

modèles
linguistiques



Tome XXV
Études sur la
langue

Genèse de la "phrase"
dans la diversité
des langues



9782213054667

EDITIONS DU CHÊNE

Français

Machine Learning

卷之三

卷之三

Amitabha Bhattacharya

卷之三

REVUE DES LIVRES / 103

卷之三

de débris. L'heure de mort et le lieu d'inhumation n'étaient pas connus. C'est alors que l'AB. Criminale de Dijon a ouvert une enquête. L'identité présumée du défunt a été établie par l'autopsie. L'identification a été faite par l'ADN. — 2. Recours à l'ADN pour identifier un corps dans un cercueil. — 3. Identification d'un corps dans un cercueil par l'ADN. — 4. Identification d'un corps dans un cercueil par l'ADN et l'analyse des tissus. — 5. Identification d'un corps dans un cercueil par l'ADN et l'analyse des tissus et l'analyse des tissus.



modèles linéarisés

Tome xxv, 1-2, vol. 49-50, 2004

« GENÈSE DE LA “PHRASE” DANS LA DIVERSITÉ DES LANGUES »
Actes du X^e colloque international de l’AIPÉ (Oloron-Sainte-Marie, France)

Etudes préparées et mises en page par l'auteur. © KENY

APPENDIX B

Première partie. Gustave Guillaumé et la théorie de la phrasé.

J.-P. PATTIER & P. VACHON-LIEUREUX / La théorie de l'information et les fondements de la science de l'assurance

Deuxième partie: Problèmes généraux

- J.-C. CHEVALIER: *Genèse de la phrase et diversité des langues* (p. 86). — P. BLANCHAUD: *Motiv et forme en langue et en effet* (p. 101). — M.-F. DELPORT: *Genèse de la phrase: genèse de la paraphrase: le niveau du langage chez Gustave Guillaume* (p. 15). — D. LELMANS: *Hypothèse d'une autonmie du nom et du verbe morphologiquement apparentes* (p. 129). — G. CORNUFFA: *Relation entre sonie interne et syntaxe externe: "courir" et "petit volant"* (p. 139). — A. JACOB: *En decouvrir la genèse de la phrase: réflexions sur la fondation (en) théoristique* (p. 145). — B. POTTER: *Sur la genèse de la phrase* (p. 151).

Troisième partie: Genèse de la phrase en une francophonie

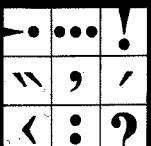
- TARNAVELLE: Formes en "tant" et structures de phrase (p. 157) — G. J. BANDELO: Guillaume et le futur roman temps, à propos du futur per tonus singule (p. 169) — J. BRES: Des unités de puissance aux unités d'effet, un aspect de l'actualisation phrasique (p. 179) — H. C. DE CHANAY ET S. REMI-GIRAUD: Genèse de "phrases" et incidences manuscrites sur l'analyse adverbiale (p. 193) — A. NOWAKOWSKA: La production de la phrase clivée (c'est-à-dire en deux parties) de la syntaxe expressive à la syntaxe didactique (p. 211) — J. CERVON: La suppression minimale en français (p. 223) — E. LAVIEU: Quelques propriétés combinatoires de la préposition "à". Contribution à la genèse de la phrase complémentum complément de moyen (p. 239) — T. PONCHON: La polyvalence de "dans" en français médiéval et ses incidences sur la phrase (p. 247) — E. BOUGAULT: Construction et déconstruction de la syntaxe phrasique en poésie hermétique (p. 261).

Opportunities for Growth The following sections describe opportunities for growth in the market.

- D. O'KEELEY: *Syntaxe du verbe et de la conjugaison dans les langages amérindiens en anglais* (p. 277). — J.-B. COYOS: *La langue basque: élément culturel et éléments commentaires d'un point de vue semi-médiatiste fonctionnaliste* (p. 289). — D. IRIGARAYA: *Le lexique en schémas décannels en basque* (p. 305). — A. TOBY: *Un modèle d'exploration des relations entre le verbe et le nom dans l'anglais des Amérindiens* (p. 321). — J. GRACIA BARRON ET M. S. SOTO DOMINGUEZ: *La sintaxis en grupo de las lenguas de los pueblos indígenas* (p. 333). — J. T. GLEIBERG: *El lenguaje de los pueblos indígenas de Argentina* (p. 342). Cet article nous présente un état de la recherche sur les langues indigènes d'Amérique latine. — L. R. HALL: *La sintaxis en el lenguaje de los pueblos indígenas de Japón* (p. 351). — E. B. FONSECA: *La sintaxis en el lenguaje de los pueblos indígenas de Brasil* (p. 361). — J. B. BROWN: *La sintaxis en el lenguaje de los pueblos indígenas de Perú* (p. 371). — R. J. HUMPHREY-BARDY: *La lengua coahuilense: una descripción sintáctica en su desarrollo en 1400000 av.* (p. 387).



卷之三



Genèse de la “phrase”

A decorative circular emblem, possibly a seal or a stamp, featuring a stylized sunburst or fan-like design with radiating lines.

MODÈLES LINGUISTIQUES

Revue semestrielle
fondée en 1979

Publiée avec le concours
de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines
de l'Université du Sud Toulon-Var

DIRECTION

André JOLY & Dairine O'KELLY

COMITÉ DE RÉDACTION ET DE GESTION

Geneviève d'ALEYRAC André JOLY Dairine O'KELLY

COMITÉ DE LECTURE

Raphaëlle COSTA DE BEAUREGARD, Université de Toulouse II ; James DAUPHINÉ, Université du Sud ; Danielle LEEMAN, Université de Paris X ; Alain LEMARÉCHAL, Université de Paris IV ; Monique LÉONARD, Université du Sud ; Michèle MONTE, Université du Sud ; Thierry PONCHON, Université de Reims ; Bernard POTTIER, Institut de France ; Mario ROSSI, Université de Provence ; Leandro SCHENA, Université de Modène

CORRESPONDANCE

Articles
D. O'KELLY

14, rue des Pyrénées
64190 Gurs / Navarrenx, France
andjol@free.fr

Commandes
A. JOLY

GENÈSE DE LA "PHRASE" DANS LA DIVERSITÉ DES LANGUES

Actes du X^e Colloque de l'Association Internationale
de Psychomécanique du Langage
(Oloron-Sainte-Marie, France)

publié avec le concours
du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
et du Conseil régional d'Aquitaine

ABONNEMENT ET VENTE AU NUMÉRO

Abonnement d'un an pour la France : 40 € (Frais de port en sus)

Abonnement d'un an pour l'étranger : 50 € (Frais de port en sus)

Le numéro seul, pour la France : 25 € (Frais de port en sus)

Le numéro seul, pour l'étranger : 29 € (Frais de port en sus)

COLLECTION DES VOLUMES DISPONIBLES : 270 € (Frais de port en sus)

Chèques bancaires et postaux à l'ordre de *Modèles linguistiques*

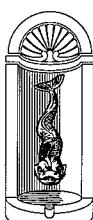
A envoyer à André Joly (adresse ci-dessus)

Attention : Les chèques doivent être libellés en euros et compensables en France

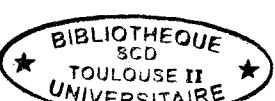
<http://modling.free.fr>

Couverture réalisée par balthazar editing, paris

ISSN 0249-6267



EDITIONS DU DAUPHIN
TOULON



BIBLIOTHÈQUE
SCD
TOULOUSE II
UNIVERSITAIRE

Avertissement

1979-2004 : *Modèles linguistiques* a un quart de siècle. Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, la revue réunit en un seul tome, et autour d'un même thème, les volumes 49 et 50 de l'année 2004. Le thème retenu — « Genèse de la “phrase” dans la diversité des langues » — est celui qu'avait choisi en 2000, à Québec, l'Association Internationale de Psychomécanique du Langage (AIPL) pour son X^e colloque. Sur le plan thématique, *Modèles linguistiques* était partie prenante pour avoir publié récemment trois volumes sur la syntaxe¹.

Le dernier colloque de l'AIPL s'est tenu les 3, 4 et 5 juin 2003 à Oloron-Sainte-Marie, capitale du Haut-Béarn (Pyrénées-Atlantiques), où se trouvait alors le siège de l'Association. S'il s'est déroulé dans les meilleures conditions, c'est surtout grâce aux chaleureux encouragements et à l'appui sans réserves du maire, M. Hervé Lucbereilh, vice-président du Conseil général, à la tête d'une municipalité entreprenante et dynamique, et de son adjoint à la culture, M. Pierre Bœuf. Au nom de l'Association et de la revue, nous leur exprimons notre profonde gratitude.

L'intérêt de tous les élus d'Aquitaine pour les langues autochtones — le basque et le gascon (même étymologie : *Vasco* a donné “basque” et l'accusatif *Vasconem*, “gascon”..., même si ces langues relèvent de typologies très différentes) — l'intérêt de tous les élus est particulièrement marqué dans un département très sensibilisé aux problèmes linguistiques et culturels. C'est sans doute une des raisons qui ont conduit le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et le Conseil régional d'Aquitaine à accorder des subventions à une association et à une revue de linguistes. Que les membres de ces deux Conseils en soient vivement remerciés.

« Genèse de la “phrase” dans la diversité des langues ». En retenant la « phrase » comme thème d'étude, l'AIPL ne cherchait pas à se dédouaner par rapport à la réputation qu'a la psychomécanique de n'être qu'« une linguistique du mot ». Réputation mythique, et par là même tenace. La bibliographie de « syntaxe guillaumienne » de plus de vingt pages, publiée à l'occasion de ce colloque, et diffusée sur un site Internet, montre au contraire l'intérêt des psychomécaniciens pour la syntaxe. On remarquera aussi que ce thème fait suite à celui du colloque de 2000 (« Le système des parties du discours, sémantique et syntaxe ») et qu'il prépare celui du prochain colloque (« Psychomécanique et approches du texte », en 2006). La continuité est évidente : de la « syntaxe du mot » à la « syntaxe du discours » (les expressions sont de Guillaume).

Précisons que ce thème, choisi par les membres de l'AIPL en assemblée générale à Québec, annoncé dès l'origine et officiellement publié, y compris sur le site, était bien « Genèse de la phrase DANS la diversité des langues ». La substitution de la conjonction *et* à la préposition, résultat d'une lecture trop rapide, donne lieu, dans le présent volume (pp. 83-86), à une interprétation, certes brillante, mais inopportune.

Pourquoi « diversité » ? Afin d'éviter une nouvelle erreur d'interprétation, précisons, comme le fait G. Guillaume (voir Première partie), que la diversité en

¹ « Un siècle de linguistique en France : morphologie et syntaxe » (tome XXI-2, année 2000, vol. 42) ; « Histoire de la syntaxe, 1870-1940 » (tome XXIII-1 et 2, année 2002, vols. 45 et 46).

question n'est pas uniquement typologique. Elle s'observe au sein même de chaque type de langues. Guillaume fait remarquer que, même dans les langues apparentées, la tendance à l'originalité dans le domaine de la morphologie et de la syntaxe est si grande que « toutes [...] innovent à leur manière ». Mais il ne s'agit nullement de les comparer, la comparaison en matière de syntaxe étant considérablement restreinte. La recherche doit être fondée sur l'examen du plus grand nombre possible de langues, à tout le moins sur un maximum de faits relevés dans les langues les plus diverses. La diversité, ici, se limite à neuf langues, dont sept appartiennent au groupe indo-européen, ces « langues auxquelles nous sommes accoutumés », comme dit Guillaume (en l'occurrence : anglais, béarnais, espagnol, français, italien, polonais, roumain), les deux autres, typologiquement très différentes, étant le basque et le japonais.

Nous avons choisi de placer en tête du présent numéro, en *première partie*, un montage des textes de Gustave Guillaume (1883-1960), fondateur de la psychomécanique, sur la théorie de la phrase dans une perspective typologique. Il nous a paru que ce montage fournirait une introduction utile à l'ensemble des articles. Sept études traitant de « problèmes généraux » constituent la *seconde partie*. Dans la *troisième partie*, nous avons regroupé par thèmes et sous-thèmes les neuf exposés qui analysent la syntaxe française. En dernier, la *quatrième partie* réunit les articles traitant de langues autres que le français. Elles y sont présentées dans l'ordre alphabétique des idiomes.

Les sujets traités sont, eux aussi, très divers, et l'éventail syntaxique fort large, de l'étroitesse du mot de Langue avec ses potentialités associatives en Discours à l'incommensurabilité de l'univers pragmato-référentiel.

Si l'on devait trouver un dénominateur commun à ces vingt-six articles, on le trouverait, non dans la référence systématique aux écrits du fondateur, mais plutôt dans la liberté que prend chacun, à sa manière, par rapport à la doxa guillaumienne. On trouvera donc des discussions sur tel ou tel aspect de la psychomécanique, des remises en cause plus ou moins argumentées, parfois polémiques, des ouvertures sur d'autres approches, enfin des prolongements de la théorie guillaumienne. La rédaction de *Modèles linguistiques* ne peut que s'en féliciter, tant cela correspond au projet de la revue en 1979.

Dans cet esprit d'ouverture et de confrontation de points de vue, nous proposons, à partir du prochain numéro — volume 51 (tome XXVI, année 2005) — l'ouverture d'une rubrique dont le titre provisoire pourrait être « Questions (et réponses) », dans laquelle les lecteurs pourraient envoyer, dans des notes plus ou moins longues, voire très brèves, des remarques, des commentaires ou de simples questionnements sur les articles publiés dans les numéros précédents. Les auteurs mis à la question seraient évidemment invités à la réponse. Ce serait le moyen de relancer le débat et les échanges que souhaitaient les fondateurs de *Modèles linguistiques*, dès le premier numéro, et de marquer ainsi le début d'un nouveau quart de siècle. Qui sait ?

Dairine O'Kelly
André Joly

PREMIÈRE PARTIE

GUSTAVE GUILLAUME ET LA THÉORIE DE LA PHRASE

**La théorie de la phrase
d'après les textes de Gustave Guillaume**

Quelques textes fondateurs de la théorie du mot et de la théorie des aires.

Joseph Pattee & Pierrette Vachon-L'Heureux

Université Laval, Québec

PREMIÈRE PARTIE

La phrase dans l'échelle génétique du langage

1.1. L'état de mot

Leçon du 6 novembre 1941, série b.

Ma conférence sera consacrée à la théorie du mot. C'est un sujet d'une généralité extrême, puisque toutes les langues sont faites de mots ; de sorte que décrire l'état sous lequel se sont constitués les mots d'une langue, c'est en réalité, la syntaxe mise à part, décrire cette langue.

[...]

Les langues apparentées par les liens d'une commune origine marquent une tendance à construire le mot selon des règles, des principes, qui tiennent à cette origine ; mais la tendance à l'originalité est, dans ce domaine, si grande que toutes, en dépit de leur apparentement, innovent à leur manière. Je le répète, il n'y a pas de langue qui n'ait sa manière propre de bâtir le mot. L'état de mot n'est exactement le même dans aucune langue. Le fait, encore qu'on y ait peu songé et qu'on n'en ait pas tiré les justes conséquences, en syntaxe notamment, saute aux yeux, et il est à peine besoin d'exemples pour le rendre évident.

[...]

Mais à côté de la grammaire comparative traditionnelle, préoccupée de démontrer, là où c'est possible, l'unité d'origine des langues, je fais plus qu'entrevoir, je vois, je pratique, je vis une grammaire comparée dont la visée est tout autre. Son objet n'est pas de prouver par la comparaison qu'une langue originellement unique en a engendré, par différenciation dans le temps et dans l'espace, un certain nombre d'autres, mais de prouver que toutes les langues, d'où qu'elles viennent, à quelque région du globe, à quelque civilisation qu'elles appartiennent, qu'elles soient vivantes ou mortes, ont, pour se constituer, à poser et à résoudre, et en résolvant à poser à nouveau, [...] des problèmes qui ont leur racine au plus profond de l'entendement humain.

1.2 L'antagoniste du mot

Leçon du 20 novembre 1941, série b

Le problème linguistique apparaît ainsi être fondamentalement un, et avoir ses racines les plus profondes directement dans la pensée humaine. [...]

L'origine immanente des langues, c'est l'état de langue antérieur à l'état considéré. L'origine transcendantale, c'est la pensée humaine. [...]

De toutes les questions linguistiques, il n'en est pas qui se prête moins à la considération immanente que la question du mot. C'est une question qui oblige le linguiste à faire état, à l'état nu pour ainsi dire, de l'origine transcendantale, simplement humaine.

Pour ma part, jugeant que la considération transcendantale est inévitable dans la question du mot, quelle est seule à pouvoir en livrer le dynamisme organisateur, c'est sur cette considération transcendantale, plongeant ses racines au plus profond de la pensée humaine, que je ferai reposer mon étude. [...]

Au début d'une étude sur le mot, la première chose à faire est, je crois, de confronter la phrase et le mot. On a donné de la phrase une bonne centaine de définitions dont, à la vérité, aucune n'est pleinement satisfaisante. Sans prétendre en formuler une nouvelle, qui, certainement, ne vaudrait pas mieux que ses devancières, et peut-être moins, je tiens à attirer votre attention sur certains caractères de la phrase qui en font, en quelque sorte, l'antagoniste du mot.

La phrase — Meillet l'a mainte fois signalé — est un être singulier. Elle est une construction éphémère, destinée par la pensée à ne vivre qu'un instant. La phrase paraît dans le discours, au moment du besoin, et, ayant produit son effet, ce qu'on attendait d'elle, elle s'évanouit, se dissipe.

La pensée, dans son jeu organique, n'est aucunement préoccupée de lui donner un siège durable en elle. Elle la forme, et elle accepte de l'oublier. L'oubli qu'elle en fait ne lui retire aucun de ses moyens.

Il n'en serait pas ainsi de l'oubli des mots. Avec le mot, nous sommes dans la sphère des moyens, dans la sphère de puissance ; avec la phrase, dans la sphère des effets. De sorte que, si j'avais à proposer une définition de la phrase et une définition du mot, relatives au contraste que je viens d'indiquer, je dirais que la phrase est, dans le discours, une unité d'effet ; et le mot, dans la langue, une unité de puissance.

Ce n'est pas avec des mots que le discours produit ses effets : c'est avec des phrases.

1.3. L'unité d'effet

Leçon du 27 novembre 1941, série b

La phrase et le mot ne sont pas, dans la pensée, des entités de la même époque. Le mot siège dans l'antécédent, dans le construit. La phrase ressortit au conséquent, à construire. [...]

La définition de la phrase en tant qu'unité d'effet de discours a le mérite, par son accord avec le sentiment du locuteur, sentiment fondé lui-même sur l'état de la langue dont il a la disposition, de ne pas prêter le flanc à la controverse. Elle est quelque chose qui s'admet tout naturellement, étant entendu que la définition ainsi formulée ne vaut que dans le cadre de la relativité réciproque des deux entités de langage, phrase et mot, et n'a pas la prétention de donner de la phrase une définition qui en embrasserait tous les aspects. [...]

Et en même temps qu'il descend ainsi au fond de lui-même, en quête de moyens de s'exprimer — qu'il sait trouver au plan de puissance, et qui représente son passé puisqu'il n'a pas à le créer — l'esprit, par un mouvement contraire, remonte de cette position profonde avec les mots utiles qu'il y a pris, et ces mots, il les porte rapidement aux avant-plans de la pensée et les y assemble suivant une technique, la syntaxe, dont il a le secret et qui, de même que les mots, fait partie de la langue. Et c'est de cet assemblage qu'il obtient finalement « l'effet de sens visé ».

[...]

Le premier mouvement est un mouvement d'appel des mots. [...]

Le deuxième mouvement, combiné avec celui d'appel des mots, est un mouvement de projection des mots, qui les amène des arrière-plans de l'esprit aux avant-plans et, par la vertu d'un assemblage qui a, ainsi qu'il vient d'être dit, ses lois et ses règles, leur confère une signification d'ensemble, dont la phrase est vectrice et au sein de laquelle se dissipent les significations individuelles des mots. [...]

L'antagonisme phrase/mot constitue, dans les langues, un antagonisme croissant, et dont la croissance reste liée au développement de la civilisation. Les langues les plus évoluées sont en effet celles qui ont su opérer en elles un grand distancement du plan de puissance, siège permanent du mot, et du plan d'effet, siège éventuel de la phrase. Et l'antagonisme phrase/mot ne fait que traduire ce distancement. Il en est la suite, la conséquence. [...]

Il y a dans la production d'une phrase un instant — un instant très court et fort remarquable — qui est celui de son plein effet, où les mots n'existent plus en elles distinctement. Leur unité s'est momentanément dissipée dans son unité à elle ; leur autonomie, dans son autonomie.

Je tiens que cette abolition, pour un court instant, de l'autonomie des mots est un des caractères spécifiques de la phrase, le plus important peut-être, encore qu'on s'y soit peu arrêté. Et d'un point de vue un peu spécial, je serais enclin à définir la phrase comme une certaine tranche plus ou moins étendue du discours satisfaisant à la condition que, pour un court instant, les mots composants y fusionnent, oublient leur propre individuation au bénéfice de la sienne à elle. La phrase n'existe effectivement que pendant ce court instant. Son existence est aussi brève que celle du mot est durable. [...]

Quand la phrase, après avoir produit son effet, se rompt, se dissocie, l'esprit, par un penchant naturel, continue de s'intéresser aux éléments intervenus dans sa

composition. Il les suit en quelque sorte du regard depuis le moment de leur fusion dans la phrase, où ils fusionnent et qui les montre indivis, jusqu'au fond de l'esprit, où ils se séparent et redeviennent divis, que la pensée prend conscience de la véritable identité et de la véritable limitation des mots.

1.4. La genèse de la phrase

Leçon du 4 décembre 1941, série b

Semblablement, on ne s'est point avisé que le besoin d'exprimer la pensée constituait entre les deux plans un axe de séparation, et que la phrase se situait, dans le sens de la profondeur, au-delà de cet axe, en tant qu'unité d'effet, et le mot en deça de cet axe, en tant qu'unité de puissance.

[...]

Dans les langues suffisamment évoluées, il s'institue une symétrie, vectrice d'antagonisme systématique, entre le plan d'effet et le plan de puissance. La phrase devient dans l'ordre du conséquent, par rapport au besoin d'expression faisant ligne de partage, le vis-à-vis exact du mot dans l'ordre de l'antécédent. Il établit un parallélisme. En d'autres termes, la genèse du mot et la genèse de la phrase se partagent symétriquement, en profondeur, le champ de pensée.

La symétrie des deux plans a donc abouti à ceci que les éléments formateurs de la langue s'assemblent dans les mots, et que les mots, eux, s'assemblent dans la phrase.

[...]

L'assemblage des mots dans la phrase, c'est ce qu'on appelle la syntaxe. L'assemblage des éléments formateurs dans le mot, c'est ce qu'on est convenu d'appeler la morphologie.

[...]

La syntaxe commence avec l'institution de mots plus étroits psychologiquement que le mot-phrase, et elle s'augmente avec la progression de cette étroitesse

[...]

La syntaxe, en se développant, est créatrice de mots étroits.

1.5. La psychogénie du langage

Leçon du 11 décembre 1941, série b

La théorie du mot comporte intrinsèquement, de par la nature même des faits dont elle implique la considération, deux parties distinctes, deux études différentes : l'une se rapporte au dynamisme constructeur du mot vu du dehors, que nous nommerons Psychogénie externe du mot ; l'autre, au dynamisme constructeur du mot vu du dedans, que nous nommerons psychogénie interne du mot.

[...]

Dans la psychogénie externe du mot, deux problèmes sont dominants : le problème de limitation, et le problème de position : de position de cette limitation même, à une certaine profondeur dans la pensée – l'axe de référence étant

constamment en psychogénie externe le mouvement par lequel l'esprit descend au fond de lui-même, oppose à ses démarches orientées vers le conséquent, vers la superficie, des démarches orientées en direction de l'antécédent, vers le fond.

[...]

Cet aspect primordial consiste dans la distinction par l'esprit et dans l'esprit de deux niveaux, de deux étages, entre lesquels s'opèrera dès lors tout ce qui s'accomplira en matière de langage, à savoir :

a) l'étage du discours, indépassable, sans au-delà, qui n'est pas autre chose que le plan des effets, sous son état premier ;

b) l'étage des éléments formateurs, indépassable aussi, mais différemment, qui n'est pas autre chose que le plan de puissance, sous son état également premier.

Les deux étages, les deux plans extrêmes, dont la distance intègre tout l'acte de langage, tendent dans l'esprit à s'éloigner l'un de l'autre incessamment, à développer entre eux un intervalle croissant.

Le phénomène auquel on assiste offre le caractère d'une ouverture d'angle à partir d'un point d'origine [...] situé à mi-chemin [...] entre la superficie extrême de l'esprit et le fond extrême de l'esprit.

[...]

L'ouverture de l'angle O_o menant à l'opposition discours/élément formateur, puis la répétition de la même ouverture angulaire trois fois au sein d'elle-même par positions génératrices O₁, O₂ et O₃ respectivement subsidentes dans l'esprit, constituent le dynamisme constructeur du mot vu du dehors, sa psychogénie externe, dont nous connaissons maintenant les grands ressorts.

[...]

Dans l'ordre où elles sont énoncées ici, ces intégrales sont respectivement en position subsidente.

La dernière à survenir dans l'acte de langage est l'intégrale :
discours / phrase.

C'est par là que s'achève le travail d'expression. Nous formons notre discours avec des phrases.

— Celle qui précède dans le travail d'expression est l'intégrale : mot / phrase.

— Celle qui habite au fond de l'esprit est l'intégrale : mot / élément formateur.

C'est, on le devine, la plus intéressante, la plus compréhensive. C'est aussi celle qui, d'abord en psychogénie externe du mot, quasi algébrique, puis en psychogénie interne, beaucoup plus concrète, retiendra le plus largement notre attention.

Cette dernière intégrale se trouve dans l'esprit dans la situation originale qu'on appelle communément le fond des choses.

Elle n'a pas d'au-delà dans la profondeur de l'esprit. Elle est le dernier système fini au fond de la pensée, sans système subsident possible.

[...]

C'est cette discussion interne des possibilités de ces différents systèmes qui constitue, vue du dehors, la psychogénie externe du langage.

1.6. La psychogénie externe du mot

(Leçon du 13 novembre 1942 série b)

[...] la psychogénie externe de l'acte de langage.

La psychogénie externe du mot en est une partie. Elle laisse en dehors d'elle le rapport discours/phrase, ainsi que la phrase en tant qu'elle ressort à ce rapport.

Son point de départ, c'est le rapport phrase/mot, la phrase n'étant considérée que dans les limites de ce rapport.

La psychogénie externe du mot considère en outre, allègue le rapport subsistant mot/ élément formateur, et par une connexion inévitable, le rapport analytiquement bipartite de l'élément formateur à lui-même.

Par cette limite de la théorie du mot, je l'ai complètement séparée de la théorie de la phrase. Si un jour, comme j'en ai l'intention, je prends pour sujet la théorie de la phrase, mon attention devra se concentrer sur les intégrales de niveau supérieur : discours/phrase et phrase/ mot.

1.7. Matière et forme

(Leçon du 18 décembre 1941, série b)

Cet étagement de trois systèmes intégraux, dont chacun peut vérifier expérimentalement le fonctionnement consécutif dans l'acte de langage – le mot est formé des éléments formateurs ; je forme la phrase avec des mots et le discours avec des phrases – cet étagement, introspectivement constatable, de trois systèmes intégraux représente dans la construction de la langue l'aboutissant actuel, le résultat d'une longue diachronie, d'un lent développement analytique de la structure de la langue.

[...]

Si, d'autre part, on considère que, dans tous les cas, la matière est du côté de la puissance, et la forme, du côté de l'effet, en vertu de l'équation : effet = forme et puissance = matière dont on a déjà pris la dernière fois la précaution de signaler le caractère définitif dans la théorie du mot, on est amené à compléter ainsi – ce qui éclaire beaucoup le fonctionnement de chacun – dans sa totalité et dans chacune de ses parties connexes, le tableau des trois systèmes qui se sont, selon les lois d'une diachronie nécessaire, et partant effective, succédés dans la structuration intérieure du langage.

[...]

... la fonction créative de la structure du langage est essentiellement une fonction séparatrice et itérative qui, à la manière d'une aperture d'angle, symbole dynamique à quoi elle est assimilable, progresse de la puissance à l'effet et, parvenue au plein de son effet de séparation, réitère son action séparative entre les choses – qui sont des plans – qu'elle a antérieurement séparées.

1.8. La phrase : matière et forme

Leçon du 15 janvier 1942, série b

Les langues, dans leur structure, relèvent pour partie de la contingence et pour partie de la nécessité.

La partie de la langue qui relève de la contingence traduit en elle le règne du non-motivé en soi, de l'irrationnel ; la partie qui relève de la nécessité, le règne du motivé en soi, du rationnel. Elle apparaît obéir à des lois que l'analyse sait découvrir, et dont elle parvient à suivre le jeu sous les conséquences variées, incessamment renouvelées, découlant de sa persistance.

La partie de la langue où la contingence est souveraine, c'est la partie matérielle ; la partie où la nécessité domine est la partie formelle.

La partie formelle est faite de tout ce qui se présente, dans la langue, en position de contenant ; la partie matérielle, de tout ce qui se présente, dans la langue, en position de contenu.

Il arrive à chaque instant qu'un même être de langue se présente alternativement en position de contenant et en position de contenu.

Il fait alors partie et de la partie formelle de la langue, dominée par la nécessité, et où s'affirme le règne du motivé en soi, du rationnel, et de la partie de la langue dominée par la contingence, où s'affirme le règne du non-motivé en soi, de l'irrationnel. Tel est le cas de l'être de langue qu'on est convenu de nommer la phrase.

En tant que contenant, la phrase appartient au côté formel de la langue, et sa construction repose sur des lois qui ont leur source au plus profond de l'entendement humain.

La phrase en tant que contenant procède d'un mécanisme qui trouve sa justification dans la raison. Elle a une structure logique.

Tout au contraire, la phrase en tant qu'on en considère le contenu appartient au côté matériel de la langue, et ne doit son existence, immotivé en soi, qu'à l'occasion, à la circonstance, à la conjoncture. Elle est le produit d'un besoin momentané, singulier, d'expression, et c'est en vain qu'on rechercherait dans le contenu d'une phrase la présence agissante d'une loi.

Quand on dit que la phrase est dans le discours un être singulier, c'est de la phrase considérée au titre de son contenu que l'on parle, c'est-à-dire de la phrase-matière, ressortissant comme telle au côté matériel de la langue, le côté de la liberté, le côté non régi par des lois.

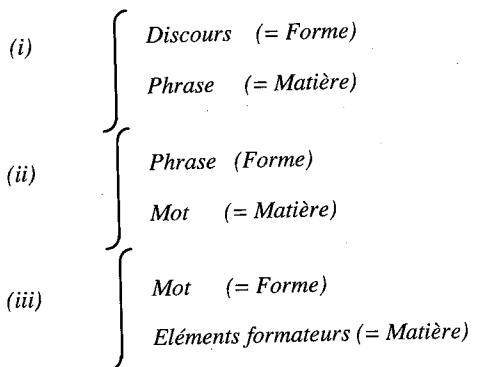
[...]

De la phrase considérée comme contenant, et ressortissant à ce titre au côté formel de la langue, de la phrase-forme, il ne serait pas exact de dire qu'elle est un être singulier ; car, comme contenant, la phrase est, au contraire, un être général de la langue, faisant partie intégrante de son système. Comme contenant, la phrase est l'expression de la loi, aux conséquences variées, qui préside à l'assemblage utile des

mots. C'est cette loi que, comme contenant, elle tire son existence. Le contenu qui habite en elle en est intrinsèquement indépendant.

1.9 Analyse et synthèse

Leçon du 16 avril 1942, série b



Ce schème représente sous le signe de l'intégrale appliquée à chacun – car il s'agit d'entiers – trois intervalles de la séparation de la matière et de la forme. Ces intervalles sont autant de champs clos où se forment les sommes que l'acte de langage produit et utilise successivement.

[...]

L'intervalle (3) est le champ de formation d'une somme qui s'appelle le mot.

L'intervalle (2) est le champ de formation d'une somme qui s'appelle la phrase.

L'intervalle (1) est le champ de formation d'une somme (moins déterminée, moins finie, plus extensible) qui s'appelle le discours.

Cette étude intérieure des champs de formation, dont à la vérité un seul maintenant reste en cause, le champ (1), au sein duquel se forme le mot – l'étude du champ (2) serait une théorie de la phrase [...] exige quelques préliminaires, qui ont trait, d'une manière générale, au mouvement par lequel l'esprit passe en lui-même d'un intervalle à l'autre, d'un champ de formation à l'autre.

[...]

Ce mouvement peut être ascendant ou descendant. Ascendant, il est synthétique et s'oriente dans chaque champ de formation en direction de la forme, la limite supérieure de chacun des champs de formation étant constamment de l'ordre de la forme.

Descendant, il est analytique et s'oriente dans chaque champ de formation en direction de la matière, la limite inférieure de chacun des champs de formation étant constamment de l'ordre de la matière.

Le mouvement ascendant, appliqué à l'intérieur des trois intervalles, et de plus à la successivité des intervalles dans l'esprit, représente la progression synthétique de l'acte de langage. Par ce mouvement, en effet, la pensée va du plus étroit au plus

large. Ce mouvement est dans chaque intervalle, répétons-le, orienté en direction de la forme ; synthèse et orientation en direction de la forme marchent donc de pair.

Le mouvement descendant, appliqué à l'intérieur des trois intervalles et à la successivité – inverse cette fois – des intervalles, représente dans l'esprit la régression analytique de l'acte de langage. Par ce mouvement, l'esprit va du plus large au plus étroit. Il divise. Il poursuit dans cette division la découverte de la jointure naturelle des choses et celle de la partie irréductible, et ne s'arrête que quand il a trouvé, ou croit avoir trouvé, celle-ci.

Ce mouvement analytique obtient sa fin par l'intervention des éléments formateurs irréductibles. Dans chaque intervalle, le mouvement analytique est un mouvement orienté en direction de la matière ; analyse et orientation en direction de la matière marchent donc de pair.

[...]

Ce que représente dans la langue le mot et la phrase, c'est le point de discontinuité, la pause mentale qui sépare un bond accompli d'un bond portant plus loin, qui va s'accomplir. Dans la pensée, le bond jusqu'au mot à partir des éléments formateurs est suivi d'un nouveau bond, jusqu'à la phrase à partir du mot ; puis d'un troisième bond, jusqu'au discours à partir de la phrase. Chaque bond est un entier, tend en tout cas à être un entier, relevant comme tel du signe de l'intégrale¹. Comme il entre généralement plusieurs mots dans une phrase, il faut poser que la phrase est faite de plusieurs bonds jusqu'au mot, et d'un certain ordre de successivité de ces bonds jusqu'à elle. Cet ordre de successivité, c'est ce qu'on appelle la syntaxe, le terme étant entendu comme signifiant l'arrangement des mots.

De même, il faut en général plusieurs phrases pour faire un discours censé fini. Le discours apparaît ainsi formé de plusieurs bonds jusqu'à la phrase, et d'un certain ordre de successivité de ces bonds jusqu'à lui. Cet ordre, s'il avait un nom, serait une syntaxe du discours.

Tel est le mécanisme de la progression pragmatique du langage. C'est un mécanisme de synthèse, qui va de l'enveloppé à l'enveloppant, du contenu au contenant, de la matière à la forme.

1 Voir schéma ci-dessus.

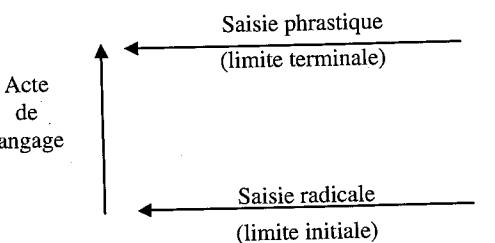
DEUXIÈME PARTIE

La typologie des langues

2.1. L'acte de langage et ses composantes : base de la typologie du langage

Le principe qui domine les théories ici exposées en ce qui concerne la forme qu'a prise le vocabulaire au cours des âges, et selon les idiomes, est que l'acte de langage considéré in toto — acte qui, comme toutes les opérations du langage, demande du temps (un temps opératif aussi bref que l'on voudra, mais réel) — se développe, s'inscrit, partout et toujours, entre deux moments de lui-même : un moment initial où l'unité saisie par la pensée est une unité radicale, réduite à la plus grande étroitesse analytique (l'analyse *<va>* vers l'étroit), et un moment final où l'unité saisie par la pensée est une unité d'aboutissement, pourvue de la largeur que comporte une pensée exprimée se suffisant à elle-même. Cette unité d'aboutissement, c'est la phrase, et la saisie de laquelle résulte sa construction mentale est une saisie terminale que nous nommons la saisie phrasique.

C'est donc entre ces deux saisies, correspondant aux moments-limites de l'acte de langage, que l'acte de langage se développe. On en peut donc figurer la limitation par le schème élémentaire déjà porté maintes fois au tableau :



La saisie phrasique est fait de discours : c'est en tout état de cause en discours que se fait la phrase. La saisie radicale est fait de langue : c'est dans la langue, par un cheminement qui est celui de l'analyse, que se déterminent les éléments formateurs radicaux, quelle qu'en soit l'espèce, matérielle ou formelle, auxquels le discours fera appel pour sa construction

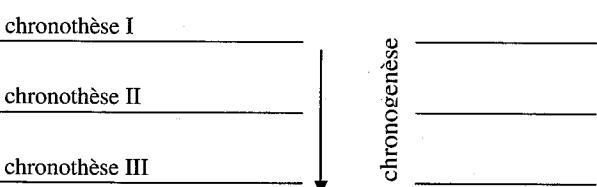
(Leçon du 10 février 1949, série b).

Le fait de système — de caractère primordial — que nous avons fait entrevoir dans la dernière leçon, à savoir que la typologie du langage est tout entière conditionnée par la proportion que prennent l'une relativement à l'autre, dans l'entier de l'acte de langage, l'opération constructrice de langue et l'opération constructrice de discours — ce qui est gagné d'un côté étant perdu de l'autre — nous met en présence des deux grands principes de la psycho-systématique. A savoir : 1° que le fait de pensée, en observation, devra toujours, autant que possible, être invoqué et représenté en son entier ; 2° que l'entier représenté fera ensuite l'objet, aux fins d'analyse, d'une ou

de plusieurs coupes par le travers qui le diviseront en parties successives de lui-même et par cette division en établiront l'économie interne.

La typologie du langage, c'est partout l'économie interne que l'acte de langage reçoit de la saisie par profil qu'en opère l'esprit. On voit par là que la théorie du mot, celle qui a trait au système du mot — car le mot est un système, plus compliqué qu'on ne le suppose ordinairement — on voit par là que la théorie du mot, et plus généralement du vocabulaire, ne repose pas sur un principe d'analyse autre que celui dont il a été fait application avec succès en d'autres parties du langage : quand il s'agit du temps, par exemple, et de l'analyse du système verbo-temporel.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre système, celui du vocabulaire ou celui du temps lié au verbe, on commence par se représenter l'entier de l'objet en genèse, et par le travers de cette genèse entière on porte des coupes organisatrices d'économie intérieure. Dans le cas du système verbo-temporel, on pose initialement qu'il tient son origine d'une opération de pensée formatrice de l'image-temps, dénommée chronogénèse, et l'on fait résulter l'économie intérieure du système verbo-temporel de coupes organisatrices portées par le travers de la chronogénèse, lesquelles coupes livrent chacune un profil de chronogénèse, qui est une chronothèse, comprenant des temps, en plus ou moins grand nombre, sous même caractéristique modale. Soit figurativement donc, et tout à fait sommairement, une ligne vectrice longitudinale représentative de l'entier du phénomène dénommé chronogénèse, et des lignes successives horizontales seules représentatives des coupes transversales d'interception :



Quand il s'agit du système du vocabulaire — caractère ou mot — le phénomène dont il y a lieu, au départ de l'analyse, de se représenter l'entier, c'est l'acte de langage lui-même, et l'économie du phénomène, là comme ailleurs, résultera de coupes organisatrices interceptives portées par le travers.

En psycho-systématique, quel que soit l'objet — c'est-à-dire le système auquel on s'intéresse — cet objet, partout et toujours, devra de prime abord être conçu pour ce qu'il est, en tout état de cause : un mouvement de pensée, une activité de pensée. On évitera de le concevoir à l'état statique, ce qui serait contraire à la réalité, et on se le représentera, en conséquence, invariablement, sous l'espèce d'une ligne vectrice figurant un mouvement que la pensée saisit par profil, successivement, au point de départ, en son milieu, et au point d'arrivée. C'est ainsi qu'on a procédé, avec succès, dans l'analyse du système verbo-temporel et c'est pareillement, et en vue d'un succès égal, qu'il convient de procéder dans l'analyse du système du vocabulaire. L'acte de

langage pris dans son entier est une activité de l'esprit représentable par une ligne cinétique schématisant un phénomène dont l'aboutissant est la phrase, unité d'effet — c'est-à-dire unité de discours — et dont le terme d'origine est l'élément formateur. L'élément formateur est appréhendé, en l'état de définition historiquement acquis, par une coupe transversale portée au plus bas de l'acte de langage ; et la phrase, par une coupe transversale portée au plus haut de l'acte de langage.

La coupe transversale qui, dans les langues auxquelles nous sommes accoutumés, détermine l'état de structure du vocabile intervient plus ou moins haut ou bas, plus ou moins tôt ou tard, entre le *terminus a quo* (le terme de départ) de l'acte de langage et le *terminus ad quem* (le terme d'arrivée), le terme de départ étant l'élément formateur, et le terme d'arrivée, la phrase.

(*Leçon du 16 décembre 1949, série b.*)

[...] J'en reviens à mon sujet propre : l'acte de langage. Sa limite de départ — la saisie radicale — est essentiellement fait de langue ; sa limite d'aboutissement, la saisie phrastique, fait de discours. Or si, comme il a été expliqué il y a un instant, le fait de langue a, dans la pensée des interlocuteurs, le bénéfice de l'antécédence par rapport au fait de discours, — celui-ci étant tardif et celui-là précoce — , si l'on se place au point de vue historique, on se trouve en présence d'un mécanisme, inverse cette fois sans réserve aucune, selon lequel l'antécédence appartient dans l'histoire générale du langage au fait de discours. Le langage a commencé par des tentatives, par des essais, plus ou moins opérants ou inopérants, et c'est de ces essais, par une observation intuitive orientée en direction de l'analyse — et d'une analyse aussitôt reprise et vérifiée en sens inverse — qu'ont été tirés les premiers éléments de langue. Actuellement encore la langue se développe, pour une partie, selon le mouvement qui la fait procéder du discours et de ses essais continuellement renouvelés. Mais, d'autre part, la langue, en se déterminant dans l'esprit comme un ouvrage construit avec système, s'est pourvue par là d'un mécanisme constructif lui appartenant en propre, qui ne doit rien au discours, qui ne doit ce qu'il est qu'à ses exigences internes. On en est là dans les idiomes évolués où la construction de discours et la construction de langue sont des opérations de pensée hétérogènes, obéissant, chacune de leur côté, à leurs lois propres, avec ceci de particulier qu'il faut au discours s'accommoder de constructions que la langue opère en elle non pour lui, discours, mais pour elle, langue, en quête intérieurement d'une économie interne supérieure, d'une architecture réussie.

Les limites entre lesquelles s'inscrit le développement de l'acte de langage — saisie radicale et saisie phrastique — constituent ce qu'on pourrait appeler sa limitation mécanique. Il faut à l'acte de langage, qui, comme toute opération de langue, suppose pour se produire un temps opératif, une limite de commencement et une limite de fin. Reconnaître ce que sont ces limites, c'est assigner à l'acte de langage une limitation de mécanisme, sans aller sensiblement plus loin.

L'acte de langage est en soi, essentiellement, de bout en bout une activité de l'esprit : et c'est sous cet angle de vue qu'il y a lieu de se le représenter. Or un principe — qui est le principe fondamental — de la psycho-systématique du langage, c'est que la pensée n'a d'autre moyen de se saisir elle-même en son activité que de porter par le travers de cette activité des coupes interceptives. Ce principe, et c'est là une élégance particulière de la psycho-systématique, n'est nulle part en défaut, et l'application qu'on en fait aux problèmes les plus divers conduit partout et toujours à des résultats intéressants et souvent d'une grande portée. Il n'existe à cet égard aucun doute dans la pensée de mes anciens auditeurs qui, en des questions bien différentes les unes des autres, ont vu s'affirmer la justesse et la puissance du principe directeur que l'on vient de rappeler.

L'acte de langage étant une activité, la pensée, pour s'en saisir, aura recours à des coupes transversales — que nous nommons *saisies lexicales* — qui lui en livreront un profil. Et ces coupes transversales — dénommées saisies lexicales — pourront théoriquement atteindre l'acte de langage en tel ou tel moment choisi de son développement. Et selon qu'elles l'atteindront à un moment ou à un autre de sa propre progression, il s'ensuivra une typologie différente de la langue.

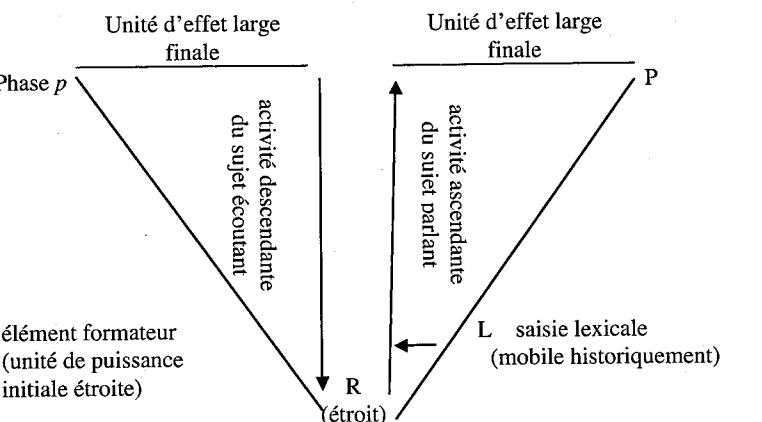
(*Leçon du 10 février 1949, série b*)

2.2. Le mouvement descendant et le mouvement ascendant : sujet parlant et sujet écoutant

Dans la pensée du sujet parlant, le cinématisme de l'acte de langage est un cinématisme ascendant : le sujet parlant construit la phrase à partir des éléments de puissance en lui pré-construits. Autre est le cinématisme de l'acte de langage dans la pensée du sujet écoutant qui, lui, prend l'acte à son point d'aboutissement, la phrase, et le redescend jusqu'aux éléments formateurs qui en constituent le terme analytique. Alors que le sujet parlant opère dans le sens ascendant associatif allant du plus étroit au plus large, le sujet écoutant opère dans le sens descendant dissociatif allant du plus large au plus étroit.

Le cinématisme qu'emporte avec soi l'acte de langage est un cinématisme réversible. Et c'est par cette réversibilité que le langage est opérant : le sujet écoutant refaisant en sens inverse, réductif, et par dissociation, ce que le sujet parlant a fait lui, dans le sens associatif, l'analyse étant ici très simplement le mouvement par lequel la pensée transite du composé large aux composants étroits, et la synthèse le mouvement par lequel la pensée transite du composant étroit au composé large. Chacun peut vérifier en soi l'existence de ce double mouvement porteur de l'acte de langage. Pour parler, je pars du mot étroit, et je construis la phrase plus large que le mot. Pour comprendre ce qui m'est dit, je pars de la phrase large que j'entends, que je comprends en la réduisant à ses composants constitutifs plus étroits, les mots — lesquels mots, du reste, sont compris de moi par une nouvelle réduction au plus étroit, menant aux éléments formateurs radicaux.

L'acte de langage in toto, avec ses deux mouvements, descendant et ascendant, peut donc utilement, en vertu de ce que l'on vient d'énoncer, être représenté de la manière que voici :



(*Leçon du 16 décembre 1948, série b*)

Au schéma porté au tableau, il convient d'ajouter qu'il est alternativement parcouru par la pensée dans le sens descendant et dans le sens descendant. Le sens descendant est celui selon lequel opère le sujet parlant. Partout et toujours, cela indépendamment de la typologie idiomatique, le sujet parlant construit la pensée exprimée en discours à partir de la donnée de langue. Pour le sujet parlant, le fait de langue est premier et le fait de discours second. La situation s'inverse quand il s'agit du sujet écoutant, pour qui le fait de discours est premier, et le fait de langue second. Encore ici convient-il, et c'est fort important, d'introduire une réserve ; car si le sujet écoutant entend, comprend, ce que dit, en discours, le sujet parlant, c'est par référence à une possession première qu'il a de la langue, des faits de pensée qui la constituent. Ainsi, qu'il s'agisse du sujet parlant ou du sujet écoutant, le fait de langue, dans la pensée des interlocuteurs, a le bénéfice de l'antécédence par rapport au fait de discours. Dans la pensée des interlocuteurs, universellement, le fait de langue — silencieux (on possède la langue dans le silence de la pensée et de la voix) — postérieurise le fait de discours, cependant que, réciproquement, le fait de discours antériorise le fait de langue.

(*Leçon du 10 février 1949, série b*)

Et si une controverse doit s'engager, c'est sur le fait, absolument initial, de savoir si les unités de puissance ont été formées de manières strictement expérimentale, à partir de tentatives, d'essais se rapportant à la formation, dans le moment du besoin, d'unités d'effet, ou si, avant toute formation d'unités d'effet, il existait dans l'homme — il préexistait dans l'homme — dans la pensée humaine, des unités de puissance aussi élémentaires que l'on voudra, mais permettant à l'acte de langage premier de se porter de la puissance existante à l'effet. Autrement dit, la puissance s'est-elle, sans pré-existence aucune, créée à partir de l'effet, de tentatives d'effet,

quasi inopérantes, ou bien l'effet fut-il, dès les origines, obtenu à partir d'une puissance déjà inscrite dans l'esprit humain?

Poser le problème en ces termes, c'est en revenir, analytiquement, à la question insoluble de l'origine du langage. C'est-à-dire se demander si la puissance en l'espèce, fut de l'ordre du don ou de l'ordre de l'acquisition. Une telle question a une allure byzantine. Car on ne conçoit pas l'acquisition sans le don, et dans le don même, comment faire, au juste, la part du donné et de l'acquis. On joue ici dans le domaine du virtuel le plus profond, avec d'insaisissables limites. Ces jeux sont dénués de véritable intérêt scientifique.

Le fait certain, c'est que, en l'absence ou en la présence d'une puissance toute première donnée, le langage s'est institué expérimentalement à partir de tentatives faites en vue de produire des unités d'effet ; et que cette constitution de la langue, siégeant à la puissance, a été obtenue d'une manière qui a consisté à réduire l'unité d'effet expérimentée en éléments composants valables pour la formation de nouvelles et différentes unités d'effet.

[*Leçon du 17 juin 1948, série b*]

Dans le moment, très étroit, de la parole, le discours part de la langue, préexistante, et va à une expression limitée de lui-même qui est la phrase. C'est l'ordre ascendant, allant du vocabule étroit à la phrase plus large, qui est celui du langage actif, du langage par actes d'expression. Mais il n'en demeure pas moins que la langue a été créée expérimentalement en partant d'essais de langage, desquels on a retiré, par marche à l'étroit, des notions distinctes, sujettes à retrouver un emploi, et qu'on a inscrites sous signes distincts. Ceci est, dans la création d'une langue, l'opération primordiale : distinguer des notions capables d'une application plus ou moins extensive (dont, par conséquent, on limite la généralisation), et inscrire ces notions, et la limitation de généralisation à laquelle elles correspondent sous symboles individuants. Cette opération, créatrice de la langue, dès les origines, quelles qu'elles soient, appartient à l'ordre descendant, qui n'est pas celui du langage actif, se faisant, mais du langage accompli, se défaisant, et en se défaisant, livrant des notions distinctes, partielles en lui, dont la fixation dans l'esprit va progressivement constituer la langue.

A l'origine de la langue il faut donc placer l'opération consistant à dissoudre la phrase d'une manière qui en fait retomber le contenu sur des discriminants qui en retiennent chacun une partie — une partie qui s'individue dans la pensée, indépendamment de la phrase qui la livre, et qui se montre apte à reparaître dans d'autres phrases. C'est cette convenance d'une partie de phrase à la formation d'une foule d'autres phrases de signification différente au sein desquelles elle interviendra comme composante qui confère au vocabule son premier état.

Le procès intervenant ici est de la nature de l'extrapolation. La phrase produite se subdivise en parties à elle convenante et qui apparaissent en outre, par convenance extrapolée, pouvoir convenir à une foule d'autres phrases, en nombre non limité et

dont la fonction purement prévisionnelle n'est pas engagée. La fixation d'une notion sous signe individuant représente cette opération par laquelle une convenance partielle à un entier phrasique s'extrapole en convenance à toute sorte d'autres entiers phrasiques.

Dans la question qui nous occupe, de la successivité dans l'histoire générale du langage, des deux dispositifs de lignes de force dont dispose l'esprit humain, le fait intéressant pour nous, c'est que la langue a dû se créer, s'est nécessairement créée, selon un processus consistant à individuer chaque notion reconnue distincte sous signe. Cette individuation de la notion sous signe représentatif est le principe constitutif des langues à caractères. Et elle est, en matière de langue, l'opération primordiale en l'absence de laquelle la langue ne saurait exister.

L'individuation en question s'abstrait de la phrase, qui représente ici le large, pour aller à l'étroit, représentatif ici de la notion partielle contenue. Et cette individuation appartient au mouvement analytique descendant, mouvement que, afin de bien fixer les idées, nous appellerons la saisie radicale. La saisie radicale conduit aux notions séparées, distinguées les unes des autres.

(Leçon du 20 mai 1948, série b)

2.3. Le mouvement ascendant et descendant : la langue et le discours

Une partie de la réalité — de cette réalité que le linguiste doit serrer d'autant près que possible — consiste dans le fait que le langage, (partout et toujours, le fait est humain) repose sur un mouvement ascendant selon lequel l'esprit passe de la puissance à l'effet et revient, par un mouvement descendant, de l'effet à la puissance. Passer de la puissance à l'effet, c'est aller des mots de langue, unités de puissance, à la phrase, unité d'effet. C'est le mouvement ascendant, constructif du discours. Revenir de l'effet à la puissance, c'est laisser la phrase, unité d'effet éphémère, se réduire, se dissiper dans l'esprit sous l'espèce d'unités de puissance, auxquelles il pourra être demandé de servir à la construction de nouvelles phrases, en nombre illimité. C'est le mouvement descendant.

On voudra bien s'arrêter un instant sur la part revenant dans l'acte de langage à chacun de ces deux mouvements, tous deux indispensables. Le mouvement ascendant est le fait du sujet parlant qui construit la phrase soit avec des mots, dans les idiomes à mots, soit avec des caractères, dans les idiomes à caractères. Le sujet parlant part de l'unité de puissance en vue de construire l'unité d'effet. Aller de la puissance à l'effet, c'est le mouvement ascendant.

Le mouvement descendant est le fait, obligé, du sujet écoutant. Il entend, il perçoit la phrase construite, et il s'en procure l'intellection par réduction aux unités de puissance composantes — mots dans les langues à mots, caractères dans les langues à caractères. C'est ainsi que les choses se passent en synchronie. Les deux mouvements, ascendant et descendant, interviennent, tous deux indispensables à l'efficience et à la complétude de l'acte de langage.

Il est un peu plus difficile de déterminer avec justesse la part revenant en diachronie aux deux mêmes mouvements. La diachronie ici, c'est l'histoire générale du langage, et dans cette histoire, il y a deux conséquences — deux ordres de conséquences — à considérer distinctement :

A) Une conséquence — qui ressortit à l'acquisition de puissance — est la création, la définition en nous de la langue, en permanence à disposition, et faite d'unités de puissance valant non pas pour l'expression de telle ou telle pensée, mais de toute pensée. Ces unités de puissance — mots ou caractères — étant ainsi non pas des divisions du pensé, mais des divisions du pensable, considéré comme un tout, comme une somme, une intégrale, en face du pensé, qui, lui, ne tombe ni sous le signe, ni sous le mécanisme de l'intégration. Le pensable est un tout fini, en face du pensé infini, qui en sera extrait, dont l'extraction ne sera jamais finie et qui se renouvellera, avec mêmes départs, indéfiniment. Ce qui est exclu s'il s'agit du pensable et de son analyse. Une notion de langue appartenant au pensable n'existe telle qu'elle se détermine, qu'une seule fois, et existante une seule fois, elle vaut pour mille et mille pensées effectives à construire. On voit par là que la langue a sa finalité psychique du côté de l'universel. Il lui est demandé d'universaliser son contenu, la totalité de son contenu.

B) L'autre conséquence à observer dans l'histoire générale du langage est celle ayant trait à la construction incessamment renouvelée d'unités d'effet éphémères, [Passage ratué : ... car le pensé est de l'ordre du singulier, censé ne devoir point se répéter, tandis que le pensable est de l'ordre de l'universel, échappant en soi et en chacun de ses éléments à la répétition ...] c'est-à-dire pratiquement de phrases. Cette construction d'unités d'effet éphémères et singulières est d'autant plus aisée et plus multipliée que les unités de puissance ont acquis une plus grande universalité.

Ainsi, d'une manière générale, le progrès que la langue, faite d'unités de puissance, accomplit en direction de l'universel bénéficie au discours, qui cherche, lui, son progrès en direction du singulier. Il y a corrélation entre les deux progrès : celui qui vise à la plus fine singularité expressive, et se marque du côté du discours, et celui visant à la plus haute universalité des unités de langue auxquelles il est fait appel en vue d'obtenir la singularité expressive désirée, jugée utile. Et cette corrélation met en jeu historiquement le mécanisme que nous connaissons du mouvement ascendant, allant de la puissance à l'effet, et du mouvement descendant, revenant de l'effet à la puissance. Or il est évident que le premier mouvement ascendant a sa fin au discours, dont il est constructeur ; et le second mouvement descendant, sa fin, à l'inverse, à la langue, dont il est de son côté constructeur. D'où il suit que la langue se construit selon le sens descendant porteur du mouvement par lequel les unités d'effet se résolvent dans l'esprit en unités de puissance ; et le discours selon le sens ascendant porteur du mouvement par lequel les unités de puissance déjà construites, servent à la constitution des unités d'effet.

(Leçon du 17 juin 1948, série b)

2.4. La détermination de l'élément formateur

A cet effet on portera le regard, tout au bas de l'acte de langage, sur les éléments formateurs, dont jusqu'ici je n'ai pas encore vraiment parlé. Que sont les éléments formateurs, de quelle opération de pensée dépendent-ils pour ce qui est de leur définition dans l'acte de langage ? On ne saurait répondre à cette question sans entreprendre une analyse cinétique de celui-ci. L'acte de langage, en toutes ses parties, et quelle qu'en soit l'économie intérieure, par proportion relative de langue et de discours, l'acte de langage met en cause et en exercice deux mouvements de pensée : un mouvement ascendant qui part du plus étroit — l'élément formateur — et va au discours, qui est, ici, le plus large, et d'autre part, un mouvement descendant qui part du discours, large, et va au plus étroit, l'élément formateur.

Le mouvement descendant en question a pour terme une analyse par notions, le mouvement ascendant, pour aboutissant une synthèse de notions dans un cadre plus ou moins large, qui est en langue, le mot, et en discours, la phrase, groupement de mots. Le mot est dans nos langues un groupement immédiat d'éléments formateurs sous une condition formelle intégrante. Le discours est aussi un groupement d'éléments formateurs, mais c'est un groupement médiat, opéré par l'entremise du mot, groupant en lui déjà, selon ses propres lois constitutives, les éléments formateurs qu'a produits, au terme de sa course, l'analyse.

On ne saurait rendre trop clair ce qui dans la structure d'un idiome revient à la saisie analytique descendante allant à l'étroit, et ce qui, oppositionnellement, revient à la saisie synthétique ascendante allant au large. La saisie analytique se poursuit jusqu'à son terme et se résout là en une opération finale obligée que nous nommerons *saisie radicale*, laquelle se répète à l'endroit de chacun des éléments formateurs distingués, qu'on pourrait appeler aussi bien, et mieux même, *éléments radicaux*.

(*Leçon du 9 décembre 1948, série b*)

2.5. Distinction entre deux sortes d'éléments formateurs

De l'expérience totale qui passe en lui, l'esprit humain retient donc intimement, inséparablement, de quoi avoir une plus puissante intelligence de l'univers.

Il y a là un travail d'abstraction très particulier qui consiste à renvoyer autant que possible à l'univers objectif les notions qui, au contact de l'expérience, se sont formées dans l'esprit et à ne garder dans l'esprit même que ce qui peut servir à augmenter la puissance de l'esprit.

Ainsi, l'expérience humaine, pendant son incessant passage dans l'esprit, se scinde en deux parties : la partie retenue au titre de puissance et la partie non retenue à ce titre et qui est renvoyée à l'univers objectif.

Dans la langue, la partie renvoyée à l'univers objectif est représentée par la définition lexicale et la partie retenue au titre de puissance, non pas pour être pensée, mais pour servir à penser, par les définitions morphologiques. Cette

sublimation de l'expérience, qui la réduit à son seul apport de puissance ... intéresse certaines notions privilégiées plutôt que la foule des autres.

L'une de ces notions privilégiées ayant, dans l'esprit, une destinée de puissance est le *nombre*.

(*Leçon du 6 juin 1946, série b*)

Dans une langue à mots, le rapport de la phrase aux éléments formateurs, représentatifs de chacune des notions distinguées dans la langue, ne procède pas de la saisie directe. La phrase ne saisit pas directement les éléments formateurs ; ce qu'elle saisit, c'est une saisie déjà accomplie de ces éléments, qui est celle étrangère à l'acte de langage, opérée en dehors de l'actuel par le mot.

Une phrase française est une suite de mots, contenant chacun, lorsqu'il s'agit de sémantèmes, plusieurs notions ajoutées les unes aux autres. Dans un substantif français, par exemple, il y a, au minimum, la notion représentée par le radical, plus des notions morphologiques de genre, de nombre, de cas et d'incidence dont le déroulement additif conduit l'esprit jusqu'à la partie du discours, dont nous savons qu'elle est universalisation intégrante par laquelle se conclut le mot.

L'obtention de cette universalisation finale intégrante, qu'est la partie du discours suppose une morphologie liée au radical et orientée, par la généralité croissante de ses indications, en direction de l'universel. En l'absence d'une telle morphologie, inexistante dans les langues à caractères, qui sont faites de notions individuées, et non de notions groupées et systématisées sous une unité de synthèse — le groupement est réservé à la phrase — la partie du discours est inexistante.

(*Leçon du 11 avril 1946, série b*)

2.6. Le rapport des trois saisies entre elles : discriminant des langues

À la saisie radicale, il faut opposer deux autres saisies appartenant toutes les deux à l'ordre, non pas descendant, mais ascendant. Ces deux saisies sont la *saisie phrasique*, créatrice de la phrase, et la *saisie lexicale*, créatrice du mot. Prise dans son ensemble, la structure de la langue est en tout état de cause, la résultante du jeu relatif de ces trois saisies.

(*Leçon du 20 mai 1948, série b*)

Très précoce, la saisie lexicale intervient, dans son mouvement propre, à l'instant qui avoisine immédiatement, en vis-à-vis, la saisie radicale. Il en résulte une saisie lexicale qui répète, sans plus, en mouvement ascendant, ce qu'a produit la saisie radicale à son terme, en mouvement descendant. Les deux saisies ont le même champ opératif. Elles s'identifient de ce point de vue, et leur différence n'est que d'un instant-limite, instant si étroit que pratiquement elles coïncident, la saisie lexicale n'étant qu'un simple enregistrement de ce qu'a produit la saisie radicale.

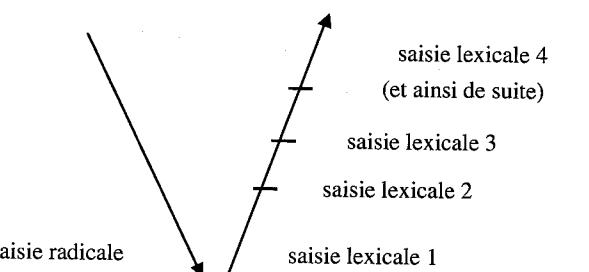
Les langues à caractères sont celles où la saisie lexicale, très précoce, intervient au point même où s'achève la saisie radicale, aucune distance ne s'inscrivant

pratiquement entre les deux saisies, autrement dit, la distance des deux saisies étant au minimum — et au voisinage de la nullité.

(*Leçon du 9 décembre 1948, série b*)

Dans les langues à mots, au contraire, la saisie lexicale, moins précoce, se fait attendre, et quand elle survient, une distance s'est constituée entre elle et la saisie radicale dépassée. Cette distance est pour les éléments radicaux un espace de groupement dont ils bénéficient pour se joindre. On retiendra qu'en tout état de cause, c'est la position de la saisie lexicale dans le mouvement ascendant allant au large qui fait la puissance groupante du mot. Là où la saisie lexicale se situe dans le mouvement ascendant au point même de départ de ce mouvement, la puissance groupante du mot est nulle, aucune distance n'existant entre saisie radicale descendante et saisie lexicale ascendante. On a affaire, en tel cas, à une langue à caractères.

Figurativement, afin d'aider à bien fixer les idées, il convient de se représenter comme suit le jeu possible des deux saisies, radicale et lexicale :



C'est la position précoce ou tardive de la saisie lexicale, au sein de son propre mouvement ascendant, qui confère au mot sa forme générale, et en détermine ainsi, pour l'essentiel, la typologie linguistique. La construction de langue se passe tout entière entre saisie radicale et saisie lexicale. La saisie lexicale est génératrice de l'unité de puissance, caractère ou mot.

(*Leçon du 9 décembre 1948, série b*)

2.7. Unité de puissance et unité d'effet

L'unité de puissance est la résultante d'une rencontre ... des deux opérations ... : celle dissociative engagée dans le sens descendant, à partir de l'unité d'effet en vue de constituer corporellement l'unité de puissance. Le but de la seconde opération est de donner une forme de puissance à ce qui a été extrait dissociativement de l'unité d'effet.

[...]

La phrase, dans les langues dont nous avons l'accoutumance, est un assemblage groupant — non pas agglutinant d'unités de puissance, lesquelles sont déjà de la

substance linguistique sous forme, sous une forme due à l'instantanéité d'une saisie qui a devancé la saisie phrastique, à savoir la saisie lexicale, saisie de laquelle procède et résulte le mot.

Première saisie formelle, la saisie lexicale est à la fois groupante et agglutinante. Les éléments radicaux formateurs, tombant sous le coup de la saisie radicale, se groupent et s'agglutinent. Ce sont des éléments tenus sous forme première, promotrice des unités de puissance du langage. Seconde saisie formelle, la saisie phrastique, promotrice de l'unité d'effet qu'est la phrase, en laquelle s'assembleront des unités de puissance, n'est que groupante. La saisie phrastique, réduite à son proprium, est une saisie, sous une forme non vouée à l'institution, de formes déjà instituées qui sont celles déférées à la substance du mot et qui émanent de la saisie lexicale, close quand la saisie phrastique intervient.

(*Leçon du 27 novembre 1956*)

L'unité de puissance une fois construite en langue, on procède, s'il y a lieu, c'est-à-dire s'il est besoin, à la construction de l'unité d'effet, qui est la phrase de discours. L'unité d'effet se construit à partir des unités de puissance pré-construites et sa construction, ses possibilités de construction, dépendent de ce que sont dans la langue, de par leur constitution, les mots de puissance. Il découle de là qu'en bonne méthode, en saine linguistique, toute étude du mécanisme constructif de phrase se subordonnera à une considération préalable de la structure de mot.

Ceci restreint extrêmement la comparaison en matière de syntaxe. Ne sont comparables entre elles, du point de vue de l'arrangement syntaxique, que des langues comportant le même état de mot. Toute comparaison qui passe outre à cette condition est sans véritable portée. Car c'est de l'état de mot que dépendent fondamentalement les jeux de syntaxe. Un mot, par constitution, apporte avec lui ses possibilités associatives en phrase. De sorte que la structure de la phrase apparaît conditionnée, et jouée, par la structure du mot. [...]

La saisie phrastique est ce que permettent et imposent les unités de puissance pré-construites. C'est donc toujours à l'état de structure du mot, et plus généralement de l'unité de puissance (qui est caractère ou mot), que doit remonter une théorie de la phrase. A procéder autrement, on ne peut que s'égarer.

(*Leçon du 9 décembre 1948, série b*)

2.8. La phrase : unité d'effet variable selon les langues

La phrase chinoise est une unité d'effet. La phrase française est de même une unité d'effet. La phrase de toute langue est une unité d'effet. Dans cet ordre d'idées, une considération à ne pas perdre de vue, c'est que l'unité d'effet, à laquelle aboutit nécessairement le discours, peut être, quant à sa structure et sa limitation, quelque chose de très différent de ce que nous appelons la phrase. Ce qui revient à dire que si toute phrase, construite selon des lois rappelant celles dont font usage les grandes langues modernes de civilisation, est une unité d'effet, il s'en faut de beaucoup que

toutes les unités d'effet offertes par une considération étendue des faits de langage soient des phrases au sens que nous attribuons à ce mot. La phrase — telle que nous la concevons — la phrase à structure logique, celle dont on fait l'analyse, souvent bien imparfaite, dans les classes — n'est qu'un cas particulier de l'unité d'effet.

Considérée tout à fait généralement, l'unité d'effet est l'unité à laquelle aboutit le fait de discours. En tout état de cause, elle est un discours limité, la limitation résultant d'un mécanisme constructeur interne, sujet historiquement à des variations considérables, dont on aura un jour à entreprendre une étude systématique.

(Leçon du 9 mai 1946, série b)

2.9. La phrase dans les langues holophrastiques : difficulté d'analyse

Le sujet parlant a la capacité de construire des vocables plus ou moins longs, se rapprochant plus ou moins par leur mécanisme de la phrase, avec les éléments formateurs individués dans la langue, mais ces éléments formateurs, qu'il sait prendre concrètement et assembler, il ne sait pas en opérer une saisie abstraite lui permettant d'en contempler l'idée, telle qu'elle se profile dans la langue même, dans la préexistence de tout acte de langage effectif.

Les langues en question, qui comportent, on le conçoit, une foule de modalités constructives, difficiles du reste à bien situer les unes par rapport aux autres, sont les plus primitives de toutes.

(Leçon du 28 février 1947, série c)

Un autre problème, qui ne peut être abordé du dedans, est celui de la limitation du discours et de la définition psychomécanique de la phrase. Avant que la phrase devînt ce qu'elle est dans les langues dont nous avons la pratique, elle a été un discours limité, selon des lois de limitation qui ont dû beaucoup varier et dont il est bien difficile de se faire une idée tant soit peu précise.

On peut donc seulement poser qu'à un moment donné les éléments formateurs se sont agglomérés dans des discours limités, qui étaient des sortes de phrases lesquelles, en s'ajoutant les unes aux autres, selon une syntaxe dont le mécanisme lui aussi nous échappe, formaient le discours entier, plus ou moins développé. Ce stade du mot-phrase, très clair du dehors, est lui aussi intérieurement fort obscur. Et si un jour, la théorie du mot doit s'éclairer de ce côté, elle le devra à une théorie approfondie de la phrase et à une histoire de sa variation systématique. Une théorie de la phrase primitive devrait constituer le début de la théorie du mot pour les âges les plus anciens.

(Leçon du 7 février 1946, série b)

2.10. La phrase dans les langues à mots

Dans les langues à mots, le rapport de la phrase aux éléments formateurs, représentatifs de chacune des notions distinguées dans la langue, ne procède pas de la saisie directe. La phrase ne saisit pas directement les éléments formateurs, ce

qu'elle saisit, c'est une saisie déjà accomplie de ces éléments, qui est celle, étrangère à l'acte de langage, opérée en dehors de l'actuel par le mot.

Notions morphologiques : genre, nombre, cas.

Mot = notions groupées et systématisées sous une unité de synthèse, la partie du discours.

(Leçon du 9 mai 1946, série b)

C'est seulement ensuite, après avoir fait l'objet d'une saisie individuante, singularisante que les éléments-formateurs entrent dans une nouvelle saisie groupante et agglutinante qui est celle du mot, lequel relève non pas d'une limitation pragmatique issue du discours, mais d'une limitation noologique, issue de la nature même de la pensée, mobile entre le singulier et l'universel, et obligée dès l'instant qu'elle ne termine plus son unité de puissance au singulier d'en opérer la terminaison à l'universel. Le dilemme est impératif. Des deux l'un ou l'autre. Pas de choix entre les deux.

(Leçon du 4 avril 1946, série b)

2.11. Autres paramètres : la représentation et l'expression

Aux origines, il y eut un moment où la forme phrastique assimilait la forme lexicale. Il s'en suivait des mots-phrases, c'est-à-dire des mots de puissance qui comprenaient autant d'éléments formateurs intériorisés qu'il en faut pour former une phrase, longue ou courte. Il est arrivé plus tard, l'état structural originel non quitté, que la forme phrastique, par réduction de sa puissance de préhension, est devenue forme lexicale comprenant moins d'éléments formateurs qu'il n'en faut pour constituer une phrase. Le mot primaire s'en est trouvé institué. Né d'une saisie [intériorisant un nombre moindre] d'éléments formateurs, il a fini par aboutir, sous un même état structural, à une saisie lexicale, restreinte à un unique élément formateur, ce par quoi la saisie lexicale et la saisie radicale, celle qui livre l'élément formateur, étaient assimilées.

(Leçon du 5 décembre 1957)

Le mot à l'état primaire, si large ou étroit soit-il, appartient à l'instant de l'acte d'expression. Il postérieurise cet acte tout en en faisant partie. Il le postérieurise en ce sens qu'il en marque l'instant premier qui a devant – dans son avenir – toute la suite des autres.

Le mot à l'état primaire a devant lui l'entier du discours à construire moins le tout premier instant de cette construction déjà engagé avec lui. Le fait pour le mot d'appartenir à l'acte d'expression comme premier instant à cette conséquence que le départ de l'acte d'expression peut, assez librement, aux origines surtout, se situer à des distances différentes de la saisie phrastique. Le départ de l'acte d'expression est dans le tout du langage un instant mobile. Il est en conséquence possible au sujet parlant d'engager l'expression à courte distance de la saisie phrastique et le mot primaire est alors un mot long, très incorporant. Et il peut aussi engager l'expression

à grande distance de la saisie phrastique et le mot primaire est, en ce cas, un mot court, peu incorporant.

[...]

Cette liberté d'engager l'expression à des hauteurs différentes dans l'acte de langage représente une possibilité mécanique ancienne.

D'une manière générale, cette possibilité est combattue par une tendance — prépondérante à la langue — qui est d'engager l'acte de langage à même hauteur dans l'acte de langage.

(*Leçon du 12 janvier 1950, série b*)

2.12. Autres paramètres : endophrastie et exophrastie

[...] je tiens pour une idée qui paie la distinction que j'ai faite la dernière fois de l'*endo-phrastie* et de l'*exo-phrastie*. C'est une distinction de théorie et qui vaut surtout comme telle. Dans la réalité, ladite distinction ne correspond que d'assez loin à quelque chose de catégorique. Il n'existe pas de langue — pas d'idiome — où la construction du vocabulaire, et encore moins celle de la phrase, n'ait plus rien d'endophrastique et où l'exo-phrastie serait le tout de l'acte de langage. Ceci, du reste, est évident en soi. Là même où on construit additivement l'entier qu'est la phrase, la construction additive de cet entier suppose une vue à tout le moins perspective de cet entier. Que cette vue existe, doive exister, est ici hors de cause. Ce qui est en cause, c'est le mécanisme interne de relation de la partie à l'entier. Lequel mécanisme peut être, soustractivement, la détermination des parties à partir de l'entier dont on les retire ; ou additivement une construction de l'entier à partir des parties préalablement retirées. Or ces deux mécanismes, en fait, coexistent et s'imbriquent, avec cette différence que le second mécanisme additif tend, dans l'histoire du langage, à réduire à son bénéfice le premier mécanisme. Perçue à vol d'oiseau, l'histoire générale du langage est réduction de l'*endo-phrastie* à l'*exo-phrastie*, et cette réduction affecte à la fois le vocabulaire et la syntaxe.

Qu'il s'agisse du vocabulaire ou de la syntaxe, la construction de la langue — l'ouvrage construit qu'est la langue — ressort à une formule simple qui pourrait s'écrire :

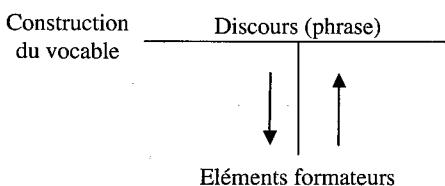
$$\text{Endo-phrastie} + \text{exo-phrastie} = 1$$

l'*endo-phrastie* perdant tout ce que gagne l'*exo-phrastie*, sans que jamais l'un des deux termes composants puisse se présenter nul. Car si l'on fait nulle l'*exo-phrastie*, absolument nulle, il n'y a plus de langue. Le fait seul, en effet, de posséder dans l'esprit des éléments formateurs avec lesquels se construira la phrase-mot, si peu analysée soit-elle, ressort à l'*exo-phrastie*. La situation correspondante à l'*exo-phrastie* nulle serait celle d'un sujet parlant ayant, pendant la construction même de la phrase, à inventer les éléments formateurs dépourvus en lui de la moindre existence préalable. Cette situation catégorique est à écarter : elle nous ramène à la question vaine de l'origine du langage. Et si on fait nulle l'*endo-phrastie*, du même

coup, c'est la construction de phrase qui devient impossible, car comment construire une phrase si, pendant sa construction, fût-elle mécaniquement additive, on n'en aperçoit pas l'entier dans la perspective.

Du côté du vocabulaire — ou, si l'on veut, du vocabulaire — l'*exo-phrastie* a connu un développement plus rapide que du côté de la syntaxe. De ce développement nous avons pu, avec le témoignage de langues très conservatrices, reconstituer les étapes obligées. Et cette reconstitution nous a mis, pour le vocabulaire, en présence d'un système d'abord uni-dimensionnel, puis bi-dimensionnel, puis de nouveau uni-dimensionnel.

Le premier état de système, uni-dimensionnel à ce moment, tient à <ce que> le mot se construit tard dans l'acte de langage, très tard, à l'approche du discours, et se construit soustractivement et horizontalement selon l'axe d'une unique coupe transversale. Le schéma intervenant est celui-ci :



Sur la coupe transversale intervenante, et tardivement intervenante, on voit le vocabulaire se produire soustractivement à partir d'une phrase-mot qui s'allège en se réduisant, autant qu'il se peut, à ses conditions de mécanisme. L'*endo-phrastie* est alors dominante : elle est dominante aussi longtemps que la formation du vocabulaire ne descend pas au-dessous de son premier niveau horizontal de formation. A ce moment des mots existent, mais leur existence est tributaire de la puissance qu'a l'esprit de les soustraire de la phrase, sans quitter sensiblement le niveau de formation de celle-ci. Autrement dit, c'est au niveau tardif de formation de la phrase que s'opèrent et la genèse matérielle et la genèse formelle du mot. A ce stade primitif, les deux genèses ont même hauteur dans l'acte de langage : le mot résultant, côté matière et côté forme, de ce que la phrase-mot rejette en dehors d'elle, en se réduisant à son propre mécanisme, des éléments pour elle trop particuliers. Ce rejet varie en importance, dans la parole même, et cette variation confère au discours une grande expressivité.

Survient ensuite une étape qui est celle de la séparation verticale de la genèse formelle et de la genèse matérielle du vocabulaire. On voit alors l'*endo-phrastie* ne garder que la genèse formelle, cependant que l'*exo-phrastie* s'attribue la genèse matérielle. D'où cette conséquence que le mot, pris en langue, en position exophrastique, est un mot en refus de forme, un mot satisfaisant, en un certain sens, à la condition d'entier par son étendue, mais qui reste incomplet dans l'attente de la

forme que lui apportera la suite de l'acte de langage, suite avec laquelle on passera du niveau exo-phrastique, réservé à la matière, au niveau endo-phrastique, réservé à la forme.

La troisième étape obligée est celle pendant laquelle la genèse de forme descend de l'endo-phrastie, qui l'avait retenue, à l'exo-phrastie qui s'en empare. On voit alors de nouveau, comme au début, la formation du mot s'opérer, côté matière et côté forme, au niveau d'une unique coupe transversale. La formation du mot est alors additive : des éléments formateurs se joignent en vue de la constitution d'un entier.

[...]

Du côté de la syntaxe, le même phénomène de réduction de l'endo-phrastie au bénéfice de l'exo-phrastie existe, mais il est plus tardif et la conséquence est qu'avec des mots déjà fortement exo-phrastiques se conserve une formation de phrase où persiste encore la construction endo-phrastique, plus soustractive qu'additive. Cette persistance joue un rôle secret, mais capital, dans le fait de syntaxe majeur qu'on appelle l'ordre des mots. Ce que je tiens à bien marquer dans cette leçon, c'est que la séparation endo-phrastie/exo-phrastie ne s'établit pas catégoriquement dans la structure des langues, et qu'à beaucoup d'exo-phrastie peut s'ajouter complémentairement un quantum variable d'endo-phrastie persistante, la persistance en question portant des conséquences en syntaxe et, corrélativement, en lexicologie par un moindre achèvement de la genèse du mot, lequel apparaît moins fini en langue, et acceptant dès lors des formations momentanées que la langue, en tant qu'ouvrage pré-construit, ne contient pas expressément. On ne saurait finir un dictionnaire allemand. On peut finir un dictionnaire français.

En thèse tout à fait générale, il faut poser que, dans la réalité des choses, la séparation de l'endo-phrastie et de l'exo-phrastie n'est pas absolument catégorique. Le seuil garde une certaine largeur : il est hypothétique à proportion. Il n'en reste pas moins que, pour bien concevoir le mécanisme psychique qui préside à la définition des structures de langage, il faut avoir dans l'esprit la distinction purement idéelle et théorique, mais qui est une idée payante, de l'endo-phrastie et de l'exo-phrastie.

(Leçon du 3 mars 1948, série b)

TROISIÈME PARTIE

La phrase dans l'acte de langage

3.1. Langage, langue et parole

Leçon du 19 novembre 1948, série c

On ne trouvera pas dans le *Cours de linguistique générale* d'indications relatives à la genèse des idées du maître : le silence de ce côté est complet. Peut-être cela tient-il à ce que F. de Saussure discernait que les conclusions auxquelles il aboutissait, en partant de son immense savoir de comparatiste, pouvaient être obtenues, aussi bien

et autrement, en partant d'une observation plus directe par le sujet parlant lui-même de ce qui se passe en lui pendant l'acte de langage.

Je ne saurais trop inviter mes auditeurs — à défaut d'un savoir qu'il leur faudrait une demi-vie pour acquérir — à adopter cette manière introspective, et fort économique, de s'instruire de ce qu'est le langage. Ils acquerront ainsi, par la réflexion et l'observation de leur propre pensée, des formes d'activité de cette pensée, une connaissance des choses qui rejoindra, jusque dans le détail, les plus belles théories saussuriennes.

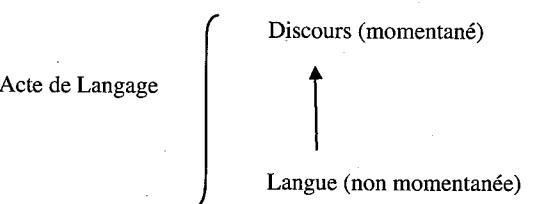
C'est par ce biais de l'observation introspective directe que je vais aujourd'hui reprendre, quant à l'essentiel, et en y ajoutant de nouveaux développements, issus de mes travaux personnels, la théorie saussurienne relative à la langue, au langage et à la parole.

Une partie importante de ladite théorie repose, en effet, sur la juste distinction de ces trois termes : *langue*, *langage*, *parole*, recouvrant chacun une notion distincte.

La distinction *langue/langage* est celle qui retiendra en premier lieu notre attention. Elle devient claire et s'impose, dès l'instant que l'on considère que la langue est une possession permanente de notre esprit, et le langage un emploi momentané de la langue dont nous avons la possession permanente. Pour parler, pour faire acte de langage, je fais appel à la langue existante en moi — et qui existe en moi d'une manière permanente, aussi bien dans le cas d'usage que dans celui de non-usage.

L'acte de langage prend son origine à la langue, préconstruite en moi, et il a son aboutissant au discours, construction momentanée de mon esprit réalisée par les moyens de la parole et provoquée par un besoin momentané d'expression. La finalité du discours ressortit à l'expression ; la finalité de la langue à la représentation, conditionnant et permettant l'expression.

L'acte de langage est une transition de la langue au discours. Il est intégrant à l'égard de cette transition. On pourrait donc légitimement — une telle représentation a l'avantage d'aider à bien fixer les idées — représenter l'acte de langage de la manière suivante :



Les notions discriminées en langue, quel qu'en soit l'état formel de structure (variable selon les idiomes), servent à construire le discours dans le moment du besoin. Ces notions sont, dans le moment du besoin, choisies et appelées, et elles montent de la langue, possession profonde et permanente de l'esprit, au discours, création momentanée, éphémère, et en quelque sorte superficielle. L'acte de langage

s'inscrit entre la non-momentanéité profonde de la langue et la momentanéité superficielle du discours.

Que, par une hypothèse théorique, on suppose inexiste la langue, qu'arriverait-il ? Ceci, que l'acte de langage, privé des moyens suffisants de se produire, et par là frappé d'impuissance, sera quasi inopérant. Il consisterait, dans cette hypothèse, en de vains efforts de l'ordre de la sonorité, du bruit spontanément expressif et de la mimique. La situation pénible résultante serait approximativement celle du voyageur qui, en pays étranger, ignore la langue des autochtones, lesquels ignorent la sienne.

Ainsi le rôle premier de la langue, et le but universel de sa construction, est de faire que l'acte de langage puisse avec aisance et puissance opérer. En l'absence de la langue, cette aisance et cette puissance sont refusées.

Le schéma porté au tableau, que vous avez sous les yeux, fait partir l'acte de langage de la langue — de la langue déjà construite en nous — et le fait se développer jusqu'à un résultat qui est le discours.

Ainsi se découvre, séparés par une opération de pensée constructrice, deux plans de l'esprit, appartenant à des profondeurs différentes de celui-ci :

- a) le plan tardif de l'effet où se réalise — dans le momentané — le discours ;
- b) le plan précoce de la puissance, où s'est déjà réalisée — et existe dès lors au titre de la permanence — la langue.

La langue siège sur le plan de puissance. Elle apporte avec elle puissance et aisance d'expression.

Le discours siège sur le plan de l'effet et il apporte avec lui l'expression même, momentanément réalisée, d'une pensée.

Le discours est un ouvrage construit pour durer juste le temps de l'effet, et la langue un autre ouvrage construit, sous-jacent, destiné à demeurer en nous à disposition d'une manière constante et à partir duquel le discours s'édifie.

La construction psychique que constitue le discours, en sa momentanéité, se recompose d'unités d'effet. L'état commun de ces unités d'effet, c'est la phrase. La phrase est l'unité d'effet du langage.

Quant à la construction psychique sous-jacente que constitue la langue en sa permanence, elle se recompose d'unités de puissance. L'état commun de ces unités de puissance c'est, dans les langues évoluées qui nous sont familières, le mot.

Le mot, dans les idiomes auxquels nous sommes accoutumés, est l'unité de puissance du langage. Le mot tel que nous le concevons n'est pas un fait de grammaire générale, mais de grammaire particulière. Il existe des idiomes où le mot ne se détermine pas ou se détermine mal.

L'acte de langage tel que l'on vient de le délimiter s'engage au mot, qui est son départ, et conduit à la phrase, qui est son terme d'arrivée. Il s'inscrit, par conséquent,

entre le mot, unité de puissance, et la phrase, unité d'effet. Il trouve, déjà construite, l'unité de puissance qu'est le mot, et il construit l'unité d'effet qu'est la phrase.

La construction du mot, au cours de la construction de phrase, est une construction dépassée, sortie du champ que contrôle la conscience.

Or, si nous examinons ce qu'est le mot dans une langue évoluée, nous constatons qu'il est de son côté, comme la phrase, une construction, un édifice systématique obéissant à des obligations de structure. Il découle de là que la tâche du linguiste — du linguiste grammairien — est, d'une part, d'étudier comment se construit la phrase, unité d'effet, à partir du mot, unité de puissance, et d'autre part comment se construit, se préconstruit au fond de la pensée, le mot auquel la phrase fera appel, le cas échéant, pour se construire.

Ainsi le linguiste-grammairien, s'il est dans son programme d'embrasser l'opération du langage en son entier, aura à étudier non pas un ouvrage construit, la phrase, mais deux ouvrages construits : la phrase, qui siège à l'effet, et le mot, siégeant à la puissance.

On est conduit ainsi à diviser l'opération totale de langage en deux opérations constructives distinctes :

- a) la construction tardive de la phrase, unité d'effet, sous un certain contrôle positif de la conscience ;
- b) la construction précoce du mot, unité de puissance, sous contrôle quasi négatif de la conscience.

Quand la construction tardive, celle de la phrase, s'engage, la construction précoce, celle du mot, est close. Mais, quoique close, elle est rapidement refaite par l'esprit, mais sans liberté, selon un plan et des dispositions fixés invariablement, auxquels il ne peut rien changer.

Quand, pour construire une phrase, unité d'effet, je fais appel au mot, unité de puissance, si le mot choisi est verbe, c'est que j'ai accepté la construction verbe, et pour l'accepter j'ai dû rapidement la refaire.

Si l'on tient compte de cette reconstruction, par acceptation, de l'unité de puissance qu'est le mot, on en arrive à étendre l'acte de langage à la construction du mot. On a ainsi un acte de langage tardif, engagé à partir du mot construit et visant la construction de la phrase, et un acte de langage précoce, sous-jacent, dont l'aboutissement est le mot construit. Autrement dit, l'acte de langage apparaît un acte en deux temps, un acte bi-phasé, dont la seconde phase, tardive, aboutit à la phrase, et dont une première phase, précoce, a déjà conduit, dans une antériorité qui s'indétermine, au mot.

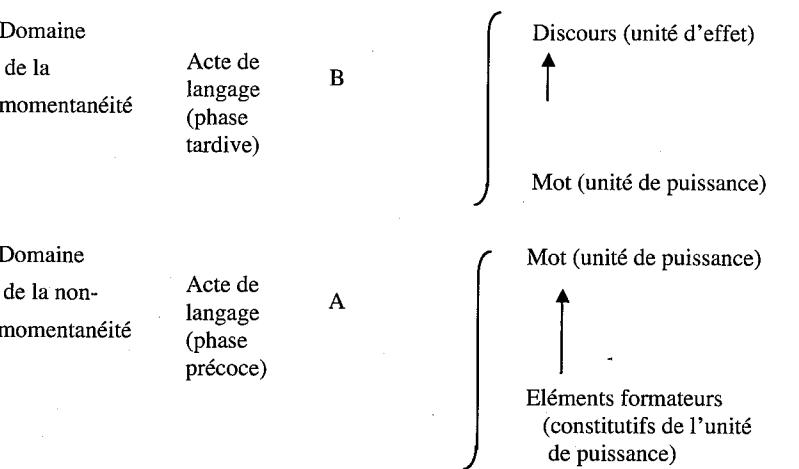
Ceci posé, qui est évident, et que chacun peut vérifier en soi, la question, préjudiciale et capitale, se pose de savoir si ces deux phases de l'acte de langage — celle de construction de la phrase, unité d'effet, et celle de pré-construction du mot, unité de puissance — procèdent des mêmes opérations de pensée et sont

homogènes ; ou si, au contraire, chaque phase comporte des opérations propres à son ordre, non réductibles à celles de l'autre phase, et, pour tout dire d'un mot, hétérogènes. En d'autres termes, la question posée, dès maintenant, est de savoir si l'étude de l'édifice que constitue la phrase et l'étude de l'édifice que constitue le mot doivent être conduites ensemble, avec l'idée préconçue, admise par postulat, que dans les deux cas ce sont les mêmes principes constructifs qui entrent en jeu, ou bien si, au contraire, il s'agit de deux constructions reposant sur des visées différentes dans leurs principes et devant, en conséquence, être étudiées séparément.

Il sera répondu à cette question, avec les développements voulus, dès la prochaine leçon. Et ce nous sera une occasion de bien nous rendre compte de ce que sont respectivement le mot et la phrase dans une langue aussi évoluée que le français.

Dès maintenant je puis indiquer que la phrase, unité d'effet, et le mot, unité de puissance, procèdent dans leur construction de deux visées différentes, la visée qui construit la phrase opérant avec les résultats qu'a déjà obtenus, dans son plan propre, la visée constructrice du mot.

En vertu de ce que l'on vient d'exposer, l'opération de langage considérée *in toto* devrait être représentée, dans nos langues évoluées, comme suit :



Quand la phase B de l'acte de langage s'engage, la phase A apparaît close, périmée, révolue, et elle échappe ainsi, parce qu'elle est outrepassée, au contrôle de la conscience. C'est assez consciemment et volontairement que se construit une phrase, unité d'effet, mais c'est dans une région que la conscience a laissé tout à fait derrière soi que s'est opérée la construction sous-jacente du mot.

3.2. Langue / discours

Leçon du 26 novembre 1948, série c

Dans le *Cours de linguistique générale*, dont encore une fois je ne saurais trop recommander la lecture et la méditation à mes auditeurs, F. de Saussure pose l'équation :

$$\text{langage} = \text{langue} + \text{parole}$$

et par là il distingue, et c'est indispensable en bonne méthode, la langue de la parole qui n'en est que le véhicule, le moyen de la rendre sensible et d'en faire un instrument utile, incomparablement précieux dans l'état actuel de la civilisation humaine.

[...]

L'équation de Saussure portée au tableau est susceptible d'une généralisation qui en ferait ceci :

$$(1) \text{Langage} = \text{langue} + \text{représentation physique}$$

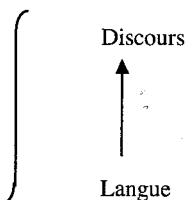
La formule proprement saussurienne :

$$(2) \text{langage} = \text{langue} + \text{parole}$$

se présente alors comme un cas particulier de la formule 1, tout à fait générale. On voit par là combien, dans l'étude du langage, le général fuit sous le particulier.

Dans l'état actuel de la civilisation humaine, la parole, qui sert à rendre la langue, se présente, par rapport à celle-ci, sous une condition de liaison extrêmement étroite. L'idée et le signe, chargé de la traduire en lui donnant une existence physique, sont soudés à un point qui, dans la pensée même, les fait pratiquement inséparables. Il arrive cependant qu'ayant l'idée en soi, clairement, on cherche le mot. A ce moment la langue appelle à soi la parole.

Dans la précédente leçon, nous avons porté au tableau un schéma primaire d'analyse qui est celui-ci :



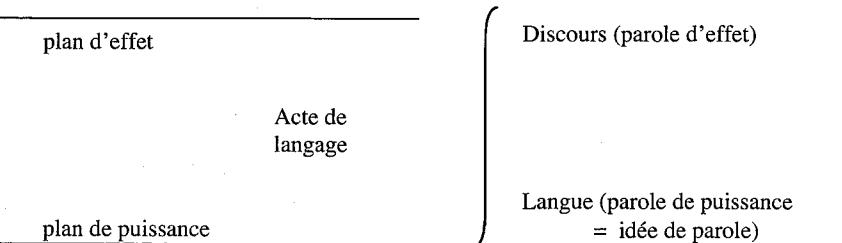
Ce schéma est une analyse du fait, aisément observable en nous, que l'acte de langage consiste à construire le discours à partir de la langue — ouvrage pré-construit dans la pensée. Ce schéma, tel qu'il est porté au tableau, ne fait pas mention de la parole, et il y a lieu, afin de nous faire une idée juste et complète des choses, d'y inscrire la parole.

Ceci va nous amener à distinguer la *parole de discours* de la *parole de langue*. La parole de discours est celle sous laquelle nous percevons la phrase, unité d'effet.

La parole de langue est celle sous laquelle nous saissons les unités de puissance de la langue — les mots — dans nos idiomes évolués.

Ainsi la parole, dans l'acte de langage, intervient deux fois : au niveau de la langue, pour saisie du contenu de celle-ci, et au niveau du discours, pour construction physique de la phrase. La parole est donc dans le langage opérante successivement sur le plan de puissance, qui est celui de la langue, et sur le plan de l'effet, qui est celui du discours. Autrement dit, dans les idiomes évolués relevant de notre état de civilisation, la parole est successivement *parole de puissance*, liée à la langue, et *parole d'effet*, liée au discours.

Le schème porté au tableau, si l'on y introduit le facteur parole, doit donc être complété comme suit :



La parole de puissance, qui n'est qu'une idée de parole, est celle liée au mot avant même que nous en fassions usage. La liaison est d'ordre psychique : elle est un fait de pensée profond.

La parole d'effet appartient, elle, au discours : elle recouvre la phrase, elle lui donne corps, elle épouse le mécanisme de la phrase et traduit expressivement la liaison qui, dans la phrase, et pour l'intelligence de celle-ci, s'établit entre les unités de langue composantes.

Le schéma porté au tableau respecte, on le voit, l'équation de Saussure <puisque> aussi bien sur le plan de puissance que sur le plan d'effet nous voyons l'acte de langage se recomposer d'un élément psychique auquel s'ajoute l'élément physique qu'est la parole. L'acte de langage, sur le plan de puissance, totalise :

la langue + la parole de puissance

et, sur le plan de l'effet, il totalise :

le discours (formé d'unités de langue) + la parole d'effet

Le discours se recomposant d'unités de langue emportant avec elles un fragment de la parole de puissance, il en découle que, partout dans l'acte de langage, l'équation fondamentale de Saussure est satisfaite. [...]

On ne saurait donc, si je juge bien, marquer avec trop de soin la différence existante entre discours et langage. Le langage est un acte, le discours un résultat, atteint ou non atteint par cet acte, et qui n'est atteint que là où existe une langue, et proportionnellement à son état de définition. On voudra bien remarquer que je dis toujours, de par ma conception même des choses, *acte de langage* et jamais *acte de langue* ou *acte de discours*. Quant il s'agit du discours ou de la langue je dis : *fait de*

langue, fait de discours. Le discours, sur le plan d'effet, et la langue, sur le plan de puissance, sont des résultats de l'acte de langage : en d'autres termes, des faits résultants.

Poser comme je viens de le faire, et comme je l'avais déjà fait la dernière fois, que l'acte de langage, constructeur de l'unité d'effet qu'est la phrase, a été aussi, par une précédence qu'il a dépassée, constructeur de l'unité de puissance qu'est le mot dans nos langues évoluées, c'est faire de l'acte de langage pris dans son entier, comme acte intégrant de tout ce qui a trait à la pensée exprimée, un acte bi-phased, un acte en deux temps, et dont chaque temps aboutit à un ouvrage construit.

Le dernier temps est constructeur de l'unité d'effet qu'est la phrase ; le premier temps, constructeur de l'unité de puissance qu'est, dans nos langues évoluées, le mot.

L'entier de l'acte de langage se recompose de ces deux temps, indépendants l'un de l'autre et dont l'indépendance résulte d'une successivité ne comportant rien d'obligé. La construction de la langue, qui s'est opérée en nous par héritage, et par vérification et acceptation des opérations de pensée inhérentes à cet héritage, est une opération close depuis un temps indéterminé quand, accidentellement, par besoin momentané, survient la construction du discours.

[...] une psychographie de l'acte de langage dans les idiomes qui ont réussi la définition du mot sous partie du discours, laquelle définition est un résultat assez tardif de l'évolution linguistique :

P S Y C H I S M E		S E M I O L O G I E	
Plan d'effet	Discours (unités d'effet)	Langage externe	Langage interne
<i>de la langue</i>	Construction de discours II	Parole d'effet	Parole de puissance (idée de parole)
		Opération constructrice d'unités d'effet	Conservation de la parole à l'état de puissance (idée de parole)
<i>Acte</i>	Construction de langue I	Langue (unité de puissance <sous saisie pour emploi>)	Parole de puissance (<idée de parole>)
		Opération constructrice d'unités de puissance	Pareillement
<i>de la langue</i>	Construction de discours II	Langue (unités de puissance intégrante)	Parole de puissance état second (idée de parole)
		Opération constructrice d'unités de puissance	Pareillement
<i>langage</i>	Langage	Eléments formateurs radicaux (composants de l'unité de puissance)	Parole de puissance (idée de parole)
		Opération constructrice d'unités de puissance	Pareillement

Le schéma porté au tableau est une psychographie de ce qu'est l'acte de langage, pris en entier, dans la pensée du sujet parlant.

Le sujet parlant trouve la langue construite en lui : cette construction n'est pas son ouvrage propre, elle est un héritage auquel, après vérification mentale constante, il a donné son adhésion, son acceptation. N'étant pas son ouvrage propre, cette construction de la langue n'a pas pour le sujet parlant de moment reconnaissable. Son moment, chez le sujet parlant, se confond avec la permanence de la possession et avec l'adhésion permanente de l'esprit au dispositif de l'ouvrage construit possédé. Un caractère de l'ouvrage pré-construit qu'est la langue dans l'esprit du sujet parlant est la non-momentanéité.

Avec les unités de puissance que comporte la langue, le sujet parlant construit le discours, lequel se recompose d'unités d'effet dont l'état général de structure est la phrase. Le discours est fait de phrases. Et cette construction de phrase est sentie par le sujet parlant une opération pourvue de momentanéité.

Ainsi, selon le schéma psychographique porté au tableau, l'acte de langage totalise en lui — si on en prend l'entier — deux sortes d'opérations constructives :

- les opérations constructrices de langue, appartenant à une précédence dépassée, et échappant au sentiment de momentanéité ;
- les opérations constructrices de discours, n'appartenant pas à une précédence dépassée et apportant avec elle un sentiment de momentanéité, et une certaine conscience de ce qui s'accomplit pendant cette momentanéité.

Les deux sortes d'opérations ont-elles la même fin, procèdent-elles de la même visée ou, au contraire, ont-elles, chacune dans leur plan, une fin propre et procèdent-elles chacune pour leur compte d'une visée distincte ? C'est cette dernière opinion qu'un examen attentif des choses, après nous y avoir conduit, nous a fait adopter.

La langue est faite de représentations dont la fin est de demeurer comme telles dans l'esprit qui les tient à disposition. Ces représentations, dans leur ensemble, correspondent à une division, à une fragmentation du pensable à partir de laquelle il sera possible, par emprunt des fragments utiles, de construire la pensée — ce qui est pensé momentanément. Le pensé ne sort pas de la momentanéité. On ne sort de la momentanéité qu'en atteignant le pensable.

Autre chose est le discours. Il ne conduit pas à des représentations correspondant à une fragmentation du pensable en unités valables pour l'expression de toute pensée momentanée : il conduit, à partir du pensable fragmenté constituant la langue, à l'expression du pensé, du momentanément pensé.

La langue est le produit d'opérations constructrices dont la fin est de diviser le pensable en un nombre fini de représentations apportant avec elles, par leur division, la puissance de rendre, d'exprimer toute pensée. La visée est ici une visée orientée en direction de l'universel. La division du pensable, résultant des opérations constructrices de langue, est une division visant à l'universel car elle est faite en vue

non pas de l'expression de certaines pensées, mais en vue de l'expression de toute pensée momentanément conçue en n'importe quel moment. L'universel est ici prévision de tout le singulier imaginable.

Le discours est le produit d'opérations de pensée d'un tout autre ordre. Il ne s'agit point pour le discours d'opérer une division du pensable en représentations permettant l'expression du pensé, mais d'utiliser les représentations de langue obtenues, qui sont toutes des fragments du pensable, à l'expression momentanée d'une pensée étroite et singulière.

La visée est ici orientée en direction du singulier et cette visée orientée en direction du singulier — du pensé, momentanément et singulièrement conçu — a son départ au résultat de la visée de langue orientée en direction de l'universel, la langue étant, je le répète, faite de représentations correspondant à une fragmentation du pensable apportant avec elle la possibilité de rendre n'importe quelle pensée momentanée.

On voit par là quel contraste <formel>, quel contraste d'orientation existe entre la langue et le discours. La langue a sa visée au permanent, au non-momentané, à la puissance, à la non-limitation de puissance, et donc à son universalité (à sa puissance pour tout). Une langue bien faite est puissance pour rendre tout ce que l'homme sait concevoir.

Quant au discours, il a sa visée au momentané, à la phrase éphémère, à l'effet qu'on attend d'elle, pour lequel elle est construite et qui est de l'ordre du singulier, du pensé (singulier par définition), l'universel étant du côté du pensable. [...]

Autant que possible, dans notre enseignement, nous évitons de confondre représentation et expression. Les opérations constructrices de langue aboutissent, selon nous, à des représentations. À leur niveau l'acte de langage est essentiellement acte de représentation préalable. Les opérations constructrices de discours, engagées à partir des représentations de langue, aboutissent à l'expression du pensé. À leur niveau l'acte de langage est essentiellement acte d'expression conséquent — appartenant à la conséquence d'une antécédence qui est la langue.

La visée des deux ordres d'opérations, celles constructrices de langue et celles constructrices de discours, n'étant pas formellement la même, et le contraste allant jusqu'à la contradiction formelle, on est fondé à considérer hétérogènes les opérations précoces sur lesquelles repose la construction de langue et celles, tardives, sur lesquelles repose la construction du discours. Il s'ensuit, en bonne méthode, l'obligation d'en faire l'étude séparément et, conséquemment, de ne pas rapporter à la même visée <constructrice> l'ouvrage pré-construit qu'est la langue et l'ouvrage occasionnellement construit ensuite qu'est le discours.

D'une manière obscure les observateurs du langage ont aperçu ce qui sépare les deux ordres d'opérations, et c'est à leur distinction aperçue qu'il convient de référer les termes courants de syntaxe et de morphologie.

Un problème à l'ordre du jour du récent Congrès des linguistes tenu à Paris a été de faire avec exactitude le départ entre ce qui revient à la syntaxe et ce qui revient à la morphologie. Ce problème abordé par des esprits très différents a donné lieu à des débats intéressants mais non conclusifs. La conclusion, à mon sens, à laquelle n'est pas arrivé le congrès, réside en ceci que la morphologie est tout ce qui appartient aux opérations constructrices de langue et la syntaxe tout ce qui appartient aux opérations constructrices de discours. Or, selon les idiomes, l'acte de langage se partage différemment entre ces deux ordres d'opérations. Et il n'existe pas deux idiomes au monde offrant exactement le même partage des opérations constructrices de langue et des opérations constructrices de discours, ce qui est gagné d'un côté étant perdu de l'autre, ceci en vertu de la formule (1 étant symbole d'intégrité) :

$$\begin{array}{c} \text{opérations constructrices de langue + opérations constructrices de discours} \\ = \text{acte de langage} = 1 \end{array}$$

Les opérations constructrices du mot — dans le plan nominal — sont plus nombreuses en latin qu'en français. De là une déclinaison du nom comportant plusieurs cas. En revanche les opérations constructrices de la phrase sont en latin moins nombreuses qu'en français et comportent plus de liberté — la liberté venant ici de ce qui s'est déjà accompli en langue. La réduction de la déclinaison entraîne un développement corrélatif de la préposition. Et, à ce propos, il y a lieu de bien établir la distinction entre le cas de langue, inscrit dans la forme même du nom, et le cas de discours, obtenu seulement en phrase par l'intervention d'une préposition.

Le latin compte plus de cas de langue, rendus par déclinaison nominale, et moins de cas de discours, rendus par préposition. La tendance du français et des langues romanes en général a été de diminuer le nombre des cas de langue et d'augmenter en conséquence — les faits sont en corrélation — le nombre des cas de discours. Le cas de discours se produit en discours, quand intervient, par addition au nom, la préposition. Et c'est là une opération de syntaxe. Le cas de langue se produit en langue quand, dans la langue même, le nom fixe, incorpore, une indication de fonction. Et cette incorporation est une opération de morphologie.

En termes tout à fait généraux on pourrait énoncer que la morphologie a pour objet la construction des unités de puissance et la syntaxe la construction des unités d'effet.

Le domaine de la morphologie, c'est le plan de puissance ; le domaine de la syntaxe, le plan d'effet.

3.3. La causation obverse et la causation déverse

« Observation et explication dans la science du langage », dans *Langage et science du langage*, pp. 272-286)

On explique selon qu'on a su comprendre. On comprend selon qu'on a su observer. Compréhension et explication sont, en toute science où elles sont recherchées, tributaires d'une observation qui devra pour susciter pleinement l'une et l'autre être

fine et complète. Elle tiendra sa finesse de l'acuité de vision physique et mentale de l'observateur et sa complétude du rigoureux souci qu'il aura de tenir sous son regard, sans en laisser échapper aucune partie, l'entier de l'objet en cause. [...]

La causation du langage comprend trois moments successifs : a) un moment de causation obverse, causateur du causé construit non encore existant ; b) un moment d'existence du causé construit, non encore employé ; c) un moment de causation déverse, porteur de l'emploi du causé construit. L'emploi du causé construit, c'est le discours : d'où l'équation : causation déverse = discours ; le causé construit, antécédent dans la causation du langage à la causation déverse, et donc au discours, c'est la langue : d'où l'équation : causé construit = langue ; la causation obverse, c'est la causation mentale de la langue, c'est-à-dire du causé construit en pensée, et pas encore en signe : d'où l'équation : causation obverse = causation exclusivement mentale de la langue, c'est-à-dire du causé construit mentalement mais non encore physiquement édifié.

Le causé construit, c'est par tempus primum la langue, ouvrage construit en pensée et en pensée seulement, et par tempus secundum, la langue construite en pensée et en signes. On a ainsi pour l'entier de la causation du langage :

Y ENTIERE CAUSATION DU LANGAGE			
Causation obverse	Causé construit		Causation déverse
	Tempus primum	Tempus secundum	
Langue se construisant en pensée : non encore construite comme telle		Langue construite en signe	Langue employée déjà construite en pensée et en signe
	Langue construite en pensée (1 ^{er} état)	Langue construite en pensée (2 ^e état)	causation [déverse = discours]
POSITIONS D'OBSERVATRICE PERMISES A LA SCIENCE DU LANGAGE			
Plan cryptique (2 ^e champ d'observabilité)		Plan acryptique (1 ^{er} champ d'observabilité)	
Absence de physisme		Présence de physisme	
Mentalisme observé à découvert		Mentalisme observé à couvert sous signe physique	
Champ opératif de la syndèse cryptologique SB		Champ opératif de la syndèse autoptique SA	
Mécanisme syndésique : Concevoir / voir		Mécanisme syndésique : Voir / concevoir	

Y'

La ligne axiale YY' du diagramme ci-dessus partage le causé construit en ses deux temps constitutifs : le tempus primum pendant lequel, édifié en pensée

seulement, il se mentalise, sans plus ; et le *tempus secundum* pendant lequel, déjà mental, il se physifie. Cette partition vaut extensivement pour la causation entière du langage qu'elle divise en deux plans, un *plan cryptique* où s'opère la construction exclusivement mentale du causé construit non encore physifié, et un *plan acryptique* (optique) où le causé construit, mental seulement jusque-là, achève de s'édifier en se physifiant.

3.4. Trois principes

Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume (pp. 153-154)

Place de la phrase dans le langage

C'est un principe de mon enseignement, souvent rappelé dans mes leçons, qu'on exprime à partir du représenté. C'est là quelque chose de constant qui appartient non pas à l'ontogénie du langage, mais à sa praxéogénie. Au point où nos langues modernes en sont de la construction du langage, nous avons le privilège de pouvoir aisément vérifier l'exactitude de ce principe que je viens d'énoncer. Il y suffit de l'examen de ce qui se passe en nous-mêmes, de notre vécu mental. Avons-nous quelque chose à dire — et en linguistique il en faut toujours revenir au dire, objectif constant du langage — avons-nous quelque chose à dire, nous cherchons en nous, dans le représenté qui y habite en permanence, les mots pour le dire, lesquels arrivent plus ou moins aisément. « Ce que l'on conçoit bien, a écrit un poète raisonnable, s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément ». Boileau ne doute pas — et nous non plus — que nous en appelons aux mots, unités de puissance de la langue appartenant au représenté, pour construire des phrases, unités d'effet du discours appartenant à l'exprimé. C'est là quelque chose que, par l'examen de ce qui s'accomplit en nous, nous pouvons constater.

On eût pu, et c'eût été raisonnable, jugeant de la réalité linguistique par ce que nous en savons vivre à l'âge linguistique qui est le nôtre, s'en tenir là. On ne l'a pas fait. On a, comme le médecin de Molière, changé tout cela, bouleversé toute cette physiologie mentale observable et l'on a imposé l'idée que nous pensons par phrases et qu'il n'y a pas à s'occuper des mots. Et l'on a montré à ce sujet beaucoup d'insistance, sans réussir cependant à ne pas enseigner la langue par les mots en elle enclos. La phrase serait, a-t-on enseigné, la seule réalité du langage. Il reste, à l'encontre de cette opinion, qu'il me faut en moi aller chercher et trouver des mots, préalablement construits, pour construire les phrases destinées à dire ce que je veux dire, et que parler, c'est faire cela.

Déclarer la phrase seule réalité du langage, c'est bizarrement, par le besoin de prendre les choses à leur point d'aboutissement, — à la conséquence, non à la condition, — en revenir à l'âge disparu du premier distancement de la primitivité, où le langage ne disposait pour opérer, pour représenter et exprimer, que d'une seule aire, son aire initiale, et devait en conséquence accepter une certaine interférence de l'acte d'expression et de l'acte de représentation (*Leçon du 20 décembre 1956*).

Unités de puissance et unités d'effet : le mot et la phrase

C'est un principe de mon enseignement, un principe ancien, qu'on exprime à partir du représenté. Le représenté, c'est la langue, les actes de représentation qui la constituent et qui chacun y sont représentés par une unité de puissance dénommée MOT. L'exprimé, c'est le discours, les actes d'expression qui le constituent et qui, chacun en l'état fini, ont pour terme une unité d'effet qualifiée.

La phrase, dans les langues dont nous avons l'accoutumance, est un assemblage groupant — non pas agglutinant — d'unités de puissance, lesquelles sont déjà de la substance linguistique sous forme, sous une forme due à l'instantanéité d'une saisie qui a devancé la saisie phrastique, à savoir la saisie lexicale, de laquelle procède et résulte le mot.

Première saisie formelle, la saisie lexicale est à la fois groupante et agglutinante. Les éléments radicaux formateurs tombant sous le coup de la saisie radicale se groupent et s'agglutinent. Ce sont des éléments tenus sous une forme première, promotrice des unités de puissance du langage. Seconde saisie formelle, la saisie phrastique, promotrice de l'unité d'effet qu'est la phrase, en laquelle s'assembleront des unités de puissance, n'est que groupante. La saisie phrastique, réduite à son proprium, est une saisie, sous une forme non vouée à l'institution, de formes déjà instituées qui sont celles déférées à la substance du mot et qui émanent de la saisie lexicale, close quand la saisie phrastique intervient.

C'est de la saisie lexicale que procèdent les mots

Le l homme l est l mortel

unités de puissances de la langue. C'est de la saisie phrastique, assemblage d'unités de puissance, de mots, que procède la phrase *L'homme est mortel*.

La somme des saisies lexicales de substance opérées en lui-même par l'esprit humain, c'est la langue. Le nombre de ces saisies lexicales est fini. C'est celui que livrerait un dictionnaire où ne manquerait aucun des mots de la langue. C'est en chacun de nous la somme des mots dont nous avons la possession. La somme des saisies phrastiques, qui sont des saisies d'unités de puissance, c'est le discours. Le nombre des saisies phrastiques n'est pas fini. On peut faire un dictionnaire des mots dont la langue est le contenant : on ne peut faire un dictionnaire des phrases rendues possibles par choix et emploi de ces mots.

Un caractère de la langue est d'être de l'institué, un caractère du discours est d'être du non-institué. Du côté du discours s'affirme la liberté, contraire à l'institution ; du côté de la langue, la non-liberté, conforme à l'institution. Une phrase qui s'institue dans l'esprit, qui cesse d'y être de l'éphémère, devient un mot de langue. Il existe en français de petites phrases devenues par institution des mots : les *on-dit*, les *qu'en dira-t-on*, un *m'as-tu vu*, etc. Dans les langues anciennes et archaïques comme le sanscrit, on rencontre des phrases longues réduites, par une

institution qui est un retrait d'éphémérité, à l'état de nom et faisant état en elles-mêmes de conditions particulières de jonction, de soudure des éléments formateurs.

(*Leçon du 29 novembre 1956*)

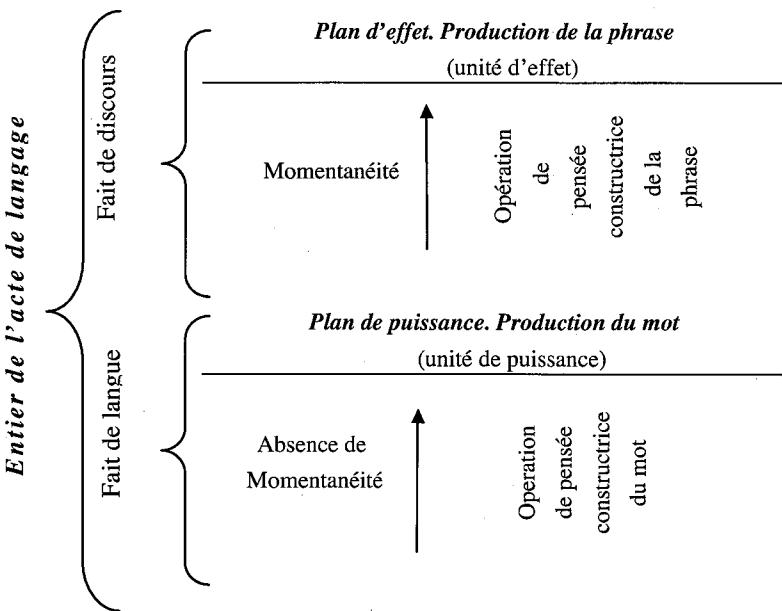
Chronologie opérative de l'acte de langage

L'acte de langage, pris dans sa totalité, emporte une chronologie intérieure qui en représente dans ses grandes lignes le système général. Cette chronologie le divise en deux temps :

- A un temps initial de puissance, allant des éléments de formation du mot au mot construit ;
- B un temps final d'effet, allant du mot à la phrase, c'est-à-dire de l'unité de puissance à l'unité d'effet (pratiquement, en français, des mots à la pensée rendue).

Or tandis que les opérations de pensée du temps second B tombent sous le coup de l'observation consciente du sujet parlant, les opérations de pensée du temps A, plus profondes, ne tombent aucunement sous le coup de cette observation consciente, laquelle survient trop tard pour les discerner, à un moment où dans l'esprit elles sont déjà de l'accompli, du dépassé, du révolu. Autrement dit, en face des mots déjà construits dans l'esprit du sujet parlant, la phrase, dans le psychomécanisme du langage, se présente comme un ouvrage à construire. De sorte que, temporellement, les mots représentent des constructions accomplies, passées, dépassées, alors que les phrases se présentent comme des ouvrages possibles à entreprendre. Mutatis mutandis, la distinction est ici celle de l'accompli et de l'inaccompli, ou, si l'on veut, du passé et du futur.

On voit par ce qui vient d'être exposé combien apparaissent complexes les faits linguistiques, et cette complexité, sur laquelle nous avons appelé l'attention par l'un de ses côtés les plus intéressants, peut, à s'en tenir à ce que l'on vient d'en exposer, se résumer par le schéma que voici, facile à retenir :



L'une des erreurs — l'un des faux pas — de la science grammaticale a été de ne pas faire clairement le départ entre les opérations de pensée s'achevant, sur le plan de puissance, par la construction d'une unité de puissance — qui est dans nos langues évoluées un mot — et les opérations de pensée, plus aisément saisissables, s'achevant plus tard et momentanément, sur le plan de l'effet, par la construction d'une phrase, c'est-à-dire d'un discours limité, dont les conditions de construction et de limitation font partie de la langue, autrement dit appartiennent aux opérations de pensée pré-déterminées en permanence sur le plan de puissance.

(*Leçon du 21 novembre 1947, série c*)

3.5. La partie de langue

Leçon du 16 avril 1942 série b

La partie du discours, par exemple, à partir du moment où elle se spécifie, où elle n'est plus seulement, ainsi qu'on l'a considérée volontairement jusqu'ici, la partie du discours sans plus mais telle partie du discours différenciée, opposable à une autre, fait partie du mot. Elle en est toujours l'enveloppe ; mais parce que cette enveloppe a sa particularité, elle devient une chose que le mot, s'il ne la contient pas expressément, du moins retient, attache à lui.

Tout ce que le mot contient relève de la psychogénie interne ; et aussi tout ce qu'il retient pour s'en envelopper, pour se fermer, se clore.

QUATRIÈME PARTIE

La théorie des aires

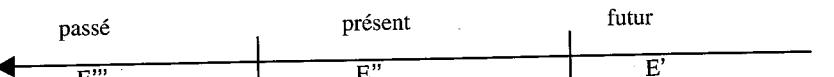
J'ai expliqué que l'histoire structurale du langage, réduite à l'essentiel, a la forme générale d'une conquête d'espace, d'un espace grandissant destiné à une mémétie (le mot est de Voltaire) : la succession du représenté et de l'exprimé. Le représenté, c'est la langue, faite d'actes de représentation ; l'exprimé, le discours, fait d'actes d'expression. La fin visée par le développement progressif du langage dans le temps historique est de déférer au représenté et à l'exprimé un espace propre. Le langage va à une construction qu'on pourrait qualifier topique, laquelle est de disposer, pour représenter, d'un espace qui ne soit pas l'espace dont on dispose pour exprimer.

(*Leçon du 20 mai 1956*)

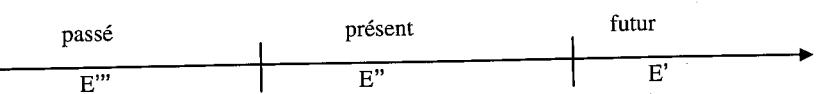
4.1. Les aires comme espaces

Grande est la similitude ontogénique du temps et du langage. Le temps enclôt — c'en est le devenir mental — trois époques :

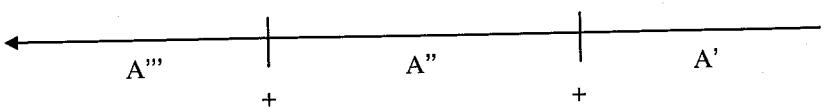
- a) sens descendant (objectif)



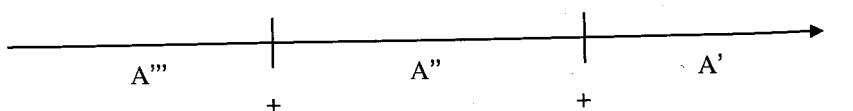
- b) sens montant (subjectif)



Dans l'histoire structurale du temps, qui est celle de sa spatialisation, il y a conflit des deux sens, prédominance de l'un sur l'autre. Chapitre de l'histoire profonde de la civilisation et le langage, parce qu'il est comme le temps un entier d'infiniété, enclôt — marquant par là combien il est, par ontogénie, similaire au temps, trois aires : une aire prime (A'), une aire seconde (A''), une aire tierce (A'''). En formule, le langage comprend, en ce sens qu'il s'en propose l'occupation, ces trois aires et doit, historiquement en quête de substance, s'écrire dans le sens descendant. En figure :

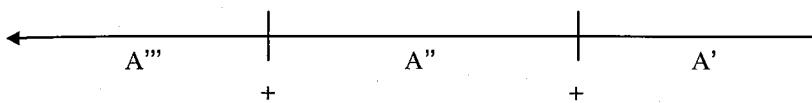


Si, au lieu d'en considérer la création historique, on en considérait l'emploi, il faudrait, à partir de l'époque historique atteinte, l'écrire dans le sens montant, chargé de son contenu. En figure :



Le sens montant est celui de son emploi par le sujet parlant, le sens descendant est celui de sa création historique expérimentale. Le sens montant — le seul que connaisse le sujet parlant — est un transitus mental du mot à la phrase. Nous le vivons. Le sens descendant — duquel le sujet parlant ne sait rien (je ne parle pas du linguiste) — est un transitus inventif de la phrase au mot. Plus généralement, dans les deux cas, il y a transitus de l'unité de puissance à l'unité d'effet, et de l'unité d'effet à l'unité de puissance. Ma préférence pour ces termes est surtout motivée par ceci que l'unité de puissance se présente sous des formes changées, auxquelles correspond imparfaitement l'idée de mot (le mot-phrase, le caractère).

L'histoire structurale du langage est l'occupation progressive, dans le sens expérimental descendant, de ses trois phases. En figure :

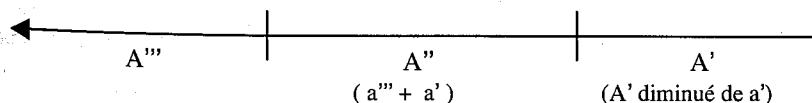


Embrasser tout d'un temps, d'un seul regard, l'histoire entière de la structure du langage, c'est voir d'un seul coup, à la manière des comparatistes, le devenir que constitue pour le langage une occupation de ses trois aires, qui est successivement :

- 1) une occupation de l'aire A' , à laquelle correspond l'instauration du mot primaire, de l'unité de puissance première ;
- 2) une occupation des aires $A'' + A'$ (A''' inoccupée) ;
- 3) une occupation des aires $A''' + A'' + A'$, entraînant la réduction de l'aire A'' à une ligne de partage portée entre les aires limitatives excentriques A''' et A' .

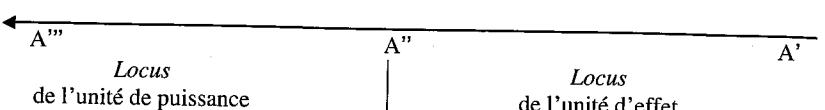
Là encore s'accuse la similitude ontogénique du langage et du temps. Le présent, dans le temps, est un être sténome que son étroitesse grandissante tend à réduire à une ligne de partage portée, comme séparateur, entre le passé et le futur. Dans le langage, l'aire A'' est aussi un être sténome livrant, aussi longtemps qu'elle reste en possession d'une étendue, un représenté étroit binaire, emprunté pour une partie, pour une parcelle, à l'aire A' et, pour une autre partie égale, à l'aire A''' . Aussi longtemps que l'aire A'' est pourvue d'une étendue, la construction du langage est celle-ci :

En figure :

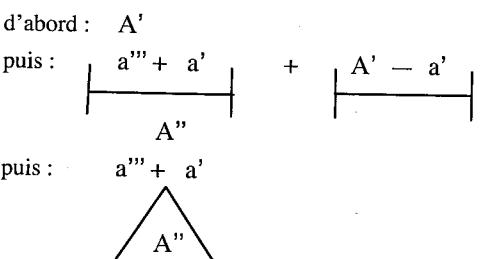


a''' constituant un prélèvement par anticipation sur l'aire A''' non encore occupée. Vient un moment où l'aire A'' , formée de deux parcelles empruntées aux aires

latérales A''' et A', devient, par sténonomie, une simple ligne de partage inscrite entre l'aire A''' et l'aire A'. On a alors pour la construction du langage :



C'est l'état de langage dont nous avons l'accoutumance et dont certains, nombreux, sont enclins à décrire la logique, laquelle n'est substantiellement rien d'autre qu'une large occupation par le langage de son devenir ontogénique. On prendra soin de remarquer que le langage, dans l'occupation grandissante qu'il fait de son devenir :

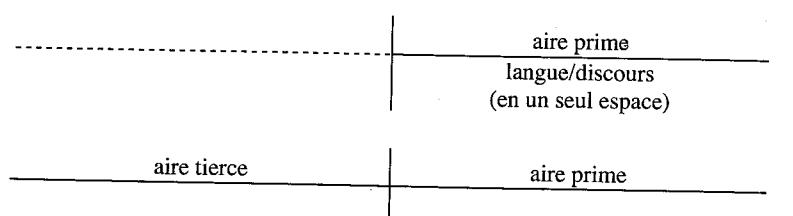


n'abandonne rien de ce qu'il a déjà occupé, mais marque sa propension croissante à réservier A' à l'unité d'effet et à attribuer, en conséquence, à A''' l'unité de puissance.

(*Leçon du 3 janvier 1956*)

Dans chacun des espaces doit se loger pour ainsi dire l'entier de l'acte de langage, la langue comme le discours, les actes de représentation comme les actes d'expression.

Dans l'aire prime, langue et discours occupent donc une seule et même aire. Dans l'aire tierce, la langue occupe l'aire tierce et le discours l'aire prime, donc chacune leur champ propre. En figure :

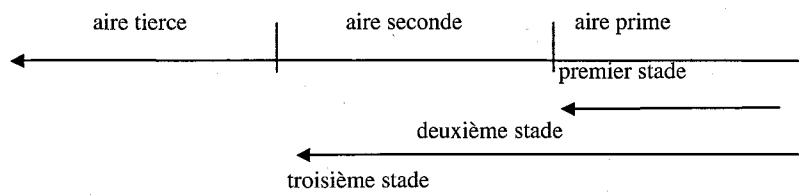


(*Leçon du 19 décembre 1957*)

4.2. Développement horizontal et développement vertical dans chacune des aires

Il reste à caractériser le langage non pas en ce qui en concerne l'ontogénie, mais en ce qui a trait à sa fonction, à ce à quoi il sert. Les définitions proposées du langage s'en sont tenues là et n'ont pas été <plus> loin. A cette définition fonctionnelle est donné le nom de *praxéogénie*. C'est le côté constant du langage. Le côté variable est

l'ontogénie — grandissante — laquelle, au plus près de la primitivité, avoisine la nullité et progressivement, en s'éloignant de la primitivité, grandit, l'histoire ontogénique du langage étant une occupation grandissante de son devenir sous le rapport forme/grandeur. En figure :



Nous savons maintenant ce qu'est, en ontogénie, la primitivité du langage : c'est la moindre occupation possible de son devenir. (Pas une date historique).

Passons à la praxéogénie. Ce n'est pas une variable, mais une constante. Pour tout état de son ontogénie, le langage doit muter l'expérimenté — indicible parce que trop vaste — en dicible mental et le dicible mental en dicible oral ou scriptural, <et le dicible oral ou scriptural en dire effectif, et le dire effectif> en dit terminal. La mutation de l'expérimenté en dicible mental comporte la résolution de la visibilité basiale en dicibilité, en une dicibilité dont l'économie nous dispense de connaître la visibilité de départ. Cette praxéogénie est constante, en ce sens que ce qu'il lui faut accomplir ne varie pas en soi, mais bénéficie seulement de conditions ontogéniques changées. En figure explicative — l'histoire structurale du langage met en cause deux axes : l'axe longitudinal, porteur de l'ontogénie, et l'axe latitudinal, porteur de la praxéogénie.

(*Leçon du 17 janvier 1957*)

L'humanité linguistique — et délibérément j'écarte la question de savoir si l'humanité philosophique est ou non fille de l'humanité linguistique — l'humanité linguistique est une humanité hiérarchisée par les conditions mêmes de forme et de grandeur auxquelles, historiquement, comme entier d'infinitude, satisfait successivement le langage. Les trois aires — prime, seconde, tierce — sont les grands moments caractéristiques de cette hiérarchie. Et l'homme linguistique de l'aire prime n'est pas l'homme linguistique de l'aire tierce. Du reste, la hiérarchie se complique du fait que, quoique astreint à ne pas sortir de l'aire prime, l'homme linguistique peut, en cette aire même, s'avancer aussi loin qu'elle le permet, dans le sens d'une affirmation supérieure de la préalabilité de la langue par rapport au discours.

[...]

Historiquement, dans l'histoire — dramatique — de l'homme linguistique, l'aire prime peut être un enclos dont on ne sait pas sortir. Quant à l'aire tierce, elle est, elle, un enclos dont il est impossible de sortir. A ce moment, le devenir est, en sa forme la plus générale, joué, et il n'existe plus que sous la forme d'une distribution différente du *locus* qu'est l'aire tierce entre des *situs* différents reconnus en elle-

même. Cette distribution, en perpétuel renouvellement, est ce qui fait la diversité des langues de haute civilisation appartenant, pour ce qui est de leur condition générale de structure, à l'aire tierce.

Il ressort de ce que l'on vient de dire que, pour le structuraliste, l'aire prime et l'aire seconde retiennent l'attention par ce qu'elles enferment de puissance de se quitter elles-mêmes, en vertu de l'impulsion qui porte le langage à l'occupation grandissante de son devenir de vocation, tandis que l'aire tierce, elle, mérite l'attention du linguiste par ce qu'elle enferme d'impuissance à se quitter elle-même, son progrès ne pouvant être qu'un progrès d'occupation.

Il faut donc à l'aire tierce, qui ne peut se quitter elle-même, progresser en elle-même, comme est conduite à le faire l'aire prime, en l'absence des moyens de se désérer. De là, dans l'aire tierce et dans l'aire prime, un progrès immanent qui se ressemble. Des esprits clairvoyants et fins, très sensibles aux propriétés immanentes des langues, ont aperçu cette ressemblance et rapproché les langues à mots très profondément engagées dans l'aire tierce de la langue chinoise, très profondément engagée dans l'aire prime. Il n'en faut pas conclure que la langue <à mots> retourne à la typologie du chinois, mais seulement qu'entre les choses qui se ressemblent le moins apparaît une ressemblance, née en quelque sorte de leur extrême dissemblance. C'est une grande dissemblance, irrévocable pour deux idiomes, que d'appartenir à l'aire prime du langage ou à l'aire tierce. Il n'en peut être de plus grande. Et néanmoins, il reste que le progrès extrême dans l'aire prime évoque, par certains traits, le progrès extrême dans l'aire tierce.

[...]

En linguistique, il y a des hommes linguistiques différents :

1. l'homme linguistique de l'âge de l'aire prime du langage
2. l'homme linguistique de l'âge de l'aire seconde du langage
3. l'homme linguistique de l'aire tierce du langage

Et dans chaque aire, il y a des hommes linguistiques eux aussi différents, par différences petites.

Je ne crois pas qu'il faille nier, dans leurs conséquences, les hiérarchies linguistiques. Et je crois aussi qu'il faut se garder, ne les minorisant pas, de les majoriser. L'homme linguistique des différents âges peut penser les mêmes choses. Il reste qu'il ne les pense pas tout à fait mêmement. La science du langage nous met en présence de mêmétés non mêmement construites.

Les hiérarchies linguistiques marquent des moments caractéristiques de l'histoire de l'humanité, des pauses dans cette histoire et des difficultés considérables de *substratus* de l'histoire mentale de l'humanité. Le passage d'une pause à une autre n'emporte avec soi qu'un changement de la lucidité naturelle. Rien n'est changé dans l'ordre positif de la connaissance accessible, sauf un certain éclairage de cette

connaissance, et, en somme, rien de plus que la lumière sous laquelle elle apparaît. D'une aire linguistique à l'autre, l'éclairage est grandement changé, et il est aussi changé, moins grandement, au sein de la même aire linguistique.

[...]

Entre hommes linguistiques du même stade linguistique, les différences d'éclairage sont petites et, réciproquement, aisément reconnaissables. Entre hommes linguistiques de stades différents, elles sont grandes et, réciproquement, difficilement reconnaissables, parce que la distance à franchir est grande.

La question reste posée de l'exposant de valeur qu'il convient de donner aux différences linguistiques issues de l'occupation plus ou moins large que le langage a faite de son propre devenir.

(Leçon du 28 février 1957)

4.3. Le passage de l'aire prime à l'aire tierce

La question que j'ai à traiter présentement est celle du dépassement du mot primaire et de l'accès à un mot dont la constitution intéresse non plus une seule aire — la première — de formation du langage, mais deux aires — la première et la troisième — inscrivant entre elles, par prélèvement sur les deux, le mot moyen. On a eu d'abord, dans l'aire initiale du langage, une phrase sous laquelle s'est déterminé le mot-phrase. Autrement dit, on a parlé par phrases, à coup de phrases, comme certains prétendent que nous parlerions actuellement. Le mot-phrase et la phrase issue de son actualisation sont le contenant d'un même nombre d'éléments formateurs. Il y a équation arithmétique, même pluralité. Une remarque importante : le mot-phrase et la phrase satisfont à la condition d'assemblage des éléments formateurs, respectée, non transgressée, condition à laquelle il convient de prêter grande attention, comme on le verra plus loin.

Dans l'aire initiale du langage, on a construit, en vue de produire des phrases longues, des mots-phrases longs ; en vue de produire des phrases courtes, des mots-phrases courts. L'unité de phonologie est à ce moment la syllabe. Long ou court, le mot-phrase est un polysyllabe. Un mot-phrase court est un polysyllabe inclusif d'un nombre petit de syllabes. Il est arrivé un moment où des mots-phrases courts, durablement institués, ont fait figure d'unités de puissance sujettes à entrer comme composantes dans une phrase plus ou moins longue.

On eut alors, dans l'aire initiale du langage, des mots-phrases de longueur inégale, livrant, par simple actualisation, la phrase, et des vocables, déjà lexicaux, ne livrant plus l'entier d'une phrase, mais une articulation de phrase à joindre, pour former une phrase complète, à d'autres articulations formées de la même manière par réduction de l'holophage intégrale à une holophage restreinte, et réduction de l'holophage restreinte à un mot pseudo-lexical.

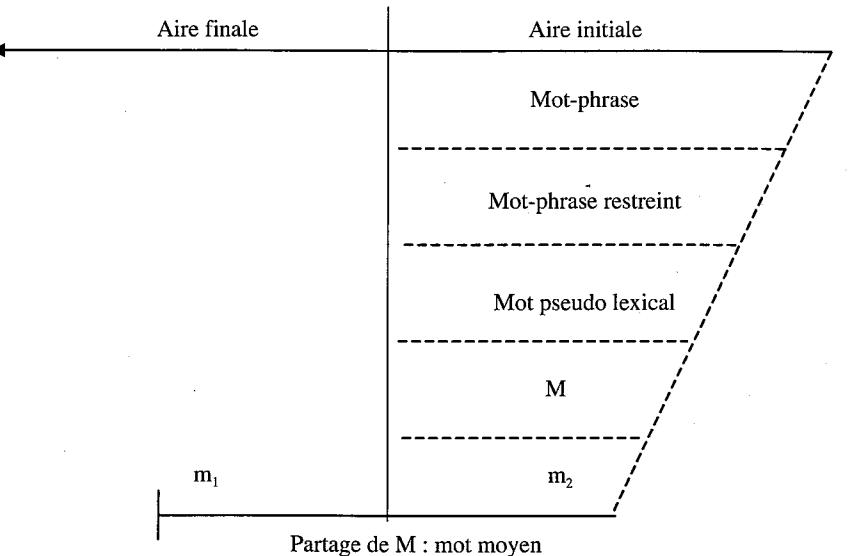
Le mot primaire, ainsi promu à la pseudo-lexicalité par réduction quantitative de l'holophage, est viable et s'est conservé dans certains idiomes. Ce qui ne les a pas

empêchés de constituer en eux, par emprunt direct aux langues voisines d'une typologie différente, un mot dont la structure avoisine de très près celle du mot secondaire. C'est là une histoire compliquée, qui est celle des langues relevant, quant à la sémiologie surtout, de plusieurs typologies en elles combinées.

Le mot primaire lexical, dont la création marque une évasion plus ou moins engagée de l'holophrase, du mot-phrase, est un mot polysyllabique, satisfaisant, par le nombre de syllabes en lui réunies, à la condition arithmétique d'assemblage, laquelle suppose la conservation d'au moins trois ou deux éléments formateurs. A deux éléments formateurs conservés, la condition d'assemblage n'est pas encore transgressée. Il faut, pour une parfaite non-transgression, rester en deçà de deux, donc en trois.

On eut donc à un moment donné des trisyllabes ou des dissyllabes élargis, constituant, dans l'aire initiale du langage, des vocables lexicaux (pseudo-lexicaux). Consolider de tels mots dans l'aire initiale du langage était, eût été se vouer, la condition d'assemblage étant non transgressée, à demeurer pour toujours dans cette aire. Impossible de descendre arithmétiquement à moins de deux syllabes. Et, d'autre part, conserver dans l'aire initiale du langage des dissyllabes et trisyllabes, c'est s'y installer, renoncer à en sortir. On se trouve dans une impasse : le minimum de trois syllabes doit être conservé, sans quoi la condition d'assemblage serait transgressée, et conserver ce minimum là où il s'institue — dans l'aire initiale du langage — c'est s'interdire de sortir de cette aire.

Or en sortir est la fin visée, le but poursuivi. Le procès qui permet d'en sortir, sans transgesser les conditions d'assemblage est, repris en son entier, ce que je vais porter au tableau :



M = minimum quantitatif de deux ou trois syllabes

$M = m_1 + m_2$

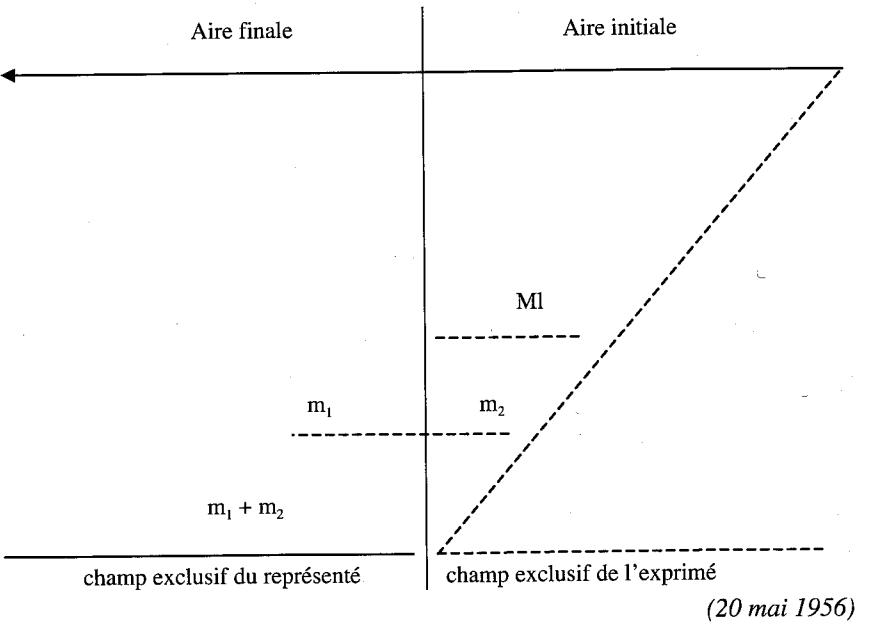
Pour sortir de l'aire initiale, on conserve le minimum quantitatif M , mais, substituant comme unité de phonologie le phonème à la syllabe, on mute le trisyllabe en un binôme consonnes + voyelles, ce qui permet, les voyelles étant maintenues dans l'aire initiale, de porter dans l'aire finale les consonnes et, par là, de constituer le mot moyen à cheval sur les deux aires. Autrement dit, au partage syllabique du mot primaire succède le partage phonématisque du mot moyen. Partant d'un groupe syllabique qui serait *ká-ta-ba*, on lui substitue le binôme phonématisqué *k — t — b | a — a — a*, les voyelles continuant d'appartenir à l'aire initiale, cependant que les consonnes appartiennent à l'aire finale. Il se constitue ainsi un représenté hybride où les consonnes signifient la diffluence d'une représentation universalisante dans toute l'étendue du champ linguistique, et les voyelles, la restriction de cette représentation exagérément difflue aux exigences de moindre extension du discours, de l'acte d'expression.

On voit ainsi les consonnes dire la substance-matière du mot, et les voyelles en dire la substance-forme, celle-là constante, celle-ci variable. Les voyelles, par appartenance à l'exprimé, auquel l'aire initiale est réservée, se parlent et ne s'écrivent pas, les consonnes, par appartenance au représenté, auquel l'aire finale est réservée, s'écrivent et ne se parlent pas.

Il est arrivé ainsi que le minimum M s'est partagé en deux demi-minimums m_1 et m_2 — le demi-minimum consonnes et le demi-minimum voyelles — entre lesquels s'inscrit l'axe de séparation de l'exprimé et du représenté, qui est aussi celui des deux aires initiale et finale, le système topique étant que l'aire finale soit le lieu du représenté, et l'aire initiale, le lieu de l'exprimé.

Il se constitue ainsi un représenté d'un type spécial, fait d'une parcelle d'exprimé topique et d'une parcelle de représenté topique, le situs de la parcelle d'exprimé étant l'aire initiale du langage, et le situs de la parcelle de représenté, l'aire finale par elle ouverte, l'aire moyenne étant, à ce moment, un compose de deux parcelles. Pour que le minimum M syllabique se partage entre l'aire initiale et l'aire finale du langage, il a fallu qu'à la division syllabique du mot primaire succède la division phonématisque du mot moyen. Aussi longtemps que l'unité irréductible de la phonologie est la syllabe, ce procès constructif est impossible. Il a une sorte de date historique : l'avènement de la phonologie phonématisque.

La suite de l'histoire structurale du langage se devine. Le demi-minimum m_1 , engagé dans le champ propre de la représentation, va s'y augmenter de son vis-à-vis, le demi-minimum m_2 , qui y descend à son tour. Après quoi, l'aire initiale est le situs exclusif de l'expression, cependant que, symétriquement, l'aire finale devient le situs exclusif de la représentation, qui, dès lors, indépendante de l'expression, va dans cette aire prendre tout son essor. En figure :



Il apparaît ainsi que l'aire A' du langage n'a pu souffrir l'ouverture de l'aire A" qu'une fois accomplie la substitution, comme unité phonologique, du phonème à la syllabe. La substitution est certainement, pour une part, physiologique ; mais elle est non moins certainement provoquée, plus ou moins secrètement, par des exigences mentales qui se ramènent à ceci que le langage est assujetti à la loi d'occupation croissante de son devenir, du devenir qu'il tient de sa nature, qui est celle d'un entier d'infinitude auquel s'impose la division tripartite commune aux entiers de cette espèce et qu'on retrouve partout dans l'histoire structurale du langage.

La réduction du trisyllabe ou dissyllabe au binôme consonnes radicales + voyelles de traitement ne doit pas être considérée pour autre chose que ce qu'elle est : le moyen moteur inventé pour permettre au langage d'occuper plus que l'aire A'. Il va sans dire que ce moyen moteur n'est pas une révocation de la division syllabique intéressant l'entier du vocabile, mais l'incorporation au vocabile d'une division non syllabique, grâce à laquelle le centrum du vocabile pourra se propager à l'aire A" (seconde), cette propagation du centrum du vocabile à cette aire entraînant une propagation à la même aire du reste du vocabile, demeuré syllabique.

(*Leçon du 3 janvier 1956*)

4.4. Matière et forme : mot primaire, mot moyen et mot secondaire

Le mot à l'état primaire a devant lui l'entier du discours à construire moins le tout premier instant de cette construction déjà engagé avec lui. Le fait pour le mot d'appartenir à l'acte d'expression comme premier instant a cette conséquence que le départ de l'acte d'expression peut, assez librement, aux origines surtout, se situer à des distances différentes de la saisie phrasique. Le départ de l'acte d'expression est

dans le tout du langage un instant mobile. Il est en conséquence possible au sujet parlant d'engager l'expression à courte distance de la saisie phrasique et le mot primaire est alors un mot long, très incorporant. Et il peut aussi engager l'expression à grande distance de la saisie phrasique et le mot primaire est, en ce cas, un mot court, peu incorporant.

[...]

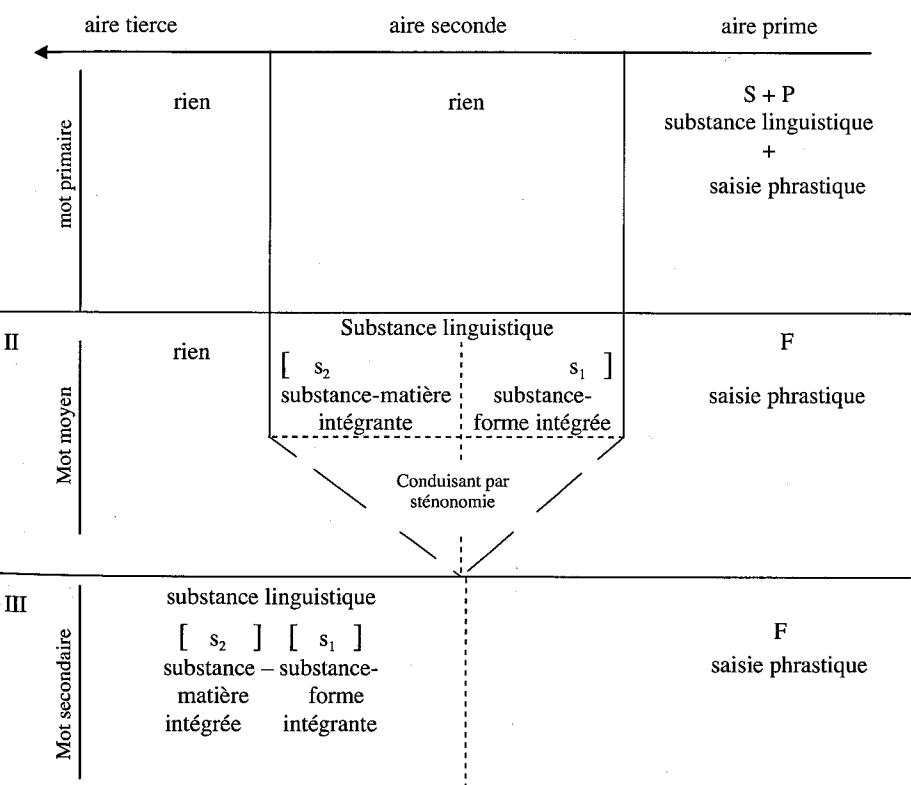
Cette liberté d'engager l'expression à des hauteurs différentes dans l'acte de langage représente une possibilité mécanique ancienne.

D'une manière générale, cette possibilité est combattue par une tendance prépondérante à la langue – qui est d'engager l'acte de langage à même hauteur dans l'acte de langage.

(*Leçon du 12 janvier 1950, série b*)

Ainsi, en psycho-mécanique du vocabile, la forme apparaît intégrante là où, dans l'acte de langage, le vocabile pour sa constitution ne fait pas appel à une différence de niveau de la saisie lexique ; tout au contraire, là où le vocabile pour sa construction fait appel à une différence de niveau de la saisie lexique, c'est la matière qui se présente intégrante à l'endroit de la forme.

(*Leçon du 3 mars 1948, série b*)



(*Leçon du 10 janvier 1957*)

Actuellement, nos idiomes ont éliminé le système des deux saisies lexicales successives. La saisie lexicale est une ; à quoi il y a lieu d'ajouter qu'elle semble bien avoir été *une* avant d'être double. Mais cette unité première tenait à ce que des deux saisies, une seule était sentie opérante, tandis que l'unité actuelle, plus tardive dans l'histoire du langage, procède de ce que les deux saisies, après avoir été senties toutes les deux opérantes, ont fusionné en une saisie unique, n'opposant plus l'universalisation matérielle intégrante de la racine consonantique à une universalisation formelle intégrée, représentée sémiologiquement par les voyelles morphologiques. Autrement dit, l'universalisation et l'intégration, qui avaient appartenu anciennement à la matière, la forme intervenant pour réduction, ont émigré du plan de la matière dans celui de la forme. La seule universalisation intégrante que connaissent les langues indo-européennes évoluées est celle, conclusive à l'égard du mot, qu'est la partie du discours.

Leçon du 23 décembre 1948, série b)

4.5. Saisie lexicale, vocabulaire et phrase

Une notion de caractère général est toutefois propre à jeter d'assez vives clartés dans une question comme celle de l'état formel premier du mot, question obscure en soi, pour les raisons qui viennent d'être dites. Cette notion de caractère général, c'est que toute saisie lexicale survenant par le travers de l'acte de langage, entre sa base de départ et son point d'aboutissement, est universalisante.

La portée du principe que l'on vient d'énoncer est grande, et, tenant compte dudit principe, on est conduit à voir dans la phrase-mot un premier résultat d'un effort conduit en vue de réduire la phrase à son comportement essentiel — à ce qui en elle, particulière par destination, n'est pas particulier. Or ce qui dans la phrase — particulière, singulière, comme aimait à le rappeler Meillet — ne lui est pas particulier et qui, existant en l'une, existe dans les autres, c'est son mécanisme. Il y a dans la phrase singulière la mise en oeuvre d'un mécanisme non singulier.

Leçon du 27 janvier 1949, série b)

On aperçoit ainsi, dans l'histoire générale du langage, un tournant — et un tournant très lent — où une phrase-mot qui n'a pas su se purifier, se réduire à son seul mécanisme, est devenue un mot — un mot qui, dès lors, fut le verbe.

[...].

[...]. Pour ce qui est des langues auxquelles nous sommes accoutumés, et plus généralement de toutes celles qui ne se sont pas engagées dans la voie qu'a suivie le basque, le mot s'y présente existant dans les deux plans de la langue, et c'est donc dorénavant à la constitution du mot, et non plus à l'universalisation de la phrase-mot — la phrase-mot ayant cessé d'exister — que va s'appliquer la saisie lexicale universalisante. Ce qui revient à dire que la saisie universalisante, qui avait été originellement une réduction de la phrase à son pur mécanisme, va devenir, dans le cadre nouveau du mot, un assemblage universalisant d'éléments-formateurs.

C'est sous cet aspect que nous apparaît la saisie lexicale dans les langues auxquelles nous sommes accoutumés, et en particulier en français. L'arrière-plan de la langue est la division du champ linguistique en deux plans : le plan nominal et le plan verbal, chacun des deux plans comportant un entendement différent des notions particulières acceptées.

[...]

Dans les deux cas, celui du nom et celui du verbe, on assiste à un assemblage d'éléments formateurs, dont la loi d'assemblage est de s'ajouter linéairement les uns aux autres dans le sens d'une généralisation accrue, jusqu'à l'obtention de la catégorisation, soit dans l'espace soit dans le temps, laquelle constitue la partie du discours, conclusive et terminale en ce qui concerne le mot.

Un trait de nos langues est d'ignorer entièrement la place occupée autrefois dans l'acte de langage par la première saisie universalisante se proposant pour fin d'universaliser la phrase en la réduisant à son mécanisme de formation. Cette ignorance de l'ancienne fonction de la saisie lexicale est un fait secondaire tardif, et avant que cette ignorance ne fût, il y eut un moment où, dans la construction du vocable, intervenaient deux profils de l'acte de langage :

- 1) un profil archaïsant, qui était encore celui d'une saisie universalisante première, déterminante d'une phrase-mot en voie de réduction à son seul mécanisme ;
 - 2) un profil innové, qui était celui d'une saisie directe et universalisante d'éléments formateurs assemblés dans le mot — dans un mot dont une première formation s'opérait dans l'acte de langage au-dessus d'une seconde formation, restée par position celle du premier profil formateur, unique alors.

Les langues de ce type faisaient ainsi intervenir successivement, dans la genèse de mot, deux coupes interceptives de l'acte de langage, constituant chacune une saisie lexicale universalisante, et dès lors le problème existait du rapport de ces deux coupes interceptives, toutes deux universalisantes. C'est ce problème que résolvent, avec une élégance qui leur est propre, les langues sémitiques. La première coupe transversale de l'acte de langage y produit une universalisation matérielle, écartant toute universalisation formelle : la matière est présentée en refus de forme. Cet état de vocable est celui représenté par la racine consonantique. Quant à la seconde coupe portée par le travers de l'acte de langage, elle est productrice d'une universalisation formelle en réaction contre le refus de forme qu'avait produit la première coupe intervenante. C'est avec la seconde coupe portée par le travers de l'acte de langage que le vocable, enfin, se catégorise. Autrement dit, on voit le vocable refuser d'abord la catégorisation, pour ensuite la rechercher et la recevoir, le niveau de refus et celui de recherche étant nécessairement différents.

A quoi il faut ajouter que cette différence de niveau, productrice de deux universalisations orientées en sens inverse — l'une exclusivement matérielle par

refus de forme, et l'autre formelle par réception de forme, — n'a pas été inventée par l'esprit selon des lois siennes, mais dictée par des faits de langage qu'il n'est pas dénué d'intérêt, maintenant, de rappeler.

Le premier de ces faits de langage, étudié aujourd'hui, c'est la persistance sourde de la première saisie lexicale, universalisante à l'égard de la phrase — de la phrase-mot. La position occupée anciennement par cette saisie lexicale première n'est pas abandonnée et reste, dans l'acte de langage, le lieu de définition finale du mot. Autrement dit, la phrase-mot n'est pas encore abandonnée tout à fait comme telle : elle n'a pas encore, par la disparition de sa position de formation, consacré la substitution du mot à la phrase-mot.

Le second de ces faits de langage, étudié dans les leçons précédentes, c'est la fusion en un bloc impénétrable de plusieurs éléments formateurs appartenant au mot primitif, ce qui a empêché ce bloc, resté pluriel par son contenu, quoique indissoluble, de descendre, dans l'acte de langage, jusqu'à la position de base, réceptive seulement à l'endroit de ce qui est singulier.

Ainsi deux niveaux de formation du vocabile se sont déterminés dans l'acte de langage : l'un qui est un archaïsme (celui correspondant à l'ancienne définition de la phrase-mot, persistante sous des aspects renouvelés), et l'autre, celui correspondant à la difficulté d'analyse issue de ce que, dans le mot de premier état, des éléments formateurs se sont présentés, à un moment donné, indissociables en leur pluralité.

Les deux niveaux en question ont ensuite cessé de se déterminer. D'une part, en effet, la phrase-mot, se quittant elle-même comme telle, est devenue un mot, pareil à ceux rejetés en dehors d'elle auxquels elle s'opposait primitivement. Cette disparition de la phrase-mot — et donc de l'opposition : mot / phrase-mot — correspond à une transition finalement révolutionnaire qui est celle-ci :

$$\begin{array}{c} \downarrow \\ \begin{array}{ll} (1) \text{ mot + mot + mot + + phrase-mot} \\ (2) \text{ mot + mot + mot + + mot} \\ \qquad \qquad (= \text{nom}) \qquad \qquad (= \text{verbe}) \end{array} \end{array}$$

transition de caractère psychique dont il est difficile historiquement de marquer la date, mais qui a eu lieu, avec les conséquences impliquées.

D'autre part, le bloc indissociable, quoique resté pluriel, qui refusait de descendre jusqu'à la base de l'acte de langage, réceptive seulement à l'endroit du singulier, a fini, en son indissociabilité, par perdre la pluralité qui lui restait, et, du même coup, devenu singulier, il a pu descendre jusqu'à la base de l'acte de langage, réceptive à l'égard du singulier et de ce qu'il est devenu.

Ces deux faits accomplis, la voie était libre pour un nouvel état de définition du vocabile ne comportant plus qu'une seule saisie lexicale cherchant sa position la meilleure dans l'acte de langage. Cette situation systématique est depuis longtemps celle des langues indo-européennes auxquelles nous sommes accoutumés.

(*Leçon du 3 février 1949, série b*)

4.6. La phrase en français et en chinois

[...] la partie du discours, universalisante, apporte au vocabile des moyens de liaison formelle avec d'autres vocabiles appelés pour instituer la phrase, moyens de liaison qui n'existeraient pas si la partie du discours n'existaient pas : (En marge : La phrase ne lie pas directement des notions, mais des parties du discours). Une phrase française se construit par la liaison à laquelle se prêtent les parties du discours qui pourvoient le mot, avant qu'il ne s'emploie, d'une capacité associative. C'est parce qu'elle est universalisante que la partie du discours apporte au vocabile, avant emploi, une aptitude associative formelle. Retirons au vocabile français la partie du discours et ses déterminants vecteurs : il va rester l'idée de base du mot — la substance-matière — de laquelle la phrase, en quête de liaison de ses composants, devra se contenter. A quoi il faut ajouter que la singularisation de cette idée matérielle aura pour effet d'en restreindre la capacité associative. Le singulier n'est pas ce qui s'associe, mais ce qui s'excepte.

Il va donc falloir au chinois, privé en langue de système formel associatif, en inventer un plus tardif, en discours, dans la mouvance du discours, et cela sans recourir du tout à la systématique des parties du discours, dont la cinèse généralisation + singularisation est une interdiction.

Ce qu'il va falloir inventer, c'est non pas une morphogénie instituée de représentation préalable à l'expression, mais une morphogénie non instituée, aucunement préalable à l'acte d'expression et livrée à son éphémérité : une morphogénie fugace, non durable, selon laquelle le caractère sera alternativement ceci ou cela et tout ce que, du point de vue formel, il serait désirable qu'il fût. Cette morphogénie non instituée, en refus d'institution, c'est celle du chinois, et les lettrés chinois en ont pénétré l'esprit lorsqu'ils y ont vu une mécanique intuitionnelle fondée sur les contrastes élémentaires et très <concrets> du vide et du plein, du mort et du vivant, contrastes déterminés au plus près de l'intuition. Que ce soit là la base intuitionnelle du chinois est affirmé par les lettrés indigènes qui distinguent les *che-tseu* (caractères pleins) et les *hiu-tseu* (caractères vides), les *houo-tseu* (caractères vivants) et les *sseu-tseu* (caractères morts).

Dans une histoire généralisée du langage qui est celle des conditions de relation établies entre la langue et le discours, entre le représenté institué et l'exprimé non institué, la rencontre de la théorie et des faits pourrait s'arrêter au fait, attesté en chinois, de la singularisation finale du vocabile, qui lui refuse toute capacité associative, laquelle résulte d'une conclusion à l'universel et de sa définition sous des espèces formelles associables. D'où l'obligation, en l'absence de ces espèces formelles et du système associatif qu'elles constituent, de chercher en expression — hors représentation — un autre système associatif. En figure, comparativement :

Dans nos langues :

Représentation

Voir basial particularisant + additus formels généralisants
(genre, nombre, fonction) X partie du discours

Expression

mise en œuvre des conditions de liaison apportées par la
partie du discours

En chinois :

Représentation

voir basial généralisant + singularisation de la <donnée>
de base X caractère

Expression

Invention des conditions de liaison destinées à suppléer les
conditions de liaison formelle manquantes

lesquelles conditions devront respecter l'institution en représentation du caractère, c'est-à-dire ne pas lui apporter une généralisation instituée, durable. Autrement dit, découvrir pour le caractère des conditions associatives formelles instables, non durables, fugaces, congruentes à l'intermittence, à l'éphémérité de l'acte d'expression, et non pas à la permanence de l'acte de représentation.

Il reste à expliquer — si dans la rencontre de la théorie et du fait on veut aller plus loin — en quoi et pourquoi la relation du vide et du plein, du mort et du vivant a paru propre à résoudre le problème posé d'accroissement de la capacité associative du vocabulaire.

L'explication a sa racine dans le fait que le singulier, parce qu'il est un refus d'étendue, est un refus de contenu — un contenant trop étroit pour avoir un contenu formel — un contenant vide de contenu formel ; tandis que l'universel est un infus formel — un contenant capable d'avoir un contenu formel. L'universel est une plénitude de grandeur. Le singulier est un vide de grandeure.

Dans le vide et le plein, on trouvait donc des propriétés dont le contraste équipollait à un certain degré, *mutatis mutandis*, le contraste singulier/universel. Une base intuitionnelle était découverte là pour le système associatif formel des caractères chinois, conclusifs au singulier et, par là, privés de système associatif formel, l'association formelle ne pouvant s'établir entre des formes singulières dont la visée est exceptive. Les caractères n'emportent avec eux pas plus de capacité associative que les noms propres. Ce sont les noms propres — les noms singuliers de notions plus ou moins générales.

Il reste à expliquer que le chinois ait dû en outre, pour établir la capacité associative formelle du caractère, recourir à l'intuition du vivant et du mort. Disposant, comme base intuitionnelle, du vide et du plein, le chinois était, par cela même, mis en demeure de transiter du vide au plein, d'emplir, ce qui est un procès et livre du vivant. D'autre part, la distinction du vide et du plein opérée dans la phrase, pendant la phrase, hors représentation, mettait en cause la phrase et instaurait en elle la discrimination de deux événements : a) l'événement que relate la phrase (le procès dont elle parle), et b) l'événement que constitue la production de la phrase, l'événement qu'est sa construction.

Le premier avait avec le plein des attaches refusées au second, l'événement que relate la phrase s'attribuant la substance-matière, l'événement qu'est la phrase s'attribuant la substance-forme, car la phrase est forme, forme de saisie de la substance linguistique. De là deux horizons :

a) l'horizon de l'événement que relate la phrase, et

b) l'horizon de l'événement qu'est la phrase,

et la définition d'un système [où] le passage du vide au plein [peut] être :

a) passage du vide à la plénitude du plein,

b) passage d'une plénitude à l'autre : de la plénitude du plein à la plénitude du vide.

(Leçon du 7 février 1957)

Des remarques au sujet de la phrase. Meillet : être de langue singulier. Oui, si elle est pleine de contenu matériel. Formellement, <elle> comporte un mécanisme de formation non singulier qui a la permanence des choses de langue. De plus, <elle> se forme non pas avec des mots particuliers mais avec des espèces de mots. Mécaniquement, <elle> appelle des espèces de mots et marque <la> relation entre ces mots-espèces. La relation ne s'établit pas dans la phrase entre la singularité des mots mais entre leur état général d'espèces. Il suit que, dans la montée en phrase, les êtres de langue, si singuliers soient-ils, doivent s'ajuster aux discriminations imparticulières sur lesquelles repose l'intellection de la phrase. Cet ajustement spécifie ce qui n'a pas d'espèce : le caractère singulier <qui>, par cet ajustement, <acquit> quelque chose de la partie du discours.

[...]

Dans les langues à mots. Dans la langue, les mots se classent en espèces en convenance pré-déterminée avec la <solicitation> de la phrase : sujet / prédicat. Dans les langues à caractères, la convenance s'établit plus tardivement dans le discours même ; pas aussi pré-déterminée, pas de pré-détermination formelle. Des idées propres à occuper certaines articulations de phrase.

Langues à mots : l'espèce de mot est appelée par la phrase.

(Leçon du 4 mai 1951, série c)

4.7. Méthode et résultats

Le mot-phrase est long lorsqu'il est l'unité de puissance d'une phrase dont la composition exige de nombreux éléments formateurs ; le mot-phrase est court lorsqu'il est l'unité de puissance d'une phrase dont la composition n'exige que peu d'éléments formateurs. Le mot-phrase est un être protéiforme. Une étude superficielle de la question — il n'en est pas d'autre possible — révèle au sein du mot-phrase une syntaxe extraordinairement compliquée des éléments formateurs intervenant, syntaxe variable, et variable extrêmement d'un idiome à l'autre, et, pour un civilisé, déconcertante, difficilement pénétrable. Les lois primitives d'assemblage

et d'agglutination des éléments formateurs échappent. On peut en imaginer, mais le sentiment persiste chez le linguiste probe que ces lois qu'il imagine ne sont pas du tout les vraies.

Je ne me proposerai donc pas ici de rechercher les lois qui régissent la syntaxe des éléments formateurs dans le mot-phrase. Il y faudrait, je l'ai dit, des vies. M'en instruire valablement est au surplus quasi impossible, et de m'en instruire, si j'y parvenais, n'éclaircirait pas la question que j'ai à résoudre, qui est de savoir comment l'homme, installé fermement dans le mot primaire, au point d'y avoir instauré une syntaxe fine des éléments formateurs, a été poussé par la pente naturelle des choses à élargir le devenir du langage par l'adjonction au mot primaire, du mot moyen, lequel garde un pied dans le mot primaire, <ce qui est> compensé par un pied pris dans le mot secondaire, et enfin par l'adjonction directe du mot secondaire au mot primaire.

(*Leçon du 20 décembre 1956*)

L'unité de puissance une fois construite en langue, on procède, s'il y a lieu, c'est-à-dire s'il est besoin, à la construction de l'unité d'effet, qui est la phrase de discours. L'unité d'effet se construit à partir des unités de puissance pré-construites et sa construction, ses possibilités de construction, dépendent de ce que sont dans la langue, de par leur constitution, les mots de puissance. Il découle de là qu'en bonne méthode, en saine linguistique, toute étude du mécanisme constructif de phrase se subordonnera à une considération préalable de la structure de mot.

Ceci restreint extrêmement la comparaison en matière de syntaxe. Ne sont comparables entre elles, du point de vue de l'arrangement syntaxique, que des langues comportant le même état de mot. Toute comparaison qui passe outre à cette condition est sans véritable portée. Car c'est de l'état de mot que dépendent fondamentalement les jeux de syntaxe. Un mot, par constitution, apporte avec lui ses possibilités associatives en phrase. De sorte que la structure de la phrase apparaît conditionnée, et jouée, par la structure du mot.

(*Leçon du 9 décembre 1948, série b*)

L'âge linguistique caractérisé par une certaine interférence obligée du représenté et de l'exprimé, de la langue et du discours, c'est l'âge du mot primaire. Il marque une date dans l'histoire de la civilisation, une date qui n'est pas celle d'une matière traitée par l'industrie humaine, passée à son usage, mais d'un certain traitement de la matière linguistique.

L'âge du mot primaire nous met en présence d'un état compliqué du langage, que notre tâche n'est pas ici de décrire en sa complication — ce que, faute de science et faute d'une information impossible à trouver, il ne saurait être question d'entreprendre — mais de décrire d'une manière qui en limite la description aux chemins suivis pour s'en évader. C'est quelque chose, beaucoup même — on s'en rendra compte par la suite — que de voir comment le mot primaire a été déserté et comment il a trouvé en lui-même (ce qui nous renseigne sur sa structure) le moyen

de se quitter. Qu'on ne se méprenne donc pas sur les clarétés qu'il s'agit pour nous d'obtenir. Notre tâche n'est pas de connaître en sa complexité ce que fut, sous ses états extrêmement variés et changeants, le mot primaire : cette étude exigerait plusieurs vies de savant et, les documents faisant défaut, avancerait toute sorte d'hypothèses et nous ferait donner dans le travers, ici méthodiquement évité, de l'abus d'interprétation et d'une complaisance excessive à l'endroit d'interprétations proposées. Il s'agit pour nous de reconnaître, — je le répète — le chemin qu'a suivi le mot primaire pour se désérer lui-même et devenir le mot moyen, puis le mot secondaire, celui des langues dont nous avons l'accoutumance. Connaissance précieuse à laquelle ne nous introduirait aucunement une étude de l'algonquin ou du guarani ou de l'esquimaou ou du parler des Hottentots ou des Papous. En vain se plongerait-on dans cette étude. On n'en verrait pas surgir la trace qu'a suivi le langage humain dans l'occupation grandissante de son devenir, la primitivité n'étant pas autre chose que le début de cette occupation.

(*Leçon du 20 mai 1956*)

A ce moment, le devenir est, en sa forme la plus générale, joué, et il n'existe plus que sous la forme d'une distribution différente du *locus* qu'est l'aire tierce entre des *situs* différents reconnus en elle-même. Cette distribution, en perpétuel renouvellement, est ce qui fait la diversité des langues de haute civilisation appartenant, pour ce qui est de leur condition générale de structure, à l'aire tierce.

Il ressort de ce que l'on vient de dire que, pour le structuraliste, l'aire prime et l'aire seconde retiennent l'attention par ce qu'elles enferment de puissance de se quitter elles-mêmes, en vertu de l'impulsion qui porte le langage à l'occupation grandissante de son devenir de vocation, tandis que l'aire tierce, elle, mérite l'attention du linguiste par ce qu'elle enferme d'impuissance à se quitter elle-même, son progrès ne pouvant être qu'un progrès d'occupation.

Il faut donc à l'aire tierce, qui ne peut se quitter elle-même, progresser en elle-même, comme est conduite à le faire l'aire prime, en l'absence des moyens de se désérer. De là, dans l'aire tierce et dans l'aire prime, un progrès immanent qui se ressemble. Des esprits clairvoyants et fins, très sensibles aux propriétés immanentes des langues, ont aperçu cette ressemblance et rapproche les langues à mots très profondément engagées dans l'aire tierce de la langue chinoise, très profondément engagée dans l'aire prime. Il n'en faut pas conclure que la langue <à mots> retourne à la typologie du chinois, mais seulement qu'entre les choses qui se ressemblent le moins apparaît une ressemblance, née en quelque sorte de leur extrême dissemblance. C'est une grande dissemblance, irréversible pour deux idiomes, que d'appartenir à l'aire prime du langage ou à l'aire tierce. Il n'en peut être de plus grande. Et néanmoins, il reste que le progrès extrême dans l'aire prime évoque, par certains traits, le progrès extrême dans l'aire tierce.

(*Leçon du 28 février 1957*)

CINQUIEME PARTIE

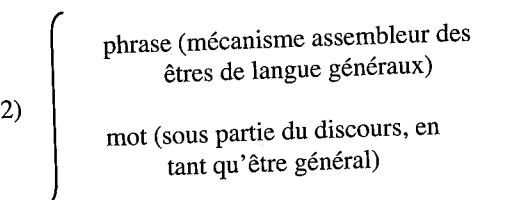
La phrase et son mécanisme (dans les langues indo-européennes)

5.1. Définition de la phrase française

Leçon du 19 mars 1942, série b

Dans les langues où le mot est porteur d'une morphologie, la survenance de la symphyse verticale de conclusion est obtenue par l'intervention plus ou moins précipitée de la partie du discours. Il en résulte un mot qui s'oppose à la phrase en tant qu'être général : nom ou verbe ou adjetif ou adverbe. La phrase constitue en ce cas un mécanisme d'assemblage de mots qui sont en elle, avant que d'y devenir des êtres particuliers, des êtres généraux. C'est le cas du français. Ce qui, dans l'intégrale (2), s'oppose à la phrase, c'est le mot constitué en partie du discours. La phrase, en conséquence, avant de devenir concrètement un être de discours, momentané et singulier, est donc un mécanisme général institué dans la langue même en vue de permettre dans le discours l'assemblage utile d'êtres généraux de la langue. Ce n'est pas comme êtres particuliers que les mots prennent rang dans la phrase française, c'est comme êtres généraux : substantif, adjetif, verbe, adverbe, préposition, etc.

L'intégrale (2) des langues auxquelles nous sommes accoutumés devrait donc, en spécifiant l'état formel des limites, s'écrire :



5.2. Matière et forme dans le mot

Leçon du 23 avril 1942 série b

[...]

Cette considération distincte a pour effet de livrer la forme au phénomène itératif toujours prêt à se répéter là où c'est possible, c'est-à-dire chaque fois que l'objet s'isole de la séparation de la forme et de la matière.

Il en résulte, on le sait, une rupture, une fission (pour se servir du terme en usage chez les physiciens) de la forme, qui se bi-partise en forme intégrante et en forme intégrée.

Pour se faire une idée complète des conséquences, d'une importance extrême, de cette bi-partition, il faut partir de la forme entière F.

[...]

La forme entière F, la forme absolue, c'est l'univers. On peut écrire :

$$F = U \text{ (univers)}$$

Quand F se bi-partise en forme intégrée au mot et en forme intégrante, la forme F devient la somme d'une forme intégrée f et d'une forme intégrante F-f, on a :

$$f = \text{forme intégrée au mot}$$

$$F-f = \text{forme intégrante} = \text{partie du discours}$$

$$F = \text{forme entière} = U \text{ (univers)}$$

La forme entière F étant une égalité de U, n'étant pas autre chose que U, il devient possible de remplacer la notation de la partie du discours :

$$F-f = \text{partie du discours}$$

Par la notation moins abstraite :

$$U-f = \text{partie du discours}$$

qui nous fait voir dans la partie du discours la vision d'univers U diminuée d'un cas de forme f — cas de forme transporté au mot qui se l'intègre.

Ce cas de forme, que la vision d'univers se laisse soustraire et que le mot s'intègre, est, dans le mot même, le déterminant de la partie du discours.

Il découle de là que la partie du discours peut être définie la vision universelle spécifiée, particularisée, par la soustraction qu'elle subit d'un cas de forme f. Ce cas de forme, soustrait à la vision universelle et reportée dans le mot, est un support extensible qui peut accepter différents contenus.

5.3. La psychosystématique, un dévidement péribolique

« Observation et explication dans la science du langage » dans : *Langage et science du langage*, (pp. 272-286)

On explique selon qu'on a su comprendre. On comprend selon qu'on a su observer. [...]

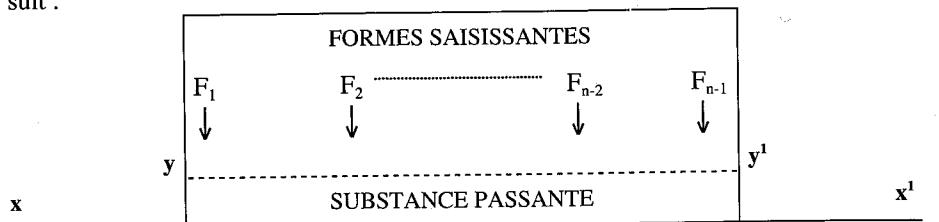
Un premier pas, heureux, dans la voie d'une connaissance pénétrante du mouvement et des formes de mouvement qui font la structure et, sous la structure, l'architecture du langage, est la découverte en tout idiome — le paramètre à valeur universelle — d'une partition selon laquelle, le long et sous le dévidement péribolique des formes de langue destinées à saisir de la substance linguistique, passe le dévidement hypo-péribolique de substances de langue offertes à la saisie des formes, afin que l'une de celles-ci, opportunément, s'approprie une substance passante, ce dont la conséquence est la constitution d'un vocabile².

La caractéristique principale des formes périboliques est leur appartenance à une série close de formes, dont le nombre ne peut, à aucun moment, par volonté du

2. « Péribole a ici le sens de circuit. [...] L'entier psycho-systématique d'une langue est un péribole de ces périboles — et par là : un système péribolique (intégrant) de système périboliques (intégrés) ».

locuteur, être augmenté. Le compte des formes grammaticales d'une langue est, à date historique donnée, un compte virtuellement fini. La caractéristique principale des substances hypo-périboliques est leur appartenance à une suite non close de substances dont le nombre peut, à tout moment, par volonté du locuteur, être augmenté. Le compte des substances de langue est un compte, à date historique donnée, virtuellement non fini. Qu'il soit besoin d'un mot nouveau, il est créé, et, pour le créer, le chemin suivi est l'import à une forme de langue déjà existante d'une substance de langue jusque-là, comme telle, non encore existante. Tout chacun peut aisément s'assurer de l'exactitude de ce qui vient d'être énoncé.

Configuré, ce mécanisme de dévidement de ce qui pour être formé s'avance sous et au-dedans de ce qui se présente pour former serait quelque chose comme ce qui suit :



De x en x' et vice versa : de la substance passant pour être saisie.

De y en y' : l'incidence (↓) d'une forme saisissante à de la substance saisie.

Les grammairiens et, plus tard, les linguistes — ceux-ci pas mieux que ceux-là — ont reconnu empiriquement, de loin, ce mécanisme, mais faute d'une approche suffisante qui les eût induits à le configurer, ils n'en ont eu qu'une vue incertaine. Les linguistes ont nommé *sémantique* le défilé peu ordonné, non systématisé, des substances et *morphologie* le défilé ordonné, systématisé, des formes et, sous ces noms qui les intitulent et les distinguent, ont fait de chacun des deux défilés une persévérente et pénétrante étude ; mais sans arriver à reconnaître qu'il n'y a là que la rencontre par le mouvement constructeur du langage d'un centre d'inversion dans l'en-deçà duquel, alourdi en sa marche par trop de matière portée, il se présente pour être agi ; d'où les substances inventées pour être saisies ; et dans l'au-delà duquel, allégé de ce trop de matière à porter, il se présente pour agir ; d'où les formes inventées pour saisir de la substance. Il faut regretter qu'une investigation trop tôt tournée, par un faux réalisme, du côté de la conséquence, et pas assez prolongée, par réalisme vrai, du côté de la condition, qui autant et en un certain sens plus que la conséquence fait partie de la réalité linguistique — il faut regretter qu'une investigation ainsi conduite, ce qui en fut l'erreur, ait privé et les grammairiens et les linguistes d'une vue assurée de ce mécanisme constructeur, élégant et simple, substratum universel de l'ontogénie du langage. L'observation linguistique des cent dernières années y a beaucoup perdu en puissance explicative.

5.4. La partie du discours

« Comment se fait un système grammatical » dans : *Langage et science du langage*, (pp. 108-119)

[...] Il me reste, pour en avoir terminé, à dire quelques mots indispensables au sujet de la « partie du discours », et de sa nature profonde.

La partie du discours n'est sensible dans le mot même — dès le mot — que s'il se ferme sur un seuil y, intragénéral, suscitant dans l'esprit une généralisation intégrante qui enveloppe, *in finem*, tout ce que le mot a développé en lui antécédemment : de A en α et de α en y (voir *Langage et Science de Langage*, p. 109, Fig.1).

Comment, par quelle opération de pensée, cette généralisation intégrante finale se produit-elle ? Quel en est le ressort ?

Il convient, pour le bien concevoir, de se représenter que le mot, sitôt le seuil dépassé, s'engage dans un mouvement de généralisation que rien ne limite expressément [B qui, dans le schème de la page 109 (fig. 1), représente la phrase, est une limite fuyante : la phrase appelle la généralisation du mot [le mot prend position dans la phrase au titre de sa forme générale : nom (substantif, adjectif), verbe, pronom, etc. La phrase, dans l'immédiat, appelle le mot-forme ; le mot-matière (signification) fait suite, sans discontinuité. Ceci, bien entendu, ne vaut que pour les langues qui ont, dès le mot, la partie du discours)], mais ne la borne pas ; que, par conséquent, ce mouvement de généralisation non limité rencontre immanquablement, à un moment, en se développant, la vision universelle.

Or la vision universelle est une vision indépassable, une vision qui n'a pas d'au-delà. Comment la subsumer sous une vision plus vaste ? Absolument, l'opération est impossible. L'esprit humain tourne la difficulté ainsi apparue tout à coup devant lui — qui est une difficulté d'entendement — en opposant l'univers à lui-même sous les conditions d'entendement antinomiques qui s'appellent l'espace et le temps. Plus exactement l'univers-espace et l'univers-temps.

La distinction grammaticale du nom et du verbe n'est que l'expression linguistique de ces deux visions d'univers.

On est donc fondé à définir le nom, le mot dont l'entendement s'achève en dehors du temps, à l'espace ; et le verbe, le mot dont l'entendement s'achève au temps.

Parce que le nom achève son entendement à l'espace, en dehors du temps, il est inhabile à prendre la marque de ce dernier. Les marques qu'il prend sont celles de catégories de représentation spatiales : nombre, genre et classificateur, auxquelles s'ajoute, dans un autre plan, le cas de déclinaison (fonction). L'extension de ces catégories spatiales au verbe (temporel par définition) n'a lieu qu'en vertu et dans les limites de fonctionnement — variables d'une langue à l'autre — de la loi d'accord du mot temporel porté (le verbe) avec le mot spatial porteur (le substantif ou l'un de ses

substituts). Quant au verbe, parce qu'il achève son entendement au temps, il est habile à en prendre la marque. Soit, par exemple, les mots *course* et *courir*. L'un et l'autre expriment, matériellement, la même idée de procès ; mais le mot *course* achève son entendement en dehors du temps, à l'espace ; et, de ce chef, il est nom ; tandis que le mot *courir* achève son entendement au temps, dont il prend la marque : *je cours, je courus, je courais, je courrai* ; et de ce chef, il est verbe.

5.5. Le temps opératif

« Comment se fait un système grammatical » dans : *Langage et science du langage*, (pp. 108-119)

L'univers-expérience a pour habitat le temps et son dévidement d'instants individuellement non pénétrés, impénétrables sur leur axe de dévidement ; L'univers-idée a pour habitat un instant pénétré et dévidé en ses moments compendieux de raison qui en sont les temps successifs.

La série de ces temps, c'est la structure de la langue.
(*Notes pour les Prolégomènes*)

Toutes les langues ont un système grammatical. L'universalité du fait montre que toutes ont dû, dans leur construction, résoudre un certain et même problème : le problème grammatical.

La question, dès lors, est d'identifier, sous sa condition la plus générale, ce problème : de savoir quand et comment il se pose et quelles en sont les voies de solution.

Le problème grammatical se pose toutes les fois qu'un propos limité entre comme unité composante dans le système d'un propos plus vaste. Il y a problème quand une phrase entre comme unité composante dans le système d'une phrase plus étendue ; il en résulte, on le sait, la phrase complexe, avec ses morphèmes translatifs et conjonctifs. Et il y a de même problème grammatical — et, cette fois, problème grammatical très varié — quand le mot entre comme unité composante dans la phrase.

Dans l'un et l'autre cas on voit le composant faire appel, afin d'acquérir la convenance voulue au composé plus large dont il devient une partie, à des déterminants qui ne lui appartiennent pas en propre, peuvent s'appliquer à d'autres composants, valent pour toute une classe, toute une espèce et accusent par là une généralité relative d'autant plus grande que le champ de leur application possible est plus vaste, moins délimité.

Des deux cas, le plus riche d'enseignement, et, pour cette raison, le seul sur lequel s'arrêtera aujourd'hui notre attention, est celui du mot qui entre en phrase.

Alors que le mot saisi en lui-même (en tant que sémantème, avant toute grammaticalisation) n'offre au regard que sa signification originale, n'appartenant qu'à lui, il faut au mot qui entre en phrase se produire sous des conditions bien connues (de fonction, de genre, de nombre, d'aspect, de mode, de temps, de

personne, etc.) qui, transportables à une multitude de mots différents, ne sont pas l'exclusive propriété du mot considéré et constituent de ce chef, à son endroit, des conditions généralisantes, c'est-à-dire des conditions qui engagent le mot dans un mouvement de généralisation.

La grammaticalisation du mot prend ainsi au fond de la pensée, tout au fond, l'allure d'un mouvement commencé dans le plan du particulier et progressant en direction et dans le plan du général. Ce mouvement en est le schème profond.

Figurativement :

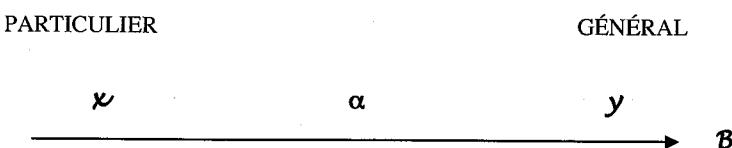


Fig. 1

Schéma du mouvement de grammaticalisation du mot,
(*x* = la racine ; *y* = la partie du discours ; *B* = la phrase

Un tel mouvement, si prompt soit-il, n'en demande pas moins, ainsi que tout mouvement, fût-il de pensée, du « temps », si peu que ce soit, pour s'accomplir. Et la pensée qui, au fond d'elle-même — dans sa représentation intérieure de ses propres actes — voit ce mouvement s'opérer dans le temps, le pénètre, l'analyse en le référant à l'écoulement du temps opératif qu'il exige pour s'accomplir.

A cet effet, conformément à la méthode qu'elle ne manque jamais d'employer en pareil cas, — j'en ai donné un exemple remarquable dans mon livre *Temps et Verbe*, où l'on voit la formation de l'image-temps se référer, d'instant en instant, au temps concret, si bref soit-il, qu'exige cette formation — la pensée résout, découpe le procès de grammaticalisation du mot en une série d'instants consécutifs, aussi nombreux que l'on voudra, et confrontant ces instants, dans la vue d'en marquer la relative originalité, elle les ramène à trois cas généraux : trois moments caractéristiques.

Ces trois moments, identifiés par la pensée dans le procès de la grammaticalisation du mot, sont les suivants (v. figure 1) :

1. Le moment *α* (désigné ainsi parce qu'il est la racine des autres). Il se situe exactement entre le particulier et le général. Ce moment est, pourrait-on dire, le moment-clef de la grammaticalisation du mot.

Sitôt que ce moment s'est institué dans l'esprit, de manière complète, le particulier et le général accusent leur relativité réciproque, selon un rapport qui fait le premier *intégrant* et le second *intégré*, et ce rapport qui exprime une loi de l'esprit (le général est fait pour envelopper le particulier) se transporte aux autres moments de la grammaticalisation du mot : subséquent (*y*) et antécédent (*x*).

2. Le moment *y* : position prise par la pensée à l'intérieur du général. Ce n'est plus alors, comme précédemment (en α), le général qui intègre le particulier, mais le général qui se montre intégrant à l'égard de lui-même.
3. Le moment *x* : position suspensive, prise par la pensée à l'intérieur du particulier, lequel, en conséquence, se divise à son tour en particulier intégrant et particulier intégré.

Ces trois moments caractéristiques : α , *y*, *x*, constituent chacun une vue par profil, une coupe du mouvement de grammaticalisation du mot.

5.6. La syntaxe génétique

Leçon du 27 mai 1949, série c

[...] Des observations de portée générale peuvent être utilement faites à propos des faits de détail dont on vient de s'occuper. Dans le *Cours de linguistique générale*, Ferdinand de Saussure insiste sur le caractère linéaire de l'expression linguistique et il emploie pour le caractériser le terme de *chaîne parlée*. Il fait état aussi, et grand état, du terme de *syntagme*. Les termes en question, chaîne parlée et syntagme, se rapportent avec exactitude au discours parvenu à l'effet, c'est-à-dire au discours résultat. C'est linéairement qu'il se développe. Mais ce développement linéaire, qui est de la syntaxe en résultat, procède d'une syntaxe en genèse, qui n'est pas, elle, linéaire de la même manière et n'appartient pas en soi à la chaîne parlée, laquelle n'est que la fixation en résultat de ce qu'a produit une syntaxe sous-jacente générétique, dont la syntaxe en résultat représente une saisie par le travers.

La syntaxe générétique n'est pas horizontale comme celle de la chaîne parlée, mais verticale, et elle consiste en des opérations de pensée profondes dont l'axe de successivité n'est pas celui du déroulement du discours effectif mais celui du temps opératif porteur de la transition du fait de langue au fait de discours. La phrase : *C'est à Pierre que j'ai parlé de Paul*, développée linéairement, selon l'axe horizontal de la chaîne parlée, montre des mots rangés dans un certain ordre ; mais cet ordre a ses raisons non pas en lui-même, mais dans une successivité qui en a été la créatrice, qui l'a composé, et qui appartient au temps opératif porteur de la transition langue/discours.

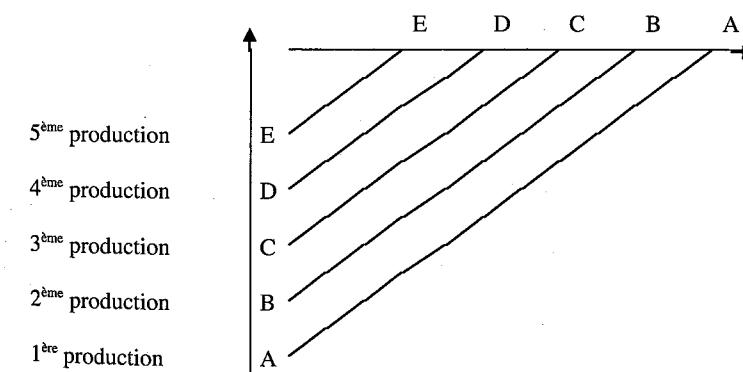
Cette successivité verticale, dont la successivité horizontale, celle de la chaîne parlée, n'est que la saisie en résultat, est celle que nous avons étudiée dans ces leçons, et elle a consisté partout à faire régresser le fait de discours primitif au-dessous de lui-même, en direction du fait de langue, en vue d'obtenir un nouveau fait de discours différemment expressif. On eut au départ : *J'ai parlé de Paul à Pierre*. Ç'aurait pu être un fait de discours admis comme tel. Mais cette admission a été écartée et, en vue de l'écartier, il y a eu construction d'un nom de discours : *Que j'ai parlé de Paul à Pierre*. Par là le fait de discours primitif était, autant qu'il se peut, refoulé jusqu'au voisinage du fait de langue. On a repris alors la marche du discours et, dans cette marche, on a donné pour réponse à une nominalisation une

verbalisation seconde, obtenue par l'emploi de l'expression verbale *c'est*, dont on a concentré l'effet sur *Pierre*, d'une manière qui évite de donner au verbe être contenu dans *c'est* un autre sujet que le pronom *ce*, autrement dit, d'une manière qui tend à garder à la phrase apodictique *c'est* son caractère d'entier. La phrase *c'est* devant être entière de prime abord, il n'est pas question de faire de *Pierre* le sujet de *est*. Aussi évite-t-on de dire : *C'est Pierre à qui j'ai parlé de Paul* et dit-on régulièrement : *C'est à Pierre que j'ai parlé de Paul*, construction issue de ce qu'on a voulu avoir dans *c'est* un verbe *être* intransitif échappant à la transitivité spéciale du verbe *être* devenu copule. Car dans *C'est Pierre à qui j'ai parlé*, « *est* » n'est plus verbe entier, mais copule incomplète aspirant *Pierre* dans son incomplétude. Dans *c'est Pierre*, « *est* » copule exerce sa fonction de copule entre le sujet *ce* et *Pierre*, en position d'attribut. Pour pouvoir analyser *c'est Pierre*, il faut avoir présent à l'esprit que *est* peut être conçu copule ; si l'on fait *est* verbe, la phrase *c'est Pierre* devient <inanalsable>.

De toutes ces opérations délicates appartenant à la syntaxe générétique, l'ordre des mots dans la chaîne parlée fixe le résultat ; mais cet ordre des mots fixant résultat n'est pas autre chose que la projection à plat, sur un plan horizontal, d'opérations qui ont eu lieu sur une autre dimension, dans la profondeur de l'esprit, plus exactement dans le temps opératif porteur de l'intervalle et de la transition langue/discours.

La question de l'ordre des mots est incontestablement dominante en syntaxe. Mais on la déforme obligatoirement si l'on veut expliquer à partir de lui-même, sans plus, cet ordre, lequel a sa source même, et sa raison d'être ce qu'il est, dans des opérations de pensée dont successivement il traduit non pas le développement, mais tout au contraire la clôture, l'arrêt, <opérations> auxquelles — en un mot — il met l'une après l'autre un terme. Dans la chaîne parlée, les opérations en question prennent rang l'une <après> l'autre d'une manière selon laquelle la moins éloignée dans la chaîne parlée est la dernière survenue dans l'esprit.

Schéma de la relation d'ordre entre syntaxe horizontale de résultat et syntaxe verticale générétique :



Cet ordre vient de ce que B repousse A, que C repousse BA, que D repousse CBA, que E repousse DCBA.

L'ordre de rangement est l'inverse de l'ordre de production.

La syntaxe de résultat rendue par l'ordre des mots procède, en tout état de cause, d'une interception portée par le travers de la syntaxe génétique et mettant un terme à quelque partie de celle-ci. C'est dire que la syntaxe de résultat veut être expliquée par la syntaxe génétique dont elle n'est que l'aboutissant, et un aboutissant susceptible d'être retardé, le retard consistant toujours à renvoyer à la langue ce qui déjà, sans ce renvoi, pourrait être fait de discours.

Construire un nom de discours, c'est en effet autant que possible renvoyer à la langue, au mécanisme de la langue, une construction que le discours aurait pu admettre comme sienne. Après ce renvoi, on reprend la marche au discours en partant de ce que le renvoi en question a permis d'obtenir.

La syntaxe de résultat étale, expose en phrase, ce qui s'est produit antérieurement dans la pensée. La syntaxe génétique produit ce que la syntaxe de résultat exposera.

Il y a beaucoup à tirer d'une étude bien conduite de la syntaxe par référence à ses deux axes :

- celui résultatif de fixation, qui est celui du développement linéaire horizontal de la chaîne parlée ;
- celui génétique de production, porteur d'opérations de pensée déjà closes quand la chaîne parlée les inscrit résultativement en elle et qui, parce qu'elles se présentent déjà closes dans le discours énoncé, ne peuvent pas y être observées utilement.

L'observation qui se limite au discours énoncé est une observation qui survient trop tard pour surprendre dans son jeu réel le mécanisme producteur de l'arrangement des mots. Pour atteindre à ce mécanisme il faut faire appel, comme partout en grammaire supérieure, à une observation plus pénétrante que l'observation directe des faits de discours, c'est-à-dire à une observation analytique attachée à découvrir ce qui a eu lieu entre le fait de langue et le fait de discours, et par conséquent avant fixation résultative de ce dernier.

5.7. L'unicité mécanique

Leçon du 6 mai 1949, série c

[...] Le principe de l'unicité mécanique de la phrase, selon lequel une phrase ne saurait contenir le mécanisme de plusieurs, est important. Une phrase peut substantiellement réunir le contenu de deux phrases ; ce qu'elle ne peut pas faire, c'est d'être par mécanisme deux phrases ; il lui faut, quel que soit son contenu substantiel phrastique, n'en faire mécaniquement qu'une. De là la nécessité, si une phrase est énoncée et qu'on veuille la continuer par l'énoncé du contenu d'une autre phrase, de transporter cette dernière sur le plan nominal. Or, dans la suite de mots *C'est que Pierre est venu*, que constatons-nous ? Nous constatons la présence, en

premier lieu, de la phrase apodictique *c'est*, ce qui entraîne cette conséquence que tout ce qui viendra ensuite ne pourra plus mécaniquement être phrase, mais élément de phrase, et devra en conséquence être transporté — afin de pouvoir entrer dans la phrase continuée à partir de *c'est* — sur le plan nominal. Et, qu'on y prête attention, c'est bien ce qui a lieu en effet. Dans la phrase étendue complexe *C'est que Pierre est venu* il y a, en premier, la phrase d'attaque *c'est* suivie, non pas expressément de la phrase *Pierre est venu*, mais d'un état nominalisé de ladite phrase. Ce qui revient à dire que la phrase d'attaque *c'est* s'est continuée par l'adjonction d'éléments nominaux et non pas d'éléments phrastiques. La translation du plan de phrase, du plan phrastique, au plan nominal est ici un effet de l'intervention de la conjonction *que* capable, on le sait, de nominaliser du dehors, sans modification aucune de la structure interne, n'importe quelle phrase. De la phrase simple *Pierre bat Paul*, en la mettant sous conjonction *que* introductrice, je puis faire le groupe nominal ou pour mieux dire le nom de discours : *Que Pierre bat Paul*.

5.8. La question de l'entier

Leçon du 20 mai 1949, série c

On sait combien me préoccupe, en grammaire et plus généralement en linguistique, la question de l'entier. C'est l'une des questions, en petit nombre, que je retrouve partout. Partout en effet se déterminent, dans la structure du langage, des mouvements de pensée dont la limite de développement est leur entier et qui, en conséquence, sont saisis par la pensée elle-même, et en elle, soit avant leur accession à la condition d'entier, soit au moment où ils accèdent à cette condition non dépassée, soit à un moment où ils y ont accédé par un dépassement qu'on peut faire aussi petit ou aussi grand que l'on voudra. Cette marche des mouvements de pensée à leur intégrité spécifique est, selon l'heureuse expression de M. Wagner, l'une de ces lignes de force qui constituent le mécanisme de base de la structure du langage. Ce mécanisme de base est partout. Le mot va à l'entier ; et pour atteindre à l'entier, pour satisfaire à l'intégrité, il fait appel à des opérations de pensée spéciales qui en constituent la théorie et que j'ai réussi à mettre en lumière à un degré suffisant dans les nombreuses leçons que j'ai faites ici au sujet du mot.

[...]

Ce que j'ai voulu faire ressortir, c'est que la pensée constructrice du langage, à laquelle il incombe d'être en elle-même une pesée de ses propres démarches, s'est choisie pour étonnement de mesure des entiers — des entiers de mouvements psychiques — qui ne sont jamais autre chose que les propres mouvements intérieurs de l'esprit humain, continués jusqu'à complétude et saisis — s'il y a lieu — par elle avant cette complétude, ou après dans les langues qui, comme le français et les langues romanes, sont enclines à transcender l'immanence des mouvements de pensée sur lesquels repose leur structure.

[...]

Il a été établi que le mouvement expressif est un antagoniste de la représentation verbale. Une phrase expressive est partout et toujours d'abord une phrase nominalisée, les moyens de nominalisation se présentant du reste fort différents. Le plus simple de ces moyens est le retrait du verbe. C'est une construction expressive que de dire par exemple : *Ce soir grande représentation au théâtre de la ville*. On délaisserait l'expressivité pour la simple expression en disant : *On donnera ce soir une grande représentation au théâtre de la ville*. Non expressive, cette phrase, d'une signification égale à celle de la première, contient, qu'on le remarque, un verbe que la première évite de produire, la production du verbe comme telle étant contraire à l'expressivité.

D'une manière générale, le mouvement expressif supplée le verbe dont l'absence est acceptée à proportion du mouvement expressif intervenu. Un mot, n'importe lequel, chargé de mouvement expressif, fait phrase. Exemple : le mot conclusif *tableau* énoncé exclamativement, avec le ton expressif voulu : *Tableau ! À lui seul*, le mot *tableau* est ici une phrase, le mouvement expressif intervenu étant habile, comme on vient de le dire, à suppléer le verbe absent.

Pour construire une phrase on dispose donc de deux voies :

- produire un verbe ;
- produire un mouvement expressif suppléant

La nominalisation d'une phrase, par traitement translatif consistant à la faire précéder de la conjonction *que*, n'appartient pas à l'expressivité elle-même ; elle n'en est, dans certaines conditions de discours, que la condition préalable devant être satisfaite avant qu'intervienne le mouvement expressif proprement dit.

Dans les emplois que nous avons étudiés, le mouvement expressif introduit avait pour véhicule la phrase apodictique *c'est*, dont on connaît maintenant le jeu étendu et varié d'application. L'expressivité en question rendue par des mots lui appartenant est explicite. En regard de l'expressivité explicite il existe, à partir de la même condition préalable de nominalisation, une expressivité implicite dont je vais produire des exemples montrant ce qui a lieu alors dans l'esprit. Soit la phrase de départ : *J'ai eu du plaisir à vous lire*. Si je la nominalise sous conjonction *que*, il vient un nom de discours : *Que j'ai eu du plaisir à vous lire*.

Ce nom de discours n'est pas en soi expressif, mais seulement habile à devenir le support de l'expressivité, laquelle se présente explicite, si je dis avec la nuance de sens résultante : *C'est que j'ai eu du plaisir à vous lire*, et implicite, si je dis *vous lire !* Ce qui signifie : *Combien grand a été le plaisir que j'ai eu à vous lire !*

Du point de vue sémiologique — diction à part — il n'y a pas de différence syntaxique entre le simple nom de discours *Que j'ai eu du plaisir à vous lire* et la phrase expressive *Que j'ai eu de plaisir à vous lire !* Les mots, en effet, dont un seul, l'article, est changé — ce qui est affaire non de syntaxe mais de morphologie — se

présentent les mêmes, dans le même ordre. Mais si, allant plus loin que la sémiologie apparente, on s'introduit à la connaissance du psychisme sous-jacent, on découvre alors que l'expressivité a produit, pour ce qui est de l'entendement du mot grammatical *que* introductif, des changements importants. Dans le simple nom de discours *Que j'ai eu du plaisir à vous lire*, « que », conjonction non encore expressive, est un simple agent de nominalisation. Tandis que, dans la phrase expressive *Que j'ai eu de plaisir à vous lire !*, « que » s'est ajouté expressivement et implicitement une idée quantitative, celle de haut degré. Il signifie grossièrement « combien ». Ce changement de valeur, cette introduction, sous le *que* de nominalisation, d'une idée de haut degré quantitatif, a une répercussion sur l'article. Avec le *que* de simple nominalisation, je disais :

Que j'ai eu du plaisir à vous lire

avec le *que* chargé d'expressivité signifiant « combien », il me faut dire :

Que j'ai eu de plaisir à vous lire !

la réduction du partitif *du en de* étant, on le sait, un effet régulier de la saisie de cet article quantitatif en soi sous une idée de quantité. Voici un exemple emprunté à V. Hugo :

Hélas ! Que j'en ai vu mourir de jeunes filles !

On a mémoire de ce vers du poète. Examinons — ce qui est peu poétique — les chemins grammaticaux arides suivis pour la construction de ce vers. Au départ on a la phrase *J'ai vu mourir des jeunes filles*, puis par nominalisation, sans plus, le nom de discours *Que j'ai vu mourir des jeunes filles*, puis, expressivement, en involuant sous *que* une idée de quantité, *Que j'en ai vu mourir de jeunes filles*, l'idée de quantité involuée sous *que* produisant la réduction du partitif *des en de*, ceci en vertu d'un mécanisme dont j'ai rendu raison dans mes travaux sur l'article français. Je renvoie à mon livre sur l'article et surtout à mes articles du *Français moderne* : à celui, tout particulièrement, intitulé « Logique constructive interne du système des articles français ».

Je terminerai pour aujourd'hui cet examen de la sémiologie du mouvement expressif en ramenant, aux fins de généralisation, la question de l'expressivité et de l'expression à celle, inéluctable dans le langage, de la définition d'un entier de comparaison, d'un entier étalon.

Le discours est toujours porteur d'expression et d'expressivité qui font ensemble un tout, un entier. On est donc fondé à écrire, pour formulation générale :

Expression + expressivité = 1

formule représentative d'une totalisation à laquelle le discours ne saurait échapper. Mais s'il ne peut échapper à ladite totalisation de l'expression et de l'expressivité, il a

la faculté, qui est en soi de l'ordre de l'expressivité, de faire varier corrélativement, en proportion inverse, les deux composantes du total ; c'est-à-dire que le discours peut faire tendre l'expressivité vers le tout et l'expression vers rien. Le résultat, c'est le cri improvisé et, avec un peu plus d'expression sauvegardée, l'interjection.

Une interjection est une phrase satisfaisant à la condition :

$$\text{expression (avoisinant zéro)} + \text{expressivité (avoisinant le tout)} = 1$$

À l'opposé, on rencontre une construction du discours — de la phrase donc — satisfaisant à la condition :

$$\text{expression (en tendance forte vers le tout)} + \text{expressivité (en tendance corrélatrice à rien)} = 1$$

À cette formule de conditionnement correspond la phrase d'expression mesurée, sagement construite, avec une utilisation aussi parfaite que <possible> des ressources lexicales et grammaticales que met à disposition la langue. Le résultat est la phrase de simple, pure, et — s'il se peut — belle expression, dont l'expressivité alors — négative mais opérante en cet état — consiste à alentir, à diminuer autant que possible le mouvement expressif.

DEUXIÈME PARTIE

PROBLÈMES GÉNÉRAUX

Genèse de la phrase et diversité des langues

Jean-Claude Chevalier

Université Paris IV - Sorbonne

Je vous dois d'abord quelques éclaircissements. Ils sont d'ordre anecdotique mais n'en demeurent pas moins nécessaires. Le titre sous lequel j'ai été annoncé est celui — plusieurs l'auront sans doute reconnu — qui, primitivement, avait été donné au congrès qui nous réunit tous ces jours-ci à Oloron. Vous savez combien on est souvent pris au dépourvu lorsqu'il nous est demandé de cracher, sous huit jours, le sujet, le titre et le résumé de notre « communication ». Dans mon désarroi, pour ne pas manquer au thème qu'avaient choisi les organisateurs, j'ai donc lâché le titre qui était le leur. Et, par faiblesse ou par sottise, je ne m'en suis ensuite dedit.

Mais qu'entendre par *Genèse de la phrase et diversité des langues*? Quel sens donner à cette suite de mots? Et peut-on y parvenir sans connaître ou décrire comment on l'engendre? Plus précisément même, comment elle fut engendrée? Car le temps ici, ou plutôt le moment, de cette opération a son importance. Dire, au présent, comment *on l'engendre*, c'est poser qu'il y a une mécanique, une et indivisible, et qui se répétera, identiquement, chaque fois que cette suite de vocables sera produite. Dire, au passé, comment *elle fut engendrée*, c'est accepter sa relation au temps et, du coup, reconnaître, ou donner à penser, que sa conception et sa naissance n'ont pas, en chacune de ses occurrences, à être semblables, inchangées. Tout ceci n'est pas sans conséquences: en effet, notre conduite d'observateur et d'analyste en dépend. Ou bien nous n'aurons d'yeux que pour la suite de vocables, exclusivement, et y chercherons le mécanisme de son engendrement; ou bien nous croirons devoir étendre notre inspection au-delà du simple arrangement des mots et des règles qu'on veut leur associer.

Ne courrez pas ici à l'évidence. Surtout ne vous en contentez pas. Certes, dans les deux cas que je viens de vouloir distinguer, je me retrouve avec la même séquence de mots, identiquement ordonnés. Avec deux syntagmes semblablement constitués (deux substantifs que relie la préposition *de*) et deux syntagmes attachés l'un à l'autre par la coordination *et*. C'est assez, pourrait-on croire, pour décider qu'il n'y a qu'une façon de faire, et une seule, pour élaborer cet ensemble. Et que c'est le français, la langue française qui me l'impose. Mais qui ne voit que ce serait s'enfermer dans le seul univers des mots? Postuler qu'ils se régissent eux-mêmes et trouvent dans leur constitution les règles non seulement de leur distribution mais de leur convocation? Ce serait considérer qu'ils sont à eux-mêmes leur propre fin et

que, dans un discours, tout est *linguistique* au sens le plus restreint de ce terme. La genèse de la phrase, son principe ne serait plus dès lors à rechercher que dans l'organisation d'un système idiomatique. Or, il n'est pour le croire — ou feindre de le croire — que les grammairiens, quelques grammairiens qui jonglent à leur aise avec des phrases inventées. Ce sont des entomologistes qui n'ont jamais observé que les papillons épinglez de leur collection.

Mais revenons à notre titre, à la suite de mots qui le constitue. Je sais à peu près où elle est née et, assez probablement, dans quelles conditions. Je peux, sans grand risque d'errer, deviner les préoccupations, plus ou moins partagées, de ceux qui ont proposé cette formulation et de ceux qui s'y sont ralliés. Je n'en étais pas, mais croyez-vous sincèrement qu'il n'y a pas quelque vraisemblance dans ce que je vais dire ? Maintes fois, et depuis longtemps, il a été reproché aux « Guillaumiens » d'une part de « ne pas construire une syntaxe », de ne pas savoir le faire et, d'autre part, de ne s'intéresser, presque exclusivement, qu'aux « grandes langues européennes ». Sensibles à ces reproches, sans doute aussi de ce qu'ils entendaient ressasser à nombre d'entre eux, les auteurs de notre titre ont voulu réagir. Ils ont jugé qu'il fallait enfin penser à la syntaxe et qu'il fallait enfin ouvrir le compas, étendre l'examen à des « idiomes exotiques », commencer en somme à établir de solides conditions pour introduire à ce que Guillaume a appelé « la théorie des aires ». Ce terrain, il convenait de ne pas le laisser aux autres. Mais il convenait aussi de ne pas renoncer aux principes fondamentaux de la « psychomécanique du langage ». On n'allait donc pas se contenter du terme de *syntaxe*. Il donne bien l'idée d'éléments posés ensemble et même accrochés les uns aux autres dans une chaîne. Mais c'est encore trop de statisme pour des apôtres du mouvement, du dynamisme et de la mécanique ordonnée ou orientée. Il n'y avait, en conséquence, pour les satisfaire que le mot de *genèse*. Il leur était familier. Ils en avaient l'usage. Dans leur carquois, ils transportaient déjà la genèse du système verbal, pronominal, déictique, la chronogénèse, la lexigénèse, la morphogénèse, etc. Il ne manquait à leurs armes que la *genèse de la phrase*.

Le deuxième membre du titre ? Vous y aurez reconnu bien sûr l'invitation à ouvrir le compas, à s'intéresser aux langues lointaines. A ajouter, en quelque sorte, un deuxième thème au programme du colloque : on devra parler de la genèse de la phrase, mais, à défaut, on pourra aussi s'intéresser à des idiomes rares, à des familles de langue dont — pour parler guillaumien — « nous n'avons pas l'accoutumance », à ce qui les rapproche et à ce qui les sépare. Et licence est ainsi donnée de traiter ou de la genèse de la phrase, ou de n'importe quel autre sujet pourvu qu'il porte sur des langues diverses. Au choix.

Mais d'autres qui ont souhaité cet ajout (*et la diversité des langues*), ou qui l'ont lu, d'autres ont pu y entendre plus que cela. Habitüés aux titres des colloques, et plus encore aux titres des communications qu'on y fait, ils savent ce que vaut cette structure *A et B*, ou *A de x et B de y* : « L'école et l'enfant créateur », « Mythe et

oubli », « Cosmopolitisme et schizophrénie », « Proust et les madeleines », « Mauriac et la Croix », « Valence verbale et voix en quechua », « Coordination et subordination en khmer moderne », etc. Cette structure, ils l'ont vue servir à la signification d'un rapport tantôt d'inclusion, tantôt de cause à effet, d'accompagnement ou d'interférence, et à dix autres espèces de relation encore. Ils ont donc pu se demander de notre titre quelle lecture ils devaient faire. Ce qui était à montrer ou à démontrer ? Que la diversité des langues agit sur la genèse de la phrase et la détermine ? Ou que la genèse de la phrase, selon qu'elle s'opère d'une façon ou d'une autre, entraîne la diversité des langues ? Sous la simple coordination *et*, ils se sentaient en droit de mettre une implication, et même peut-être une entr'implication, une implication réversible : *A entraîne B et B entraîne A*. Les exemples, pour s'accrocher à cette implication, ne leur manquaient pas. Ainsi, parmi cent autres, ils pouvaient s'autoriser de celui d'un historien de l'*Ecole des Annales*¹ qui intitulait son étude « Malthusianisme et protestantisme ». De tous ses chiffres et pourcentages, comme son titre l'annonçait, il en venait très vite à écrire : « Faut-il rappeler que la moindre fécondité des régions d'influence protestante est, pour le XIX^e siècle, un phénomène connu ? [...] La nouveauté n'est donc pas dans la confirmation d'une relation évidente entre la religion et la fécondité, mais dans la précocité du phénomène ».

J'entends bien : vous allez ici vous récrier et me rappeler qu'en tous les cas il y a coordination par *et* et le même mécanisme d'ajout. Que cela seul importe. Importe au linguiste. Que cela importe, ce n'est pas moi, toujours attentif et attaché aux signifiants, qui le nierai. Mais cela seulement, non, c'est ce que je ne consens pas à croire. Si, revenant à notre titre, j'ai pu comprendre qu'on me proposait, au choix, deux thèmes d'étude : *la genèse de la phrase*, d'une part, *la diversité des langues*, d'autre part ; et si, aussi bien, qu'on ne m'en assignait qu'un : un rapport, celui de la *diversité des langues à la genèse de la phrase* (ou réciproquement), c'est qu'à l'opération d'ajout se sont, dans le titre, adjointes d'autres opérations. Dira-t-on que la première (continuons, provisoirement, de l'appeler « opération d'ajout ») se développe à l'écart des autres, de façon autonome ? Soit, elle reçoit dans le petit mot *et* une matérialisation linguistique, alors qu'on chercherait en vain des traces explicites des autres. Mais c'est une raison insuffisante pour penser qu'elle peut se développer à l'état libre, à l'abri des autres. L'erreur des grammairiens-entomologistes que je dénonçais tout à l'heure est de l'avoir cru ou d'avoir supposé, par commodité d'analyse, qu'on pouvait l'isoler, qu'on était fondé à ne considérer que les opérations verbalement manifestées. Il faudrait pour y souscrire trouver une phrase effectivement produite dans un discours et qui se réduirait aux seules opérations impliquées par ses constituants. Un titre, notre titre, tout elliptique qu'il

¹ Alfred Perrenoud, « Malthusianisme et protestantisme », *Annales*, 29^e année, n° 4, juillet-août 1974, p. 986.

est, n'en fournit pas le premier échantillon. L'idée d'un rapport d'implication ou de causalité entre ses deux membres, ou l'idée, à l'opposé, d'une simple juxtaposition, il faut bien, au même titre que la séquence de vocables qui les supportent, qu'elles aient aussi été engendrées.

La belle découverte ! va-t-on me lancer. Vous nous décrivez là des affaires de *co-texte* et de *con-texte*, de *sens* et de *signification*, de *linguistique* et d'*extra-linguistique*. On ne vous a pas attendu pour apercevoir qu'une chaîne de mots n'acquiert l'entier de son contenu sémantique si on ne la trempe dans une situation. Dans la situation où elle a paru. Et c'est bien ce qui, plus d'une fois, sur maints exemples, a été démontré. C'est même sur ce constat que s'est édifié tout un département de notre discipline : la pragmatique. Oui, ce n'est pas mal voir, mais c'est objecter de façon sans doute un peu courte. Car, enfin, de toutes ces distinctions judicieusement faites, des manipulations qu'elles ont permises, je ne vois pas qu'il soit sorti une description acceptable de la genèse de la phrase. Je ne suis même pas sûr que l'on s'y soit soucié de son existence. Considérez plutôt la façon d'opérer ; ou, tout simplement, l'expression que j'employais il y a peu : la phrase que l'on *trempe* dans une situation. L'expression ne m'est pas propre, et si elle l'est, elle ne dit que de manière un peu imagée ce que l'on voit faire. La phrase et la situation sont prises comme deux entités séparées que l'on conjoint. Elles n'ont pas besoin jusqu'à leur rencontre d'avoir même date, ou plutôt même âge. Gardez à l'esprit le tour métaphorique auquel j'ai recouru et rappelez-vous la comptine de *la souris verte qui courait dans l'herbe*. La phrase est ici comme le muridé : vous l'attrapez par la queue, vous la montrez à ces messieurs, vous la trempez dans l'huile, vous la trempez dans l'eau et vous avez un escargot tout chaud. Vous la trempiez dans le vin, et vous aviez sans doute du bon pain, *i.e.* une autre *signification*, puisqu'un autre *contexte*, une autre *situation*. Par où l'on voit que la phrase est traitée comme la souris : elle préexiste au liquide dans lequel on la plonge et qui la métamorphose.

Or, c'est bien à mes yeux ce qui est contraire à l'expérience. On cède à l'idée qu'une même suite de mots peut être dans *x* situations, comme la souris peut être plongée dans *x* sauces différentes. On y cède quand il est trop clair qu'aucune phrase — jamais si ce n'est par jeu, et de fait le jeu, en ce cas, devient « situation » — n'est en attente de trempette. Toute phrase, et c'est l'évidence, il me semble, naît d'une situation qu'elle rapporte et dans cette situation même, ou dans une autre. Ajoutez (ce qu'on ne retient pas assez) que la situation en cause ne s'éteint pas avec l'éclosion de la phrase mais dure autant qu'elle, l'accompagne jusqu'à son achèvement et même la conduit. D'où l'on peut tirer le premier précepte, tout général encore, qui s'impose à celui qui veut étudier *la genèse de la phrase* : à aucun moment de la suite de mots qu'il considère il ne doit lâcher la situation qu'elle relate et celle où elle paraît. Plus précisément, et il faudra y revenir, la représentation que

de cette situation se construit l'auteur de la phrase. Il y a là une simultanéité qu'il faut prendre garde, en toute rigueur, de ne pas briser.

Mais l'observateur, s'il tient ainsi sous regard conjointement, d'instant en instant, l'image de l'expérience que la suite de mots entend rapporter et le déroulement successif de cette suite avec les représentations qu'elle apporte, n'est pas au bout de ses peines. Car l'ordre des mots dans cette suite, l'ordre possible ou obligé, il lui faut également l'entendre, en rendre compte. Il s'agit *grosso modo* d'un troisième brin² qu'il doit prendre et tresser avec les deux autres. La difficulté est grande. Il est besoin, en effet, répétons-le, de dérouler, de faire aller du même pas trois éléments distincts qui sont à l'œuvre en même temps :

1. La représentation de la « réalité », imprécise, vague, esquissée, qui précède la genèse de la phrase et qui l'accompagnera jusqu'à sa fin.
2. La représentation de la même « réalité » que la phrase en genèse édifiera progressivement et qui, au bout du compte, sera « ce qui est dit », ce qui en est dit.
3. La représentation des contraintes linguistiques échappant au géniteur de la phrase et qui viennent du système dont il use.

Cela pour l'observateur du langage et de son fonctionnement. Car, dans une description précise et complète du phénomène, cet observateur, cet analyste devrait introduire une distinction supplémentaire. Il lui faudrait séparer ce qui relève du « producteur de phrase » de ce qui revient au « récepteur » de phrase. Il aurait, en fait, à remarquer qu'il y a « genèse de phrase » chez celui qui *engendre* la phrase (c'est à quoi l'on pense le plus spontanément à l'ouïe de l'expression *genèse de la phrase*) ; mais qu'il y a aussi « genèse de la phrase » chez le « récepteur », chez l'auditeur ou le lecteur. Ce dernier, en effet, n'est pas un simple entonnoir ou un simple vase dans lequel se déversent, les uns après les autres, les termes servis par le géniteur de la phrase. Mais c'est là un partage et un raffinement d'analyse — genèse chez le producteur, genèse chez le récepteur — dont aujourd'hui, faute de temps, on peut faire l'économie.

Un exemple, un exemple réel, attesté, laissera deviner ce qui est en cause sous les trois brins concomitamment en action dans la genèse d'une phrase. L'écrit, le brouillon très exactement, avec ses essais, ses représentations, ses reprises, ses ajouts et ses suppressions, est, en l'occurrence, d'un bon secours. Il y a près de trente ans, C. Lévi-Strauss publiait quatre pages d'un carnet de Saussure consacré au linguiste américain W. D. Whitney³. On y voit Saussure « hésiter sur son entrée en

² Le mot *brin* est pris ici dans le sens que lui confèrent les cordiers, marins et électriciens. Il désigne chaque élément, chaque « fil » qui, tressé avec quelques autres, donne un cordage ou un câble (cf. « Une cordelette à plusieurs brins »).

³ C. Lévi-Strauss, « Religion, langue et histoire : à propos d'un texte inédit de Ferdinand de Saussure », *Méthodologie de l'Histoire et des Sciences humaines. Mélanges en l'honneur*

matière ». Il essaye de trois ouvertures :

- a) *La mesure fondamentale du degré de divinification d'une chose...*
- b) *Le moment où une chose [devient] passe nettement dans [...] est lié par certaines conditions...*
- c) *Ce serait une complète illusion de croire que le moment où...*

Lecteurs, sans doute ne pouvez-vous, sur le vu de ces trois ébauches, appréhender en toute netteté ce que vise Saussure, deviner son thème. Mais, lui, il le voit. Il le voit dans l'antécédence de chacune de ses tentatives et pendant toute leur durée⁴. Il aperçoit quelques rapports et la représentation des êtres entre lesquels ils s'établissent. Vous n'en avez là, vous, dans ces divers débuts de phrase, que quelques éléments ; mais vous pouvez déjà percevoir que sont en cause un processus de transformation (cf. a) *divinification* ; b) *[devient] passe... dans*) et sa localisation temporelle (cf. b) *Le moment où une chose* ; c) *le moment où...*). Une fois, il vous est même donné de comprendre l'identité de ce processus de transformation (cf. a) *divinification* et, deux fois, qu'il est progressif (cf. a) *le degré* ; b) *[devient] passe nettement*). Toutes ces données sont du premier brin et Saussure les a en esprit au moment d'écrire et, continûment, pendant la rédaction de ses essais. Mais vous constatez déjà ceci : que de ce qui nous est donné là du premier brin nous avons à chaque fois, à chaque nouvelle amorce de phrase, une image différente. Que ce qui y est puisé non seulement n'est pas toujours la même pièce mais, quand elle l'est, se dispose selon des hiérarchies propres. C'est en a), en b), en c) une représentation distincte (ce que j'ai appelé le deuxième brin) qui peu à peu se met en place et vient se ranger face à celle du premier brin, ou, pour mieux dire, au-dessous d'elle, parallèlement à elle. En a), celle d'une évaluation (*La mesure*) dont on saura, dans la suite, sur quoi elle porte. En b), celle d'une unité de temps, d'une date (*Le moment*) où l'on aura à loger la transformation d'une chose. En c), enfin, celle d'un jugement ou d'une appréciation (*une illusion*) sur l'unité de temps où siégera — on peut le supposer — la transformation aperçue en b).

Cette seconde représentation ne sera parfaite, achevée, qu'avec la clôture de la phrase. Ou, plus souvent comme dans le cas qui nous occupe, qu'au terme d'un nombre variable de phrases qui se suivent l'une l'autre. Alors seulement l'image initiale, notre premier brin, trouve à s'épuiser dans une séquence d'images linguistiquement construites et qui s'y sont nourries. Alors seulement ont pris forme, mais selon les prescriptions du système linguistique utilisé, des rapports

de Fernand Braudel, 2 vol., Toulouse, Privat, 1973, II, p. 325-333, repris dans *Le regard éloigné*, Paris, éd. Plon, 1983, p. 203-214.

4 Pour une autre formulation de cette idée, cf. Jean-Claude Chevalier, « Mot et sens du mot », *Langage et psychomécanique du langage. Pour Roch Valin*, Lille-Québec, 1980, p. 83 : « ... qu'il y a une circonstance avant même que j'attaque ma phrase. Et qu'elle durera ce que dure l'édification de la phrase, et même plus bien souvent. »

obscurément pressentis dans le premier brin. Et relevez tout de suite, car une description exacte du phénomène exige qu'on en prenne conscience, que cette deuxième représentation, linguistiquement appelée, découvre avec à peine un peu d'avance son achèvement chez l'auteur de la phrase. Le récepteur, sur ce point, n'est en retard que du temps qu'il lui faut pour saisir le dernier vocable qui lui est servi. La différence de l'un à l'autre est dans la première représentation, dans le premier brin. Alors que, récepteurs, vous n'en apercevez l'organisation probable qu'avec l'extinction de la phrase ou de la suite de phrases qui vous est proposée, Saussure en avait la possession, complète ou presque, avant même de se mettre à parler ou à écrire⁵. Voyez plutôt ce qui vient après les trois tâtonnements du début, a), b) et c), quand il attaque enfin son thème :

Tant qu'il subsiste une communauté de nom (simplement de nom) entre un objet tombant sous le(s) sens et les [...], il y a là une première catégorie d'êtres mythologiques dignes d'être opposés fondamentalement aux autres, comme classification 1^{re} de l'idée mythologique. Donc le nom est bien le principe [premier] décisif, non de l'invention des êtres mythologiques — car qui scruterait cela dans ses fondements — mais de l'instant où ces êtres deviennent purement mythologiques, et tranchent leur dernier lien avec la terre pour [peupler] venir [contribuer à] peupler l'Olympe après bcp d'[autres ?].

Tant que le mot agni désigne à la fois dans la confusion le feu de tous les jours et le dieu Agni, tant que djeus est à la fois le nom de [...] il est impossible, quoi que l'on fasse, que Agni ou que Djeus soit une figure du même ordre que Varuna ou **Apollon**, dont les noms [ne désignent] ont la particularité [(aujourd'hui)] de ne rien désigner sur la terre au même moment.

S'il y a un instant déterminé où Agni cessera de participer [...], cet instant ne consiste [en rien d'autre que dans] pas dans [une augmentation de ses attributs divins dans la pensée de ses] autre chose que dans l'accident qui amènera la rupture de nom avec l'objet sensible : accident qui est à la merci du premier fait de langue venu et sans aucun rapport nécessaire avec la sphère des idées mythologiques. Si on a [dit d'un] appelé un chaudron successivement [...], il peut arriver de même qu'on appelle le feu successivement agni et autre[ment].

Et à ce moment le dieu Agni comme le dieu Zeus, sera[it] [est] INÉVITABLEMENT promu au rang des divinités inscrutables comme Varuna, au lieu de courir dans la sphère finale [générale] des divinités comme Ushas.

Considérez à présent ce qui était au départ et qui, en a), en b) ou en c), cherchait à prendre forme. Forme transmissible. Car le premier brin, la première représentation, n'était pas sans forme lui non plus. Il n'était pas vraiment un magma ; et si on a pu le tenir pour tel, c'est que la représentation qui le constitue cesse d'être elle-même pour devenir phrase, et deuxième brin donc, dès qu'on la convertit en mots. Il y a là quelque paradoxe ou quelque difficulté de conception

5 Pour une autre formulation du même phénomène, cf. encore Jean-Claude Chevalier, « Mot et sens du mot », art. cit., p. 80 : « Baptisé visé... ou projeté ce sens résultant et tu auras épousé aussi le point de vue du fabricant de phrases. (...) Je pose deux masses identiques, l'une dans mon émetteur, avant le déclencher de la phrase, l'autre après sa clôture, et qui a pour siège le récepteur - et, si tu le veux, l'émetteur ».

puisque il faut admettre l'existence d'une image à laquelle, dès qu'on cherche à décrire par des vocables, se substitue une autre image. Une autre qui la représente et qui y renvoie. Aussi, peut-être, ne peut-on mieux la montrer que par un schéma ou une figure. Même si on lui confère par là plus de netteté et de définition que, dans le fait, elle n'a, et même si l'on ne peut, complètement, se garder, dans la figure, de recourir à quelques mots. Vous avez dans cette *Fig.* A ce qui, au départ, s'était dessiné dans l'esprit de Saussure, et qui l'a occupé jusqu'au bout. Essayez maintenant de mettre cela en mots, d'en faire une ou des phrases. Vous comprenez sans peine que vous pouvez prendre votre élan en des points différents de la figure. Que vous le fassiez en *t*, date de « la rupture de nom avec l'objet sensible », et vous aurez l'essai *b*) de Saussure : vous attaquerez votre phrase par *Le moment où...*

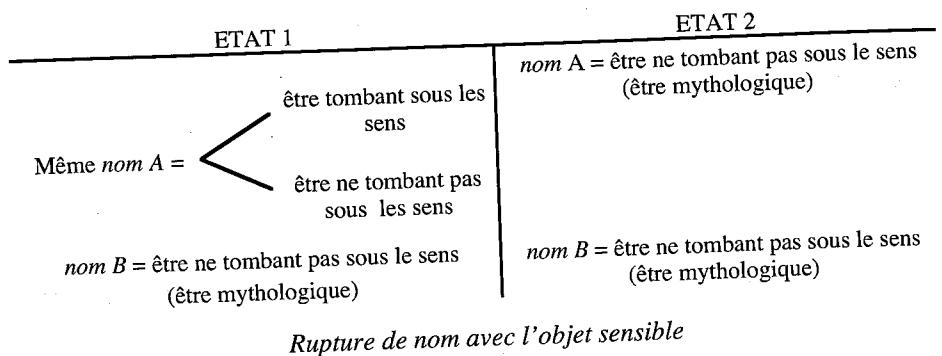


Fig. A

Si, considérant encore cet instant *t*, avant de vous lancer dans les mots vous portez un jugement, aussitôt récusé, sur la frontière que marque ledit instant, vous aurez l'amorce *c*) : c'est ce qui a appelé le conditionnel (*serait*), le terme d'*illusion* et enfin, à nouveau, celui de *moment*. Si, troisième solution, portant d'abord votre attention sur la flèche et le point d'avancement qu'elle peut traduire dans le processus « d'invention des êtres mythologiques », vous verbalisez tout de suite ce qui vous apparaît, c'est l'attaque *a*) qui surgira : *La mesure* et même *La mesure d'un degré*. Il est sans doute inutile de signaler que le reste de ce que l'on trouve dans la figure devra, ensuite, dans chaque cas, s'organiser et se distribuer différemment, selon ce que lui aura commandé ce début. La cause de l'avortement de *a*), de *b*) et de *c*) est bien sûr à chercher dans l'insatisfaction éprouvée par Saussure. Et cette insatisfaction lui vient ou de l'image qu'il commençait à donner et qu'en continuant il allait donner de la *Fig. A*, ou d'une difficulté à poursuivre sur laquelle il nous faudra revenir. Le fait est qu'il a trouvé plus de facilité à se lancer autrement. A prendre en compte l'instant *t*, mais surtout l'état de choses observable dans son en deçà, l'état de choses qui demeure aussi longtemps qu'on ne l'atteint pas. De là – ce qui n'a pu vous échapper – l'ouverture de chacun de ses paragraphes par un tour qui déclare cet espace temporel d'avant : *Tant qu'il subsiste, Tant que le mot agni, S'il y*

a un instant déterminé, Et à ce moment. C'est par ce biais que l'ensemble des composants de la *Fig. A* trouve, accidentellement, à prendre une forme verbale convenante.

Mais revenons à cette difficulté peut-être rencontrée par Saussure et qui l'a fait renoncer ou l'a empêché, en trois occurrences, de mener à chef sa phrase. Elle nous permettra de retrouver et de mieux circonscrire ce troisième brin plusieurs fois déjà évoqué. En français, comme en toute langue, le premier puis le deuxième mot lâchés ferment, par nécessité propre, la porte à une infinité d'autres qui ne peuvent ainsi poser leur candidature à la place de troisième. Et le troisième, une fois paru, rend encore plus sévère la sélection du quatrième. Certes, la liberté de choix, et jusqu'à l'achèvement de la phrase, demeure ordinairement, mais son champ, de mot en mot, ne cesse de se réduire. L'entonnoir s'étroïcit. C'est là notre expérience la plus commune du langage. Il arrive cependant — et l'observation du parler oral, plus qu'un autre, en administre la preuve — que cette liberté soudain s'éteigne. Qu'il n'y ait plus de continuation possible, ou seulement au prix d'un nouveau départ ou au prix d'une entorse aux règles de « la bonne construction ». Les unités déjà alignées ont tant multiplié leurs exigences, leurs contraintes, qu'elles ont conduit à une impasse. Et cette impasse, vous l'aurez aperçu pour peu que vous vous soyez regardés bâissant une phrase, a deux origines possibles. Ou bien vous ne trouvez plus dans le système linguistique de matériel qui puisse adéquatement, morphologiquement, s'ajuster à ce qui est déjà construit : la grammaire vous oppose son veto. Ou bien il ne vous y est proposé que des pièces qui ne s'accordent pas — sémantiquement donc — avec le premier brin, avec la *Fig. A*, et qui la déforment, la trahissent ou l'ignorent. Si l'on en avait le temps, on expliciterait assez aisément les obstacles rencontrés par Saussure dans ses trois premiers essais. Ses mécontentements, ses difficultés, ses embarras et leurs origines ; on en dresserait la liste détaillée et produirait ainsi la raison de ses renoncements.

Par tout ce qui vient d'être dit on touche du doigt la solidarité des trois brins, que j'annonçais plus haut. Et aussi ce que sont, le plus généralement, les pratiques de notre discipline. Plusieurs observations peuvent tout de suite être faites, auxquelles, mieux que des mots, introduira la figure B.

De l'instant $t+1$, instant dans le troisième brin du recours au premier vocable de la phrase, à l'instant t^c de conclusion de la phrase, les trois brins se déplient dans la plus stricte concomitance. Mais on ne peut, dans le premier et le troisième brin, faire l'économie d'une antécédence. Il est évident qu'avant même le déclencher de son premier essai de phrase Saussure avait en tête, entre t et $t+1$, l'image grossièrement dessinée de ce qu'il allait chercher à mettre en mots et à coucher sur le papier. Et il est non moins évident que, pendant le même temps, il avait l'entièvre disposition du français, du système qui le constitue. Dans une représentation strictement complète du phénomène, il faudrait donc ajouter tout un réseau de flèches courant d'un brin à l'autre. L'impulsion initiale irait, dans l'antécédence de $t+1$, où siège ce qui est à

communiquer (quelque chose comme « l'à dire » de G. Guillaume, et dans le cas de Saussure, ma *Fig. A*), du premier au troisième brin, lieu en quelque sorte du « pouvoir dire » : ce qui permet de convoquer congrûment le premier vocabile. La séquence sémiotique ainsi ouverte fournit une première représentation, celle que, par système, porte ce premier vocabile. La suite dès lors n'est plus faite que d'incessants aller-retour d'un brin à l'autre. La représentation du premier, constamment présente, invite, sur le troisième, à produire une nouvelle unité qui, rapportée au système linguistique — lui aussi toujours présent —, doit être compatible avec celles qui l'ont précédée, respecter les combinaisons imposées par ce système et, dans le même temps, apporter sur le deuxième brin une représentation résultante, progressivement globale, qui, confrontée à l'image d'ensemble du premier, ne soit pas en contradiction avec elle, plus précisément avec un de ses fragments sans cesse accru. C'est donc, d'instant en instant, à un double exercice de conformité qu'est tenu le fabricant de phrase. Il lui faut s'assurer que chaque vocabile, appelé sur le troisième par la représentation du premier brin, reçoit, d'une part, l'aval de celui puis de ceux qui le précédent et, d'autre part, que la représentation résultante, proposée sur le deuxième par ce vocabile nouvellement surgi, a l'approbation de celle qui, à partir du premier brin, l'a convoqué. De sorte que, si l'*à-dire* du premier brin a la commande du mécanisme, son autorité est bornée par le *pouvoir-dire* du troisième, par les prescriptions du système linguistique.

Voilà, allez-vous penser, une façon bien emberlificotée de constater qu'on ne dit pas n'importe quoi et n'importe comment. Sans doute. Mais vous verrez bien vite, pour peu que vous y songiez, les limites de ce jugement trop expéditif. Observez plutôt ce que font ordinairement les linguistes. Ils ne tiennent qu'un ou deux brins, jamais les mêmes, et la conséquence en est qu'ils ne vous donnent jamais une vraie genèse de phrase.

Il y a celui — et c'est l'espèce la plus fréquente — qui ne voit que le premier et le troisième brin. Et le troisième, maintes fois, sans son antécédence ($t-t+1$). Sur le troisième il lui est donné des unités discrètes : il travaille donc sur le premier à découper la représentation globale en autant de morceaux qu'il accroche, un à un, aux unités du troisième. Il se donne sans doute l'illusion, avec ces morceaux de représentation successifs, d'avoir constitué le deuxième brin. Il les regarde du moins comme les *signifiés* respectifs de chacun des *signifiants* parus sur le troisième brin. Mais qui ne voit la suite ? Il n'est rien du premier brin, par la médiation du troisième, qui ne soit passé dans l'illusoire deuxième. Celui-ci est aussi riche que le premier ; il n'en est que la reproduction morcelée, divisée. Tout ce qui est du monde, de l'expérience, est passé dans le langage. Et comme à procéder ainsi on se trouvera, en comparant diverses phrases, devoir accrocher la même unité de troisième brin à divers morceaux découpés dans différentes représentations de premier brin, on conclura à la polysémie des vocabiles. On attribuera plusieurs signifiés à un même signifiant ; et on lui cherchera ensuite, par tous les moyens que vous connaissez, une

part d'invariabilité et un quotient de variation. Les règles de combinaison à l'œuvre sur le troisième brin, si on se mêle de les découvrir — et si d'aventure on y parvient —, dériveront de cette charge double, pour partie constante et pour partie mobile — ce qui est leur donner de fausses origines.

Mais il y aussi celui qui concentre son regard sur le premier brin. Il néglige le deuxième, en nie l'existence ou fait comme s'il n'était. Et du troisième il fait un usage tout spécial. Constatant, ou croyant constater, qu'un même premier brin peut se tresser, dans une même langue (souvenez-vous, par exemple, des trois premiers départs de Saussure), avec des troisièmes brins divers, ou *doit* par force, dans des idiomes distincts, se donner des troisièmes brins de structure toute dissemblable, il en tire l'idée que l'organisation du premier est au fondement de tout. Qu'elle est sans doute universelle, indépendante des constructions linguistiques, déterminée par nos capacités cognitives et, par suite, qu'elle mérite une attention privilégiée, parfois presque exclusive. Tout le reste est second, « de surface », et c'est au-dessous, dans « les profondeurs », qu'il convient d'aller le découvrir. Vous avez là les conditions d'une certaine « linguistique générale ». Vous avez là aussi de quoi comprendre que la *genèse de la phrase* ne sera pas au programme. Et près de celui-là, il y a l'autre qui, attachant aussi ses yeux d'abord au premier brin, se porte sans tarder au troisième. C'est pour y relever les catégories grammaticales que convoque chaque fragment découpé dans le premier. Il recommence l'opération dix fois, vingt fois, dans vingt, trente ou quarante langues. Et lui apparaît tout de suite qu'un même segment de « réalité », un même rapport dessiné sur le premier brin, appellera sur le troisième, selon les idiomes, des formes toutes diverses. Mais moins qu'un relativisme des langues, comme faisait le précédent, moins qu'un partage entre « surfaces » et « profondeurs », il en déduira une typologie des parlers. Il se sera donné le moyen d'une autre « linguistique générale ». Faute encore cependant de deuxième brin, n'attendez pas de lui qu'il vous serve une *genèse de phrase* ni même sans doute qu'il vous fournisse l'outil pour y travailler.

Enfin — je dis *enfin* pour clore ma liste, mais elle est loin d'être exhaustive et vous pourrez vous amuser à la compléter — enfin, il y a ceux qui portent toute leur attention sur le troisième brin. Très exactement sur ce qui y précède l'instant $t+1$. Vous les reconnaîtrez sans peine. Ils voient dans cette antécédence, qu'ils baptisent *la langue*, la condition nécessaire, la condition de possibilité de ce qui, ensuite, se développera sur ce même troisième brin, au-delà de $t+1$, et qu'ils nomment *le discours*. Vous savez comme ils procèdent : ayant reconnu les unités qui composent la langue et établi leurs positions respectives dans le système, ils ne les flanquent pas chacune, comme font tant d'autres, d'une règle qui déterminerait leur collocation sur le troisième brin, qui fixerait leurs accrochages réciproques. Ils ne se représentent pas cette antécédence de $t+1$ comme un vaste réservoir où chaque unité, à l'exemple de ce qui se passe dans une machine, serait couplée à une instruction, à un mode d'emploi. Non, le fonctionnement d'une unité, ses aptitudes combinatoires sur le

troisième brin, ils les font émaner de l'unité elle-même, de la représentation qu'ils la supposent porter — à dire vrai, de la représentation qui la constitue. L'un, le fonctionnement discursif, dérive de l'autre, la représentation de langue. Et lorsqu'ils parviennent à le montrer, c'est sans doute ce que l'on peut faire de plus juste. Ajoutez, en passant, que, s'occupant de l'ontogenèse de ces représentations de langue, il les feront sortir du premier brin. Non pas, bien sûr, du premier brin occasionnel, contingent, d'une phrase quelconque ; mais d'un ensemble considérable de premiers brins qui, par abstraction, par généralisation, au cours de l'histoire, finissent par donner un instrument propre à traiter un premier brin de la circonstance, à lui donner forme linguistique, donc transmissible. C'est pourquoi la langue n'est pas une construction en l'air, déliée de l'expérience : c'est parce qu'elle est issue du monde qu'elle a puissance pour en parler. Et chaque idiome, à cet égard, a son propre mode d'abstraction. Chaque idiome choisit dans le monde ce qu'il abstraira, et de quelle façon — ce qui, pour chacun, sur le troisième brin, entraînera des lois propres de combinaison.

Mais laissons ce problème très général qui touche au deuxième membre de notre titre : *la diversité des langues*. Ce qu'il ne faut pas manquer de voir, dans ce qui nous intéresse, c'est la suite. Comment ceux qui ont travaillé à l'étude de *la langue*, à la description de ses systèmes et sous-systèmes, à la découverte de la représentation constitutive de chaque unité et de sa position dans l'ensemble, comment poursuivent-ils leur étude ? Ils tiennent bien, certes, un premier brin, leur *à-dire*, et ils s'empressent de le tordre avec le troisième qu'ils disent issu du système et commandé par lui. Mais ils n'en font pas naître un deuxième. Vous ne le savez que trop. Sur le troisième brin, ce qu'ils font paraître, ce ne sont pas seulement, comme il conviendrait, les signifiants et les représentations dont chacun, par donnée systématique, est porteur. Chacune de ces représentations, du fait qu'elle est tressée avec le premier brin — et lui seul —, est altérée, adaptée à ce que de ce premier brin elle serait censée traduire. C'est une fraction d'elle-même (selon les besoins, variable à l'infini, paraît-il) qui est retenue. Vous avez reconnu là les célèbres *saisies*, les célèbres *interceptions du discours*. Pour la durée de la phrase, mais c'est encore trop, elles nous font accrocher à un signifiant tout le possible et le nécessaire. De sorte qu'à la clôture de l'énoncé il n'est qu'on est allé puiser sur le premier brin. De sorte qu'à la clôture de l'énoncé il n'est rien de la représentation globale du premier brin qui, par entassement de représentations successives sur le troisième, n'y ait reçu traduction. La « réalité » du premier brin a envahi le troisième et l'a étouffé. Voilà qui vous explique que, dans pareille démarche, malgré beaucoup de finesse, on puisse faire l'économie du deuxième brin. Et, du même coup, que l'on rate la description du phénomène, le mécanisme de *la genèse de la phrase*.

Car là est, à mes yeux, la difficulté de la chose, dans le deuxième brin. Trop occupé de « ce dont il parle » et qui est sur le premier brin, le locuteur a peu d'attention pour la façon dont il le fait et pour « ce qu'il en dit ». Pour ce que le

système linguistique l'oblige à en dire. Il passe, d'un trait, du premier au troisième brin et, d'un trait encore, du troisième, qu'il s'empresse d'oublier, au premier. De là qu'il croie à la transparence du langage. Une lentille bien propre fait oublier la loupe. Mais le linguiste ici est toujours près de lui emboîter le pas. Et de ce que le trajet de brin à brin se fait comme spontanément n'est pas une excuse suffisante.

Tout, en l'occurrence, se joue en un éclair. C'est peut-être assez pour qu'on s'arme, si l'on veut y pénétrer, d'un peu de patience et de minutie. Lorsqu'en $t+1$ paraît le premier signifiant muni de son signifié — celui qui, par système, lui est propre —, il n'a rien d'autre à fournir au deuxième brin que cette représentation r^1 . Mais si le second signifiant n'a lui aussi, sur le troisième brin, pour tout bien que la représentation r^2 , lorsque celle-ci est transportée sur le deuxième brin, c'est pour se fondre à la première r^1 . Non point pour s'y ajouter, s'y juxtaposer et donc, dans l'addition, conserver sa forme, mais pour s'y dissoudre⁶ et donner naissance à R^2 . Et la même opération se poursuit avec le troisième signifiant : r^3 s'en va sur le deuxième brin se perdre dans R^2 , la remodeler, l'accroître, la configurer à neuf sous forme de R^3 . Sur le deuxième brin, d'instant en instant, il n'y a jamais ainsi qu'une seule représentation, sans cesse renouvelée, une représentation résultante. Et cette représentation continûment accrue, sans cesse reprise, est à chaque instant rapportée au premier brin : par là se trouve vérifiée sa conformité provisoire avec la représentation globale et déterminé ce qui reste à en exprimer. De sorte que, très vite, le premier brin voit doubler ses pouvoirs ou diviser les moyens de les exercer : il décidait, en $t+1$, directement, de la première unité à convoquer sur le troisième brin ; dans la suite, il continue de le faire. Mais, tout ensemble, pour décider de l'unité ultérieure, il passe aussi par ce qui est déjà construit sur le deuxième. Ajoutez que, dans le même temps encore, et en retour, par les représentations successives, R ,

6 Sur l'évanouissement, dans la phrase, des mots et de la représentation qui leur est en propre attachée, cf. G. Guillaume, *Leçons de linguistique*, Québec-Lille, 1988, t. 8, p. 171 : « Une phrase, au sein de laquelle les mots ne se lieraient pas étroitement et resteraient séparés, comme ils le sont dans la langue, n'aurait pas de signification propre et pas de signification du tout. C'est la liaison des mots au sein de la phrase qui fait le sens de celle-ci. Il existe donc un moment, qui a la brièveté de l'instant, où, dans la phrase, et pour que la phrase prenne sens, les mots ne doivent plus se distinguer. Pendant ce court instant, la soudure des mots est parfaite : il n'y a plus de mots séparés ; il y a la phrase qui les réunit et les soude de la manière la plus étroite. A cet instant d'étrōite soudure, de symphose parfaite des mots dans le discours, on voit l'unité d'effet qu'est la phrase dissoudre en elle, par étroite liaison, l'unité de puissance appartenant au mot. Car, et l'on retrouve ici, une fois encore, ce qu'il y a de contraire entre langue et discours, l'unité d'effet de la phrase ne peut s'établir qu'au préjudice de l'unité de puissance des mots. Il y a ainsi, dans la durée de la phrase, un instant *optimum*, où l'unité d'effet qu'elle constitue dissout en elle, par intégration réussie, l'unité de puissance des mots, laquelle, pour ce court instant, cesse et doit cesser — la phrase ne prenant sens qu'à ce prix — d'être sensible au sujet parlant et écoutant ». Cf. aussi, p. 172 : « Il ressort de ce qui vient d'être dit que c'est une erreur que de vouloir dans le discours, c'est-à-dire en phrase, trouver la séparation des mots, le propre du discours étant de n'être opérant qu'en vertu de leur fusion étroite. »

du deuxième brin, la représentation globale du premier, mal définie avant et en $t+1$, va se précisant, acquiert peu à peu plus de netteté. C'est la vertu, nullement paradoxale, de la parole et de l'écrit : ils permettent, en *disant*, d'établir, d'éclaircir ce qui était à *dire*. On ne sait vraiment ce que l'on visait qu'après lui avoir donné forme. Forme linguistique.

Ainsi — je me répète — nous avons trois types de représentation à tenir sous regard. Un, celle du premier brin, globale, indécise, minimalement organisée, et qui est le résultat d'une perception déjà quelque peu structurante. Elle courra sur tout le premier brin et, jusqu'au terme de la phrase, cahin-caha, ira s'épurant. Deux, les représentations r successivement apportées sur le troisième brin par les signifiants puisés dans le système linguistique. Trois, sur le deuxième brin, la représentation R sans cesse en croissance et qui naît, tout à la fois, de l'interaction, à chaque instant, de la représentation globale du premier brin, de la dernière représentation r parue sur le troisième et de la représentation *résultante* parue à l'instant antérieur sur le deuxième.

Reconduisez ce mécanisme jusqu'à l'extinction de la phrase, en t^c . Vous voyez aussitôt qu'il s'achève au deuxième brin, sur la représentation R^c (cf. Fig. C). C'est ce que, positivement, livre la phrase. Mais l'esprit du récepteur — et de l'émetteur aussi le plus souvent, dans l'ordinaire des échanges — s'échappe, pour finir, vers le premier brin. Il oublie le détail des opérations qui ont amené R^c . Il substitue à cette dernière représentation celle de l'*à-dire* du premier brin, qu'il considère lui être parvenue. Tout ce qui a précédé n'était en somme, pour lui, qu'un passage⁷. De là bien des erreurs ou des illusions. Il est tout disposé, s'il a effacé R^c à croire à une liaison directe du troisième au premier brin et, partant, à mettre dans chaque mot dix fois plus de contenu représentatif qu'il n'y en a ; s'il soupçonne l'existence de cette représentation R^c , à l'égaler à la représentation globale du premier brin, ce qui conduit, en fin de compte, à peu près au même effet. Ceux qui ont regardé un peu attentivement l'activité des traducteurs et comparé leurs produits savent ce qui en résulte. Les « figures de traduction » qu'ils ont cru pouvoir recenser⁸ naissent de là.

* * *

J'espère avoir suggéré, sans trop d'obscurité, ce qu'est le deuxième brin et avoir laissé entendre qu'il est toujours le plus mal aperçu. Je ne connais à avoir tenté de le suivre sur quelques exemples précis, et sous une autre terminologie, qu'Yves

⁷ Sur cette notion de passage, voir les deux remarques de P. Valéry rapportées dans la note 2, p. 124, de J.-C. Chevalier, « Le péché de réalité », *Langues et linguistique* n° 8, tome II, Université Laval, Québec, 1982.

⁸ Voir sur ce point J.-C. Chevalier - M.-F. Delport, *L'horlogerie de saint Jérôme (Problèmes linguistiques de la traduction)*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Macchi⁹ dans ses études de *chronosyntaxe*, et j'ai conscience de la complexité de ce que je propose ici. Je n'ai pris devant vous aucune phrase dont j'aurais suivi la formation de son début à sa fin. Aussi bien je ne sais pas si l'entreprise est entièrement réalisable. Mais je voulais qu'avant qu'on s'y lance on connaisse les conditions à satisfaire. Je voulais qu'on évite de parler de *genèse de la phrase* si l'on ne se donne pas le moyen de décrire la marche concomitante de ce que j'ai, métaphoriquement, appelé les trois brins.

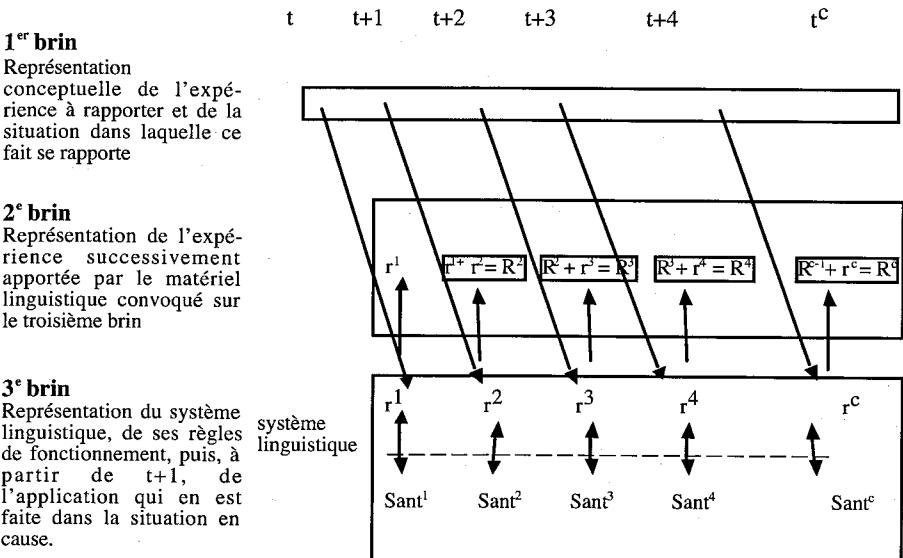


Figure B

Trois observations pour conclure. Trois observations simples mais qui mériteraient à elles seules de longs développements.

La première est qu'il y aurait erreur à croire que l'ordre, sur le troisième brin, des signifiants et des représentations r qui, par système, sont accrochées à chacun d'eux, épouse ce que, maladroitement, on appelle l'ordre des « pensées ». Il ne figure pas l'ordre dans lequel ces images me sont venues à l'esprit mais celui que le système linguistique leur a imposé¹⁰. Celui de leur convocation. Dans la séquence *La maison*, par exemple, j'aligne bien d'abord, sur le troisième brin, la représentation portée par

⁹ Yves Macchi, « L'anticipation syntaxique de l'attribut : Esquisse de chronosyntaxe », *Linguistique hispanique*, Nantes, 2000, p. 395-413 (Actes du VIII^e Colloque de linguistique hispanique [Nantes, 5-7 mars 1998, Antoine Résano éd.]) - « La saisie anticipée de l'objet du verbe — Chronosyntaxe (II) », Communication à la Journée de linguistique hispanique, organisée par María Jiménez, le 21 mai 1999, Université de Paris VII, E.I.L.A. (sous presse). — « *On vous le ramènera, votre mari* » Esquisse d'une topologie du signifié. Chronosyntaxe (III) (sous presse).

¹⁰ Plus exactement, celui que j'ai souhaité leur donner et, eu égard à ce souhait, celui que permet et impose le système linguistique.

l'article puis celle que véhicule le substantif *maison*. Mais il serait bien aventureux de poser que j'ai conçu le contenu de l'article avant de m'être donné celui de la *maison*. Il est fort probable que, sur le premier brin, il y a un bloc, que l'image de la *maison* m'apparaît indiscriminément mêlée à l'extension que plus tard, sur le troisième brin, l'article sera tenu de signifier séparément, et par anticipation. De là aussi que nos perceptions ne sont pas tout à fait indépendantes de l'idiome où elles auront à s'exprimer. Mais de là aussi que nos premières structurations de l'expérience ne sont peut-être pas absolument universelles. Même si d'une communauté linguistique à l'autre elles sont plus que voisines.

Deuxième observation : de l'étroite solidarité des trois brins que j'ai voulu reconnaître, on se tromperait si l'on concluait à la quasi impossibilité des études linguistiques ou à l'infirmité de celles que l'on peut mener. Décrire *la genèse de la phrase* est sans doute inaccessible sans la prise conjointe des trois brins. Mais la description de *la genèse de la phrase* n'est pas le tout des études linguistiques. Il y a beaucoup à faire pour celui qui ne donnerait son attention qu'à l'un des brins ou à quelques relations que peuvent entretenir deux d'entre eux. C'est du reste, on l'a vu, ce qui est fait le plus communément, et avec raison. De là naissent tous les départements de la linguistique, que l'on connaît, toutes les spécialités qui la composent. On peut très bien ainsi s'introduire à l'organisation d'un système linguistique sans s'occuper de ce qui se déploie sur les trois brins. Et on est fondé à penser que d'avoir compris ledit système sera une bonne préparation pour la claire intelligence de ce qu'il permet. Mais tout cela à la condition — impérative — de ne pas transporter dans un brin ce qui appartient à un autre. Car ce serait là se donner un objet qui n'existe pas et, par conséquence, fournir ensuite de celui qui est des analyses illusoires. Mais, certes, pour l'éviter il faut au moins soupçonner l'existence des trois brins...

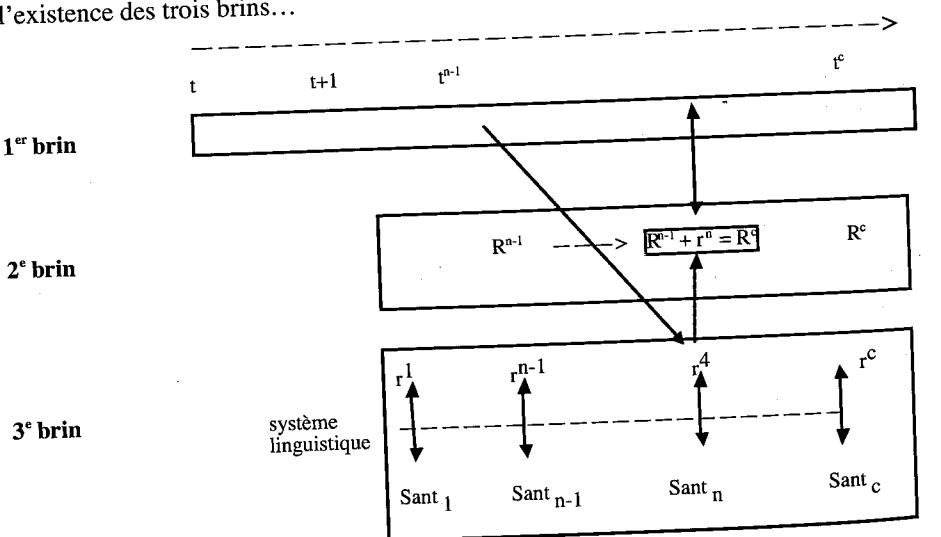


Figure C

Troisième et dernière observation. Revenons, pour finir, à notre titre *Genèse de la phrase et diversité des langues*. J'ai beaucoup disserté et je n'ai rien dit de la façon d'engendrer les deux syntagmes nominaux. Preuve, s'il en est besoin, que ce n'est pas une mince affaire que de décrire l'histoire d'une phrase même simple. Du moins pouvons-nous retenir ceci, et ce sera un pas de fait : la conjonction *et*, lorsqu'elle paraît sur le troisième brin et porte sur le deuxième la représentation r qui, par système, lui est attachée, n'a qu'un pouvoir fort simple. Venant sur ce deuxième brin rencontrer la représentation R^t , déjà présente par coalescence (*Genèse (1) de (2) la (3) phrase (4)*), elle n'y fait surgir aucune image d'inclusion, de cause, d'effet, d'implication ou d'autre espèce. Elle se borne à détruire la solitude de la représentation R^t , sa singularité. Elle interdit de la considérer isolément et lui convoque une suite, la fait incomplète. Que l'émetteur, à ce moment de sa phrase, n'aperçoive sur le premier brin qu'un supplément de matière encore inexprimé et qu'il cherche à l'introduire : par *et*, tout uniment, il donnera forme à ce besoin d'ajout. Mais que le premier brin lui donne à voir, entre ce qu'il en a déjà montré et ce qu'il lui reste à exhiber, tout un réseau de relations d'une espèce ou d'une autre, il n'est pas moins possible qu'il estime suffisant de ne faire appel qu'à *et*. Il lui semble par là en avoir assez *dit*. Il s'en remet à la suite. Il lui fait confiance pour obliger ou inviter le récepteur, en raison même de la nature de cette suite, à passer des mots et des représentations qu'ils portent à l'image des relations qu'ils ne *disent* pas. Que ce soit un pari qui rate, l'hypothèse n'est pas à écarter : contre l'attente de l'émetteur la pression des éléments reliés aurait été impuissante, pour le récepteur, à reporter sur le premier brin le réseau de relations où ils entrent. L'émetteur se serait mépris sur le savoir ou sur les habitudes du récepteur. Sur ses capacités, peut-être, de déduction. L'affaire, en somme, dans la communication ordinaire, est pour l'émetteur, partant du premier brin, d'y reconduire le récepteur. De ce qu'il lui arrive d'échouer on déduit maintes fois que le langage est ambigu. C'est accuser l'innocent et, sur l'origine du ratage, se tromper de lieu. Toute l'analyse ensuite en est dévoyée. Autrefois, quand la brièveté et la vitesse n'étaient pas des valeurs obligées, quand peut-être aussi on laissait moins à faire au récepteur — par courtoisie ou par défiance —, on ne reculait pas, pour un titre, devant une longue suite de mots. *De la diversité des langues et de son action sur la genèse de la phrase*, ou bien *De la genèse de la phrase et de son importance dans l'établissement de la diversité des langues* auraient été des possibles. Ici, pour un point de départ et un point d'arrivée semblables (comme dans notre titre), le parcours aurait été tout différent, le troisième et le deuxième brin d'une tout autre espèce. Mais il n'est, d'ordinaire, pour entrapercevoir le deuxième brin, que les gens qui se mêlent « d'explication de texte », et pour l'apercevoir un peu mieux que les acteurs d'une querelle, domestique ou publique, les polémistes et le magistrat, ou l'avocat, qui veut confondre un suspect ou innocenter un présumé coupable. Eux seuls ne se contentent pas de *ce dont on parle* (premier brin) ; ils donnent toute leur attention à *ce que l'on en dit* (premier et deuxième brin). C'est une bonne préparation pour l'étude de la genèse de la phrase.



Matière et forme en langue et en effectuation

Pierre Blanchaud

Lehrstuhl für Angewandten Sprachwissenschaft
RWTH Aachen (Allemagne)

On connaît la formule célèbre par laquelle Saussure ([1916], 1969 : 162) avait défini de façon purement négative ce qu'il appelle « *la valeur* » du mot dans le système de la langue :

Quand on dit que (les valeurs) correspondent à des concepts, on sous-entend que ceux-ci sont purement différentiels, définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapports avec les autres termes du système. Leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas.

Cela restera un des grands mérites de Guillaume, dans l'histoire de la linguistique, que d'avoir, contre Saussure, restitué leurs réalités positives à ces *êtres de langue* (par contraste avec les *êtres de discours*) que sont non seulement les systèmes, mais aussi les signes et les signifiés de puissance. Dès 1968, à une époque où le découvreur de la psychomécanique du langage était encore peu connu, Deleuze (1972, 264-265) soulignait la supériorité d'une linguistique de positions (guillaumienne) sur une linguistique d'oppositions (saussurienne) :

La traduction de la différence en opposition ne nous semble pas du tout concerner une simple question de terminologie ou de convention, mais bien l'essence du langage et de l'Idée linguistique. Quand on lit la différence comme une opposition, on l'a déjà privée de son épaisseur propre où elle affirme sa positivité. [...] D'une certaine manière, c'est ce que [...] Guillaume n'a pas cessé de dire, dans tout son oeuvre dont on commence aujourd'hui à saisir l'importance. Car l'opposition ne nous renseigne nullement sur la nature de ce qui est censé s'opposer. [...] La substitution d'un principe de position différentielle à celui d'opposition distinctive est l'apport fondamental de l'oeuvre de Guillaume.

Et de fait, les pensées de Guillaume et de Deleuze se rejoignent dans l'affirmation que le virtuel/puissanciel est aussi réel que l'actuel/effectif. Guillaume n'a jamais cessé de souligner que, tout invisibles qu'ils sont, les êtres de langue n'en existent pas moins que les êtres de discours. Et comme le constate Deleuze (*ibid.*, 269) dans un contexte plus large :

Le virtuel ne s'oppose pas au réel, mais seulement à l'actuel. Le virtuel possède une pleine réalité, en tant que virtuel. [...] Le virtuel doit même être défini comme une stricte partie de l'objet réel — comme si l'objet avait une de ses parties dans le virtuel, et y plongeait comme dans une dimension objective.

A partir du moment où on adopte l'idée guillaumienne qu'à l'origine de toute réalisation de discours, il existe un plan de puissance peuplé d'êtres de langue, on est obligé d'attribuer des formes aux matières (sémantiques et sémiologiques) qui constituent ces êtres. Pour la bonne raison qu'il n'existe pas de matière sans forme. Certes, considérées depuis ces réalisations dernières que sont les formes de discours, les réalisations premières ou formes de langue ne sont que des *pré-formes*. On pourrait même les appeler *informes* au sens où, dans le langage quotidien, on qualifie d'informe un tas de sable ou de poussière. Cela ne veut évidemment pas dire que ce tas n'a pas de forme, mais que sa forme reste indéterminée. Pour la même raison, il est impossible de nier que les matières puissancielles aient des formes. Comme le dit Joly (Lowe, 2002, 71), au moment de l'effection :

on est [...] en présence d'une mise en forme de mise en forme [...], ce qui revient à dire que les matières mises en forme, ce sont déjà des formes.

Le présent travail constitue une réflexion sur ces matières et ces formes – sur ce qu'elles sont dans le plan de puissance, et sur ce qu'elles deviennent dans le procès de l'effection. Tout en rappelant les théories de Guillaume, j'essaierai de prolonger sa pensée en certains points.

* * *

Définissons *l'entier du signifié puissanciel* comme *l'idée telle qu'elle existe non actualisée, non pensée, dans l'esprit des locuteurs*. L'idée qui fait que même en dehors de toute actualisation, ces derniers savent durablement en quoi consiste le référent auquel elle renvoie. Elle constitue une trace toujours susceptible d'être mobilisée, soit par le signe linguistique, soit éventuellement par le référent lui-même qui, apparaissant comme image extra-linguistique à la perception du sujet, suscite aussitôt sa traduction en langage¹. Partant de cette définition d'ensemble, on dira donc que *la matière d'un signifié puissanciel, c'est le sens de cette idée tant que celle-ci demeure impensée*. Un passage de Valin (1994, 315), qui exprime bien la vision guillaumienne du signifié de puissance, fournit des éléments permettant de mieux cerner ce qu'est cette matière :

Guillaume a quelque part une façon éclairante de définir le concept : il le décrit comme un cadre d'invariance à l'intérieur duquel toute variation est permise qui ne remet pas en cause les paramètres communs sous le rapport desquels il y a invariance. Ce qui revient à dire que, des réalités dont il est appelé à parler, le concept ne retient en lui, pour se constituer, qu'un certain nombre d'éléments caractérisants dont la pensée reconnaît l'identité dans des complexes impressifs plus larges entre lesquels peuvent par ailleurs s'accuser, dans l'expérience vécue, des différences considérables sous de nombreux rapports. [...] C'est ce contenu invariant de caractérisation qui, d'un concept à l'autre, varie et constitue ce qu'en logique on appelle la compréhension du concept, laquelle, selon le nombre des caractères retenus et leur nature, conditionne leur puissance de désignation, c'est-à-dire ce qu'on est convenu d'appeler leur extension [...].

¹ L'idée de *chien* peut être appelée en nous aussi bien par le vocable que par la perception de l'animal.

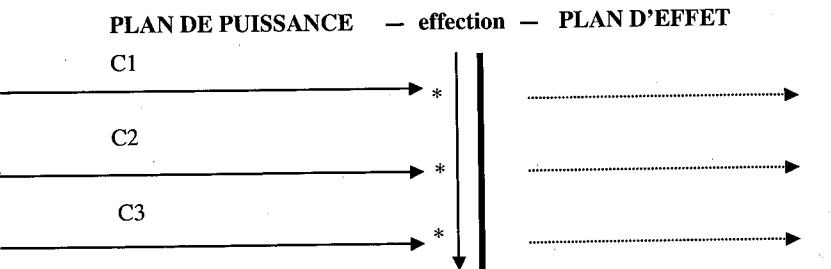
Telle pourrait être, en effet, la définition de la matière du signifié puissanciel : « un certain nombre d'éléments caractérisants » ou de « paramètres communs » constituant « un cadre d'invariance », un « contenu invariant de caractérisation » qui n'est rien d'autre que l'intension ou compréhension du concept. Pour sa part, Guillaume décrit aussi le signifié de langue comme étant « une permission de différence au sein d'une interdiction de différence ». Cette formulation présente l'avantage de le cantonner rigoureusement dans le plan de puissance, puisque même dans sa partie positive (une permission de différence), elle conjure toute réalisation effective : la permission de différence ne se confond pas avec les différences qu'elle permet. Passer de la permission aux choses permises reviendrait à abandonner le plan de la langue pour celui du discours — ou, comme le dit Valin, à effectuer les « éléments caractérisants » dans des « complexes impressifs plus larges ». Car non seulement l'effet de sens (la phrase), mais même le signifié d'effet au sein de l'effet de sens (le mot dans la phrase) comprennent toujours quelque chose de plus que le signifié de puissance. Par rapport à eux, ce dernier reste inachevé, indéterminé, imparfait². On retrouve d'ailleurs cette idée d'inachèvement dans la manière dont Guillaume caractérise la forme du signifié puissanciel : « un mouvement sous forme de mouvement ». Cette définition doit être comprise de deux points de vue à la fois, dont l'un est systémique et l'autre praxéogénique. D'un point de vue systémique, car elle concerne d'abord le plan de puissance en repos, où tout système grammatical constitue un mouvement virtuel composé de positions, et où certains signifiés sont en eux-mêmes des micro-systèmes englobant plusieurs positions (polysémies). D'un point de vue praxéogénique, car elle concerne aussi l'effection, l'acte d'expression — bref : le plan de puissance en action. C'est que chacune de ces positions relevant d'un système puissanciel tend en permanence à passer sur le plan effectif. Chaque position systémique est comme un mouvement suspendu avant d'aboutir, un mouvement qui, empêché de parvenir à un quelconque résultat, conserve de ce fait sa forme de mouvement. Comme l'écrit Guillaume (Lowe, 2002, 173) :

La langue apparaît ainsi être le contenant non pas de représentations *in statu*, mais de représentations *in actu* dont la définition, en développement, s'arrête à l'état de définition qu'est un accomplissement total retenu en complétude interne devant la complétude externe refusée.

² C'est pourquoi toute remontée en sens inverse, allant du signifié d'effet au signifié de puissance, constitue une soustraction. Comme l'écrit Proust (1992, 377) : « *Les noms qui désignent les choses répondent toujours à une notion de l'intelligence, étrangère à nos impressions véritables et qui nous force à éliminer d'elles tout ce qui ne se rapporte pas à cette notion.* » Précisons toutefois que c'est seulement quand on le compare au signifié d'effet et à l'effet de sens que le signifié de puissance apparaît inachevé et imparfait. Considéré en lui-même, il ne « manque » de rien (d'où sa « *complétude interne* » dont parle Guillaume).

Prends un exemple bien connu : la chronogenèse ou image-temps en construction du français. En prenant en compte les deux points de vue, on peut la mettre en tableau comme suit :

Tableau 1 : *les positions systémiques de la chronogenèse comme complétudes internes*



La flèche descendante représente la dimension systémique du tableau : la chronogenèse, c'est-à-dire le système verbal du français avec ses trois positions appelées chronothèses : mode quasi-nominal (C1), mode subjonctif (C2) et mode indicatif (C3). Sur le plan de puissance, le système ne peut être dans aucune de ses positions, il se trouve nécessairement dans toutes à la fois. C'est donc *par indétermination* (par impossibilité de détermination) qu'il est « mouvement sous forme de mouvement ». Les trois flèches horizontales figurent la dimension praxéogénique du tableau. Car C1, C2 et C3 tendent en permanence à se réaliser sur le plan d'effet (effectuations que symbolisent les prolongements en pointillés de ces flèches), c'est-à-dire à passer à l'accompli, à la complétude externe. Mais tant qu'il n'y a pas effectuation, ils restent bloqués sur le plan puissanciel et cette seconde complétude leur est refusée. C'est donc *par suspension* (par empêchement de détermination) qu'ils demeurent des « mouvements sous formes de mouvements », des « accomplissements totaux retenus en complétude interne », c'est-à-dire en première complétude. Précisons que les dimensions systémique et praxéogénique sont en fait une seule et même chose, puisqu'il s'agit de la puissance en repos et de la puissance en action. Comme tout système de langue (et comme tout le système de la langue), la chronogenèse est à la fois :

- des positions comportant de la matière,
- la tendance (contrariée) à mettre en forme effective chacune de ces positions.

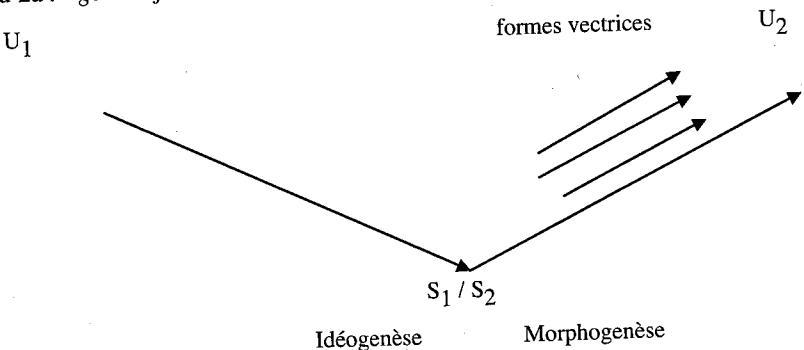
Du point de vue formel, le contraste *signifié de puissance / signifié d'effet* peut donc se définir comme suit : le premier est l'idée signifiée sous forme d'un mouvement suspendu, inachevé ; le second la « même » idée en tant qu'incarnée maintenant, après aboutissement du mouvement, dans un effet de sens. En remplaçant *idée* par *vocable*, on peut d'ailleurs en dire autant du niveau sémiologique du langage, du contraste *signe de puissance / signe d'effet*. Définissons *l'entier d'un signe puissanciel* comme étant *la trace phonique qui lui*

correspond dans l'esprit des locuteurs. Existant en dehors de toute utilisation du vocable, cette trace fait que ces locuteurs le *connaissent*, qu'ils sont constamment capables de le *reconnaitre*. Et de même que le signifié peut incessamment être appelé par le signe, de même ce dernier est susceptible d'être à tout moment activé, mobilisé par le signifié. Partant ici encore de cette définition d'ensemble, on dira que *la matière du signe de puissance*, ce sont *les éléments phoniques bruts dont se compose cette trace*. Et que *sa forme* est *le mouvement d'organisation de ces éléments*, mouvement sous forme de mouvement, mouvement suspendu qui ne reprendra son cours qu'au moment de l'effectuation. Prenons par exemple le chiffre *six*. On sait qu'il a trois réalisations possibles : une effectuation « absolue » [sis] quand il n'est pas un déterminant [*ils viennent à six*, *ilvjo:nasis*], et deux sandhis selon qu'il précède une consonne [*six personnes*, *siperson*] ou qu'il s'agence avec une voyelle [*six animaux*, *sizanimo*]. Pour que ce signe puissanciel puisse aboutir indifféremment à l'un de ces résultats, il faut bien que dans le plan de langue son mouvement soit resté suspendu avant la bifurcation entre les trois alternatives. Quand le mouvement reprend au moment de l'effectuation, il s'effectue dans une seule direction. Il ne peut se prolonger jusqu'au plan de discours sans réaliser une de ces trois prévisions. Et ce qui est évident pour les vocables à sandhis vaut également pour ceux qui ne connaissent qu'une seule effectuation. Celle-ci existe d'abord en langue — c'est-à-dire virtuellement, à titre de prévision. Tout comme dans les cas où plusieurs effectuations sont possibles, elle y existe en tant que mouvement suspendu, inachevé. La seule différence, c'est que dans l'acte d'expression, la reprise du mouvement ne se fera pas à partir d'un seuil de bifurcation, mais s'engagera nécessairement dans la seule réalisation possible. On sait que dans la vision éminemment dynamique qu'a Guillaume de l'acte de langage, toute effectuation se produit par détermination réciproque du signe et du signifié. Tant que le plan de puissance reste au repos, ceux-ci demeurent séparés. C'est pendant l'effectuation que s'opère entre les deux êtres de langue une soudure, *la symphyse* ou *signifiant*, qui fait d'eux des êtres de discours dorénavant indissociables³. Cette soudure se produit en deux temps successifs, dont le premier consiste en un mouvement de particularisation et le second en un mouvement de généralisation. Dans le premier temps, la pensée en instance de discours va chercher, parmi toutes les idées que comporte la langue, celle dont elle a besoin pour sa visée du moment. C'est en ce sens que ce premier mouvement, que Guillaume appelle *l'idéogenèse*, est singularisant : la visée de discours distingue nécessairement une idée à l'exclusion de toutes les autres. Puis dans le second temps, la pensée, inversant la direction de son mouvement, va porter cette idée particulière maintenant acquise

³ Cela revient à dire que le signifiant ou symphyse est successivement deux choses : d'abord *un événement* quand il se produit au moment de l'effectuation, puis *un état résultatif* en discours.

jusqu'à la généralité d'une partie du discours. Que l'idée se fasse substantif, et elle sera traitée selon les règles générales présidant au traitement des substantifs. Qu'elle devienne verbe, et elle subira celui réservé à tous les verbes. Si ce second mouvement, nommé *morphogenèse*, est généralisant, c'est parce que chaque partie du discours transcende les idées qu'elle englobe. La morphogenèse s'opère au moyen de ce que Guillaume appelle les *formes vectrices pratiques ou pré-conclusives*, qui sont fournies par les systèmes de la langue et dont la raison d'être est, précisément, de saisir la matière puissancielle (= l'idée particulière) et de la mener jusqu'à la partie du discours. Pour la partie du discours *verbe*, par exemple, ces formes pré-conclusives sont *l'incidence, le mode, le temps, l'aspect et la personne*. On pourrait représenter ce double mouvement par le schéma ci-dessous:

Tableau 2a : *genèse formatrice du mot*



U1 indique ici l'universalité de la matière (la totalité des idées que comporte la langue), et S1 la matière d'une idée singulière. S2 ne désigne rien, sinon le début de la mise en forme de cette matière, le moment où, par une torsion comparable à celles qu'on trouve dans un anneau de Moebius, on passe de la matière à la forme – ou, comme le dit Guillaume, de la *substance-matière* à la *substance-forme*⁴. U2, enfin, représente la « même » idée comme signifié d'effet, c'est-à-dire ayant atteint, avec sa forme résultative, l'universalité de la partie du discours.

Et Guillaume lui-même (1988 : 21) propose le schéma suivant :

4 Même s'il emploie parfois *substance* comme synonyme de *matière* (Boone & Joly, 1996, 396), Guillaume (par exemple 1984, 40) parle aussi de *substance-matière* et de *substance-forme*. Cela revient à dire qu'il n'y a pas de différence substantielle entre matière et forme, et à subsumer ces deux concepts sous celui plus général de substance. Non seulement la matière ne cesse de devenir forme (comme le rappelle Joly (Lowe, 2002, 76), « *l'histoire du langage peut être considérée comme l'histoire de la mise en forme de la matière* »), mais il arrive également à la forme, dans les cas d'*ectopies* (Guillaume, 1990, 74 et sq.), de servir de matière. Cette idée d'une convertibilité entre matière et forme me semble importante. Elle traverse en filigrane le présent travail, où les deux notions n'ont pas la rigidité d'une dualité, mais la fluidité d'une bipolarité.

Tableau 2b : *genèse formatrice du mot*

MATIÈRE + FORMES VECTRICES (base du mot)	FORME CONCLUSIVE (partie du discours)
pré-conclusives	

Guillaume a toujours répété que *le mot est l'unité de puissance*, mais que *l'unité d'effet, c'est la phrase*. Or, les tableaux ci-dessus se bornent à expliquer comment le mot, unité de langue, prend place dans la phrase, unité de discours. Si convaincants soient-ils, ils restent donc insuffisants, puisqu'ils ne disent rien de ce qu'il faudrait pourtant éclairer à propos du plan d'effet : *la construction de la phrase*. Heureusement, un autre texte de Guillaume (Lowe, 2002, 226) permet de surmonter cette aporie⁵ :

La question nous a été posée [...] de l'ordre de dévidement des composantes du représenté dans l'acte de langage. Les actes de représentations dont se recompose la langue sont-ils versés à l'acte d'expression comme un accompli qu'il reçoit, ou comme un accomplissement qui, dans le moment où il les reçoit, s'y achève. Autrement dit, l'ordre de version du représenté à l'acte d'expression est-il, sous dicibilité acquise, la dicibilité étant un apport de substance:

- substance (voir);
- formes transitionnelles (comprendre pratique);
- forme théorétique (comprendre théorétique);

ou, sous dicibilité en acquisition (la forme en même temps qu'elle recherche une substance d'implémentation acquiert sa dicibilité):

- forme théorétique (comprendre théorétique);
- formes transitionnelles (comprendre pratique);
- substance (voir).

La réponse à cette question est ce qui suit. La version du mot en discours commence par sa forme théorétique et se continue par sa déclinaison en formes pratiques et en substance, la dicibilité du mot ne devenant effective que dans l'acte d'expression déjà engagé. La roue tourne : il n'y a pas d'arrêt au point mort.

Cette absence de statisme — ce dynamisme maintenu dans le passage du représenté à l'exprimé, de la langue au discours — a des raisons profondes de haute portée, à savoir que celui qui parle doit, pendant qu'il parle (dans le temps même de parole), garder une certaine liberté de changer la substance de la forme théorétique avancée. De cette liberté gardée dans le dire même, aussi longtemps qu'elle peut l'être et théoriquement aussi longtemps qu'il n'est pas effectivement dit, qui donc n'a pas fait couramment

5 Comme ce passage de Guillaume présente des variations terminologiques par rapport au vocabulaire (pourtant guillaumien, lui aussi) que j'ai employé jusqu'ici, je tiens à préciser les équivalences suivantes :

le représenté, les actes de représentation = les signifiés de puissance;

l'acte d'expression = l'effection, l'acte de langage ;

la substance = la matière ; *les formes transitionnelles* = les formes vectrices pré-conclusives.

l'expérience ? J'allais, en parlant, qualifier « absurde » une opinion recueillie et, au tout dernier instant et déjà parlant, je la qualifie, me reprenant en pensée : inconsidérée. On ne manquera pas de remarquer que s'il est relativement aisé en parlant, dans une parole déjà engagée en elle-même, de changer la substance d'un vocable, il est quasi impossible, sans se reprendre visiblement, d'en changer la forme théorétique, ce qui en général n'irait pas sans une refonte de la structure de la phrase commencée. Le discours, pour les raisons que l'on vient d'avancer, reçoit en premier la forme théorétique du mot, en second, les formes pratiques, et en dernier, la substance maintenue révocable, « oublieuse », aussi longtemps qu'il se peut.

Voilà qui nous confronte à un concept nouveau, celui de *forme théorétique*. Chercher en quoi il consiste revient, en psychomécanique, à s'interroger d'abord sur sa genèse dans l'acte d'expression. En effet, sauf à accepter l'idée d'une création *ex nihilo*, il faut bien se demander d'où elle vient, cette forme. La réponse à cette première question est évidente : *la forme théorétique ne peut sortir que du plan de puissance*. Mais quel statut y a-t-elle ? Je risque une réponse qui, à mon avis, ne fait qu'expliquer ce qui reste implicite chez Guillaume : *ce dont, au tout début de l'effectuation, la forme théorétique est la projection, c'est de la forme du signifié puissanciel comme partie de langue, c'est-à-dire comme prévision de partie du discours*. Autrement dit : la forme du signifié puissanciel comporte, entre autres choses⁶, la partie de langue, et c'est cette dernière qui, dans la phase du *comprendre théorétique*, précède la matière sur le plan effectif, en tant que « partie de discours » encore vide⁷. La forme théorétique *substantif* prend place aux endroits de la phrase en construction où doit advenir un substantif, la forme théorétique *verbe* occupe toutes les places où apparaîtra un verbe, etc., etc.

Cela revient à dire que la structure de la phrase en construction connaît tour à tour deux états d'être successifs, deux avatars d'elle-même au cours de l'effectuation. Elle est d'abord *structure contenante de formes vides* — les formes théorétiques qui se répartissent en elle s'y agençant les unes aux autres. Puis, tout à la fin de

⁶ Ces « autres choses » relèvent de « l'expérience affinée » dont parle Guillaume quand il écrit (Lowe, 2002, 185) : « Les parties de discours sont des cadres de raison sous lesquels se loge une expérience affinée qui n'est pas l'expérience brute, qui obéit à une certaine systématique, dont les linguistes qui se sont occupés de sémantique ont entrevu le mécanisme ». Ainsi, sous la systématique des parties de langue, existe dans le signifié de puissance « une certaine systématique » sémantique. Cette dernière étant fonction directe de la matière puissancielle qui l'engendre, et traduisant la spécificité de cette matière, je propose de l'appeler la *forme quasi-matérielle* du signifié puissanciel. La forme quasi-matérielle est déjà trop générale, et donc trop formelle, pour être considérée comme de la matière pure ; mais elle est encore trop particulière, et donc trop matérielle, pour ne pas demeurer en deçà de ces formes générales que sont les formes vectrices constitutives de la partie de langue. Elle prend donc place, comme notion médiane, au sein de la tension bipolaire que constituent d'une part la particularité de la première, et d'autre part l'extrême généralité des secondes. Sa prise en considération dans l'anatomie du signifié de puissance obligera à modifier la tableau 2b en y introduisant la notion nouvelle qu'elle est. C'est pourquoi je ne fais que la mentionner dans le cadre du présent travail.

⁷ D'où les guillemets que je mets à cette première apparition de la partie du discours : elle ne mérite pas encore *pleinement* cette dénomination, en raison précisément de sa vacuité.

l'effectuation, elle devient résultativement *structure contenante de formes pleines* (les signifiés d'effet résultant de l'implémentation des formes théorétiques), c'est-à-dire effet de sens, unité de discours. Quant aux parties de langue / parties du discours et aux formes vectrices qui leur sont inhérentes, elles connaissent même trois états successifs, si l'on prend en compte le plan de puissance⁸. Après avoir été *parties de langue* dans le système au repos, les premières deviennent *formes théorétiques* ou « *parties de discours* » encore vides au moment du comprendre théorétique ; puis, grâce à l'implémentation ou saisie de matière, elles acquièrent résultativement le statut de formes pleines, de signifiés d'effet, de *parties du discours à proprement parler*. Et les secondes sont tour à tour des *synthèses indifférenciées* en langue, des *synthèses disjonctives* ou *analyses théorétiques* dans les phases des comprendres théorétique et pratique, et des *analyses effectives* dans la phase du voir qui aboutit au discours. Prenons comme exemples, parmi les formes vectrices de la partie *verbe*, le mode et le temps. Considérées en langue, ces formes vectrices signifient *tous les modes et tous les temps, n'importe lesquels d'entre eux*. Elles constituent donc chacune une synthèse indifférenciée. Puis, dans la phase du comprendre théorétique, alors qu'est maintenant acquise la visée phrasique (c'est-à-dire la répartition et l'agencement des formes théorétiques), il y a discrimination des positions systémiques à l'intérieur de chaque synthèse. Il faut même que cette discrimination ait déjà eu lieu à ce moment-là, sans quoi on n'aurait pu atteindre la phase théorétique. Car y est déjà prévu, en principe, ce qui adviendra des formes théorétiques *verbes* que contient la phrase. On sait que telle forme va devenir un subjonctif et un présent, telle autre un indicatif et un imparfait, etc. Et pour qu'on sache cela, il faut bien que la synthèse *mode* fasse la différence entre le subjonctif et l'indicatif, la synthèse *temps* entre le présent et l'imparfait. Mais ce qu'on sait au moment du comprendre théorétique reste purement *théorétique* puisque, la matière manquant encore, aucune des positions ainsi discriminées ne peut s'effectuer. Et la preuve que la matière manque, c'est que, comme le constate Guillaume, s'il n'est plus possible (sauf à repartir à zéro) de modifier la structure de la phrase, il l'est en revanche toujours de procéder à certains changements *matériels* de dernier instant. Dans cette phase initiale de l'effectuation du signifié, la forme vectrice-synthèse est pour ainsi dire « grosse » d'une analyse dont elle ne peut encore « accoucher », faute de matière-support. D'où les dénominations synonymes que je propose : *synthèse disjonctive* (synthèse englobant une pluralité interne de positions-prévisions exclusives les unes des autres) ou *analyse théorétique* (analyse englobée, et donc encore virtuelle, empêchée de se résoudre effectivement en un de ses termes). C'est en cet état médian d'elles-mêmes que les formes vectrices, méritant maintenant leur appellation de *formes pratiques*, vont procéder à l'implémentation ou saisie de la matière basiale (phase du comprendre pratique). Et c'est une fois acquise l'implémentation qu'elles se feront *analyses effectives*, c'est-à-dire se résoudront à chaque fois (dans le cadre de chaque forme théorétique) en une seule de leurs positions, mais réalisée. Dans ce moment final de l'effectuation, le voir, où elles méritent enfin leur

⁸ Ce qu'on ne peut pas faire pour la phrase, puisqu'il n'y a pas de phrases dans la langue.

appellation de *formes pré-conclusives* puisqu'il aboutira au dit résultatif, elles procéderont à l'ajustement de la matière basiale et de la forme théorétique. C'est le moment où l'on tire les ultimes conséquences des incidences présentes dès l'apparition de la structure phrastique. Au niveau sémiologique, c'est le moment où l'on « accorde », où on ajoute un *e* à */inconsidéré* qui a son incidence à */opinion/*.

Je vais maintenant essayer de résumer les différentes phases du processus *langue – effectuation – discours*. Sous le titre qui le désignera, chaque moment comportera quatre niveaux. Le niveau 1 sera celui de la structure de la phrase ; le niveau 2 celui des parties de langue / parties du discours ; le niveau 3 celui des formes vectrices ; et le niveau 4 celui de la matière.

PLAN DE PUISSANCE (LANGUE)

- 1 (pas de phrase en langue)
- 2 partie de langue = prévision de partie de discours (intégrée à la forme du signifié puissantiel)
- 3 formes vectrices comme synthèses indifférenciées (intégrées à la partie de langue)
- 4 matière virtuelle

PHASE INITIALE DE L'EFFECTUATION = COMPRENDRE THÉORÉTIQUE (début du mouvement particularisant)

1. visée phrastique acquise = structure contenante de formes théorétiques vides
- 2 formes théorétiques ou « parties de discours » encore vides
- 3 formes vectrices comme synthèses disjonctives ou analyses théorétiques
- 4 (suspension de la matière)

PHASE MÉDIALE DE L'EFFECTUATION = COMPRENDRE PRATIQUE (fin du mouvement particularisant)

- 1 structure contenante de formes théorétiques s'emplissant
- 2 implémentation de la matière basiale dans les formes théorétiques
- 3 formes vectrices (toujours synthèses disjonctives ou analyses théorétiques) devenant *pratiques* pour saisir la matière basiale
- 4 matière basiale saisie

PHASE FINALE DE L'EFFECTUATION = VOIR (mouvement généralisant)

- 1 structure contenante de formes théorétiques pleines
- 2 formes théorétiques emplies de matière basiale
- 3 formes vectrices comme analyses effectives, devenant *pré-conclusives* et ajustant l'une à l'autre matière et forme
- 4 matière basiale devenant matière effective

PLAN D'EFFET (DISCOURS)

(accompli résultatif, dans l'au-delà du mouvement généralisant achevé)

- 1 phrase comme effet de sens, unité de discours
- 2 signifié d'effet, partie du discours à proprement parler
- 3 marques résultatives des formes vectrices
- 4 matière effective

* * *

Il ressort des développements qui précèdent qu'au moment du comprendre théorétique, c'est-à-dire au tout début de la genèse qui mène les signifiés de la langue au discours, la structure de la phrase est déjà acquise. Cela revient à dire que, considérée dans sa totalité, l'effectuation s'accomplit en deux grands temps, dont le premier aboutit à cette structure ou agencement des formes théorétiques, et le second à la phrase comme unité de discours, comme effet de sens agençant les signifiés d'effet. On a :

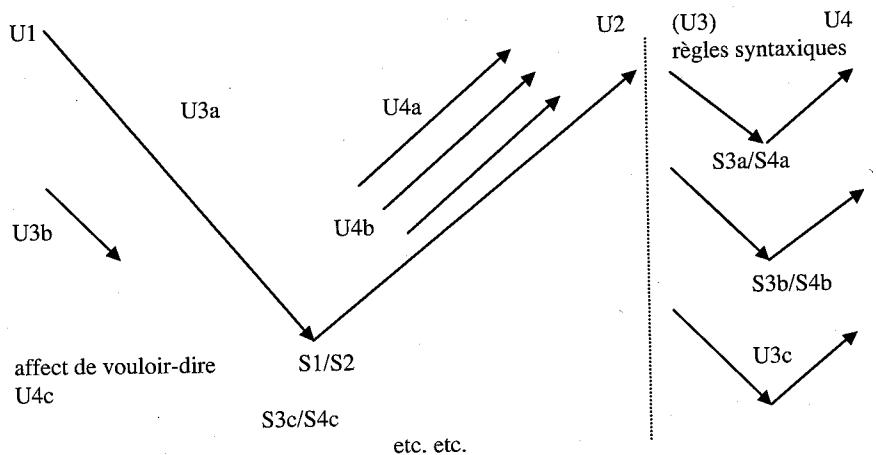
- 1 — agencement des formes théorétiques
- 2 — phrase effective (unité de discours)

Même s'il est très spéculatif de vouloir retracer des mouvements de l'esprit qui sont à la fois inconscients et quasiment instantanés (le tout de l'effectuation ne dure que quelques secondes ou fractions de seconde), essayons d'expliquer cette succession en nous aidant librement de concepts guillaumiens. Tout commence par un *affect de vouloir-dire* chez le sujet en instance de langage. Confronté à une situation donnée, il éprouve le besoin ou le désir d'agir ou de réagir par le langage. Son esprit suit donc un mouvement particularisant, puisque du sein du *visible universel* (de tout ce que les yeux de l'esprit permettent de voir), il extrait un *vu particulier* qu'il va se proposer de dire⁹. Cette extraction achevée, il a construit sa *visée de discours*. Il est maintenant en possession d'une intention particulière — encore informe certes, il sait seulement *en gros* ce qu'il veut dire, mais il le sait! L'esprit entre alors dans la phase du *dicible*, il s'engage dans la *visée phrastique*, il va construire ce qui sera la structure de sa phrase. Pour ce faire, il recourt à l'universalité de règles syntaxiques qui le mènent nécessairement à une structure ou à une autre : phrase simple ou complexe, nominale ou verbale, parataxe ou subordination, etc. Il va forcément vers un *type de phrases*, c'est-à-dire vers une forme générale susceptible de structurer, outre la sienne propre, un nombre indéfini d'autres visées de discours. Et, arrivé au terme de ce second mouvement

⁹ Précisons toutefois que la situation concrète dans laquelle est apparu l'affect de vouloir-dire restreint d'emblée le champ du visible — et donc, après lui, celui du dicible. Si, dans une situation donnée, il est possible de voir et de dire un nombre indéfini de choses différentes, celles-ci ne sont pourtant pas en nombre infini. C'est donc la situation elle-même qui oriente vers le particulier le mouvement de l'esprit.

généralisant, il se trouve quasiment au point de départ de l'effectuation des signifiés, au point U1 du tableau 2a. Autrement dit : le double battement aboutissant aux signifiés d'effet dans l'effet de sens ou unité de discours, tel qu'analysé plus haut, a été précédé d'un autre battement double, lui aussi particularisant/généralisant, qui a abouti à la structure ou agencement théorétique. En tableau :

Tableau 3 : *les deux grands temps de l'effection*



1. *Construction de la structure ou agencement*

2. *Construction des signifiés
d'effet et l'effet de sens*

U1 désigne l'universalité du visible, dont l'affect de vouloir-dire se dégage pour aller vers un vu particulier, vers une visée de discours qui va être acquise en S1. S2 — U2 représente la visée phrastique, c'est-à-dire la mise en forme/mise en phrase de la visée discursive à l'aide de règles syntaxiques. On aura compris que ces règles remplissent ici une fonction analogue à celle qu'auront, lors des battements S4 — U4, les formes vectrices. Et tout comme ces dernières, elles mènent elles aussi à une généralité : une certaine syntaxe, un certain type de phrases qui est atteint en U2. Entre U2 et (U3), il n'y a pas de différence réelle mais seulement une distinction de raison. U2 est la structure ou agencement de la phrase considérée comme un bloc, comme la généralité indifférenciée à laquelle a mené le mouvement universalisant de la visée phrastique ; tandis que (U3) est cette même structure, mais considérée analytiquement, comme l'ensemble différencié des formes théorétiques dont elle se recompose. Autant dire que (U3) est une fiction (d'où les parenthèses), puisque ce qui compte maintenant, ce sont les formes théorétiques U3a, U3b, U3c etc., qui toutes correspondent à la position U1 du tableau 2a, et dont chacune va connaître l'idéogénèse (U3a — S3a, U3b — S3b, U3c — S3c, etc.). Les positions U4a, b, c, etc. symbolisent les signifiés d'effet et correspondent toutes à la position U2 du tableau 2a. Enfin, la position U4 représente, bien sûr, l'effet de sens.

Bibliographie

- Boone, A. & Joly, A. (1996), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
- Deleuze, G. ([1968] 1972), *Différence et répétition*, Paris, PUF.
- Guillaume, G. ([1964] 1984), *Langage et science du langage*, Paris, Librairie A.-G. Nizet & Québec, Presses de l'Université Laval.
- Guillaume, G. (1988), *Leçons de linguistique 8, 1947-1948 C*, Québec, Presses de l'Université Laval & Lille, Presses Universitaires de Lille.
- Guillaume, G. (1991), *Leçons de linguistique 10, 1943-1944 A*, Québec, Presses de l'Université Laval & Lille, Presses Universitaires de Lille.
- Guillaume, G. (dans Lowe, 2002, pp 153-254), Recueil de textes inédits.
- Joly, A. (dans Lowe, 2002, pp 60-76), « Matière et forme : essai de systématique des formes vectrices conduisant à la partie du discours ».
- Lowe, R. (2002) éditeur, *Le système des parties du discours. Sémantique et syntaxe. Actes du IX^e colloque de l'Association internationale de psychomécanique du langage*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Proust, M. (1992), *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, Paris, Gallimard.
- Saussure, F. de ([1916], 1969), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- Valin, R. (1994), *L'envers des mots, Analyse psychomécanique du langage*, Québec, Presses de l'Université Laval & Klincksieck, Paris.

Genèse de la phrase, genèse de la périphrase : le niveau du langage chez Gustave Guillaume

Marie-France Delport

Université de Paris IV - Sorbonne

A propos du « groupe *être riche* », Gustave Guillaume écrivait en 1938¹ :

Ainsi, alors que le verbe *être*, pour devenir copule, délaisse sa matière, l'adjectif *riche*, pour devenir complément matériel de copule, délaisse sa forme. De celle-ci le sujet parlant garde une conscience si effacée que, révoquant la donnée analytique apparente, il cède, en présence de *être riche*, au sentiment d'avoir affaire à un verbe homogène qui s'exprimerait en deux mots. Il lui faut, comme dans le cas de *avoir marché*, rompre mentalement le groupe, quitter le niveau du langage et remonter jusqu'à la langue pour percevoir l'hétérogénéité formelle des constituants.

Bien des difficultés de l'analyse grammaticale tiennent à ce qu'il n'est pas fait choix délibérément au départ du niveau auquel on se propose d'opérer. Une chose est de porter l'analyse au niveau du langage ; autre chose de la tenir au niveau de la langue. Tout s'obscurcit si l'on passe illicitement d'un plan à l'autre. Même le compte des mots : la langue en montre deux dans *avoir marché* ; le langage un seul.

Dans leur *Dictionnaire terminologique*², Annie Boone et André Joly proposent d'entendre ici le mot *langage* comme une simple variante du mot *discours* et précisent qu'il faut attendre les années 40 pour que Gustave Guillaume s'attache à distinguer les deux termes. Sans doute ont-ils raison dans leur exégèse. C'est assez probable. Je voudrais néanmoins faire ici comme s'ils avaient tort et voir le parti que nous pouvons tirer d'une discrimination de ces deux termes, dans l'étude des périphrases à propos desquelles Gustave Guillaume s'exprimait là, et pour d'autres objets d'analyse peut-être.

* * *

Pourquoi vouloir surprendre ici l'esquisse d'une autre distinction, qui ne serait pas très exactement celle, fondamentale dans toute sa pensée, de la séparation, théorique et méthodologique, entre le plan de la langue et le plan du discours ? Pour deux raisons, qui se rejoignent d'ailleurs. L'une, que je préciserai tout à l'heure, est que l'hypothèse d'un troisième larron, ce « niveau du langage » qui ne serait pas

1 « Théorie des auxiliaires et examen de faits connexes » (1938), dans *Langage et science du langage*, Nizet, Paris, et Presses de l'Université Laval, Québec, 1964, p. 79.

2 A. Boone et A. Joly, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, L'Harmattan, Paris, 1996, s. v. *langage*.

celui du discours, rencontre une distinction, posée il y a déjà un certain nombre d'années par Jean-Claude Chevalier et que plusieurs d'entre nous — je veux dire d'entre les hispanistes guillaumiens qui commençons à n'être plus un groupuscule — utilisons, que nous avons besoin de postuler. Je vais y revenir.

L'autre raison, c'est la formulation même qu'emploie Guillaume. Les deux premières lignes du passage retenu résument les longs développements qui les précèdent, et dans lesquels Guillaume a énoncé sa théorie de la subduction³. Le point de vue qu'il adoptait là était clairement celui de l'analyste, du linguiste. A cet instant, en revanche, il fait intervenir un autre point de vue, celui du *sujet parlant*, qui cède au sentiment d'avoir affaire à un verbe homogène et cela contre l'apparente donnée analytique. Le mécanisme subductif s'avère, de la sorte, le moyen systématique de rendre compte de ce sentiment du sujet parlant, de le conforter en expliquant ce que « cache » une donnée analytique apparente qu'il convient alors de révoquer. La phrase suivante inverse l'interprétation. Retour au travail du linguiste. La donnée analytique apparente, qui exprimerait en deux mots une unité mentale homogène, est ce qu'il convient au vrai de *percevoir* et l'hétérogénéité formelle ce qui siège dans la langue.

Cette distinction des points de vue, qui sans doute court à travers bien d'autres passages des écrits de Guillaume, a ici retenu mon attention. C'est une distinction que, certainement, nous sommes tous prêts à juger de bon aloi, mais que nous oublions souvent de maintenir dans le cours de nos analyses, ce qui obscurcit tout et fait naître bien des difficultés, pourrait-on dire en plagiant Guillaume.

Dans un article de 1985, où il s'interrogeait précisément sur le passage —ou le non-passage— de la langue au discours et du sémiotique au sémantique⁴, Jean-Claude Chevalier faisait distinction de deux sortes de « potentiels », des potentiels qu'on avait tort, disait-il, de confondre sous la dénomination de *langue* :

- un *potentiel 1*, celui du système linguistique, champ de l'unité signifié/signifiant, qui est ce qui conditionne et permet le discours, les discours des sujets parlants, mais un potentiel auquel, en tant que sujets parlants, ils n'ont pas accès, auquel ils ne se portent pas et qui constitue l'objet d'analyse de l'observateur du langage, du linguiste qui tente d'en élucider les mécanismes ;

3 Sur l'importance fondamentale qu'on doit accorder à la subduction ésotérique en tant que mécanisme diachronique et, dans le même temps, sur le caractère non nécessaire de la subduction ésotérique conçue comme un mécanisme à l'œuvre en synchronie, et sur son incompatibilité avec les principes développés dans la présente communication, voir Marie-France Delport, « Diachronie et synchronie. Le problème de la subduction », *Du percevoir au dire. Hommage à André Joly*, D. Leeman, A. Boone eds et alii, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 277-289.

4 Voir « Un nouveau Passage du Nord-Ouest (De la *Langue* au *Discours*, du *sémiotique* au *sémantique*) », *Bulletin hispanique*, t. LXXXVII, n°3 - 4, *Linguistique et poétique*, 1985, pp.337-361.

- un *potentiel 2*, celui des capacités référentielles que le sujet parlant associe aux signifiants, un potentiel que connaît le sujet parlant et qu'il a le sentiment de mettre en œuvre pour produire du discours effectif. Ce potentiel 2, il l'avait appelé la *compétence* du locuteur.

L'idée a été reprise et développée dans plusieurs autres articles⁵. Ainsi, dans les pages parues en 1999, est réaffirmée la distinction, à nos yeux fondamentale, entre, d'une part, le signifié unique et partout inchangé que transporte avec lui le signifiant, chaque fois que le sujet parlant le convoque pour construire son discours, et, d'autre part, les capacités référentielles permises par le signifié et, par là même, attachées au signifiant. Je cite (p. 127) :

Le locuteur sait de quoi il parle : entendons par là qu'il sait toujours, sans une faute, à quoi il fait référence. Il ne sait pas ce qu'il dit —ou n'a pas besoin de le savoir—, et par là il faut comprendre qu'il n'a pas accès, ou seulement par intermittences et très obscurément, au contenu des unités linguistiques dont il fait usage et à leur organisation systématique. Il reste donc pour l'essentiel ignorant de ce qu'elles lui font dire et de l'image du monde que par leur emploi il offre. Ce n'est pas à lui sur une analyse qu'il faut aller quémander une approbation ou un rejet. Des vocables, explicitement, il connaît la ou les références possibles : là s'arrête sa science.

Le rapport avec la problématique dont nous débattons ces jours-ci se laisse apercevoir. Quand nous parlons de *genèse de la phrase*, nous devons nous situer clairement : parlons-nous de la genèse de la phrase dans son rapport, théorique, au potentiel qu'est le système linguistique ? Nous nous interrogeons alors sur la permissivité du système à l'égard des divers discours susceptibles d'être engendrés ; nous mettons en regard l'un et les autres et les examinons de l'extérieur, en observateurs qui confrontent le contenu des diverses éprouvettes posées sur leur paillasse. Ou bien parlons-nous de la genèse de la phrase en adoptant le point de vue des acteurs du langage, le producteur et aussi le récepteur — ce seront encore deux points de vue à distinguer secondairement —, en essayant de mettre au jour leur activité mentale dans le moment où ils mettent en œuvre leur savoir linguistique, leur compétence donc, pour produire —ou pour comprendre— du discours effectif. De mettre au jour cela et bien plus⁶.

Reprendons la citation initiale de Gustave Guillaume et faisons l'hypothèse inverse de la mienne, à savoir que nous posons une relation d'égalité entre le « niveau du langage » et le « niveau du discours ». La langue, le système

5 Voir, par exemple, toujours de Jean-Claude Chevalier, « De Guillaume à une linguistique du signifiant », *Modèles linguistiques*, T. XVII, Fasc. 1, 1996, pp. 77-92, et « La linguistique, combien de conceptualisations ? », *Sémiotiques* n° 16, revue de l'INALF (C.N.R.S.), juin 1999, pp. 125-142.

6 Voir, ici même, la communication de Jean-Claude Chevalier, « Genèse de la phrase et diversité des langues ».

linguistique, ne livrant que le moyen, au terme de la lexigénèse et de la morphogénèse, d'engendrer le mot, unité de puissance des langues de l'aire tierce, il faut confier au discours la possibilité de toute genèse dont l'étendue excède celle du mot. En particulier, donc, celle des périphrases verbales et, par exemple, celle de la périphrase aspectuelle *avoir marché*. De façon plus générale, tout ce qu'on nomme périphrases ou locutions, tout ce que Bernard Pottier a défini comme des *lexies*, c'est-à-dire « des unités fonctionnelles mémorisées en compétence »⁷. L'idée même de figement, de lexicalisation, ne peut s'accommoder d'une collocation au niveau du discours effectif. Il faut bien, si l'on veut reconnaître l'existence de telles séquences, leur assigner une place dans l'en-deçà de ce discours — je parle en synchronie —, dans un potentiel qui, diachroniquement, glossogéniquement parlant, s'est institué à partir du discours, des discours.

Faut-il alors en faire des unités de la langue ? C'est s'interdire de comprendre leur hétérogénéité constitutive, la pierre que chacun des signifiants apporte à l'ensemble. C'est renoncer au bout du compte à croire au signifiant et accepter que la suite phonique [tabl] ne soit pas le vecteur du même signifié⁸ quand elle compare dans cette phrase de Verlaine :

[1] La *table ronde* à rallonges qui servait aux repas de la famille [...] garnissait le milieu de la pièce.

et dans cette phrase empruntée au journal *Libération* du 25-XI-1984 :

[2] [...] on avait diffusé la veille, à une heure de très grande écoute, une *table ronde* consacrée aux récentes amnisties.

Si les capacités référentielles de la séquence *table ronde* sont très évidemment distinctes dans une phrase et dans l'autre — ce qui expliquera les variations paradigmatisques et syntagmatiques très diverses qu'on pourra proposer pour l'une et l'autre —, si ces capacités référentielles rangent la première séquence dans l'ensemble phénoménal des meubles et l'autre dans celui des assemblées, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour voir que la seconde, la lexie complexe figée, tient sa capacité référentielle précisément de ce qu'elle met en jeu une table, autour de laquelle des humains peuvent s'asseoir, se réunir, et d'une rotundité qui assure à chacun des commensaux une situation égale, sans préséance, sans « haut bout », à l'instar de celle qui réunissait le roi Arthur et ses compagnons. L'expression étant, semble-t-il, d'usage récent, on garde même trace de sa genèse. Sous la plume d'André Thérive, en 1959, cité par le *T.L.F.* à la suite des exemples précédents, s. v. *table* :

Depuis quelques mois, tous les journaux emploient le terme de « table ronde » pour

7 Cf. Bernard Pottier, *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 326.

8 Le même raisonnement vaut, évidemment, pour la suite phonique [rond].

signifier « conférence ». L'usage ne date que de 1956, où une Conférence Internationale fut surnommée « Conférence de la Table ronde » par la presse anglaise, que toute la presse du continent s'empara d'imiter. [...] Quant à « table ronde » il est certain que l'image implique une égalité absolue des convives, des invités, des participants.

Les distinctions que je viens de rappeler entre signifié et capacités référentielles, et entre les deux niveaux de « potentiel » où l'un et les autres prennent place respectivement, permettent de répondre à l'éternelle question du « sens global résultatif » et de la cumulation ou non cumulation du sens des unités constitutives. Pour l'acteur du langage le problème du rapport qui s'établit entre le sémantisme attaché à chacun des constituants et celui qu'il associe à la lexie peut être énoncé en termes de syncrétisme résultatif. Les capacités référentielles de la lexie, dans la compétence du sujet parlant, ne correspondent assurément pas à la sommation des capacités référentielles de ses composants ; il y a bien unité sémantique résultative sous dualité formelle. En revanche, c'est bien la sommation, ordonnée, des deux signifiés — signifiés de langue, s'entend — qui donne à l'ensemble son pouvoir référentiel, qui le donne ou plus exactement l'autorise, se contente peut-être même de ne pas l'interdire.

Il n'en va pas autrement pour la périphrase d'aspect transcendant au départ de cette réflexion. Pour elle et pour tout ce qui, par le mouvement historique de déflexivité, a été, dans les langues romanes, rejeté hors de la morphologie « liée ». Dans le verbe roman la morphogénèse ne construit de sémiologie que pour l'une des voix, celle que Jean-Claude Chevalier a établie dans son *Verbe et phrase* comme une voix « directe », *obverse*⁹. Quand, en revanche, le sujet parlant fait choix de la voix « indirecte », *déverse*¹⁰, le verbe n'offre pas de morphologie adéquate ; force est de faire ce que j'ai appelé ailleurs un « détour »¹¹, de mettre en œuvre la genèse d'un autre verbe, inverseur d'incidence¹², *être* pour le français, et de lui adjoindre une forme adjactivale dérivée du verbe de départ (*convaincre / être convaincu*). De même, à l'étape morphogénétique suivante — la construction de l'aspect —, seul l'aspect immanent reçoit immédiatement du verbe lui-même sa sémiologie. Pour l'aspect transcendant et bi-transcendant, comme pour celui, antéponent¹³, dont je postule

9 Voir J. C. Chevalier, *Verbe et phrase (Les problèmes de la voix en espagnol et en français)*, Paris, Editions Hispaniques, 1978, p. 95.

10 *Ibid.*

11 Voir M. F. Delport, *Deux verbes espagnols : Haber et Tener. Etude lexico-syntactique. Perspective historique et comparative*, Paris, Editions Hispaniques, 2004, p. 99.

12 *Ibid.*, p. 93.

13 Voir M. F. Delport, « Une opposition aspectuelle ternaire », *Actes du VIII^e colloque international de psycho-mécanique du langage*, juin 1997, Seyssel, Textes publiés sous la direction de P. de Carvalho, N. Quayle, L. Rosier et O. Soutet, Paris, Lib.

l'existence — dans les langues ibéro-romanes au moins —, il faut mettre en œuvre un second verbe, auxiliaire de prédication¹⁴, le fr. *avoir*, l'esp. *haber*, etc. Si j'entends, observateur du langage, rendre compte des conditions d'engendrement du discours, je n'ai nul besoin de supposer quelque étape intermédiaire entre la langue et le discours. La langue fournit, pour effectuation discursive, et le verbe *convaincre*, par exemple, avec son signifié et les chemins possibles qu'il détermine — sa chréode¹⁵ —, et de même, avec les leurs propres, *avoir* ou *être*. Dans le discours le locuteur emprunte nécessairement certains de ces chemins possibles et si, au premier aiguillage, il fait choix de la voix indirecte, déverse, puis, au second, de l'aspect transcendant, il convoquera *être* puis *avoir*, ou plutôt une de leurs formes possibles et ainsi engendrera *j'ai été convaincue* (qui ne sera du discours qu'assaisonné de bien d'autres ingrédients). Chaque discours est l'une des multiples mises en œuvre possibles des constructions autorisées par la langue, et les périphrases, les locutions, les lexies ne sont rien d'autre que certaines de ces multiples constructions. Sans plus.

Mais si j'adopte le point de vue de l'acteur du langage, sujet pensant et parlant, producteur ou récepteur, je constate que je fais appel, pour fabriquer mon discours ou interpréter pas à pas celui qu'on me sert, à tout un ensemble de savoirs, dont un savoir linguistique qui n'est pas, en général, la connaissance du système linguistique. C'est, plus ou moins, celui que me fournissent grammaires et dictionnaires. Celui qui distingue plusieurs *tables* selon leurs capacités référentielles et range à part la *table ronde* lexicalisée ; celui qui, dans les grammaires, pour la conjugaison du verbe *marcher*, place côté à côté *je marche* et *j'ai marché*, ou, pour celle de *convaincre*, *je convains*, *j'ai convaincu*, *je suis convaincue* et *j'ai été convaincue*. Celui, enfin, qui met au rang de variantes allomorphes dans l'expression de l'aspect transcendant « *j'ai marché* » et « *je suis entré* » quand le niveau de la langue requiert des analyses fort différentes de leurs constituants et du mécanisme par lequel on conjoint forme auxiliaire et forme auxiliée.

C'est encore au niveau de la compétence qu'existe un verbe *aller* dont la conjugaison rassemble des formes construites sur le radical *v-*, d'autres sur le radical *all-*, d'autres enfin sur le radical *i-*. La langue, elle, montre là trois verbes défectifs, dont la lexigénèse, distincte et à chaque fois retenue pour son affinité avec certaines des morphogénèses, a été dessinée à grands traits par Guillaume lui-même comme

Honoré Champion, 2001, pp. 201-218. Et Deux verbes espagnols : Haber et Tener..., p. 250 sqq.

14 Cf. *Deux verbes espagnols : Haber et Tener...*, p. 100.

15 Cf. *Verbe et phrase...*, p. 200.

vous le savez¹⁶.

C'est de la confusion des deux niveaux, de la langue et de la compétence, que naissent les discussions, ces autres éternelles discussions, sur les valeurs du passé composé, passé d'époque ou présent accompli. Je reprends les termes de Gérard Moignet¹⁷ : « L'action accomplie suppose qu'un accomplissement a précédé. Les formes composées suggèrent ainsi l'antériorité, une antériorité d'ordre logique plutôt que chronologique. Cela explique que, très tôt dans l'histoire du français, les formes composées aient pu servir à l'expression du passé ». Nul doute qu'au niveau de la langue le mécanisme de l'aspect transcendant ne peut fournir que la représentation d'un achevé, d'un accompli au point du temps *t* que pose l'auxiliaire (le présent dans le cas du « passé composé »). Nul doute non plus que, dans la compétence des sujets parlants, ces formes, par un mécanisme d'implication logique, permettent de viser référentiellement des événements dont l'accomplissement a pris place dans l'antériorité de ce point du temps *t*. Et que, certainement, les sujets parlants les convoquent le plus souvent à cet effet. Il n'empêche. Dans une langue comme l'espagnol, où l'usage du passé simple est demeuré très vivant, où l'on peut faire appel à lui aussi aisément qu'au passé composé et dans le discours le plus quotidien, il est certain que, sans toujours « savoir » exactement pourquoi, le sujet parlant ne convoquera pas l'une et l'autre forme indifféremment. Bien au contraire. Et le choix qu'il pensera effectuer en vertu du savoir grammatical qu'on lui a inculqué, par l'exemple ou par l'enseignement, c'est au vrai le système qui le réglera.

Si la distinction des deux « potentiels » permet, comme on l'a vu avec la *table ronde*, de concilier unicité du signifié — que la langue associe au signifiant — et diversité des capacités référentielles — qu'enregistre la compétence des sujets parlants —, on peut voir, à l'inverse, des discriminations siéger dans la langue, qui perdent toute pertinence dans la compétence des locuteurs. Devant la coexistence, dans les textes médiévaux, des deux périphrases « *aver a + infinitif* » et « *aver de + infinitif* », les meilleurs linguistes ont déployé toute leur ingéniosité pour assigner à chaque périphrase une nuance sémantique qui puisse justifier le choix par le locuteur médiéval tantôt de l'une, tantôt de l'autre. L'hypothèse, pour subtile qu'elle fût, ne résistait pas aux faits. On oubliait que l'espagnol médiéval, une fois de plus, présentait une situation dont la banalité n'étonne pas quand on la rencontre dans un idiome moderne dont on a la pratique mais qu'on voudrait étrangère aux états de

16 Voir G. Guillaume, « De la répartition des trois radicaux du verbe «aller» entre les formes de la conjugaison française », *Langage et science du langage*, éd. cit., pp. 120-126.

17 *Grammaire de l'ancien français*, Klincksieck, Paris, 2^e éd., 1984, p. 189.

langue anciens¹⁸. Qui prétendrait que le locuteur du français moderne choisit entre *continuer à* et *continuer de* selon un critère sémantique ? Grevisse (*Le bon usage*, § 1857) observe avec justesse que les deux constructions s'admettent « indifféremment » et suggère que « c'est l'oreille qui décide ». Le *T.L.F.*, remarquant que « Dans la documentation *continuer à* est un peu plus fréquent que *continuer de* (environ 60% contre 40%) », donne à penser que, peut-être, la 2^e construction est sentie comme un peu plus recherchée, ou littéraire, ou vieillie. De différence proprement sémantique, il n'est nullement question. A juste titre. Dans la compétence du locuteur les capacités référentielles sont les mêmes. Il revient, en revanche, au linguiste de comprendre pourquoi les deux prépositions, au signifié assurément distinct, porteuses d'un cinétisme que, pour faire bref, on dira « opposé », s'avèrent toutes deux compatibles avec *continuer* — ou avec *avoir*, pour le cas hispanique médiéval — et comment des unités radicalement distinctes en langue peuvent, en combinaison et résultativement, permettre une parfaite co-référencialité, qui opère en discours, bien sûr, mais que les sujets parlants tiennent pour acquise, pour instituée¹⁹.

Ainsi, du point de vue praxéogénique, la distinction des trois niveaux d'analyse semble non seulement de bonne méthode mais encore propre à tordre le cou à bien des faux problèmes. Elle s'avère, de surcroît, fort rentable quand on se place sur le terrain de la glossogénie.

On peut, d'une part, concevoir deux types de variations diachroniques : celles qui se jouent à l'intérieur des limites autorisées par le signifiant — ajout ou perte de telle capacité référentielle — et celles qui — outrepasstant ces limites — s'inscrivent dans le signifiant, en le modifiant, en même temps qu'elles affectent le signifié. Poussé à ses conséquences ultimes notre postulat peut conduire, en effet, à n'admettre de variation du signifié que lorsque le signifiant, par sa variation, la rend manifeste, la « signifie ». Force serait alors de n'assigner de place dans le système linguistique qu'à ces seules variations et de loger dans le potentiel qu'est la compétence des sujets parlants les variations sémantiques d'usage, de capacité référentielle, qui n'ont pas, ou pas encore, d'effet sur le signifiant. Peut-être une telle position est-elle excessive. C'est à l'épreuve d'exemples variés et nombreux qu'on pourra décider.

Quoiqu'il en soit, il est bien clair que les innovations de la diachronie trouvent

18 Voir, à cet égard, les remarques faites par J. C. Chevalier, « Syntaxe des pronoms compléments », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, n°5, 1980, p.59. Et par M. F. Delport, « Observations sur la syntaxe du possessif en espagnol médiéval », *Permanences et renouvellements en linguistique hispanique. Actes du 6^e Colloque de Linguistique hispanique, Toulouse, 18-19 mars 1994*, CRIC, Univ. de Toulouse Le Mirail, 1996, p. 227.

19 Voir M. F. Delport, *Deux verbes espagnols ...*, op. cit., p.p 277-285.

d'abord place au sein du discours. Mais, pour qu'elles « prennent », pour que d'individuelles et occasionnelles — audaces ou lapsus — elles deviennent répétitives et générales, pour que la communauté relaie l'individu, il faut bien supposer aussi une sorte de lieu d'enregistrement des séquences discursives, où celles-ci s'accumulent et se transforment en « modèles », en « patrons », en « types discursifs ». C'est tout autre chose que le système linguistique où s'inscrivent les mécanismes d'engendrement et les conditions de possibilité de ces types de discours et de chacun des discours qu'on produira sur leur modèle. J'emprunterai à la langue espagnole — dans ses états médiéval et classique — l'illustration de mon propos et je prendrai le cas de deux « temps » verbaux, désignés par leur signifiant morphologique : la forme en *-RA* et la forme en *-RE*. La seconde, tombée en désuétude depuis la fin du XVII^e siècle — hormis l'usage qu'en peut faire la langue juridique — est communément appelée futur du subjonctif. Quant à la première, on dira, pour faire court²⁰, qu'elle était à date ancienne une forme d'indicatif et qu'on la voyait alterner d'une part avec le passé simple, d'autre part avec les formes dites de plus-que-parfait (imparfait à l'aspect descendant). On sait que ces deux formes, *-RA* et *-RE*, ont pour ancêtres des formes du *perfectum* latin. La question de la « valeur » du *perfectum* donne lieu chez les latinistes au même type de faux débats que ceux auxquels je faisais allusion plus haut, à propos du passé composé²¹.

Dans un article très éclairant²², Hélène Vairel a pris part à ce débat en montrant que tout s'obscurcissait si l'on ne faisait pas le départ entre ce que dit la forme en langue et les effets que les sujets parlants visent quand ils la convoquent dans leurs discours ou quand, récepteurs, ils interprètent ces discours. Prenant le cas de l'indicatif, elle définit ainsi (p. 69) les formes d'*inflectum* par le fait qu'elles « marquent qu'un moment *M* — qui est donné respectivement comme appartenant au passé, au présent ou au futur — est celui de l'accomplissement du procès ».

Quant aux formes de *perfectum*, elles « marquent qu'un moment *M* — qui est donné respectivement comme appartenant au passé, au présent ou au futur — est

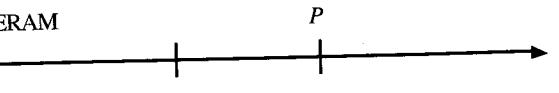
20 Voir G. Luquet, *Systématique historique du mode subjonctif espagnol*, Annexes des *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, vol. 5, Klincksieck, Paris, 1988 ; et les divers articles du même auteur consacrés à la forme en *-RA* et rassemblés dans *Regards sur le signifiant. Etudes de morphosyntaxe espagnole*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000, pp. 41-60.

21 Voir, par exemple, *Le sens du parfait de l'indicatif actif en latin*. Actes du Colloque de Morigny, 2 décembre 1978, éd. G. Serbat, *Civilisations*, n°1, Paris IV, 1980.

22 *Ibid.*, pp. 55-86. L'article s'inscrit très clairement dans une approche guillaumienne tout en ne reprenant pas l'hypothèse « temporelle » développée dans *Temps et verbe* (1929, réed. Librairie H. Champion, Paris, 1965, pp. 78-90) et en montrant, au contraire, comment, à la suite d'A. Meillet, on peut parfaitement analyser l'opposition *inflectum / perfectum* comme « aspectuelle ».

celui par rapport auquel l'accomplissement du procès est dépassé ». Ce qui donne pour chacune des trois formes d'indicatif au *perfectum*, une fois précisée l'inscription dans le temps par rapport au présent *P* :

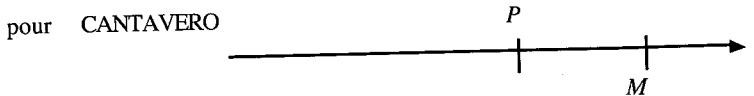
pour CANTAVERAM



pour CANTAVI

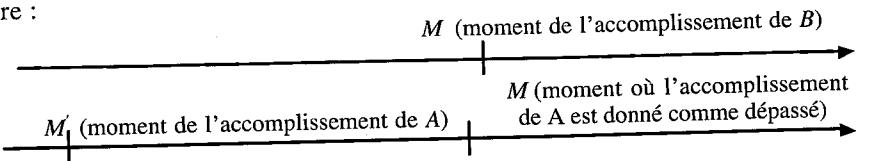


pour CANTAVERO



avec M comme moment repère où l'accomplissement du procès est donné comme dépassé.

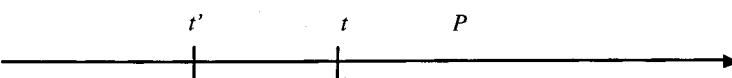
H. Vairel ajoutait que, s'il se met en devoir d'évoquer plusieurs événements et, par exemple, de placer en ce même point M — où l'accomplissement d'un procès A est déclaré dépassé — l'accomplissement d'un procès B, le sujet parlant sera porté à comparer ipso facto les dates d'accomplissement des deux procès et par déduction, à comprendre que l'accomplissement de A est antérieur au point où se situe l'accomplissement de B. A adjoindre en quelque sorte à la représentation de M celle d'un point M' antérieur à M et moment de l'accomplissement du procès A. En figure :



De là seraient nés les effets d'antériorité que les sujets parlants demandaient à ces formes, et la valeur « temporelle » que les grammairiens ont voulu leur attribuer.

Cette opposition des deux horizons *infectum* et *perfectum*, spécifique du système latin, a disparu, faisant place, dit-on, au mécanisme aspectuel — tel que les langues romanes le connaissent —, dans lequel les formes simples, *immanentes*, montrent le procès en effectuation tandis que l'état achevé du procès se dit par les formes — composées pour l'espagnol de *haber* et du participe — de l'aspect *transcendant*. Les signifiants porteurs en latin d'un signifié de *perfectum* n'ont cependant pas tous disparu. Plusieurs d'entre eux, en espagnol, ont eu une descendance pour laquelle il faut donc supposer une évolution sémantique. Formes simples, d'aspect immanent, elles apportent désormais, nécessairement, la représentation d'un procès en accomplissement, en effectuation. C'est en particulier le cas de la forme en *-RA*, issue

de l'ancien passé de *perfectum* (*CANTAVERAM* > *cantara*). Le propre de cette forme d'indicatif, en espagnol médiéval, était de permettre la déclaration d'un procès dont on entendait situer l'effectuation en un point *t'* du passé (antérieur donc au présent *P*) repéré par rapport à un point *t* lui-même passé et dans l'antériorité duquel se situait cette effectuation. Soit un accomplissement logé tout entier en un point *t'* tel que *t' < t < P*. En figure²³ :



Et, par exemple :

E Julio fue luego acusado en el Senado que *pasara* la ley de Roma, e que avía usado de oficio que no hera suyo. E dixo Julio que él *pudiera* fazer lo que hizo con derecho. (Gutiérrez Díaz de Gámez, *El victorial*, Ed. Universidad Salamanca, 1997, cap. 4, p. 248.)

Sont successivement repérés, en accomplissement, en *t* *fue acusado* et, dans son antériorité, en *t'*, *pasara*. Puis, de même, *pudiera* en *t'* antérieur à l'événement *hizo* qui détermine le repère *t*.

On reconnaît là, mais cette fois en tant que signifié de la langue espagnole, la représentation que, selon H. Vairel, les Latins déduisaient, par implication, du signifié de la forme de passé de *perfectum*. Du système latin au système espagnol les signifiés ont radicalement changé. L'un montrait un événement *in toto* accompli et saisi dans l'au-delà de son effectuation, l'autre donne à voir un événement saisi dans le moment de son effectuation. Dans la compétence des locuteurs en revanche — et il faut bien qu'il en soit ainsi — nulle rupture : le locuteur latin usait du passé de *perfectum* pour référer à une effectuation en *t'* (tel que *t' < t < P*) ; le locuteur espagnol du Moyen Age ne faisait pas autre chose avec sa forme en *-RA*. Le signifié de la forme latine autorisait, de façon médiate, par implication, un tel usage, tandis que le signifié de la forme espagnole permet, lui, directement, de façon immédiate, ce même usage.

Le cas de la forme en *-RE* est similaire. On lui reconnaît pour ancêtres tout à la fois la forme d'indicatif de type *CANTAVERO* et la forme de subjonctif du type *CANTAVERIM*, dont le paradigme, hormis la 1^{re} personne, était commun (*CANTAVERIS*, *-RIT*, etc.)²⁴. La forme espagnole est, quant à elle, tenue pour une forme de subjonctif. Ce n'est pas ici le lieu de discuter le bien-fondé de cette analyse. On se contentera d'observer ses principaux emplois. Exclusivement située en proposition subordonnée, la forme se rencontre toujours dans la dépendance d'un

23 Analyse et figure sont reprises de l'article de Jean-Claude Chevalier, « Du plus-que-parfait », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, n°9, 1984, pp. 5-46.

24 Selon A. Ernout et F. Thomas, les deux « temps » se rejoignaient d'ailleurs dans plusieurs de leurs emplois. Cf. *Syntaxe latine*, Klincksieck, 1972, § 268.

verbe principal déclarant un procès d'accomplissement futur ou futurisé (verbe au futur, à l'impératif, ou sous auxiliaire de modalité). Et la proposition subordonnée au sein de laquelle la forme en *-RE* peut comparaître est le plus souvent de nature conditionnelle :

E si anduvieres en las mis carreras, e guardares los mis preceptos, e los preceptos fizieres, ansí como anduvo tu padre, alongaré tus días (*Ibid.*, cap. 1, p. 221).

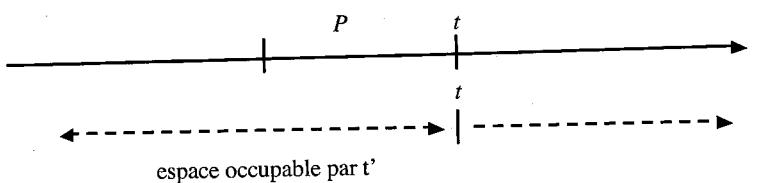
ou temporelle :

Tú entra e sal a la villa quando tú quisieres, sin miedo ninguno (*Ibid.*, cap. 3, p. 243.)

ou encore relative :

Demandá lo que quisieres, e dártelo é (*Ibid.*, cap. 1, p. 220).

En sorte que, dans tous les cas, le verbe de la proposition subordonnée déclare l'effection d'un événement en un instant t' antérieur à l'instant t d'effection de l'événement principal, instant t situé dans le futur, *i. e.* postérieurement à P (que l'effection soit assertée dans ce moment t — *alongaré* — ou présentée par les impératifs comme un comportement possible dans l'avenir — *entra e sal, demanda*). En formule : $t' < t$ et $t > P$. De la situation de t' par rapport à P , le système ne dit rien. Et d'ailleurs, si l'on admet que cette forme est de subjonctif, elle ne saurait être directement repérée par rapport au présent de locution. En figure :



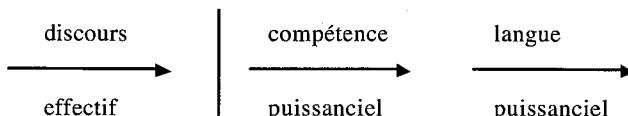
Il est clair que, cette fois encore, la représentation "en effection" apportée en langue par la forme espagnole diffère fondamentalement de la représentation "d'accomplissement dépassé" apportée en langue par la forme latine ; il est clair aussi qu'elle coïncide avec l'image d'une "effection antériorisée", telle qu'on peut la déduire de cette représentation de langue, et que les locuteurs latins associaient à ces formes. La forme *CANTAVERO* disait un accomplissement outrepassé en t (postérieur à P) et servait à évoquer l'accomplissement, en un instant t' antérieur à t , dudit événement. Dans le cas de *CANTAVERIM*, forme de subjonctif, le repérage de t par rapport à P ne pouvait être qu'indirect, opéré à travers la médiation du verbe principal. L'espace manque pour entrer plus précisément dans le détail de ces représentations.

* * *

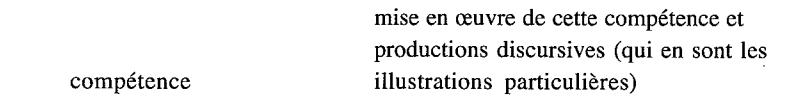
A la fin de son *Nouveau Passage du Nord-Ouest*, déjà cité, Jean-Claude Chevalier écrivait que « Du potentiel premier au potentiel second, il y a une relation de

permissivité ; du potentiel second aux phrases effectives, il y a une relation de mise en œuvre »²⁵. Au vrai, le rapport de ce potentiel premier — le système, la langue — avec le potentiel second — la compétence des sujets parlants — n'est pas autre que celui qu'il entretient avec les discours effectifs. Et c'est celui, essentiel, que le linguiste doit s'attacher à comprendre. Mais — et c'est cela qu'on a voulu ici illustrer par quelques cas — la distinction des deux potentiels évite seule au linguiste d'importer indûment dans le système qu'il entend analyser les capacités référentielles sur lesquelles, sujet parlant, il fait fond pour produire du discours effectif. S'il convient donc qu'il tienne à sa juste place cette « compétence des locuteurs », le linguiste se trouve peut-être dans l'obligation de la prendre en compte s'il veut s'essayer à reconstituer les transitions diachroniques entre deux systèmes, entre deux synchronies.

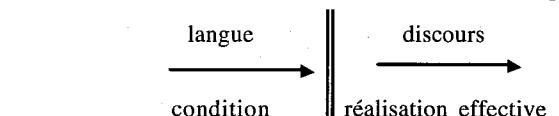
Qu'il l'ait ou non voulu telle, la distinction, à laquelle invitait le texte de Gustave Guillaume, d'un niveau tiers semble donc de bonne méthode. Le terme de *niveaux* conduit-il pour autant à placer en successivité la langue, le « langage » (ou, dans notre terminologie, la compétence) et le discours ? Si nous adoptons la perspective glossogénique, sans doute faut-il imaginer ainsi le passage des uns aux autres :



Dans la perspective praxéogénique, en revanche, les choses se jouent sur deux plans distincts. Dans l'expérience du sujet parlant, le passage se fait ainsi :



Tandis qu'échappe à sa conscience le fonctionnement linguistique véritable :



Par quoi l'on voit que la genèse de la phrase ne sera pas analysée de la même façon selon qu'on l'envisagera du point de vue de l'analyste ou du point de vue du sujet parlant. Rien ne serait plus préjudiciable à l'établissement de la vérité que de mêler, inconsciemment, les deux points de vue.

25 Art. cit., p. 359.

Hypothèse d'une autonomie du nom et du verbe morphologiquement apparentés¹

Danielle Leeman

Université de Paris X-Nanterre & UMR 7114 (*Mo Dy Co*)

Par opposition à la langue saussurienne, conçue comme un système statique de signes, la langue guillaumienne est vue comme un ensemble de schèmes opératifs (que mobilise une visée de discours) permettant de construire les mots et les phrases, les premiers déterminant la structure et les interrelations syntaxiques et distributionnelles des secondes :

[...] un mot, par constitution, apporte avec lui des possibilités associatives en phrase. De sorte que la structure de la phrase apparaît conditionnée, et jouée, par la structure du mot (LL 2 : 30).

Le mot n'est donc pas à proprement parler une unité de langue : il est déjà le résultat d'une élaboration que permet le système des opération linguistiques.

Cette élaboration part d'un support notionnel minimum selon ce que l'on cherche à dire, auquel va se greffer un apport, l'ensemble formant un nouveau support auquel s'adjoint un autre support, etc. — le tout en fonction du projet global du dire et éventuellement du dit déjà réalisé :

Opérativement, la production de *dit* (énoncé) est coextensive à la production de *dire* (énonciation), en d'autres termes, le *dit* se développe *sous* le *dire*, simultanément, mais sur un autre plan, celui de l'effet (A. Joly, 1987 : 32).

Ainsi, « le substantif est chargé de compléter matériellement l'article conçu comme support d'actualisation » (A. Boone et A. Joly, 1996 : 283), mais le substantif en lui-même résulte d'une construction : une certaine notion est soumise à des principes de formation (ou « formes vectrices ») tels que le genre et le nombre, qui vont en faire un mot de la catégorie « nom » (ou tels que le mode et le temps, qui vont en faire un mot de la catégorie « verbe »). Dans cette optique, la visée de discours conduit à centrer la pensée sur une certaine matière qui va se construire en tel ou tel mot selon les éléments formateurs mobilisés par cette même pensée (A. Joly, 1987 : 11-58).

1 Je remercie pour leurs remarques, qui m'ont amenée à préciser certains points de mon exposé, Pierre Blanchaud, Federico Ferreres Maspla, Walter Hirtle, Dairine O'Kelly et Bernard Pottier. Grand merci à Franck Fresquet pour son aide amicale.

G. Cornillac (1994 dans 1997) fait remarquer que Guillaume dans ses derniers travaux voit plutôt, à l'inverse, les formes de langue se saisir des substances linguistiques : le choix du contenu du mot vient alors en dernier — si tenu soit-il, le point de départ reste cependant de l'ordre de la matière notionnelle, comme « la personne objective » à la source du substantif : « Sa fonction est de *dire* que l'on a affaire, dans l'expérience humaine, à *quelque chose* » (*op. cit.* : 39).

Dans cette perspective, il me semble qu'il n'y a pas lieu de parler de (transformation de) nominalisation ; quel que soit l'ordre de construction envisagé — des principes formels catégorisants au signifié (ce que défend G. Cornillac) ou l'inverse : de la substance à la catégorie —, on peut admettre qu'un fragment du pensable, mettons la vague idée de « rencontre », est construit comme nom (*une rencontre, les rencontres*) ou comme verbe (*rencontrai, rencontrera*) sans qu'il y ait à poser une relation telle que l'on aurait, d'abord, un énoncé contenant le verbe, susceptible de devenir, ensuite, un énoncé contenant le nom, ou l'inverse :

[1]a. Paul rencontre Jean → La rencontre de Jean par Paul

[1]b. Paul a fait la rencontre de Jean → Paul a rencontré Jean

Le mot est un psycho-système composé de deux idéations successives : la première, particularisante, est une opération de « discernement » qui, conduite à son terme, livre la base matérielle du mot, le lexème, ou « idée » représentée [...] la seconde, généralisante, est une opération d'« entendement » apportant les éléments de saisie de la matière antérieurement produite (A. Joly et D. O'Kelly, 1993 : 38).

Les auteurs cités donnent pour exemple de « base de mot » l'idée de « rondeur », également susceptible *a priori* de former un nom, un verbe, un adjetif, un adverbe.

À ma connaissance du moins, si Guillaume parle bien de « nominalisation », ce n'est pas pour étiqueter un passage de type [1]a mais pour décrire la transformation d'une phrase en un « nom de discours », c'est-à-dire un « nom en plusieurs mots, assemblés momentanément sous fonction nominale » (LL 11 : 92), par exemple lorsque *J'ai parlé de vos travaux à des amis* devient l'équivalent d'un groupe nominal par le biais de la conjonction *que* (*Dites-lui que j'ai parlé de vos travaux à des amis*) ou d'un pronom relatif (*des amis à qui j'ai parlé de vos travaux*). De même, s'il utilise l'expression « mode nominal du verbe » pour l'infinitif et s'il parle de « nominalisation » à propos de *Je le vois venir* — nominalisation « directe » par opposition à *Je vois qu'il vient* (LL 7 : 85-86) —, il n'y a pas d'allusion à une nominalisation de *Il vient* qui prendrait la forme *Sa venue*.

En somme, le raisonnement de Guillaume est ici syntaxique : ce qui est pertinent, c'est que *qu'il vient* occupe la place d'un groupe nominal après *je vois*, et non son éventuelle commutation avec le substantif qui lui est lexicalement apparenté. C'est donc un mauvais procès que d'évaluer négativement ses propositions sur la base d'une non-équivalence entre la complétive et le groupe nominal qui pourrait morphologiquement lui être relié — surtout si l'on tient

compte du fait que c'est précisément l'absence de nom disponible qui justifie le recours à une phrase pour en faire office (LL 3 : 144 sqq.).

Si, du moins, j'ai raison dans cette lecture de Guillaume, le nom et le verbe morphologiquement apparentés ont certes une base notionnelle commune (correspondant à leur similitude formelle, selon le principe de convenance du sémiologique au psychique) mais, étant construits séparément et selon des éléments de formation différents, ils sont (relativement) autonomes l'un par rapport à l'autre (suivant le même principe), et chacun peut reconfigurer sa définition jusqu'à devenir complètement indépendant de son parent, ainsi que le montre le couple *couper / coup* dans lequel le locuteur contemporain ordinaire ne voit nul lien entre le verbe et le nom. La conséquence est que, s'ils n'ont pas le même sens linguistique, ce n'est pas seulement parce qu'une substance, du fait qu'elle est coulée dans deux catégories différentes, prend nécessairement deux significations (au nom de la loi de congruence rappelée ci-dessus), mais aussi parce que « l'ajustement du systématique au sémiologique suppose dans le systématique une certaine possibilité de se reconstruire selon la sémiologie qui lui est offerte » (LL 9 : 50) ; autrement dit, l'ajustement tendanciel ne va pas que de la forme vers le sens, car le systématique se transforme et réciproquement s'accorde au sémiologique (*op. cit.* : 51).

I. La distinction entre le nom et le verbe en général

Pour ce qui concerne le français, le verbe est facile à distinguer du nom en ce qu'il est le seul à pouvoir être fléchi selon le mode, le temps et la personne, d'une part, et à pouvoir être préfixé par un clítique (pronoms ou négation *ne*), d'autre part² ; de ce point de vue, le participe passé ne serait pas une forme verbale (ses désinences ne lui sont d'ailleurs pas propres (J. Dubois, 1967 : 34) : *ouaté, barbu*), cependant, comme les autres formes verbales, il est susceptible d'être repris par *le faire, en faire autant ou faire de même* :

- [2] a. crier, criais, crierai...
- b. le crieront, ne criait...
- c. le crier, ne crier...
- d. le criant, ne criant...
- e. * le crié, * ne crié...
- f. Il crie et j'en fais autant / Il a crié et j'en ai fait autant / Il va crier et je vais en faire autant / Il sortit en criant et je le suivis en en faisant autant

Le nom ne possède aucune de ces propriétés, mais il en a d'autres, que n'a pas le verbe : il est doté d'un genre, relève intrinsèquement de la troisième personne (il s'anaphorise en *il / elle*), est susceptible d'être précédé d'un déterminant et suivi d'une proposition relative :

² Toutefois, *voici* et *voilà* ont aussi cette dernière propriété, reste de leur étymologie : c'est donc la flexion le critère de différenciation le plus général.

- [3] a. un cri, * une cri
- b. j'ai entendu un cri, il...
- c. cri que / qui / dont...

D'un point de vue sémantique, les noms (simples) sont définis comme désignant des entités ayant une identité perceptuelle stable, ce que montre le comportement de *même* (J. Lyons, 1978 trad. 1980 : 70) : disant *J'ai rencontré aujourd'hui le même homme qu'hier*, je parle d'une seule entité « homme », mais disant *Je l'ai rencontré hier et j'ai fait de même aujourd'hui*, je parle de deux événements distincts (la rencontre d'hier et la rencontre d'aujourd'hui). Ces entités — toujours selon J. Lyons — sont localisables dans l'espace mais non dans le temps : *L'enfant est à la maison / dans le jardin / sous le lit mais * L'enfant est à midi / entre midi et deux heures / le soir*³.

Mais J. Lyons est obligé de poser l'existence d'entités de divers « ordres », les critères proposés ne valant que pour celles du « premier ordre » (en gros, les noms dits « concrets ») ; ainsi le nom *rencontre* ne suppose pas une seule entité dans *J'ai fait aujourd'hui la même rencontre qu'hier* (il y a deux rencontres distinctes) et on peut lui associer une localisation aussi bien spatiale que temporelle : *La rencontre est à midi, place de la Concorde*. On peut donc admettre que les noms se définissent prototypiquement comme référant à des entités du premier ordre, et que, à partir des propriétés (formelles) que présente ce paradigme, on l'étend à d'autres entités : on voit d'emblée que la caractérisation des noms dits « prédictifs » pose des problèmes au niveau sémantique : *rencontre, pluie, lavage, maladie* désignent aussi bien que *rencontrer, pleuvoir, laver, souffrir* des événements, des actions ou des états.

De ce point vue — j'ose le dire —, l'opposition guillaumienne entre le nom et le verbe ne m'aide pas à saisir l'identité propre à chacune des deux catégories. La genèse du mot suppose un double mouvement, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, le premier de « discernement » (l'identification notionnelle), le second d'« entendement » (la construction formelle) : « Le nom et le verbe sont précisément deux formes d'entendement des lexèmes » (A. Joly, 1984 : 43). Dans ce second mouvement — et c'est là que commence ma perplexité —, « le mot est vu s'achever soit à l'univers-espace, soit à l'univers-temps. [...] À l'univers-espace correspond le plan du nom, à l'univers-temps celui du verbe » (*id.* : 46) : je ne sais pas interpréter cette hypothèse, percevoir en quoi elle permet de distinguer entre le nom et le verbe — ni, *a fortiori*, entre le nom prédictif et le verbe. D'un côté, je vois bien qu'un mot comme *maison* a une incidence interne (il ne se dit que de maisons) tandis que le verbe a une incidence externe (il n'est pas référentiellement autonome, il se dit du support auquel il s'applique), mais quel est le rapport avec l'espace et le

³ Notons qu'on peut tout de même dire *L'enfant est pour mars, Le devoir est pour demain, Le train est à midi, Nous sommes lundi...*

temps⁴? De plus, le nom prédictif est tout aussi syncatégorématique qu'un verbe (il se dit nécessairement d'un support distinct).

D'un autre côté, je comprends bien qu'une entité qui n'aurait d'existence que spatiale (selon la langue) ne puisse être que statique — on l'a vu à propos des critères de Lyons : le nom *enfant*, localisable seulement spatialement, réfère à une entité dont l'identité est vue comme stable, non susceptible de modification dans le temps, ce que montre le test de *même* — tandis que son existence elle-même, ses actions ou états, impliquent nécessairement un déroulement dans le temps. Mais, là encore, cela paraît ne valoir que pour l'opposition aux verbes des noms élémentaires (comme *maison* ou *homme*) : des substantifs tels que *rencontre* impliquent une durée interne, comme le montre leur compatibilité avec des prépositions ayant trait au déroulement temporel : *Ils ont parlé de cela au cours de la rencontre / pendant la rencontre / au début de la rencontre / à la fin de la rencontre*.

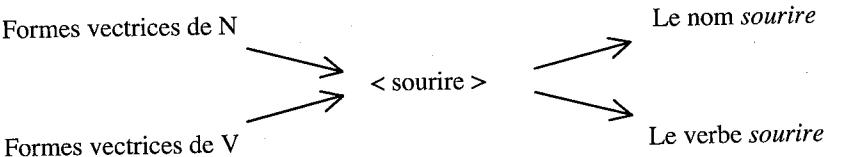
Faute de comprendre, dans son principe et donc dans ses conséquences, l'hypothèse guillaumienne, j'admettrai simplement que la genèse d'un mot part, dans le cas du nom et du verbe morphologiquement apparentés, d'une même substance notionnelle, base commune à partir de laquelle sera élaboré soit un nom, soit un verbe (en fonction des formes vectrices activées), lesquels se distingueront sémantiquement selon les principes formateurs mis en jeu. De ce point de vue, le nom est plus « abstrait » que le verbe, le verbe plus « riche », plus porteur d'indications précises que le nom : disant (*le*) *sourire*, on n'évoque ni le protagoniste ni la localisation modale et temporelle de l'événement, tandis que *sourirai* ou *souriais* convoque nécessairement à la fois la personne, le moment où l'événement a lieu et une certaine manière de le considérer (*via* le mode). Dans l'itinéraire de la pensée tel que postulé par la théorie, qui va du général au particulier, le nom est effectivement construit avant le verbe, ce dernier correspondant à une saisie plus singulière du procès.

II. L'hypothèse d'une indépendance notionnelle entre le nom et le verbe morphologiquement apparentés

On admet généralement que le verbe et le nom apparentés ont la même dénotation, abstraction faite de ce qu'apportent les principes formateurs ; en somme *sourire* (comme nom) et *sourire* (comme verbe) correspondraient à un fait identique mais présenté différemment⁵ :

⁴ Ces notions sont liées chez Guillaume à une hypothèse sur le fonctionnement de la pensée et donc ne sont pas à prendre en leur sens ordinaire (cf. G. Guillaume 1939 in 1964).

⁵ C'est par exemple l'hypothèse soutenue et développée par R. Langacker (1987 trad. 1991).



Il me semble toutefois que, dans la logique de la loi de congruence, l'association d'une certaine base notionnelle X à tel type Y de formes vectrices suppose un « modelage » de X par Y tel que, configuré par Y, le X de départ ne se retrouve plus tout à fait le même — ni, *a fortiori*, le même que le X tel que configuré par Z. Le formatage par Y de X ne peut pas laisser X tel quel (comme une goutte d'eau glisserait sur la plume d'un canard) : les éléments formateurs du nom agissent sur l'identité de la base notionnelle de départ, donc celle-ci ne peut se retrouver telle quelle dans le nom résultant ; et comme il en va de même dans le cas de son élaboration en verbe, on peut faire l'hypothèse qu'en fait les deux bases notionnelles (celle du nom et celle du verbe) ne s'équivalent pas, même si elles partent d'une même souche.

Un premier argument en ce sens est le fait, bien connu, que les emplois du nom et du verbe apparentés ne coïncident pas : une toupie tourne, la terre tourne (sur elle-même ou autour du soleil) et l'on peut parler des tours que fait la toupie ou la terre ; mais le lait tourne aussi et *tour* ne peut ici entrer dans une relation de paraphrase avec *tourner*. Ces distorsions constituent un indice fort de l'autonomie du nom et du verbe, d'autant plus qu'il arrive que différents noms existent face à un seul verbe (*tour, tournage, tournis, tournée...*) et réciproquement (*recevoir et réceptionner* pour *réception*). La base notionnelle X configurée en un nom *tour* n'est certainement pas identique à celle qui est sous-jacente au verbe *tourner* — puisque *tourner* peut se dire de la toupie, de la terre et du lait alors que *tour* ne peut se dire que de la toupie et de la terre —, sauf à en construire une définition beaucoup plus abstraite que ce qu'une première approximation peut laisser penser⁶.

Il y a un second argument en faveur de la relative indépendance des deux types de mots, c'est l'écart syntaxique observable en particulier dans leurs constructions prépositionnelles ; face à *Paul sourit à Jean / Le sourire de Paul à Jean* où la préposition *de* est consubstantielle à la nominalisation, et où le destinataire *Jean* est dans les deux cas introduit par *à*, on a en effet par exemple :

- [4] a. Paul accuse Marie / L'accusation de Paul contre Marie
- b. Paul ressemble à Marie / La ressemblance de Paul avec Marie
- c. Paul aime Marie / L'amour de Paul pour Marie

⁶ Comme les « formes schématiques » que mettent au point J.-J. Franckel *et al.* (2002), par exemple.

Sauf à penser que l'absence ou la présence d'une préposition n'a aucune importance sémantique (*accuse Marie* vs *accusation contre Marie*)⁷, pas plus que le fait que ce soit telle plutôt que telle autre qui apparaît (*ressemble à Marie* vs *ressemblance avec Marie*) — ce qui contredirait le principe de congruence —, et si l'on admet, dans une perspective guillaumienne, que la structure de la phrase est jouée par la structure du mot (cf. LL 2 : 30 cité ci-dessus), on est conduit à postuler que la structure du nom est différente de la structure du verbe — autrement dit que, outre le sens apporté par les formes vectrices, les deux diffèrent par l'organisation même de la matière notionnelle de départ.

L'hypothèse est que, dans *Paul accuse Marie*, Marie est d'emblée englobée dans l'acte de Paul : l'objet est indissociable du procès — dès l'instant que Paul accuse Marie, Marie du même coup se trouve accusée ; en revanche dans *L'accusation de Paul contre Marie*, Marie est une cible visée : d'un côté une accusation est portée, d'un autre côté cette accusation répond à un certain objectif (*contre*) concernant Marie. Le statut du sujet est également différent : Paul est posé comme le responsable effectif et dynamique de l'action dans *Paul accuse Marie*, mais comme la provenance, signalée accessoirement, de l'action présupposée dans *L'accusation de Paul* (le complément de *Paul* n'est pas syntaxiquement obligatoire comme l'est le sujet dans *Paul accuse Marie*). Le nom (*accusation*) et le verbe (*accuse*) ne peuvent être considérés comme notionnellement équivalents si l'on entend par là qu'ils dénoteraient un événement identique affectant, donc, pareillement les protagonistes en jeu⁸.

On pourrait faire le même raisonnement à propos de *Paul aime Marie* et *L'amour de Paul pour Marie*, à ceci près que l'interprétation précise de *pour Marie* diffère évidemment de celle de *contre Marie* ; en particulier, *pour* explicite une tension positive vers l'objet tandis que *contre* en véhicule une de négative, en continuité avec le sens du nom (* *L'accusation de Paul pour Marie* / * *L'amour de Paul contre Marie*) — apport dont n'a pas besoin le verbe⁹. Le fait même que l'on n'ait pas * *aimer pour Marie* ou * *accuser contre Marie*, tandis que l'on a *amour pour Marie* ou *accusation contre Marie*, prouve que les notions sous-jacentes diffèrent, ne constituent pas des supports identiques puisque appelant des apports distincts.

⁷ On pourrait m'objecter que c'est un fait général qu'un nom ne puisse s'associer directement à un autre nom (* *accusation Marie*) ; outre que ce n'est pas tout à fait exact, la suite NN s'observant dans les appositions (*Nos amies les bêtes, le roi Frédéric*), je pense au contraire que cela ne fait que confirmer que le rapport du verbe à son objet (direct) diffère de celui du nom à son complément (indirect) et que, par conséquent, diffère aussi l'articulation de la base notionnelle à ce qui vient la compléter, selon qu'elle est configurée en un nom ou en un verbe.

⁸ Sur la comparaison des verbes et des noms régissant la préposition *contre*, cf. D. Leeman (2000 dans 2003) et (2001 dans 2003).

⁹ Pour une analyse plus précise de *contre* opposé à *pour*, cf. P. Cadot (1991, 225-229).

Le cas de *ressembler* et *ressemblance* ne s'assimile pas aux précédents, puisque tous deux appellent une préposition : ce qui est à expliquer, c'est qu'elle soit différente après le verbe et après le nom (mais là encore, l'existence en soi de la différence suppose que le terme recteur n'ait pas la même identité lexicale).

Selon B. Pottier, la préposition *à* indique soit un "mouvement d'approche d'une limite simple avec atteinte envisagée" (1962 : 203), soit une "situation de contact avec une limite, résultant d'un mouvement d'approche" (*id.* : 204), tandis que *avec* "ne marque que l'association, la mise en contact de deux notions" (*id.* : 237). Soit donc un énoncé tel que (5.a) :

[5]a. Cet enfant ressemble à un ange

Dire (5.a), si l'on applique la définition de B. Pottier, c'est établir un rapport entre l'enfant et un ange en suivant un itinéraire qui va de l'un à l'autre, tandis que [5]b enregistrerait d'emblée ce rapport :

[5]b. Cet enfant semble un ange

Dans le premier cas, le locuteur construit la ressemblance ; dans le second, il n'y a pas ce parcours : l'enfant tel que d'abord saisi contient déjà en lui-même les ingrédients d'un ange. Cette interprétation est corroborée par l'impératif : il est plus facile de demander à quelqu'un de ressembler à quelqu'un ou quelque chose (donc d'opérer un parcours de ce qu'il est à ce qu'il doit paraître être) que de lui demander de les sembler (ce qui reviendrait à lui demander de prendre une apparence qu'il a déjà) :

[5]c. Ressemble à un ange ! / Tâche de ressembler à un ange !

[5]d. *Semble un ange ! / *Tâche de sembler un ange !

Du fait que le nom ne pose pas le rapport, mais le présuppose, *ressemblance* tient le parcours pour acquis, déjà accompli, ce qu'enregistre *avec*, qui ne fait qu'entériner la « mise en contact ».

Cette hypothèse que *à* implique un « mouvement d'approche » — en quelque sorte une découverte progressive — est corroborée par le fait que *ressembler à* paraît inapproprié lorsque les identités comparées sont présupposées identiques : il y a dans ma famille deux garçons jumeaux absolument indistinguables (sauf à se rappeler que Rémi est toujours habillé de rouge et Jean vêtu de bleu), et je ne dirais à leur propos ni (6.a), ni (6.b) — je pourrais dire (6.c) mais où précisément la préposition n'apparaît pas :

[6]a. ?? Jean ressemble à Rémi

[6]b. ?? Rémi ressemble à Jean

[6]c. Jean et Rémi se ressemblent / Rémi et Jean se ressemblent

En revanche, il est courant de parler de la ressemblance de Jean avec Rémi, ou de la ressemblance de Rémi avec Jean. Si cette observation a quelque consistance, elle signifie que *ressembler à* ne peut se dire de deux entités dont la nature suppose intrinsèquement leur identité (il n'y a donc pas lieu de la construire, de la découvrir :

elle est préalablement donnée, définitoire de ce dont on parle) — par contre *ressemblance* est possible, du fait justement que le nom présuppose construite cette identité.

Un autre indice étayant cette hypothèse de différenciation est dans le fait que le nom et le verbe ne s'accordent pas des mêmes modificateurs. Tant avec *ressembler à* qu'avec *ressemblance avec*, on peut évaluer le degré de similitude du moment qu'il reste indéterminé :

[7]a. Il ressemble peu / beaucoup / un peu / énormément à sa mère

[7]b. Sa ressemblance avec sa mère est légère / mince / frappante / énorme

Mais le verbe s'écarte du nom lorsqu'il s'agit d'exprimer la coïncidence exacte des deux identités ; si en effet on peut parler d'une ressemblance parfaite, exacte, totale¹⁰ entre deux êtres, on ne dirait guère :

[8]a. ? Il ressemble parfaitement à son père

[8]b. ?? Il ressemble exactement à son père

[8]c. * Il ressemble totalement à son père

Le verbe exprime l'élaboration d'une comparaison, et permet donc une conclusion partielle, mais non globale, au contraire du nom qui suppose l'enquête achevée et le résultat obtenu.

En résumé, l'hypothèse d'une relative indépendance notionnelle du nom et du verbe morphologiquement apparentés me paraît vérifiable (l'adjectif « relative » tenant à la prise en compte de la similitude formelle, qui suppose un point commun sémantique).

D'une part, sur le plan théorique, elle ne fait que tirer la conséquence logique de ce qui est généralement admis : que « être nom » ou « être verbe » suppose un traitement de la base idéelle qui fait que l'idée est présentée différemment selon la catégorie qui la véhicule. L'admettre entraîne selon moi du même coup que la notion, identique au tout départ, se modifie sous l'effet des formes vectrices qui la modèlent : on n'a donc plus le même « lexème » exactement sous *accuser* et *accusation*, *aimer* et *amour*, ou *ressembler* et *ressemblance*.

D'autre part, cette hypothèse, qui certes peut heurter l'intuition référentielle spontanée, n'en est pas moins corroborée sur le plan empirique, lorsque l'on étudie les emplois, les constructions et les distributions des noms et des verbes en question — comme quoi la démarche référentialiste, pour évidente qu'elle puisse paraître, n'est peut-être pas le meilleur moyen de saisir le signifié des mots.

¹⁰ Ces associations sont enregistrées par le *Trésor de la langue française*, qui, en revanche, n'atteste pas l'équivalent dans la phraséologie fournie pour le verbe.

Références

- Boone, A. & Joly, A. (1996), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
- Cadiot, P. (1991), *De la grammaire à la cognition. La préposition « pour »*, Paris, Éditions du CNRS.
- Cornillac, G. (1994 in 1997), « Questions fondamentales relatives à l'étude du substantif en français », P. de Carvalho & O. Soutet [dir.], *Psychomécanique du langage. Problèmes et perspectives*. Actes du 7^e Colloque international de Psychomécanique du langage, Paris, Champion, 35-42.
- Dubois, J. (1967), *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris, Larousse.
- Franckel, J.-J. et al. (2002), « Le lexique, entre identité et variation ». *Langue française* 133, Paris, Larousse.
- Guillaume, G. (1939 in 1964), « Discernement et entendement dans les langues ; mot et partie du discours », *Langage et Science du langage*, Paris et Québec, Nizet et Presses de l'Université Laval, 87-98.
- [LL 2] *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949 B* [vol. 2], Paris-Québec, Klincksieck et Presses de l'Université Laval, 1971.
 - [LL 3] *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949 C* [vol. 3], Paris-Québec, Klincksieck et Presses de l'Université Laval, 1973.
 - [LL 7] *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1945-1946 A* [vol. 7], Lille-Québec, Presses universitaires de Lille et Presses de l'Université Laval, 1987.
 - [LL 9] *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1946-1947 C* [vol. 9], Lille-Québec, Presses universitaires de Lille et Presses de l'Université Laval, 1989.
 - [LL 11] *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1944-1945 A-B* [vol. 11], Lille-Québec, Presses universitaires de Lille et Presses de l'Université Laval, 1992.
- Joly, A. (1984), « La distinction du nom et du verbe dans la théorie de G. Guillaume », *Modèles linguistiques VI* : 1, Lille, Presses universitaires de Lille, 41-52.
- Joly, A. (1987), *Essais de systématique énonciative*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- Joly, A. & O'Kelly, D. (1993), « De la psychomécanique du langage à la systématique énonciative », *Les théories de la grammaire anglaise en France*, Paris, Hachette, 33-72.
- Langacker, R. (1987 trad. 1991), « Noms et verbes », *Communications* 53, Paris, Le Seuil, 103-154.
- Leeman, D. (2000 in 2003), « La préposition *contre* et les compléments de verbe (emplois non spatiaux) », Colloque *La médiation*, Rouen, décembre 2000, publication des actes en septembre 2003 aux Presses universitaires de Rouen.
- Leeman, D. (2001 in 2003), « Nom et verbe au regard de la préposition *contre* », Colloque *Nom et verbe : catégorisation et référence*, Reims, septembre 2001, publication des actes en septembre 2003 aux Presses universitaires de Reims.
- Lyons, J. (1978 trad. 1980), *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- Melis, L. & Desmet, P. (2000), « La phrase et son analyse », *Modèles linguistiques XXI* : 2, Université de Toulon et du Var, 79-45.
- Pottier, B. (1962), *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck.

6**Relation entre syntaxe interne et syntaxe externe : voiturette et petite voiture****Guy Cornillac**

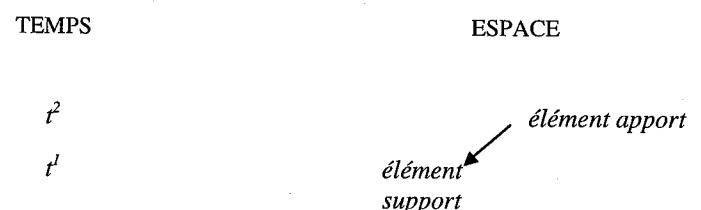
Université de Savoie

Parler de la genèse de la phrase, cela revient, pour un psychomécanicien, à reconstituer analytiquement les opérations qui président à sa construction. Cela consiste, en d'autres termes, à montrer par les voies de l'analyse comment se monte en quelque sorte, étape par étape, le complexe de signification à laquelle elle s'identifie.

Comme toutes les constructions qui se présentent dans l'univers physique, les constructions linguistiques obéissent elles aussi à des contraintes qui leur sont inhérentes. Ce sont celles en particulier qui relèvent de la mise en place des éléments nécessaires à leur formation.

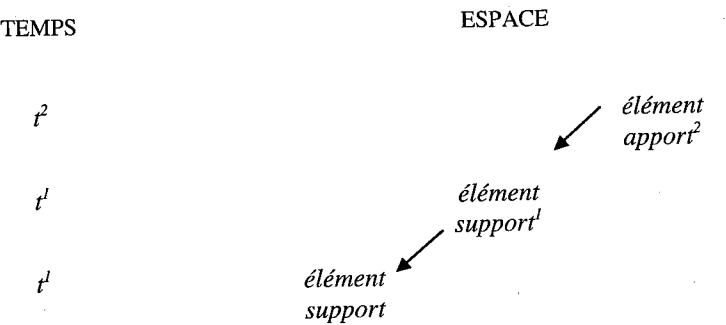
C'est ainsi, par exemple, qu'aucun assemblage d'éléments, de quelque nature qu'il soit, n'est concevable sans la présence d'un support destiné à recevoir un apport. La première pierre d'un édifice est en effet toujours posée sur un support matériel préexistant.

La relation fondamentale entre l'apport et le support est d'ordre spatio-temporel : le support, préexistant, constitue toujours, à quelque stade que l'on se situe dans une construction donnée, la base nécessaire à l'apport. Cette relation pourrait figurativement être résumée comme suit :

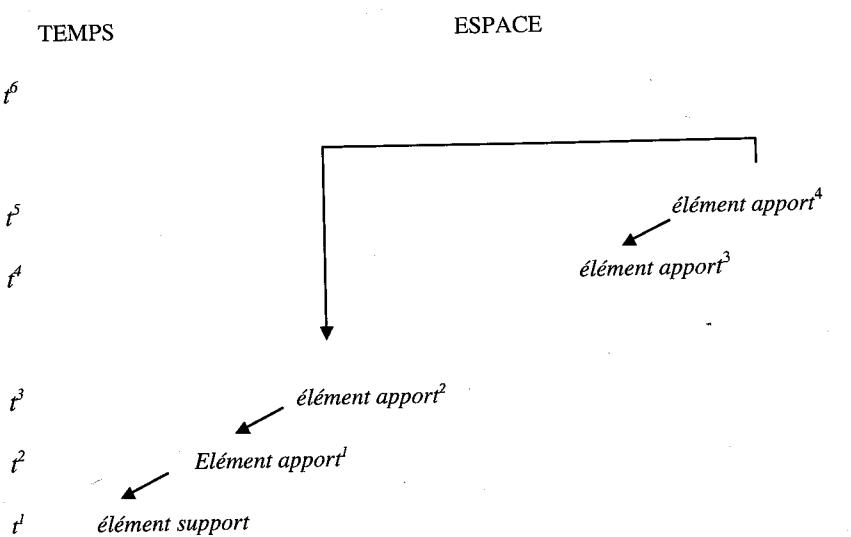


L'élément support, élémentaire au stade initial, devient évidemment de plus en plus complexe, au fur et à mesure que les choses progressent vers la conclusion de l'édifice en cours de construction. De sorte que, à l'instant t^3 déjà, l'élément apport, nécessaire à la construction, aura pour support l'unité constituée par la réunion des deux premiers éléments posés, et participera à son tour à la création d'un nouveau support.

Soit figurativement ceci :



On ne saurait être complet dans la description du mécanisme fondamental de toute construction si l'on omettait de signaler un fait mécanique important, à savoir la possibilité pour l'apport d'être lui aussi complexe, c'est-à-dire constitué d'éléments préalablement assemblés selon le principe déjà décrit. Un support constitué, simple ou complexe, peut donc, à un moment donné de la construction, demeurer en attente d'apport jusqu'à ce que ce dernier soit en mesure d'y être intégré. Le processus d'apport immédiat à un support constitué est dans ce cas momentanément suspendu. Les choses pourraient être représentées comme suit :



Et ainsi de suite avec, tout au long du procès de construction de l'ensemble projeté, des possibilités de suspension de l'incidence immédiate d'un élément au tout déjà constitué. Le terme de la construction, lui, est atteint lorsque le dernier élément apporté n'est plus envisagé comme support possible d'un autre élément.

Ces considérations tout à fait générales sur les règles d'assemblage des constituants en vue de la construction d'un entier systématique nous rappellent que les constructions linguistiques doivent, elles aussi, être analysées en termes de chronologie opérative. Un des aspects de cette chronologie opérative – fondamental – implique que rien ne puisse être construit en pensée en l'absence d'un élément de signification qui puisse, là comme ailleurs, faire office de support auquel pourra alors échoir un apport du même ordre.

Reconstituer le film de la construction d'un mot, d'un syntagme ou d'une phrase, cela consiste donc à repérer correctement la fonction des différents éléments impliqués dans les unités en question.

C'est ce que nous nous sommes efforcé de faire pour tenter d'apercevoir ce qui distingue, dans le cadre de la construction d'une phrase, le syntagme *petite voiture* du mot *voiturette*.

Il s'agit dans les deux cas de réunir en pensée des éléments de signification et de les assembler dans l'intention de créer une représentation linguistique des impressions saisies dans deux tranches d'expérience distinctes : une voiturette n'est pas exactement une petite voiture, comme l'indique le titre d'un article relevé un jour dans un journal consacré à l'automobile :

Petite voiture mais pas voiturette

La distinction sémantique dépend, nous allons le voir, non pas seulement des éléments sélectionnés, mais également de la manière dont sont assemblées mentalement les unités linguistiques destinées à être objet d'acte de langage.

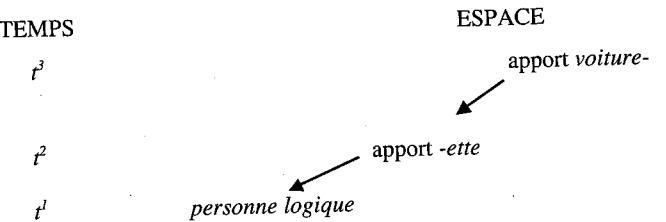
Dans le cas de *voiturette*, comme dans le cas de la construction de tout substantif, l'élément support de la construction, autrement dit la base de mot, est ce que Gustave Guillaume appelle la *personne logique* ou encore la *personne objective*. Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer¹ que le pouvoir sémantique de cet élément formateur de mot – non explicitement dénoncé par la sémiologie – est d'indiquer la présence, dans le vécu expérientiel momentanément soumis à l'analyse, de ce que faute de mieux nous appelons « quelque chose ». Une *voiturette*, c'est en effet, comme tout ce que désigne un substantif, une chose, quelque chose, dont la nature est précisée par les éléments formateurs lexicaux contenus dans le mot.

Ce support posé, indiquant que l'on a affaire à une chose, aurait ensuite pour apport, selon notre hypothèse, le diminutif *-ette* qui le caractériserait ; puis viendrait ensuite comme élément ultime pour chapeauter en quelque sorte cette construction l'élément de matière lexicale *voiture*. Le tout se lirait alors de la manière suivante – l'ordre de lecture étant précisément l'ordre dans lequel ont été assemblés les

1 Cornillac (1997).

éléments formateurs de mot – une petite² chose de l'ordre de la voiture, ce qu'est effectivement une voiturette.

Soit figurativement ceci :



Dans le cas de *petite voiture*, les choses se présenteraient différemment. La construction est par ailleurs plus complexe puisqu'elle dépasse le cadre étroit du mot, lequel représente la construction la plus élémentaire susceptible de constituer un objet de pensée : les éléments formateurs de mots n'ayant pas à eux seuls le pouvoir de faire mot.

Le syntagme *petite voiture* s'apparente cependant au mot *voiturette* sur deux points. Bien que radicalement différent du mot qui, à l'inverse du syntagme, est pré-défini en langue, il constitue néanmoins comme le mot un tout ne pouvant émerger à la conscience qu'une fois entièrement assemblé en pensée. Sauf accident, en effet, le syntagme *petite voiture* est énoncé comme un tout – sans pause respiratoire entre les deux éléments impliqués. *Petite voiture* et *voiturette* contiennent par ailleurs un élément caractérisant présentant, malgré ce que l'on vient de dire, quelques affinités au plan sémantique : il s'agit de l'adjectif *petit* dans un cas, du diminutif *-ette* dans l'autre.

Cela dit, le rapport caractérisant/caractérisé ne résulte pas ici de la même chronologie opérative que celle mise en évidence dans le cas de *voiturette*. On se souviendra que, dans le cas de *voiturette*, le lexème *voiture* caractérise, selon nous, le tout que représente la personne logique attachée à l'élément de morphologie lexicale *-ette*.

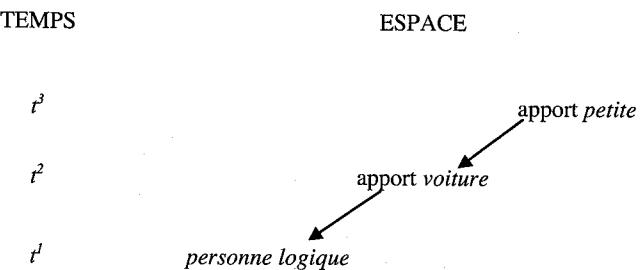
La construction du syntagme petite voiture s'effectuerait en pensée, c'est-à-dire, en effectuation – avant acte de langage effectif – de la manière suivante :

L'élément support serait, comme pour le mot *voiturette*, la partie du discours substantif contenant la personne logique. Puis viendrait comme apport l'élément de

² La traduction par « petit » du diminutif *-ette* est évidemment ici une simplification. Les impressions contenues dans cet élément formateur de mot sont en effet plus subtiles et plus complexes, ainsi que l'a montré Marcel Weber dans sa thèse sur le sujet, Weber (1963).

matière lexicale *voiture* et, à cette base sémantique constituée, s'ajjoindrait immédiatement – l'incidence pragmatique³ étant refusée – l'adjectif *petite*.

Soit figurativement ceci :



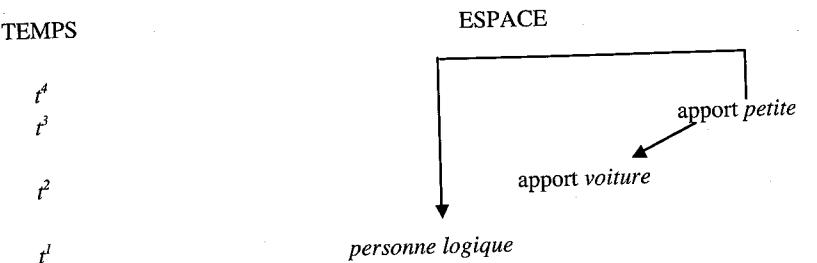
Une petite voiture est une chose, à savoir une voiture, qui est petite. Là encore la lecture suivrait l'ordre de mise en place des éléments vecteurs de sens.

La différence sémantique entre les deux constructions serait ainsi, avant tout, une question d'architecture, résultant de l'ordre dans lequel sont posés les éléments destinés à constituer le tout de représentation linguistique qu'elles constituent chacune.

Cet ordre, si l'on parvenait chaque fois dans l'analyse à le restituer, nous renseignerait sans aucun doute sur les processus cognitifs qui sous-tendent les constructions linguistiques. Dans la construction du mot ou du syntagme, il nous renseigne sur la manière dont la pensée progresse dans l'analyse du vécu expérientiel momentanément soumis à son analyse. Ainsi, par exemple, dans les cas que nous avons analysés, nous pouvons observer que le premier élément choisi comme support de construction, à savoir la partie du discours substantif, indique que ce que la pensée retient comme impression première, fondamentale, dans le vécu expérientiel, c'est la présence d'une chose. C'est sur cette impression première que viennent se greffer ensuite, sous signe linguistique, les impressions plus spécifiques retenues dans les éléments formateurs successifs ajoutés à cette base.

En ce qui concerne la construction du syntagme *petite voiture*, il est un autre scénario qui ne doit pas être écarté. C'est celui qui consiste, une fois la personne logique posée avec la partie du discours substantif, à suspendre l'incidence immédiate de l'apport *voiture*, pour avoir comme unité incidente le groupe constitué des deux éléments lexicaux : *voiture* et *petite*. Soit en figure ceci :

³ Par incidence pragmatique, comprendre la mise en rapport du contenu de signification construit avec le complexe impressif tenu sous visée de discours, laquelle mise en rapport permet de vérifier l'adéquation de l'un à l'autre.



Cette hypothèse pourrait rendre compte de l'homogénéité sémantique réalisée, et d'ailleurs souvent perçue, lorsque l'adjectif est antéposé au substantif. Dans certains cas, cette homogénéité a été telle qu'elle a conduit historiquement à la formation de concepts nouveaux : songer à *sage-femme*, *bonhomme* et, dans une moindre mesure, *grand homme*.

Une telle possibilité semble en tout cas refusée lorsque l'adjectif est postposé. On pourrait d'ailleurs se demander, pour terminer ces considérations de syntaxe opérative, ce qui, de ce point de vue, fait la différence entre les deux énoncés *petite voiture* et *voiture petite*.

Ils seraient, selon nous, tous deux construits selon le même modèle. D'abord le mot *voiture* serait construit en pensée selon le modèle décrit plus haut, et à ce mot construit serait incident l'adjectif *petit*. Ce qui ferait la particularité de l'énoncé où l'adjectif est postposé, c'est la prévision en pensée d'une incidence pragmatique possible une fois le substantif construit. Cette incidence pragmatique, refusée dans le cas du syntagme *petite voiture* – sauf cas de genèse défective de ce dernier – est susceptible, lorsqu'elle a lieu, d'être indiquée en discours par une courte pause.

Le sujet est loin d'être épuisé. Les quelques considérations qui précèdent nous montrent simplement l'importance qu'il y a, en linguistique, de ne pas perdre de vue que l'on se trouve toujours, dans le langage, en présence de constructions dont les règles ne peuvent en aucun cas être différentes de celles auxquelles est soumis l'homme dans le domaine de ses réalisations concrètes. Ce sont des règles simples, mais contraignantes – dont on ne peut, en bonne méthode, se soustraire.

Références bibliographiques

- Guillaume, Gustave (1973), *Leçons de linguistique 1948-1949, série C*, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck.
- Cornillac, Guy (1997) « Questions fondamentales relatives à l'étude du substantif en français », *Psychomécanique du langage. Problèmes et perspectives. Actes du 7^e colloque international de psychomécanique du langage (Cordoue, 2-4 juin 1994)*, Paris, Champion, pp. 35-42.
- Weber, Marcel (1963), *Contributions à l'étude du diminutif en français moderne. Essai de systématisation*, Zürich, Otto Altörfer + Co.

En deçà de la genèse de la phrase : réflexions sur la fondation (en) linguistique

André Jacob

Professeur honoraire de Paris X-Nanterre

En choisissant de scruter l'*en deçà* de la « genèse de la phrase », j'ai cru pouvoir m'interroger sur les *fondations* de l'activité linguistique – dont la phrase est une manifestation centrale – en contrepartie d'une « diversité des langues », qui échappait par trop à un philosophe incomptétent.

1. Ainsi, si l'intérêt philosophique pour l'expérience linguistique peut prudemment, mais plausiblement, convoquer l'*unité* ou les implications, sinon les convergences, de l'activité qui s'y déploie, on ne saurait pleinement identifier son *amont débranché* des *multiplicités* qui se manifestent en aval dans le monde. Quant à la phrase, elle scelle la priorité de la discursivité sur l'intuition, encourageant notre réserve à l'égard du rôle de la *conscience* (orientée vers l'*intro-spection*) aux dépens d'une *re-construction*.

2. Certes, sous phrases et fondations il y a des *Sujets*, dont l'activité langagière marque le terrain préalable et l'irréductibilité d'une approche phénoménologique, face aux analyses indéfinies auxquelles pourront se livrer des linguistes : soucieux de déterminer des « états de langue », puis de théoriser le *parler* lui-même. Dès lors, la question fondatrice serait : y a-t-il des *constantes* du Sujet parlant, en deçà (archéologiquement ou généalogiquement) de l'opérativité d'énonciateurs divers – sans doute paradoxalement liés à un *Instant fondateur* d'effectuation ?

3. Plus radicalement, là où la théorisation linguistique est explicative plus que descriptive, la fondation tend à dépasser les « fondements » traditionnels : de la transcendence des *eidè* chez Platon au *transcendantal* (conditions de possibilité) kantien ou husserlien ; du même coup que l'*« anti-fondement »* caractéristique de l'empirisme ou du behaviorisme de type bloomfieldien. A vrai dire, si la linguistique s'était ralliée à ce *réductionnisme*, je ne serais pas là ! Singulière « advenue » au creuset guillaumien par l'incroyable truchement d'E Benveniste : tandis que j'étais en quête d'éclairages plus ou moins structurants du *temps humain*, qui devait me conduire à cette notion d'*Instant fondateur*, pivot de mon intervention.

D'où ces deux moments : I. Implications anthropo-logiques de l'expérience linguistique, II. Fondation cinétique et temporelle du Sujet parlant.

1. Implications anthropo-logiques de l'expérience linguistique.

Cet intérêt pour un en deçà, différemment *caché*, de ce qu'une science particulière a à expliquer (dé-plier) est bien au cœur de la démarche épistémologique – comme l'a souligné G. Bachelard. Encore que ce caché puisse être estompé par trop d'*évidence* : dimension post-cartésienne de la phénoménologie – référence revendiquée par R. Jakobson et assignée à E. Benveniste par J. Kristeva – préalable à toute investigation scientifique. Cependant, plus important pour nous que Husserl, apparaît la relève humboldtienne du dualisme cartésien de la pensée et du corps (par delà ce qu'en dit Chomsky) : spécifiant linguistiquement le schématisme kantien – la visée pensante elle-même – après les Métacritiques de Hamann (1784) et de Herder (1799). C'est ce registre du schématisme (art *caché* dans les profondeurs de l'âme humaine, disait Kant) qui nous induit vers une *constructivité* inconsciente, plutôt que vers une subséquence directe du Cogito (litigieux emploi de l'expression « conscience vive » par Guillaume). Pour interpréter la théorie guillaumienne précisément, on ne saurait souscrire à une référence purement phénoménologique qui exclut un constructivisme – garant d'opérations, comme chez Piaget – qui lui est essentiel.

A fortiori, on ne saurait céder à quelque psychologisme, malgré les pièges ou les ambiguïtés que le théoricien n'a pas su éviter. Quant au sociologisme, la linguistique opérative n'y échappe peut-être que trop, en ayant creusé génialement la déclaration finale du *C.L.G.* – mise en cause, après R. Godel (cf. le commentaire de T. de Mauro p. 476 de son édition du *Cours*) : « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ». Cela au cours d'une séquence historique allant de la mort de Durkheim (1917, un an après la publication du *C.L.G.*., à la veille de celle du *Problème de l'article* en 1919) à l'émergence de linguistiques du discours, dans les années 60, au lendemain de la mort de Guillaume, appelant à recontextualiser socio-historiquement l'engendrement et le devenir de toute langue. Les interactions liées au rôle du milieu appelaient à reconnaître la genèse réciproque de la langue et du discours, en limitant l'opposition entre ce qui est respectivement de l'ordre du « géno » et du « phéno », si l'on peut emprunter une terminologie au monde vivant. « Certes, si le « vrai » Saussure, revisité par S. Bouquet, ne sortait pas de l'articulation langue/parole, Guillaume aura approfondi celle-ci en liant à un temps opératif le passage incessant de la langue au discours, tout en « cinétisant » la langue comme telle. Mais c'est à un niveau plus interdisciplinaire que les limites de l'autonomie du linguistique se seront imposées depuis une quarantaine d'années – comme j'en faisais déjà état en 1985, lors d'une Conférence dans le cadre du Séminaire de Coseriu à Tubingen.

C'est pourquoi, par delà psycho- et socio-, par delà l'*auto-nomie* du linguistique ou une surévaluation du *phénoméno-logique*, la portée et l'ancrage de la théorie guillaumienne nous ont paru *d'emblée* devoir être caractérisés comme

anthropologiques : à la faveur de la lecture de *Temps et verbe*, puis d'une arrivée à la 4^{ème} Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, face à un tableau traitant de l'espace et du temps – qui était précisément mon motif clé de recherche. Registre anthropo-logique assigné du même coup à l'épistémologie de Piaget par delà le *psycho* qui l'avait longuement préparée – et le *socio* qui ne manquera pas de l'amender – registre en un sens certes plus général que celui des anthropologies, et dont j'ai cherché, toujours à nouveau, à systématiser les enseignements, conjugués à ceux de la linguistique guillaumienne en vue d'une *Anthropo-logique* (encore inachevée et où le trait d'union marque l'écart avec les anthropologies sociale et culturelle).

Ainsi passera-t-on

A Du phénoménologique à l'anthropo-logique.

1. Dégagé par le néerlandais Hendryk Pos dans un article de la *Revue internationale de philosophie* en 1938, puis notamment par Merleau-Ponty dans les années 50 (Conférence à Bruxelles, reprise dans *Signes*), le point de vue phénoménologique reste trop descriptif dans sa visée préreflexive. L'explicitation ne tient pas lieu d'explication.

2. En outre, son lien à l'intuition ne se prête pas au primat du discursif qui s'impose – par delà la dialectique hégélienne – pour se saisir du langage. L'intuition est en porte à faux avec l'*opérer* et le *construire* essentiels à la théorie guillaumienne.

3. Plus largement, on s'éloignera de la phénoménologie avec un point de vue génétoco-structural, consonant avec l'épistémologie de Piaget – comme y aura insisté Ph. Geneste dans *Gustave Guillaume*, et *Jean Piaget. Contribution à la pensée génétique*, vingt ans après le dernier chapitre de ma thèse complémentaire. La genèse réciproque de la langue et du discours, stipulée dans la formule de Benveniste « *Nihil est in lingua quod non prius fuerit in oratione* » (« Les niveaux de l'analyse linguistique », 1964) en découle.

4. Pour soustraire à tout cercle vicieux la théorisation de cette genèse, il importera de prendre en compte une dissymétrie entre le « grand face à face », vertical, entre l'homme et l'univers qu'est la langue et le « petit face à face », horizontal, entre hommes, qui donne lieu aux discours sur fond de communication. Si la hiérarchisation du sens dans le discours maintiendra la hauteur acquise par la langue, en résistant à l'aplatissement du bavardage social (tendant vers le « parler pour ne rien dire »), c'est bien la profondeur du « recueillement » linguistique par rapport à l'univers comme à l'expérience sensible qui lie le langage à une « verticalité génétique » — opposant son travail de dicibilité à l'antinomie abstraitemment métaphysique entre l'esprit et la matière, correspondant à une « verticalité dogmatique ». Pour ce faire, la *réflexivité* linguistique, en se dégageant

du monde sensible pour l'analyser, relaie l'auto-organisation des vivants. L'autonomisation, proprement anthropologique, qui s'y cherche — notamment grâce au langage — substituera à un environnement un monde. Car la fonction représentative de chaque langue ouvrira des *mondes* — que l'objectivation physico-mathématique de la science tendra à muter en *univers*.

5. Dès lors, le Sujet est coextensif — sinon isomorphe — à la langue, une langue qui ne provient ni d'un *ciel* métaphysique, ni de la *terre* comme quelque minéral, mais se déploie en tant qu'activité *humaine*. Celle-ci s'accomplit comme mise en forme et systématisation (d'éléments sémiotiques qui ne sauraient rester isolés), résultant de l'analyse d'un univers qui est à *dire*.

B. La puissance du langage.

1. Ainsi la genèse réciproque de la langue et du discours transforme pour le moins le cercle en spirale et suscite un « en puissance » dans un Sujet inobjectivable. Bien plus, sa dissymétrie assigne au Sujet que la langue habite deux fonctions contrastées de *conservation* et d'*invention*, qui relèvent respectivement du fini et de l'indéfini — d'une certaine clôture linguistique et d'ouvertures diversifiées de discours.

2. Cette puissance d'actualisation discursive implique donc une *virtualisation* continuée de la langue — en particulier au moment même où l'on parle — qui confère l'un de ses traits majeurs au Sujet. C'est dire que sa forme est indissociable de *forces*, qui autorisent de nombreux « possibles ». Il y a comme une concentration d'énergie au service du symbolique.

3. Aussi, à partir de *structures* reconduites lors de leur fonctionnement se produisent différents *effets*. L'opérativité linguistique porte avec elle des effets de sens, qui se maintiennent dans les énoncés, où le « mémoriel » prend la relève du « structurant » et du « produisant » de nos visées locutives.

4. Tel est le trajet d'un à *dire* à quelque *dit*, par les moyens d'une dicibilité que nous avons cru devoir rapporter à une « synchronie opérative », caractéristique de tout Sujet, en deçà de la « synchronie méthodologique », qu'à partir de Saussure ses successeurs « structuralistes » ont pratiquée pour déterminer des états de langue. Comme souvent, l'*ultérieur* de cette objectivation par rapport à l'activité spontanée des Sujets parlants peut nous apparaître comme son *préalable*. Mais l'axe primordial d'un vivant auto-organisé devenu Sujet — parlant — témoigne d'une priorité « ontologique », que restitue un éclairage génétoco-structural. Corrélativement à ce foyer qu'est l'*opération*, Guillaume aura cherché à habiliter sous la diachronie de la linguistique historique une *construction* susceptible de mutation en « aires », moment d'une « glossogenèse » (dont nous avons pointé la contrepartie de « logogenèse » dans *Temps et langage*).

5. Cette relation constante entre *puissance* et *actes* appelait à rapporter les oppositions qui se font jour en discours à une « linguistique de position », où la langue donne lieu à des interceptions — de ses mouvements constitutifs — par les locuteurs. Cette linguistique de position, corrélatrice d'une cinétique, entraîne la détermination de seuils, où les interceptions relèvent d'une « déponence » : entre le passif d'une *réception* et l'actif d'une *conception*. Les seuils d'inversion, comme dans la théorie de l'article, s'y articulent et pourraient sans doute s'appliquer à un niveau plus complexe dans une « anthropologie de position ».

Parler d'implications anthropo-logiques d'une linguistique à la hauteur de sa théorisation, sans trahir son autonomie, souligne qu'elle nous apprend vraiment quelque chose de l'homme. On y saisit notamment le caractère opérant des actes de langage, la tension entre le virtuel et l'actuel qu'il suppose et la priorité inconditionnelle du dynamique sur le statique qui s'y manifeste. Et c'est précisément en examinant les traits cinétiques et temporels de cette dynamisation linguistique que la visée fondatrice initialement annoncée — corrélativement à un « en deçà » de la genèse de la phrase — pourra se préciser.

2. Fondation cinétique et temporelle du Sujet parlant.

Habiliter une telle entreprise, c'est échapper on ne peut plus radicalement à tout substantialisme, bête noire du XXème siècle dans la caractérisation de l'homme, au même titre que le psychologisme. Cela suppose un lien particulier entre langue et Sujet, auquel s'ajoutera celui entre langue et temps, que l'on examinera successivement.

A Langue et Sujet.

Admettre qu'un Sujet est coextensif à la langue qu'il parle résulte du fait que devenir Sujet pour tout individu s'organise autour de l'acquisition de la parole — qui consiste à identifier une langue et à se l'approprier (à partir d'environ deux ans) : condition de toute autre activité de ce Sujet.

1. L'opérativité que nous lui avons reconnue s'autorise d'une constructivité continuée et s'accomplit dans l'engendrement des discours. Elle ne correspond pas à une activité pure et simple, puisque la langue qui est en jeu nous lie autant qu'elle nous libère. D'où la pertinence du déponent latin *loquor*, que nous cherchions à mettre en relief dans le chapitre VIII de *Temps et langage*, au moment même où E. Benveniste parlait d'instances de discours. La déponence du langage articulé déjoue les illusions d'une pure activité (dans la ligne de l'improvisation) et d'une excessive passivité induisant une dépendance à l'égard de la langue comme chez Heidegger (limite mystique d'un langage parlant en nous, à l'instar d'un Verbe divin).

2. Mais la véritable passivité apparaît plutôt dans certaines retombées sociales du langage — bavardage aboutissant à « parler pour ne rien dire » ou à s'écouter soi-même au défi de la communication supposée, sans oublier la répétition de ce qu'on vous fait dire, dans le contexte « fasciste » dénoncé par R. Barthes et repris

récemment par H. Merlin-Kajman dans le même souci critique que mon article du *Monde* il y a un quart de siècle (7-8 janvier 1977). Tout cela en vis-à-vis des actes expressifs et de ceux qui mobilisent un effort de *conceptualisation*, où l'on éclaire au lieu de tourner en rond ou de continuer sur sa lancée.

1. Le signe que langue et Sujet sont coextensifs tient sans doute à la pertinence de leur assigner une même figuration *conique*. Incrire finalement la langue dans un cône plutôt que dans une sphère — comme l'induirait la réitération concentrique proposée dans « La langue est-elle ou n'est-elle pas un système ? » en 1952 — s'est imposé à moi en raison du caractère fermé et négatif (plus fonctionnel qu'inventif) du circulaire dans une réflexion anthropo-logique généralisée — sans avoir lieu d'attaquer de front le schéma guillaumien. Le cône se prête d'ailleurs d'autant mieux à cette figuration qu'en se main tenant, en in-stance (de discours) — où l'on peut lire la subséquence du *stare* de la station debout acquise par l'homme, qui aura conditionné un développement cérébral autorisant le noétique et le sémiotique — sa base renversée peut symboliser la virtualisation linguistique de l'univers immense, là où sa pointe marque le passage ponctuellement incessant à quelque discours.

2. Ainsi, s'il est question de dire l'univers, la langue qui en potentialise les analyses est en position d'infinitif — dans la chronogenèse guillaumienne — en deçà de toute actualisation en discours (homologue de l'indicatif), *telos* d'une logogenèse. Même démultipliée en *n* idiomes, par son abstraction, elle relève d'un universel, auquel répondra la singularité de chaque discours. C'est pourquoi, par delà la théorisation linguistique, j'ai pris l'habitude de caractériser le cône du Sujet comme *tension entre l'universel et le singulier* — particulièrement dans sa portée éthico-politique.

3. Par delà la réflexivité de l'univers à partir de laquelle opère la langue, cette tension sous-tend le fonctionnement du langage que Saussure avait pointé dans le « mécanisme de la langue ». Mais il a fallu attendre la psychomécanique — que j'avais reformulée en « mécanique des significations » dans le chapitre VI de *Temps et langage* (avant de parler de « Découverte de la mécanique linguistique », à l'occasion d'un petit Séminaire en Sorbonne, paru ultérieurement dans un Hommage à R. Lafont à Montpellier — pour en manifester le caractère caché. Quant à l'appellation de « linguistique opérative », que seul Alvaro Rocchetti avait appuyée, elle ne fut pas retenue comme intitulé. Il est vrai que l'équivoque, souvent reconnue, de la racine « psycho » a sans doute été en partie résorbée par le travail de ses membres et l'interaction accrue avec d'autres courants.

B Langue et temps.

Si l'on se pose alors la question du lieu de la langue, on s'aperçoit qu'il relève moins de l'espace que du temps.

a. A l'encontre de toute réification indue, la langue, disait Guillaume, « est tout entière contenue dans un seul instant de conscience vive ». Nous sommes là au cœur

de notre thème « en deçà de la genèse de la phrase », condition de possibilité de tout discours (en position de « transcendental » mais peut-être éclairable génétoco-structuralement), mais aussi au cœur de mon propre croisement décisif avec le temps humain en général.

b. Cet Instant requiert alors un I majuscule (même si s'y déploient des processus différents selon les langues) : aux antipodes d'un instant fuyant.

c. L'usage du terme « conscience », même avec « vive » pour marquer la dynamique inobjectivable et l'actualisation, est bien litigieux pour étayer des opérations, éminemment inconscientes.

d. D'où mon choix, jamais regretté, d'Instant du Loquor : en reconnaissant la source guillaumienne de cette notion — là où Benveniste n'a jamais précisé l'origine de ses « instances de discours ». Silence d'autant plus regrettable qu'ultérieurement il n'a pas répondu à une question de P. Ricoeur — à un Congrès philosophique sur le langage, à Genève, en 1966 — sur sa position par rapport à G. Guillaume, puis s'est incroyablement abstenu de faire le point sur la coïncidence entre les deux expressions lors de ma soutenance de thèse en juin 1967 — ayant réussi à « épucher » pendant une heure entière les pages 30 à 60 de *Temps et langage*, apparemment pour ne pas prononcer une seule fois le nom de Guillaume (qui animait les 300 pages suivantes pour lesquelles mon directeur de thèse R. Aron avait vivement souhaité sa présence dans le jury).

2. De toute manière, la commune origine d'*in-stans* — avec une idée d'imminence qui convient particulièrement à l'opérativité en jeu — relève plus de ce qu'il faut appeler *l'instanciel* que de *l'instantané* : même si la vitesse du parler est singulièrement du même ordre que celle de la pensée. Mais l'instantané concerne le registre de l'événement, là où l'Instant contenant la langue est d'ordre *structural* : systèmes toujours là, à *disposition*, dispositifs, structure inséparable de la tension précédemment notée, c'est-à-dire sinon d'une énergie, du moins d'une *cinétique*.

3. Plus généralement, l'instancialité se distingue de l'instantanéité obtenue par des machines, marquant l'écart entre celles-ci et l'activité symbolico-théorétique de l'homme — rendue possible neuro-physiologiquement par notre cerveau (dans un contexte biosocial qui n'est pas celui de l'ordinateur). Dès lors :

a. anthropo-logiquement, à l'*in-stanciel* s'opposera l'*ex-istential* ;

b. pour l'action comme pour le langage — dont les mises en forme sont en rapport avec des normes — on peut parler d'Instant fondateur ;

c. sur le plan linguistique, n'excluant sans doute pas celui de l'action, on a affaire à des *in-stanciations* — que l'on peut opposer, dans leur lien à un Sujet opérant, au registre des *In-stitutions*.

4. Cet Instant, qui pourrait bien être la source d'un temps proprement humain, autorise des temps du *discours* et de *l'histoire* — dont Benveniste a analysé les

traits divergents dans certains articles de linguistique générale. Ce sont des modes de structuration du temps humain, qui déjoue la métaphore (cosmique ?) de l'écoulement, en deçà d'une construction qui pourrait bien distinguer le temps du devenir.

5. Sur un plan épistémologique plus hardi, on pourrait se demander pour finir si la *fondation anthropo-logique* du langage, comme de tout ce qui en résulte (des symbolisations contrastant avec un monde matériel dont les « fondations » sont en bas : pour la construction d'un édifice) n'est pas *a parte post*. Elle résulterait d'un processus paradoxal d'*a priorisation* toujours devant nous, à réviser – comme se renouvellent les axiomatiques. Cette radicalisation génético-structurale de la quête fondatrice, en récusant tout fondement métaphysique (ou théologique) serait conforme à notre époque *post-métaphysique*.

Conclusions

1/ Si l'en-deçà de la genèse de la phrase — coextensif à un « fonder l'expérience linguistique » — que nous avons poursuivi semble s'être focalisé sur un Instant où la langue autorise (« à tout instant », monnayage du premier) des discours, cet Instant fondateur est d'ordre *théorétique*. Ré-fléchissant le mouvement de symbolisation, précisément pour fonder (non plus viser du sens), c'est une sorte de creuset du devenir-Sujet, concurremment au *poiétique* et au *pratique* en reprenant la distinction d'Aristote.

2/ Ce théorétique vient investir le *Sujet parlant*, puis le Sujet épistémique : en-deçà des *objectivations* dont ce dernier — mis en place de Kant à Bachelard notamment — deviendra capable. Objectivation dont les états de langue (synchronie déssubjectivée, résultative par rapport à une synchronie opérative) sont des cas particuliers.

3/ Cet *en-deçà* organisateur, inconscient —sur le fond de l'auto-organisation du vivant, mise en lumière par le regretté F. Varela — quel que soit son lien à un *voir* théorétique (*theorein, eidè*, intuitionnel) — s'accomplit dans un *com-prendre*, homologue en vertu de leur commune structuration conique du Su-jet, de l'auto-nomie voire de l'In-sistant. Essentiel à la figure conique du Sujet, le « prendre ensemble » de ce com-prendre a une portée même en philosophie pratique. Car son échec, son éclatement, sa faillite correspondent sans doute à une chute, voire à une régression dans le mal — qui bien qu'explicable dans l'extériorité de l'être-dans-le-monde, résiste à être compris.

Sur la genèse de la phrase

Bernard Pottier

Université de Paris IV-Sorbonne, membre de l'Institut

Le thème de « La genèse de la phrase » a tout naturellement donné lieu à une grande diversité d'approches. Intervenant au terme du Colloque, il m'a semblé utile de dégager quelques points de vue pouvant contribuer à éclairer le débat.

Il me paraît difficile de traiter ce thème sans en situer la problématique à l'intérieur d'une conception générale du processus de la communication linguistique. J'ai donc présenté un tableau synthétique du **parcours onomasiologique** (celui dans lequel se pose la genèse de la phrase) et les remarques qui suivent en illustrent certains aspects.

La moitié supérieure du tableau concerne le domaine mental (**conceptualisation**)

Sur la gauche, la représentation de l'événement à-dire (SA, schème analytique) et les pondérations culturelles et individuelles qui enrichissent les fondements de nature universelle et en font une intentionnalité spécifique (SAC, schème analytique construit).

Sur la droite, les cadres théoriques que nous avons retenus et qui sont expliqués et exploités dans notre ouvrage *Représentations mentales et catégorisations linguistiques* (Peeters, Paris-Louvain, 2000).

La moitié inférieure intéresse les langues (**sémiotisation**).

Sur la gauche, les étapes utiles de construction textuelle schème d'entendement (SE) qui est l'invariant retenu, le schème prédiqué (SP) dans lequel est choisie la base de départ, le schème résultatif (SR) qui intègre toutes les variations que l'énonciateur désire faire passer, et le texte (TE), qui doit toujours être considéré comme un hapax, conditionné par l'ensemble des circonstances du discours.

Sur la droite, les instruments sémiologiques et les instanciations du trimorphe par les différentes catégories linguistiques (nécessaires ou facultatives du point de vue morphosémantique).

Si des titres comme :

L'élevage en France

Lente progression de la montée des eaux

aussi bien que :

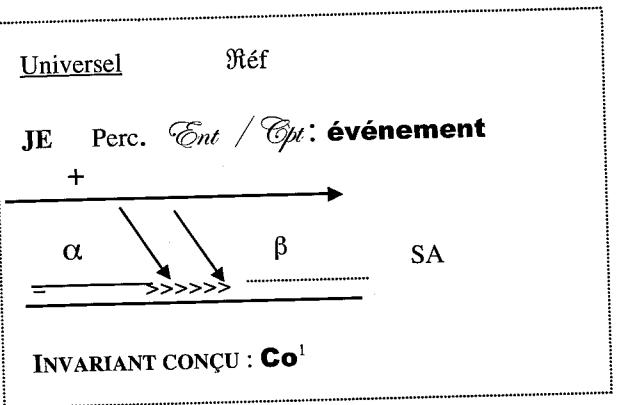
La rue persiste

(‘la population continue à manifester contre le projet de loi actuellement discuté’) sont des exemples de ce que les manipulations prévues par les mécanismes de structuration lexico-sémantique et syntactico-sémantique peuvent produire chez le locuteur qui sait dominer sa langue.

LE PARCOURS ONOMASIOLOGIQUE

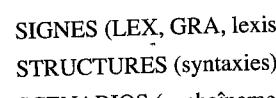
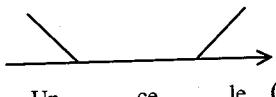
CONCEPTUALISATION

Interlocution : JE / TU



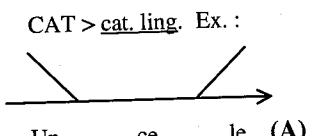
<u>Culturel</u> CAT <u>Individuel</u> CAT ÉVENEMENT-A-DIRE : Co² (SAC)	Mémoire Voirs, Savoirs Modalisations
--	--

SÉMIOTISATION

SE <i>chat⁺</i> <i>blesser</i> <i>souris</i> noir gravement à toi SP <i>chat/ blesser souris</i> <i>souris/ être blessée par chat</i> <i>blessure (de la souris) par le chat</i> <i>gravité (de...)</i> SR c'est par le chat que... ce chat peut blesser la blessure est grave TE « voilà, me semble-il, une grave blessure due à ton chat »	Invariant sémiotisé Prédications :  Variations 
--	--

(Sémiologies parallèles)

SIGNES (LEX, GRA, lexis)
STRUCTURES (syntaxes)
SCENARIOS (enchaînements)



TROISIÈME PARTIE

GENÈSE DE LA PHRASE (DOMAINE FRANÇAIS)

Formes en -ant et structures de phrase**Teddy Arnavielle**

Montpellier III, Paul Valéry

On définira d'abord successivement :

1. *Les limites de l'objet* : elles sont larges : toutes les formes en *-ant* (sauf cependant le substantif — choix sans doute discutable si l'exposé était essentiellement historique, tant il est vrai qu'il est souvent difficile de démêler les emplois « substantиваux » en ancien français, et même en moyen français), mais avec privilège au « participe » et au « géronatif » ; on n'abordera pas le problème de la légitimité « profonde » de ces distinctions, que l'on demandera d'admettre au moins comme hypothèse provisoire. Hypothèse, rappelons-le, plus ou moins rejetée, récemment, par des voix aussi autorisées que celles de Marc Wilmet (1998) et de P. De Carvalho (2003).

2. *Le cadre* : la phrase : on s'appuiera, pour définir cet objet improbable, mais inévitable, sur la combinaison de deux définitions, celle, structurelle, de Martinet (1985, 3.63, p. 86) : « construction qui n'entre jamais dans une construction plus vaste », et celle, plus énonciative, de Wilmet (1998, § 558, p. 440) : « La phrase correspond à la première séquence quelconque de mots née de la réunion d'une énonciation et d'un énoncé qui ne laisse en dehors d'elle que le vide ou les mots d'un autre énoncé ». Avec la même discréption prudente, on utilisera les notions, internes à la phrase, de « prédication première » et de « prédication seconde » (Herslund 2000) telles que les utilise notamment le même Marc Wilmet (1998, 3.3.2, p. 516 et sv.) : elles sont assez répandues pour qu'on n'ait pas à les définir — même s'il était licite de les discuter.

3. *Les dimensions* : à la fois synchroniques et diachroniques (avec la réserve exprimée ci-dessus), sans approfondissement toutefois, notamment parce que les formes en *-ant* ont connu des évolutions partiellement reconnues, mais qui restent en bonne partie à expliquer, et que ce passé, plus ou moins lointain, correctement interprété, peut nous aider à expliquer le présent.

4. *La problématique et la démarche* : après une étude assez classique des fonctions des formes en *-ant* dans la phrase, on s'attachera :

- a) à souligner des impossibilités ou des difficultés de construction intéressant tout ou partie des formes en *-ant*, en synchronie et en diachronie ;

- b) à marquer des évolutions dans le statut « phrasistique » des formes en *-ant* (prédication seconde) ;
 - c) à tenter une explication unitaire de ces deux points.

5. *Etude des fonctions* : on s'accorde en général à reconnaître :

- pour le *participe*, les fonctions d'*épithète* (en jonction, dans le syntagme nominal), au sens large — peut-être trop — permettant d'englober les constructions « absolues », que l'on aurait avantage à mieux individualiser, sans doute, en utilisant la notion de *nexus*), d'*apposition* (en disjonction ou détachement, avec les règles de rapport à l'agent caractérisant tout élément « adjectival » détaché) ; d'*attribut* : au sens étroit : avec verbe « attributif » : il s'agit de l'attribut de l'objet, où l'on peut voir un cas de prédication seconde, et de l'attribut du sujet en phrase passive, retournement du précédent : dans les deux cas, en situation de transitivité directe, donc ; au sens large (avec un verbe non attributif, notamment intransitif : « Elle entra portant un enfant dans ses bras ») — autre cas de prédication seconde, selon Herslund 2000).
 - pour l'*adjectif dit verbal*, les mêmes fonctions, à quoi il faut ajouter celle d'attribut du sujet sans limitation (notamment, donc, avec les verbes « attributifs »), avec évidemment — point à ne pas sous-estimer, malgré Wilmet (1998, § 366, p. 292-3) des capacités de rection et de détermination très différentes.
 - pour le *géronatif* : la fonction de complément circonstanciel, détaché ou non, au sens étroit (complément de verbe ou de phrase), ou large (complément de nom, d'adjectif), avec des règles de rapport à l'agent, partie identiques à, partie différentes de celles caractérisant le participe. Mêmes règles de rection que pour ce dernier, avec, cependant, en français moderne, obligation de postposition du ou des compléments, à l'exception de l'intensif « tout ».
 - on place à part, comme figés par une auxiliation vraisemblable, les constructions peu vivantes avec « aller », avec deux variantes, sans ou avec « en » (« La situation va s'aggravant / en s'aggravant ») et on laissera ouverte la question de savoir s'il existe encore (son existence est attestée en ancien et moyen français) un géronatif sans préposition, comme impossible à trancher, et peut-être non pertinente.

6. Un ensemble très diversifié, donc, avec, semble-t-il, une répartition claire et une forte spécialisation des emplois. Mais un ensemble qui comporte aussi quelques manques. Laissant pour l'instant de côté le problème de l'impossibilité de construction attributive « simple » du participe, on notera seulement l'absence de ce même participe de la fonction de « centre » de phrase, de prédicat, si l'on accepte ce terme, aussi bien dans la variante monorhème que dans la variante dirhème, ceci en toute modalité, déclarative comme interrogative ou exclamative :

* « Arrivant, Pierre » ; * « Partant, Julie ? » (mais : « Partante, Julie » : adjectif verbal)

Alors même que ni le participe passé, ni l'infinitif ne connaissent cette exclusion

Pour le gérondif, elle pourrait être partielle : nous avons relevé « Don Quichotte, en lisant, en marchant » (titre – *Le Monde*, 16-17 septembre 2001 – cité dans *Langages*, 2003).

7. Une question s'impose, à cette étape : qu'est-ce qui peut expliquer cette impossibilité — qui semble être de tous temps, même si la probabilité de rencontrer de telles structures dans les textes écrits est faible ? On a noté qu'elle ne concernait pas le participe passé ; un peu plus à distance, l'adjectif, verbal ou non, ne l'est pas non plus, sauf quand il est adjectif de relation. Mais on voit mal la propriété commune à celui-ci et au participe qui pourrait expliquer ce statut identique. Même si la postposition forcée, comme épithète — seule fonction possible pour ce type d'adjectif — est une autre propriété commune.

Faut-il chercher du côté des caractéristiques aspectuelles du participe, dont on s'accorde à dire qu'il est sécant (comme l'imparfait), donc de structure complexe, alors que celles du participe passé et de l'infinitif, non sécents, sont ou paraissent être simples ? Cela signifierait que la prédication en mode quasi-nominal n'accepte que les saisies « simples », purement incomplie ou accomplie, excluant la complexe, comme s'il y avait un « lien » entre la brièveté de l'expression elliptique et la représentation (globale) du procès. Défiant devant ce qui ressemble à une acrobatie intellectuelle, nous renverrons prudemment à plus tard la réponse à cette épineuse question.

Autre question, qui n'est sans doute pas sans lien avec la précédente : pourquoi la structure constituée de « être » (ou autre verbe attributif) suivi immédiatement du participe est-elle, elle aussi, impossible, tout comme celle qui comporterait un géronditif ? On mettra évidemment à part les procédures de focalisation, où la structure est faussement attributive : « C'est discourant sur l'âme que je l'apprécie le plus » ; « C'est en forgeant... » ; on remarquera aussi que le géronditif n'est naturellement pas touché par cette interdiction lorsqu'il vient compléter une variante non copulative, mais stative, de « être » : « Le bureau est en sortant à droite ».

On rappellera d'abord qu'il s'agit là d'une évolution historique : le tour est longtemps bien enregistré (jusque dans le XVI^e et même le XVII^e siècle : voir notre *Morphème -ant*, 1997), et son statut de « périphrase » paraît bien assuré, avec des valeurs sans doute proches de celles qu'a conservées la forme « progressive » anglaise (mais il faudrait évidemment examiner les choses de beaucoup plus près, dans un cadre d'analyse plus soucieux de sémantique). Si l'on veut être aussi exact que possible, la suite en question a connu une conservation partielle (en fait, plutôt une (re)conversion) sous la forme « être » + adjectif/ circonstant/ relative + forme en *-ant*, qui paraît relever d'un autre mécanisme, à double complémentation :

« Il était à la porte *attendant* son tour » :

parmi nos derniers relevés en système de coordination :

Dumas, *Le Vicomte de Bragelonne*, I, p. 295 (éd. Nelson) :

Je trouvais que vous étiez noble, généreux, et portant bien le malheur

Ph. Sollers, article dans le *Journal du dimanche* du 28 juillet 2002, p. 24 :

Dumas est compliqué, sadique, érotique, se délectant de massacres, de tortures.

De la perte, totale ou partielle, mais forcément de grande conséquence, de cette ressource grammaticale, peut-on rendre compte autrement que par la formule creuse selon laquelle le tour n'avait plus sa place dans le système ?

Nous cantonnant encore sur le plan syntaxique — ce qui est évidemment réducteur — nous poserons que cet abandon doit avoir les mêmes causes que celles « expliquant » l'absence de la forme en *-ant* de la fonction de « prédicat » (c'est-à-dire de centre de phrase), ce qui ne nous avance pas beaucoup, puisque nous avons été assez discret sur ce point. De fait, dans la suite « être » + *-ant*, on a bien, d'abord, un terme grammatical qui porte l'acte prédicatif, avec les marques de temps et de personnes requises, puis un terme lexical qui porte la « matière notionnelle » ; qu'il s'agisse ou non d'un véritable lien de type copule-adjectif, ou d'une structure proche, n'est pas très important pour notre propos. L'essentiel est de reconnaître que, de la même façon que la prédication sans copule est refusée (point précédent), celle avec copule (ou quasi copule) l'est aussi.

A cette étape, on ne peut évidemment pas ne pas évoquer l'analyse proposée par Marc Wilmet dans sa *Grammaire critique*, au chapitre de *La Prédication*, § 611, p. 492-3 : à la rubrique *Prédication complète*, en remarque à la suite de la définition liminaire : « Le verbe porte la prédication par le truchement de la copule *qu'il incorpore* » (nous soulignons *qu'il incorpore*) ; on a reconnu la restauration de l'hypothèse de Port-Royal, que Wilmet combine avec la subduction guillaumienne, poussée à son terme, qui serait l'effacement de la copule dans le verbe : « Pierre marche » recouvrant « Pierre est marchant ». Je n'ai pas le loisir de rappeler les arguments (ils sont 4) énumérés à l'appui de la démarche, ni celui d'en discuter la pertinence. Il est, tout de même, intéressant de noter que la disparition du tour « effectif » « être » + *-ant*, non celle du modèle proposé par Wilmet, par définition inatteignable, aux débuts du français moderne, pourrait venir confirmer l'hypothèse, tant il est vrai que constater qu'un modèle a bien été réalisé peut avoir quelque chose de rassurant. Restera à expliquer la disparition de la réalisation ; le besoin de simplification peut, provisoirement, faire l'affaire.

Modestement, on constatera que le territoire laissé au participe est donc celui de ce que l'on a appelé, en conformité à une tradition récente — et que l'on pourrait, je l'ai dit, discuter pour sa trop grande commodité — la prédication seconde : constructions jointes mais avec un verbe « plein », ou ensemble des constructions détachées, ou encore constructions « absolues » (ou, mieux, autonomes).

Dans ce qui paraît bien être une évolution historique importante, s'inscrit la marginalisation du tour appuyé sur le verbe « aller », dont le succès a été longtemps

important, peut-être aussi de celui comportant le verbe « venir », qui n'a jamais atteint le niveau de fréquence du précédent, et dont le caractère « périphrastique » n'était pas aussi affirmé. On en trouve de nombreux exemples dans les ouvrages spécialisés, et dans *le Morphème -ant*, évoqué plus haut.

Ici, encore, c'est d'une quasi exclusion de l'orbite verbale qu'il est question. La moindre décadence de la variante comportant la préposition « en », seule attestée en français courant (« La situation va en s'aggravant ») n'infirme pas cette hypothèse, précisément parce que la présence de la préposition correspond à un relâchement des liens avec le verbe : prédication seconde, encore ? Pourquoi pas ?

8. Peut-on appuyer cette analyse d'autres observations, sans tomber dans l'explication passe-partout ?

Toujours en diachronie longue, il est bien connu que le géronatif (prépositionnel) s'est développé, sans qu'on puisse dire si c'est aux dépens du participe (voir les nombreux travaux historiques d'O. Halmoy, notamment) ; connu aussi que la préposition « en » est devenue la seule utilisée après le moyen français. Ce deuxième point est généralement interprété comme une harmonisation de la valeur sécante et du potentiel sémantique de « en » ; Moignet (1981, et correspondance personnelle, 1974) parlait d'« inclusion » ; explication qui paraît reprise par Wilmet (1998, § 424, p. 332) ; on peut l'admettre, bien que le risque de circularité soit élevé, d'un part, et que, de l'autre, soit ainsi supposé réglé le problème du sémantisme, singulièrement complexe, de la préposition « en ».

Ne peut-on aussi — ce qui n'infirme pas forcément ce qui vient d'être dit — poser que la dégradation progressive des tours à auxiliation (avec « être » et « avoir ») se trouve équilibrée par l'installation forte de « en », qui n'est certes pas un auxiliaire au sens courant, mais dont le statut de transformateur n'en est pas si éloigné, d'autant que sa polyvalence sémantique n'est pas sans évoquer un mécanisme de subduction ? Il est sans doute, d'ailleurs, trop simple de considérer « en » comme pure préposition (nous avons essayé de le montrer par ailleurs : Arnavielle 2002), et donc trop simple aussi de poser le géronatif comme une espèce de groupe prépositionnel. Le résultat paraît être de recréer de « l'auxiliation », ou quelque chose d'apparenté, ce que paraît indiquer le fort figement du tour : insertion d'adverbe devenue impossible, sauf mérisionalisme ou archaïsme : « en bien mangeant » ; seuls les clithques sont tolérés.

9. Autre point, qui n'est pas inconnu, mais qu'il faut peut-être tenter de réinterpréter, et qui touche davantage l'organisation générale de la phrase. Il a été abordé et étudié notamment par Bernard Combettes, dans le cadre de la grammaire textuelle et des phénomènes de thématisation (voir encore, notamment *Langages* 2003).

Ce n'est pas exactement dans ce cadre que nous nous placerons, pour faire quelques remarques suggérées par un corpus très important, du XIX^e et du XX^e

siècle, mais qui n'a pas encore été vraiment traité, un autre, beaucoup plus ancien, en deux sens, puisqu'il est tiré pour partie de notre thèse et de sa refonte dans *Le morphème -ant*, et qu'il couvre la longue période de l'ancien français au français pré-classique. Sans trop nous hasarder, nous pouvons poser que les formes en *-ant*, participe et gérondif, prennent — ou ont pris — une place importante dans la dynamique narrative du texte (nous n'avons guère étudié que des textes narratifs) : entendons que, outre leurs rôles caractérisant et circonstanciel bien connu, elles fonctionnent aussi comme des étapes, des points d'avancée de la narration, dans des constructions détachées et dans des constructions absolues que l'on n'est pas en mesure de détailler (quelques exemples vont être fournis), mais dont on peut au moins dire qu'elles ne correspondent pas à l'expression d'une simultanéité — en tout cas pas au sens le plus immédiat (il existe à ce sujet des observations intéressantes de P. Le Goffic 1997). Précisons qu'il s'agit, pour le participe, de formes simples. On doit — sous bénéfice d'inventaire — distinguer deux situations générales :

— celle où la forme en *-ant* est en ouverture de phrase (schéma : *-ant*, V — on ne tiendra pas compte ici de la position du sujet) correspondant à un premier procès (dans les limites de cette phrase, avec toutes les précautions nécessaires dans l'emploi de cette unité, mais pouvant faire série avec un ou des procès antérieurs) ; l'emploi de cette unité, en ancien cette configuration est attestée à toutes les époques, sauf, semble-t-il, en français :

le roy, considerant la grant grace [...], en mercia Dieu (Chroniques de Perceval de Cagny, XVe siècle, p. 239)

Le plus viel et malicieux de deux Cordeliers, ..., voyans desrober la maryée, alla tenir la place du nouveau maryé (Marguerite de Navarre, Heptameron, 315)

Mais, voyant que le roi ne disait plus rien, celui-ci pirouetta sur ses talons ... (Le Vicomte de Bragelonne, éd. Nelson, I, 125)

Puis, levant son chapeau, il commença d'un voix solennelle ... (id., 269)

Se penchant à nouveau sur la console et fouillant parmi les documents épars, il finit par en extraire ... (Jean Echenoz, Au piano, éd. de Minuit, 115)

A chaque fois, le temps du verbe principal est le passé simple, narratif par excellence.

Dans un corpus de presse : le verbe principal est au passé composé :

A force de patience et de persuasion, *recueillant* les souvenirs des anciens, *recensant* des expressions oubliées et d'une saveur incroyable, René Domergue a réussi un petit miracle : ... (quotidien *Midi Libre*, 19 mars 2003, p. 20)

— celle où la forme en *-ant* se situe en continuité du verbe (principal ; schéma V, *-ant*) et, donc, éventuellement en clôture de la suite phrasique. Son statut est proche d'une proposition coordonnée (mais il n'y a évidemment pas de marque coordonnante). Le verbe principal est toujours au passé simple :

Aussitôt les vingt hommes s'élançèrent, cherchant des seaux, des jarres, ... éteignant l'incendie enfin (Bragelonne, 313)

Et il s'assit, *congédiant* Bernouin et Brienne (*Bragelonne*, 400 — cet exemple est moins net)

Chez Jean Echenoz (*Au piano*) :

Max quitta sa place et se dirigea vers le bar, déséquilibré par les mouvements du train, s'accrochant aux montants du siège (37)

[...] réveillé en sursaut par le retour de la peur qu'il essaya d'exorciser avec un verre, n'arrivant qu'à la potentialiser (43)

Dans notre corpus de presse :

La police révèle qu'un chauffeur de taxi s'est présenté, le 7 août, au commissariat, affirmant avoir vu le conducteur d'une voiture verte se débattre (Le Monde, 20 août 2002, p. 2)

Déjà des équipes se forment ça et là, *parcourant* les épreuves organisées sur les plages de l'Hexagone (*Midi Libre*, 28 août 2002, p. 27)

Tony est arrivé pour nous proposer sa candidature en pleine retransmission du match Aberdeen-Real Madrid (...), tenant le même discours qu'aujourd'hui. (*Le Monde*, 2 septembre 2003, p. 4)

L'international français s'est alors blessé, *jouant* peu et ne *parvenant* pas à marquer de buts (*L'Equipe*, 19 juillet 2002, p. 8)

Dans le groupe principal, passé composé et présent (historique) sont les deux temps rencontrés.

Un emploi en série (mais le deuxième participe est commentatif, ce que confirme l'insertion possible de « ainsi », anaphorique d'énonciation)

[...] celui-ci se mit en mouvement à toute allure, *gagnant* en un clin d'œil son altitude et sa vitesse de croisière, *témoignant* du professionnalisme des pilotes [...] (Jean Echenoz, *Au piano*, 178)

L'ensemble peut être absolu, avec lien anaphorique assuré dans le groupe. Ce tour paraît plus récent que le précédent. Nous l'avons rencontré chez Jean Echenoz (*Au piano*)

[...] dit-il au chauffeur avant de contourner la voiture au pas de course, *faisant* apparaître un parapluie télescopique qu'il déploya au-dessus de Max, celui-ci *chancelant* en sortant du taxi sous la pluie fine (id., 44)

Le jeune type déclencha l'ouverture de la porte au bout de quelques minutes, son menton désignant une pirogue à moteur (id., 157)

Dans la presse :

Apprenant que Georges Frêche se trouverait hier après-midi sur place, Alphonse Cacciaguerra s'est aussitôt rendu sur le chantier ; les deux élus *échangeant* alors quelques propos aigres-doux (*Midi Libre*, 4 septembre 2003, p. 40)

Un cumul des deux combinaisons n'est pas rare (-*ant*, V, -*ant*) :

Dumas, encore :

Et, saluant Athos, il remonta, croisant au milieu de l'escalier ... (Bragelonne, 279)

Survenant de chez les non-fumeurs, un homme vint lui demander si l'un de ces fauteuils était libre, précisant qu'il ne resterait pas longtemps ... (Au piano, 39)

Ne pouvant lui donner d'enfant, elle fut répudiée (elle : Joséphine) en 1809, l'Empereur épousant l'année suivante l'archi-duchesse autrichienne Marie-Louise (Th. Lentz, Napoléon, coll. "Idées reçues", pp. 121-2) : le deuxième participe est absolu.

... ainsi que : V, -ant, V :

D'Artagnan arrêta le postillon qui conduisait le cheval ..., et, *appelant* un garçon de Planchet, il lui donna à garder ... (id., 388)

Dans la presse :

Les acheteurs d'appareil photos numériques, qui ont dévalisé les points de vente à l'approche des fêtes de Noël 2002, *provoquant* de nombreuses ruptures de stocks, ont probablement donné le véritable signal du départ de la révolution (*Midi Libre*, 25 mars 2003)

La phrase peut être coupée, livrant une ou des formes isolées par un point graphique. Phénomène récent, qui ne concerne pas seulement la forme en -ant, très caractéristique de la phrase contemporaine (et qui complique encor le problème de sa définition) :

Nous pouvions aussi jouer aux portraits. Le « Je » se *plaçant* à distance du « Tu » et l'*observant* ... *Isolant* ce qui apparaît ici ou là, le *rassemblant*, le *désignant* ... (*Tu ne t'aimes pas*, N. Sarraute, *La Pléiade*, t. I, p. 1229).

La phrase est ici, d'ailleurs, plus descriptive que narrative, mais une successivité s'y reconnaît.

Incontestablement, le participe narratif existe, comme l'imparfait, avec lequel, d'ailleurs, le participe a des parentés bien connues, synthétisables dans la propriété commune « sécante ». Il serait intéressant de savoir si l'expansion historique du premier, largement due à son ouverture au narratif, est parallèle à celle du second. *Terra incognita*, pour le moment.

10. Le gérondif, quant à lui, présente, dans notre corpus, une particularité intéressante, et qui va quelque peu contre l'opinion commune : la présence, sinon fréquente, au moins non véritablement rare, de formes composées, réputées généralement non conformes à la vocation du gérondif, et plutôt suspectes au regard de la norme : on n'en trouve que quelques rares traces dans les grammaires (un exemple forgé, dans la *Grammaire d'aujourd'hui*, notamment, p. 298 : Tout en ayant travaillé, il n'a pas été reçu à son examen). Or, des relevés aléatoires nous en ont livré une bonne douzaine, avec des valeurs assez variées ; en voici un échantillon, relevé essentiellement dans la presse, signe sans doute d'un rejet dans l'écrit littéraire :

En ayant signé un accord d'impression avec Metro, ..., France-soir obéit à sa propre logique (*Le Monde*, 19-2-2)

Le 11 septembre a permis aux jeunes Américains de célébrer le jour du Souvenir *en ayant pris* conscience du prix de la liberté (extrait d'une déclaration de G. Bush, reproduite dans *TV Magazine* du 9 novembre 2001)

Des centaines de Palestiniens arrivés au Caire *en ayant tout perdu* (*Télérama*, n° 2726, 10 avril 2002)

Il faut dire qu'*en ayant épousé* une Spice Girl, il est sensibilisé au problème du pouvoir des femmes (*Journal du dimanche*, 17 novembre 2002 – les amateurs de ballon rond auront rempli le « il » de l'anaphorisé David Beckham)

[...] et coule depuis des jours heureux *tout en ayant fait* une brève pige du côté d'Anderlecht (*L'Equipe*, 26 mai 2003 – dans la même veine footballistique, c'est cette fois Raymond Goethals qui est désigné)

Dans un livre d'interviews où l'un de nos plus brillants collègues se confie :

[...] où d'autres arrivaient à l'Université en ayant fait sept ans d'anglais (A. Culoli, *Variations sur la linguistique*, p. 155)

Un exemple littéraire, aussi (c'est encore de l'oral, mais d'une tout autre espèce) : dans le discours d'André Malraux lors de l'entrée de Jean Moulin au Panthéon : « Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi ; et même, ce qui est peut-être plus atroce, *en ayant parlé* »; (*Journal du dimanche*, 21 juillet 2002) : l'antithèse est propice à l'apparition de la forme composée, dont la force expressive fait toute la valeur : « après avoir parlé », plus orthodoxe, frôlerait la platitude.

La succession chronologique, soutenue évidemment par les choix lexicaux, est à chaque fois évidente, bien qu'a priori faiblement compatible avec la vocation du gérondif ; mais elle s'observe aussi, plus fréquemment, avec la forme simple (« En t'y prenant aussi mal, tu as peu de chance de réussir »). Il peut s'y ajouter une valeur « modale » : nous avons relevé :

— la cause, dans le quatrième exemple cité (*en ayant épousé*) et dans une phrase orale saisie à la volée sur Antenne 2, dans l'émission « On a tout essayé », vers 19h30, au cours de la première semaine de septembre (on s'excusera de cette lacune de date), de la bouche de Luis Fernandez, ancien entraîneur de Paris Saint-Germain :

En ayant vu ça, ce que j'ai fait, je suis monté à la tribune ...

— le moyen :

Il est suspecté d'avoir aidé Yvan Colonna lors de sa cavale, en lui ayant acheté, sur Internet, des fournitures (*Le Monde*, 3 septembre 2003, p. 9)

— la concession, observable dans :

Nice en 1951 et Auxerre en 1996 sont devenus champions *en ayant pris* un départ aussi catastrophique (titre dans *l'Equipe* du 8 septembre 2003, p. 6 – la même formule revient dans le corps de l'article, complétée un peu plus bas par une autre, à peine différente : *en ayant compté* ...)

Peut-on rattacher cette remarque aux précédentes, et continuer ainsi à accumuler les « signes » de ce changement de régime que nous avons cru déceler ? Oui, si on considère qu'il peut s'agir là de la marque d'une autonomisation, et donc d'une prise de distance par rapport au noyau prédictif.

Conclure serait bien hasardeux, on l'a compris, tant il reste à faire. Au moins peut-on remarquer que l'ensemble des formes en -ant a connu – et continue à connaître – des évolutions fort importantes, dont l'interprétation proposée ici peut être discutée. Ce qui ne paraît être — soyons prudent, faute d'une enquête excédant notre projet — le cas ni du participe passé ni de l'infinitif. Nous sommes en

présence, incontestablement, d'une zone mouvante. En perspective lointaine, il faudrait se demander si ce constat ne doit pas nous inciter à revoir l'économie de notre bon vieux « mode quasi-nominal », à peu près inchangée depuis des décennies. Des propositions ont été faites récemment dans ce sens (*Langages* 2003 : surtout De Carvalho et Arnavielle) : on me permettra de les évoquer en une autre occasion.

Je me contenterai d'en faire ici une présentation très partielle, avec les réserves qui s'imposent :

1. Dans la version canonique de la chronogenèse, la forme en *-ant* se trouve adossée à l'infinitif, d'une part incident, au participe passé, de l'autre décadent (note) ; sa composition est double, comme forme sécante : incidence-décadence. L'adossement à l'infinitif est compliqué par l'existence du gérondif (d'abord, historiquement, souvent sans préposition), les deux formes partageant un statut substantival. Il est clair que le réemploi du terme d'« adossement » suppose une image de spatialisation qui mériterait d'être discuté.

2. Ne peut-on faire l'hypothèse que la forme en *-ant* se caractériserait, quant à sa composition, par une *disponibilité* (le terme est commode ; il faudrait lui donner une plus grande consistance) qui la rend apte à fonctionner aussi bien en emploi sécant qu'en emploi non sécant ? Forme « neutre », en somme, comme, par ailleurs, le sont certainement le futur (contre la tradition, qui le voit global) et sans doute aussi le conditionnel. Conséquence embarrassante de cette hypothèse : si la composition sécante de la forme en *-ant* ne fait plus partie de sa définition, de quoi sera constituée cette dernière ? L'abandon de rivages familiers n'est jamais rassurant : est-ce une raison pour ne pas lever l'ancre ?

3. Ne peut-on pas supposer que, historiquement, la composante gérondive de la forme en *-ant* aurait pris en charge l'essentiel du rôle sécant – ce que la promotion de « en » peut signifier – malgré les réserves exprimées plus haut ?

4. En conséquence épistémologique des point 2 et 3, on se permettra de contester un point du « dogme » (qu'on ne voie aucune malice dans le terme, et, après tout, *oporet haereses esse*) : l'invariance historique en langue renvoyant la variation au discours (je simplifie fortement, sans trahir, en continuant à retenir une distinction qui n'a plus très bonne presse, mais qui reste un point d'ancrage nécessaire, à mieux définir sans aucun doute). Les évolutions connues par le participe et le gérondif, même si elles ont été peu marquées dans le signifiant (abandon de la variabilité en nombre pour le premier, phénomène loin d'être négligeable), sont trop fortes pour n'avoir pas ébranlé la valeur en langue. Il faudra réfléchir davantage sur ce point important. Peut-être aussi se demander si les ébranlements en ce lieu n'ont pas eu de conséquence sur l'entourage proche (le mode quasi-nominal dans son ensemble) et même lointain – un peu de structuralisme ne messied pas – : on a peine à croire que la chute de la suite « être »

+ forme en *-ant* n'ait pas touché la statut de l'indicatif, notamment les tiroirs réputés sécants : imparfait, présent.

Puisque cet exposé prétendait s'occuper quelque peu de la phrase, il faut évidemment mesurer tout ce que les changements signalés ont pu apporter à sa structuration, sans les minimiser bien entendu, mais aussi sans les majorer : entendons que les évolutions « locales » qui ont été notées se conjuguent avec d'autres, dont certains travaux ont traité (on a cité, hors psychomécanique, Bernard Combettes), couvrant ce large domaine où prédication, thématisation, notamment, se rencontrent. Vaste programme, à n'en pas douter, dans lequel il faut s'engager, même s'il nous manque toujours – et s'il nous manquera peut-être toujours – une bonne définition de la phrase.

Références bibliographiques

- Arnavielle T. (1997), Le morphème *-ant* : unité et diversité. Etude historique et théorique, Bruxelles, Peeters, B.I.G.
- Arnavielle T. (2002), « Un assemblage problématique, ou Quand en rencontre *-ant* », Actes du 9^e Colloque de l'AIPL, Québec.
- Arrivé, M. Gadet, F., Galmiche, M. (1986), La grammaire d'aujourd'hui, Flammarion.
- Herslund, M. (2000), « Le participe présent comme co-verbe », Langue française, Larousse, 127, La prédication seconde, 86-94.
- Langages (2003), Participe présent et gérondif (Arnavielle T., dir.), Larousse, 149. Notamment, pour cet article : Combettes, B. « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », 6-24 ; De Carvalho, P. « Gérondif, « participe présent », et « adjectif déverbal » en *-ant* en morphosyntaxe comparative », 100-126 ; Halmoy, O., « Les formes gérondives dans les XV joies de mariage et autres textes du XV^e siècle », 25-36 ; Arnavielle, T. « Le participe, les formes en *-ant* : positions et propositions », 37-54.
- Le Goffic, P. (1997), « Formes en *-ant* et contexte », Actes de la table ronde Co-texte et calcul du sens, Presses Universitaires de Caen, 123-133.
- Moignet, G. (1981), Systématique de la langue française, Paris, Klincksieck.
- Wilmet, M. (1998), Grammaire critique du français, Paris-Louvain-la-Neuve, Hachette-Duculot.

Guillaume et le futur roman temps : à propos du futur périphrastique

Gérard Joan Barceló

Université Paul Valéry Montpellier III
Praxiling UMR 5475/FRE 2425

Le futur est, dans l'œuvre de Guillaume, souvent abordé, et même de manière centrale, car il est au cœur des édifices architectoniques de l'analyse des systèmes verbaux. Il permet par exemple de définir l'une des différences fondamentales des systèmes grec et latin (futur *afférent* contre futur *efférent*) ou, par contraste et sous la forme du futur *théâtre* (appelé également *catégorique*), de dégager le signifié de puissance du conditionnel, défini comme un futur *hypothétique*. Nous rappellerons les difficultés que pose la conception guillaumienne du futur simple, d'autant qu'émerge en français et dans certaines langues romanes un concurrent, le futur périphrastique. Bien que ce dernier soit fort peu étudié par Guillaume, pour des raisons que nous verrons, il semble pourtant nécessaire de l'intégrer à l'analyse du système verbal français, et roman, si système roman il y a.

1. Un futur symétrique du présent défini : les difficultés de l'architectonique guillaumienne.

Pour Guillaume, la caractéristique du futur, latin, roman et aussi par conséquent français (voir notamment leçon du 30 mars 1950, série A, 1974, 4 : 143), c'est d'être *efférent*, c'est-à-dire de s'éloigner du présent en direction de l'avenir. Il est donc représenté schématiquement par une flèche qui va vers l'époque future. Mais qu'est-ce que ce schéma veut dire ?

Rappelons que si, pour Guillaume, le futur est *efférent* dans les langues romanes, c'est que pour lui la pensée romane, si conception romane du temps il y a, saisit le futur pour lui donner une autre orientation. Objectivement, en effet, le temps futur vient à nous pour devenir le passé. Par conséquent, le futur, s'il est « *afférent* », ne fait que suivre le mouvement du temps. Mais si l'on dit que le tiroir qui le représente vient de nous, cela suppose que l'esprit agit pour retourner la tendance, pour y imprimer la marque de sa volonté, que la pensée a le temps de « construire l'image-temps », pour opposer « au cinétisme descendant objectif et fondamental » « la réplique d'un cinétisme ascendant dirigé en sens inverse » (Guillaume 1945/1984 : 27, §19). Le futur, dans ce cas, n'est plus subi, mais il entre dans le cadre d'un projet actif :

Le futur efférent, c'est le temps dont l'extension part de la personne humaine et se développe, s'ouvre devant elle, afin qu'elle y puisse porter son activité (§22). Le futur afférent, c'est l'arrivée à la personne humaine du temps destructeur qui livre toute chose et la personne humaine elle-même au passé mort (Guillaume 1945/1984 : 49, §50).

Pour séduisante que paraisse cette conception du temps à venir comme temps vers lequel on va, on peut cependant lui opposer un certain nombre d'objections. Précisons au préalable qu'il est impossible de rentrer dans les détails en quelques pages seulement, car il faudrait étudier en détail les systèmes verbaux latin et grec, sachant que, selon Guillaume, le caractère afférent du temps futur est corrélé à l'existence de l'aoriste (Guillaume [1929] 1984 : 92).

Remarquons tout d'abord que cette remontée du temps se confond avec le cinétisme *ascendant*, qui s'articule à la notion d'*incidence* : le procès est vu en accomplissement seul et le temps impliqué par ledit procès est vu arrivant sans cesse, sans jamais franchir la ligne du temps. Comme le temps qui arrive sans cesse, ne peut franchir cette ligne, et donc suivre le cinétisme *descendant*, il n'a d'autre possibilité, selon J. Bres (1997 : 179-180), que de l'inverser en cinétisme *ascendant*. Porteur de représentation *ascendante*, le temps verbal futur serait ainsi le symétrique du passé simple, ce que Guillaume affirme par exemple dans la leçon du 12 janvier 1950, série A (Guillaume 1974, 4 : 63) : le « *prétérit défini* » et le futur catégorique (le futur simple) sont tous deux au niveau d'*incidence*, alors que l'imparfait et le futur hypothétique (le conditionnel) sont au niveau de *décadence*. Cette idée de symétrie, qui renvoie aussi à l'idée de symétrie des époques, caractéristique selon Guillaume du latin et des langues romanes (voir la leçon du 23 mai 1947, série C, 1989, 9 : 189), peut paraître excessive.

On peut citer comme signe de cet excès la difficulté que Guillaume rencontre en essayant de justifier la symétrie qu'il établit entre passé simple et futur par la morphologie, c'est-à-dire par des désinences communes (voir la leçon du 10 janvier 1947, série C, 1989, 9 : 55). Précisons que l'idée d'une symétrie entre passé simple et futur est une analogie avec la relation entre imparfait et conditionnel : les désinences de ces deux temps verbaux se ressemblent en effet (d'un côté : *chantais, chantais, chantait, chantions, chantiez, chantaient*, et de l'autre : *chanterais, chanterais, chanterait, chanterions, chanteriez, chanteraient*) et on sait que les désinences du conditionnel sont à l'origine, dans la périphrase romane, des désinences d'imparfait d'*habeo*. Or, la relation morphologique entre passé simple et futur (catégorique), sans qu'il y ait le moindre rapport étymologique entre l'un et l'autre, ne s'appuie que sur quelques formes (*chantai/chantas/chanta* face à *chanterai/chanteras/chantera*), ce dont Guillaume lui-même a conscience (voir par exemple la leçon du 10 janvier 1957, 1982, 5 : 48).

Mais plus profondément, ce qui peut faire penser que le passé simple et le futur catégorique ne sont pas des temps verbaux symétriques, c'est que, contrairement à

ce qu'affirme Guillaume, ils ne représentent pas le temps impliqué de la même manière : alors que le passé simple est effectivement global, le futur serait plutôt neutre. Par exemple, on peut relever la possibilité de dire (*demain, à neuf heures*) *il dormira déjà*, alors que *(*hier, à neuf heures*) *il dormit déjà* est agrammatical, comme l'a remarqué J. Bres (1997 : 176). De même, si *il dormait* et *il dormit* s'opposent dans leur représentation du temps impliqué au sein de l'époque passée, on ne peut pas dire qu'il en serait de même à l'époque future, puisque le conditionnel (le futur hypothétique) et le futur simple (le futur catégorique) ne s'opposent pas en termes aspectuels : le conditionnel n'est pas sécant ni le futur simple global. Ce n'est pas seulement la symétrie du futur et du passé simple qui est en cause : vu la relation entre *incidence* (au niveau aspectuel) et *ascendance*, il convient de douter également du cinétisme ascendant du futur, et donc aussi de son caractère efférent, puisqu'il semble que l'un ne va pas sans l'autre. Qui plus est, la neutralité aspectuelle du futur français rappelle celle du futur... du grec ancien, théoriquement afférent : si on laisse de côté le futur antérieur grec, qui correspond à un état résultant, le futur de cette langue semble étranger à la distinction aspectuelle qui structure le grec, c'est-à-dire l'opposition entre le thème du présent (temps cursif) et celui de l'aoriste.

Nous nous posons une autre question, question en corrélation avec la notion d'efférence, sans pour autant se confondre avec elle : le caractère réel du futur efférent. Selon Guillaume en effet (voir par exemple Guillaume [1929] 1984 : 91), le futur efférent, parce qu'il s'appuie sur le présent, est réel, alors que le futur afférent, lui, est virtuel. Mais en quoi les futurs latin et roman (qui d'ailleurs ne s'appuient pas sur les mêmes formes verbales, sur les mêmes thèmes et morphèmes), saisis par la pensée humaine dans le cadre de son activité propre, seraient si réels?

Nous avons relevé dans notre corpus un exemple qui, loin de dissiper nos doutes, ne fait que les épaisser davantage :

[1] « Ils craignent qu'ils n'auront pas une bonne retraite » (un syndicaliste, 6 mai 2003, journal de 13 heures de France 2)

On peut être frappé ici par la présence du futur simple après un verbe de crainte : cela pourrait nous conduire à penser que le futur est vu comme une virtualité, une éventualité. Qu'il est, pour reprendre les mots de Guillaume (cf. Guillaume [1945] 1984 : 49) le temps destructeur qui vient à nous, qu'il est celui qui est subi, et pas celui de l'activité humaine. Qui plus est, ce genre de tour se trouvait en grec ancien, ce qui serait par conséquent un indice du caractère afférent du futur simple en français ! Certes, on dira que cette occurrence est une aberration, que c'est peut-être l'expression d'un idiolecte, qu'elle ne correspond pas à la norme du français. Mais on ne pourra objecter qu'elle ne jette pas le trouble.

Surtout qu'elle correspond à la norme du catalan classique, comme le rappelle Pérez Saldanya (1988 : 129-130). Pour dire en effet « Il a peur qu'il (ne) te

gronde », le catalan disait « Té por que no et renyi », avec subjonctif et discordantiel explétif, ou « Té por que et renyarà », littéralement « Il a peur qu'il te grondera », c'est-à-dire que le futur était la variante libre du subjonctif. Lorsque la subordonnée était négative, le futur était obligatoire : « Té por que no t'ho donarà », littéralement « il a peur qu'il ne te le donnera pas ». Mais aujourd'hui la langue préfère de loin le subjonctif sans négation explétive (Wheeler 1999 : 381), peut-être en raison de l'influence du castillan, où en effet le subjonctif est de règle, mais peut-être aussi parce que le subjonctif lui paraît plus adéquat, ce qui pourrait donner des arguments à ceux qui pensent que le futur est senti comme réel plus que virtuel dans les langues romanes. Par conséquent, les faits que nous venons de relever ne seraient que marginaux.

Bien moins marginal pourtant est le fait que les langues romanes hésitent entre le subjonctif et le futur dans les subordonnées, en particulier (mais pas exclusivement) les temporelles. Si le français et l'italien préfèrent le futur (*quand il viendra, quando verrà*), les langues ibériques optent pour le subjonctif, qu'il soit présent (espagnol : *cuando venga*) ou futur (portugais : *quando vier*, mais aussi espagnol ancien : *cuando viniere*), tandis que l'occitan et le catalan ont connu ou connaissent, selon les dialectes, les niveaux de langue et les époques, les deux possibilités (subjonctif présent et/ou futur de l'indicatif). Une fois encore, le futur, qui, comme temps de l'indicatif, appartient par conséquent au mode le plus actualisé, au stade le plus abouti de la chronogénése, paraît, au sein du groupe des langues romanes, ne pas être loin d'un mode plus virtuel, le subjonctif.

Sans, bien entendu, remettre en cause l'appartenance du futur à l'indicatif (puisque *Il fera* semble plus actualisé que *Qu'il fasse*, par exemple), il reste qu'on peut avoir des doutes sur la conception du futur des langues romanes comme particulièrement réel. Qui plus est, les variations que nous venons d'observer d'une langue à une autre nous incitent à nous interroger sur l'unité sémantique du futur roman, au moins dans ses effets de sens, ce qui demanderait, bien entendu, une étude plus approfondie. Mais on peut d'ores et déjà dire qu'on peut émettre des réserves sur les propriétés guillaumiennes du futur catégorique, c'est-à-dire sur son caractère réel comme sur son incidence, laquelle est corrélée, rappelons-le, au cinétisme ascendant et donc à la notion d'efférence.

Ces réserves sont d'autant plus grandes que l'émergence d'un concurrent, le futur périphrastique, complique le système verbal.

2. Le développement d'un nouveau futur en mal d'intégration.

Rappelons les faits : on constate depuis quelques siècles l'apparition et le développement, aux dépens du futur simple, d'un futur périphrastique, construit le plus souvent sur *aller* (voir, pour des détails historiques, Fleischman 1982). L'arrivée d'un tel futur dans la langue n'est pas en soi surprenante : l'auxiliaire est un verbe de mouvement, et tout mouvement implique un déplacement dans le temps comme dans l'espace. D'abord spatio-temporelle, donc, la périphrase est devenue purement temporelle, à la suite d'un processus de grammaticalisation métaphorique

(Hopper-Traugott 1993 : 84). Le développement du FP¹ est peut-être dû au réancrage de l'expression de l'avenir sur le moment présent : le futur catégorique lui-même était à l'origine, avant que son auxiliaire ne se réduise à l'état de désinence, une périphrase construite sur le présent (de *habeo*), et, avant d'évincer le futur du latin classique, il a d'abord exprimé un futur en relation étroite avec le présent de l'énonciation.

Actuellement, le FP existe en espagnol, en portugais, en français et (voir Barceló 2003) en occitan moderne, mais pas vraiment en catalan, où nous n'avons pas remarqué de véritable grammaticalisation de *vaig a fer*, sauf peut-être comme forme purement aspectuelle exprimant en particulier l'imminence contrariée, donc à l'imparfait (*Ho anava a dir, però m'has interromput* « J'allais le dire, mais tu m'as interrompu »). Cette absence d'un véritable futur périphrastique en catalan est sans doute liée au développement de la périphrase *vaig fer* comme forme courante de présent. Dans les langues où il se développe, le FP se pose ainsi comme une forme verbale essentielle à l'expression de l'époque future. Il convient par conséquent de l'intégrer à la description des systèmes verbo-temporels.

Or, Guillaume, quand il pense au temps verbal futur, pense à la forme héritée du latin tardif, et non pas au futur périphrastique, dont il ne parle qu'en de très rares occasions. On peut citer en particulier la leçon du 23 décembre 1938 (Guillaume 1993, vol. 12 : 54) :

Le verbe *aller*, spécialement sous sa forme de présent, est l'expression de l'imminent, du présent imminent. Si on le soumet au traitement subductif des auxiliaires, il exprime le sub-imminent, et l'infinitif joint, qui le complète en lui restituant la matière perdue, exprime en conséquence l'imminent. De là le sens de *Je vais vous le dire, je vais travailler*. Il s'agit là d'un futur aussi peu futur qu'un futur peut l'être : un antifutur dans le futur même.

On peut être d'accord avec Guillaume sur l'idée d'un « antifutur dans le futur même » si l'on considère les emplois du FP qui relèvent de ce qu'on a appelé, et qu'on appelle encore dans les grammaires, « le futur proche », « le futur immédiat » : par exemple, si j'entends dans une gare *le train n° X va partir*, c'est sans doute le sentiment que l'avenir dont il est question est aussi peu futur que possible qui fait que je me précipite dans le wagon. Mais dans d'autres contextes, l'idée d'un futur aussi peu futur que possible peut se troubler : si je dis par exemple *je vais me marier l'année prochaine*, où est l'écart temporel avec le présent de l'énonciation par rapport à *je me marierai l'année prochaine*? Ici, seul l'adverbe de temps exprime cet écart.

Il est vrai que la difficulté existe d'inscrire cette forme dans l'architectonique du français : alors que, selon Guillaume, une des caractéristiques du latin et des langues romanes, c'est d'être « des langues à présent fermé » (Guillaume 1974, vol. 4 : 144, leçon du 30 mars 1950 série A), le FP est étranger à la notion de séparation

¹ Ainsi désignerons-nous désormais, pour des raisons de commodité, le futur périphrastique.

des époques. En effet, entre autres chercheurs, G. Bauhr (1989) et S. Fleischman (1982) ont montré, dans leurs analyses de l'espagnol, pour l'un, et des langues romanes en général, pour l'autre, que la différence sémantique entre le futur hérité du latin tardif et le FP était une question de lien avec le présent. Pour Bauhr (1989 : 347), cette différence entre la forme simple et la forme périphrastique est interprétable en termes de *ruptura* et de *conexión* par rapport à l'espace temporel présent (*espacio temporal presente*) ; pour Fleischman, la caractéristique des FP romans est ce qu'elle appelle la « *present relevance* » (1982 : 96), c'est-à-dire littéralement la pertinence au présent, une relation de contiguïté (d'ordre aspectuel, selon elle) avec le présent de l'énonciation. On peut remarquer que ce lien entre les deux époques, le présent et le futur, est matérialisé par le temps de l'auxiliaire, puisque nous avons affaire à un présent de l'indicatif clairement identifiable. Or, ce fait en rappelle un autre, car on ne peut s'empêcher de penser au passé composé. On sait en effet que ce temps verbal est d'abord un accompli du présent, c'est-à-dire, pour reprendre les termes de Guillaume, qu'il est à l'origine l'expression de l'aspect extensif au sein de l'époque présente.

Or, il y a peut-être là une occasion perdue, puisque la psychomécanique a fait remarquer (voir par ex. Guillaume [1929] 1984 : 22) que la raison d'être des formes d'aspect extensif (et bi-extensif, pour les formes surcomposées) était « de permettre l'expression de n'importe quel rapport d'antériorité sans avoir à changer d'époque ». Si, pour reprendre les exemples mêmes de Guillaume, on ne peut pas dire, parce que de la subordonnée à la principale ce n'est pas la même époque, **Dès qu'il déjeuna, il s'en va*, la langue dispose, pour rester dans le présent tout en exprimant l'antériorité, du passé composé : *Dès qu'il a déjeuné, il s'en va*. Dans ce cas, c'est la question que nous posons, pourquoi ne pas dire que le FP permet l'expression de l'ultérieur (c'est d'ailleurs en ces termes que Damourette et Pichon appelaient le FP²) sans avoir à changer d'époque ? Ainsi, si une phrase comme **Je me précipite dans le wagon quand le train partira* n'est pas acceptable si le verbe au présent exprime une action habituelle, *Je me précipite dans le wagon quand (= chaque fois que) le train va partir* ne semble pas choquer l'esprit, ce que confirment deux exemples authentiques :

[2] Rien qu'un crocodile — un de ces tout gros qui descendent le fleuve quand *il va pleuvoir* — qui vient de manger un ami breton de M. le Bouc. (Rémo Forlani, 1970, *Madame*, Acte I, tableau I)

[3] L'arbre fait la curiosité du village. Lionel sait toujours quand *il va pleuvoir*; il a gardé au creux de sa main une étrange tache verte. (Compte rendu de lecture trouvé sur internet : <http://desette.free.fr/romans.htm>)

La valeur purement aspectuelle de la périphrase (car il n'y a pas de changement d'époque) dans les exemples [2] et [3] ne fait ici guère de doute en raison du contexte : un présent d'habitude dans la proposition principale, comme le prouve, notamment, l'adverbe omnitemporel *toujours*. Mais, bien évidemment, cette possibilité d'exprimer l'ultérieur sans changer d'époque est bien moins

² Voir Damourette-Pichon 1911-1936, V : 97 et 164.

systématique que celle d'exprimer l'antériorité, puisque le français (et les langues romanes qui fonctionnent de manière analogue) dispose de deux formes verbales seulement pour exprimer l'ultérieur, l'une pour l'époque présente et l'autre pour l'époque passée. On peut comprendre pour cette raison que Guillaume ne se soit pas intéressé au FP, car cette expression de l'ultérieur n'a pas la même systématique que celle de l'antériorité dans la conjugaison française. Comme le remarque en effet D. O'Kelly (1997 : 48), le fondateur de la psychomécanique considère qu'une forme verbale est aspectuelle, non pas tant si elle relève du temps impliqué, autrement dit le temps que le verbe porte en lui-même, mais d'abord si elle entre dans un système d'opposition morphologique qui structure la conjugaison, comme l'opposition perfectif/ imperfectif dans les langues slaves (voir Guillaume 1964 : 46-48).

S'il y a une autre raison qui explique que Guillaume se soit si peu intéressé au FP, c'est peut-être le degré de grammaticalisation de la périphrase. Une forme comme *Il a fait la vaisselle* est sans ambiguïté identifiée comme un passé composé. De même, en catalan, *Va rentar els plats* (de même sens) n'est pas autre chose que la forme courante de prêtérit : l'auxiliaire *anar* s'est désmantelé complètement, s'est dématérialisé, pour reprendre les mots de Guillaume. On pourrait dire aussi qu'il y a eu morphématisation, la morphologie venant refléter l'évolution sémantique de la périphrase. En revanche, *Il va faire la vaisselle* peut, hors contexte suffisamment explicite, s'interpréter soit comme *Il part faire la vaisselle* (expression d'un changement de lieu), soit comme l'équivalent plus ou moins exact de *Il fera la vaisselle* (authentique FP), soit encore comme une périphrase de sens intermédiaire, dans la mesure où le déplacement dans l'espace peut très bien correspondre, et correspond de fait, à un déplacement dans le temps.

On peut cependant regretter que cette vision trop strictement morphologique de l'aspect ait empêché Guillaume de donner au FP la place qu'il mérite, ce qui aurait peut-être été le cas si, comme le souligne l'article d'A.-R. Delbart et de M. Wilmet (1997 : 28), il avait exploré davantage la notion de *temps impliqué*. Bien sûr, une fois admise cette propriété aspectuelle du FP d'exprimer l'ultérieur sans changer d'époque, il convient de souligner l'extension sémantique de cette forme verbale, capable d'exprimer l'époque future, de même que le passé composé du français et d'autres langues, d'abord accompli du présent, a pu devenir temps du passé.

3. Se réapproprier le FP par la terminologie ?

Dans la même idée d'une réappropriation du FP par la psychomécanique, ce temps verbal peut-il recevoir comme qualificatifs des termes guillaumiens ?

Ainsi, selon Touratier (1996 : 182) le FP serait un futur *efférent*, car le futur y est vu s'éloignant du présent en direction de l'avenir. Notons tout d'abord qu'une telle épithète pourrait nous conforter dans nos doutes quant à l'*efférence* du futur catégorique. Il est vrai aussi que si on considère *je vais faire*, on serait tenté de voir par le sémantisme de l'auxiliaire se matérialiser dans la périphrase les

caractéristiques sémantiques de l'efférence : le présent de l'auxiliaire représente l'origine du mouvement spatio-temporel, et l'infinitif, le but vers quoi l'on tend, c'est-à-dire l'avenir. Il est clair également que, par sa morphologie, le FP s'appuie sur le présent, ce qui pourrait être aussi un signe de son efférence. Mais pour intéressante qu'elle soit, la récupération de ce terme guillaumien³ nous semble commettre une confusion entre *efférent* et *prospectif*. Il ne faut pas en effet confondre le mouvement de la pensée, le cinétisme descendant, par lequel, pour Guillaume, l'esprit s'approprie le temps futur, le rend réel, avec les propriétés aspectuelles du FP — que celui-ci, selon les terminologies, soit défini comme prospectif (Novakova 2002 : 262) ou perspectif (Wilmet 1997 : 321), cet auteur réservant, comme Guillaume, le terme de prospectif à la notion d'ascendance. Quelle que soit la terminologie adoptée, l'événement à venir est présenté par le FP comme déjà en germe dans le présent, alors que, rappelons-le une fois encore, l'efférence guillaumienne, liée à l'ascendance et à l'incidence, signifie que l'événement est présenté en accomplissement, c'est-à-dire en fin de compte selon un point de vue aspectuel global. Même si la forme concrète de ce temps verbal (l'auxiliaire apparaissant comme un verbe de mouvement identifiable et non pas comme une série de désinences) pourrait conférer un caractère plus réel, plus saisissable au concurrent du futur simple, il semble donc, en dernière analyse, qu'il ne soit pas très heureux de recourir à l'épithète d'*efférent* pour qualifier le FP.

Pour continuer à reprendre la terminologie de Guillaume, on pourrait aussi se demander si le FP ne serait pas un futur plus *théâtrique*, plus *catégorique* que le futur catégorique. Si je dis en effet *Je vais me marier*, l'hypothèse ne semble-t-elle pas moins grande que *Je me marierai*? Il est possible (mais ce point mérite bien entendu, une étude plus approfondie) que le futur simple se définisse comme l'expression d'une éventualité (Le Goffic 2001 : 96), c'est-à-dire d'un événement considéré comme seulement probable : dans ces conditions, peut-être que le FP correspondrait à un événement considéré, lui, comme plus certain. En effet, les joueurs d'une équipe de football, par exemple, lorsqu'ils expriment un enthousiasme nourri par la perspective de la victoire, crient plus volontiers, semble-t-il, « On va gagner » que « On gagnera ». Mais c'est sans doute dans la mesure où il fait le lien entre les époques du présent et de l'avenir que le FP peut paraître plus catégorique, c'est-à-dire moins hypothétique, que le futur catégorique lui-même. La charge d'hypothèse, qui, selon Guillaume, est inhérente à l'époque future, ne peut être que minimale si le FP est un temps verbal en quelque sorte à mi-chemin entre les deux époques. Sa proximité avec le présent, en effet, le rapproche davantage de

³ Remarquons que Damourette et Pichon (1911-1936, V : 101), qui utilisent le terme d'*efférence* pour désigner la « progression temporelle s'éloignant du présent, c'est-à-dire allant vers l'avenir », progression qu'exprime selon eux l'auxiliaire *aller*, nous paraissent également décrire en réalité l'aspect *prospectif* de « l'ultérieur » (le FP).

l'expression de la certitude, c'est-à-dire de la certitude de l'action se déroulant sous nos yeux.

On objectera cependant que, puisqu'il est à mi-chemin entre deux époques, le FP ne serait donc pas, à la différence du futur catégorique, un véritable futur ! Mais, quelles que soient les épithètes qui pourraient lui convenir, peut-être justement s'agit-il d'une forme qui montre la réorganisation du système verbal français et des langues romanes analogues. L'idée guillaumienne de la séparation des époques dans les langues romanes peut donc nous servir d'outil pour évaluer les modifications du système : on serait ainsi tenté de voir une tendance au rapprochement morphologique desdites époques par le développement de formes périphrastiques s'appuyant sur le présent, tant pour l'époque passée que pour l'époque future. Evitons cependant de recourir une fois encore aux interprétations trop symétriques : le portugais, par exemple, développe un FP mais confine l'équivalent morphologique du passé composé dans un rôle purement aspectuel, c'est-à-dire d'accompli du présent.

Conclusion

Bien qu'elle soit indéniablement un outil puissant pour la réflexion, notamment par l'étude des cinétismes descendant ou ascendant, ou encore par la considération d'une charge d'hypothèse, donc du rôle d'un élément modal dans le sémantisme du futur, l'analyse guillaumienne de l'expression verbo-temporelle de l'avenir dans les langues romanes, c'est-à-dire surtout en français, semble devoir être nuancée. D'abord, l'*efférence* du futur roman, liée étroitement à l'incidence et à l'ascendance, paraît discutable, en raison surtout de l'idée sous-jacente, aspectuellement inexacte, d'une symétrie avec le passé simple. En second lieu, il nous semble que, d'une part, la théorie aspectuelle du fondateur de la psychomécanique, théorie sans doute trop strictement morphologique (si l'on excepte, bien entendu, des notions comme celles de décadence et d'incidence, qui relèvent en fait du temps impliqué), et, d'autre part, l'idée de la séparation des époques, ont empêché Guillaume d'accorder au FP la place qu'il mérite. Il est vrai cependant que la grammaticalisation de la périphrase n'est peut-être pas complète dans la mesure où l'auxiliaire ne s'est pas complètement désémantisé. Mais, surtout, précisons que ce ne sont pas tant les limites de la psychomécanique qui sont en question, que la nécessité de prolonger la pensée de Guillaume : par exemple, l'idée de séparation des époques, justement, pourrait être un outil fort utile pour évaluer les modifications des systèmes verbaux dans les langues romanes.

Références bibliographiques

- Barceló, Gérard Joan (2003), « L'occitan contemporain et l'expression verbo-temporelle du futur : la proximité de la langue d'oc avec le français, son opposition avec le catalan », dans *Nouvelle recherche en domaine occitan*, H. Lieutard & M.-J. Verny (éds.), Montpellier, Université Paul-Valéry.

- Bauhr, Gerhard (1989), *El futuro en -ré e ir a + infinitivo en español peninsular moderno*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis.
- Bres, Jacques (1997), « Ascendance/descendance; incidence/décadence : affaires de couples... », *Cahiers de Praxématique* 29, p. 157-163.
- Damourette, Jacques et Pichon, Édouard (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, V, Paris, Éditions D'Artrey.
- Delbart, Anne-Rosine, Wilmet, Marc (1997), « *Imparfait et passé simple* chez Gustave Guillaume : un couple mal assorti », *Cahiers de Praxématiques* 29, pp. 15-31.
- Fleischman, Suzanne (1982), *The Future in thought and language : Diachronic evidence from Romance*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Guillaume, Gustave (1929/1984), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion.
- Guillaume, Gustave [1929] 1984), *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, dans [1945] 1984.
- Guillaume, Gustave (1964), *Langage et science du langage*, Paris, Nizet.
- Guillaume, Gustave (1974), *Leçons de linguistique* 1949-1950, série A, vol. 4, Québec : Presses de l'université Laval et Paris, Klincksieck.
- Guillaume, Gustave (1982), *Leçons de linguistique* 1956-1957, vol. 5, Québec : Presses de l'université Laval et Lille, Presses universitaires de Lille.
- Guillaume, Gustave (1989), *Leçons de linguistique* 1946-1947, série C, vol. 9, Québec, Presses de l'université Laval et Lille, Presses de l'université de Lille.
- Guillaume, Gustave (1993), *Leçons de linguistique* 1938-1939, vol. 12, Québec, Presses de l'université Laval et Lille, Presses universitaires de Lille.
- Hopper, Paul J., Traugott, Elizabeth C. (1993), *Grammaticalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Le Goffic, Pierre, Lab, Frédérique (2001), « Le présent 'pro futuro' », dans *Cahiers Chronos : Le Présent en français. Textes réunis par Pierre Le Goffic*. Amsterdam, Rodopi, p. 77-98.
- Novakova, Iva (2002), *Sémantique du futur. Étude comparée français-bulgare*, Paris, L'Harmattan.
- O'Kelly, Dairine (1997), « L'aspect en question(s) : relecture de *Temps et verbe* de G. Guillaume », *Cahiers de Praxématique* 29, p. 33-58.
- Pérez Saldanya, Manuel (1988), *Els sistemes modals d'indicatiu i de subjuntiu*, Barcelona, Publicacions de l'Abadia de Montserrat.
- Touratier, Christian (1996), *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin.
- Wheeler, Max et al. (1999), *Catalan. A comprehensive grammar*, London & New York, Routledge.
- Wilmet, Marc (1997), *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot et Paris : Hachette Supérieur.

11

Des unités de puissance aux unités d'effet : un aspect de l'actualisation phrastique

Jacques Bres

Université de Montpellier III

A la poste d'hier tu télégraphieras que nous sommes bien morts avec les hirondelles (R.Desnos)

1. L'un de la langue et le multiple du discours

Le problème que je traiterai est des plus classiques, c'est celui de l'*un* de la *langue* et du *multiple* du *discours*. Comment se fait-il qu'un seul et même signifiant de langue ait – ou semble avoir – en discours, et cela dès l'unité d'effet qu'est la phrase, une pluralité de sens ? Vaste question, que je n'aborderai que fort partiellement puisque je ne m'intéresserai qu'aux unités grammaticales, et plus précisément encore à l'une d'entre elles, certes prototypique : l'imparfait. Précision : mon étude n'a pas pour objet l'imparfait, mais, dans les cadres de l'actualisation phrastique, la modélisation de l'*un* de la langue et du *multiple* du discours, que je développe à partir de l'exemple de ce temps verbal. Je fais l'hypothèse provisoire que l'analyse de l'actualisation de l'imparfait en discours que je propose peut être étendue à l'actualisation du sens grammatical en général. Soit le corpus suivant :

- [1] Comme je descendais des fleuves impassibles, / je ne me sentis plus guidé par les haleurs (Rimbaud, *Le Bateau ivre*)
- [2] Mais, de l'ombre du couloir, deux hommes avaient surgi. Tarrou eut à peine le temps d'entendre son compagnon demander ce que pouvaient bien vouloir ces oiseaux-là. Les oiseaux, qui avaient l'air de fonctionnaires endimanchés, demandaient en effet à Cottard s'il s'appelait bien Cottard et celui-ci, poussant une sorte d'exclamation sourde, tournait sur lui-même et fonçait déjà dans la nuit sans que les autres, ni Tarrou, eussent le temps d'esquisser un geste. La surprise passée, Tarrou demanda (...) (Camus, *La Peste*).
- [3] il avait envie de faire un gros pipi mon chienchien (intonation montante) oui oui on allait le sortir/ allez viens mon Mickey viens (interaction verbale, ma voisine à son chien)
- [4] S'il partait demain, il éviterait les embouteillages (énoncé oral)

Comment se fait-il qu'une unité grammaticale, ici l'imparfait, réfère, en [1] et en [2], à un événement situé dans l'époque passée, mais de manière différente puisque le temps impliqué par le procès est représenté dans son cours en [1], et (semble-t-il) globalement en [2] ; alors qu'il actualise un procès référant en [3] à un événement de l'époque présente, et en [4] à un événement de l'époque future ? Chaque

théorisation linguistique rencontre ce type de question, et y répond à sa façon. On peut relever un certain nombre de notions théoriques dont le rôle est précisément de résoudre la difficulté de l'*un* de la langue et du *multiple* du discours. Citons, sans exhaustivité, les notions de *déformation*, de *dérivation*, de *neutralisation*, de *filtrage*, de *coercition*, de *permissivité* qui, dans des cadres théoriques différents, assurent cette fonction. La pluralité des réponses peut être rapportée à deux grandes options théoriques : polysémique, monosémique.

— L'option polysémique dira que l'imparfait ne donne pas exactement la même instruction dans les quatre occurrences, et tâchera de rendre compte de cette différence. Ainsi font notamment la psychomécanique, ou la théorie des opérations énonciatives (Victori et Fuchs 1996), pour rester dans les cadres de la recherche linguistique française.

— L'option monosémique dira que l'imparfait donne exactement la même instruction dans les quatre occurrences, et tâchera de rendre compte de cette identité. Ainsi font notamment la linguistique du signifiant (Chevalier, Launay et Molho 1984), et la linguistique de l'actualisation que je m'emploie à promouvoir (Bres 1998a) dans les cadres de la praxématique (Lafont 1978, Détrie, Siblot et Verine 2002).

Dans le développement qui suit, je prendrai comme exemple d'approche polysémique, la psychomécanique ; et comme exemple d'approche monosémique, la linguistique de l'actualisation.

2. L'option polysémique¹ de la psychomécanique

La psychomécanique apporte une réponse à la fois forte et originale : l'unité de langue est puissancielle et permissive à l'égard des différents effets de sens actualisés en discours. Pour articuler le singulier de la langue et le pluriel du discours et fonder théoriquement le concept de permissivité, elle a mis en place notamment les notions de variation qualitative / quantitative, de cinétisme / d'interception, et de contexte, notion moins spécifique mais tout aussi centrale, bien que plutôt méconnue dans le champ des études guillaumiennes.

2.1. La distinction des variations qualitative et quantitative prend toute sa pertinence dans l'explication des différents emplois de l'imparfait en discours. L'*un* de l'imparfait tient au fait que ce temps donne à voir le temps impliqué par le procès de façon hétérogène, à savoir comme constitué des particules de temps incident (accomplissement) α et de temps décadent (accompli) ω . Ces particules sont des variables, et c'est leur variation quantitative en discours qui explique, par exemple, la différence entre l'imparfait cursif de [1] (*descendais*) dans lequel α et ω sont

¹ Le plus souvent implicite, l'option polysémique de la psychomécanique se voit parfois explicitée de belle manière, p. ex. dans la *Leçon* du 24 mars 1939 (1993 : 197).

positifs, et les imparfaits précurrsifs de [2] (*demandaien*, *tournait*), dans lesquels α tend vers l'entier alors qu' ω tend vers zéro².

2.2. Le second couple de notions retenu permet de concevoir que le sujet en acte de langage investit le cinétisme des outils de la langue pour en parcourir le mouvement en l'interceptant au moment requis par son discours (notamment [1951b] 1964 : 199). Cette distinction, particulièrement opérante pour expliquer le problème de l'article ou l'incidence de l'adjectif au procès de substantivation³, fait quelque peu problème appliquée à l'objet qui guide notre développement, l'imparfait. En effet, sur la question du temps verbal, Guillaume fait intervenir le couple cinétisme / interceptions notamment (i) pour rendre compte des modes, qui apparaissent comme autant de saisies opérées sur le mouvement de la chronogénèse, (ii) pour expliquer les deux « profils » du présent (dans certains articles comme [1951b] 1964 : 199 : par « coupe transversale précoce », le présent homogène α / ω , et par « coupe transversale tardive » (*ibid.*), le présent hétérogène ω / α ; et (iii) pour rapporter le passé simple et le futur à une « saisie transversale précoce », et l'imparfait et le conditionnel à une « saisie transversale tardive (*op. cit.* : 200). Il n'use cependant pas de cet outil pour l'explication des différents emplois de l'imparfait, ou, plus exactement, semble à la fois le convoquer et le révoquer. Je m'explique : si nous prenons l'article de [1951b] 1964, dans lequel Guillaume, complémentairement, d'une certaine façon, à ce qu'il a fait dans 1951a, traite des phénomènes de discours, il n'est pas rendu compte de la distinction entre imparfait standard de type [1] et imparfait narratif de type [2] en termes de saisies précoce ou tardive, alors même que cette distinction paraît homologue de la distinction des deux « profils » du présent pour laquelle, nous venons de le voir, il la fait servir⁴.

De sorte que l'on peut se poser la question de cette mise à l'écart d'une distinction théorique pour rendre compte de l'un et du multiple de l'imparfait, alors même que la psychomécanique en use par ailleurs, par exemple, pour un élément grammatical comme l'article.

2.3. C'est essentiellement, en complément de la distinction posée en 2.1., à l'aide de la notion particulièrement molle de *contexte*, qui ne lui appartient pas en propre, que la psychomécanique rend compte de la polysémie de l'imparfait. Le *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, de Boone et Joly (1996), à l'entrée *Contexte*, précise que Guillaume utilise fréquemment ce terme, dans les deux sens de 'cotexte' (endolinguistique) et de 'contexte' (exolinguistique).

² Pour une critique de cette position, cf. Bres 1998b.

³ Pour une critique, cf. Chevalier 1998 : 115.

⁴ Cette bizarrerie d'un outil pressenti mais laissé de côté est également sensible dans les travaux des guillaumiens concernant la pluralité des emplois en discours de l'imparfait, notamment dans Moignet (1981 : 78) et Joly (1996 : 200).

L'étude des différentes occurrences de *contexte* fait apparaître que Guillaume avait intégré ce paramètre, sans vraiment le conceptualiser, à savoir que comme tout linguiste, il ne sollicite le contexte qu'en cas de besoin, notamment pour résoudre les difficultés liées à l'articulation de l'un et du multiple, comme dans l'occurrence suivante consacrée à la distinction de l'imparfait narratif et de l'imparfait d'imminence contrecarrée⁵:

L'imparfait perspectif étant pratiquement composé de perspective ne contient pas en lui-même de base réelle exprimant ce qui a eu lieu et reçoit dès lors sa réalité [...] de l'assiette que *le contexte lui donne*. Dans le premier exemple (imparfait narratif : *un instant après le train déraillait*) cette assiette est positive [...] dans le second (imminence contrecarrée : *un instant de plus le train déraillait*) l'assiette de l'imparfait est négative.

Il est dit que le contexte *donne*, sans que soit précisée l'origine de ce don (quelques éléments y contribuent). On voit le lien polysémie / contexte : l'imparfait aurait plusieurs valeurs du fait du contexte. Il semble bien que Guillaume ait perçu l'importance de ce paramètre dans la production de sens en discours des morphèmes grammaticaux, mais ait échoué à la conceptualiser, et en soit resté de la sorte à une appréhension très lâche : le contexte apparaît quelque peu comme le joker que le psychomécanicien sort de sa manche quand besoin est.

Je dirai donc, pour conclure, que l'approche psychomécanique consiste à concevoir le multiple du discours comme une polysémisation des unités grammaticales de langue, dont on peut résumer le fonctionnement ainsi : la production de la phrase presuppose une mise en relation de la valeur en langue du morphème grammatical avec le co(n)texte ; et cette mise en relation se traduit par une modification ou une adaptation quantitative mais non qualitative de la valeur en langue dudit morphème.

3. L'option monosémique de la linguistique de l'actualisation

La position que je souhaite défendre est fortement contre-intuitive : il n'y a plus à joindre les deux bouts de l'un de la langue et du multiple du discours, puisque l'un de la langue se conserve tel quel dans le discours, qui ne le change en rien. Le morphème grammatical, en l'occurrence ici l'imparfait, délivre exactement les mêmes instructions temporelles et aspectuelles dans les quatre occurrences proposées *supra*. La polysémie grammaticale n'existerait pas, ce serait un artefact de la linguistique qui procèderait de ce qu'elle confond sens produit et outil de production du sens. J'exposerai cette hypothèse sans doute excessive à partir des trois notions de *co(n)texte*, *d'interaction*, et *d'actualisation*.

5 J'utilise la terminologie circulante, non guillaumienne.

3.1. Co(n)texte

On commence à savoir un peu mieux, depuis les travaux conduits dans les années 90, ce que sont le *cotexte* (environnement textuel, autrement nommé *contexte (linguistique)*) et le *contexte* (environnement situationnel, autrement nommé *situation*, ou *contexte situationnel*), et surtout quel est leur rôle dans la production du sens. Le développement, en complément de l'approche standard quelque peu statique selon laquelle *cotexte* et *contexte* sont des *donnés* pouvant avoir leur mot à dire dans la production du sens, d'une approche cognitive dynamique selon laquelle ces notions sont des *construits* qui participent activement à ladite production, a ouvert de stimulantes perspectives⁶.

Prenons seulement la notion de *cotexte*. Le linguiste qui travaille sur l'imparfait va poser comme cotexte de ce temps verbal, le procès qu'il actualise, et ce qui précède et ce qui suit. Mais, dans la réalité des faits linguistiques, du côté de la production comme du côté de la réception, on n'a pas un élément et son cotexte. Chaque unité arrive sur le marché de l'énoncé avec son instruction, et fonctionne bien plutôt comme élément constitutif du cotexte des autres éléments. J'ai parlé de cotexte, et continuerai de le faire, par commodité, mais de fait, le cotexte n'existe pas, du moins dans sa version « molle », comme quand on dit que le cotexte « filtre », « neutralise », « évoque », « révèle », voire « donne » telle valeur à l'unité étudiée... Ces procès par lesquels on tente de verbaliser le rôle du cotexte dans la production de sens, si nous les examinons en termes actantiels, signalent qu'il y a *action* du cotexte sur le morphème. Soit, donc, la catégorie de *l'action*, qui se dédouble en *passivité* pour le morphème étudié, et *activité* du cotexte : le premier subit, le second agit. C'est, me semble-t-il, la façon dont la psychomécanique conçoit le rapport de l'imparfait et de ses cotextes.

Il est une autre manière d'appréhender cette relation : non comme *action* d'un élément (le cotexte) sur un autre (le morphème étudié), mais comme *interaction* des deux éléments.

3.2. Interaction

J'ai besoin, pour décrire le fonctionnement de la relation d'interaction telle que je l'envisage, de revenir sur la façon d'appréhender le morphème en langue. Je distingue un double aspect de l'instruction qu'il délivre : (a) ce qu'il offre, et (b) ce qu'il demande⁷.

(a) L'imparfait, pour sa part, offre temporellement de situer un élément — le plus souvent mais pas toujours, le procès — comme passé par rapport au *nunc* (à la différence, par exemple, du présent ou du futur) ; et aspectuellement de saisir le

6 Voir notamment Kleiber 1994.

7 Je dois ce type d'analyse à Victorri (1999 : 96), qui différencie, dans l'analyse du sens d'une unité, entre *convocation* et *évocation*.

temps qu'il implique en tension (à la différence, par exemple, du plus-que-parfait), et de façon non incidente⁸, donc non ascendante (à la différence du passé simple). Soit donc l'offre : [+ passé][+ tension][- incidence][- ascendance].

(b) L'imparfait demande qu'un élément — le plus souvent un procès — soit disponible pour l'actualiser temporellement comme passé, et aspectuellement, de façon tensive, non incidente et donc non ascendante.

Dans la production de l'énoncé, l'offre et la demande de l'imparfait entrent en interaction avec les offres et demandes des autres éléments linguistiques (le cotexte) et situationnels (le contexte), ce que j'illustre par l'analyse d'une interaction concordante, à savoir lorsque l'adéquation entre l'offre et la demande de l'imparfait et celles des différents éléments co(n)textuels est totale comme dans [1] :

[1] Comme je descendais des fleuves impassibles, / je ne me sentis plus guidé par les haleurs (Rimbaud, Le Bateau ivre)

L'imparfait offre, ici comme ailleurs, l'instruction [+ passé] [+ tension] [- incidence] [- ascendance], et demande donc que l'événement auquel réfère dans cette phrase le procès *descendre* soit posé :

— comme passé : le cotexte, ou plutôt les différents éléments du cotexte concernés, accèdent à cette demande doublement. L'instruction [+ passé] n'est infirmée par aucun élément contraire, ce qui serait le cas, par exemple, avec le circonstant *demain*⁹ comme dans [1]a, ou avec une actualisation au futur du procès de la principale comme dans [1]b, qui rendraient l'énoncé problématique :

[1]a *Comme je descendais demain des fleuves impassibles, / je ne me sentis plus guidé par les haleurs

[1]b *Comme je descendais des fleuves impassibles, / je ne me sentirai plus guidé par les haleurs.

Et, complémentairement, l'instruction [+ passé] est phrasiquement confirmée par le passé simple *sentis*.

— comme tensif et non incident : la syntaxe accède à cette demande, en plaçant l'imparfait dans une subordonnée introduite par *comme*, conjonction demandeur d'un procès dont le temps impliqué ne soit pas représenté en incidence, et dépendant d'une principale au passé simple, qui confirme la dimension tensive et apporte le procès incident au temps, auquel arrimer le procès à l'imparfait. Remarquons qu'un plus-que-parfait sur *sentir*, en ne s'accordant pas à la demande de représentation tensive, ferait dysfonctionner quelque peu l'énoncé :

8 L'instruction [+ incidence] demande de représenter le temps impliqué par le procès en seule incidence, c'est-à-dire en seul *accomplissement* depuis son *terminus a quo* jusqu'à son *terminus ad quem* ; l'instruction [- incidence] demande de représenter le temps impliqué comme conversion de l'incidence en décadence, c'est-à-dire comme transformation de l'*accomplissement* en *accompli*, en un point situé au-delà de sa borne initiale et en deçà de sa borne terminale.

9 Ce qui ne signifie pas qu'il y a toujours incompatibilité entre imparfait et circonstant de l'époque future, comme le signale [4].

[1c] ? Comme je descendais des fleuves impassibles, / je ne m'étais plus senti guidé par les haleurs¹⁰.

J'ai entrepris l'analyse par le biais de l'imparfait parce que je travaille sur l'imparfait, j'aurais pu tout aussi bien la développer par le biais de *comme*, si je travaillais sur cet outil. Chaque morphème, en syntaxe génétique, intervient dans la production de l'énoncé avec son instruction (ce qu'il offre et ce qu'il demande), et interagit avec les instructions des autres morphèmes sollicités pour construire ledit énoncé : il n'y a donc pas action du cotexte sur tel ou tel morphème, mais interaction des différents morphèmes entre eux.

Jusqu'ici ce que j'avance me semble parfaitement compatible avec les analyses psychomécaniques : c'est ensuite que les choses se gâtent. En effet, à partir de la notion d'interaction entre offres et demandes des différentes unités, deux solutions sont envisageables : polysémique, monosémique.

3.2.1. Interaction et polysémie.

La solution polysémique, parfaitement compatible avec le guillaumisme orthodoxe, est celle développée par Fuchs et Victorri (1996) et Victorri (1999), et que je décrirai métaphoriquement à l'aide d'une expérience de physique : comme tout corps plongé dans un liquide en ressort mouillé, tout morphème, plongé dans un cotexte, en ressort modifié. A savoir que chaque unité apporte sa pierre à la construction de sens de l'énoncé, et en retour acquiert, du fait de l'interaction avec les autres unités, une partie du sens de cet énoncé (Victorri 1999 : 88). Appliquons cette hypothèse à l'analyse de l'imparfait, telle que la développe Gosselin (1996, 1999), qui travaille dans cette perspective :

A chaque marqueur (est) associé(s) une ou plusieurs instruction(s) pour la construction d'éléments de représentation ; ces instructions sont considérées comme représentant les valeurs en langue des marqueurs [...]. Plongées dans un contexte, soit elles n'éntrent en conflit avec d'autres instructions ou avec des contraintes pragmato-référentielles, et les conflits sont résolus au moyen de procédures régulières de déformation des représentations, qui donnent lieu à des effets de sens dérivés (1999 : 28).

Et illustrons la démarche à partir de l'occurrence [2], plus précisément des deux premiers imparfaits narratifs :

[2] Mais, de l'ombre du couloir, deux hommes avaient surgi. Tarrou eut à peine le temps d'entendre son compagnon demander ce que pouvaient bien vouloir ces oiseaux-là. Les oiseaux, qui avaient l'air de fonctionnaires endimanchés, *demandaien*t en effet à Cottard s'il s'appelait bien Cottard et celui-ci, poussant une sorte d'exclamation sourde, *tournait* sur lui-même et fonçait déjà dans la nuit sans que les autres, ni

10 La représentation de *sentir* non tensivement est possible, mais en changeant d'époque, à savoir avec un passé composé, qui permet par un changement d'aspect de signifier l'époque passée :

[1d] Comme je descendais des fleuves impassibles, / je ne me suis plus senti guidé par les haleurs.

Tarrou, eussent le temps d'esquisser un geste. La surprise passée, Tarrou demanda [...] (Camus, *La Peste*).

Selon Gosselin, les deux imparfaits *demandaient* et *tournait* donnent, en tant que tels, l'instruction aspectuelle incompli ; mais cette instruction entre en conflit avec un marqueur du cotexte qui sollicite l'aspect aoristique (= global) : la relation de succession des événements auxquels réfèrent les procès ([*eut* <¹¹ *demandaient* < *tournait*]), « par le biais de la corrélation globale entre aspect et chronologie » (*ibid.*) demande l'aspect global. Ce conflit entre l'instruction aspectuelle de l'imparfait et l'instruction émanant d'une unité du cotexte se résout de la façon suivante :

— par une déformation : l'imparfait, d'aspect incompli dans son emploi standard, prend, dans son emploi narratif, l'aspect aoristique, autrement dit global. La demande de représentation aoristique se voit ainsi satisfaite ;

— par un déplacement : la valeur d'inaccompli de l'imparfait est reportée sur l'ensemble de la série de procès, qui apparaît comme non close. L'instruction aspectuelle incompli se voit ainsi satisfaite.

L'hypothèse de la déformation cotextuelle de l'aspect de l'imparfait d'inaccompli en aoristique — qui prend appui sur le concept de déformabilité, proposé par Culoli et travaillé dans le cadre de la polysémie de la signification par Victorri et Fuchs 1996 —, pourrait parfaitement s'adapter à l'analyse de l'imparfait proposée par Guillaume — et à mon avis serait plus pertinente — : l'imparfait, qui offre en langue l'instruction aspectuelle [α positif] et [ω positif], interagit, dans la production de la phrase, avec l'élément cotextuel de la succession qui demande que le temps impliqué par les procès soit représenté seulement par la variable α . Ce léger conflit d'instructions se résout par une déformation quantitative de l'instruction aspectuelle de l'imparfait : dans *demandaient* et *tournait*, la variable de temps α tendrait vers l'entier, alors que la variable de temps ω tendrait vers zero.

Cette façon d'analyser la relation entre une unité et son cotexte comme interaction des instructions des différentes unités qui, en cas de conflit, se traduit par une déformation, pour heuristique et séduisante qu'elle soit, bute sur un ensemble de faits, qui m'a amené à concevoir un autre type d'interaction. Commençons par expliciter les résistances des faits linguistiques à l'hypothèse de la déformation cotextuelle appliquée à l'imparfait :

(i) Si l'imparfait narratif donnait une représentation de globalité, comment se fait-il que l'on rencontre des occurrences où cet emploi est associé à l'adverbe *déjà* (au sens de ‘depuis déjà x temps’), comme dans le troisième procès à l'imparfait de

¹¹ Le signe < signifie que l'événement auquel réfère le procès de gauche est antérieur à l'événement auquel réfère le procès de droite.

[2] que je n'ai pas encore pris en considération¹²: « [il] *fonçait* déjà dans la nuit [...] » ? On sait que cette association est impossible avec la forme qui donne une représentation de globalité de façon incontestable, à savoir le passé simple. Les imparfaits narratifs de [2] sont parfaitement remplaçables par des passés simples, sauf celui qui est suivi de *déjà* :

[2a] [...] Les oiseaux, qui avaient l'air de fonctionnaires endimanchés, *demandèrent* en effet à Cottard s'il s'appelait bien Cottard et celui-ci, poussant une sorte d'exclamation sourde, *tourna* sur lui-même et **fonça* déjà dans la nuit sans que les autres, ni Tarrou, eussent le temps d'esquisser un geste. La surprise passée, Tarrou demanda [...]

Les oiseaux demandaient peut être remplacé par *les oiseaux demandèrent*, mais *il fonçait déjà dans la nuit* ne souffre pas la substitution par il **fonça déjà dans la nuit*¹³. Si l'imparfait narratif admet parfaitement l'association avec *déjà*, mais pas le passé simple, n'est-ce pas tout simplement parce que, contrairement à ce qu'il paraît, comme contrairement à ce qu'avance Gosselin, l'imparfait dans ce type d'emploi, loin d'avoir déformé, par pression cotextuelle, sa valeur aspectuelle d'inaccompli, l'a pleinement conservée ?

(ii) Si l'imparfait narratif donnait une représentation de globalité, comment expliquer que l'on puisse le gloser (dans certains cas) par l'auxiliaire de phase *être en train de* [2d] qui explicite la saisie de l'action dans son cours, voire que l'on trouve des occurrences — certes rares — d'imparfait narratif se réalisant sur cet auxiliaire [5] ?

[2d] Mais, de l'ombre du couloir, deux hommes avaient surgi. Tarrou eut à peine le temps d'entendre son compagnon demander ce que pouvaient bien vouloir ces oiseaux-là. Les oiseaux, qui avaient l'air de fonctionnaires endimanchés, étaient en effet en train de demander à Cottard s'il s'appelait bien Cottard.

[5] Quelques minutes plus tard, Jaja était déjà en train de placer un autre démarrage. Cette fois, ce fut le bon (*Midi Libre*).

Il apparaît donc que l'imparfait, plongé dans un cotexte avec lequel il est tendanciellement en conflit, loin de déformer sa représentation, la conserve telle quelle. Comment penser l'interaction entre instructions des différentes unités dans un cadre monosémique ?

¹² On sait que Guillaume présente en faveur de sa thèse selon laquelle, dans l'emploi narratif, α tend vers l'entier alors que ω tend vers zéro l'impossibilité de conjointre *déjà* à un IN (1929 : 67, note 1).

¹³ Ce qui ne veut pas dire que le passé simple ne puisse pas se conjointre avec *déjà* :

[19] En se précipitant dans son cabinet de toilettes, elle comprit ce que sont les recherches de la parure, les soins corporels les plus minutieux, quand ils sont commandés par l'amour et non par la vanité ; *déjà*, ces apprêts lui aidèrent à supporter la longueur du temps (Balzac, *La Duchesse de Langeais*).

3.2.2. Interaction et monosémie.

Je considère que l'on peut avoir trois types d'interaction :

(i) Interaction concordante entre les offres et les demandes des différentes unités : le sens de l'énoncé se produit sans difficulté aucune. Si l'on considère précisément une unité, l'impression est qu'elle se trouve bien à sa place, et qu'elle est en emploi standard. C'est le cas pour l'occurrence [1] d'imparfait, analysée *supra* : à la demande formulée par le contexte d'une actualisation du procès au passé, en tension et en non-incidence, répond, en adéquation parfaite, l'offre [+ passé], [+ tension] et [- incidence] de l'imparfait ; et réciproquement : à la demande de l'imparfait d'un élément à actualiser temporellement comme passé et aspectuellement comme non incident et en tension, répond l'offre du contexte qui fournit le procès *descendre*.

(ii) Interaction partiellement discordante : c'est le cas dans l'occurrence [2]. Le contexte formule la demande de procès actualisés, comme dans le cas précédent, au passé, en tension et en incidence. L'imparfait répond positivement pour la dimension temporelle de passé, et pour la dimension aspectuelle de tension ; mais négativement pour la dimension aspectuelle d'incidence, dans la mesure où il offre du temps impliqué une représentation non incidente. Et réciproquement : à la demande de l'imparfait, le contexte répond en partie positivement (passé, tension) et en partie négativement (incidence). On a comme un décalage entre certains aspects des offres et des demandes. Si l'on considère précisément une unité, dans le cas présent l'imparfait, l'impression est qu'elle se trouve quelque peu déplacée¹⁴, et qu'elle est en emploi non standard, stylistique.

(iii) Interaction frontalement discordante, sur laquelle je passe rapidement. Pour ne prendre que l'énoncé de Desnos cité en incipit, il y a une contradiction frontale entre l'offre et la demande temporelles de l'adverbe *hier*, et l'offre et la demande temporelles du futur *télégraphieras*. L'énoncé fait difficilement sens : s'il appartient à une textualité légitimée, — c'est le cas pour le texte poétique — on le retiendra comme littéraire ; s'il appartient à une textualité non légitimée, on le rejette sans appel comme « mal formé », « incorrect », « impossible » (cf. énoncés [1a] et [1b]).

Revenons au type d'interaction que j'ai nommée partiellement discordante. Comment se dénoue l'inadéquation entre les instructions de certaines unités ? Non pas par une négociation dans laquelle chaque partie en présence fait un pas vers l'autre (solution envisagée, nous l'avons vu *supra* par Gosselin), mais d'une manière qui pourrait métaphoriquement être rapprochée, pour filer la métaphore des rapports humains ou sociaux, de l'intransigeance gauchiste : chaque élément campe

14 Plus même : qu'elle occupe la place d'une autre unité. Tous les travaux sur l'imparfait narratif signalent que, dans le ce tour, l'imparfait est remplacable par un passé simple, qui serait plus adéquat.

sur ses positions, ne cède sur aucune de ses instructions qui lui apparaissent comme non négociables. Et alors ? Comment se résout ce désaccord linguistique ? A la différence du conflit de l'interaction frontalement discordante de type (iii) qui apparaît sans solution, le désaccord de l'interaction partiellement discordante est soluble dans l'effet de sens. A la lecture de l'énoncé [2], l'impression est non seulement qu'il fait sens, mais que la discordance produit un surplus de sens, que les grammaires, faute de savoir l'analyser, ont nommé narratif (en le mettant au compte abusivement du seul imparfait, dans la dénomination d'« imparfait narratif »). Mais quel type d'interaction permet cela ? C'est ce que je vais maintenant expliciter en introduisant la troisième notion, issue de la psychomécanique : celle d'*actualisation*, qui permet de penser l'interaction entre les différentes unités dans la production de l'énoncé d'une manière qui satisfasse pleinement les faits linguistiques

3.2.3. Actualisation

Rappelons que cette notion est entendue, en praxématique, comme l'opération linguistique caractérisée par une activité neurophysiologique concrète, inscrite dans du temps cognitif — le temps opératif de la psychomécanique — qui permet de passer des potentialités de la langue à la réalité du discours. Ce temps linguistique est analysé en trois instances : l'*à-dire* (programmation des unités), le *dire* (réalisation effective de ces unités), et le *dit* (capitalisation de ces unités en mémoire syntaxique) (Détrie, Siblot et Verine 2001 : 22). L'interaction entre instructions des différentes unités a lieu dans le temps d'actualisation de l'*à-dire*.

— Lorsqu'elle est concordante, cette interaction, parce que le langage est fait pour fonctionner et non pour se regarder fonctionner, est versée en inconscience, selon le processus de dissolution des unités de puissance dans les unités d'effet, décrit pertinemment en ces termes par Guillaume :

L'unité d'effet de la phrase ne peut s'établir qu'au préjudice de l'unité de puissance des mots. Il y a ainsi, dans la durée de la phrase, un instant optimum, où l'unité d'effet qu'elle constitue dissout en elle, par intégration réussie, l'unité de puissance des mots, laquelle, pour ce court instant, cesse et doit cesser — la phrase ne prenant sens qu'à ce prix — d'être sensible au sujet parlant et écoutant (1988 : 171).

L'énoncé fait sens, en effacement des outils qui ont servi à le produire.

— Lorsqu'elle est tendanciellement discordante, l'interaction des morphèmes, sans cesser d'être versée en inconscience, se manifeste au niveau du *dit*, accompagnant le sens produit par les éléments en interaction concordante, par un effet de sens spécifique, un surplus de sens souvent perçu comme stylistique, difficilement analysable. C'est typiquement le cas pour l'effet de sens narratif, que je vais décrire un peu plus précisément à partir d'une occurrence qui l'actualise de façon paroxystique. Soit l'énoncé suivant :

[6] — Je... dit-il tout contre son oreille, et, à ce moment, comme par erreur, elle tourna la tête, et Colin lui embrassait les lèvres. Ça ne dura pas très longtemps, mais la fois

d'après, c'était beaucoup mieux (B. Vian, *L'Ecume des jours*).

L'imparfait *embrassait* produit, au niveau de l'instance du *dit*, un effet de sens complexe et typique de l'emploi narratif : on a l'impression d'avoir affaire simultanément à une accélération de l'enchaînement de la succession des deux procès [*tourner la tête < embrasser*], et à un « arrêt sur image » sur le procès *embrasser*. Ce dont je rends compte de la sorte, en distinguant (i) l'effet de rapidité, et (ii) l'effet d'arrêt sur image :

(i) La succession des deux procès demande une représentation incidente d'*embrasser*, à savoir notamment que le temps impliqué par ce procès soit donné à voir à partir de sa borne initiale ; or l'imparfait ne représente pas cette borne initiale, puisqu'il saisit le procès au-delà de cette clôture, en un point de son cours. Cette discordance, loin de se résoudre ou de se dissoudre, persiste. Le sujet interprétant doit donc, pour actualiser *embrassait* dans cet énoncé, sauter par-dessus la borne initiale et le début du temps impliqué par ce procès, dont le contexte sollicite la représentation. Ce « saut », réalisé dans le temps cognitif opératif de l'*à-dire*, n'est pas perceptible en tant que tel, mais se manifeste au niveau résultatif du *dit* comme effet de sens d'accélération.

(ii) D'autre part, la demande cotextuelle de représentation incidente du procès induit que le temps impliqué par *embrasser* soit représenté jusqu'à sa borne terminale ; or l'imparfait ne conduit pas le temps impliqué jusqu'à cette borne (inclus), puisqu'il saisit le procès en deçà d'elle, en un point de son cours. Cette seconde discordance, loin de se résoudre ou de se dissoudre, persiste également. Le sujet interprétant doit donc actualiser *embrassait* en restant en deçà de cette borne dont le contexte sollicite la représentation, et par la suite donnée au texte, la présuppose. Ce point d'arrêt avant le terme sollicité et présupposé cotextuellement, réalisé dans le temps cognitif opératif de l'*à-dire*, n'est pas perceptible en tant que tel, mais se manifeste au niveau résultatif du *dit* comme arrêt sur image.

On pourra trouver bien mécaniste cette correspondance terme à terme entre opérations linguistiques en temps opératif, et effets de sens produits résultativement. Il ne me semble pourtant pas : les effets de sens sont autant de traces, de retombées, palpables même si, elles sont très labiles, au niveau du discours réalisé, des opérations d'actualisation qui ont présidé à leur production et qu'ils permettent — très partiellement — d'appréhender.

Conclusion

L'approche polysémique (psychomécanique ou énonciative) résout la question de l'*un* de la langue et du *multiple* du discours par la variation de la valeur du morphème dans l'énoncé actualisé. L'approche monosémique que je propose alternativement rend compte de l'apparente variation comme d'une illusion d'optique qui tient à ce que (i) l'apport des différents ingrédients dans l'énoncé

actualisé s'est fondu dans le sens résultatif ; (ii) les opérations de production de sens se sont effacées sous le sens produit. L'analyse que je propose consiste à tenter de les expliciter à partir de certaines traces — notamment les effets de sens — qu'elles ont laissé au niveau du discours résultatif. Dans cette perspective, la production de l'énoncé consiste en une interaction, en temps d'actualisation, entre les instructions des différentes unités — rappelons que je ne traite que des unités grammaticales, je ne me prononce en rien sur la question des unités lexicales. Lorsqu'il y a discordance partielle entre l'instruction d'une unité grammaticale et les instructions d'autres unités, ladite discordance se traduit non par la modification de l'instruction de l'unité, mais par la production d'un effet de sens spécifique, correspondant résultativement aux opérations d'actualisation qu'il a été nécessaire de faire, non pas pour surmonter ou dépasser ladite discordance, mais pour faire produire un sens à l'énoncé à partir de cette discordance.

La question de l'*un* et du *multiple* trouve de la sorte une solution fort simple : le multiple du discours n'est qu'une apparence trompeuse. Il n'existe pas un imparfait standard [1], un imparfait narratif [2], un imparfait hypocoristique [3], un imparfait d'hypothèse [4], plus généralement différentes sortes d'imparfait dans le discours, un peu comme l'on trouve dans les bois, lors des automnes pluvieux, différentes sortes de champignons. L'instruction délivrée par le morphème grammatical reste égale à elle-même de la langue au discours. Et c'est à partir de cette identité que ledit morphème est à même de produire, en interaction avec d'autres unités, différents effets de sens.

Bibliographie

- Boone A. et Joly A. ([1996] 2004), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
- Bres J. (1998a), « De Bally à la praxématique », dans Barbéris J.-M., Bres J. & P. Siblot (éds), *De l'actualisation*, Paris, CNRS-Editions, pp. 59-80.
- Bres J., (1998b), « L'imparfait narratif est un imparfait comme les autres », dans D. Leeman et A. Boone (éd.) *Du percevoir au dire*, Mélanges offerts à A. Joly, Paris : L'Harmattan, pp. 261-276.
- Bres J. (1999), « L'imparfait dit narratif tel qu'en lui-même (le contexte ne le change pas) », *Cahiers de praxématique* 32, pp. 87-117.
- Bres, J. (2003), « Mais oui, il était un joli temps du passé comme les autres, mon joli petit hypocoristique... », *Langue française* 138, pp. 111-125.
- Bres, J., (2004), *L'imparfait dit narratif*, (à paraître).
- Chevalier, J.-C. (1998), « Interceptions, traduction et expérience », dans Barbéris J.-M., Bres J. et P. Siblot, *De l'actualisation*, Paris, CNRS Editions, 99-118.
- Chevalier J.C., Launay M. et Molho M., 1984, « La raison du signifiant », *Modèles linguistiques*, VI, 2, 27-41.

- Détrie, C., Siblot, P. et Verine, B. (2002), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Champion.
- Gosselin, L. (1996a), *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la Neuve, Duculot.
- Guillaume, G. ([1929] 1965), *Temps et verbe*, Paris, H. Champion.
- Guillaume, G. (1988), *Leçons de linguistique* (1947-1948C), vol. 8, Presses universitaires de Lille, Presses de l'université Laval, Québec.
- Guillaume, G. (1993), *Leçons de linguistique* (1938-1939), vol. 12, Québec, Presses de l'université Laval et Lille, Presses universitaires de Lille.
- Guillaume, G. ([1951] 1969), « La représentation du temps dans la langue française », dans *Langage et science du langage*, Paris, Nizet et Québec, Presses de l'université Laval, a : Ôptpp. 183-192 ; b : pp. 193-207.
- Joly, A. (1996), « Les variations d'un "invariant" : approche morphogénétique de l'imparfait français », *Modèles linguistiques*, XVII, 1, 187-202.
- Kleiber, G. (1994), « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive », *Langue française* 103, pp. 9-22.
- Lafont, R. (1978), *Le travail et la langue*, Paris, Flammarion.
- Victorri, B. (1999), « Le sens grammatical », *Langages* 136, pp. 85-105.
- Victorri, B. et Fuchs, C. (1996), *La polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE LYON 2

12

Genèse de « phrases » à incidences manquantes et typologie adverbiale : mariages féconds vs stériles

Hugues Constantin de Chanay et Sylvianne Rémi-Giraud

Université Lumière Lyon 2, Equipe Langue, syntaxe, sémiotique
Groupe de recherche Rhéma

Introduction

La présente étude entend jeter sur le fonctionnement des adverbes¹ un regard qui réunit deux points de vue au départ bien distincts mais qui se sont révélés complémentaires et aptes à s'enrichir mutuellement.

La première approche (S. Rémi-Giraud, 2002) procède d'un point de vue « classique » dans son objet puisqu'elle porte sur des énoncés verbaux canoniques, c'est-à-dire linguistiquement complets. Elle vise à rendre compte de la polyfonctionnalité de l'adverbe et de la complexité de son régime incidentiel à partir d'une conception dynamique (temporelle et pragmatique) de la genèse de la phrase.

La seconde approche (H. Constantin de Chanay, 1996, 1998, 2001) porte sur des énoncés qu'on peut dire « à panachage sémiotique », considérés comme incomplets d'un strict point de vue linguistique, mais qui sont bel et bien complets dès lors que l'on prend en compte les relations incidentielles que noue l'adverbe avec des « scènes » supports non verbalisées. La genèse de la phrase est alors conçue à partir d'un schéma abstrait et dynamique, à vocation polysémotique.

En confrontant les points de vue, nous nous sommes aperçus que les types d'adverbes envisagés dans le cadre de la première approche n'étaient pas tous aptes à entrer dans des énoncés incomplets à panachage sémiotique. Il était dès lors intéressant de comparer les deux classements en prenant en compte autant ce qui y figurait que ce qui n'y figurait pas, et d'essayer de comprendre, à partir des propriétés fonctionnelles dégagées sur les énoncés canoniques, ce qui pouvait expliquer les différences de fonctionnement d'une typologie à l'autre².

1 Et des adverbiaux au sens large (même s'il n'est question que d'adverbes dans les exemples retenus).

2 Chaque auteur est, au terme, bien sûr, d'une concertation très étroite, responsable de la partie qui le concerne — introduction et conclusion étant communes.

Énoncés verbaux

Si l’adverbe fait l’objet, depuis une bonne vingtaine d’années, d’une attention renouvelée de la part des linguistes³, c’est souvent pour être dénoncé en raison de son extrême hétérogénéité fonctionnelle comme une catégorie fourre-tout, poubelle, pour ne pas dire cauchemardesque⁴. Sans songer à nier les problèmes que pose sa polyfonctionnalité, je ferai l’hypothèse⁵ que l’adverbe n’est pas source de complexité par lui-même mais que, par sa place au sommet du système de l’incidence, il est amené à intervenir sur nombre d’incidences déjà installées dans leur diversité et leur complexité. Plus précisément, il agit comme un révélateur des mécanismes incidentiels, particulièrement délicats, qui se nouent dans le cadre de la genèse de la phrase. On partira donc du principe qu’il est nécessaire de mettre en place ces mécanismes incidentiels avant d’examiner les positions et les fonctions que l’adverbe est susceptible d’occuper dans la phrase⁶.

Pour une conception dynamique de la phrase

L'approche de la phrase (canonique) que nous adoptons est dynamique et pragmatique. On considérera en effet que la relation sujet-verbe qui fonde la phrase n'est pas une relation de dépendance pure et simple entre deux constituants mais qu'il s'agit d'une relation de nature temporelle, qui a pour vocation de faire passer du syntagme à la phrase, c'est-à-dire de nous introduire dans le plan de l'énonciation et de la communication.

Pour rappeler brièvement des analyses développées dans des études antérieures⁷, on dira que la relation sujet-verbe présente des propriétés spécifiques qui s'éclairent à partir du moment où l'on considère ces deux « constituants » comme l'enchaînement de deux phrases minimales en relation de complémentarité pragmatique.

De ce point de vue, la phrase verbale déclarative (P) :

Le président dormait.

donne lieu à une formulation paraphrastique du type :

P 1 Le président ?

P 2 Il dormait.

³ On se reportera aux états des lieux bibliographiques fournis, entre autres, par H. Nølke (éd.), 1988, C. Guimier, P. Larcher (éds), 1991, H. Nølke, 1993, C. Guimier, 1996, D. Van Raemdonck, 1996.

⁴ J. Feuillet, « Adjectifs et adverbes : essai de classification », C. Guimier, P. Larcher (éds), 1991, p. 35-58.

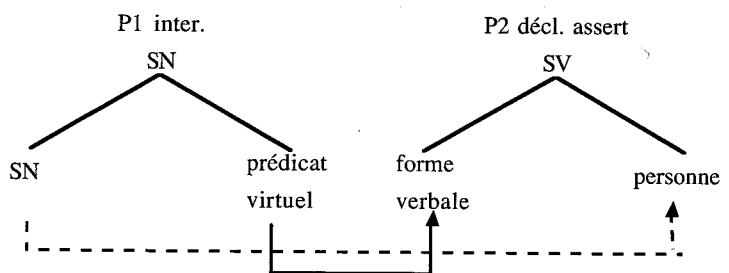
⁵ Voir S. Rémi Giraud, 2002.

6 On ne prendra pas en compte les adverbes incidents à l'adjectif ou à l'adverbe.

⁷ S. Rémi Giraud, 1989 et 1991.

La première phrase (P1) est une phrase nominale interrogative qui comporte un SN et un prédicat virtuel sur lequel porte l'interrogation (soit : *Le président, que fait-il ?*) tandis que la seconde phrase (P2) est une phrase déclarative assertive, qui répond à P1 et qui comporte une forme verbale précédée d'un clitique anaphorique du SN de P1 (*Il dormait*). L'enchaînement de P1 interrogative à P2 déclarative met en jeu un double mouvement. Le premier mouvement transforme le prédicat virtuel, mis en appel dans P1, en prédicat actuel de P2 : il s'agit d'un mouvement qui *porte à la connaissance* l'élément verbal (dynamique). Le second mouvement transforme le SN de P1 en morphème personnel discontinu (clitique et désinence verbale)⁸ de P2 : il s'agit d'un mouvement qui *rappelle à la connaissance* l'élément nominal (statique). La phrase (P) *Le président dormait* résulte de l'intégration et du figement de P1 et P2 en une seule unité, par affaiblissement du contour intonatif de P1 et effacement du clitique de P2⁹.

Ce que je schématiserai ainsi¹⁰ :



De ce point de vue, on peut dire que P est de nature fondamentalement temporelle et pragmatique en ce qu'elle implique l'enchaînement et la complémentarité de deux phrases minimales (donc de deux actes de langage). Dans cette relation, c'est P2 qui est dominante, à la fois temporellement, parce qu'elle représente la phrase d'après, et pragmatiquement, parce qu'elle fournit la réponse à la question posée et elle donne à la totalité de la phrase son identité pragmatique (P est une phrase déclarative assertive comme l'est P2).

Cette analyse permet d'expliquer :

- la suspension intonative qui caractérise le SN ainsi que l'absence de liaison entre le SN sujet et le verbe, qui sont des traces de P1 interrogative ;
 - l'accord en personne du verbe avec le sujet, la désinence verbale étant la forme

⁸ Voir A. Berrendonner, 1978. *Sur la personne verbale considérée comme un indice pronominal*, voir D. Creissels, 1995.

⁹ On peut poser une étape intermédiaire du type *Le président, il dormait* (phrase segmentée).

10 Le mouvement qui porte à la connaissance est en trait plein et celui qui rappelle à la connaissance est en traits pointillés.

réduite du morphème personnel discontinu (*il... t*) ;

— la nature de la relation sujet-verbe qui n'est pas une relation syntaxique de dépendance au sens strict mais une relation logique thème-prédicat exprimant sous une forme affaiblie l'enchaînement question-réponse ;

— le rôle du prédicat verbal, dominant au plan logique, de même que P2 est la phrase pragmatiquement dominante.

Différents types d'adverbes

Nous allons maintenant examiner le fonctionnement des quatre types d'adverbe suivants¹¹ :

type 1 : adverbe de manière : "Pierre s'intéresse *passionnément* à la phrase" ;

type 2 : adverbe de cadrage spatio-temporel : "*Actuellement*, Pierre s'intéresse à la phrase" ;

type 3 : adverbe modalisateur (évaluatif)¹² : "*Heureusement*, Pierre s'intéresse à la phrase".

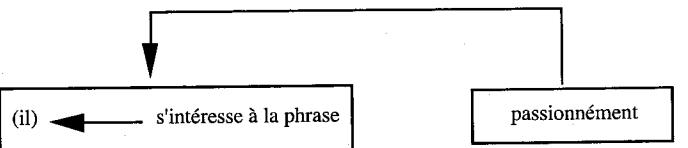
type 4 : adverbe d'énonciation : "*Franchement*, Pierre s'intéresse trop à la phrase".

On essaiera de déterminer leurs sites incidentiels respectifs dans le cadre de la phrase telle que nous venons de la représenter.

Type 1 : adverbe de manière :

Pierre s'intéresse *passionnément* à la phrase.

L'adverbe *passionnément* porte sur le verbe (ou le SV), c'est-à-dire qu'il opère sur le mécanisme d'incidence qui va du verbe au morphème personnel (que nous rétablissons dans sa forme plénière). Son incidence s'effectue donc uniquement dans le cadre de P2 et elle ne prend en compte ni l'enchaînement temporel de P1 à P2, ni la clôture pragmatique qui intervient en P2 et donne à la totalité de P son identité de phrase déclarative assertive. Ce que je schématiserai ainsi :



Voyons les tests qui viennent à l'appui de cette analyse.

Le premier test, très connu, est celui de la mise en position rhématique de l'adverbe au moyen de l'outil d'emphase *c'est... que* :

C'est passionnément que Pierre s'intéresse à la phrase.

Il met en évidence le fait que l'adverbe est un élément constitutif du contenu

11 Ont été retenus (loin de toute prétention à l'exhaustivité) quatre grands types d'adverbes particulièrement représentés dans la littérature linguistique.

12 Le terme de *modalisateur* que nous adoptons couvre à la fois l'adverbe assertif (du type *peut-être*) et l'adverbe évaluatif (retenu dans l'exemple).

propositionnel (D. Van Raemdonck, 2000), ou encore qu'il est endophrastique (C. Guimier, 1996), c'est-à-dire, de notre point de vue, le fait qu'il opère dans le cadre de la phrase, avant qu'intervienne la clôture pragmatique qui donne son identité à P.

Un autre test va dans le même sens. On note en effet que l'adverbe *passionnément* peut figurer dans des propositions (construction infinitive, relative déterminative) dépourvues de clôture et d'identité pragmatique :

S'intéresser *passionnément* à la phrase est une noble activité.

Les linguistes qui s'intéressent *passionnément* à la phrase sont heureux.

Encore faut-il montrer que l'adverbe *passionnément* opère dans le cadre de P2 seulement. J'utiliserai pour cela le test bien connu de la position de l'adverbe à l'initiale d'une phrase négative :

**Passionnément*, Pierre ne s'intéresse pas à la phrase (*vs* : Pierre ne s'intéresse pas *passionnément* à la phrase).

qui met en évidence le fait que l'adverbe *passionnément* doit rester sous la portée de la négation, donc dans le cadre du prédicat verbal (P2).

J'en ajouterai un autre, qui, dans la logique de l'approche pragmatique que nous avons adoptée, consiste à donner à la phrase une forme dialogale en la scindant en deux actes de langage attribués à deux locuteurs différents :

L1 : Pierre [que fait-il] ?

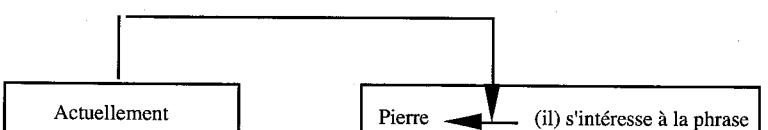
L2 : Il s'intéresse *passionnément* à la phrase.

On voit clairement alors que l'adverbe appartient à la réponse de L2, donc à P2.

Type 2 : Adverbe de cadrage spatio-temporel :

Actuellement, Pierre s'intéresse à la phrase.

L'adverbe *actuellement* porte sur la phrase tout entière, c'est-à-dire qu'il opère sur l'enchaînement de P1 à P2 (que l'on peut considérer comme une incidence en cours d'accomplissement). Son incidence s'effectue donc dans le cadre de la totalité de P et elle prend en compte l'enchaînement temporel de P1 à P2. Mais elle s'effectue avant la clôture pragmatique qui intervient en P2 et qui donne à la totalité de P son identité de phrase déclarative assertive. Ce que je schématiserai ainsi :



Reprendons les tests précédents :

L'adverbe *actuellement* admet la mise en position rhématique :

C'est actuellement que Pierre s'intéresse à la phrase.

Et il accepte également de figurer dans une construction infinitive ou une relative déterminative :

S'intéresser *actuellement* à la phrase est une activité courageuse.

Les linguistes qui s'intéressent *actuellement* à la phrase sont heureux.

Ces tests montrent que cet adverbe, comme l'adverbe de manière précédent, opère dans le cadre de P, avant qu'intervienne la clôture pragmatique qui donne son identité à P (il est endophrastique).

Mais il faut aussi montrer que l'adverbe *actuellement*, à la différence de *passionnément* qui n'opérait que dans P2, opère dans la totalité de P. C'est ce que confirme le test de la position à l'initiale d'une phrase négative :

Actuellement, Pierre ne s'intéresse pas à la phrase.

qui met l'adverbe hors de portée de la négation et du prédicat verbal (P2), dans une position où il « couvre », en quelque sorte, la totalité de P.

D'autre part, le test de la reformulation dialogale fait apparaître l'adverbe dans les deux phrases (P1 et P2) qui constituent la totalité de P :

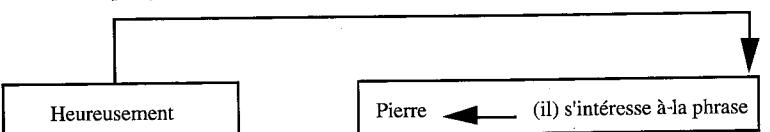
L1 : *Actuellement*, Pierre [que fait-il] ?

L2 : *Actuellement*, il s'intéresse à la phrase.

Type 3 : Adverbe modalisateur évaluatif :

Heureusement, Pierre s'intéresse à la phrase.

L'adverbe *heureusement* porte sur la phrase tout entière, mais, à la différence de l'adverbe précédent, il n'opère pas sur l'enchaînement de P1 à P2 mais sur la totalité de P une fois cet enchaînement réalisé. En d'autres termes, il opère non sur une incidence en cours d'accomplissement mais sur une incidence accomplie. L'incidence de ce type d'adverbe s'effectue après la clôture pragmatique qui intervient en P2 et qui donne à la totalité de P son identité de phrase déclarative assertive. Cette incidence ne s'inscrit donc pas dans la temporalité de la phrase mais dans la temporalité de l'*après* de la phrase. Ce que je schématiserai ainsi :



Reprendons nos tests.

L'adverbe *heureusement* récuse la mise en position rhématique :

*C'est *heureusement* que Pierre s'intéresse à la phrase.

Il refuse aussi de figurer dans une construction infinitive ou une relative déterminative :

*S'intéresser *heureusement* à la phrase est une activité courageuse.

*Les linguistes qui s'intéressent *heureusement* à la phrase sont le fleuron de l'université.

Il accepte en revanche la relative explicative :

Les linguistes, qui, *heureusement*, s'intéressent à la phrase, sont le fleuron de l'université.

On voit par là que l'adverbe *heureusement* est extérieur au contenu propositionnel (il est exophrastique, au sens de C. Guimier, 1996), c'est-à-dire qu'il opère hors du cadre de P, et, dans le cas présent, après qu'est intervenue la clôture pragmatique qui donne son identité à P. Ce que confirment les tests suivants, qui montrent bien que cet adverbe n'est pas compatible avec des propositions n'ayant ni clôture ni autonomie pragmatique. En revanche, il retrouve sa place dans la relative explicative, qui, même si elle est subordonnée, a le statut d'un énoncé pragmatiquement autonome.

D'autre part, en tant qu'il opère en dehors de P, l'adverbe *heureusement* admet nécessairement le test de la position à l'initiale d'une phrase négative :

Heureusement, les linguistes ne s'intéressent pas à la phrase.

Ce qui est plus intéressant, c'est d'observer le comportement de cet adverbe dans le cadre de la séquence dialogale :

L1 : Pierre [que fait-il] ?

L2 : Il s'intéresse à la phrase, *heureusement*.

On remarque qu'il ne peut figurer que dans P2. Cette caractéristique, qui rappelle celle de l'adverbe de manière, ne peut évidemment recevoir la même interprétation du fait que l'on a affaire, dans un cas (type 1), à un adverbe qui opère dans le cadre de P et dans l'autre (type 3), à un adverbe qui opère en dehors de la phrase. Mais elle s'explique si l'on considère que l'adverbe *heureusement* intervient après la clôture pragmatique de P2 qui donne son identité à P. On notera d'ailleurs que, dans la présentation dialoguée, la place de l'adverbe est plus « naturelle » à la fin de P2 qu'à l'initiale.

Un autre test vient à l'appui de cette interprétation, celui qui consiste à faire suivre l'adverbe *heureusement* d'une conjonctive introduite par *que*¹³ :

Heureusement que Pierre s'intéresse à la phrase.

Cette construction, qui nominalise la phrase et la subordonne à l'adverbe, montre à l'évidence que ce dernier opère dans la temporalité d'après, sur l'incidence accomplie d'une phrase qui n'est plus un acte mais un objet de discours.

Type 4 : adverbe d'énonciation :

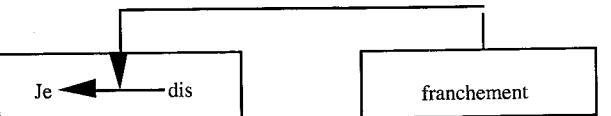
Franchement, Pierre s'intéresse trop à la phrase.

L'adverbe *franchement* porte, en amont de la phrase, sur le processus d'énonciation lui-même (paraphrasable par : « je dis »). Il ne peut donc opérer sur l'enchaînement de P1 à P2, que celui-ci soit en cours d'accomplissement ou accompli. Son incidence s'inscrit dans la temporalité de l'*avant* de la phrase, mais si l'on admet la présence d'un dire impliqué (« je dis »), on peut considérer qu'il porte

13 Cette propriété n'est toutefois pas généralisable à tous les adverbes de type 3.



sur cette forme verbale restituée, comme le ferait un adverbe de manière (« je dis franchement, d'une manière franche »). Son incidence est donc de même nature que celle de l'adverbe *passionnément*, à cela près qu'elle intervient dans le cadre d'une autre unité phrasique, celle du dire impliqué qui précède P. Ce que je schématiserai ainsi :



L'adverbe d'énonciation réagit exactement comme l'adverbe d'évaluation aux tests de la mise en position rhématique, de la construction infinitive et des propositions relatives :

*C'est *franchement* que Pierre s'intéresse à la phrase.

*S'intéresser *franchement* à la phrase est une activité courageuse.

*Les linguistes qui, *franchement*, s'intéressent à la phrase sont le fleuron de l'université.

Les linguistes, qui, *franchement*, s'intéressent à la phrase, sont le fleuron de l'université.

Rien d'étonnant à cela si l'on considère que ces deux adverbes sont, chacun à leur manière, extérieurs au contenu propositionnel, l'un (type 3) opérant dans la temporalité d'après et l'autre (type 4) dans la temporalité d'avant la phrase. De même, l'adverbe d'énonciation admet le test de la position à l'initiale d'une phrase négative :

Franchement, Pierre s'intéresse trop à la phrase.

C'est avec la séquence dialogale que l'on peut établir une différence entre ces deux types d'adverbe :

L 1 : *Franchement*, Pierre [que fait-il] ?

L 2 : *Franchement*, il s'intéresse trop à la phrase.

L'adverbe d'énonciation peut figurer à la fois dans P1 et dans P2. Cette caractéristique, qui rappelle celle de l'adverbe de cadrage spatio-temporel, ne peut évidemment recevoir la même interprétation du fait que l'on a affaire, dans un cas (type 2), à un adverbe qui opère dans le cadre de P et dans l'autre (type 4), à un adverbe qui opère en dehors de la phrase. Mais elle peut s'expliquer si l'on considère que l'adverbe *franchement* porte sur le processus d'énonciation qui introduit chacune des phrases et qui, d'ailleurs, s'ajuste à l'acte de langage concerné. Ainsi le *franchement* de L1 sera explicité par « dis-moi franchement » alors que celui de L2 donnera lieu à la paraphrase « je dis franchement ». Par ailleurs, il n'y a pas, à ma connaissance, d'adverbe d'énonciation qui admette, comme *heureusement*, la construction avec la conjonctive par *que*.

Énoncés à panachage sémiotique

Pour cette partie, je procéderai de la manière suivante : après l'exposé d'un problème de frontières, je ferai un rappel de la typologie des recrutements incidentiels externes à laquelle j'étais parvenu (1998, 2001), en la reformulant légèrement, j'exposerai ensuite les révisions qui semblent s'imposer à la lumière des apports de l'approche de S. Rémi-Giraud (2002 et *supra*), et j'examinerai pour finir quelques cas litigieux.

Entre énoncés linguistiques et polysémotiques

La frontière est en effet floue. Entre les véritables ellipses pour lesquels le support incidentiel implicite est un élément linguistique recrutable *in praesentia* dans le « contexte » antérieur, comme dans :

[1] Tu viendras ? — Peut-être.

et les « énoncés polysémotiques », de prime abord très paradoxaux, que sont les énoncés purement adverbiaux — l'adverbe étant de toutes les parties de langue celle qui, avec son régime d'incidence relationnelle, a le plus besoin d'un support linguistique déjà constitué et de nature propositionnelle — il peut exister des cas intermédiaires, notamment en cas de phraséologie.

Il en est ainsi dans :

[2] Un peu, beaucoup, passionnément... (lu sur une carte postale montrant un enfant effeuillant une marguerite).

où du fait de la situation d'énonciation particulière (geste y compris) exposée par l'icône, on a un recrutement linguistique *in absentia* (ellipse d'ordre paradigmique, par opposition à [1], la phraséologie réduisant le paradigme à l'unité ou presque — *je / tu / il / elle m't'aime*), et dans :

[3] Couples exclusivement¹⁴ (lu sur une publicité pour un club dansant).

où le script situationnel exerce une contrainte sélective forte qui permet l'économie informative et fige la formule : dans les cas où un établissement public pratique une sélection de son public ou de sa clientèle, on retrouve souvent un schéma d'énoncé de type « [catégorie] exclusivement », et la nature de l'établissement fait qu'il n'est pas indispensable de préciser quelle est l'action interdite aux autres catégories, et permise à celle-ci. Notons qu'il s'agit d'une ellipse d'information, mais pas d'une ellipse de mots particuliers, même si le paradigme restitué est restreint (*couples admis / concernés / souhaités... exclusivement*). Outre que cela revient à peu près au même — la verbalisation se fixant sur l'un ou l'autre des éléments du script entraîne les autres à sa suite —, les séquences linguistiques que l'on peut reconstruire sur la base inchangée de « couples exclusivement » sonnent peu naturel si l'on restitue des participes (ce qu'impose plus ou moins la brièveté requise par le genre publicitaire).

¹⁴ Ce type d'adverbe « paradigmatisant » (H. Nölke, 1993), qui mériterait un traitement à part, a été délibérément laissé de côté dans la première partie.

On doit donc plutôt réécrire des séquences complètes (*l'entrée est réservée exclusivement aux couples / cette publicité s'adresse exclusivement aux couples*), non sans arbitraire, et non sans réduire les possibilités interprétatives (l'implication a le mérite de la richesse potentielle). Tout cela amène à douter qu'il s'agisse véritablement d'ellipses, et c'est pourquoi je disais que l'on pouvait rencontrer des cas intermédiaires : car dans le cas considéré il n'est pas sûr non plus que les éléments manquants soient véritablement restitués, tant la formule est figée.

Les énoncés polysémotiques

Venons-en aux recrutements *in praesentia* en dehors de l'entour syntagmatique de l'énoncé.

L'incidence relationnelle de l'adverbe en fait un apport à un support complexe, lui-même incidentiel. J'ai fait l'hypothèse dans des travaux antérieurs que le réseau incidentiel qui soude la phrase avait pour correspondant sémantico-référentiel une configuration relationnelle que l'on pouvait nommer *scène* (soit au minimum un agent et un procès), la spécificité de l'adverbe par rapport à l'adjectif étant de pouvoir attribuer des propriétés à cet ensemble, tandis que l'adjectif se focalise sur un élément discrétisé. La notion de *scène*¹⁵ se situe à un niveau sémantique (ou sémiotique) profond, « en amont des langages »¹⁶, où agents et procès sont en quelque sorte imbriqués originairement, avant que la langue, et partant la phrase, ne les scindent par abstraction¹⁷ — sans qu'ils en acquièrent pour autant d'autonomie prédicative : on pourrait de ce point de vue considérer l'incidence comme une force d'attraction qui restaure syntaxiquement l'unité de ce que le système de la langue¹⁸ a disjoint, d'où sans doute sa grande puissance cohésive. Le passage au niveau sémantique par le recours à la notion de *scène* s'avère en effet particulièrement utile dans ces cas de « déficit syntagmatique » que présentent les énoncés purement adverbiaux : si les supports incidentiels manquent, *l'appel incidentiel*¹⁹ reste, et c'est ce qui permet le recrutement « externe » à l'origine de la formation des énoncés polysémotiques.

La notion de *scène* m'a permis de proposer une typologie des recrutements incidentiels implicites des adverbiaux (2001), selon que ceux-ci se rattachaient aux présupposés logiques (ex. [8] ci-après) ou pragmatiques (ex. [7] et [6]) des énoncés,

ou à leur situation de référence (ex. [5] et [4]), ce dernier cas pouvant faire figure de paragon, dans la mesure où il met à nu un processus qui est également à l'œuvre dans les phrases standard. Cette approche, plutôt que de tracer une solution de continuité entre incidences à supports linguistiques et incidences à supports non linguistiques, permet dès lors de traiter de manière homogène l'ensemble des emplois adverbiaux.

Recrutement incidentiel dans la situation de référence

[4] *Doucement / Carrément / Lentement / Mollo / etc.*

Ces adverbes peuvent fonctionner comme énoncés dans des situations fort diverses (respectivement, et sans aucune exhaustivité : quelqu'un parle ou roule vite, adopte un comportement radical ou porte une tenue stupéfiante, doit répéter ce qu'il vient de dire, fait une suggestion alarmante, etc.) où ils n'ont aucune difficulté à recruter leur scène support pour peu qu'elle présente une ou plusieurs propriétés sémantiques isotopes avec leur sémème : ainsi lorsque quelqu'un roule vite, [mouvement] et [degré de vitesse] sont des traits isotopes avec /doucement/. Cette isotopie est la condition préalable de l'établissement d'une incidence. Le statut illocutoire de l'énoncé dépend ensuite de relations sémantiques plus fines et s'explique par des règles pragmatiques simples²⁰ (l'énoncé est constatif en cas de convergence sémantique spécifique, injonctif en cas de divergence, ainsi de l'opposition [rapide] vs [lent] dans le cas où « doucement » est adressé à quelqu'un qui va vite : l'une des conditions de réussite des directifs est en effet que l'état de choses requis ne soit pas déjà réalisé au moment de la formulation de l'énoncé ; l'exemple de « carrément » illustre le cas inverse, lorsqu'il commente un comportement jugé extrême). Tous ces cas représentent des recrutements incidentiels référentiels « ad hoc ». Il est en effet d'autres cas qui pré-construisent une scène support par le biais d'un script associé à la situation :

[5] *Horizontalement vs Verticalement*²¹ (mots croisés) / *Prochainement*²² (sous une affiche de cinéma) / *Moins vite* (sur l'autoroute), etc.

Recrutement incidentiel dans les présupposés pragmatiques

Assez proches des exemples de [5] sont ceux que j'avais rangés dans la catégorie des recrutements liés à des présupposés pragmatiques « spécifiques », entendons imputables au genre discursif auquel se rattache l'énoncé, ce qui revient à dire qu'ils relèvent d'un script associé à la situation d'énonciation, ainsi :

15 Voir H. Constantin de Chanay (1996 et 1998).

16 Pour reprendre une expression que nous avons utilisée dans des travaux récents sur la métaphore (H. Constantin de Chanay, S. Rémi-Giraud, 2002, 2003).

17 Au sens que la philosophie donne à ce mot : la segmentation en SN / SV envisage isolément ce qui ne peut exister séparément dans la « réalité » (mécanisme de la prédication externe — scission apport / support —, que tous les langages ne permettent pas : ainsi l'image ne connaît-elle que la prédication interne).

18 Par la fragmentation grammaticale des catégories.

19 Cet appel incidentiel pourrait être rapproché de la relation d'attente de D. Van Raemdonck, 2002.

20 Qu'énonce Searle (1982) lorsqu'il montre que l'on peut réaliser indirectement un acte de langage en énonçant l'une de ses conditions de réussite.

21 Adverbes relevant du type 1 de la première partie.

22 Adverbes du type 2.

[6] *Affectueusement / Admirativement²³ / Allegro / Timidement / ...*

qui s'interprètent aisément rencontrés en fin de lettre, dans une dédicace, sur une partition, dans une didascalie... Quant aux présupposés pragmatiques généraux, ils se ramènent aux « paraphrases performatives » permises par définition par toute situation de communication, à ceci près que l'agent ciblé du procès phatique n'est pas le locuteur, mais l'énonciateur²⁴ différent en cas de question (auquel cas la paraphrase n'est plus stricto sensu performative), soit :

[7] (a) *Franchement*, j'en ai assez / (b) *Franchement*, il va venir ?

qui s'interprètent comme /je te dis franchement que P/ [7a] ou /dis-moi franchement si P/ [7b]. On aura reconnu la fameuse classe des adverbes d'énonciation, qui n'est peut-être pas si spécifique qu'on le prétend souvent, d'abord parce que ce type de paraphrase rapproche fortement leur fonctionnement de celui, classique, des adverbiaux de constituant (proximité des types 1 et 4 de la première partie), ensuite parce que des exemples comme le suivant²⁵ :

[8] Maigret était hérisse et la dernière question du colonel ne fut pas pour le calmer.

« Combien de jours vous croyez avoir besoin, pour tout ? »

Alors, *férocelement* :

« Y compris l'enterrement, je suppose ? » (G. Simenon, *Le Charretier de la Providence*)²⁶

montrent que des adverbes ayant traditionnellement un fonctionnement de type 1 (manière) peuvent recruter une « situation d'énonciation » (/ il demanda *férocelement* /), pourvu qu'elle se ramène — ici, par récit interposé — à une situation de référence implicite : on peut dès lors se demander s'il n'y aurait pas des points de similitude avec le fonctionnement des adverbes d'énonciation, la paraphrase performative immanente à la structure des énoncés ayant son pendant dans une situation d'énonciation réelle, qu'elle pointerait par une sorte de deixis²⁷. Ce qui reviendrait à dire que tous les exemples que l'on vient de passer en revue peuvent être

23 Exemple repris à C. Guimier (1996).

24 Comme l'avait vu M. Cordier (1983).

25 Je suis redévable à Y. Chevalier de me l'avoir communiqué.

26 G. Simenon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, t. 1, p. 18.

27 Le pronom *tu* est implicite dans (7b), et il est bien difficile de faire la part de ce qui revient à la structure phrasique ou aux marqueurs paraverbaux dans la détermination tant du destinataire que de l'acte de langage accompli (question en l'occurrence). Pour en revenir à l'exemple [8], ce n'est pas un cas isolé : les adverbiaux figurant dans les didascalies sont justiciables du même traitement, si ce n'est qu'ils sont à la fois descriptifs et injonctifs : mais comme on l'a vu en [7a] et [7b], les adverbiaux énonciatifs connaissent les deux emplois. En [8] la tierce catégorie du *il*, rejoignant l'opposition *je / tu*, parachève le « triangle énonciatif ». Ajoutons que des adverbes « de manière » peuvent très bien porter sur l'énonciation d'un *je* ou d'un *tu* (ex. : *Rapidement*, il y a trois cas de figure / *Rapidement*, qu'est-ce que tu en penses ?).

considérés comme des cas particuliers du « parangon » [4]²⁸, ce qui est également valable pour des exemples d'école comme *Pierre roule vite*, dont la seule spécificité serait que les constituants de la scène sont linguistiquement explicites.

Recrutement incidentiel dans les présupposés logiques

Reste à envisager le cas des « présupposés logiques », dont il faut bien avouer qu'il était une des faiblesses de la théorie ; en effet, si l'on peut dire que :

[9] *Manifestement*, Pierre a menti.

s'interprète comme /il est manifestement vrai que Pierre a menti/, mais il est assez artificiel de considérer comme une scène (agent + procès) le rapport qu'un énoncé entretient avec sa vérité — même dans la reformulation acrobatique suivante : le présent énoncé (agent) s'impose (procès) de manière manifeste.

C'est ici que le croisement avec l'approche des énoncés verbaux se révèle le plus instructif. En effet on peut observer que les adverbes du type 3 (modalisateurs) sont les seuls à exiger l'expression linguistique de leurs supports incidentiels. On voit mal, en effet, comment l'on pourrait produire des énoncés tels que :

[10] **Probablement* / **Heureusement* / **Manifestement* / **Visiblement*...

en dehors de cas d'ellipse d'un énoncé présent dans le contexte antérieur (réponse à une question totale, commentaire post-énoncé, etc.). Cette incapacité à recruter des supports dans la situation extralinguistique est manifestement à mettre en rapport avec le fait que ces adverbes sont les seuls à réagir favorablement au test *Adv que P*, qui indique que l'évaluation qu'ils prédiquent porte, non pas sur la situation à laquelle fait référence le discours, mais sur ce discours lui-même comme déjà constitué. On peut en trouver confirmation dans le fait que les paraphrases d'énoncés de type *Adv, P* ont dans leur cas un caractère nécessairement autonymique (*l'énoncé P est Adv vrai*) : ils ont un fonctionnement métadiscursif, n'attribuant pas une propriété à une scène, mais à un discours sur une scène — et quant au rapport à la vérité, on peut difficilement le concevoir en dehors d'une mise en discours préalable. Tous ces faits confirment la spécificité du type 3, classe dont les membres ne sont pas susceptibles d'engendrer des « phrases polysémotiques » — avec eux, les mariages polysémotiques sont « stériles », tandis qu'ils sont « féconds » non seulement pour les types 1 et 2 (ex. [7] et [8]) mais aussi pour le type 4.

Ainsi :

[11] *Franchement !*

énoncé seul face à une situation non verbalisée fonctionne comme appel au consensus dans la désapprobation (de type /reconnaissons franchement que cela

28 Pas que nous avons franchi naguère (1998) en les considérant uniment comme des circonstances de manière.

dépasse les bornes/), et le français connaît même une suite plus ou moins figée *Non mais franchement* qui sert régulièrement d'introducteur à des discours de récrimination, non seulement à l'oral, mais à l'écrit.

Problèmes et ambiguïtés

Quelques problèmes se posent néanmoins. Tout d'abord, on peut observer que dans des énoncés comme [11] il y a commutation possible avec :

[12] *Vraiment !*

qui semble relever du type 3, ce qui infirmerait ce qui vient d'être dit sur l'incapacité de ces adverbes à fonctionner indépendamment d'une séquence discursive associée. À y regarder de plus près toutefois, on peut faire l'hypothèse que l'appel au consensus anticipe sur un discours potentiel, dont différentes « moues » accompagnatrices à l'oral prédéterminent la teneur dépréciative, ce qui à l'écrit se traduit par le ou même les points d'exclamation qui ponctuent le plus souvent la suite « Non mais franchement ! ! ! » en lui conférant un caractère indiscutablement vindicatif. C'est-à-dire que l'*« appel incidentiel »* des adverbes de type 3, lorsqu'ils sont énoncés seuls, cible bel et bien une suite discursive dont on demande la production (on peut se demander dès lors si « franchement », dans des exemples comme [11], relève bien du type 4).

Quoi qu'il en soit, le discours requis comme support incidentiel pour le type 3 peut n'être que potentiel : c'est l'espace de la phraséologie qui a été mentionné au début de cette partie, entre l'ellipse proprement dite et le recrutement externe à la langue. Les modalisateurs peuvent ainsi porter sur des discours prévisibles dans leur contenu, mais pas forcément dans leur formulation précise — ce qui interdit de parler d'ellipse. La fréquence des hyperboles de « pseudo-persécution » où l'énoncé d'un événement dysphorique est amplifié par un évidentiel, comme dans (entre mille autres exemples) :

[13] *Naturellement, mon chignon est défait !* (Jean Anouih, *Chers Zoiseaux*, A. I)
est sans doute à l'origine de la possibilité d'énoncés « autonomes » comme :

[14] *Naturellement ! / Évidemment ! Décidément !*

dans des situations référentielles dysphoriques — feu passant au rouge, vase se renversant, voiture ne démarrant pas, etc. En inscrivant l'événement dans une série, ces énoncés presupposent le constat antérieur d'un ou plusieurs autres événements similaires ; ce qui revient à dire que la modalisation ne porte pas directement sur l'événement, mais sur une proposition possible le concernant, qui reste informulée (une sorte de « dont acte »), et qui mise en relation avec le précédent constat — ce dernier fût-il imaginaire. Le réel n'a pas de mémoire : des énoncés comme [14] portent, non point directement sur la scène de référence, mais sur un discours potentiel stéréotypé à travers le prisme duquel elle est envisagée.

Conclusion

La confrontation des deux typologies montre d'abord que la frontière entre les deux approches n'est pas aussi nette qu'on aurait pu le penser. Ainsi, il existe entre les cas d'ellipse (où les éléments manquants sont linguistiquement restituables) et les énoncés véritablement incomplets, une zone incertaine où des « scènes » en principe non verbalisées peuvent être associées à des énoncés conventionnels — ce qui montre la possibilité d'énoncés ambivalents sémiotiquement. Sans compter, dans le cadre de la première approche, le statut un peu à part de l'adverbe d'énonciation qui, portant sur un « dire impliqué », peine quelque peu à trouver l'identité linguistique de son support.

Mais surtout, la seconde approche permet de mettre en évidence, dans les énoncés à panachage sémiotique, les emplois « réguliers » de certains adverbes (ce sont les mariages féconds) et les incompatibilités manifestées par d'autres (ce sont les mariages stériles). Ainsi les adverbes de manière (type 1), de cadrage spatio-temporel (type 2) et d'énonciation (type 4) trouvent leur place dans ce type d'énoncés alors que l'adverbe modalisateur (de type 3) résiste à cet emploi²⁹. Or si l'on se reporte aux propriétés fonctionnelles des quatre types d'adverbes, on se rend compte que l'adverbe de type 3 est le seul à porter sur une incidence accomplie — c'est-à-dire sur une phrase qui, de discours en acte, est devenue objet de discours — alors que les trois autres ont en commun de porter, d'une manière ou d'une autre, sur un mécanisme d'incidence en cours. Cela laisse à penser que seule l'incidence en accomplissement est apte à reproduire linguistiquement la « scène » posée au niveau notionnel — ce qui pourrait signifier que la relation que le sujet entretient avec ces scènes s'inscrit dans une temporalité immédiate qui ne peut plus s'appréhender dès lors que le discours, devenu lui-même objet d'un métadiscours, a perdu tout ancrage déictique. Et au-delà, c'est la question même de la dimension mémorielle de la temporalité, en tant que propriété spécifique de la représentation linguistique, qui se trouve posée.

En témoignerait le fait, a contrario, que si les adverbes modalisateurs ne sont pas aptes à nouer des relations incidentielles avec des unités non linguistiques, la réciproque en revanche est possible, en simultanéité : en effet à l'oral, on peut avoir des modalisateurs non linguistiques (mimo-gestuels)³⁰ produits en concomitance au discours en train de se faire. Ainsi pendant :

[15] *Maximum Risk* est un film euh:: un peu différent³¹.

le locuteur exécute avec les mains en tout début de séquence des gestes de va-et-vient et de rotation hésitante que l'on peut considérer comme des modalisateurs incitant à

29 Et sans doute aussi les adverbes paradigmatisants, ce que nous ne pouvons développer ici.

30 Voir notamment G. Calbris (2002, 2003).

31 Extrait d'une interview TV de J.-C. Van Damme (Canal Jimmy, 2001).

prendre avec précaution tout discours à propos du thème énoncé « Maximum Risk », qui est le support linguistique de l'apport « geste » synchrone. Ainsi les mariages linguistique / non linguistique peuvent-ils être féconds pour les fonctionnements du troisième type lorsque la scène est discursivisée, et l'adverbe, gestuel.

Références :

- Benveniste, É. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, tome I.
- Berrendonner, A. (1978), *Les référents nominaux du français et la structure de l'énoncé*, Thèse de doctorat d'État, Université Lyon 2.
- Calbris, G. (2002), « Sémantisme des connecteurs : nuancement du verbal par le gestuel », *Lidil*, 26, *Gestualité et syntaxe*.
- Calbris, G. (2003), *L'expression gestuelle de la pensée d'un homme politique*, Paris, CNRS Éditions.
- Constantin de Chanay, H. (1996), *Structuration des champs lexicaux : perspectives sémantiques, cognitives et argumentatives*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.
- Constantin de Chanay, H. (1998), « L'adverbe de manière : circonstant scénique à incidences contextuelles », in S. Rémi-Giraud, A. Roman (éds.), *Autour du circonstant*, Lyon, PUL, p. 307-338.
- Constantin de Chanay, H. (2001), « Incidence adverbiale et implicite », in P. de Carvalho, N. Quayle, L. Rosier L., O. Soutet (éds), *La psychomécanique aujourd'hui : actes du 8ème colloque de psychomécanique du langage*, Seyssel, 1997, Paris, Champion.
- Constantin de Chanay, H. & Rémi-Giraud, S. (2002), « "Espèces d'espaces" : approche linguistique et sémiotique de la métaphore », *Mots*, 68, P. Bacot, S. Rémi-Giraud, éds., p. 75-105.
- Constantin de Chanay, H. & Rémi-Giraud, S. (2003), « Des ressorts, des bulldozers, des tremblements et des chapeaux : pour des tropes hors catégorie », *Morphosyntaxe du lexique -2-, Catégorisation et mise en discours*, *Travaux linguistiques du CERLICO*, 16, Presses Universitaires de Rennes, p. 179-204.
- Cordier, M. (1983) *Adverbes et modalisation en français*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université Lyon 2.
- Creissels, D. (1995), *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- Guimier, C. (1996), *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en -ment*, Paris, Ophrys.
- Guimier C. et Larcher P. (éds), (1991), *Les états de l'adverbe*, *Travaux linguistiques du CERLICO*, 3, Presses de l'Université de Rennes 2.
- Nölke H. (éd.), (1990), *Langue française*, 88, « Classification des adverbes ».
- Nölke H. (1993), *Le regard du locuteur*, Paris, Kimé.
- Rémi-Giraud S. (1989), « Le verbe dans le système morpho-syntaxique du français », *Le français moderne*, 1989, 3/4, p. 167-177.
- Rémi-Giraud, S. (1991), « Question et assertion. De la morphosyntaxe à la pragmatique », C. Kerbrat-Orecchioni (éd.), *La question*, Lyon, PUL, p. 39-62.
- Rémi-Giraud, S. (2002) : « L'adverbe et la phrase », R. Lowe (éd.), *Le système des parties du discours. Sémantique et syntaxe*, Actes du 9e colloque de l'Association internationale de psychomécanique du langage, 15-17 août 2000, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 370-382.
- Searle, J. R. (1982), *Sens et expression*, Paris, Minuit.
- Van Raemdonck D. (1996), *L'adverbe français. Nature et fonctions*, Université Libre de Bruxelles.
- Van Raemdonck, D. (2000), « À la recherche de l'adverbe de phrase : temps perdu ? », A. Englebert, M. Pierrard, L. Rosier et D. Van Raemdonck (éds), *Actes du XXIIe Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes* (Bruxelles 23-29 juillet 1998), Vol. 6, p. 557-570.
- Van Raemdonck D. (2002), « En attendant l'incidence : la relation d'attente », R. Lowe (éd.), *Le système des parties du discours. Sémantique et syntaxe*, Actes du 9e colloque de l'Association internationale de psychomécanique du langage, 15-17 août 2000, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 408-419.

La production de la phrase clivée en français : de la syntaxe expressive à la syntaxe dialogique

Nowakowska Aleksandra

Praxilingue, FRE CNRS 2425

Le clivage en français (*c'est à Pierre que j'ai parlé*) a fait l'objet de nombreuses explications, toutes presque exclusivement dans une perspective purement syntaxique. On se propose de traiter certains aspects de cette question complexe, en prenant pour point de départ les analyses qu'en propose Guillaume dans ses *Leçons* de l'année 1948-1949 (publiées en 1982, dans le volume 3). On développera les deux points suivants : (1) l'approche de la phrase clivée en termes de *syntaxe expressive* ; (2) l'approche de la phrase clivée en termes de *syntaxe dialogique*. On s'appuiera, majoritairement, dans ces analyses, sur l'étude d'un corpus authentique (écrit littéraire) en plusieurs langues : anglais, français, polonais et russe. L'analyse comparative est d'autant plus pertinente que le clivage n'existe ni en polonais ni en russe, et qu'il ne fonctionne pas exactement de la même manière en français et en anglais.

1. Clivage et syntaxe expressive

Notons tout d'abord que Guillaume aborde la question du clivage dans le cadre de la *syntaxe d'expressivité*, dans laquelle il inclut, bien sûr, l'interjection, l'exclamation, mais également la nominalisation.

Le clivage relève, selon Guillaume, de l'expressivité *explicite*, dans la mesure où il se marque par les deux morphèmes *ce* et *est* (1982 : 185), qui composent la phrase apodictique *c'est*. La phrase clivée est analysée, en relation avec l'analyse selon laquelle « une phrase ne saurait contenir le mécanisme de plusieurs » (*op. cit.* : 187), comme étant composée : (i) de la phrase d'attaque apodictique *c'est*, (ii) suivie d'une nominalisation : *que j'ai parlé à Pierre*. L'expressivité tient à ce que « l'action expressive de la phrase introductrice *c'est* s'exerce sur un nom de discours » (*op. cit.* : 200). L'expressivité peut porter soit sur la phrase entière (*c'est que j'ai parlé à Pierre*), soit sur une partie composante (*c'est à Pierre que j'ai parlé*).

Afin d'expliquer le fonctionnement du clivage, Guillaume distingue (*op. cit.* : 216) entre syntaxe *résultative* et syntaxe *génétique*, sous-jacente à la première.

(i) La syntaxe de résultat est horizontale et relève de la linéarité : c'est celle qui aboutit, au niveau du discours, à la phrase clivée réalisée.

(ii) Mais cet énoncé est le résultat d'opérations de la syntaxe génétique, qui est verticale, et relève du temps opératif.

Ainsi Guillaume rend compte de la production de l'énoncé clivé selon la « successivité opérative » suivante (*op. cit.* : 175) :

Phrase de base : (1) *j'ai parlé à Pierre*

Nominalisation externe de premier degré : *que j'ai parlé à Pierre*

Phrase expressive primordiale obtenue à partir de la nominalisation : (2) *c'est que j'ai parlé à Pierre*

Nominalisation interne de second degré obtenue à partir de la phrase expressive primordiale : *à Pierre que j'ai parlé*

Nouvelle phrase expressive faisant état de la nominalisation interne de second degré : (3) *c'est à Pierre que j'ai parlé*

Selon Guillaume, les deux phrases (2) *c'est que j'ai parlé à Pierre* et (3) *c'est à Pierre que j'ai parlé* constituent deux phrases expressives obtenues à l'aide de l'opération de nominalisation (externe, puis interne) portant sur la même phrase de base : (1) *j'ai parlé à Pierre*.

L'expressivité apportée par le groupe affirmatif *c'est* est de caractère apodictique (« on entend quelquefois dire *cela est, la chose existe, a réalité* ») :

— dans la phrase (2), *c'est que j'ai parlé à Pierre*, la visée apodictique embrasse la phrase entière (ce qui conduira Guillaume à dire que la nominalisation porte sur toute la phrase) ;

— dans la phrase (3), *c'est à Pierre que j'ai parlé*, la visée apodictique porte sur un constituant nominal : le complément d'objet indirect.

Nominalisations externe et interne peuvent d'ailleurs se manifester conjointement au niveau de la syntaxe de résultat sur un même énoncé : (4) *c'est que c'est à Pierre que j'ai parlé*.

L'explication guillaumienne est d'un grand intérêt :

— *générative* avant la lettre, l'explication *génétique* proposée est fortement cognitive : Guillaume présume que les opérations qu'il explicite s'effectuent réellement dans le temps opératif porteur de la transition langue / discours. La syntaxe de résultat, observable, est sous-tendue par la syntaxe génétique, inobservable et qui doit être reconstruite à l'analyse.

— l'analyse en termes d'*expressivité explicite* du clivage s'accorde avec la tradition linguistique qui aborde ce fait syntaxique en termes de « mise en valeur ». Elle est aisément intégrable à l'analyse sociolinguistique : les énoncés clivés sont très fréquents à l'oral, ce que l'on peut expliquer par le fait que l'oral est, plus fortement que l'écrit, un lieu d'expressivité, entendue comme « ensemble des moyens non-verbaux et verbaux dont dispose le sujet parlant pour mettre en relief telle ou telle partie de l'énoncé, manifestant ainsi sa subjectivité » (Boone et Joly, 1996 : 166).

Pour intéressante qu'elle soit, l'analyse de Guillaume ne me paraît pas concluante pour deux raisons :

— je ne pense pas que les énoncés (2) et (3) soient issus de la même phrase de base ;

— et surtout, le clivage ne me semble pas tenir à un phénomène d'expressivité du sujet, mais à un phénomène de *dialogisation*, qui relève de l'intersubjectivité. Ce que je vais exposer maintenant.

2. Clivage et dialogisme

Avant d'aborder le clivage comme un phénomène de dialogisation, je définis brièvement la notion de dialogisme, telle qu'elle est issue de travaux de Bakhtine (1979/1984)¹. Le sémioticien russe distingue (i) la dimension *dialogale*, qui se rapporte au *dialogue externe*, et se manifeste notamment par l'alternance de tours de parole appartenant à des locuteurs différents (comme dans la conversation), de (ii) la dimension *dialogique*, qui relève du *dialogue interne* : dans le cadre d'un énoncé – relevant d'un texte dialogal (conversation) ou monologal (un seul énoncé produit par un seul locuteur : article de journal, roman) – attribué initialement à un seul et même énonciateur, la voix de celui-ci entre en interaction, plus ou moins explicitement, avec celle d'un autre/d'autres énonciateurs.

Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elle, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celle-ci, etc. (Bakhtine [1929] 1977 : 105).

Le dédoublement énonciatif de l'énoncé dialogique pose les différentes voix non pas à égalité, mais hiérarchiquement, ce qui peut être linguistiquement marqué, par exemple, par la subordination syntaxique :

[1] Bien qu'elle soit très belle, elle reste vieille fille

Le tour concessif (*bien que x, y*) peut être analysé dialogiquement de manière suivante, en distinguant :

— l'énonciateur principal *E1* qui assume la responsabilité de l'énoncé concessif (*E*) : *Bien qu'elle soit très belle, elle reste vieille fille* ;

— l'énonciateur secondaire *e1* à qui est imputé l'énoncé (*e*) que *E1* concède temporairement : *elle est (se dit, on la dit, tu la trouves) très belle*. L'énoncé concédé (*e*) de *e1* dirige le récepteur vers une certaine conclusion argumentative (« elle est très belle, donc elle devrait se marier très facilement ») qui se trouve

¹ Depuis les travaux de Bakhtine les éléments relatifs à la problématique de l'hétérogénéité énonciative sont développés notamment par Authier-Revuz (1982), Bres (1999), Bres et Verine (2002), Bres et Nowakowska (2003), Ducrot (1984), Roulet (1991).

invalidée par l'assertion de l'argument *y* (*elle reste vieille fille*) par l'énonciateur *E1* qui se distancie alors de l'énonciateur *e1*.

Ajoutons simplement que l'identité de l'énonciateur *e1* est complexe à décrire, car elle peut correspondre référentiellement :

- soit à un tiers, un énonciateur extérieur, à qui est imputé l'énoncé (*e*) : *elle se dit très belle* ;
- soit à l'énonciataire : l'interlocuteur dans un dialogue : *tu la trouves très belle* ; ou l'énonciataire suprême, le lecteur dans un texte littéraire ;
- soit à l'énonciateur *E1* qui dialogue avec sa propre parole dans le cadre du discours en train de se faire : *je la trouve très belle* ;
- soit à l'énonciateur collectif *E'*, la voix du *On* de vérité générale, dans laquelle les énonciateurs particuliers dissolvent la leur : *on la dit très belle*.

L'énoncé dialogique apparaît comme le résultat de l'interaction entre deux énoncés (au moins). L'énoncé (*E*) domine syntaxiquement l'énoncé (*e*), comme l'énonciateur *E1* domine l'énonciateur *e1*, du point de vue énonciatif. Ainsi, j'entends par dialogisme l'aptitude d'un énoncé à faire entendre plusieurs voix hiérarchisées.

2.1 Le clivage *c'est... qu-* comme opération de dialogisme (a) citatif, (b) responsif

Plutôt que d'expliquer le clivage en termes d'expressivité et comme tel, relevant de la seule relation du locuteur à son énoncé, j'analyse le clivage comme un phénomène relevant de l'interaction de l'énonciateur avec d'autres énoncés, réalisant *textuellement* une opération de rhématisation², et *interactivement* une opération de dialogisation, qui peut être d'ordre citatif ou responsif.

(a) Dialogisme citatif

Partons de l'occurrence suivante, qui présente un fragment de conversation entre deux amis au restaurant :

- [2] A – Je paye l'addition
B – Tu plaisantes, c'est moi qui paye

Le prédicat *paye l'addition* est ici posé préalablement à la structure clivée dans l'énoncé de A qui le valide pour *je*. B reprend ensuite cette prédication en s'opposant implicitement et partiellement à celle-ci, à savoir qu'il conteste l'argument proposé comme sujet : *moi* s'oppose à *toi*. On dira que la phrase clivée relève dans ce cas du dialogisme *citatif* car le syntagme introduit par *c'est*, dans l'énoncé de l'énonciateur *E1*, est à interpréter comme se substituant, de façon implicite (cas du clivage canonique : *c'est y qu- z : c'est moi qui paye*)³ à un autre

2 Ce que je n'analyse pas dans le cadre de cet article. Cf. Nowakowska 2002a et 2004.

3 La substitution aurait été explicite si on avait eu l'énoncé : *c'est pas toi, c'est moi qui paye* (cas du clivage complexe : *c'est non x, c'est y qu- z*).

syntagme qui aurait occupé la même fonction phrasique dans l'énoncé prêté à un autre énonciateur *e1*, énoncé qui se voit de la sorte repris et modifié. Le clivage réalise un acte d'opposition, plus précisément même de correction de cet autre énoncé. Le clivage, lorsqu'il relève, comme ici, d'un fonctionnement *citatif*, peut être glosé par *contrairement à ce que dit A*, et introduit par l'adversatif *mais*, ou, en contexte d'interaction dialogale comme dans (6), par *non* ("non, tu plaisantes, c'est moi qui paye").

Ce type de clivage est le plus fréquent, mais toutes les occurrences de la phrase clivée ne se laissent pas analyser de cette façon. Sans cesser d'être dialogique, l'extraction d'un syntagme par *c'est... que*, dans certains cas, ne correspond pas à la citation d'un énoncé de *e1* auquel *E1* s'oppose partiellement en le corrigeant.

(b) Dialogisme responsif

L'énoncé clivé peut correspondre à la réponse du locuteur à une question explicite de l'interlocuteur, ou à la réponse de l'énonciateur *E1* à une question implicite prêtée à l'énonciataire *E2*. Prenons un exemple de ce second type :

- [3] Les vignerons de l'AOC Saint-Chinian (au nord-ouest de Béziers) fêtent aussi la Saint-Vincent. L'appellation Saint-Chinian regroupe, depuis vingt ans, une vingtaine de communes situées au nord-ouest de Béziers. Chaque année, le saint patron est fêté dans un village différent. *C'est à Cruzy, en bordure du canal du Midi, que se tiendront les agapes 2003.* (*La Gazette de Montpellier*, 24/30-[01-03].)

Le SP circonstant de lieu encadré par la particule *c'est ... qu-* « à Cruzy » apporte une information nouvelle qui constitue la réponse à la question implicite que le lecteur de cet article de journal se pose / peut se poser à la lecture de l'énoncé : « Chaque année, le saint patron est fêté dans un village différent », question que l'on peut expliciter de la sorte : « où est-ce que se tiendra la Saint-Vincent cette année ? ». Notons que lorsque le clivage relève du dialogisme responsif, il ne saurait être glosé par *contrairement à ce que dit A*, ou introduit par *mais* :

- [3'] Chaque année, le saint patron est fêté dans un village différent. ?? Contrairement à ce que dit x / ?? Mais c'est à Cruzy, en bordure du canal du Midi, que se tiendront les agapes 2003.

Il arrive fréquemment que le dialogisme citatif et le dialogisme responsif se superposent dans l'emploi de la phrase clivée, ce que l'on verra ultérieurement dans l'analyse contrastive des exemples [8] et [10].

2.2. Le clivage *c'est que P*

La distinction de deux types de nominalisation (externe et interne), proposée par Guillaume, n'est pertinente que pour autant que l'on prête à (2) *c'est que j'ai parlé à Pierre* et à (3) *c'est à Pierre que j'ai parlé* la même « verbalisation première »: (1) *j'ai parlé à Pierre*. On peut, en vertu du fonctionnement textuel différent des énoncés (2) et (3), dériver (2) non de (1), mais de (1') : (*je suis arrivé en retard*) *parce que j'ai parlé à Pierre*. L'énoncé (2) résulte alors du clivage de la circonstancielle de cause, suivi de l'effacement de l'élément *parce* et de l'élément

qu- z : c'est (parce) que j'ai parlé à Pierre (que je suis arrivé en retard). L'élément *z* introduit par *qu-* peut ne pas être formulé, par économie des moyens en discours, dans un certain nombre de cas : sous réserve qu'il soit possible d'inférer et de reconstituer la séquence *qu-z* en fonction du contexte, et que le pronom *ce⁴* fonctionne comme dans une occurrence complète de clivage. Selon cette analyse, il n'y a pas deux types de « nominalisation », mais un seul, qui porte sur des éléments de nature grammaticale différente. Le fonctionnement textuel des constructions clivées semble confirmer cette analyse. Considérons de ce point de vue l'exemple suivant⁵ :

- [4a] Personne ne s'était douté que la visite au sanctuaire de Saint-Loukas n'était qu'un prétexte, et qu'Aphrodissia était restée à quelques lieux du village, dans la cabane de la mère du pope qui consentait maintenant à cuire le pain de Kostis et à raccommoder sa veste. *Ce n'était pas que la Très-Vieille eût le cœur tendre, mais Kostis l'approvisionnait d'eau-de-vie*, et puis, elle aussi, dans sa jeunesse, elle avait aimé l'amour (Yourcenar, *Nouvelles Orientales*).

Cette occurrence présente une phrase clivée complexe réduite à *Ce n'est pas x, mais y*, la forme clivée complexe étant *Ce n'est pas x qu- z, mais/c'est y*. L'argument rejeté (*x*) correspond dans ce cas à la proposition causale qui est introduite par la conjonction *que*, fonctionnant comme la causale en *parce que P ((parce) que la Très-Vieille avait le cœur tendre)*. Du point de vue dialogique, la causale est imputée à un autre énonciateur *E1* en réponse à une question implicite (— *Pourquoi la vieille consentait-elle à tout cela ? Parce qu'elle avait le cœur tendre ?*). Cette proposition se trouve corrigée par une autre proposition causale (*y*) posée par l'énonciateur *E1*, le prédicat (*qu- z*), auquel s'applique les deux propositions (*x* et *y*), se trouvant sous-entendu car récupérable dans le contexte antérieur. On pourrait reconstruire l'énoncé clivé complet de la manière suivante :

- [4a'] Ce n'était pas parce que la Très-Vieille avait le cœur tendre qu'elle consentait maintenant à garder Aphrodissia, à cuire le pain de Kostis et à raccommoder sa veste, mais parce que Kostis l'approvisionnait d'eau-de-vie, et puis, elle aussi, dans sa jeunesse, elle avait aimé l'amour.

Le clivage de cette occurrence relève du dialogisme à la fois responsif et citatif :

- Dialogisme responsif : elle répond à la question implicite (*Pourquoi la vieille consentait-elle à tout cela ?*) qu'est susceptible de se poser le lecteur, eu égard au contexte antérieur ;
- Dialogisme citatif : l'énonciateur s'oppose partiellement à la réponse qu'il attribue à l'autre (*parce qu'elle avait le cœur tendre*). Autrement dit, l'énonciateur

4 Le pronom *ce* dans *c'est* du tour clivé a un rôle déictique, il renvoie au domaine des connaissances partagées, car grâce à *c'est*, l'énonciateur désigne un référent comme nouveau et important pour le co-énonciateur. Autrement dit, le pronom *ce* désigne, dans la phrase clivée, un élément *y* eu égard à l'élément *z* introduit par l'autre partie de la particule complexe : le pronom *qu-*. De ce fait, il est impossible de remplacer *ce* par *cela* (*ça*), de le faire précéder par *ça* ou bien de l'effacer.

5 La lettre suivant le chiffre correspond à : a (langue source), b (le français lorsqu'il n'est pas la langue source), c et d (les autres traductions).

E1 suppose que le lecteur est susceptible de proposer une réponse, à laquelle il s'oppose par avance. C'est pourquoi le clivage de ce type, d'une part, admet une glose par *contrairement à ce que dit / pourrait penser X* ou une introduction par *mais* et, d'autre part, répond à une question implicite qu'il est possible d'expliciter⁶.

Guillaume dériverait *Ce n'était pas que la Très-Vieille eût le cœur tendre, de la Très-Vieille avait le cœur tendre*, par nominalisation externe, différente de la nominalisation interne. Je considère au contraire que cet énoncé procède de (*elle consentait maintenant à garder Aphrodissia, parce qu'elle avait le cœur tendre*). Le clivage *c'est que P* réalise bien le même type d'opération que *c'est x qu- z*, mais sur des éléments grammaticaux de nature différente.

Par ailleurs, du point de vue de son fonctionnement textuel, cet emploi se laisse aisément interpréter en termes d'intersubjectivité, plutôt qu'en termes de subjectivité, comme le proposait Guillaume. De fait, le clivage apparaît comme un marqueur syntaxique de dialogisme, car il fait entendre plusieurs voix (dans un rapport hiérarchique). L'analyse contrastive du corpus multilingue va également dans le même sens. La traduction anglaise du tour clivé français fait apparaître explicitement l'emploi causal et dialogique :

- [4b] It was not because the old one had a tender heart, but because Kostis provided her with liquor and also because, in her youth, she as well had enjoyed love.

La structure de la phrase anglaise correspond à la réalisation complexe de la clivée réduite (amputée de la phrase tronquée *qu-z*), identique à son équivalent syntaxique en français. Ajoutons seulement que l'anglais utilise le connecteur *because (parce que)* exprimant explicitement l'introduction de la causale. Il serait difficile d'avoir dans ce cas, comme en français, une structure avec *that* à la place de *because*. Il faudrait soit rajouter un *because* après *but*, soit supprimer le *because* avant "in her youth".

En polonais, la proposition circonstancielle apparaît à la suite de la principale et est introduite par *zeby (que, pour que, afin que, pour)* :

6 On pourrait alors penser que, dialogiquement, tous les clivages citatifs sont également responsifs. Après tout, *c'est moi qui paye* dans l'occurrence (6) pourrait bien, tout en s'opposant partiellement à l'énoncé de l'autre, répondre à une question implicite (Qui paye l'addition ?). Cependant, je le considère comme relevant du dialogisme citatif du fait qu'il reprend, dans le contexte dialogal, l'énoncé de son interlocuteur, afin de le contester partiellement. Les choses sont peut-être un peu plus complexes dans un cadre monologal, toutefois il existe un bon nombre d'exemples où seule l'interprétation en termes de dialogisme citatif est possible :

[5] Il va sans dire que Marko reconquit le pays et enleva la belle fille qui avait éveillé son sourire, mais ce n'est ni sa gloire, ni leur bonheur qui me touche, c'est cet euphémisme exquis, ce sourire sur les lèvres d'un supplicié pour qui le désir est la plus douce torture (Yourcenar, *Nouvelles Orientales*).

Sans analyser en profondeur cette occurrence, il apparaît que le clivage peut parfaitement être glosé par *contrairement à ce que dit / pourrait penser X*, mais il ne répond à aucune question implicite qui pourrait être reconstruite à l'analyse.

- [4c] Nie znaczyło to wcale, żeby starucha miała czule serce, ale Kostis zaopatrywał ją w wódkę, a poza tym i ona także, w swojej młodości, lubiła sobie pobarażkować.

On peut transcrire littéralement cet énoncé comme suit :

Nie znaczyło to wcale, żeby starucha
 (/nég./ne /verbe/signifiait /pronom/cela /adv./du tout, /conj./que /nom/vieille
 miata czule serce, ale Kostis
 /verbe/avait /adj./tendre /nom/cœur, /conj./mais /nom/Kostis
 zaopatrywał ją w wódkę,
 /verbe/approvisionnait /pronom/elle /prép./en /nom/vodka)

La traduction polonaise exprime en position initiale l'élément (z) implicite en français : « ne signifiait cela du tout » dans lequel le pronom *cela* renvoie anaphoriquement au contexte antérieur, à la proposition « elle consentait maintenant à raccommoder sa veste ». Notons que la négation se situe en polonais en tête de phrase devant le prédicat de sorte que, au premier abord, la prédication imputée à l'autre se trouve rejetée dans sa totalité (*ne signifie cela du tout qu'elle avait le cœur tendre*), et ce n'est qu'ensuite que l'argument introduit par *mais* permet d'interpréter l'opposition à un autre énoncé en termes de réfutation partielle (contestation/correction uniquement de l'argument *x* de la prédication de l'autre).

En russe, c'est la structure : *z non x mais y* qui est employée afin de traduire l'énoncé français :

- [4d] I delala eto ne po dobrote duševnoj, a prosto potomu, Ėto Kostas snabžal ee vodkoj, k tomu že v molodye gody i ona ne Ėuralas' ljubi.

I delala eto ne po dobrote duševnoj,
 (/conj./et /verbe/faisait /pronom/cela /nég./ne /prép./ de /nom/bonté /adj./spirituelle,
 a prosto potomu, Ėto Kostas snabžal
 /conj./mais /adv./simplement /conj./parce que /nom/Kostas /verbe/approvisionnait
 ee vodkoj
 /pronom/lui /nom/vodka)

En russe, l'élément (z) implicite en français (*elle faisait cela*) se trouve exprimé en position initiale, avant les propositions causales qui constituent respectivement les arguments rectifié et rectifiant.

De fait, l'analyse comparative des équivalents anglais, polonais et russe du clivage français confirme l'hypothèse selon laquelle le clivage dans [4a] est à analyser, du point de vue syntaxique, comme une opération d'extraction d'une proposition causale ; et du point de vue textuel, comme un marqueur dialogique.

L'occurrence suivante de *c'est que P*, qui apparaît en fin de chapitre, présente un degré de complexité, sur le plan tant dialogique que syntaxique, encore plus important que le clivage [4a] :

- [4b] Bélikov manifesta une agitation fébrile et enfila rapidement son manteau, avec une expression d'horreur. *C'est que c'était la première fois de sa vie qu'il entendait de pareilles grossièretés* (Tchekhov).

L'occurrence analysée apparaît dans le cadre du DIL, je ne développerai pas cet aspect dans cet article. L'énoncé en italien comporte un double clivage qui peut

être reconstruit en : *c'est parce que c'était la première fois de sa vie qu'il entendait de pareilles grossièretés qu'il réagissait aussi fortement*. Le premier présentatif *c'est*, qui introduit une causale, constitue discursivement une réponse à la question implicite que pourrait (se) poser le lecteur, eu égard au contexte antérieur : *Pourquoi Bélikov manifesta-t-il une agitation fébrile et enfila-t-il rapidement son manteau, avec une expression d'horreur ?* Le second présentatif *c'était* constitue l'opposition implicite à la réponse supposée du lecteur. La particule *c'est ... qu-* encadre, dans ce cas, un élément, tout en s'opposant implicitement à une autre prédication, dans laquelle un autre élément est susceptible de prendre sa place. Le clivage relève dans ce cas du dialogisme réponsif et citatif : on peut reconstruire la question implicite à laquelle il répond, ainsi que le gloser par *contrairement à et/ou l'introduire par mais*. En d'autres termes, le dialogisme de cette occurrence est complexe, car, d'une part, le discours indirect libre fait entendre simultanément les voix du narrateur *E1* et du personnage *e1*, qui se mélangent quasi indistinctement, et d'autre part, cet énonciateur hétérogène s'adresse au lecteur dont il anticipe la « compréhension répondante ». L'énoncé analysé constitue la traduction du russe :

- [5a] Belikov nervno zasuetilsja i stal odevatsja bystro s vyraženiem užasa na lice.
Ved' eto pervyj raz v žizni on slyšal takie grubosti. (Tchekhov)

Ved' eto pervyj raz v žizni
 (/particule/c'est que /demo./ce /adj./première /nom/fois /prép./dans /nom/vie
 on slyšal takie grubosti
 /pronom/il /verbe/entendait /adj./pareilles /nom/grossièretés)

Le russe emploie, en position initiale, une particule lexicale *ved'* ('*c'est que* ; *puisque, pourtant ; car ; en effet*') + le démonstratif (*eto*) ('*c'est que ce première fois*'). La particule *ved'* sert essentiellement dans la proposition russe à introduire une explication, portant dans l'exemple analysé sur la cause. La combinaison de la particule et du démonstratif produit une signification équivalente à celle du tour clivé. Ajoutons que le démonstratif seul est souvent employé en russe comme équivalent du tour clivé en français, constituant du point de vue dialogique une opposition. La présence de la particule *ved'* devant le démonstratif signifie alors qu'il s'agit (i) d'une réponse à une question implicite et (ii) d'une opposition à une autre prédication susceptible également de constituer une réponse à la question implicite.

Le traducteur anglais utilise l'adverbe négatif *never* en tête de phrase :

- [5c] Belikov fidgeted nervously and began hastily putting on his coat, an expression of horror on his face. *Never in his life had anyone spoken so rudely to him.*

L'adverbe négatif laisse entendre un énoncé positif (*quelqu'un lui a déjà parlé de cette façon*), attribué à un autre énonciateur que le personnage (*e1*) cité par le narrateur (*E1*) dans le cadre du DIL, cet énoncé positif de l'autre se trouve donc rejeté par la négation.

Dans la traduction polonaise, la place initiale du SP, tendanciellement contraire au déroulement habituel de la phrase, souligne l'importance de ce constituant dans le processus de communication :

[5d] Bielikow zakrítci sií nerwowo i z wyrazem przerżenia na twarzy poczał sií szybko ubierać. *Po raz pierwszy w życiu usłyszał takie grubiaństwo.*

Po raz pierwszy w życiu usłyszał takie grubiaństwo
 (/prép./pour /nom/fois /adj./première /prép./dans /nom/vie /verbe/a entendu
takie grubiaństwo
 /Adj./pareilles /nom/grossièretés)

La position initiale du SP exprime que cet élément constitue la réponse à la question implicite du lecteur et permet de s'opposer à une autre prédication responsive de ce dernier.

Ainsi, c'est essentiellement la dimension intersubjective, dialogique, qui semble motiver les traductions anglaise, polonaise et russe, ces deux dernières langues — rappelons-le — ne possédant pas de structure syntaxique équivalant au tour clivé français ou anglais.

Conclusion

Il ressort de notre analyse que :

— le clivage, dans la variation de sa forme : *c'est y qu-z / c'est que P*, correspond non pas à deux types d'opération — nominalisation interne, nominalisation externe — portant sur une même phrase de base, mais à une seule opération portant sur des phrases de base différentes ;

— le clivage semble explicable — plutôt qu'en termes d'*expressivité*, à savoir comme manifestant la *subjectivité* de l'énonciateur — en termes de *dialogisme*, c'est-à-dire comme manifestant l'*intersubjectivité* de la production du discours : en clivant un énoncé, l'énonciateur entre en interaction avec un énoncé imputé à un autre énonciateur, pour le corriger et/ou répond à une question (implicite) de l'énonciataire. Ce que l'analyse phrasistique de Guillaume ne pouvait concevoir dans la mesure où, telle quelle, (i) elle ne conçoit pas la phrase comme un élément inclus dans une unité supérieure, le *texte*, qui a ses exigences propres, notamment de progression rhématique ; et (ii), si elle met en relation la production phrasistique avec l'énonciateur, elle ne conçoit pas vraiment que tout énoncé est produit interactivement et peut manifester dans sa structure des traces de cette interaction dialogique avec l'énonciataire et / ou d'autres énonciateurs.

Bibliographie

- Authier-Revuz J. (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive ; éléments pour une approche de l'autre en discours », *DRLAV* 26, 91-159.
 Bakhtine M. ([1929] 1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.
 Bakhtine M. ([1979] 1984), « Les genres du discours », *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 265-308.

- Boone A., et Joly, A. ([1996] 2004), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
 Bres J. (1999), « Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme », *Modèles linguistiques* XX, 2, 71-86.
 Bres J., et Nowakowska A. (2003), « De la mémoire des voix dans le discours : restriction, clivage... », Rosier L. et Marnette S., (éd.), *Le discours rapporté dans tous ses états : questions de frontières* (à paraître).
 Bres J., et Verine B. (2002), « Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté », *Faits de langue*, 19, 1956.
 Ducrot O. (1984), « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 171-233.
 Detrie C., Siblot P., Verine B. (éd.), (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours, Une approche praxématique*, Paris, Champion.
 Guillaume G. (1982), *Leçons de linguistique 3*, 1948-1949, Québec, Presses de l'université Laval.
 Nowakowska A. (2002a), « La prédication dans les phrases clivées », Leroy S. et Nowakowska A. (éd.), *Aspects de la prédication, Actes du colloque Jeunes Chercheurs 23-24 mars 2001*, Montpellier, Publication Montpellier III col. Langue et Praxis, 233-247.
 Nowakowska A. (2002b), « Problématique de la phrase clivée dans une approche plurilingue », dans *Marges linguistiques*, <http://www.marges-linguistiques>.
 Roulet E. (1991), « Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive », *Etudes de linguistique appliquée* 83, 117-130.

Sources des exemples cités :

- Cexov A. P. (1995), *Povesti i rasskazy*, Booking International Paris.
 Czechow A. (1985), *Nowele i opowiadani*, Czytelnik.
 Chekhov A. (1979), *Short Stories*, W. W. Norton & Company, New York.
 Tchékhov A. (1971), *Récits* (1892-1903), in , *Oeuvres*, t. III, Gallimard.
 Yourcenar M. (1978), *Nouvelles Orientales*. Paris, Gallimard.
 Yourcenar M. (1988), *Opowiesci Wschodnie*. Warszawa, PIW.
 Yourcenar M. (1985), *Oriental Tales*. London, Aidan Ellis Publishing.
 Yourcenar M. (2000), *Vostocnyie Novelly*. Sankt-Peterburg, Amfora.

La supposition minimale en français

Jean Cervoni

AIPL

Pour introduire mon propos, qui est de réexaminer la question des rapports entre le mot *si* et le phénomène de la supposition, je rappellerai en préambule la formule très catégorique qu'on lit dans *Temps et Verbe*, à la page 50 : « [...] alors que le mot *si*, en soi, est un mot qui *suppose*, le mot *que*, en soi, est un mot qui *pose* ».

Cette double définition vient ponctuer, à la fin du chapitre consacré à la théorie des modes, l'explication proposée par G. Guillaume de la répartition indicatif / subjonctif dans les systèmes hypothétiques de type *si...et que...+ proposition principale*, type illustré par la phrase :

[1] *Si* vous le faites et *qu'il* s'ensuive un accident, on vous en tiendra rigueur.

On sait le rôle qu'a joué, dans la découverte de la chronogénèse, la réflexion du linguiste sur cette répartition *si + indicatif... et que + subjonctif* et l'on peut considérer que ce rôle fondateur plaide en faveur de la justesse de la définition de *si* et de *que*, puisque celle-ci est la pièce essentielle de la démonstration.

Il faut néanmoins observer que, si l'on songe aux multiples emplois du mot *si* et aux multiples emplois du mot *que*, il semble *a priori* qu'il faille délimiter très étroitement la portée de la définition pour lui conserver toute sa validité : on pourrait dire, par exemple, que *si* est un mot qui *suppose* et *que* un mot qui *pose* quand ces mots sont employés comme conjonctions de subordination et, notamment, quand ils fonctionnent comme les deux éléments d'un micro-système *si / que*. Mais une formulation de ce genre manque à ce point de généralité qu'elle ne constitue plus une définition. De plus, appliquée à la conjonction *si*, elle paraît inappropriée, entre autres, dans l'emploi suivant :

[2] *Si* je l'ai fait, *c'est que* j'ai jugé utile de le faire.

Comment le *si* conjonction qui introduit cette phrase pourrait-il être considéré comme *un mot qui suppose* ?

Ainsi, même remaniée et réduite quant à son champ d'application, la formule de *Temps et Verbe* semble inapte à recouvrir ne serait-ce que l'un des domaines d'emplois de *si*. C'est donc dans une autre voie qu'il faut s'engager si l'on veut tenter de cerner une valeur en langue unique, suffisamment générale et abstraite pour permettre tous les emplois, aussi variés soient-ils, de ce morphème. Comme il s'agit là d'une démarche qui, dans son principe, est typiquement guillaumienne, la

première question qui se pose, quand on aborde ce genre de recherche, est celle de savoir si G. Guillaume, postérieurement à la publication de *Temps et Verbe*, s'est attaché à résoudre ce problème.

Il y a tout lieu de penser que ce n'est pas le cas, à en juger par ce qu'il écrit, vingt ans après, dans la *Leçon* du 13 mai 1949 – Série C, à propos de la phrase *Si je l'ai fait, c'est que j'ai jugé utile de le faire*. Pour en expliquer l'expressivité, Guillaume nous invite à y voir une réponse, introduite par l'expression *c'est que*, à « un pourquoi implicite » ou encore « un mouvement interrogatif et un mouvement de réponse plus ou moins masqués ». Mais, quelques lignes plus loin, il semble hésiter à abandonner complètement l'idée que *si*, en soi, est un mot qui suppose, puisque, après avoir été très catégorique : « le premier membre de phrase, en protase, est une question », il atténue l'affirmation en concluant : « On a donc une protase qui est interrogative plus que suppositive, et une apodose qui est surtout de réponse et non de conséquence ».

Le paragraphe suivant développe une confrontation de la phrase en question avec une autre phrase : « *si vous le faites, vous réussirez* » où, incontestablement, « le *si* introductif de la protase est un *si* qui suppose, un *si* d'hypothèse ». La comparaison des deux *si* amène l'auteur à clore le débat en ces termes : « dans la construction expressive *Si je l'ai fait, c'est que je l'ai jugé utile*, le *si* de protase ne suppose plus, vu que l'on part nettement de l'idée d'une chose non plus supposée mais faite, posée, accomplie ».

Ensuite vient une analyse rapide de quelques autres emplois de *si*.

Mais — et c'est là que je voulais en venir — Guillaume ne soulève pas la question de la définition ou de la redéfinition du signifié de langue du mot *si*. On peut même relever, parmi les commentaires qui accompagnent ses analyses, la remarque suivante : « Le même mot *si*, que nous venons de voir habile à supposer et à interroger, plus ou moins directement, est encore en français habile à rendre une réponse affirmative dans certaines conditions spéciales d'expressivité ». Dans ces lignes, on constate que la *supposition* est placée sur le même plan que les deux autres valeurs mentionnées. Ce qui, en 1929, semblait être considéré comme la valeur fondamentale est présenté ici comme une valeur d'emploi parmi d'autres. Il n'est plus question de ce qu'est, *en soi*, le mot *si*.

Il y a là une apparente lacune que plusieurs linguistes ont entrepris de combler, notamment, dans une optique guillaumienne, G. Moignet, Ch. Wimmer, le groupe Molho-Launay-Chevalier. Les travaux des deux premiers consistaient, pour l'essentiel, dans leur partie théorique, à placer sur un tenseur les emplois représentatifs des domaines déjà distingués dans les grammaires et les dictionnaires (*si* conjonction de subordination, *si* adverbe de l'interrogation indirecte, *si* adverbe de degré, *si* adverbe d'affirmation), en supposant que chaque domaine correspond à une saisie sur un mouvement allant de l'hypothèse à la thèse.

L'intérêt de cette démarche est qu'elle applique à *si* un modèle dont la valeur explicative est bien illustrée, tout au moins, par le tenseur qui représente le système de l'article. Mais cet échelonnement des domaines d'emplois sur un tenseur n'échappe pas au reproche qu'on a pu formuler à propos d'autres tentatives de ce genre, à savoir que ce n'est qu'un mode de classement faisant remonter la polysémie du discours à la langue. En outre, l'ordre de placement des saisies adopté par G. Moignet et par Ch. Wimmer, bien qu'étayé par une exploitation remarquable de la théorie de la subduction, ne me paraît pas entièrement convaincant — je dirai pourquoi plus loin. Enfin et surtout, la valeur explicative de leur démarche est, à mes yeux, estompée par le fait qu'elle ne fait pas suffisamment ressortir l'aspect qui me paraît essentiel du signifié de *si* : sa parenté avec la négation.

Ces réserves, dans leur ensemble, ne s'appliquent pas aux travaux de Molho-Launay-Chevalier consacrés au mot *si* et, sur un certain nombre de points, je rejoindrai leurs conclusions. Mais j'y parviendrai par d'autres voies, ce qui me permettra, en cours de cheminement, de placer sous un éclairage différent quelques aspects de la question.

Parenté avec la négation, aspect essentiel du signifié du mot *si*, aspect qui lui donne une place particulière parmi les nombreux moyens que possède la langue française pour négatiser, tel est le point de vue que je me propose d'illustrer maintenant par une analyse de quelques emplois représentatifs des domaines déjà évoqués plus haut. Dans tous les cas, je m'efforcerai de montrer en quoi consiste la valeur négativante du mot *si*, de quoi et par rapport à quoi il est un signe de *non-existence*, de *non-atteinte*, de *retrait*, de *mise hors connexion*.

De ce point de vue, le *si* dit « hypothétique » est particulièrement clair. Comme son nom l'indique, il situe le discours dans l'imaginaire, c'est-à-dire dans le non-réel. C'est le *si* avec lequel, selon un dicton bien connu, « on peut mettre Paris en bouteille ».

Les possibilités de réalisation de ce dont on parle quand on emploie le *si* « hypothétique », vont du plus au moins, leur degré dépendant soit du jeu des formes verbales de la protase et de l'apodose, soit du contenu des lexèmes utilisés, soit de l'un et de l'autre à la fois ; mais, en aucun cas, le seuil qui sépare le non-réel du réel n'est franchi. Pour souligner la parenté de ce *si* avec la négation, on peut encore constater qu'une formule comme :

[3] *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait...*

est immédiatement interprétée comme :

[4] *Jeunesse ne sait pas, vieillesse ne peut pas...*

Ce qui ne veut pas dire que [3] et [4] soient interchangeables : leur valeur pragmatique n'est pas la même. Ce qui différencie un énoncé introduit par *si* d'un énoncé négatif de signification équivalente ou, plutôt, quasi-équivalente, c'est sa valeur illocutoire. En l'énonçant, le locuteur invite le destinataire à accepter la

conséquence que lui, locuteur, tire de son hypothèse, quelles que soient ses chances de réalisation. Conséquence généralement explicitée dans une apodose, mais qui peut aussi, comme dans [3], rester implicite, auquel cas, ce qui est demandé au destinataire, c'est de l'imaginer.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le *si* « hypothétique ». Il me semble en avoir dit assez pour pouvoir m'interroger maintenant sur ce qu'il peut avoir de commun avec le *si* de la phrase [2] :

[2] *Si je l'ai fait, c'est que j'ai jugé utile de le faire.*

Dans le passage cité plus haut, G. Guillaume écrit que, dans cette phrase, « on part nettement de l'idée d'une chose non pas supposée mais faite, posée, accomplie ». Ce commentaire appelle une remarque préalable : le degré d'inscription dans le réel des faits dont parle la protase des phrases du type *si p, c'est que q* est variable. Comparons, de ce point de vue, les phrases suivantes :

[5] *Si je suis parti, c'est que j'avais intérêt à partir.*

[6] *S'il est parti, c'est qu'il avait intérêt à partir.*

Les possibilités d'ambiguité sont moindres pour [5] que pour [6]. Et cela pour la simple raison qu'un locuteur parlant de lui-même sait, en général, s'il est parti ou non. De sorte que, en dehors du cas particulier d'une perte de mémoire, en disant *Si je suis parti*, le locuteur laisse entendre que, pour lui, *je suis parti* est vrai. En revanche, un locuteur parlant du départ d'une autre personne peut n'avoir aucune certitude concernant la réalité de ce départ. Auquel cas, le *si* de *s'il est parti* n'est rien d'autre qu'un *si* hypothétique.

Je ferai donc abstraction de cette possibilité d'interprétation des phrases à la troisième personne pour m'en tenir aux phrases comme [2] et [5], dans lesquelles l'événement dont il est parlé dans la protase est présenté, en général, comme réellement accompli au moment de l'énonciation. La question qui se pose, à leur sujet, est celle de la façon dont elles en parlent. Il me paraît important de préciser que ce n'est pas sous la forme d'un posé, mais d'autre chose. Quelque chose qui, sans être un présupposé — si l'on se réfère aux définitions les plus généralement admises de ce terme — s'y apprête en ce sens que ne retenir des phrases [2] et [5], pour la continuation d'une conversation, que le contenu de leur protase serait contraire au vouloir-dire du locuteur, de même qu'enchaîner sur un présupposé est contraire au bon déroulement d'un dialogue.

Pour autant, il ne faudrait pas en conclure que, dans ces phrases, rien n'est posé. Ce sont des phrases assertives et, en tant que telles, elles indiquent un engagement du locuteur à l'égard de ce qu'il énonce ; mais ce qu'il pose en les énonçant, c'est non pas le contenu de la protase, mais l'existence d'un lien de cause à effet entre le contenu de l'apodose et celui de la protase, entre jugement d'utilité et action (phrase [2]) ou entre intérêt à partir et départ (phrase [5]).

La focalisation du lien en question au moyen de la tournure *si..., c'est que...* a pour effet de lui donner une allure de lien nécessaire, analogue à celui que signifierait la tournure exclusive *ne... que...* dans les phrases :

[2a] *Je ne l'ai fait que parce que j'ai jugé utile de le faire.*

[5a] *Je ne suis parti que parce que j'avais intérêt à partir.*

ou encore à celui qui s'exprime dans :

[2b] *Je ne l'aurais pas fait si je n'avais pas jugé utile de le faire.*

[5b] *Je ne serais pas parti si je n'avais pas eu intérêt à partir.*

Ce genre d'équivalence a conduit un linguiste logicien comme R. Martin à voir, dans les phrases *si p, c'est que q*, une implication dont la formule peut s'écrire : $(p \Rightarrow q) \Rightarrow (\text{non } q \Rightarrow \text{non } p)$. Mais il convient d'observer que le caractère nécessaire du lien entre *p* et *q* n'est pas toujours aussi net que dans [2] ou [5]. Ainsi, avec des verbes à la troisième personne, on pourrait imaginer des atténuations comme :

[2c] *S'il la fait, c'est peut-être qu'il a jugé utile de le faire.*

[5c] *S'il est parti, c'est peut-être qu'il avait intérêt à partir.*

Il n'en reste pas moins que, dans ces phrases, la valeur négativante du *si* est toujours la même. Elle consiste, dans tous ces cas, à enfermer le discours dans le cadre du pur raisonnement, bien que les êtres et les événements dont il parle puissent être réels — c'est le contexte, le temps du verbe, la personne du verbe, voire le signifié des lexèmes verbaux qui permettent d'en décider (ainsi les possibilités d'inaccompli ne sont pas exactement les mêmes avec le verbe *partir* de la phrase [5] qu'avec le verbe *faire* de la phrase [2]). Même quand elle est évidente, cette réalité reste, dans la visée du locuteur, *non pertinente*, secondaire ou, tout au moins, présentée comme telle. Ledit locuteur place volontairement son discours, par rapport au réel, dans une situation de *non-connexion*, donc imaginaire, et c'est par là que le *si* de toutes les phrases *si p, c'est que q* se révèle être le même *si* que celui des phrases « hypothétiques ».

Pour souligner la valeur de mise à l'écart du réel que signifie le mot *si*, il suffit de comparer la phrase [2] à la phrase [7] :

[7] *Il l'a fait, parce qu'il a jugé utile de le faire.*

Dans [7], l'inscription dans le réel de l'ensemble et de chacune des parties est totale, pleinement et directement assumée par le locuteur.

En revanche, ce qu'assume le locuteur, ce qu'il *pose*, aussi bien dans les « hypothétiques » que dans les phrases du type *si p, c'est que q*, ce n'est pas le contenu de la phrase, ni de l'une ou l'autre des propositions qui la composent, mais, je le répète, l'existence du rapport logique qu'il établit entre l'une et l'autre, que celui-ci soit un rapport de cause ou de conséquence. On voit quel est, dans ce cas, le rôle du mot *si* : il est de discriminer *ce qui n'est pas posé de ce qui est posé*, en

signalant ce qui n'est pas posé comme non signifiant du point de vue de la visée de discours.

On peut interpréter aussi comme un signal de *non-position* le *si* des phrases [8] et [9] :

[8] S'il a de l'esprit, il n'a guère de coeur.

[9] Si la Cité est le coeur de Paris, le Quartier Latin en est l'âme.¹

Dans l'optique qui est la mienne, je soulignerai qu'il serait inexact de considérer qu'en énonçant [8], je pose *il a de l'esprit*. Même si pour moi *il a de l'esprit* est vrai, on fausserait ma pensée en prétendant que c'est bien là ce que j'ai voulu dire. Ma visée de discours, en effet, n'est pas de mettre en relief la qualité « avoir de l'esprit », mais le défaut « ne pas avoir de coeur ». En ne retenant que la qualité, on privilégierait abusivement la partie *la moins pertinente* de l'énoncé. Dans cet emploi, le mot *si* contribue, avec l'antithèse *esprit / coeur*, à inverser l'orientation argumentative ordinaire d'une assertion telle que : *il a de l'esprit*.

Dans la phrase [9], les deux propositions sont sur le même plan : le locuteur situe son discours non pas dans le réel, mais dans le domaine du métalangage. Il présente l'éventuelle acceptabilité d'une nouvelle métaphore (*Le Quartier Latin est l'âme de Paris*) comme dépendante de l'éventuelle acceptabilité d'une métaphore antérieure (*La Cité est le coeur de Paris*).

En français, le mouvement de pensée consistant à poser comme vrai ou faux le contenu d'un énoncé, est en général non marqué — je veux dire par là qu'à elle seule la forme assertive indique que le locuteur lui attribue une valeur de vérité, positive ou négative. Le « mot qui pose », le mot *que*, est d'un usage extrêmement restreint dans la fonction de marqueur de *position* placé en tête d'énoncé. Mais rareté n'est pas absence. Et, précisément, devant le *si* conjonction, il arrive que l'on trouve un *que* ; voici un exemple que donne Grevisse :

[10] Que si, par distraction, Edouard change d'allure ... Salavin fronce les sourcils.

Cette contiguïté du « mot qui pose » et du « mot qui suppose » est révélatrice de la double nature des phrases hypothétiques : d'une part elles placent le discours dans l'imaginaire, le non-réel, tel est le rôle assumé par la conjonction *si* ; d'autre part, ce sont des phrases assertives par lesquelles le locuteur pose comme vrai le rapport de dépendance qu'il établit entre la protase et l'apodose ; quand le *que* se surajoute au *si*, il ne fait qu'expliciter l'assertion.

Je n'ai pas d'exemple attesté de *si* précédé d'un *que* en tête de phrases de type [2] [8] ou [9]. Mais j'ai le sentiment que rien ne s'oppose, théoriquement, à ce que ces phrases acceptent également cette accumulation de particules.

Si l'on quitte le domaine du mot *si* employé comme conjonction, on voit la valeur négativante de celui-ci s'exercer dans le même sens que dans les cas précédemment examinés, mais avec une portée différente.

Le *si* de l'interrogation indirecte porte exclusivement sur la proposition qu'il introduit. Il signifie que le contenu de celle-ci n'a pas fait et ne saurait faire l'objet d'un jugement de vérité de la part de l'auteur de la demande. Comme toutes les formes d'interrogation, l'interrogation indirecte se rattache à la négation en ce sens qu'elle est, par définition, antinomique de toute forme qui *pose*, qui inscrit dans le réel.

Quant au *si* dit « adverbe d'affirmation », son affinité avec la négation, si j'ose dire, va de soi. Il ne peut servir qu'à nier la validité d'une assertion négative, à « *en inverser le signe* », la formule est de G. Moignet ; à signifier, selon Molho-Launay-Chevalier, la « *réfutation d'un contraire négatif* ». Un autre terme a été employé, à propos de ce *si*, celui de *dénégation*. Outre qu'il rend bien, grâce à son préfixe, l'idée d'annulation de la négation, il traduit efficacement, de même que le mot *réfutation*, la force expressive dont ce *si* peut facilement se charger.

Dans le cas où *si* est une réponse à une phrase interro-négative, l'expressivité est constamment présente. Elle consiste à associer l'interrogation, dont je rappelle qu'elle est une forme de *non-position*, à la négation explicite *ne...pas*, pour produire un énoncé « comportant », nous dit G. Guillaume, dans la *Leçon* déjà citée, « une affirmation du positif ». L'exemple commenté est :

[11] Ne l'avez-vous pas dit ? — Si.

Pour commenter à mon tour cette tournure, je dirai volontiers, comme Guillaume, que la négation sert « à nuancer l'interrogation et à la faire en elle-même contradictoire, vu qu'on interroge en affirmant ». Mais je ne reprendrai pas à mon compte tout ce qu'il dit du *si* : « [...] un *si* qui est moins une réponse qu'une confirmation de ce qu'il y avait de trop dans une question ne se bornant pas à questionner, mais allant jusqu'à inclure l'affirmation dans la question même ». Je dirai plutôt que *si* confirme l'annulation, interne à la phrase interro-négative, du mouvement de « *non-position* » signifié par la forme interrogative.

Que le *si* de réponse soit une annulation de négation ou une confirmation d'annulation, ce qui résulte de son emploi est, comme le dit Guillaume, une « *affirmation du positif* ». C'est la raison pour laquelle on l'a baptisé « *adverbe d'affirmation* ». Et l'on peut supposer que c'est ce résultat qui est pris en compte par G. Moignet et par Ch. Wimmer quand ils en font, sur leur tenseur, le produit de la saisie la plus tardive, si proche du seuil du passage de l'hypothèse à la thèse qu'il est déjà un mot théâtre. Je pense, pour ma part, que présenter les choses ainsi, c'est perdre de vue le point commun de ce *si* avec tous les autres, à savoir sa valeur négativante.

1 Exemples empruntés à O.Ducrot, *Dire et ne pas dire*, p.177.

Pour terminer l'examen rapide des principaux types d'emploi du mot *si*, je dirai un mot de celui où, je pense, il est le plus difficile de discerner sa valeur négativante : du *si* adverbe d'intensité. Celle-ci est si subtile que, sur un tenseur s'inspirant de la théorie de la subduction ésotérique, il me semble qu'il faudrait faire correspondre ce *si* à la saisie la plus précoce donnant la signification la plus subduite. Loin, en effet, de négativer l'adjectif ou l'adverbe sur lequel il porte, l'adverbe d'intensité signifie le haut degré de la qualité qu'ils expriment. Mais, en les modifiant de cette façon, il diminue l'objectivité de la qualification dont ils sont responsables. Si l'on dit *il est si grand !* on est moins objectif que si l'on dit simplement *il est grand*. C'est dans le quantum d'évaluation subjective ajouté par *si* qu'il faut situer sa valeur négativante. Un tel ajout a pour effet de distancer *il est si grand !* de la réalité que signifie *il est grand*. Dans un titre de film comme *Une si jolie petite plage*, le quantum subjectif se surajoute à la description, elle-même subjective, que signifierait *Une jolie petite plage*. C'est donc dans ce rôle de vecteur d'une idée de non-adhérence à une certaine forme de réel que l'on retrouve l'affinité de *si* avec la négation. A noter que le contact avec le réel est rétabli lorsque l'adverbe d'intensité est en corrélation avec un *que* de subordonnée consécutive, comme dans [12] :

[12] Il est si grand qu'il arrive à toucher le plafond.

Dans les cas où l'on peut remplacer *si* par *tellement*, le choix de cette dernière forme résulte d'une pesée qui fait prédominer le positif légèrement emphatique sur le quantum de négativité lié à l'opération d'évaluation.

J'ajouterais que le caractère fondamental de l'affinité de *si* avec la négation me paraît confirmé par les enseignements qu'on peut tirer de la diachronie.

Le réaménagement systématique du domaine du *si* et du *se* de l'ancien français qui a donné le *si* du français moderne est probablement l'une des évolutions les plus remarquables qu'ait connues l'histoire de cette langue. Deux faits me paraissent particulièrement significatifs :

1) le premier est l'élimination de la forme *se*, dévolue principalement à l'expression de l'hypothèse, au profit de la forme *si*, et la transformation corrélative du signifié de cette dernière qui a permis un tel transfert de compétence. Il a fallu en effet que *si* perde sa valeur d'adverbe de manière, celle, par exemple, qui est représentée dans ce vers de *Perceval*, cité et traduit par G. Moignet :

[13] Et por ce, belle, si plorez. (Et c'est pour cela, belle, que vous pleurez ainsi),

il a fallu que *si* subisse cet allègement sémantique pour qu'il puisse être senti convenir pleinement pour l'expression de l'hypothèse. En quelque sorte, cette convenance n'a été acquise qu'au prix de l'abandon d'emplois où il était un mot positif, un mot ne comportant aucune nuance de négativité.

2) le deuxième fait significatif, plus significatif encore que le précédent, est la façon dont le français a délimité la compétence du mot *si* dans son emploi de mot-phrase : il ne s'utilise que précédé d'une phrase comportant une négation *explicite* (phrase assertive ou interro-négative) ; dans les cas où la *non-position* n'est marquée que par la forme interrogative, elle ne suffit pas à favoriser l'emploi de *si* : c'est le mot intégralement positif *oui* qui s'impose :

[14] Est-il venu ? — Oui.

On peut noter en passant que la dissociation de ces deux types de réponses (par *oui* ou par *si*) est une des caractéristiques qui distinguent le français des langues voisines que sont l'italien et l'espagnol.

Pour résumer ce bref aperçu historique, je dirai que la langue a aboli la double sémiologie *se/si* pour réunir, sous sémiologie unique, tous les emplois ayant un rapport (à un niveau très élevé d'abstraction) avec la négation.

C'est une évolution remarquable en ce sens qu'elle manifeste particulièrement bien une tendance essentielle de la langue française, qui est de se doter de mots grammaticaux aussi abstraits et, du même coup, aussi largement permissifs que le bon fonctionnement de la langue peut le supporter.

De plus, dans le cas du mot *si*, le résultat a été de rapprocher un signifié de puissance de l'un des mécanismes fondamentaux de la pensée : l'opposition du positif et du négatif. Il faudrait tout un long chapitre pour montrer à quel point, pour G. Guillaume, le rôle joué par ce mécanisme dans la construction de la langue, est essentiel. Rappelons simplement que c'est lui qui a mis en lumière le phénomène de l'inversion de mouvement, lequel opère à plusieurs niveaux et notamment au niveau du système de l'article et de la préposition. Citons aussi quelques autres termes qui, comme le terme *inversion*, évoquent l'intervention du négatif : *l'imparfait* de chronogénése qu'est le subjonctif ; *l'incomplétude* des mots subductifs ; l'aptitude à *contraster*, en l'absence de laquelle la puissance de la pensée serait abolie. Il n'est pas intéressant, je pense, de relever que, dans un autre domaine, celui de la logique, le rôle de la négation dans la structuration de la pensée a été également fortement souligné par certains auteurs.

Pour conclure, je reviendrai à la définition guillaumienne, celle de 1929, pour constater que, tout compte fait, elle dit l'essentiel en opposant, au moyen d'une très forte antithèse, un mot qui *pose* et un mot qui signifie *non-poser*. Car il me semble que ce n'est pas faire subir une distorsion inacceptable au verbe *supposer* que d'y voir une sorte d'antonyme du verbe *poser* : il suffit de lui restituer quelque chose de sa valeur étymologique, d'y raviver la métaphore spatiale *placer au-dessous* et de ne plus l'associer trop étroitement à la notion d'hypothèse. Le contexte de *Temps et verbe*, nous autorise à interpréter *supposer* comme *placer au-dessous de la ligne qui, en figure, représente l'actualité*, définie par Guillaume comme « le point précis où le virtuel passe au réel ». Dès lors, *supposer* peut s'interpréter comme, « ne pas

atteindre le réel », tandis que *poser*, c'est l'atteindre, avoir une attitude thétique. Le titre que j'ai donné à ces réflexions « La supposition minimale en français » est une allusion à cette aptitude du mot *si* à signifier, si peu que ce soit, au niveau de la phrase, de la proposition, voire du simple mot, qu'une attitude thétique est jugée inconvenante à l'égard d'une visée de discours.

Bibliographie

- Chevalier, J.C., Launay, M., Molho, M. (1982), « De l'hypothèse en espagnol », *L'information grammaticale*, 13, pp. 12-16.
 Guillaume, G. (1929), *Temps et verbe*, Paris, Champion.
 Guillaume, G. (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949, Série C*, Paris, Klincksieck, Québec, Presses de l'Université Laval.
 Martin, R. (1976), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck.
 Moignet, G., (1974), *Etudes de psycho-systématique française*, Paris, Klincksieck.
 Moignet, G. (1977), « Ancien français *si / se* », *Travaux de linguistique et de littérature*, XV, 1, pp. 267-289.
 Moignet, G. (1981), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
 Wimmer, Ch.. (1978), *Le système de « si » en français moderne*, Thèse d'état de Paris-Sorbonne.



Quelques propriétés combinatoires de la préposition à : contribution à la genèse de la phrase comportant un « complément de moyen ».

Belinda Lavieu

Université de Paris X-Nanterre
 U.M.R. 7114 MoDyCà

I. Introduction

Notre principal objectif consiste ici en l'étude des prépositions et de celle de à en particulier, traditionnellement étiquetée « abstraite », « vide » ou encore « incolore » : autant de termes que réfuterait G. Guillaume pour qui tout mot se définit par un ensemble de propriétés formelles et sémantiques qui prévoient dès la langue les conditions de son inscription dans la genèse de la phrase en discours. Le problème, dès lors, est de déterminer les composantes de la caractérisation de chaque catégorie (nom, verbe, préposition, etc.) et de leurs membres (pour la préposition : à, de, pour, etc.), de manière à en construire une définition de langue dont en retour les effets doivent s'observer en discours ; notre objectif est d'entreprendre ce travail de définition à partir de l'un des emplois de la préposition à : lorsqu'elle introduit ce que la grammaire traditionnelle scolaire appelle un « complément de moyen » tel qu'illustré par exemple dans des énoncés comme *Ramasser les feuilles mortes à la pelle*, *Ecrire au stylo bille*, *Broder à la main* (où à la pelle, au stylo bille et à la main dénotent le moyen utilisé pour respectivement ramasser les feuilles mortes, écrire, broder).

Nous cherchons à résoudre le problème de son identité afin de voir s'il est finalement possible de prédire les formes acceptables vs non acceptables où à introduit un complément de moyen.

II. Le statut de la préposition chez G. Guillaume

II. 1. Le « diastème »

Selon l'analyse guillaumienne, la préposition est une partie du discours qui s'oppose aux noms, verbes, adjectifs et adverbes, par le fait qu'elle est « diastématisante », en d'autres termes qu'elle est destinée à combler un manque. Les parties du discours sont en effet globalement définies par leur « incidence » ; ainsi l'adjectif se caractérise-t-il par le fait qu'il est incident au nom, et l'adverbe par son incidence à la relation instituée entre un adjectif et un nom, comme dans *garçon très gentil* ou entre un verbe et un nom, par exemple dans : *Pierre chante bien*. En

revanche, le nom n'est pas défini par le fait qu'il est incident au nom : il y a donc un hiatus par exemple dans *méchanceté Pierre* et c'est cet hiatus qu'il revient à la préposition *de* de combler dans : *méchanceté de Pierre*. *Diastématique* se dit d'une incidence non à un support mais à un intervalle entre supports. Cette notion permet de caractériser la préposition, seule partie du discours diastématique, face aux autres qui représentent toutes un apport à un support. Ainsi *devant*, dans *Passez devant* est adverbe mais préposition dans *Passez devant Pierre*, car *devant* y est incident à l'intervalle psychique entre *passez* et *Pierre*. Le diastème correspond à un intervalle occupé par une relation établie par la pensée (qui va par exemple associer *méchanceté à Pierre* par un lien de « possession ») et qu'il faut concrétiser, matérialiser (en l'occurrence par la préposition *de*). Le problème est que, si l'on peut dire que le verbe est incident au nom et que, par conséquent, il n'y a pas de diastème entre *Pierre* et *chante*, donc pas besoin de préposition entre le sujet et le verbe dans *Pierre chante*, les choses ne sont pas aussi simples entre le verbe et le complément, puisqu'alors la relation entre les deux peut effectivement être directe : *Pierre regarde Marie* mais aussi indirecte : *Pierre pense à Marie*. La question est donc de savoir comment on détermine, pour construire un complément, qu'il y a ou non diastème, qu'il n'y a pas de manque à combler entre *regarde* et *Marie*, mais un intervalle entre *pense* et *Marie*. De même, qu'est-ce qui permet de dire qu'il n'y a pas de manque à combler entre *veiller* et *un mort* puisque l'on dit *veiller un mort*, mais qu'il y a un manque à combler entre *veiller* et *un enfant* ou entre *veiller* et *ses dépenses* puisque l'on dit *veiller sur un enfant* et *veiller à ses dépenses* ?

Il faut supposer que quelque chose d'autre que la simple notion d'incidence intervient : si l'incidence se définit comme la relation d'un apport de signification à un support de signification, alors le diastème implique que l'identité sémantique de l'apport et du support ne suffit pas à établir cette relation. Par exemple, le sens que l'on attribue à *regarde* doit intégrer le fait que le nom complément soit direct, et le sens que l'on attribue à *penser* doit inclure son rapport indirect au complément. L'identité lexicale du verbe doit donc être définie de telle sorte que l'on puisse expliquer ou prévoir que si l'on construit *regarder quelqu'un*, en revanche on doit dire *penser à quelqu'un*, ou de même rendre compte des différences entre *veiller quelqu'un* et *veiller sur quelqu'un* ou *veiller à quelque chose*.

Dans l'expression du moyen, le problème du diastème est illustré par exemple par les verbes *utiliser* et *se servir de* : la préposition n'est pas nécessaire pour exprimer le rapport instrumental avec le verbe *utiliser*, qui prend en charge une incidence directe dans *Utiliser un couteau*. On peut en conclure que *Utiliser* contient l'idée de moyen et que par conséquent il n'y a pas de rupture avec le nom qui suit (il n'y a pas de diastème) ; mais *a priori*, il devrait en aller de même pour *se servir*, or on dit *se servir d'un couteau* : ici, il y a un intervalle que vient combler la préposition *de*. Comment prévoir à partir de l'identité lexicale du verbe qu'il y a ou non diastème ?

De la même manière, dans l'expression du lieu, si l'on prétend que *à* véhicule la relation de direction dans *Paul va à Paris* il faut alors concevoir que le verbe *aller* n'inclut pas en lui-même, de manière intrinsèque, l'idée de direction, contrairement à *rallier* ou *rejoindre*, par exemple, qui se construisent directement et ne supposent donc pas d'intervalle, de « diastème » à matérialiser (*via* une préposition) entre eux et *Paris*.

II.2. Le signifié de puissance

La partie du discours qu'est la préposition est celle sur laquelle Guillaume a laissé le moins d'écrits, tant sur sa nature que sur son fonctionnement. On n'a donc pas d'interprétation précise du mécanisme d'incidence de la préposition. Qu'entend Guillaume par « intervalle psychique inscrit entre deux mots de discours » ? Ainsi que le remarque R. Lowe (1997), le terme « discours » est ambigu chez Guillaume puisqu'il peut revêtir deux définitions possibles :

- DISCOURS 1°) phrase construite = « discours résultatif »
 2°) phrase en cours de construction dans la pensée du sujet parlant = « discours opératif »

Du fait que la préposition est présente dans la phrase construite, le diastème qu'elle va combler ne peut apparaître qu'avant, donc au cours de sa construction : il faut donc comprendre « discours » au deuxième sens dans la citation de Guillaume. C'est dans la genèse du syntagme qu'il faut situer cet intervalle psychique inscrit entre deux mots de discours, intervalle qu'a précisément pour effet de combler ou de réduire la préposition.

R. Lowe illustre le processus à partir du syntagme *verre à vin*. Selon lui, c'est au terme de la genèse du substantif (*verre*) qu'apparaît la condition opératoire de la préposition, à savoir la suspension du mécanisme d'incidence entre deux termes destinés à s'associer mais qui ne peuvent entrer directement en rapport d'incidence l'un avec l'autre ; d'où l'inscription, dans le temps opératif, d'un intervalle psychique entre les deux substantifs. Le rôle de la préposition consiste, dans le cas de *verre à vin*, à actualiser la mise en rapport entre les deux termes posés. Autrement dit, la mise en rapport entre les deux substantifs, de l'état puissanciel à l'état effectif. La préposition, dans ces conditions, échoit bien — c'est-à-dire vient prendre place dans le temps opératif — à l'intervalle inscrit entre deux mots de discours, c'est-à-dire deux mots dont la genèse psychique est effective.

Au plan syntaxique, la préposition *à* permet donc ici à la personne logique du substantif *vin* d'entrer en rapport d'incidence avec celle du substantif *verre*. Par son contenu idéogénique souvent qualifié d'« incolore », elle caractérise la nature du rapport liant entre eux les deux substantifs, livrant au résultat l'image d'un contenant et d'un contenu puissanciels, alors que la préposition *de*, dans le même contexte (*verre de vin*) aurait pour effet, par son caractère actualisateur, de produire l'image d'un contenant et d'un contenu effectif.

Il apparaît au terme de ces réflexions que le caractère diastématique du régime d'incidence de la préposition prend toute sa signification dès le moment où l'on situe les choses dans une perspective opérative. Ce qui suppose la reconnaissance de trois états distincts d'existence du langage, à savoir :

- l'état puissantiel
- l'état effectif
- l'état de l'effection : c'est-à-dire celui qui permet le passage de l'état puissantiel à l'état effectif.

Ces considérations de R. Lowe confirment l'hypothèse avancée à propos de *regarde Marie* opposé à *pense à Marie* : c'est dans la genèse de la phrase, autrement dit au cours du passage de la puissance à l'effet, que se décide l'existence d'un intervalle entre deux mots ; il faut donc que la pensée ait circonscrit le signifié approprié à ce que l'on cherche à dire, d'une part du côté du verbe et d'autre part du côté du nom, pour qu'apparaisse l'incidence ou la non-incidence, autrement dit, la non-nécessité ou la nécessité de combler un diastème : on peut dire *pause café* ou *crème caramel* (donc sans préposition) alors qu'on doit dire *verre à vin* et non **verre vin* mais, à ce propos, aucune indication précise n'est fournie : pourquoi la personne logique du substantif *vin* ne peut-elle entrer en rapport d'incidence avec celle du substantif *verre*, alors que la personne logique du substantif *crème* peut entrer en rapport d'incidence avec celle du substantif *caramel* ? Selon ce qu'en dit R. Lowe, il semble que à construire le rapport de *verre* relativement à *vin* dans les termes d'un rapport entre contenant et contenu, ce qui suppose, puisqu'il est nécessaire qu'un tel rapport soit explicité par la préposition, que le signifié de puissance de *verre* n'inclut pas le fait qu'un verre soit susceptible d'être un contenant, et que de même le signifié de puissance de *vin* n'inclut pas le fait que le vin soit susceptible d'être un contenu. Le premier problème est donc de définir le signifié de puissance des termes A et B reliés par la préposition, mais il y a un second problème, qui est de définir le signifié de puissance de la préposition elle-même. Il ne peut se réduire au rapport contenant/contenu que l'on vient d'apercevoir avec *verre à vin*, puisque par exemple ce qui relie *voiture* et *bras* dans *voiture à bras* ou *voiture* et *chèvre* dans *voiture à chèvre* n'est pas de l'ordre du contenant à son contenu. Le signifié de puissance de à est donc bien plus abstrait, devant subsumer tous les effets observables en discours ; mais en même temps sa valeur en discours dépend nécessairement des éléments qu'elle relie : il y a dans le signifié de *verre* et de *vin* quelque chose qui fait que à dans *verre à vin* exprime la relation du contenant à son contenu, et non le moyen d'utiliser le verre comme c'est le cas dans *voiture à bras* — et réciproquement, il y a dans le signifié de *voiture* et dans celui de *bras* quelque chose qui fait que à dans *voiture à bras* n'exprime pas la relation du contenant à son contenu, mais le moyen de mouvoir la voiture.

L'apparition de la préposition dans la genèse de la phrase suppose donc à la fois une mobilisation notionnelle — puisque les signifiés sont en jeu — et une

mobilisation formelle — puisque l'occurrence de la préposition est en relation avec l'incidence, qui définit les parties du discours les unes par rapport aux autres.

II. 3. Idéogénèse vs morphogénèse : deux opérations créatrices de la signification du mot.

En ce qui concerne le mot, on a une élaboration notionnelle (*l'idéogénèse*) qui précède une élaboration formelle (*la morphogénèse*). L'idéogénèse, selon le *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage* :

« [...] est une opération de discernement créatrice de la signification du mot » (Boone et Joly, 1996 : 219)

Autrement dit, l'idéogénèse (ou genèse matérielle) est productrice de l'idée singulière qui constitue la matière du mot (sémantème), alors que la morphogénèse (ou genèse formelle) est productrice de la catégorie grammaticale (la partie du discours). Les deux genèses s'appuient sur un va-et-vient de la pensée entre l'Universel et le Singulier :

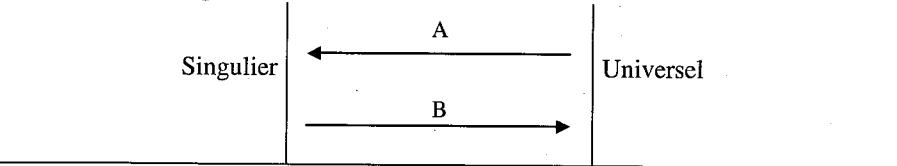


Schéma 1.

Le premier mouvement (A), particularisateur, représente l'*idéogénèse*. Il constitue une opération de discernement : la pensée discrimine une idée dans l'ensemble des notions pensables. Le second mouvement (B), généralisateur, représente la *morphogénèse*. Il constitue une opération d'entendement : la pensée reverse à l'universel, au titre de sa forme, la notion précédemment individuée.

Il est difficile *a priori* de reconstituer ce double parcours pour une préposition telle que à : il faut donc supposer, au moins à titre heuristique, que la matière notionnelle de la préposition est prévue, comme un manque à combler (un *diastème*) dans l'idéogénèse du terme qu'elle vient compléter, ce que corrobore le fait que la préposition est la partie du discours qui intervient la dernière dans l'élaboration d'une phrase. Par exemple, dans *le chat de la voisine a attrapé l'oiseau dans le jardin*, il y a une étape transitoire avant le résultat final (au niveau de la syntaxe génétique, c'est-à-dire des mécanismes opératoires qui se trouvent au niveau de la pensée, phase qui est bien antérieure à la production) qui serait :

Le chat | appartenance | la voisine a attrapé l'oiseau | lieu | le jardin

Ainsi, la préposition est un morphème différent des morphèmes de l'imparfait ou du subjonctif, par exemple, puisqu'il faut percevoir, pour employer à bon escient les prépositions, le degré d'institution des arguments, c'est-à-dire ce que la langue

institue : la relation est directe entre *attraper* et son objet, mais non entre *attraper l'oiseau* et le lieu (*le jardin*).

III. Hypothèse d'interprétation des constructions directes vs indirectes.

Soit donc l'exemple des deux verbes *imaginer* et *penser* qui ont trait tous deux à un fonctionnement mental ; on a *imaginer quelqu'un* mais *penser à quelqu'un* : il faut définir le sens de *imaginer* de façon à rendre compte du fait qu'il construit son complément sans préposition, et de même définir le sens de *penser* de manière à rendre compte du fait qu'il doit construire son complément avec une préposition — et spécialement *à* (provisoirement défini comme « approche »).

La construction directe suppose, du point de vue sémantique, une relation très étroite, intégrée, entre le verbe et son complément ; ainsi *imaginer une chose*, c'est la créer (mentalement), c'est lui donner une identité en l'imaginant : l'existence de la chose est produite par l'accomplissement du procès. A l'inverse, la construction indirecte suppose, du point de vue sémantique, un hiatus entre le procès et son objet : dans *penser à quelqu'un*, l'objet existe indépendamment du procès (contrairement à *imaginer*) et *penser* suppose un mouvement/une tension qui va s'appliquer à cet objet : c'est ce parcours que suppose le procès (*penser*) du sujet vers l'objet, cet hiatus, que vient occuper *à*, qui marque l'objet comme un terme à atteindre. De la même manière, on peut rapprocher de *imaginer une chose*, *se représenter quelqu'un* : là aussi, la personne est créée mentalement. C'est le procès en lui-même qui la fait exister. Parallèlement, on peut associer à *penser à quelqu'un*, *se souvenir de quelqu'un*, qui implique que la personne existe indépendamment du fait que j'ai le souvenir d'elle. Ce n'est pas le fait de me souvenir d'elle qui la fait exister et dans ce cas, on a besoin d'une préposition qui marque le parcours, la distance que suppose le procès (*se souvenir*) qui va du sujet vers l'objet ou de l'objet vers le sujet.

On peut expliquer, à partir de cette hypothèse, la différence entre *aspirer à quelque chose* et *désirer quelque chose*. Dans le premier cas, la chose existe et c'est le but visé. Si j'aspire à la tranquillité, c'est que je sais qu'il existe un certain état de chose que l'on peut décrire comme la tranquillité, mais que je ne possède pas et que je cherche à atteindre. On trouve d'ailleurs comme définition lexicographique pour *aspirer à* dans le TLF « désirer quelque chose et prendre ses dispositions pour réussir », il y a donc deux choses en jeu : la cible visée, et le mouvement du sujet pour y parvenir. A l'inverse, dans *désirer quelque chose*, l'objet du désir est dans la personne elle-même, qui éprouve le sentiment d'un manque intérieur « senti comme une imperfection de l'être » dit le TLF. De même pour Laplanche et Pontalis (1967 : 134) : « le terme *désir* n'a pas la même valeur d'emploi que le terme allemand *Wunsch* ou que le terme *wish*. *Wunsch* désigne plutôt le souhait, ce à quoi on aspire, le vœu formulé, alors que le désir évoque la concupiscence ». Tandis qu'en français,

« le désir est indissolublement, intrinsèquement lié à des traces mnésiques. La conception freudienne du désir concerne par excellence le désir inconscient, le désir fait intrinsèquement partie de la personne, il se trouve en elle ».

De cette manière, on explique pourquoi *désirer* se construit sans préposition : il n'y a pas de mouvement, de parcours à faire pour accéder à l'objet du désir, car il est intrinsèque à la personne qui désire, à l'inverse de *aspérer à* qui se construit avec une préposition, impliquant un parcours, une distance à effectuer vers un objet extérieur à soi.

III.1. Vérification de l'hypothèse sur les V de lieu + complément de lieu

Nous allons vérifier l'hypothèse sur les verbes cités précédemment suivis d'un complément locatif en construction directe comme dans *rallier Paris*, *rejoindre Paris*, ou indirecte, comme dans *aller à Paris*.

Dans *rallier/rejoindre*, le verbe contient en lui-même l'idée que le but du voyage est atteint, comme le montre une brève analyse morphologique. Dans *rallier* il y a *allier* et dans *rejoindre* il y a *joindre* : *allier* et *joindre* supposent par eux-mêmes que les entités concernées sont en contact, adhèrent l'une à l'autre. De la même manière dans *Gagner Paris* ou *Atteindre Paris* le verbe est télique. On trouve d'ailleurs dans la définition du TLF à l'entrée *atteindre*:

« parvenir à, toucher. L'accent est mis sur le mouvement et son terme. Le sujet désigne une personne ; le complément, un lieu dont on était séparé par une certaine distance ».

En revanche, *aller*, s'il indique qu'un parcours s'accomplit, n'implique pas que le terme en soit atteint : un voyageur qui va à Paris peut ne jamais y arriver. Le problème semble plus difficile pour expliquer *arriver à Paris* qui, *a priori*, donne l'impression que *arriver* marque que le but est atteint (les linguistes d'ailleurs le considèrent comme un verbe « perfectif ») : alors, pourquoi a-t-on la préposition *à* ? On remarque toutefois que l'on peut très bien dire *J'arrive !* dans le sens « je suis sur le point d'arriver, je ne suis plus très loin », qui signifie donc que le but n'est pas atteint. De la même manière, je peux dire à propos d'invités que je vois : *Ils arrivent !* même s'ils n'ont pas encore franchi le seuil de ma porte. Pour appuyer cette interprétation, on remarque aussi que l'on peut dire *J'arrive dans un instant / dans cinq minutes* qui confirme que le but n'est pas atteint.

Jusqu'ici, donc, l'hypothèse paraît se vérifier. Cependant, dans *Etre à Paris*, être a bien l'air de supposer une coïncidence avec l'endroit où l'on se trouve et donc on se demande pourquoi on a une préposition. Mais ce problème n'est qu'apparent, car si l'on compare avec *La capitale de la France est Paris* (sans préposition), on a bien là une identification, une superposition des choses : dans ce cas il n'y a pas de parcours, de distance, de « diastème » — donc pas de vide à combler. Dans le cas de *la capitale de la France et Paris*, il fait partie de la définition de la capitale de la France de s'appeler *Paris* et *être* (construit directement) marque cette relation intrinsèque. Il n'y a pas une telle réciprocité entre *Pierre* et *Paris* dans *Pierre est à*

Paris, qui constituent deux entités autonomes en soi et dont par conséquent le rapport doit être établi (ce que fait *à*) : *être* marque leur coïncidence, que doit expliciter *à*, car cette coïncidence n'est pas contenue dans la définition des deux entités considérées en soi (*Pierre* et *Paris*).

III.2. Bilan provisoire

A partir des quelques exemples de verbes locatifs construits directement (*rallier/rejoindre*) et indirectement (*aller/être*), on a vu que, selon la construction, l'interprétation n'est pas la même. Il semble bien que l'on soit avec *à* dans l'*« avant »* (Pottier) ou l'*« approche »* (Guillaume, Moignet), hypothèse que l'on peut schématiser de la manière suivante :

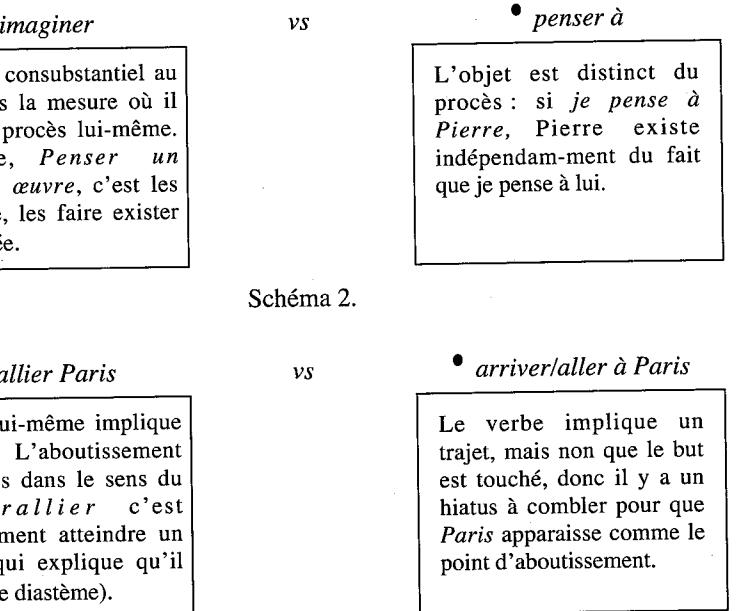


Schéma 2.

Schéma 3.

Aller/arriver contiennent en eux-mêmes l'idée d'une tension vers un but, ce sont eux qui véhiculaient la notion d'*« approche »/ « avant »* ; comme pour *penser à*, le rôle de *à* avec *aller/arriver* serait plutôt de marquer que l'on a affaire à deux choses distinctes (le voyage n'inclut pas le but, qui lui reste extérieur). Ce qui est corroboré par *être à Paris* (dans l'analyse qui en a été faite par rapport à *être Paris*, qui suppose une relation consubstantielle entre le sujet et l'attribut). Quand le verbe ne contient pas en lui-même l'idée d'un trajet ou d'une tension, il est d'ailleurs difficile d'attribuer à la préposition *à* (seule) le sens *« approche »* ; on peut cependant reconnaître qu'elle ne s'oppose pas à ce sens du verbe, qu'elle va dans le même sens.

III. 3. Le complément de moyen introduit par *à*

III. 3.1. Les verbes à sens de « moyen »

Il s'agit de voir maintenant si, pour des verbes comme *utiliser*, *employer* (construction directe) ou comme *recourir à*, *se munir de* (construction indirecte), on peut expliquer l'absence vs la présence de la préposition à partir du sens du verbe, comme on l'a fait pour (*rallier* et (*re)joindre* vs *aller à*, *arriver à*). A l'entrée de ces verbes, la définition lexicographique mentionne (plus ou moins explicitement) le recours à un moyen. Selon le TLF, un moyen est :

« ce qui permet de réaliser le but que l'on vise »
et le verbe *utiliser* a pour définition :

« le complément désigne un instrument/une machine/un procédé/une technique spécifique destiné à l'usage qui en est fait, et qui permet à l'agent de réaliser le but qu'il s'est fixé » (TLF).

On trouve une définition quelque peu semblable pour le verbe *employer* :

« Faire usage d'une chose en la faisant fonctionner, en la faisant entrer dans la composition de quelque chose pour atteindre un certain but » (TLF).

Dans ces définitions, il y a donc un lien direct, étroit, entre le verbe et son complément, puisque la notion de « moyen » est incluse dans le sens même du verbe. Il en va de même pour *prendre* et *se procurer* qui, eux aussi, se construisent directement avec leur complément (*prendre /se procurer un couteau*) ; prendre suppose un contact direct et immédiat avec l'objet, comme le montre la définition :

« saisir, attraper quelque chose avec un instrument ou une partie du corps afin de réaliser son but » (TLF).

Et pour *se procurer* la notion *d'intermédiaire* est incluse dans le sens du verbe :

« obtenir par l'intermédiaire de quelque chose ou quelqu'un un résultat, un but que l'on vise » (TLF).

Si donc on revient à la définition du moyen vu comme quelque chose qui permet de réaliser le but que l'on vise, on peut à ce stade dire que les verbes *utiliser*, *employer*, *prendre* et *se procurer* possèdent dans leur propre sens la notion de « moyen », ce qui expliquerait qu'ils se construisent directement avec le complément désignant le moyen. *Utiliser* signifie par lui-même que l'on prend un moyen jugé approprié/utile : il n'y a plus qu'à spécifier lequel, donc il n'y a pas de diastème entre ce qu'indique le procès et ce qui le suit dans le discours ; de même *employer*, c'est avoir l'usage d'un certain moyen (déjà conçu comme tel) : le nom qui suit le verbe est donc déjà prévu/contenu dans le signifié de ce dernier (il n'y a pas d'hiatus entre les deux). A l'inverse, des verbes comme *recourir à*, *se servir de*, *se munir de*, *s'outiller de*, qui, intuitivement, auraient trait au moyen, se définissent dans le TLF comme, respectivement :

« avoir recours, se servir de quelque chose »,
 « recourir à, se munir de »
 « avoir en sa possession »
 « se munir d'outils »

On remarque au passage que les définitions de ces quatre verbes se paraphevent mutuellement mais qu'aucune ne reprend les termes des gloses précédentes ni ne les dit synonymes d'un des verbes à construction directe. De fait, *recourir* semble impliquer une recherche (l'objet n'est pas déjà là, sous la main), il indique un trajet à accomplir du fait de la base *courir*. Un test linguistique vérifie la différence sémantique : les verbes *utiliser/employer un couteau*, etc. montrent le couteau à l'œuvre, l'instrument est consubstantiellement lié au procès qui le concerne ; dans *J'utilise/emploie un couteau pour découper*, le couteau est vu en train de découper. Les verbes *recourir à / se munir d'un couteau* etc. supposent au contraire une certaine distance entre la possession du couteau et son maniement : si je me munis d'un couteau, c'est en vue/en prévision de couper alors que si j'utilise un couteau, c'est que je suis en train de couper. Face à ce système d'interprétation, on a un problème avec *se servir d'un couteau* qui ressemble fortement à *utiliser/employer* un couteau car dans *Je me sers d'un couteau pour découper le rôti*, on voit aussi le couteau en train de découper. Mais le problème vient en fait de ce qu'on raisonne alors sur le discours effectif, et non sur le discours opératif, qui associe *se servir* et *un couteau*. Or *se servir un couteau* ne véhicule pas la notion de « moyen ». Pour expliciter la notion instrumentale, on a donc besoin d'une préposition (en l'occurrence ici la préposition *de*) pour combler le diastème. Il faut donc en fait établir le signifié de *servir*, puis celui de *se servir*, de manière à expliquer l'apparition de la préposition pour le sens « moyen » :

- *servir quelqu'un*, c'est (en gros) faire quelque chose à sa place ou pour lui (*servir un client*) ;
- *servir quelque chose*, c'est le donner, le fournir (*servir un rôti*) ;
- la combinaison des deux emplois montre que *servir* suppose en lui-même le rapport à l'objet et secondairement un bénéficiaire, puisque c'est ce dernier qui devient alors complément indirect : *Marie sert un rôti à ses invités*.

Par rapport à *servir quelqu'un*, dans *se servir*, le sujet agent est aussi lui-même le bénéficiaire : *Il se sert une tranche de rôti*.

Le verbe n'inclut pas en soi l'idée d'un moyen : il ne l'évoque que par inférence, donc par une opération de pensée qui n'est pas linguistiquement matérialisée ; d'une certaine manière, le client se sert de Marie (pour obtenir sa consommation) : il doit en passer par elle, mais cette interprétation est construite par la pensée, elle ne correspond pas directement au signifié du verbe tel qu'institué par la langue. L'apparition de la préposition *de* entre *se servir un verre* et *se servir d'un verre* marque le changement de statut du verre par rapport à celui que prévoit le verbe, donc correspond à une rupture à combler linguistiquement (ce que fait la

préposition), à l'inverse des verbes *utiliser* ou *employer* qui contiennent dans leur définition même, intrinsèquement, la notion de « moyen ». Parallèlement, on peut également expliquer que *se procurer un couteau* et *se munir d'un couteau*, même s'ils semblent identiques, ont une interprétation sémantique différente qui explique leur différence de construction. Le verbe *se munir de* (construction indirecte) est défini par les dictionnaires comme « prendre avec soi », « avoir en sa possession » : ainsi le verbe *se munir de* ne contient pas la notion de « moyen ». Ce que véhicule essentiellement le verbe, c'est le rapport à la personne ou à l'objet qui n'a pas quelque chose (qui en est démunie) et ce n'est que secondairement que l'on précise ce qui lui manque et qu'on lui fournit : *munir une porte d'un verrou*. De même, *se munir*, c'est d'abord se protéger, alors qu'en revanche, *se procurer*, c'est d'abord faire en sorte d'obtenir quelque chose (ici, c'est le bénéficiaire qui est à l'arrière-plan) :

- on munit quelqu'un (de quelque chose),
- on procure quelque chose (à quelqu'un),

Le verbe *se procurer* étant défini comme « obtenir par l'intermédiaire de quelque chose/quelqu'un un résultat », les lexicographes confirment que le sens du verbe contient intrinsèquement le recours à un moyen : *se procurer un couteau* suppose que la personne a utilisé de certain moyen (la ruse, le vol, l'achat...) pour l'obtenir. On peut donc dire que les verbes à construction indirecte ne supposent pas dans leur définition même la notion de moyen, ou du moins évoquent un moyen secondaire ou extérieur au sujet ou au procès, tandis que les verbes à construction directe incluent la notion « moyen » dans leur sémantisme même.

III.3.2. Les compléments de moyen de type à la hache dans abattre à la hache

Un argument qui appuie cette hypothèse est que tout verbe n'admet pas d'être associé à tel complément ; ainsi, si je peux dire *Elle a abattu son amant à la hache*, je ne peux en revanche pas construire un complément de moyen avec *abandonner* et dire **Elle a abandonné son amant à la ? / au ? ...* Si l'on se reporte à la définition de *abandonner* extraite du TLF :

« renoncer à poursuivre une action, une recherche, un but »

et si on la compare à celle du moyen qui est, je le rappelle : « ce qui permet de réaliser le but que l'on vise », on s'aperçoit que les deux définitions vont à l'encontre l'une de l'autre, ce qui explique peut-être l'absence de ce type de GP avec le verbe *abandonner*.

Conclusion

Il apparaît donc possible, en analysant le sens des verbes avec l'aide des définitions lexicographiques, de valider l'hypothèse guillaumienne de définition de la préposition : en particulier, on peut montrer que les verbes dont le signifié inclut la

notion de « moyen » se construisent directement avec leur complément instrumental (*utiliser un couteau*), tandis que ceux dont le sens ne suppose pas intrinsèquement ce sens se construisent indirectement (*se servir d'un verre*). Il nous manque cependant pour cette démonstration un ensemble fiable de critères formels permettant de caractériser les deux types de paradigmes l'un par rapport à l'autre, et donc de corroborer l'hypothèse avancée sur la différence de construction. De plus, si l'on peut, au stade où nous en sommes, définir les cas où il y a ou non diastème (présence vs absence de préposition, selon que le verbe véhicule en lui-même la notion à exprimer), il nous reste maintenant à définir quelle préposition peut intervenir pour combler le vide entre le verbe et le complément pour illustrer la notion de moyen. En gros cela revient à expliquer qu'entre *Planter un arbuste à la pelle* et *Planter un arbuste avec une pelle* on sait qu'il y a diastème puisque la définition du verbe *planter* (mettre en terre) n'inclut pas le moyen ; en revanche, on ne sait pas ce qu'implique la différence entre *à* et *avec*, ni de la même manière la différence entre *régler par carte bleue* et *régler en espèces* : dans les deux cas, il s'agit bien d'un complément de moyen (on parle d'ailleurs de *moyen de paiement*) mais rien n'indique pourquoi le premier se construit avec *par* tandis que l'autre se construit avec *en*.

Références bibliographiques

- Arrivé, M. et al. (1989, éd. 1994) *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- Boone, A. et Joly, A. ([1996] 2004), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
- Cadiot, P. (1997), *Les prépositions abstraites*, Paris, Armand Colin.
- Cervoni, J. (1991), *La préposition. Etude sémantique et pragmatique*, Paris, Duculot.
- Ducrot, O. et Schaffer, J.-M. (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil.
- Gougenheim, G. (1939), *Système grammatical de la langue française*, Chap. XI, Paris, D'Artrey.
- Guillaume, G. (1919), *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Maisonneuve.
- Joly, A. (1977), « Les auxiliaires AVOIR et ETRE : approche psychosystématique », *Le Français Moderne* 129, Paris, Hachette-Larousse.
- Laplanche, J. et Pontalis, J.-B. (1967), *Dictionnaire de psychanalyse*, Paris PUF.
- Larsen, E. (1987), « Les maillons du langage : la sémantique rationnelle de Brøndal, Théorie des prépositions », *Langages* 86, Paris, Larousse.
- Laur, D. (1993), « La relation entre le verbe et la préposition dans la sémantique du déplacement », *Langages* 110, Paris, Larousse.
- Leeman, D. (2000), Compte rendu de J. Cervoni (1991) dans *L'information grammaticale*, 87, Paris, S.I.G.
- Leeman, D. (2003), « Me et Moi dans la complémentation verbale », dans *La syntaxe raisonnée : Mélanges de linguistique générale et française offerts à Annie Boone*, Champs Linguistiques, De Boeck. / Duculot.

BIBLIOTHÈQUE
TOULOUSE II

- Lowe, R. (1997), « Le caractère diastématique du régime d'incidence de la préposition », dans O. Soutet et al. [dir.], *Actes du 7^{ème} colloque de psychomécanique du langage*, Paris, Champion.
- Milner, J.-C. (1978), *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.
- Mourelatos, A. P. (1978), *Events, Processes and States, Linguistics and Philosophy* n°2.
- Pottier, B. (1987) *Théorie et analyse en linguistique*. Paris, Hachette.
- Pottier, B. (1992), *Sémantique générale*. Paris, P.U.F.
- Sapir, E. (1968), *Linguistique*, Paris, Minuit.
- Sarda, L. (1996), « Éléments pour une typologie des verbes de déplacement transitifs directs du français », *Cahiers de Grammaire* n°21, Université de Toulouse-Le Mirail.
- Saussure (de) F. (1916), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- Spang-Hanssen, E. (1963), *Les prépositions incolores du français moderne*, Copenhague, G.E.C. Gads Forlag.
- Vendler, Z. (1957), « Verbs and Times », *Philosophical Review* n°66.

La polysémie de *dunc* en français médiéval et ses incidences sur la phrase

Thierry Ponchon

Université de Reims & EA 2468

1. Introduction

En soi, le morphème *dunc* est une énigme. Son origine ne fait pas l'unanimité, bien qu'il soit présent dans différentes langues de la Romania et qu'une forme *dunc* ait existé en bas latin. Si F. Diez¹ propose l'évolution étymologique suivante : *ad tunc* > (contraction) *atunc* > (sonorisation) *adunc* > (aphérèse) *dunc*, W. v. Wartburg avance une autre hypothèse ; hypothèse qui sera dès lors admise². Selon lui, *dunc* serait issu d'un croisement à l'époque impériale de *dum* et de *tunc*³. Cependant, quelle que soit son origine, *dunc* est considéré traditionnellement comme un adverbe de temps ayant évolué vers une valeur conclusive. Néanmoins, certaines analyses proposées suscitent quelques interrogations. Ainsi, un des exemples fourni par E. Lerch⁴ (*Vie de Saint Alexis*, 38⁵) pour illustrer la valeur temporelle prototypique fut donné par K. Sneyders de Vogel⁶ pour illustrer la valeur logique prototypique de *dunc*. De même, si certains grammairiens dégagent clairement des structures syntaxiques dans lesquelles *dunc* apparaît, comme P. Imbs⁷ ou G. Antoine⁸, arrivant, par exemple, à isoler la structure : *Quant / Se / Come sub., dunc princ.*, ils ne dégagent pas ce qui revient à la structure et ce qui est propre à *dunc*. En effet, dans

-
- 1 F. Diez, *Etymologisches Wörterbuch der Romanischen Sprachen*, Bonn, Marcus, 1853 : I-160.
 - 2 W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Leipzig-Berlin, Teubner, 1934 : III-179 et G. Zink, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989 : 236.
 - 3 V. aussi O. Bloch & W. v. Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 1950 : 193 et A. Ernout & A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1959 : 187. En revanche, hormis dans A. Tobler & E. Lommatsch (*Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, Steiner, 1925, t. II : 2005-2010), les autres formes comme *don(s)*, *dont* (à distinguer d'un homographe *dont* < lat. **deunde* ?), *adonc* ou *adont*, ne suscitent guère de commentaires.
 - 4 E. Lerch, *Historische französische Syntax*, Leipzig, 1925-1934.
 - 5 CFMA, éd° G. Paris, Paris, Champion, 1980.
 - 6 K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, Groningue, 1927.
 - 7 P. Imbs, *Les propositions temporelles en ancien français*, Paris, Les Belles Lettres, 1956.
 - 8 G. Antoine, *La coordination en français*, Paris, D'Artrey, 1962.

BIBLIOTHÈQUE
TOULOUSE II^e

la mesure où une principale qui suit une subordonnée hypothétique introduit de fait une conséquence, qu'apporte sémantiquement la présence de *dono* ?

C'est pourquoi, à la lumière d'occurrences rencontrées dans les textes, nous évoquerons les différentes valeurs de ce morphème et tenterons, à l'aide de la psychomécanique, d'esquisser une liaison entre celles-ci et la syntaxe et de comprendre comment et pourquoi elles se conjointent ; le but étant enfin de déterminer le signifié de puissance de *dono*.

2. *Dono* temporel

La valeur temporelle est celle que l'on rencontre le plus aisément dans les textes. Elle correspond logiquement à son étymon. Cependant, il convient de distinguer deux cas, celui de la *successivité* et celui de la *concomitance*.

2.1. Successivité temporelle

Dono a une valeur de successivité temporelle, quand, à l'intérieur d'un récit ou d'un discours, le locuteur se borne à présenter chronologiquement le déroulement des actions. *Dono* est souvent glosable par "ensuite", "alors". Il entraîne très souvent l'absence du sujet nominal du verbe qu'il précède nécessairement ou, tout le moins, sa postposition ou celle du sujet pronominal. Cet emploi se rencontre dans nombre de récits, à l'initiale des phrases ou des propositions. Il présente les différentes actions dans leur simple succession chronologique. Sa répétition en début de phrases ponctue — parfois jusqu'à la lourdeur — le déroulement du récit :

Helcanus, 111

Maintenant sont andoi venu en sa chambre et puis a ses armes demandees. Moult tost li furent apportees. *Dono* furent .x. chevaliers appareilliez pour lui armer, et quant il fu bien armez, si s'en vint en mi la court ou on tenoit son cheval. Quant il est la venus, si est maintenant sus saillis en la selle. *Dono* a sa targe demandee ; .i. chevalier li mist en la main. *Dono* ala la pucelle a lui qui en sa main tenoit un glaive et y ot mis son guimple et dist : "Sire, par ceste guimple que j'ai attachie au fer de vostre lance vous souviengne de vostre honneur et de la moie, quar par cele vous otroie je la moie amour et toute ma pensee." *Dono* prist la glaive et dist : "Damoisele, et je par tant le preng de vous." *Dono* s'est affichiez es estriers et a fait le cheval desouz lui archoier [...]. Il a atant pris congé a euls et s'en est partis [...] La pucele a fait armer touz ceulz de laiens. *Dono* il y ot .xl. chevaliers et .xl. escuiers qui tout furent richement armez [...]. *Dono* fu la pucele en la tour amont ou il ot gramment de dames et de damoiseles.⁹

Le morphème *dono* peut être en lien encore plus étroit avec des adverbes temporels. On pourrait alors parler d'emploi quasi corrélatif du genre : *puis...* *dono...* ou *lors...* *dono...*, par exemple. Dans les occurrences rencontrées, *dono* montrait, dans cette situation, la volonté du locuteur de signifier la brièveté de la successivité des faits :

9 CFMA, éd° H. Niedzielski, Paris, Champion, 1966.

Saintré, 133-24

Lors prindrent congé l'un de l'autre et s'en alerent en leurs logiers desarmer et reposer tout le jour jusques a l'eure de soupper, que la royne les envoya querir. Dont, pour abregier, la furent de bons vins et viandes, de mez et entremez tres largement servis, puis de chansons, de dansses et de morisques (i.e. 'dances mauresques') [...]¹⁰

La valeur anaphorique de ce *dono* temporel se décèle dans le fait que ce qui est dit précédemment est définitivement acquis dans la chronologie événementielle. Son emploi se caractérise donc par cette nuance d'acquis définitif et incontestable, que la volonté du locuteur instaure. Néanmoins, comme le montre sa situation syntaxique en début de phrase ou de proposition, *dono* reste aussi tourné vers la suite de chaque mouvement du récit, car en déroulant le temps, le point de fuite se construit au fur et à mesure de la chaîne parlée.

2.2. Concomitance

Dono peut aussi apparaître en initiale de phrase avec une fonction quelque peu différente. Il ne s'agit plus pour le locuteur de simplement baliser son récit d'indices temporels répétitifs, mais de marquer aussi la fin d'un énoncé parenthétique (explicatif ou illustratif) et le retour au déroulement chronologique du récit. Il est souvent nommé *dono* de reprise et peut se glosser par "cela étant (dit)" :

Jardin de Santé, XXIV

Amidum ou amilum est le jus et moille du froment. Et est dit amilum pource que il est fait sans meule. *Dono*ques amidum ou amilum est la moille du froment lequel est lavé et broyé tant qu'il ait delaissé son ordure et son.¹¹

L'emploi de *dono* apparaît ici après que le locuteur a fait une digression (*Et est dit amilum pource que il est fait sans meule*). Sa fonction est non seulement de signaler et de clore la parenthèse, mais aussi de revenir à l'endroit exact où le récit était antérieurement. La répétition du même au même (*amidum ou amilum est la moille du froment*) est très symptomatique. En cela, il est bien la trace d'une concomitance temporelle¹².

On retrouve cette valeur tout particulièrement lorsque *dono* est employé au sein d'une subordonnée relative indéfinie sujet. Il est alors souvent glosable par "et". Son emploi est ici en lien avec la présence d'un adverbe d'intensité comme *bien* et/ou d'un semi-auxiliaire modalisateur et celle du subjonctif imparfait servant à exprimer l'irréel. Cette structure est relativement fréquente dans les chansons de geste :

10 TLF, éd° J. Misrahi, Genève, Droz, 1978.

11 <www.uhb.fr/alc/medieval/arthur.htm> (Université Rennes II).

12 Si l'énoncé parenthétique est le plus souvent bref, il arrive parfois que la digression s'étende sur tout un paragraphe, voire sur plusieurs. Les exemples abondent, notamment dans les récits historiques. *Dono* y assure sa double fonction de signal de clôture parenthétique et d'annonce de reprise et de poursuite du récit.

Roland, 1181

A icest mot sunt Franceis escriet.
Ki *dunc* oïst Munjoie demander,
De vasselage li *poiüst* remembrer.¹³

Mais, contrairement à ce que dit J. Kaminska¹⁴, elle n'est pas réservée aux seuls premiers textes de l'ancien français :

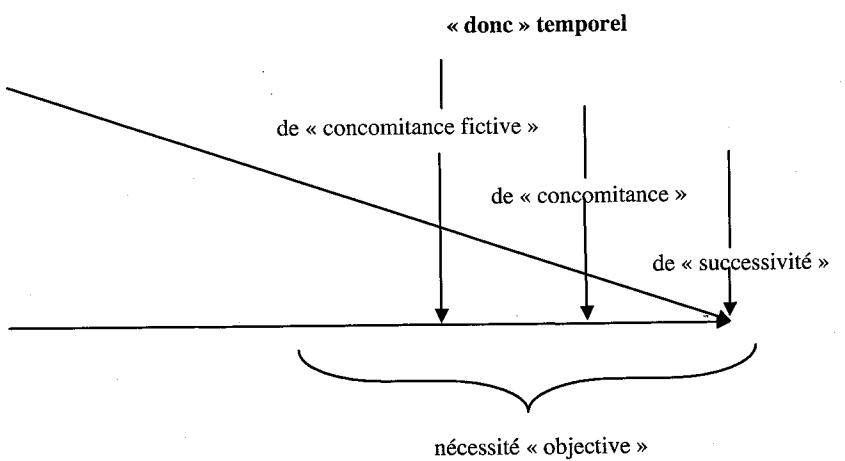
Helcanus, 68

Qui *dont* leur oïst sonner la prise *bien samblast* que la forest perisist.¹⁵

Néanmoins, ce qui différencie ici la valeur de *dunc* de la précédente, c'est que la concomitance reste fictive.

2.3. Conclusion sur *dunc temporel*

Ainsi, avec ses valeurs de successivité et de concomitance temporelles, qui laissent transparaître un déplacement du transitif au coordinatif, *dunc* se présente généralement dans une structure [Donc Ω], dans laquelle il a une fonction d'adverbe conjonctif coordonnant. En effet, on décèle dans tous ces emplois une volonté du locuteur de mettre en premier plan la chronologie événementielle mais aussi, de façon plus diffuse, une nuance de nécessité dans cette chronologie. Néanmoins, c'est l'objectivité qui domine :



13 Éd° et trad° G. Moignet, Paris, Bordas, 1969. ‘A ce mot, les Français ont poussé un cri. Qui les aurait alors entendus crier « Montjoie » pourrait se souvenir d'une belle bravoure’.

14 J. Kaminska, *Le fonctionnement énonciatif du morphème « donc » en ancien français*, Montréal, UdM, 1995, Thèse n.diff.

15 ‘Et celui qui les aurait entendus sonner l'hallali aurait vraiment eu l'impression que la forêt avait péri.’

3. *Dunc consécutif*

Tous les grammairiens qui ont étudié les emplois de *dunc* en français médiéval ont vu dans ce morphème un adverbe de temps ayant évolué vers une valeur consécutive. Or, affirmer que la présence de *dunc* induit un rapport conséquentiel entre ce qui vient d'être dit et ce qui est à dire s'avère insuffisant. C'est pourquoi, il convient de dégager, à partir des effets de sens rencontrés dans les textes, les valeurs sous-jacentes aux emplois de *dunc* en contexte consécutif. On verra que ce qui est en jeu c'est la variation du degré de nécessité dont *dunc* est détenteur et qui traduit la part de subjectivité.

3.1. Valeur thétique

Dans le cadre d'un dialogue, *dunc* peut apparaître à l'initiale de la dernière réplique ; la décision prise par le second interlocuteur se faisant en fonction des informations données par le premier. Il est l'indice d'un simple choix logique, dans la mesure où l'argument énoncé par le premier interlocuteur n'entraîne pas une conséquence véritablement prédéterminée. Du moins, le locuteur donne-t-il l'impression de laisser au second interlocuteur un libre arbitre. En fait, le choix effectué par l'allocutaire s'avère toujours conforme aux attentes. Ainsi, dans ce cadre, la valeur subjective de nécessité commence à se dessiner.

Cette décision prise est généralement au futur. Le présent apparaît néanmoins parfois quand la valeur de décision est investie par un verbe performatif ou par un modalisateur. *Dunc* modifie en quelque sorte la sémantise du verbe, soit par accentuation de sa valeur performative, soit par accroissement de la validation de l'auxiliaire épistémique ou déontique :

Charrete, 1325

Et cil li dit : “Ja nus enui
ne vos fera, ce vos otroi,
que premiers ne le face moi.
– *Dons i voel ge, fet ele, aler*”.¹⁶

Cette valeur consécutive théтиque de *dunc*, dans laquelle transparaît une nécessité établie, se rencontre à la suite d'une assertion, aussi bien dans le discours direct que dans la pseudo-subordonnée du discours indirect. Dans ce cas, *dunc* est rejeté systématiquement derrière le marqueur de citation *que* et son emploi entraîne aussi la postposition du sujet nominal ou pronominal.

En somme, la présence de *dunc* — en finale de réponse dialogale simple — prévient l'allocutaire qu'à partir de ses propos, le locuteur fait un choix définitif et que la conclusion devra être conçue comme l'état final catégorique.

16 CFMA, éd° M. Roques, Paris, Champion, 1978. ‘Et il lui dit : « Nul ne vous causera de tourment qu'il ne me le fasse d'abord, cela je vous le promets. – En ce cas, je veux partir avec vous ’.

3.2. Valeur déontique

3.2.1. En échange argumentatif

La stratégie du locuteur peut s'inscrire dans le cadre d'un échange complexe ; échange dans lequel *donc* apparaît en final. Mais à la différence de précédemment, il acquiert ici une valeur de nécessité obligatoire qu'il transfère sur l'énoncé. On peut résumer ainsi la stratégie discursive :

- 1) — sollicitation de l'interlocuteur 1,
- 2) — mise en attente par l'interlocuteur 2,
- 3) — levée de la mise en attente par l'interlocuteur 1,
- 4) — (implicite : satisfaction de l'interlocuteur 2 de la réponse donnée par l'interlocuteur),
- 5) — acceptation de la sollicitation par l'interlocuteur 2.

Si, à l'évidence, beaucoup d'occurrences présentent des variations par rapport à ce scénario, au vu de leur fréquence, deux peuvent être néanmoins retenues et considérées comme prototypiques :

— la réponse est différée parce qu'elle est soumise à un questionnement intermédiaire, une demande supplémentaire d'information :

Lancelot, II-171,1

Boors lesalue et il li rendent son salu molt cortoirement. " Seignor, fet il, porriés vos huimés herbergier .i. chevalier errant qui tote jor a chevalchié par mi ceste forest, qu'il n'i trova ne borde ne maison ou il se peust osteler ? – Avés vos, font il, autre compagnie que vos ? – Oïl, fet il, mon escuier. – *Dont* porrés vos bien estre herbergiés, fet il, venés avant."¹⁷

— la résolution est suspendue parce que la sollicitation est soumise à un complément d'information, une confirmation, comme dans :

Mort Artu, 157-50

[Lancelos] vit le roi, si li dist : " Sire, ge prioie monseigneur Gauvain qu'il lesast ceste bataille ; car certes se nos en ferons plus, il ne puet estre que li uns de nos deus n'i reçoive domage. " [Lors] respont [li rois] : " Lancelot, Gauvains ne lera pas la bataille, s'il ne li plest ; mes vos la poez lessier, se vos voulez, car ja est eure passee : si avez bien fet ce que vos devez. – Sire, fet Lancelos, se ge ne cuidoie que vos le m'atornissiez a malvestié, je m'en iroie et lerroie monseigneur Gauvain en champ. – Certes, fet li rois, vos ne feîtes onques chose dont ge vos seüssse ausi bon gré com je savroie de ceste. – *Dont* m'en irai je a vostre congé, fait Lancelo".¹⁸

17 TLF, éd° A. Micha, Genève, Droz, 1978. ' Boors lesalue et ceux-ci le lui rendent avec beaucoup de civilité. « Seigneurs, dit-il, pourriez-vous héberger maintenant un chevalier errant qui a chevauché toute la journée dans cette forêt, sans trouver ni cabane ni maison où il put se loger ? – Avez-vous, fait-il, d'autres personnes avec vous ? – Oui, dit-il, mon écuyer. – Dans ces conditions, vous pourrez bien être herbégés, fait il. Avancez-vous »'.

18 TLF, éd° J. Frappier, Genève, Droz, 1964. 'Lancelot vit le roi et lui dit : « Sire, je priais messire Gauvain d'arrêter le combat ; car en effet si nous le poursuivions davantage, il se

Dans toutes ces situations, non seulement *donc* établit un lien entre deux énoncés, dont le premier est un point de départ problématique et le second une conséquence construite par un interlocuteur, mais il est aussi l'indice conclusif et définitif d'une levée de contrainte.

3.2.2. En introduction de régissante seconde

Il est fréquent de rencontrer *donc* comme introducteur d'une principale régissant une subordonnée introduite par *quant*, *come* ou *se*. Il s'agit ici d'une structure caractéristique et fixée de l'ancien français. Si l'on admet que la subordonnée constitue un seul argument, *donc* apparaît dès lors en seconde position¹⁹, entraînant soit l'omission du sujet lorsque celui-ci est le même, soit sa postposition, s'il est différent. Dans tous les énoncés rencontrés, la principale est toujours présentée par le locuteur comme la conséquence de la subordonnée. L'intervention de *donc* se produit quand le locuteur veut que la conséquence apparaisse bien aux yeux de l'allocutaire comme imposée et immuable. Dès lors, ce morphème prend en charge entièrement la notion de nécessité et correspond peu ou prou à 'par conséquent'. Cependant, si la valeur consécutive de *donc* ne fait aucun doute, elle revêt des nuances différentes selon la nature et les composantes de la subordonnée et de la principale.

Les textes médiévaux présentent des constructions diverses à subordonnée temporelle initiale. La variation apparaît autant au niveau de l'introducteur de la subordonnée qu'à l'amorce de la principale, avec *ja*, *or*, *si*, ... Cependant, le choix du connecteur énonciatif introducteur ne peut s'inscrire dans un axe de "commutations"²⁰, car toute présence ou absence de signe est signifiante et traduit nécessairement la subtilité de la pesée critique du locuteur. Dans la structure [Qt p, donc q], *quant* introduit une perception et *donc* marque un rapport logique et nécessaire dans un cadre temporel préétabli. Le rapport temporel logique reste toujours présent de la subordonnée à la principale, mais *donc* a pour fonction d'accentuer le lien conséquentiel :

Roland, 304

pourrait que l'un d'entre nous deux y soit blessé ». Alors le roi répond : « Lancelot, Gauvain n'abandonnera pas le combat, si cela ne lui plaît pas ; mais vous, vous pouvez le faire, si vous le voulez, car l'heure est déjà passée : vous avez largement accompli ce que vous deviez faire. – Sire, dit Lancelot, si je ne craignais pas que vous n'y voyiez une lâcheté, je m'en irais et laisserais messire Gauvain sur le champ de bataille. – Certes, dit le roi, vous ne fitez jamais rien dont je vous fus aussi reconnaissant comme je le serais de celle-là. – Dans ces conditions, je m'en irai avec votre permission, dit Lancelot ».

19 v. P. Imbs (1956), G. Antoine (1962) et P. Skårup, « Les premières zones de la proposition en ancien français », *Revue Romane*, N°Sp. 6, 1975.

20 v. C. Marchello-Nizia (*L'adverbe « si » en français médiéval*, Genève, Droz, 1985 : 152-160) et J. Kaminska (1995 : 98) et cf. notamment B. Cerquiglini, *La parole médiévale*, Paris, Minuit, 1981 ; M.-L. Ollier, « La séquence or si en ancien français », *Romania*, 110 : 289-330 & 111 : 1-36, 1992 et « Or, opérateur de rupture », *LINX*, 32 : 13-31, 1995.

*Quant ço veit Guenes qu'ore s'en rit Rollant,
Dunc ad tel doel pur poi d'ire ne fent ; [...]*²¹

Son emploi permet même de minimiser ce rapport temporel à l'avantage d'une relation causale :

Couronnement Louis, 890

Respong li rois : " Tu n'iés mien bien sages.

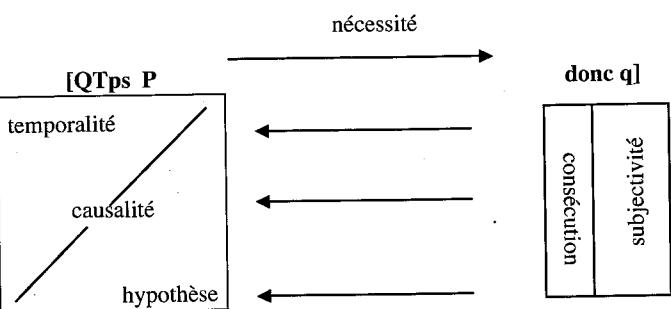
*Quant tu par force vuels avoir l'eritage,
Donc est il dreiz et raison que m'assailles. [...]*²²

au point, parfois, que *quant* n'introduise plus qu'une relation quasi hypothétique :

R. Rose, 14774

*Quant ainsinc puis voz choses prendre,
donc n'i quier je ja plus atendre, [...]*²³

Il existerait ainsi dans ce type de structure un effet sémantique compensatoire et rétroactif de *donc*. Le degré de nécessité (c'est-à-dire la portée conséquentielle qui en découle) que le locuteur met en sous-jacence dans le morphème influerait sur la sémantèse du subordonnant introducteur :



C'est d'ailleurs cette dernière possibilité qui permet de rapprocher [Qt p, donc q] de la structure à subordonnée hypothétique initiale. [Se p, donc q] apparaît systématiquement dans le cadre d'une relation intersubjective du locuteur à l'allocataire ou du locuteur au locuteur. Elle appartient toujours à une argumentation ou à un raisonnement dans lequel le locuteur vise à convaincre son allocataire (ou soi-même dans le cas d'un monologue). Au vu des occurrences, on peut mesurer que le contexte à gauche (hypothétique) sert de point de départ, de référence au

locuteur, lui permettant de présenter la principale comme une conséquence logique. Et tandis que [p] correspond à la non-réalisation – marquée le plus souvent par un morphème négatif ou par une connotation négative du contexte – d'un énoncé antérieur présenté comme l'objectif idéal devant être atteint, [q] est systématiquement un énoncé négatif construit sur la mise en relief de l'élément prédicatif :

Roland, 987

Ce dist Chernubles : " Ma bone espee ai ceinte.

En Rencesvals jo la teindrai vermeille.

Se trois Rollant li proz enni ma veie,

se ne l'asaill, dunc ne faz jo que creire.

*Si cunquerrai Durendal od la meie. [...]*²⁴

Cependant, quand la forme affirmative est maintenue, elle est toujours accompagnée d'une expression ou d'un mot sémantiquement négatif, souvent des adjectifs qualificatifs ou des participes passés, comme "vaincu", "mort" et "déconfit" dans :

Charrete, 2842+44

Mes se cele la teste an porte,

donc iert pitiez vaincue et morte ;

et s'ele ne l'an porte quite,

*donc iert largece desconfite.*²⁵

L'élément négatif (morphosyntaxique ou lexical) traduit donc un jugement de valeur largement dépréciatif de la part du locuteur. Par ailleurs, dans le récit, celui-ci, en tant que narrateur omniscient, expose la conséquence que peut encourir le personnage et le futur tend logiquement à s'imposer. La même stratégie persuasive se retrouve dans le discours. Si le présent y est majoritairement utilisé quand le locuteur est en même temps le bénéficiaire, en revanche le futur est privilégié lorsque le bénéficiaire est l'allocataire. Le locuteur l'incite ainsi implicitement à adopter un comportement en lui imposant d'admettre la conséquence. En somme, dans la structure [Se p, donc q]²⁶, *donc* conserve une part anaphorique, mais acquiert une valeur inférentielle très forte. En effet, en tant qu'adverbe anaphorique, il porte non pas sur l'hypothèse en son ensemble, mais sur l'élément prédicatif ; en tant que connecteur, son rôle est de fixer comme nécessaire la conséquence induite et de ne laisser d'autre possibilité à l'allocataire que d'admettre désormais [q]. Son

21 'Quand Ganelon voit que Roland s'en rit, il en éprouve en conséquence tant de douleur qu'il est bien près d'éclater de colère'.

22 CFMA, éd° E. Langlois, Paris, Champion, 1978. 'Le roi répond : « Tu n'es pas bien avisé. Puisque tu veux avoir l'héritage de force, alors il est juste et raisonnable que tu m'attaques »'.

23 CFMA, éd° F. Lecoy, Paris, Champion, t. II, 1979. 'Si je puis prendre ce qui vous appartient, dès lors je ne veux plus attendre'.

24 'Chernuble dit : « J'ai ceint ma bonne épée. À Roncevaux, je la teindrai de vermeil. Si je trouve sur ma route Roland le preux et que je ne l'attaque pas, je ne suis pas digne d'être cru. Je conquerrai Durendal avec mon épée »'.

25 'Mais si [la demoiselle] emporte la tête, Pitié sera vaincue et morte ; et si elle ne l'emporte pas, volontairement, ce sera Largesse qui sera anéantie'.

26 Certaines occurrences se présentent aussi sous la forme [Or n, se p, donc q]. Cette structure s'inscrit toujours dans une énonciation fictive (v., par ex., *Lancelot*, II-174,30).

emploi explicite la volonté exacerbée du locuteur de rendre inéluctable la conséquence avancée. *Donc* marque ainsi l'opération de la construction d'un lien logique entre [p] et [q] ; lien que la pesée critique du locuteur impose et qui n'irait pas de soi autrement.

Dans tous les cas qui viennent d'être évoqués, la valeur consécutive de *donc* est indéniable : le degré de nécessité qui s'en dégage est très contraignant et la subjectivité du locuteur accrue.

3.3. Valeur intensive

Employé dans les injonctives et les interrogatives, le connecteur adverbial *donc* peut prendre une valeur intensive²⁷. Celle-ci doit être considérée comme une transcendance de la valeur consécutive générique.

En effet, en tant que mode allocutif²⁸, l'impératif traduit une idée visée à satisfaction probable et immédiate – idée visée par le locuteur et prévue satisfaite par l'allocutaire. Comme tous les effets de sens émanant de l'emploi de l'impératif se ramènent à l'idée d'un procès non réalisé, mais de réalisation imminente et probable²⁹, l'emploi de *donc* a pour objet d'influer sur cette probabilité. En fait, il permet au locuteur de signifier qu'il fait passer la réalisation du procès du probable au certain, qu'il rend nécessaire la réalisation. Ainsi, même si syntaxiquement *donc* se trouve très majoritairement postposé au verbe, l'incidence de *donc* ne porte pas tant sur l'incidence du verbe au support pronominal sujet sous-jacent à la situation de discours que sur la modalité énonciative :

Nîmes, 330

Pren *donc* la terre au marchis Berengier !³⁰

Donc apparaît aussi avec cette valeur de consécution extrême lorsque l'énoncé a une visée percontative. L'interrogation étant une attitude du locuteur, une modalité de discours³¹, elle relève donc, comme l'injonctif, de l'allocutivité. C'est pourquoi, l'emploi de *donc* procède d'une démarche identique de la part du locuteur : il lui permet de supprimer par avance l'éventualité d'une réponse contraire ou non conforme à celle attendue, aussi bien dans les interro-affirmatives que dans les interro-négatives (beaucoup moins fréquentes). La question ainsi posée s'apparente à une question rhétorique, puisqu'elle n'est qu'une confirmation du dit précédent. En effet, il y a toujours reprise d'un élément. Ainsi, dans :

27 Cf. G. Antoine, qui considère que cette valeur est « affective » (1962 : 1203).

28 V. G. Guillaume, *Temps et verbe*, Paris, Champion, [1929] 1984 : 47-48 ; id., *Leçons de linguistique 4* (1949-1950), Paris-Québec, Klincksieck-PULaval, 1974 : 123-126, entre autres.

29 V. G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981 : 85-86.

30 Éd° D. McMillan, Paris, Klincksieck, 1978.

31 V. G. Moignet, 1981 : 180.

Mort Artu, 199,12

[...] si dist : « Sire, ge vieng de la bataille ou la douleureuse jornee est avenue a noz genz, car au mien escient il n'en est eschapé nes un seul ; et neporquant trop sont cil de la corroucié del roi Lyon *qui einsi a esté ocis*. – Comment ? fet Lancelos, est il *donques* ocis ? – Oil, sire, fet li vallez, ge li vi mort».³²

la subordonnée relative du premier interlocuteur (*qui einsi a esté ocis*) est reprise par Lancelot (*est il ocis*). Avec *donc* est sous-entendu quelque chose comme : «j'ai du mal à le croire, cela m'étonne, mais je l'admet».

L'étude de cette valeur intensive ne peut s'achever sans rapprocher *donc* et *or*. Nombre de textes présentent des occurrences dans lesquelles paraissent des structures du type [*Or* *V donc* *Ω*]. *Or* y est un rupteur de discours introduisant soit une contradiction, soit une concession, soit une opposition consentie : il est la marque d'une mise en relation contradictoire de deux énoncés³³. Quant à *donc*, il marque une nécessité d'effection portant sur la modalité énonciative que l'allocutaire ne peut remettre en cause, et son degré de nécessité sous-jacent en fait un conclusif. En somme, la pesée critique du locuteur agit sur l'énoncé avec *or* et sur l'énonciation avec *donc* :

Saintré, 15-15

— [...] Cuidiez vous que un vray amant doive ainsin publier le nom de sa dame qu'il aime tant ? » Alors Madame lui dist : « *Or* vous tirez *donques* ça », et puis lui dist : « *Saintré*, mon ami, yci n'a que vous et moy qui nous puist oïr : or le me dictes sceurement»³⁴.

Par sa valeur de nécessité absolue, *donc* est la trace formelle de cette obligation adressée à l'allocutaire. Cette valeur intensive se place ainsi au point ultime du vecteur de nécessité ; *donc* équivalant alors, plus ou moins, à 'vraiment ...'. Elle se présente en somme comme une valeur consécutive hyperthétique.

3.4. Conclusion sur *donc consécutif*

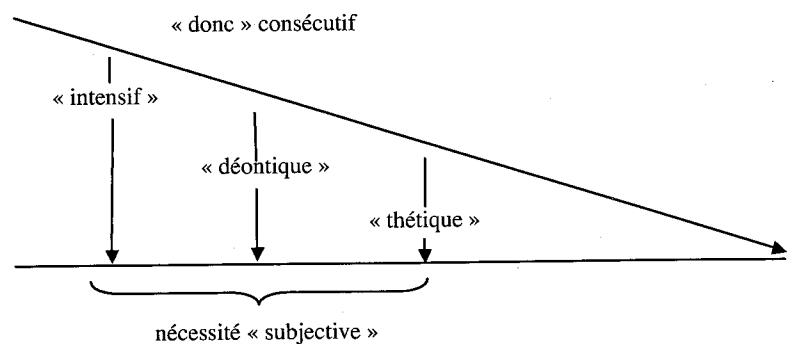
Ainsi, avec ses valeurs consécutives, *donc* se présente généralement dans une structure [*Ω donc*], dans laquelle il a une fonction de connecteur argumentatif. La successivité simplement chronologique cède ici le pas sur la volonté du locuteur de mettre en premier plan une nécessité subjective. Quand *donc* se trouve à l'initiale

32 Il lui dit : « Seigneur, je viens du champ de bataille où la journée a été meurtrière pour nos gens, car, à ma connaissance, pas un seul n'en a réchappé. Et pourtant les adversaires sont fort affligés à propos du roi Lyonel qui a été tué en cette occasion. – Comment ? dit Lancelot, a-t-il été tué, vraiment ? – Oui, seigneur, dit le jeune homme, je l'ai vu mort ».

33 V. M-L. Ollier (1995) et cf. G. Antoine (1958 : 1205).

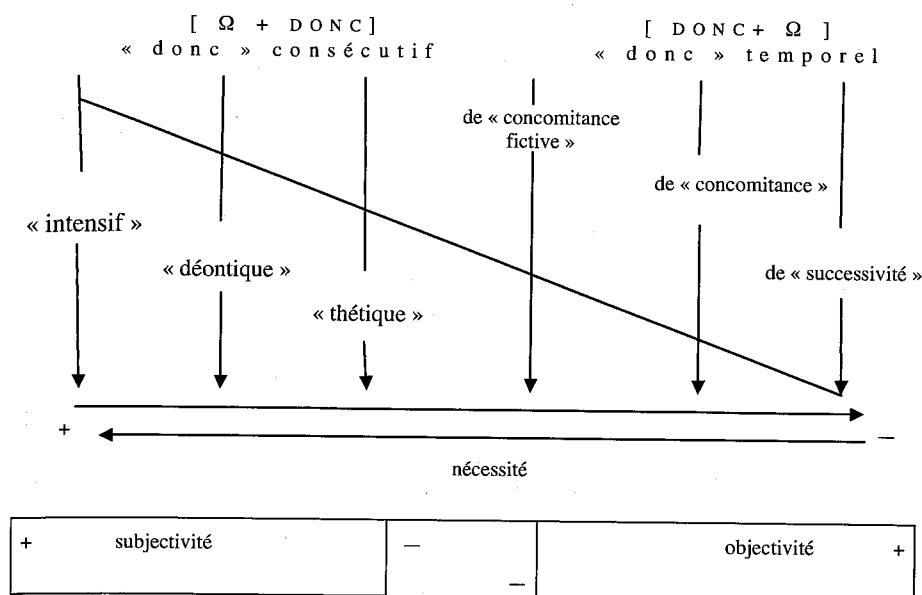
34 « Croyez-vous qu'un véritable amant doit ainsi donner à haute voix le nom de sa dame, celle qu'il aime tant ? » Alors Madame lui dist : « Mais venez donc par ici ». Puis elle lui dit : « *Saintré*, mon ami, ici, il n'y a que vous et moi qui puissions entendre : alors dites-moi la vérité ».

d'une principale précédée d'une subordonnée (temporelle, temporelle-causale ou hypothétique), il traduit à des degrés divers mais explicitement l'argument ('il est nécessairement vrai') que le locuteur impose à l'allocutaire. Il apparaît comme la marque du locuteur isolant dans les mondes possibles un et un seul monde des attentes. En quelque sorte, il linéarise le temps. Et c'est grâce à cette linéarisation effectuée par le locuteur que peut se construire le lien sémantique entre la valeur temporelle de *donc* et ses valeurs théïque et déontique en ancien français. Enfin, lorsque *donc* est employé comme intensif, sans atteindre une désémantisation totale³⁵, sa grammaticalisation est encore plus importante. Soit en figure :



4. Bilan actuel

Cette approche, loin d'être exhaustive, a tenté de montrer les différentes facettes du morphème *donc* en français médiéval – du “*donc* de successivité temporelle” au “*donc* de consécution intensive” – de même que les liens qui doivent être nécessairement établis entre sémantique et syntaxe. Ainsi, la contrainte de nécessité appartient à l'objectivité quand la chronologie événementielle prime : la valeur de *donc* est alors temporelle et sa fonction est de poser la relation, d'où sa nature d'adverbe coordonnant, sa proximité avec la coordination et la structure générique [*Donc Ω*]. Lorsque la contrainte de nécessité est la trace de la subjectivité du locuteur, de son intention, *donc* s'inscrit sur un axe de consécution et sa fonction est d'imposer la relation, d'où sa nature de connecteur adverbial, sa proximité avec la conjonction et la structure générique [*Ω donc*]. Mais quoi qu'il en soit, *donc* marque toujours que le locuteur pose comme nécessaire la relation instituée. Ce sont ses saisies effectuées sur cet axe de nécessité qui permettent de réaliser les effets de sens :



Si l'on admet l'existence d'une syntaxe génétique, il faut alors considérer que c'est le signifié de puissance de *donc* — i.e. la *mise en relation nécessaire de deux énoncés* — qui, par les signifiés d'effet et les effets de sens qui en découlent, s'impose à l'ordonnancement de la chaîne parlée. *Donc* apparaît ainsi comme la trace d'un effort pour inscrire clairement dans le discours, non pas seulement ce que le locuteur pense, mais comment il le pense. C'est une des formes attestant dans le langage l'action de l'esprit sur les idées.

35 Cf. A. Zenone, (« Marqueurs de consécution : le cas de *donc* », *Cahiers de linguistique française*, 2 : 113-139, 1981) pour *Le français moderne*.

Construction et déconstruction de la syntaxe phrastique en poésie hermétique

Laurence Bougault

Université de Rennes

La notion de *phrase* reste problématique, on le sait. En stylistique, où le travail se fait sur le matériau littéraire, les difficultés augmentent encore, étant donné les libertés que l'écrivain prend par rapport au matériau linguistique. La poésie, en particulier, remet en cause aussi bien les définitions que les limites de la phrase : poèmes de Rimbaud sans verbe conjugué, enchevêtement des propositions subordonnées dans la syntaxe de Mallarmé, problèmes de repérage du noyau phrastique sujet-verbe dans un certain nombre de textes, absence de ponctuation et de majuscule en poésie contemporaine, invitent à réfléchir sur le concept même de *phrase* et sur ses limites.

I. Définitions de la phrase

A. Critères definitionnels

Les grammaires générales, pourtant habituellement simplificatrices, annoncent d'emblée des problèmes de définition. Tous les critères, semblent-ils, sont sujets à caution dès qu'on les confronte à l'expérience.

Premier critère, la majuscule et le point, outre qu'ils sont des critères de l'écrit, sont remis en cause dès qu'il s'agit du point d'interrogation ou d'exclamation. Dans le texte littéraire, ces marques peuvent disparaître tout à fait. On peut supposer que ces critères graphiques répondent à des critères phonétiques. Mais comment repérer ces critères phoniques à l'écrit, si les marques graphiques ont été supprimées ? Y a-t-il quelque chose, dans la structure phrastique, qui engage un rythme ? On peut supposer que oui, quoique la compétence de chaque récepteur soit sans doute ici très largement variable.

Le second critère traditionnellement admis est encore plus problématique : la phrase serait une unité sémantique, un « assemblage de mots ayant un 'sens complet' » (*La Grammaire d'Aujourd'hui*, p. 529). Évidemment, ceux qui travaillent sur les énoncés oraux ne peuvent accepter cette définition et les contre-exemples sont légion, y compris en littérature. Citons un passage pris au hasard dans *Voyage au bout de la nuit* :



De fil en aiguille, j'apprends d'eux qu'on cherchait justement un Pacha pour la figuration de l'intermède. **Un rôle muet.** Il était parti, celui qui tenait le « Pacha » sans rien dire. Un beau rôle bien payé pourtant dans un prologue. **Pas d'efforts.** (Céline, *Voyage au bout de la nuit*)

Les phrases nominales *Un rôle muet* ou *Pas d'efforts* ne prennent évidemment leur sens plein qu'en regard à la phrase précédente.

Le troisième critère, qui semble résister un peu mieux, est celui qui définit la phrase comme une structure syntagmatique : « Toute phrase (P) correspond à la structure : syntagme nominal (SN) + syntagme verbal (SV) », il s'agit d'une « forme linguistique qui n'entre dans aucune construction plus vaste » (*La Grammaire d'Aujourd'hui*, p. 530). Mais, là encore, une foule de contre-exemples s'offrent immédiatement, à commencer par la phrase nominale.

B. Phrase et proposition

A ce flou définitionnel, s'ajoute souvent la concurrence de deux approches, l'une purement linguistique, l'autre logique, qui tend à faire de la phrase une proposition, c'est-à-dire une structure prédicative. Dans la grammaire traditionnelle,

[...] la *phrase* [...] est envisagée comme pouvant s'analyser en un nombre entier de propositions. En fait, le terme de « proposition » n'a pas de statut proprement syntaxique, c'est-à-dire formel : il correspond plutôt à un concept de la logique classique [...] qui se définit comme l'unité minimale de jugement : la proposition est ainsi constituée d'un *sujet* (ou *thème*) et d'un *prédicat*, le premier représentant « ce dont on dit de quelque chose » et le second « ce qu'on en dit » (*La Grammaire d'Aujourd'hui*, p. 530-531).

Si la notion de prédication remonte à la grammaire grecque, c'est sans doute la grammaire de Port-Royal qui assimile le plus volontiers Phrase et Proposition, suivie en cela jusqu'à aujourd'hui, au moins par les disciples de Benveniste, pour qui le « caractère distinctif entre tous, inhérent à la phrase » est « d'être un *prédicat* » (Benveniste, 1966, p. 128). On peut pourtant se demander dans quelle mesure une phrase-mot obéit à cette définition (voir infra).

C. Phrase : unité de langue ou unité de discours ?

Enfin, même dans le positionnement de l'objet *phrase* entre langue et discours, les linguistes ne semblent pas d'accord. Si tous conviennent qu'avec la phrase, quelque chose bascule de la langue au discours, alors qu'elle est pour les uns le premier acte d'énonciation, elle reste pour les autres un objet virtuel qui ne recevra son actualisation, donc ne deviendra vraiment objet de discours, qu'au moment où elle est engagée dans un acte d'énonciation.

Chez Guillaume, aucune ambiguïté, la phrase est entièrement du côté du discours :

[...] nous en appelons aux mots, unités de puissance de la langue appartenant au représenté, pour construire des phrases, unités d'effet du discours appartenant à l'exprimé. (LL 56-57, p. 29)

Même chose chez Benveniste :

La phrase, création indéfinie, variété sans limite, est la vie même du langage en action. Nous en concluons qu'avec la phrase on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours (1966, p. 129-30).

Ce point de vue, qui semble le plus utile, n'est pas aujourd'hui le point de vue dominant. Que ce soit dans *La Grammaire d'Aujourd'hui* ou pour O. Soutet, la phrase est considérée comme une « unité préénomciative » (Soutet, 1995, p. 159).

Qu'elle reçoive une caractérisation syntaxique ou sémantique, la phrase est avant tout un fait de structure qui ne devient un objet concret que lorsqu'il résulte d'un *acte d'énonciation* individuel dans une situation particulière. La phrase n'est qu'un 'possible', elle a pour caractéristique de *pouvoir* être vraie ou fausse, alors que l'énoncé est le lieu même où se décide la vérité : il est vrai ou faux (*La Grammaire d'Aujourd'hui*).

On systématise cette opposition entre l'énoncé, entité langagière actualisée dans la situation d'énonciation qui le voit apparaître, singulière et non répétable, et la phrase, entité langagière abstraite de toute situation d'énonciation, indéfiniment réutilisable, en disant de celui-là que c'est une occurrence particulière et de celle-ci que c'est un type général. [...]

ÉNONCÉ = PHRASE + SITUATION ÉNONCIATIVE (Soutet, 1995, p. 159).

Autrement dit, il s'agirait de quelque chose comme l'unité de puissance du discours. Il faudrait alors envisager, comme chez Hjemslev, un système non plus binaire, comme chez Guillaume, mais quaternaire :

	Langue	Discours
Unité de puissance	= mot	Unité de puissance
Unité d'effet	= variantes phonologiques du mot ou mot + morphèmes ??	= phrase Unité d'effet = énoncé

C'est séduisant, mais peu rentable en stylistique où la phrase n'est pas un type général mais un acte de création fortement individué. J'en resterai donc à la position guillaumienne, en reprenant une précision importante : la phrase comme « unité d'effet » se définit comme la somme d'« unités de puissance groupées, non agglutinées » (LL, 58-59 et 59-60, p. 4).

Voici donc une définition minimum : la phrase serait une structure logico-rythmique qui contient au moins un prédicat logique et groupe librement dans le discours des unités de puissance non agglutinées. De là résulte l'immense variété des phrases rencontrées qui seront perçues par le récepteur comme plus ou moins acceptables mais ne sauraient selon nous sortir du langage puisqu'elles en sont le produit immédiat.

Aussi judicieux que soit ce problème de l'acceptabilité, il pose de nombreuses difficultés dès qu'on s'intéresse au texte littéraire. Sans beaucoup chercher, j'ai choisi trois poèmes assez significatifs : « *Barbare* » de Rimbaud, « *Complainte des nostalgies préhistoriques* » de Laforgue et *Un Coup de dés* de Mallarmé.

II. Typologie des phrases « poétiques »

A. Problèmes préalables de délimitation des ensembles phrastiques

Hormis dans le poème de Laforgue, la première difficulté consiste à délimiter les phrases.

Dans « *Barbare* », qui se présente comme un poème en prose, la ponctuation semble bien peu fixée, le premier point interprétable avec certitude intervenant à la moitié du poème.

Dans *Un Coup de Dés*, le poème se déploie sur une vingtaine de pages, sans aucune ponctuation. Seules les majuscules et l'organisation sur la page des syntagmes viennent rappeler la cohérence syntaxique. Le poème ressemble à une sorte de phrase très longue dont il est difficile, du coup, de suivre les méandres. De plus, la présence de majuscules et l'absence de point peuvent faire douter du nombre de phrases du poème. Ainsi, (page 473), faut-il considérer « Choit/ la plume [...] » comme une nouvelle phrase ? La typographie tend en outre à offrir deux lectures possibles, lecture des différents niveaux typographiques sur un même plan syntaxique ou lecture linéaire.

Prenons par exemple les pages 459 à 462. Trois niveaux typographiques sont repérables :

- Grandes majuscules de JAMAIS ;
- Petites majuscules de QUAND BIEN MEME LANCE DANS LES CIRCONSTANCES ETERNELLES / DU FOND D'UN NAUFRAGE / SOIT / LE MAITRE ;
- Minuscules pour le reste du texte.

Si l'on opte pour la lecture selon le niveau typographique, comme on le fait généralement pour les très grandes majuscules de UN COUP DE DÉS JAMAIS N'ABOLIRA LE HASARD, il faut considérer le mot *soit* comme une forme de 3^e personne du singulier du présent du subjonctif du verbe *être*. Dans ce cas, que représente le *que* qui suit ? Si l'on procède à une lecture linéaire, on obtient tout autre chose : *soit* entre dans la locution conjonctive d'hypothèse : *soit que*, synonyme de *étant donné que* ou une locution conjonctive d'équivalence synonyme de *à savoir que*.

Enfin, la disposition dans la page autorise aussi plusieurs parcours de lecture possible, vertical ou horizontal. Par exemple, aux pages 470-473, on peut hésiter entre une lecture linéaire : « muet rire que si la lucide et seigneuriale aigrette [...] », et une lecture tabulaire : « muet rire que si c'était le nombre [...] » + phrase parenthétique : « La lucide et seigneuriale aigrette /.../ scintille puis ombrage /.../ »

Seconde difficulté, les structures propositionnelles seraient dans bien des cas considérées comme irrecevables dans un texte non poétique, dans la mesure où soit la phrase, soit la proposition n'obéissent pas au schéma canonique (P) -> (SN) + (SV), le (SV) étant tantôt absent (phrases nominales), tantôt à un mode non personnel (infinitif ou participe). « *Barbare* » représente un cas limite, puisque,

hormis dans les parenthèses qui peuvent être considérées comme des constituants secondaires, on ne relève aucune phrase qui réponde au modèle canonique (P) -> (SN) + (SV).

B. Typologie des phrases atypiques

Faire l'analyse de détail de ces trois poèmes serait l'objet non d'un article mais d'un ouvrage. En revanche, en essayant de faire le bilan des spécificités rencontrées, il est possible de dégager trois grands types de « phrase poétique » : les « phrases-mots », nominales, les « phrases-arguments » ni verbales, ni nominales, et la « phrase-texte » qui se déploie au-delà de ses propres limites. Ce sont ces phrases, souvent « irrecevables » dans un énoncé ordinaire, qui portent de manière sous-jacente l'architectonique du genre, par-delà les structures apparentes : vers/prose, etc.

1. Les phrases nominales ou phrases-mots

Les phrases nominales ont été largement étudiées par les linguistes. Chose remarquable, les corpus souvent choisis pour parler de la phrase nominale sont des corpus poétiques : les *Pythiques* de Pindare pour le chapitre célèbre de Benveniste par exemple. En lisant attentivement le chapitre que ce dernier consacre à ces phrases sans verbe, on reste assez sceptique. En gros, si l'on reprend les points de vue généralement adoptés, qui découlent de ce travail, on définira la phrase nominale comme :

- 1°) une assertion « intemporelle, impersonnelle, non modale » (1966, p. 159) qui les rend apte à exprimer une vérité générale, un « argument d'autorité » (p. 162-3), une « qualité » du sujet (p. 159) ;
- 2°) « la phrase nominale est avant tout sensible aux variations de la situation d'énonciation particulière. Celle-ci est le plus souvent indispensable pour donner à la phrase nominale sa valeur référentielle spécifique » (Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, p. 457). Cet aspect semble *a priori* contradictoire avec le précédent.
- 3°) « elle manifeste souvent une plus grande expressivité que la phrase canonique » (*Grammaire méthodique du français*, p. 457) ;
- 4°) selon la définition même que Benveniste donne de la phrase, elle est forcément prédicative. Du coup, il faut considérer que s'il n'y a qu'un seul terme, c'est un prédicat ;
- 5°) elle pose enfin le problème de sa complétude en tant que phrase : s'agit-il d'une forme elliptique ou d'un énoncé complet ?

Dans les poèmes du corpus, on peut distinguer les phrases nominales dites « à un seul terme » et les phrases nominales dites à « deux termes ».

— Phrases nominales à « un » seul terme

Ce sont les plus fréquentes. Elles sont toutes exclamatives sauf une :

« Barbare » :

- Douceurs !
- O monde !
- O Douceurs, ô monde, ô musique !
- Oh !
- ô douceurs !
- Les brasiers et les écumes.

« Complainte des nostalges préhistoriques » :

- Échos des grands soirs primitifs !
- Couchants aux flambantes usines,/ Rude paix des sols en gésine,/ Cri jailli là-bas d'un massif,/ Violuptés à vif !

Elles répondent évidemment à l'idée de plus grande expressivité et à celle d'extrême dépendance avec le contexte immédiat et, dans une certaine mesure, elles sont bien intemporelles, impersonnelles et amodales. En revanche, pose problème le caractère prédicatif de ces énoncés. Évidemment, on peut toujours rajouter à n'importe quel mot une tournure attributive, mais n'est-ce pas surinterpréter les énoncés ? Toute phrase est-elle une proposition ? Comment attribuer un thème à ces phrases ? Peut-on dire quelque chose de... RIEN ? Même s'il est tentant de définir la phrase comme une unité prédicative, il me semble que c'est outrepasser l'observation et tomber dans une systématisation erronée. Je rejoindrai donc les remarques de Denis O'Brien qui, exposant les « théories de la proposition dans le Sophiste de Platon », s'élève contre un emploi abusif du terme *proposition* en ce qui concerne les énoncés de la désesse du poème de Parménide : « est » et « n'est pas ». D'un énoncé de ce type, O'Brien écrit : « un tel énoncé ne saurait bénéficier du statut de proposition, car, dans toute proposition, si simple soit-elle, nous devons pouvoir distinguer ces deux éléments : et ce dont on parle et ce qu'on en dit » (p. 21). Cette évidence est généralement contournée par l'exhibition de structures sous-jacentes de type attributif, au prix d'étonnantes contorsions. Ainsi Pierre Le Goffic, dans le chapitre sur la phrase nominale, classe dans le chapitre 351, « la phrase nominale à un seul terme », des GN prédictifs et en donne le commentaire suivant : « Emploi moins naturel qu'avec un adjectif. Un GN isolé (déterminé) est malaisément interprété comme le prédictat (attribut) d'un autre terme resté implicite ; il tend plutôt à être pris comme un terme thématique, hors structure, ou comme prédictat existentiel (terme dont on pose l'existence) » (p. 516). Ce commentaire semble donc en contradiction directe avec le classement proposé.

Ne trouvant dans aucune grammaire une solution satisfaisante, j'émettrai les hypothèses suivantes : une phrase n'est pas obligatoirement prédicative. Elle peut être purement nominative ou désincriptive. Elle a alors pour fonction (primitive par rapport à la fonction prédicative) de nommer un objet du monde. Avant de dire quelque chose sur quelque chose, il faut en effet nommer ce quelque chose dont on va parler. L'archéologie de la phrase serait donc le nom de pure désignation, de pure

nomination, le mot-phrase primitif qui contient évidemment une composante expressive, car pourquoi nommer le monde si ce n'est pour exprimer quelque chose à son égard, par exemple, de la peur, de l'admiration... On rejoint d'ailleurs par cette hypothèse les remarques de G. Guillaume sur le mot-phrase de l'aire prime et la constitution progressive du langage, par exemple dans la leçon du 20 décembre 1956 :

On a commencé par des actes d'expression complexes de dicibilité mentale, orale, picturale, gestuelle, devenus par institution [...] des actes de représentation. On eut ainsi la phrase deux fois : sous l'état éphémère d'un acte d'expression et sous l'état non éphémère durable, d'actes de représentation. Ce fut l'époque du mot-phrase, long ou bref. (LL 56-57, p. 31)

Évidemment, le poète travaille ici avec la langue de l'aire tierce, mais il reste sans doute quelque chose de cette création primitive du langage dans la fréquence des phrases nominales à un terme, et peut-être même dans les autres structures envisagées ici, idée que pourrait corroborer le désir mallarméen de faire du vers un « mot total », une structure phrasique totalement agglutinée grâce au rythme.

On comprend mieux alors la différence entre *Délicieux, ce café !* et *Délicieux !* : d'un côté, on a un thème (*ce café*) dont on dit quelque chose (*il est délicieux*), de l'autre, on ne dit rien à propos du café lui-même, contrairement à ce que dit Le Goffic, mais on met un nom sur un affect ressenti en buvant ledit café. C'est alors la sensation de délice qui est exprimée, indépendamment de ce qui en est la cause.

Le vocatif et l'exclamation ne font que renforcer cette hypothèse. Dans toutes les occurrences, un être-là est posé par l'acte de nomination en dehors de toute structure propositionnelle qui serait soumise au vrai ou au faux. La phrase-mot, nominale et nominative, ne fonctionne pas sur le critère de vérité ou d'erreur, comme la proposition, mais sur celui d'existence, cette existence ayant lieu dans et par la nomination.

— Phrases nominales à « deux » termes

« Barbare » :

- La musique, virement des gouffres et choc des glaçons aux astres.

Dans la seule occurrence de phrase nominale à deux termes, le phénomène prédicatif est cette fois-ci très marqué. La virgule pose en effet l'équivalence entre les deux GN, sur un mode qui rappelle l'apposition. Tout se passe comme si le poète voulait effectivement établir une relation logique d'identité, en dehors de toute référentialité et en dehors de tout ancrage spatio-temporel. Ainsi l'énoncé s'apparente-t-il à une définition universelle, en dehors même de tout acte énonciatif. Solution syntaxique au projet rimbaudien de poésie "objective". Mais à la différence d'un énoncé attributif, le thème n'est pas présupposé connu, il est, comme dans la phrase-mot, affirmé dans son existence par la nomination. Il y a donc un double mouvement en oeuvre 1°) nommer i.e. poser l'existence ; 2°) prédiquer.

2. Les phrases-arguments logiques : ni nominales, ni verbales

Il s'agit des phrases dont le noyau propositionnel est à un mode impersonnel.

- *Le noyau est un infinitif*

C'est le cas dans les strophes centrales du poème de J. Laforgue, chaque strophe représentant une phrase :

- *Dégringolant une vallée,/ Heurter, dans des coquelicots,/ Une enfant bestiale et brûlée/ Qui suce, en blaguant les échos,/ De juteux abricots.*
- *Livrer aux langueurs des soirées/ Sa toison où du cristal luit/ Pourlécher ses lèvres sucrées,/ Nous barbouiller le corps de fruits/ Et lutter comme essui !*
- *Un moment, béer sans rien dire,/ Inquiets d'une étoile là-haut ;/ Puis, sans but, bien gentils satyres,/ Nous prendre aux premiers sanglots/ Fraternels des crapauds.*
- *Et, nous délivrant de l'extase,/ Oh ! devant la lune en son plein,/ Là-bas, comme un bloc de topaze,/ Fous nous renverser sur les reins, Riant, battant des mains !*
- *Se raser le masque, s'orner/ D'un frac deuil, avec art dîner,/ Puis, parmi des vierges débiles,/ Prendre un air imbécile*

Ces phrases à l'infinitif ne choquent pas le lecteur, pas plus qu'elles ne heurtent la syntaxe, puisqu'on les rencontre souvent dans certains types de texte bien particulier, comme les recettes de cuisine.

L'infinitif a pour but de suspendre totalement la prise en charge de l'énonciation par un individu particulier et de laisser l'actualisation en blanc, celle-ci pouvant alors être investie à tout moment par celui qui lit le message. Il a aussi une vocation prescriptive qui le rapproche de la modalité déontique, justement parce que l'actualisation est suspendue. J'ai trouvé dans les *Leçons* de G. Guillaume, d'intéressantes remarques sur les capacités de l'infinitif à devenir prédicat. Dans la leçon du 24 février 1939, Guillaume, analysant des structures du type *Et grenouilles de se plaindre*, note en effet :

Ainsi, on peut poser, dès cet exemple, que ce qui est interdit à l'infinitif français ce n'est pas de devenir prédicat, mais de devenir immédiatement prédicat, parce qu'être prédicat c'est devenir verbe, s'éloigner du plan nominal. [...] C'est ce conflit entre nature de verbe et position d'infinitif que résout la préposition de quand, à la faveur d'un certain mouvement stylistique, elle permet de restituer à l'infinitif l'emploi de prédicat que ne lui permet pas sa position d'infinitif, mais auquel l'appelle sa nature de verbe. (LL 38-39, pp. 152-3)

On peut alors se demander, dans le cas de phrases à l'infinitif comme celles que nous avons, s'il s'agit ou non d'un prédicat. Force est de constater une fois encore que le thème est absent. Mais contrairement à ce qui se passe dans la phrase-mot, il semble que la prédication soit maintenue. La nature verbale de l'infinitif l'emporte ici sur la proximité structurale avec le nom et il fonctionne comme un prédicat dont le sujet est x. La tournure peut être paraphrasée par *on + verbe à la 3^e personne*, mais la différence de sens est alors évidente. Le prédicat n'est pas situé dans une

temporalité, ni même un espace définis. On dirait qu'il flotte entre deux mondes, suspendu dans un univers possible dont l'actualisation reste incertaine.

On remarque que cette suspension de l'actualisation est ici poussée très loin puisque la subordination est le plus souvent prise en charge par une particiale qui permet elle aussi d'éviter l'implication d'un sujet dans le déroulement des strophes centrales du poème et limite donc au maximum l'ancre spatio-temporel de l'acte envisagé.

- *Le noyau est un participe*

Rimbaud utilise, quant à lui, le participe passé ou présent en guise de verbe prédictif, allant même jusqu'à substituer à la forme verbale la forme adjectivale, comme si toute temporalité devait être anéantie, au profit d'un acte pur dont le déroulement est envisagé soit de manière détensive (avec participe passé) soit de manière tensive-détensive (avec participe présent).

En se risquant à proposer un début d'analyse syntaxique du poème, on peut mettre en évidence le fonctionnement propositionnel suivant :

(Phrase 1)

- (Prop. 1) *Bien après les jours et les saisons, et les êtres et les pays, / Le pavillon en viande saignante sur la soie des mers et des fleurs arctiques ; (elles n'existent pas.) /*
- (Prop. 2) *Remis des vieilles fanfares d'héroïsme —*
- (Prop. 3) *qui nous attaquent encore le cœur et la tête — loin des anciens assassins — [...]*
- (Prop. 1bis) *Le pavillon en viande saignante sur la soie des mers et des fleurs arctiques ; (elles n'existent pas) [...]*
- (Prop. 4) *Les brasiers, pluviant aux rafales de givre, [...]*
- (Prop. 5) *les feux à la pluie du vent de diamants jeté par le cœur terrestre éternellement carbonisé pour nous.*

La structure centrale, répétée, semble bien être : « Le pavillon en viande saignante sur la soie des mers et des fleurs arctiques (elles n'existent pas) ». Hautement problématique, cette structure ne possède pas de verbe conjugué, en dehors de celui de la proposition parenthétique. La forme nominale pourrait éventuellement être paraphrasée par un « il y a » ou un « il existe ». Dire que cette structure nominale est prédicative semble quelque peu abusif. Comme dans le cas des phrases-mots, le fait de pouvoir ajouter un élément verbal de type attributif paraît artificiel et semble un stratagème peu probant, comme l'est dans un autre domaine, le déchiffrement des métaphores et leur réinterprétation. Le fait même qu'on ait affaire à un segment nominal va dans le sens d'un énoncé de nomination. L'existence de la chose est posée, en dehors de tout contexte temporel et spatial. L'être de la chose est ainsi affirmé en soi. La proposition entre parenthèse est à cet égard tout à fait signifiante. Comme dans l'Illumination « Conte », une chose est affirmée dans son existence puis niée, mimant ainsi le paradoxe de toute écriture qui « est » et « n'est pas » comme le démontrait déjà P. Ricœur dans *la Métaphore Vive*.

Ainsi, on pourrait dire que le mouvement prédicatif est la tension qui naît entre le thème constitué par le segment nominal et l'élément prédicatif à l'intérieur de la parenthèse.

La (Prop. 3) est une subordonnée relative « classique », en revanche les (Prop. 2), (Prop. 4), (Prop. 5) sont très problématiques.

La (Prop. 2) le plus souvent ne sera pas considérée comme une proposition mais comme un simple complément circonstanciel. Si je la considère comme une proposition, c'est pour plusieurs raisons :

- elle constitue un prédicat dont le thème est sous-entendu par la forme plurielle de *remis* et la présence cataphorique de *nous* ;
- *Remis de* peut être analysé, contrairement à *loin de* comme le participe passé passif du verbe *se remettre de*, on serait donc bien alors dans une structure verbale ;
- le « sujet » sous-entendu de cette « proposition » est autonome par rapport aux propositions qui l'encadrent ;
- cette curieuse forme propositionnelle qui fonctionne avec un participe comme noyau verbal se répète tout au long du poème.

Ainsi, la seconde phrase est constituée d'une seule proposition composée d'un thème : *les formes, les sueurs, les chevelures et les yeux* et d'un prédicat complexe : *flottant + là* :

(Phrase2)

- *Et là, les formes, les sueurs, les chevelures et les yeux, flottant.*

La virgule entre le thème et le prédicat rappelle ici la structure de certaines phrases nominales à deux termes et marque l'articulation entre le thème et le prédicat.

(Phrase.3)

(Prop. 1) *Et les larmes blanches, bouillantes [...]*

(Prop. 2) *et la voix féminine arrivée au fond des volcans et des grottes arctiques.*

La dernière phrase comporte deux propositions : une proposition participiale « classique » formée d'un sujet autonome : *la voix féminine* et du participe passé *arrivée* suivi d'un complément de lieu (Prop. 1) et un membre de phrase constitué d'un GN : *les larmes blanches* et d'un adjectif verbal : *bouillantes* (Prop. 2). Là encore, la présence de la virgule rappelle la structure des phrases nominales à deux termes. En dépit du fait qu'il s'agisse d'un adjectif verbal, il me semble qu'on peut considérer cette structure comme une structure propositionnelle puisque 1°) elle est coordonnée à une autre proposition participiale, 2°) elle est nettement prédicative, 3°) elle garde encore trace de l'origine verbale du prédicat. On arrive sans doute ici au cas limite qui laisse finalement paraître le continuum existant entre Groupe Nominal et Proposition, qui pourrait aussi servir de lieu de réflexion sur la manière

dont on passe du concept de phrase à celui de phrase nominale. En dépit des arguments de Benveniste, qui suggère la radicale différence entre phrase nominale et phrase verbale, on peut se demander si finalement le caractère prédicatif naturellement porté par une forme verbale, ne se retrouve pas déporté par translation sur certaines formes nominales en vertu de leurs liens avec le verbe. Ceci expliquerait, en tout cas, comment on passe du prédicat *verbe* au prédicat *adjectif* dans les phrases nominales à deux termes. Quoi qu'il en soit, le poème de Rimbaud semble remettre en question aussi bien les définitions de la phrase que celles de la proposition, puisque du point de vue de la syntaxe traditionnelle, ces propositions sont irrecevables. On a donc affaire à une forme stylistiquement ultra-marquée où Rimbaud pousse à l'extrême l'emploi en discours d'une forme qui, du point de vue systématique, se refuse à la prédication. Ce faisant, il met en évidence le lien qui unit langue et discours, et fait ressortir la primauté du discours sur la langue, primauté qui fait du discours la « proie », dirait Mallarmé, du langage et le lieu d'expérimentation du principe constitutif de toute langue, à savoir le détournement d'une forme préexistante capable de dire une réalité jusqu'ici indicible. Cette réalité indicible qu'exprime le poème à travers le renoncement aux formes conjuguées du verbe, c'est l'état très particulier de la réalité poétique qui, par un travail de nomination bien plus que de prédication, fait advenir un simulacre qui n'a lieu dans aucune réalité et ne trouve son actualité nulle part ailleurs que dans le poème. C'est pourquoi le système verbal est résolument anti-narratif et se pose en dehors de toute temporalisation effective. Seul un système aspectuel, qui permet de hiérarchiser dans le temps (avant, après, pendant) l'événement est maintenu, faisant du poème un non-lieu mais aussi un lieu chaque fois réactualisable dans l'ici-maintenant du lecteur.

3. La phrase-texte

Avec Mallarmé, un autre type de phrase très particulier est mis en œuvre : la phrase-texte.

La difficulté d'analyse d'*Un Coup de Dés* met en évidence l'un des critères les plus essentiels de la phrase, à savoir sa longueur. Les philosophes grecs l'avaient déjà souligné, ce n'est pas seulement l'unité de sens qui importe mais la possibilité de saisir la phrase aisément dans l'esprit. Autrement dit, le principal critère phrastique est d'être d'une étendue suffisante pour exprimer quelque chose mais aussi suffisamment brève pour qu'on ne perde pas de vue ce dont il est question.

Pour compenser ce non-sens d'une phrase qui ne peut être embrassée par l'esprit, Mallarmé structure visuellement le texte et use des artifices typographiques qui visent à segmenter la phrase-texte en unités rythmico-logiques hiérarchisées par la disposition et la forme des caractères. Du coup, le lecteur perçoit le sens général, sans pour autant être sûr d'avoir saisi tous les détails qui, faisant foison, se dissipent.

Si ce poème est un cas limite, on retrouve de telles tentations de la phrase-texte chez des auteurs comme Proust ou Cendrars. Paradoxalement, la tentation de la

phrase-texte est le symétrique exact de la phrase-mot, car dans les deux cas, il s'agit de saisir en une fois la réalité visée et de construire un « mot-total, neuf et comme étranger à la langue » (Mallarmé). On comprend dès lors que tous les cas-limites envisagés ici ont le même objectif, celui de forcer la langue, grâce et par le discours, et ainsi, d'aller à l'inconnu pour trouver du nouveau, c'est-à-dire, linguistiquement, de réemployer des signes pour les adapter à une nouvelle sémiologie capable de dire ce qui jusqu'alors était indicible, faute de la sémiologie convenante.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la conception poétique de la phrase et sur ce qu'on pourrait en tirer au point de vue purement linguistique.

On s'en rend compte aisément, la phrase n'est guère une unité de mesure en poésie. On pourrait alors se poser plusieurs questions : a) quelle est l'unité syntaxique que privilégie le poème par rapport à la phrase ? b) Pourquoi la phrase n'est-elle pas l'unité centrale, comme elle l'est par exemple dans un article de journal ou dans un roman du XIX^e siècle ? Sans prétendre répondre dans ce court exposé à d'aussi vastes questions, je me contenterai d'énoncer quelques hypothèses qui pourraient orienter cette double recherche :

1^o) La difficulté à délimiter des phrases en tant que telles, alors que les structures logiques sont assez nettes, laisse percevoir la prévalence du fonctionnement logique sur le fonctionnement phrastique. Le poème obéit parfois moins aux prescriptions de la syntaxe phrastique qu'aux règles très générales de la logique.

Ce fonctionnement logique ne met pas uniquement en œuvre un principe propositionnel mais encore un principe identificatoire et un principe propositionnel (ce que disait déjà Aristote) correspondant aux deux grands sens de « être » : *être par soi* et *être par accident*, le langage poétique semblant privilégier le dire de *l'être par soi* plutôt que celui de *l'être par accident*. Ou pour le dire autrement, il s'agit de nommer plutôt que de prédiquer.

Cette remarque déborde évidemment les enjeux purement stylistiques, dans la mesure où elle remet en cause le principe de Benveniste qui définit la phrase par son seul caractère prédicatif.

2^o) La récession du fonctionnement phrastique correspond aussi à une recherche de l'expressivité qui se fait au détriment de l'expression.

3^o) Des constructions logico-syntaxiques du poème sont universalisantes, ce qui correspond à la recherche d'une certaine forme, toute linguistique, d'objectivité. Le sujet (et le thème) de la phrase rimbaudienne n'apparaît généralement que de manière oblique, répondant en cela au souci de « poésie objective » exprimé dans les « lettres du voyant ». Les propositions sans verbe conjugué (très fréquentes aussi dans *Un Coup de Dés*) permettent le déploiement d'un événement surgi en dehors de toute attache subjective et se déroulant en soi dans le monde, comme malgré

l'énonciateur, selon l'idée d'un « surgissement des profondeurs », comme l'expose Rimbaud dans ses lettres.

4^o) Paradoxe poétique, alors que l'énoncé est « déréférencé », l'expressivité augmente. D'où le double intérêt des phrases a-temporelles, qu'elles soient nominales ou centrées sur un verbe à un mode impersonnel. D'un côté, on perd en actualisation en supprimant l'ancre à la personne et l'ancre au temps, de l'autre, on gagne en expressivité, donc en subjectivité, mais il s'agit d'un sujet bien particulier, que Mallarmé qualifie d'in-individuel, c'est-à-dire ce sujet mouvant, qui, tout en restant l'intime de l'humain, se délocalise d'individu en individu à chaque lecture, et se trouve dépourvu de site, donc de référence à un ici-maintenant. La poésie se construit alors comme l'objectif du subjectif. Du coup, la phrase poétique n'a pas d'existence stable car elle est une sorte d'idéogénèse énonciative, c'est-à-dire davantage dans la langue que la phrase ordinaire et pourtant uniquement de l'ordre du discours singulier.

5^o) On constate aussi dans tous les poèmes la concurrence de la structure phrastique linéaire avec la structure poétique tabulaire : au niveau rythmique comme au niveau sémantique.

a) au niveau rythmique :

Le temps m'a manqué pour observer en détail les rapports entre période et phrase d'une part, entre rythme phrastique et structure poétique du rythme d'autre part. Loin de penser, comme Bernadet que :

Si l'écrivain distingue la période de la phrase, il les identifie pratiquement puisque l'objectif stylistique consiste à disposer l'écrit de façon inusité, décorativement, entre la phrase et le vers, certains traits pareils à ceci (*Le Livre, instrument spirituel*) à savoir des segments adventices qui contribuent à l'expansion phrastique (Bernadet, 1998 : 256).

on serait au contraire tenté de croire que la conscience que le poète a de la rythmique propre à la phrase le fait jouer, au niveau de la mise en forme, en concurrence avec ce rythme propre. Mais ce sera l'objet d'une autre étude.

b) au niveau sémantique :

Beaucoup l'ont déjà montré, la signification du poème se construit souvent grâce à des réseaux isotopiques obliques bien plus que dans la linéarité syntagmatique de la phrase.

6^o) Tous les cas-limites envisagés ont le même objectif : celui de forcer la langue grâce et par le discours, et ainsi, d'aller à l'inconnu pour trouver du nouveau, c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie guillaumienne, de réemployer des signes pour les adapter à une nouvelle sémiologie capable de dire ce qui jusqu'alors était indicible, faute de la sémiologie convenante. Par quoi la poésie, à la proue du langage, est plus que tout autre langage l'avant-science de toute science et peut-être le laboratoire de linguistique par excellence.

Ouvrages de référence**Théorie :**

- Benveniste É. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, coll. « Tel », t. 1, 1966, t. 2, 1974.
- Bernadet, A. (1998), « Rythme et contre-accent chez Mallarmé », *Faits de langue et sens des textes*, SEDES.
- Cohen, J. (1966), *Structure du langage poétique*, Flammarion.
- Riegel, M., Pella J.-C., Rioul R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, PUF, coll. « Linguistique nouvelle ».
- Guillaume, G. (1992), *Leçons de linguistique 1938-1939*, PU de Laval et PU de Lille.
- Guillaume, G. (1982), *Leçons de linguistique 1956-1957*, PU de Laval et PU de Lille.
- Guillaume, G. (1995), *Leçons de linguistique, 1958-1959 et 1959-1960*, PU de Laval et P.U. de Lille.
- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986), *La Grammaire d'Aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion.
- Le Goffic, P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Hachette, coll. « Supérieur ».
- O'Brien D. (1999), « Théorie de la proposition dans le *Sophiste* de Platon », *Théories de la phrase et de la proposition de Platon à Averroès*, Ed. Rue d'Ulm.
- Ricoeur, P. (1975), *La métaphore vive*, Seuil, coll. « Poétique ».
- Soutet, O. (1995), *Linguistique*, PUF, coll. « Premier cycle ».

Littérature :

- Céline L.-F., 1932, *Voyage au bout de la nuit*, Gallimard.
- Laforgue J., *Les Complaintes*, Gallimard, coll. « Poésie », 1979.
- Mallarmé S., *Oeuvres complètes*, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1945.
- Rimbaud, A., *Oeuvres*, Flammarion, coll. « GF », 1989, trois volumes.

QUATRIÈME PARTIE**GENÈSE DE LA PHRASE
(LANGUES DIVERSES)**

**Syntaxe du verbe
et de ses compléments propositionnels
en anglais**

Dairine O'Kelly
Université du Sud, Toulon-Var

1. Quelques rappels

1.1. Le plan subjectif du langage

Un examen exhaustif des écrits sur la question aurait largement dépassé le cadre du présent exposé. Je me suis donc contentée de consulter trois grammaires du français publiées ces dernières années : *Grammaire de la phrase française* de Pierre Le Goffic(1993) ; *Grammaire méthodique du français* de Martin Riegel et al. (1994) ; enfin, de Marc Wilmet, *Grammaire critique du français* (1997). Dans aucun de ces ouvrages je n'ai trouvé une prise de position claire sur le problème qui m'intéresse ici, en gros les diverses formes que peut prendre le complément du verbe. En termes très simples, comment rendre compte en français de la différence entre, par exemple :

- [1] Je veux *une glace*.
- [2] Je veux *venir avec vous*.
- [3] Je veux *qu'elle vienne*

Dans le premier cas, le verbe est complété par un *syntagme nominal*, dans le second par ce que certains appellent une *proposition infinitive*, dans le troisième, par une *proposition subordonnée*. En anglais, on a la chance d'avoir une terminologie sur mesure pour distinguer les deux types de compléments verbaux : « venir avec vous » (Je veux *venir avec vous*) serait “a non-finite clause” — « proposition quasi-nominale », selon les guillaumiens — et « qu'elle vienne » (Je veux *qu'elle vienne*) “a finite clause” (proposition à verbe conjugué). Tout comme en français, l'anglais possède en effet des verbes qui sont complétés, tantôt par une proposition quasi-nominale (*We agreed to see her*), tantôt par une subordonnée à verbe conjugué (*We agreed (that) she should be told*). Il existe également, comme en français, quelques verbes qui sont complétés tantôt par un syntagme nominal (*She promised an expensive present to the child*), tantôt par une proposition quasi-nominale (*She promised to buy a new car with the money*), tantôt enfin par une proposition subordonnée (*She promised that she would not forget*).

Je pars du principe guillaumien que le comportement de ces verbes n'a rien d'arbitraire, qu'il correspond au contraire à un système cohérent que le linguiste a

pour tâche de découvrir ; en d'autres termes, les verbes ici en cause ont la syntaxe de leur potentialité sémantique. La forme que prend le complément verbal (subordonnée ou proposition quasi-nominale) est motivée par un faisceau de faits parmi lesquels le type d'événement auquel renvoie le verbe dans l'univers phénoménal est peut-être le plus important.

Avant de procéder à l'exposition des faits, je vais passer en revue un certain nombre de points théoriques sur lesquels je m'appuierai au cours de cette tentative d'explication. Le premier point concerne l'opposition qu'établit Michel Bréal entre « les mots qui (me) servent à exposer les faits eux-mêmes », et ceux qui se rapportent à ce qu'il appelle « le côté subjectif du langage ». Il s'agit, à peu de choses près, de la dichotomie de Karl Bühler entre le *plan déictique* et le *plan symbolique*, dichotomie que l'on retrouve dans *le modus* et *le dictum* de Charles Bally, ainsi que, d'une certaine façon, dans le dialogisme bakhtinien. Bréal écrit :

S'il est vrai, comme on l'a prétendu quelquefois, que le langage soit un drame où les mots figurent comme acteurs et où l'agencement grammatical reproduit les mouvements des personnages, il faut au moins corriger cette comparaison par une circonstance spéciale : l'imprésario intervient fréquemment dans l'action pour y mêler ses réflexions et son sentiment personnel, non pas à la façon d'Hamlet qui, bien qu'interrompant ses comédiens, reste étranger à la pièce, mais comme nous faisons nous-même en rêve, quand nous sommes tout à la fois spectateur intéressé et auteur des événements. Cette intervention, c'est ce que je propose d'appeler *le côté subjectif du langage*.

Ce côté subjectif est représenté : 1° par des mots ou des membres de phrase ; 2° par des formes grammaticales ; 3° par le plan général de nos langues.

Je prends pour exemple un fait divers des plus ordinaires : « Un déraillement a eu lieu hier sur la ligne de Paris au Havre, qui a interrompu la circulation pendant trois heures, mais qui n'a causé *heureusement* aucun accident de personne ». Il est clair que le mot imprimé en italique ne s'applique pas à l'accident, mais qu'il exprime le sentiment du narrateur. Cependant nous ne sommes nullement choqués de ce mélange, parce qu'il est absolument conforme à la nature du langage.

Une quantité d'adverbes, d'adjectifs, de membres de phrase, que nous intercalons de la même manière, sont des réflexions ou des appréciations du narrateur. Je citerai en première ligne les expressions qui marquent plus au moins de certitudes ou de confiance de celui qui parle, comme *sans doute*, *peut-être*, *probablement*, *sûrement*, etc. Toutes les langues possèdent une provision d'adverbes de ce genre : plus nous remontons haut dans le passé, plus nous en trouvons. Le grec en est largement pourvu : je me contente de rappeler cette variété de particules dont la prose de Platon est semée, et qui servent à nuancer les impressions ou les intentions des interlocuteurs. On peut les comparer à des gestes faits en passant ou à des regards d'intelligence jetés du côté de l'auditeur.

Essai de sémantique (1897), « L'élément subjectif », pp. 234-237.

1.2. Personne d'énoncé / personne d'énonciation

Ces « gestes faits en passant », ou « ces regards d'intelligence jetés du côté de l'auditeur », seraient ainsi le fait de l'*imprésario*, autrement dit de la *personne d'énonciation*. Il faut donc partir du principe que la linéarité du flot verbal est le résultat de l'enchevêtrement de deux discours : un premier discours qui relève de la prédication à proprement parler, qu'on appellera le *plan de l'énoncé*, ou *plan*

prédictif ; un second qui relève de l'intervention de l'*imprésario*, ou « metteur en forme », autrement dit, du *plan de l'énonciation*. Le plan de l'énoncé concerne « ce dont il est parlé » ; il peut, sans abus, être assimilé à une troisième personne. Le plan de l'énonciation concerne la relation dialogique entre la « personne parlante » ou *personne d'énonciation* et son alter ego, la « personne écoutante ». Dans cette relation structurante qui sous-tend tout discours, les trois rangs du système de la personne jouent, on le voit, un rôle fondamental.

Notre conception actuelle du système de la personne repose sur deux traditions : celle de Denys le Thrace qui définit les trois rangs en termes de rôles de locution : « la première personne, c'est celui de qui vient l'énoncé. La deuxième personne, c'est celui à qui il est adressé. La troisième, c'est celui dont il parle » (trad. *Lallot*, 1989). La seconde tradition, celle d'Apollonius Dyscole, insiste sur la dualité de la première personne. La définition de Priscien est celle qui est le plus souvent citée :

La première personne, c'est quand celle qui parle, parle d'elle-même, la seconde, [c'est celle à laquelle on parle par une interpellation directe] ; la troisième, celle qui ne parle pas et qui ne reçoit pas d'interpellation directe s'adressant à elle.

Cette définition correspond plus au moins à la position adoptée par Guillaume, qui, prenant comme exemple la conjugaison *je souffre*, *tu souffres*, *il souffre* (le passage en question se trouve dans le volume 8 des *Leçons*, p. 183), commence par observer que « *souffre*, qui est le prédicat dans *je souffre*, est rapporté en pensée au *je dont il est parlé*, et non au *je parlant* ». Ainsi, commente-il, « l'étroite sphère du moi est, dès la première personne, quittée ». Le *tu* dans *tu souffres* inclut « le toi à qui le moi parle, à qui il est parlé, et à qui il est parlé de lui, c'est-à-dire son moi, porté hors du moi ». Quant à la troisième personne, *il*, dans *il souffre*, elle exclut la première et la deuxième, dans la mesure où elle ne représente que la personne *dont il est parlé*. Le schéma ci-dessous à trois entrées illustre cette analyse :

Formes subjectives de langue en français	3°	2°	1°
	d'elle	à elle	par elle
<i>je</i>	+	-	+
<i>tu</i>	+	+	-
<i>il</i>	+	-	-

Selon cette façon de voir, on constate que seule la troisième personne est présente *partout* ; c'est également la seule qui soit vraiment simple du point de vue psychique. Les personnes interlocutives, qui, par une sorte de *contrat associatif*, font la synthèse de la personne d'énonciation et de la personne d'énoncé, sont, de ce fait, caractérisées par leur complexité psychique. Guillaume les imagine occupant un *lieu extérieur transcendant*, comme deux pôles « entre lesquels le langage s'inscrit et se développe ». Ce *lieu extérieur transcendant* correspond, bien évidemment, au « plan déictique » de Bühler et au « côté subjectif » de Bréal. Le plan prédictif, ou symbolique, celui de « la personne dont il est parlé, sans plus »,

c'est-à-dire la troisième personne, constitue par contraste un *lieu intérieur immanent*, « celui des mots qui (me) servent à exposer les faits eux-mêmes » (Bréal).

C'est cette opposition nette entre ce que Guillaume appelle « les personnes contenantes de langage » et la « personne contenue de langue », qui caractérise le système de la personne dans les langues occidentales. En anglais, elle est marquée sémiologiquement dans le verbe par une opposition binaire entre « Ø » désinence vs. « -s ». Ainsi, la participation à l'acte de langage, qui caractérise « je » et « tu », est signalée, au présent, par l'absence de marque sémiologique (*"I/we go-Ø, you go-Ø"*), alors que la non-participation (exclusion ou absence), qui caractérise la troisième personne, est signalée au présent du singulier par le morphème « -s » (*"he goes"*). On verra par la suite le rôle révélateur que joue cette opposition.

2. Autour d'un exemple

2.1. L'analyse traditionnelle

Malgré une apparente simplicité, la phrase ci-dessous pose quelques problèmes intéressants (la partie à analyser est en italiques) :

I am in love with John Beaver and I want to have a divorce and marry him (Evelyn Waugh, *A Handful of Dust*).

Cette construction figure comme second membre d'une phrase complexe qui comprend deux propositions ("clauses" en anglais) reliées par la conjonction de coordination *and* (*I want to have a divorce / and / marry him*). Je mets pour l'instant entre parenthèses le problème posé par la coordination des deux syntagmes verbaux (*have a divorce* et *marry him*).

En grammaire traditionnelle, anglaise ou française, le schéma ci-dessous fait l'unanimité :

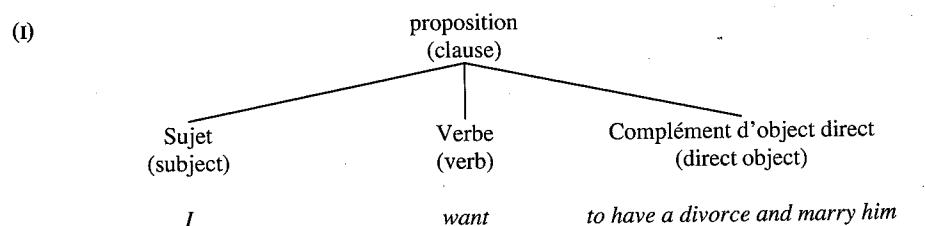


Fig. 1

La proposition "to have a divorce and marry him" est analysée comme une proposition quasi-nominale ("non-finite clause") qui, à la suite d'un *changement de rang* (rank-shifting) occupe la fonction syntaxique de complément d'objet direct du verbe. La grammaire française nomme ce genre de construction « proposition complétive ». L'analyse repose sur l'idée que la proposition comprend quatre

« constituants immédiats », dont deux sont essentiels (le sujet et le verbe), les deux autres étant optionnels (le complément et l'*« adjoint »*). Ces constituants représentent des *fonctions syntaxiques* : celle de sujet se réalise sous la forme d'un groupe nominal ; celle de verbe, sous la forme d'un groupe verbal ; celle de complément, sous la forme d'un groupe nominal ; enfin celle d'adjoint sous la forme d'une construction adverbiale. Cela explique pourquoi une proposition doit être coulée dans un moule nominal avant de pouvoir occuper une fonction normalement prévue pour un nom. Cette analyse traditionnelle ne me convainc qu'à moitié. Il me semble en effet que la nette différence sémantique que je perçois intuitivement entre *vouloir quelque chose* et *vouloir faire quelque chose* est escamotée. J'ai donc tenté d'établir un classement de tous les verbes qui me posent des problèmes de ce genre.

2.2. Les divers paradigmes

J'en ai dégagé quatre :

i) Verbes complétés par une proposition quasi-nominale :

(i)a	- to + infinitif	(i)b	participe présent
He	<i>agreed</i> <i>to tell her</i>	I	<i>stopped</i> <i>doing it</i>
	<i>consented</i>		<i>liked</i>
	<i>decided</i>		<i>enjoyed</i>
	<i>expected</i>		<i>kept</i>
	<i>failed</i>		<i>considered</i>
	<i>hoped</i>		<i>denied</i>
	<i>managed</i>		<i>disliked</i>
	<i>began</i>		<i>didn't fancy</i>
	<i>offered</i>		<i>finished</i>
	<i>proceeded</i>		<i>kept</i>
	<i>promised</i>		<i>didn't mind</i>
	<i>refused</i>		<i>postponed</i>
	<i>swore</i>		<i>risked</i>
	<i>undertook</i>		<i>practised</i>
	<i>wished</i>	etc.	

(ii)a Verbes complétés par une proposition subordonnée :

SUJET	VERBE	COMPLETIVE CLAUSE
Mary	<i>said</i>	<i>that John was coming</i>
	<i>swore</i>	
	<i>explained</i>	
	<i>denied</i>	
	<i>wished</i>	
	<i>supposed</i>	
	<i>hoped</i>	
	<i>suspected</i>	
	<i>resented</i>	
	<i>regretted</i>	

(ii)b

SUJET	VERBE	COMPLETIVE CLAUSE
Mary	<i>knows</i>	<i>what you did</i>
		<i>who you are</i>
	<i>doesn't care</i>	<i>who did it</i>
		<i>what caused it</i>
		<i>how he did it</i>
		<i>when he did it</i>
		<i>where he did it</i>
		<i>if he did it</i>

Dans la première série, sur le modèle "I agree to put a stop to it", en (i)a (colonne de gauche ci-dessus), les verbes sont complétés par des propositions dites "infinitives" ; dans la seconde série — (i)b, colonne de droite — ils le sont par un participe présent, sur le modèle "I stopped going to the cinema". Une troisième catégorie — (ii)a — offre des verbes qui régissent des propositions conjuguées subordonnées ("finite subordinate clauses") : "She hoped that he was coming". Dans le dernier type — (ii)b — le verbe est complété par des constructions que la grammaire anglaise appelle, à mon avis à tort, des *propositions relatives nominalisées* ("nominal relative clauses"). Je les laisse de côté pour l'instant.

Même si ce premier classement a besoin d'être affiné, un certain nombre de faits apparaissent d'emblée. Dans le cas, par exemple, des verbes classés sous la rubrique (ii)a, on remarquera que la quasi totalité de ces verbes sont directement ou indirectement liés au discours rapporté, et renvoient, soit à des paroles prononcées (*said, swore, explained, denied*), soit à des attitudes de locution qui résument des paroles ou des pensées (*wished, supposed, hoped, suspected, resented, regretted*).

On remarquera également que certains peuvent être complétés par "so" ou "not" (I hope /said /suppose etc. so), d'autres pas (*resent, regret, etc.*), sans oublier qu'on peut dire *I regret/resent the fact that...*, mais pas * *I said the fact that...* Il y a donc des sous-ensembles à établir à l'intérieur de cette liste.

Si l'on examine les deux premières listes, on constate une certaine cohérence entre le *contenu sémantique* du verbe et la *forme de saisie* de la complétive. Les verbes de la liste (i)a semblent mettre en cause, dans chaque cas (hormis "began"), l'*intentionnalité* du sujet-support ; et, dans chaque cas, le verbe presuppose un événement dont la réalisation dans l'univers pragmatique est totalement envisageable en termes de « pas encore », autrement dit, l'événement se conçoit comme un *projet*. Le choix de la vision perfective semble donc aller de soi. Dans le cas de la liste en (i)b il convient, dans un premier temps, de dégager deux sous-ensembles. Le premier renvoie moins directement à l'intentionnalité qu'aux sentiments du sujet-support par rapport à un événement dont l'actualisation n'est pas en cause (*liked, enjoyed, considered, denied, didn't fancy, didn't mind, postponed, risked*). Dans chaque cas, en effet, le sémantisme du *verbe regardant* semble impliquer une prise de position, si peu que se soit, dans l'immanence de l'événement désigné par l'idée regardante, ce qui expliquerait, dans la complétive, le choix du participe présent, avec sa part de « déjà ». Le second sous-ensemble (*stopped, kept, finished practice*) concerne, non l'intentionnalité, mais la manière dont se déroule l'événement ; ce second groupe a donc trait à l'*aspect* du verbe.

On se retrouve ainsi avec deux groupes : (i) le premier est composé de verbes qui mettent en cause, d'une façon ou d'une autre, l'*attitude du sujet* par rapport au procès, (ii) le second ne décrit pas un procès, mais la *manière de se dérouler d'un procès*. Dans les deux cas, il est clair qu'on a affaire à des verbes sémantiquement auxiliaires ; dans le premier cas, à des *auxiliaires modaux*, dans le second, à des *auxiliaires aspectuels*. Je m'en tiendrai ici à l'examen des candidats à l'auxiliarité modale.

Si l'on examine le paradigme des formes qui se construisent d'après le même schéma syntaxique (*expect, hope, consented to, etc.*), on constate qu'il s'agit, chaque fois, de verbes qui expriment, d'une manière ou d'une autre, l'attitude du sujet de l'énoncé par rapport à un autre verbe qui, lui, exprime le véritable événement. En d'autres termes, il s'agit, comme le dit Benveniste (1966), «d'une attitude indiquée, non d'une opération décrite». Or l'*attitude indiquée*, si l'on suit Bréal, appartient au plan subjectif, au *modus* de Bally ; tandis que l'opération décrite appartient au plan prédictif, au *dictum*. La question qu'il convient de se poser à présent est donc de savoir quelle est la place de ces verbes par rapport à ces deux plans — celui de l'énoncé et celui de l'énonciation.

Pour revenir à la phrase à analyser (ci-dessus § 2.1.), il est clair que l'explication traditionnelle ne tient aucun compte de ces deux dimensions. Le verbe "want" est traité de la même manière, qu'il soit complété par un nom ou par une forme quasi-

nominale. Il faut reconnaître que sa morphologie et son comportement syntaxique invitent à abonder dans ce sens : il ne possède aucun des traits morphologiques ou syntaxiques qui caractérisent, en anglais, la classe des auxiliaires modaux. Il existe, malgré tout, un certain nombre d'arguments en faveur de son admission, comme membre marginal, dans la classe des modaux. Dans les exemples ci-dessous, il apparaît en effet que la seule différence entre [2] *ought to have* et [3] *wants to have* est la présence du morphème « -s » en [3].

- [1] Brenda *must have* a divorce and marry him.
- [2] Brenda *ought to have* a divorce and marry him.
- [3] Brenda *wants to have* a divorce and marry him.

Si l'on compare la structure de surface de [1] et de [2], il semble difficile de récuser l'analyse suivante en forme d'arborescence :

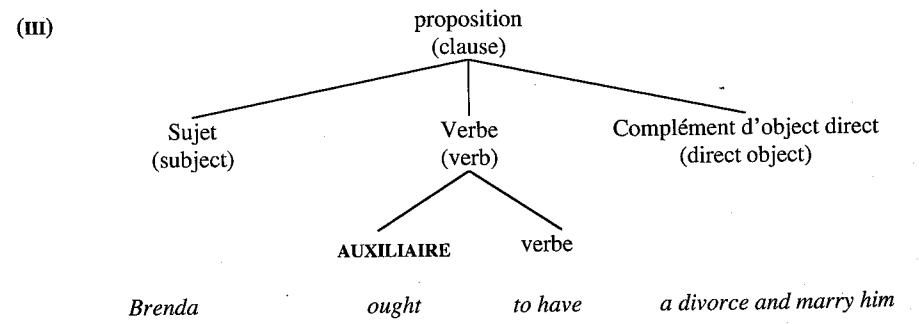
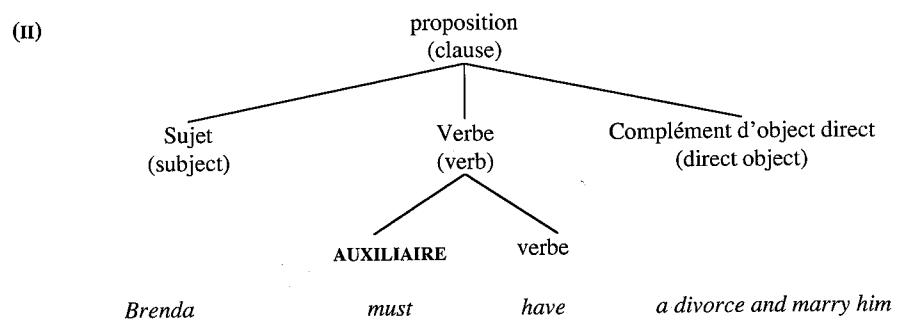


Fig 2

Dans les deux cas (*must have* et *ought to have*), le syntagme verbal est composé d'un auxiliaire de modalité qui exprime non pas un événement, mais le *point de vue du sujet d'énonciation* sur les conditions d'existence de l'événement désigné par le

verbe principal ; en d'autres termes, la personne d'énonciation, l'*« imprésario »*, comme dit Bréal, se prononce sur la relation entre le sujet d'énoncé (*Brenda*) et l'événement désigné par le verbe principal et par son complément (*have a divorce and marry him*). Cette analyse fait l'unanimité chez tous les linguistes et chez les grammairiens, indépendamment de leur allégeance théorique. A première vue, il ne semble pas y avoir de raison de ne pas traiter la variante avec *want* de la même façon :

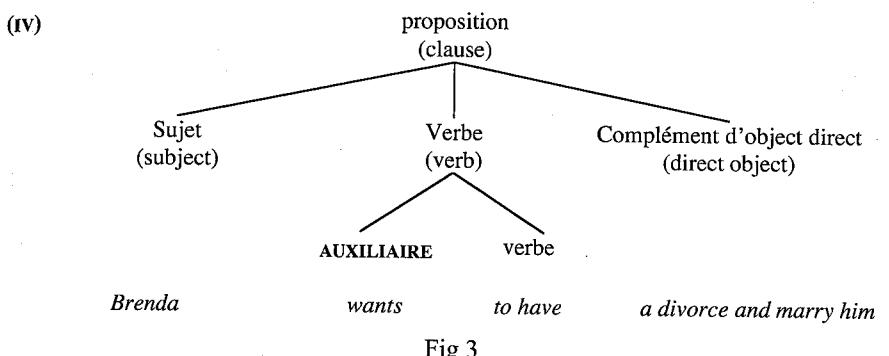


Fig 3

Il reste cependant un certain nombre de problèmes à régler, à commencer par le « -s » qui, avec *want*, apparaît à la troisième personne du singulier, sans oublier la nécessité, à la différence des modaux, de faire appel à l'auxiliaire « do » pour la réalisation des modalités phrasiques. Ainsi, si en [4] et en [5], l'interrogation peut se faire par simple inversion de l'auxiliaire et du sujet, en [6], elle nécessite le recours à « do » :

- [4] Must Brenda have a divorce ? — Yes, she must.
- [5] Ought Brenda to have a divorce ? — Yes, she ought (to).
- [6] Does Brenda want to have a divorce ? — Yes, she does.

Il faudrait pousser davantage l'analyse afin de découvrir la raison de cette différence morpho-syntaxique. Car, lorsqu'ils sont complétés par une forme quasinominale, les verbes de la classe (i) ci-dessus partagent suffisamment de traits avec les modaux pour être de légitimes candidats à la fonction d'auxiliarité.

Le seul indice qui semble plaider contre leur classement avec les modaux est le fait qu'à la troisième personne du singulier *must* et *ought* restent invariables, alors que *want* se comporte comme un verbe lexical en prenant la marque de la troisième personne, la personne d'énoncé. Cela semble indiquer qu'à la différence des modaux, qui signalent systématiquement l'intervention de la personne d'énonciation, ce n'est pas la subjectivité de la personne d'énonciation qui est en cause avec ce type de verbe, mais celle de la personne d'énoncé. Un simple test peut confirmer cette hypothèse. Ainsi, lorsqu'il s'agit des modaux à proprement parler, c'est à chaque fois, l'intentionnalité de la personne d'énonciation, ou « imprésario », qui est engagée :

- I must :* c'est moi, personne parlante, qui donne mon avis sur *ma propre situation*.
You must : c'est moi, personne parlante qui donne mon avis sur *ta situation*.
She must : c'est moi, personne parlante, qui donne mon avis sur *sa situation*

En revanche, dans le cas de *want*, on s'aperçoit que ce n'est pas la volonté de l'énonciateur qui est en cause, mais celle de la personne d'énoncé. Comme dans le cas de « je souffre », lorsqu'on dit « *I want* », « le prédicat est rapporté en pensée au *je dont il est parlé*, et non au *je parlant* ». En raison de la complexité psychique ou, si l'on préfère, du « contrat associatif » des personnes d'interlocution, cette répartition des rôles n'apparaît clairement qu'à la troisième personne (*she wants* / Brenda wants) : on peut constater qu'ici la volonté de la personne parlante n'est pas en cause, mais celle de la personne dont il est parlé, qui n'est ni la personne qui parle, ni la personne à qui il est parlé. C'est cette exclusion de la relation interlocutive qui explique l'apparition du morphème « -s », signe d'absence et de simplicité psychique. Il s'ensuit que, lorsque la personne parlante dit « *she wants* », elle se transforme en quelque sorte en *rapporleur* des désirs de la personne dont il est parlé. A la différence des vrais auxiliaires de modalité, où le sujet d'énonciation et le sujet d'énoncé restent chacun de son côté, il y a ici *coïncidence* des deux plans. Il se crée alors un plan intermédiaire qui participe à la fois du *lieu extérieur transcendant*, celui des « personnes de langage » (Guillaume) et du *lieu immanent*, celui de la « personne de langue » — plan intermédiaire qui est une sorte de no man's land entre le *discours direct* et le *discours rapporté*. Cela explique pourquoi les verbes comme « *want* » exigent un contexte particulier lorsqu'ils sont conjugués à la deuxième personne. Si je dis, par exemple, « *You want to have a divorce and marry him* », je ressens le besoin d'ajouter, soit un point d'interrogation « *mental* », soit un indice d'expressivité — surprise, indignation, etc.

L'examen des autres verbes des deux listes (ia & ib), fait apparaître qu'avec des différences mineures, l'ensemble des remarques ci-dessus sont applicables à toute la série, hormis, évidemment, le groupe des verbes aspectuels. On peut par conséquent en conclure que ces verbes se distinguent de la masse verbale, parce qu'ils ne renvoient pas à des événements, mais à des attitudes par rapport à l'événement décrit par le verbe quasi-nominal. Ils se distinguent des modaux parce qu'ils mettent en cause, non la subjectivité du sujet d'énonciation, mais celle du sujet d'énoncé. On serait donc fondé à classer ces verbes comme des semi-auxiliaires ou, mieux, des *auxiliaires lexicaux de modalité*.

L'examen des reprises anaphoriques en [7] et en [8] offre un second argument contre le point de vue traditionnel qui, rappelons-le, analyse « *to have a divorce* » comme le COD de *want*. On constate que lorsque « *want* » se comporte comme un verbe lexical normal, c'est-à-dire lorsqu'il est complété par un COD, la reprise se fait tout à fait normalement avec le pronom de troisième personne. En revanche,

lorsqu'un complément quasi-nominal le fait glisser vers l'auxiliarité, la reprise anaphorique se fait, non par « *it* » mais par « *to* » :

- [7] Why doesn't Brenda have a divorce ? — Because she doesn't *want to* (have a divorce)
[8] Why did Brenda give her car to Tony ? — Because she no longer wanted *it* (her car)

La reprise par *to* indique que « *want* » porte sur un *procès entendu dans le temps* et non sur un *objet spatialisé* (Brenda wants a new coat — she wants *it*).

Ces réflexions permettent d'aborder le dernier problème, l'analyse de « *to have a divorce and marry him* ». Doit-on considérer, comme invite à le faire l'analyse traditionnelle en COD, que « *to have a divorce and marry him* » comporte deux verbes coordonnés (un seul syntagme verbal) — comme par exemple avec « *First wash and peel (V + V) the potatoes* » —, ou s'agit-il de deux propositions coordonnées avec ellipse du sujet (*I*) et du verbe (*want*) ?

- [9] I want to have a divorce and [I want to] marry him [i.e. John Beaver].

Examinons d'abord la différence entre : *I want a divorce* et *I want to have a divorce*. L'analyse traditionnelle opposerait ces deux phrases de la manière suivante :

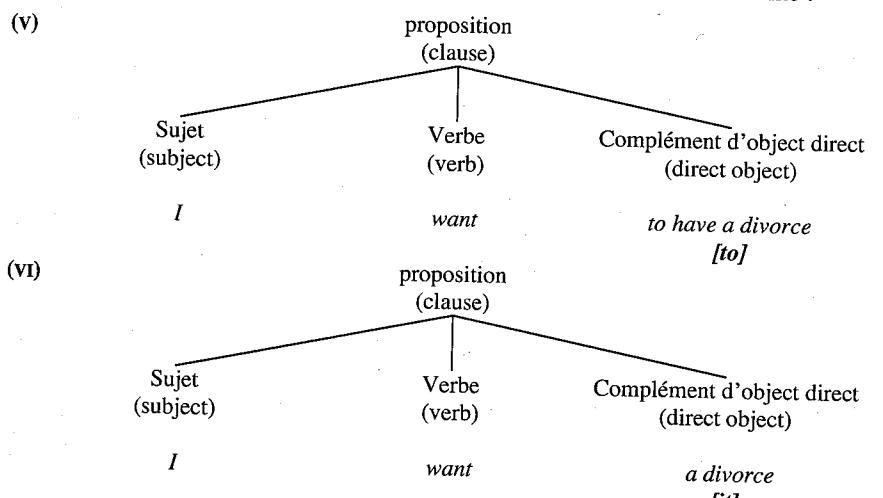


Fig. 4

Hormis les reprises (*to have a divorce* → *to* ; *a divorce* → *it*), les deux phrases semblent vouloir dire à peu près la même chose : la reprise par « *to* » indique que « *to have a divorce* » est entendu comme un *procès*, alors que la reprise par « *it* » indique que « *a divorce* » est entendu comme une « *chose* ». La vraie différence apparaît lorsqu'on tente d'ajouter le second membre coordonné, « *marry him* ». On constate que l'ajout est impossible dans le second cas (**I want a divorce and marry him*).

"him)". Il semblerait que la présence de « to have » soit appelée par le second terme de la coordination. On aurait ainsi deux événements — (i) have a divorce, (ii) marry him — régis par le sujet support *I* et l'auxiliaire lexical de modalité *want to*. « marry him » a donc le statut de proposition coordonnée elliptique :

I want to have a divorce and (ii) [I want to] marry him.

Ceci me conduit, en guise de conclusion, à proposer une troisième analyse qui, à la différence des deux autres, tient compte de l'existence des deux plans — celui du plan subjectif qui, dans la terminologie de Bally, est identifié comme le *modus*, et celui du plan prédicatif, identifié comme le *dictum*. L'arborescence ci-dessous rend compte de cette analyse :

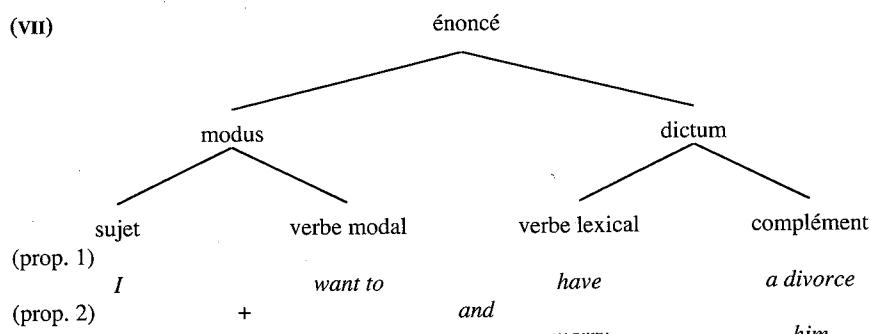


Fig. 5

Bibliographie complémentaire

- Bally, Ch. ([1932] 1944, 2^e éd.), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke.
 Benveniste, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
 Bréal, M. (1897) *Essai de sémantique*, Hachette, Paris.
 Guillaume, G. (1988), *Leçons de linguistique 1947-1948 C*, vol. 8, Presses Universitaires de Lille / Québec, Presses de l'Université Laval.
 Lallot, J. (1989), *La grammaire de Denys le Thrace*, Paris, Editions du CNRS.

19

La langue basque selon Gustave Guillaume : quelques commentaires d'un point de vue structuraliste fonctionnaliste

Jean-Baptiste Coyos

UMR 5478 CNRS

Avant-propos¹

On sait que Gustave Guillaume s'est intéressé à la langue basque et plus particulièrement à son système verbal. Il a échangé une correspondance à ce sujet avec le bascologue Georges Lacombe entre les années 1941 et 1945. L'année la plus riche pour ses conférences données à l'École Pratique des Hautes Études concernant cette langue est 1948-1949. Après 1949, le basque est rarement mentionné par Guillaume, une fois en 1950 et une dernière en 1958 (Roulland, 2002 : 385).

Il m'a paru utile, après en particulier Bernard Oyharçabal et Daniel Roulland, de connaître et de commenter les écrits de Gustave Guillaume concernant la langue basque². L'objet de cette contribution n'est pas de faire une étude fine du point de vue de G. Guillaume ou, à propos de son cheminement intellectuel, de faire une étude de l'évolution et de la construction de son point de vue sur la langue basque. On se propose, au vu de cette correspondance et des principales conférences au cours desquelles il s'est plus spécifiquement intéressé au basque, de commenter son approche à partir d'un cadre structuraliste fonctionnaliste, de soulever quelques

1 Je tiens à remercier l'Association internationale de psychomécanique du langage et son président alors, André Joly, de m'avoir proposé de participer à ce colloque. Mes remerciements vont également à Daniel Roulland pour la documentation qu'il m'a fournie. Les spécialistes de l'œuvre de Gustave Guillaume voudront bien être indulgents envers les lignes qui vont suivre, sachant que je ne suis pas un spécialiste de psychomécanique du langage, que je connais peu le modèle guillaumien, et donc que c'est plutôt au titre de mon intérêt pour la langue basque que j'ai entrepris de connaître et de commenter les travaux de G. Guillaume sur cette langue.

2 Voir en bibliographie ceux que j'ai consultés. Il me faut souligner que je n'ai pas pris connaissance de l'ensemble des publications de Gustave Guillaume. Toutefois il me semble que, au vu du nombre conséquent de leçons étudiées ici, les douze indiquées en bibliographie, les analyses que je développerai concernant son point de vue ne doivent pas être sujettes à caution, du moins sur ce plan. De plus celles qui n'ont pas été consultées concernent surtout la période 1941-1944 qui est celle où le point de vue de Guillaume sur la langue basque est en train de s'élaborer, époque de sa correspondance avec Lacombe.

interrogations ou réserves en s'appuyant sur certains faits de langue dont G. Guillaume n'avait pas connaissance et sur certaines problématiques actuelles concernant la langue basque. Les réflexions de Daniel Roulland dans son tout récent article, « Gustave Guillaume et la langue basque », seront également mises à contribution.

Le point de vue théorique sur lequel s'appuie ce travail est celui du structuralisme fonctionnaliste. Même si je n'en adopte pas toutes les analyses. Je dois préciser que certains des points de vue qu'a développés André Martinet concernant le basque, comme celui du « prédicat d'existence » ou, à sa suite, Claude Tchekhoff, celui de la « non-orientation du verbe basque », ne sont plus d'actualité, même si en leur temps, ils ont pu être novateurs et donc féconds pour la bascologie (Coyos, 1999 : 32).

On sait que Gustave Guillaume s'oppose nettement à André Martinet en ce sens que pour le premier le système est une abstraction qui ne se laisse pas appréhender par une simple observation empirique des faits de surface. Il critique le positivisme. Avec le premier, on a une linguistique de position. Pour le second, c'est une linguistique d'opposition et de relation, dans la tradition saussurienne. Pour A. Martinet, la démarche du linguiste consiste « à dégager une base de départ fondée sur une vaste expérience du fonctionnement et de la dynamique des langues les plus diverses (1985 : 246) ». Sur ce point, G. Guillaume et lui-même se retrouvent. Cette base minimale est la stipulation que selon A. Martinet, « une langue est un instrument de communication doublement articulé et de caractère vocal » (1985 : 22). La procédure d'analyse mise en œuvre est une procédure « empirico-déductive » (1985 : 246).

Il ne s'agit pas ici d'opposer ou de comparer deux approches théoriques qui, du moins dans les principes, sont assez éloignées. Pour le sujet qui nous intéresse, c'est le relevé des faits de langue, ici de la langue basque, qui est essentiel. L'analyse vient dans un second temps, en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur un maximum de faits. Cette précaution peut aider à éviter des conclusions hâtives, tronquées, voire erronées. « Même si on peut considérer que la langue basque est une des langues qui a été la plus décrite parmi les langues dites « ergatives », elle reste au rang des langues moyennement étudiées, tant dans sa diversité dialectale qu'en tant que langue, comme système particulier à comparer aux autres langues. On notera à ce propos, mais ceci n'est pas propre à cette langue, que les travaux très généraux qui présentent ou utilisent la langue basque à titre d'illustration ont tendance à la présenter comme uniforme. Or, on le sait, les langues à transmission uniquement orale, comme c'était le cas jusqu'à il y a peu pour le basque, peuvent présenter d'un certain point de vue une diversité importante » (Coyos, 2002 : 283-284).

I. La correspondance avec le bascologue Georges Lacombe

Cette correspondance s'est déroulée entre les années 1941 et 1945 (Oyharçabal : 2), donc elle précède les principales mentions et réflexions qu'a pu apporter Gustave Guillaume dans ses conférences à propos de la langue basque. Notons que B. Oyharçabal n'a publié que les lettres de G. Guillaume, pas celles de G. Lacombe. Ce sont onze lettres inédites intégrales ou partielles traitant spécifiquement de linguistique sur un total de vingt-cinq qui se trouvent dans le fonds Lacombe déposé au Musée basque de Bayonne. Les plus importantes sont celles du 3 et du 17 mai 1941. La lettre du 3 mai 1941 nous indique que les deux linguistes se rencontraient également, puisqu'on peut y lire : « Ainsi que je vous le disais l'autre jour, boulevard Saint-Michel... » (Oyharçabal : 4). G. Lacombe assistait aux conférences de G. Guillaume (Roulland, 2002 : 383).

Cette correspondance est une sorte de galop d'essai. On voit la pensée du savant évoluer au fur et à mesure que sa connaissance de la langue basque avance, grâce en particulier aux échanges avec G. Lacombe. Dans sa lettre du 3 mai 1941, G. Guillaume écrit : « L'étude du basque a l'immense mérite d'obliger le linguiste à sortir (et combien !) de l'état de langue indo-européen, et cela dans le cas extrêmement favorable d'une langue parlée, sentie par des hommes appartenant à notre civilisation, vivant dans un pays proche [...] la linguistique générale, si je ne m'abuse, a beaucoup à tirer de l'étude du basque » (Oyharçabal : 8-9). A la fin de sa lettre du 17 mai 1941, il propose une collaboration à G. Lacombe, lui indiquant même le titre de l'article *La structure grammaticale du verbe basque. Hypothèses et certitudes*. Mais celui-ci ne verra pas le jour.

Georges Lacombe était un linguiste bascologue, né dans une famille bascophone à Orthez, en Béarn, en 1879. A 21 ans, il « monte » à Paris où il fait des études de philologie à la Sorbonne. Il a mené de nombreux travaux sur la langue et la littérature basques. En 1912, il devint membre de l'Académie de la langue basque, *Euskaltzaindia*. Il décède à Paris en 1947. Gustave Guillaume évoque d'ailleurs sa disparition dans sa conférence du 27 janvier 1949 : « mon ami le regretté bascologue Lacombe » (série B : 83).

Les réflexions de G. Guillaume portent sur la caractérisation typologique de la langue basque par rapport aux autres langues à partir de son verbe et sur la place de la langue basque dans l'évolution des langues au cours de l'histoire, le basque représentant pour lui, selon sa première lettre, le 18 avril 1941, « un état psycholinguistique extrêmement ancien » (Oyharçabal : 3). Dans la lettre du 3 mai suivant, il expose comment le verbe peut se dématérialiser pour devenir auxiliaire et indique avec des exemples en basque, que cette langue a une « inaptitude à obtenir la Forme générale du verbe, sans recourir à l'auxiliaire [...] [qui] est indispensable » (Oyharçabal : 5)... Il évoque « la difficulté qu'il [le basque] éprouve à instituer la catégorie du verbe [qui] le conduit à s'appuyer [...] sur le procès de subduction »

(Oyarçabal : 7). On a donc, selon G. Guillaume, à partir du radical verbal, des « adjectifs verbaux » porteurs de la marque de temps et un auxiliaire. Il donne les trois exemples suivants (1 a, 1 b, 1 c) :

[1]a	<i>etor-ri-ko</i>	« qui viendra »
[1]b	<i>etor-tzen</i>	« venant »
(1) c	<i>etor-ri</i> ³	« venu »

Ces formes verbales, adjectifs verbaux selon G. Guillaume, nécessitent un auxiliaire pour constituer une phrase complète comme par exemple :

[1]a'	<i>etor-ri-ko d-a</i>	« Il viendra », litt. « Il est ? ? qui sera venu »
[1]b'	<i>etortzen da</i>	« Il vient », litt. « Il est venant »
[1]c'	<i>etorri da / etorri zen</i>	« Il est venu / Il était venu ».

Mais les faits sont plus complexes. Tout autant que le temps, c'est l'aspect qu'indiquent les suffixes *-ko*, *-tzen*, *-ri* du lexème verbal. Le temps est indiqué parfois par un indice suffixé à l'auxiliaire, *-n* au passé (exemple 1 c'), et par la forme de l'indice de personne préfixé, quand il s'agit de la 3^{ème} personne : *d-*, *z-* ou *l-*. Il faut savoir qu'il y a débat sur la nature de ce préfixe⁴. Le mode induit le choix du préfixe et également celui de l'auxiliaire, les auxiliaires *izan* / **edin* « être », pour les constructions intransitives, ou **edün* / **ezan* « avoir », pour les constructions transitives ; *izan* et **edün* pour le mode réel, **edin* et **ezan* pour les autres modes.

G. Guillaume oppose ainsi les langues indo-européennes, à verbes autonomes et auxiliation réduite, au basque, à large auxiliation. L'existence d'une vingtaine de verbes synthétiques en basque lui fera nuancer ce point de vue dans la lettre suivante du 17 mai 1941, même si cela restera un trait récurrent de son analyse du basque, prototype des langues anciennes. Il explique la présence de ces verbes forts par la

3 Un découpage en unités significatives minimales, qui n'est pas dans le texte de G. Guillaume, est proposé ici pour faciliter la compréhension. Abréviations :

Abs = cas absolu de forme zéro (\emptyset), *Acc* = accompli, *Almasc* = indice d'allocutivité familiale masculine, *Déf* = défini, *Erg* = cas ergatif, *Inacc* = inaccompli, *Pas* = passé, *Pos* = assertion positive, *Pros* = prospectif, *Rés* = résultatif, *I* = indice de première personne, *3* = indice de troisième personne.

4 Ces préfixes sont en effet considérés par certains bascologues comme simples marqueurs de temps-mode, et non comme indices de personne. Pour d'autres, ils sont les deux à la fois. C'est mon point de vue. Ce rôle de marqueur de temps-mode ne se retrouve que lorsqu'il y a référence à des non-interlocuteurs ou absence de référence (la 3^{ème} personne). Si l'indice d'absolutif réfère à un des interlocuteurs, il n'y a plus cette indication de temps-mode. En synchronie, *d-*, *z-*, *l-* ne sont marqueurs de temps-mode que par raccroc. Voir Coyos, 1999 : 227-230. Enfin, autre point de vue récent, Karmele Rotaetxe considère *d-* comme « un élément de remplissage d'une case vide (morphème nul) exigé par la distribution » (1998, *Bulletin de la Société de Linguistique*, XCIII, p. 289).

perte de certains éléments « primitifs », par une « subduction » plus poussée que pour les verbes construits périphrastiquement. Concernant ce point de vue, un fait doit être pris en compte : à date historique du moins, il apparaît qu'en basque les verbes synthétiques ont été plus nombreux qu'ils ne le sont actuellement.

G. Guillaume expose alors son concept récurrent de « mot-primitif », que je considère pour ma part comme un postulat, à savoir un principe indémontrable, donc non démontré, mais nécessaire à la démonstration. Citons cette lettre du 17 mai 1941 : « L'hypothèse générale que j'avance ici est séduisante à plus d'un côté. Elle date psychologiquement le basque. Le basque, jusque dans sa structure actuelle, évoque le lointain écroulement (subductif) du mot primitif, avec les regroupements obligés qui ont suivi » (Oyarçabal : 11). Le « degré inégal du traitement commun qui ... engendre à partir des mêmes éléments de base » les deux formes, évite, « d'établir une consécution entre les constructions typiquement différentes que la langue offre » (Oyarçabal : 12). G. Guillaume donne comme exemple la paire *nator* / *etortzen naiz* (Oyarçabal : 13). Avec B. Oyarçabal, on notera que les formes synthétiques ne sont jamais réalisées sans un préfixe d'assertion ou un élément rhématique (15). Ceci donne l'exemple [2] a :

[2]a	<i>ba-na-tor</i>	« je viens (ponctuellement) »
[2]b	<i>etor-tzen na-iz</i>	« je viens (habituellement) »

Toutefois, dans la note de la lettre du 18 septembre 1941, le savant évoque, en contradiction avec cette non-successivité des deux formes, « la consécution historique : A) verbes forts ; B) verbes faibles » (Oyarçabal : 22). D. Roulland observe que, dans ce cas de figure, « le basque remonterait historiquement vers l'incorporation et l'holophrastie en réinstituant le lexical dans le verbe, ce qui est contraire au principe même de la subduction » (2002 : 388). Dans les parlers où elles coexistent, ce dernier observe que ces deux formes n'ont pas le même sens (2002 : 387). Ce que G. Guillaume ne signalait pas. Il y a eu spécialisation sémantique. Ceci expliquerait cette cohabitation de formes a priori parasynonymiques, type (2 a, 2b).

Par ailleurs, on peut observer, comme le fait B. Oyarçabal (p. 14) que la théorie de la subduction n'explique pas pourquoi, en basque, seuls certains verbes se construisent synthétiquement, des verbes, je cite G. Guillaume, « qui ne sont pas quelconques » (1985 : 10). Ce sont en effet des verbes de base très courants, comme *joan* « aller », *etorri* « venir », *egon* « rester », *erran* « dire », *jakin* « savoir », *edun* « avoir », *eduki* « avoir, tenir ». Dans sa publication de 1987, l'Académie de la langue basque en a fixé le nombre à 24, avec des paradigmes plus ou moins complets (Euskaltzaindia : 221-347). Retenons qu'actuellement, les nouveaux verbes sont construits périphrastiquement et que, comme on l'a évoqué, certains verbes qui se conjuguaient synthétiquement autrefois ne le sont plus actuellement. Leur nombre et leur usage ont diminué, plus ou moins selon les dialectes.

Nous reviendrons dans la partie suivante concernant les conférences sur ces deux grands thèmes, le verbe en basque et, toujours liés dans les exposés de G. Guillaume, la caractérisation typologique et le positionnement du basque dans l'évolution des langues. Notons tout de même la prudence de G. Guillaume et parfois son découragement quand il écrit, dans sa lettre du 6 septembre 1941 : « Le basque est décidément une merveille de complication. Je vois le chemin qu'il a suivi, psychologiquement, pour en arriver là ; mais ce serait trop long d'une vie pour en découvrir toutes les sinuosités » (Oyharçabal : 20). Le 30, ragaillardi, il écrit : « Vous aviez l'autre jour *grandement raison* en avançant que les choses en basque sont bien plus simples qu'on ne l'a indiqué jusqu'à présent » (Oyharçabal : 24).

II. Les leçons : esquisse de synthèse par thématiques

Plutôt donc qu'une étude chronologique des mentions de la langue basque, c'est une ébauche de synthétisation par grandes thématiques que je propose. C'est l'année 1949 qui est la plus riche puisque, dans au moins six leçons, G. Guillaume traite de plusieurs sujets concernant la langue basque. Remarquons que si dans sa correspondance avec G. Lacombe, il donne des exemples en basque, dans ses conférences il ne le fait pas.

II.1 Le verbe basque et la « phrase-mot » - La subduction

Daniel Roulland fait observer que « G. Guillaume a commencé à étudier le basque dans les années où il mettait en place sa théorie de l'auxiliaire et de la subduction » (2002 : 387). Ceci pourrait expliquer qu'il se soit beaucoup étendu sur le verbe pluri-indiciel quand il parlait du basque, alors que cette langue a des unités du type nom, adjectif, etc., tout autant que dans les langues indo-européennes, les « mots particuliers » dans les termes de G. Guillaume. Il ne s'est pas intéressé à ces « mots particuliers », au plan nominal, où en basque se trouve « presque toute la sémantise » (14/12/1945 : 32). Ce qui l'a frappé, c'est le nombre d'indices de personne présents obligatoirement dans la forme verbale. Dans la conférence du 14 décembre 1945, p. 32, il note « l'expression fine de la relation inter-personnelle, rendue par des auxiliaires adéquats ». Je cite encore : « Le basque est ce qu'il est parce qu'il a porté à l'extrême la tendance à universaliser la phrase-mot, par rejet et suppléance pronominale de ce qu'elle pouvait contenir de trop particulier » (27/1/1949, série B : 83).

G. Guillaume portait un jugement assez clair sur la construction du verbe basque. Dans sa conférence du 26 avril 1945, série B, p. 165, il dit : « Dans une langue où il conviendrait de dire *Je suis faisant telle chose* pour *Je fais telle chose*, il n'existerait plus qu'un seul verbe, le verbe *être* et ce verbe unique serait un auxiliaire ». Il faut savoir qu'au XIX^e siècle, ce point de vue était répandu parmi les bascologues. En 1858, Inchauspé commençait ainsi sa présentation du verbe basque : « La langue basque n'a qu'un verbe. Ce verbe a deux voix : la *voix intransitive* et la *voix*

transitive » (1858 : 2). Et, montrant comment les grammairiens logiciens analysent *je marche* en *je suis marchant*, G. Guillaume observe que ce point de vue « se rapproche beaucoup de l'état systématique de certaines langues d'un type particulier et très archaïsant, parmi lesquelles figure, en Europe, la langue basque » (*ibid.*). Le découpage en unités significatives minimales de l'exemple [1]b' illustre bien son propos. Mais, dans le cas des verbes transitifs, c'est un autre auxiliaire que *izan*, « être », qui est employé, c'est **edun*, « avoir », comme dans l'exemple [3] *egiten diat* « je l'ai faisant ».

[3]	<i>egi-ten</i>	<i>d-i-a-t</i>	« Je le fais (à toi masculin) »
	faire+Inacc 3Abs+avoir+Almasc+1Erg		lit. « Je l'ai faisant (habituel) »

G. Guillaume avait pour sa part observé l'existence de plusieurs auxiliaires en basque. Mais, alors que dans sa correspondance avec Lacombe, on l'a vu, G. Guillaume prend en compte l'existence de formes verbales synthétiques et paraphrastiques pour un même sens, se refusant parfois d'ailleurs à les classer dans le temps, posant une subduction plus poussée pour les premières, dans ses conférences il ne tiendra plus ou, peu compte des verbes synthétiques lorsqu'il classera le basque. Je le cite : « Ainsi le basque a réduit le verbe, en le faisant passer à l'auxiliarité, à n'être plus que l'expression abstraite de la relation aperçue en discours entre les personnes intervenantes » (27/1/1949, série B : 83).

Dans la dernière conférence où il mentionne le basque, en 1958, il dit : « Le basque est, à mes yeux, un fossile vivant de l'histoire architecturale du langage, arrivé d'un âge où l'aire prime ouverte s'accusait encore virtuellement non fermante, comme s'accuse à présent non fermante mais non temporairement, non provisoirement, l'aire tierce » (18/12/1958 : 46). A son tour, Daniel Roulland, reprenant la classification guillaumienne, considère que le basque respecte cinq principes de cette aire structurale, dite « prime » (2002 : 389). Il me permettra de faire quelques remarques qui n'ont pour but que de participer, à ma place de non spécialiste de la théorie, au débat.

Je le cite : « Le verbe basque ne conserve aucune matière lexicale » (2002 : 389). Ceci est exact, si comme on l'a dit, on ne tient pas compte de l'existence de ces verbes forts, verbes d'usage fréquent, dans certains dialectes du moins, et en *batu* (basque unifié). Et, dans le parallèle avec le français, il faut noter que dans cette langue aussi, on a un certain nombre de temps qui se construisent obligatoirement avec un auxiliaire. On voit ici, me semble-t-il, les limites d'une classification typologique fondée uniquement sur la base d'un seul critère, d'un seul trait linguistique, celui de la construction du verbe avec ou sans auxiliaire ; même s'il y a là un trait typologique à relever, parmi bien d'autres évidemment, utile pour classer une langue.

Dans le cas des verbes périphrastiques, alors que G. Guillaume parlait d'adjectif verbal pour la partie lexicale (exemples de la série 1 : *etorriko*, *etortzen*, *etorri*), « d'éléments qui, par leur nature grammaticale, avoisinent l'adjectif et le participe »

(14/12/1945, série C : 32), D. Roulland parle de « participe nominal... [qui] se décline comme n'importe quel GN » (2002 : 385). En effet, les formes verbales à l'accompli (*etorri*), sortes de participes passés, peuvent fonctionner comme des noms (on peut aussi rencontrer ceci en français), mais ce n'est pas le cas de celles à l'inaccompli (*etortzen*). Si l'hypothèse de l'origine nominale de ces suffixes peut être avancée, en synchronie ces formes à base verbale ne doivent pas être confondues : on a, soit un lexème, base d'un syntagme verbal périphrastique, soit un nom, base d'un syntagme nominal. Il existe par ailleurs un nom verbal d'action formé à partir de n'importe quelle base lexicale verbale et d'un suffixe, comme *etortze* « action de venir », *egite* « action de faire », avec toutes les compatibilités syntaxiques du nom. Ce qui n'est pas le cas de ces sortes de participes passés comme *etorri*, qui ont des latitudes d'emploi plus réduites.

Comme on l'a dit, cette particularité du basque, avec la présence d'indices de personne, ne concerne que la 3^e personne, où ils sont effectivement redondants avec le nominal porteur du cas indicateur de fonction syntaxique. Voir l'exemple [4] a :

[4]a	Piarres-ek	etxe-a	egi-n	d-u	« Pierre a fait la maison »
	Pierre+Erg	maison+Déf	faire+Acc	3Abs+avoir+3Erg	(Ø)

G. Guillaume notait d'ailleurs que, pour le latin ou le castillan, on a ce phénomène pour la fonction sujet. Mais, hors 3^e personne, il me paraît difficile pour un typologue de distinguer, par exemple, *maite zaitut* de « je vous aime », exemple (5) emprunté à D. Roulland (2002 : 390).

[5]	maite	zait-u-t	« Je vous aime »
	aimer	2respAbs+avoir+1Erg	« Je vous ai aimer »

Pour ma part, je ne fais pas de différence entre ces deux phrases ; si ce n'est que l'orthographe du français impose de ne pas lier les marques de personne au contraire du basque. Mais *je* ou *le* ne sont pas plus autonomes que *zai-* ou *-t*. Leur place est fixe et liée à la fonction syntaxique de l'indice. Avec des indices de personne 3, par contre, en basque, il y a redondance entre le nom à cas suffixé et l'indice de personne affixé au verbe, comme en [4]a]. Ces indices ne sont plus alors des outils référentiels nécessaires, ils ne sont plus indispensables à l'interprétation⁵.

Finalement, la phrase-mot, concept clé de la théorie de l'évolution des langues chez G. Guillaume, ne se réalise en basque que dans certains contextes, me semble-t-il, ceux où les indices de 3^{ème} personne jouent un rôle de coréférence nécessaire à la compréhension de l'énoncé, en l'absence de nominal. C'est le cas en [4]a, pas en [5].

Par contre, il ne faut pas mettre sur le même plan l'indice d'allocutivité et les indices de personne. Voir l'exemple [3] *egiten diat* « je le fais ». Le premier n'est pas coréférent avec un nominal de la phrase ; il réfère à l'interlocuteur du locuteur

5 J'ai décrit cette double indication de la fonction syntaxique par un cas suffixé à un nominal et par la position de l'indice de personne comme un signifiant discontinu de la fonction syntaxique (Coyos, 1997 : 7).

quand le premier n'est pas acteur du procès, et donc n'est pas mentionné dans l'énoncé. Il n'y a pas d'attribution de rôle sémantique, ni de coréférence, mais prise en compte, d'ailleurs obligatoire dans les dialectes où ce phénomène existe dans la relation dialogique, mieux, de l'allocutaire duologique.

De même, le fait que les « propositions subordonnées sont en basque des GN, déclinables comme les autres » (Roulland : 390) ne doit pas être identifié, me semble-t-il, comme un trait typologique différent du français. Dans cette langue aussi, le nom antécédent de la relative, par exemple, peut assumer toutes les fonctions syntaxiques. La sorte de relative et son « postcédent » en basque constituent des groupes nominaux de la même façon, ils ne diffèrent que par la morphologie.

Si le verbe basque a peut-être une plus grande plasticité que le verbe français, il paraît difficile de dire que « pratiquement tous les verbes lexicaux basques entrent indifféremment dans des structures transitives et intransitives. Il est impossible d'assigner au verbe lexical le trait [+/- transitif] » (Roulland : 391). A la suite de Gilbert Lazard, j'ai appelé ces verbes, verbes réversibles⁶. Mais, parmi les verbes intransitifs, par exemple, la plupart des verbes monoargumentaux de localisation et de mouvement, des verbes de processus physiologique ou émotionnel ne sont pas transitivables en basque. Ce ne sont pas des verbes réversibles. Un contre-exemple est *hil*, qui peut exprimer « mourir » ou « tuer » dans certains dialectes, selon la construction, mais en dialecte souletin, « tuer » a été lexicalisé, *ero*, qui se distingue de *hil* « mourir ».

II.2 La langue basque et l'ergativité — La notion de sujet

Comparant basque et français, G. Guillaume observe fort justement que les deux fonctions, dans ses termes, de « sujet dynamique [...] celui que la pensée considère agissant » et de « sujet logique [...] celui auquel on rapporte le prédicat », se superposent en français (9/4/1948, série C : 159). Cette superposition, indique-t-il, « n'est pas un fait de grammaire générale [...] il existe des langues, parmi lesquelles le basque, où elle fait difficulté » (*ibid.*). Cette observation fondamentale, liée à la construction ergative du basque, au marquage casuel ergatif, aurait pu l'amener à étudier de plus près l'indication des relations entre noms et verbes par des cas, les liens entre fonctions syntaxiques et rôles sémantiques. Il ne le fit pas et poursuivit la réflexion dans cette conférence sur la disjonction entre les deux fonctions, « sujet dynamique » et « sujet logique », au moyen de la construction passive en français, sur la voix moyenne en latin et d'une façon plus générale sur ce qu'il appelle la « théorie des voix » (9/4/1948, série C : 164).

G. Guillaume n'aborde donc pas ce qui, depuis, a donné lieu à une très abondante littérature tant concernant le basque que les recherches typologiques en

6 Voir Coyos, 1999 : 344-347.

général, le thème de l'actance, le thème des relations syntaxiques et de l'expression des rôles sémantiques au travers du marquage casuel ou positionnel. Comme le dit D. Roulland, « G. Guillaume ne semble manifester aucun intérêt pour l'ergatif. Pour lui la structure ergative est tout simplement passive, et le GN à l'ergatif est un complément d'agent » (2002 : 386)⁷.

II.3 Le basque « langue passive »

Citons le post-scriptum de la lettre du 13 juillet 1941 à Lacombe : « Je suis un "passiviste" convaincu », dit-il à propos du basque (Oyharçabal : 19). G. Guillaume reprenait ainsi un point de vue qui était quasi généralisé depuis le XIX^e siècle et qui ne fut remis en cause qu'à partir des années 1960. Il faut observer qu'il pouvait s'accorder avec sa théorie des voix. Seuls quelques bascologues comme Pierre Lafitte dans les années 30 ou ensuite Pierre Naert dans les années 50 furent opposés à ce point de vue. Je cite G. Guillaume : « Au cas où l'on ferait le sujet logique inséparable du sujet dynamique, il n'existerait dans la langue que la voix active. Au cas où l'on ferait le sujet logique toujours distinct du sujet dynamique, il n'existerait pas dans la langue de véritable voix active » (9/4/1948, série C : 164). Or le basque distingue justement les deux sujets, « logique » et « dynamique », avec les verbes transitifs, comme il l'avait observé. On comprend que sa théorie des voix, tout à fait opératoire par ailleurs, pouvait laisser penser à G. Guillaume que le basque était une langue dite passive. A l'époque, la construction antipassive n'avait pas été reconnue en basque et les tournures passives étaient tenues à juste raison comme des tournures empruntées par le basque aux langues environnantes au cours de son histoire. Dans la conférence du 2 juin 1949, il disait : « Il est des langues – parmi lesquelles, sans que la question soit bien éclaircie, il faut citer le basque – où le verbe se conçoit, se conceptualise comme une remontée du passif à l'actif. Il s'ensuit que la voix de base n'est plus alors la voix active, mais la voix passive » (2/6/1949, série B⁸).

Comme le note D. Roulland « en basque, il existe bien une tournure passive distincte et même opposée à ce que Lafitte appelait l'actif » (2002 : 386). Il est également important de prendre en compte l'existence de constructions verbales

7 Notons que, sans considérer le nom à ergatif suffixé comme un complément d'agent, D. Roulland parle de complément à son propos, comme pour le nom à datif suffixé pour le distinguer de celui à absolutif suffixé, présent dans toutes les constructions, intransitives comme transitives (2002 : 384, 387). Pour qualifier cet élément à l'absolutif, je parle, pour ma part, d'actualisateur de prédicat verbal, plutôt que de sujet, notion trop connotée (Coyos, 1999 : 290-296), ou que, en termes guillaumiens, de « personne initiale » (Roulland, 2002 : 387).

8 Quand il s'agira de citations de conférences numérisées sur le site Internet <http://nlip.paichai.ac.kr/guillaume/texte>, le numéro de la page de l'original ne sera pas indiqué.

antipassives⁹. Ce fait n'a été reconnu et admis comme trait caractéristique de la langue que depuis peu (Rebuschi 1979, Coyos 1999, 2002). Il faut savoir, d'ailleurs, que la plupart des chercheurs qui ont étudié la langue basque mettent encore plus ou moins nettement en doute l'existence même de diathèses, de parcours diathétiques diversifiés dans cette langue¹⁰. Or, dans le cas d'une langue ergative, c'est d'abord le parcours antipassif qui est le plus attendu parmi les parcours marqués.

En basque, on a bien affaire à des constructions passives et antipassives, en ce sens qu'on a un changement d'auxiliaire et du marquage casuel et une sorte de marqueur de diathèse obligatoire. Il s'agit d'un suffixe de forme *-ik* de résultatif, *-a*, *-ta* selon les dialectes. Voici un exemple de passif [4]b et un exemple d'antipassif [4]c, d'après l'exemple [8] de D. Roulland (2002 : 386)¹¹.

[4]b	<i>Etxe-a</i>	<i>Piarres-ek egi-n-ik d-a</i>	« La maison est faite par Pierre »
	maison+Déf	Pierre+Erg faire+Acc+Rés 3Abs+être	
[4]c	<i>Piarres</i>	<i>etxe-a egi-n-ik d-a</i>	« Pierre est la maison faite »
	Pierre+Abs (Ø)	maison+Déf faire+Acc+Rés 3Abs+être	

Quoi qu'il en soit, on ne peut reprocher à G. Guillaume de ne pas avoir étudié ces parcours, alors que les grammaires de l'époque ne les signalaient pas ou n'en tenaient pas compte.

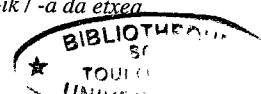
II. 4 Le basque et la typologie des langues - Origine et évolution des langues

Sur la base de l'observation de langues diverses — la langue basque, en ce sens, lui fut très utile — G. Guillaume cherchait à mettre à jour les « lois tout à fait générales du langage, mais ces lois profondes et essentielles se masquent sous une diversité morphologique qui en rend la découverte fort difficile » (14/12/1945, série C : 32). Le grand principe, c'est que « la typologie du langage, c'est partout l'économie interne que l'acte de langage reçoit de la saisie par profil qu'en opère l'esprit » (16/12/1948, série B). « Dans le cas [...] où la coupe transversale productrice de l'état de langue se situerait tout en haut de l'acte de langage, au niveau de la définition de la phrase, la langue serait une langue synthétique, holophrastique, où le mot serait phrase, et la phrase, mot. De telles langues existent encore, ou à tout le moins ont encore conservé en elles une part reconnaissable de ce mécanisme primitif. C'est, en Europe, le cas du basque et du hongrois » (16/12/1948, série B).

9 Le terme d'antipassif n'a été créé qu'en 1968 par Michael Silverstein à propos du dyirbal, langue ergative australienne.

10 J'emprunte l'expression « parcours diathétiques » à Bernard Pottier (*Sémantique générale*, 1992, Paris, PUF : 134).

11 Le deuxième exemple — 8 de D. Roulland — est incorrect : *Piarresek *egin da etxea* (2002 : 386), « la maison est faite par Pierre ». Un suffixe de résultatif doit être obligatoirement suffixé au lexème verbal à l'accompli : *Piarresek egin-ik / -a da etxea*



G. Guillaume parvient ainsi, grâce au principe de « coupe interceptive transversale », à dégager les grands types de langue, langues à caractères (chinois), langues à mots-phrases (basque), langues à racines consonantiques (langues sémitiques), langues à capacité variable d'incorporation, les langues flexionnelles. On a donc ainsi, toutes proportions gardées, une proposition assez séduisante d'explication à la classification traditionnelle des langues en type isolant, agglutinant et flexionnel, et à leurs sous-types qu'Edward Sapir avait le mieux formalisée.

Mais, si G Guillaume ne fait pas allusion à la parenté génétique, il ressort clairement que typologie linguistique et évolution des langues sont imbriquées dans sa pensée. Il s'appuie pour cela sur son expérience des langues, « l'expérience c'est ici la vue de beaucoup de langues replacées dans une ébauche de l'histoire générale des systèmes linguistiques » (16/12/1948, série B), histoire qu'il assimile à l'histoire du mot, du vocable. En effet à un type de langue correspond un stade d'évolution des langues, même si différents types de langue cohabitent en synchronie, les plus anciennes conservant des vestiges de leur stade prototypique.

On est tenté de penser qu'en poussant un peu plus loin, Guillaume aurait pu aller jusqu'à l'idée de langue-mère (voir actuellement les travaux de Merritt Ruhlen), jusqu'à l'origine des langues. Mais son objet d'étude n'est pas l'évolution de la forme phonétique des mots afin de former des familles de langues sur la base de la parenté génétique, de retrouver des racines communes à toutes les familles de langues. Son point de départ, c'est le postulat déjà évoqué qu'« il existe une époque, originelle, où la morphologie est tout entière endo-phrastique et consiste à réduire la phrase à ce qui, en elle, est impraticable, à savoir son mécanisme. Cette époque est celle [...] de ce que l'on appelle ici la *phrase-mot* » (17/2/1949, série B). Et encore « [...] cet état d'holophrastie absolue est un état-limite purement théorique dont on ne saurait produire aucun exemple. Si l'exemple a existé aux origines, il est perdu dans la nuit des temps — dans la nuit de la préhistoire » (10/2/1949, série B ; le basque n'est pas cité dans cette conférence).

Plus typologue que comparatiste, à partir de la théorie du vocabulaire basée sur le principe psychosystématisque de la coupe transversale, variable dans le temps dans l'acte de langage, G. Guillaume dégage le type de construction phrastique selon la langue sur la base du rapport entre groupe verbal et groupe nominal. C'est finalement une typologie de la phrase qu'il propose : « Ce que fut l'état primitif du mot est chose très difficile à bien concevoir [...] on infère, approximativement, que le mot fut originellement une unité reproduisant en elle-même les jeux de relation de la phrase, accrochés à des particules pronominales cependant que les termes significatifs [...] étaient laissés en dehors du mot-phrase. Les choses se laissant apercevoir ainsi dans une langue très archaïsante comme la langue basque [...] » (20/1/1949, série B : 72). Quelques lignes plus loin toutefois, il est moins affirmatif sur le caractère premier de cet état de langue : « Il a existé un moment, dans

l'histoire du langage, où l'état de mot résulte de ce que la phrase laisse échapper d'elle-même [...] certains éléments, tout en les suppléant en elle sous forme de particules pronominales » (20/1/1949, série B : 73).

De plus, si le basque est donc, selon le savant une langue ancienne, car il a su conserver la phrase-mot, il n'est pas une relique intacte : « ...comme, d'autre part, le basque est une langue environnée de langues dont la structure morphologique s'est engagée dans une autre direction, cette langue, surtout dans ses manifestations les plus récentes, apparaît contenir le résultat de tendances qui se contrecarrent » (17/2/1949, série B). C'est ce que nous venons d'illustrer en signalant la coexistence de parcours passif et antipassif dans cette langue ou en rappelant la coexistence de verbes forts et de verbes faibles, à l'heure actuelle.

Où par contre, on ne peut plus suivre G. Guillaume, c'est quand il lie type de langue et histoire des langues, histoire de la pensée humaine et même état de civilisation. Je cite en continu : « La déduction permet de ramener ces systèmes à des opérations nécessaires de la pensée humaine et aux combinaisons psychomécaniques auxquelles elles se prêtent. Ces combinaisons ont leur date dans l'histoire de la pensée ; et celles de ces combinaisons sur lesquelles se fondent les langues anciennes ou langues demeurées primitives ont cessé de servir de fondement aux langues évoluées. Il existe une liaison entre la systématique du langage et l'état de civilisation » (26/4/1945, série B : 167). Pourtant quatre ans plus tard, il était plus prudent : « On pourrait être tenté — constatant que certaines langues, archaïsantes, font du passif une représentation de base [...] tandis que d'autres, plus évoluées, font de l'actif la représentation de base [...] d'en tirer des conclusions d'un caractère philosophique sur la nature de l'esprit humain et sur son développement interne. Mon opinion est que ces conclusions risqueraient de ne correspondre à rien de positif. De plus en plus, en effet, [...] je me persuade que ce qui a fait les langues et leur structure est moins psychologique que mécanique, psycho-mécanique » (2/6/1949, série B).

III. En guise de conclusion

Mais ceci ne doit pas nous détourner de l'intérêt que l'on a à lire Gustave Guillaume. On peut mettre à son crédit l'effort qu'il a fait de s'intéresser de près à la langue basque, au lieu de prendre pour argent comptant les idées qui avaient cours sur cette langue à son époque. Citons sa dernière lettre à Lacombe, datée du 3 mai 1944 : « Mon opinion garde sa fixité : on ne parlera congrûment du basque qu'à partir du jour où l'on aura déterminé le système général de cette langue, qui est une chose hybride et fort complexe » (Oyharçabal : 27). On peut en dire autant du français. En typologie, il est difficile de trouver des langues prototypiques, même sur la base d'un seul trait linguistique.

Pour conclure, soulignons que les remarques ou critiques qui viennent d'être exposées relèvent essentiellement du décalage entre l'hypothèse plus ou moins

puissante du savant, du théoricien, novateur mais ancré dans l'époque où il vit, et le relevé de faits de langue du descripteur de terrain cinquante ans plus tard. Laissons le mot de la fin à G. Guillaume, extrait de la lettre du 27 juillet 1943 à Georges Lacombe : « Vous savez que théoricien par goût, je suis de ceux qui savent qu'une théorie n'est jamais qu'une certaine approximation dans l'intelligence d'un ensemble de choses liées. Approximation nécessaire à une science qui veut s'élever dans la hiérarchie des sciences » (Oyharçabal : 26).

Références bibliographiques

- Coyos, Jean-Baptiste (1997), « Des fonctions syntaxiques : quelques propositions appliquées au basque », *La Linguistique*, 33, 1, Paris, Presses universitaires de France, p. 3-12.
- Coyos, Jean-Baptiste (1999), *Le parler basque souletin des Arbailles – Une approche de l'ergativité*, ISBN : 2-7384-7921-9, Paris, Éditions L'Harmattan, 432 p.
- Coyos, Jean-Baptiste (2002), « Parcours de type passif et de type antipassif en basque souletin parlé actuel », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCVII, fasc. 1, Paris – Louvain, Peeters, p. 281-314.
- Euskaltzaindia Gramatika batzordea* (1987), *Euskal gramatika Lehen urratsak-II*, Bilbao, Euskaltzaindia, 522 p.
- Guillaume Gustave, Leçon du 26 avril 1945 – série B, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1944-1945, Séries A et B*, 1991, publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec-Lille, Les Presses de l'Université de Laval - Presses universitaires de Lille, p. 159-167.
- Guillaume Gustave, Leçon du 14 décembre 1945 – série C, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1945-1946, Série C*, 1985, publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly, Québec-Lille, Les Presses de l'Université de Laval - Presses universitaires de Lille, p. 27-33.
- Guillaume Gustave, Leçon du 23 mai 1947 – série C, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1946-1947, Série C*, 1987, *idem*, p. 189-199.
- Guillaume Gustave, Leçon du 9 avril 1948 – série C, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1947-1948, Série C*, 1989, *idem*, p. 159-167.
- Guillaume Gustave, Leçon du 16 décembre 1948 – série B, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949, Série B*, 1971, publiées par Roch Valin, Québec-Paris, Les Presses de l'Université de Laval – Librairie C. Klincksieck, p. 33-40. (<http://nlip.paichai.ac.kr/guillaume/texte/48B1216.htm>)
- Guillaume Gustave, Leçon du 20 janvier 1949 – Série B, *idem*, pp. 69-76.
- Guillaume Gustave, Leçon du 27 janvier 1949 – Série B, *idem*, pp. 77-84.
- Guillaume Gustave, Leçon du 3 février 1949 – Série B, *idem*, pp. 85-92 (<http://nlip.paichai.ac.kr/guillaume/texte/49B0203.htm>).
- Guillaume Gustave, Leçon du 17 février 1949 – Série B, *idem*, pp. 103-110 (<http://nlip.paichai.ac.kr/guillaume/texte/49B0217.htm>).
- Guillaume Gustave, Leçon du 24 février 1949 – Série B, *idem*, pp. 111-116 (<http://nlip.paichai.ac.kr/guillaume/texte/49B0224.htm>).

Guillaume Gustave, Leçon du 2 juin 1949 – Série B, *idem*, pp. 193-200 (<http://nlip.paichai.ac.kr/guillaume/texte/49B0602.htm>).

Guillaume Gustave, Leçon du 18 décembre 1958, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1958-1959 et 1959-1960*, 1995, publiées sous la direction de Roch Valin et Walter Hirtle, Québec-Paris, Les Presses de l'Université de Laval – Librairie C. Klincksieck, p. 33-52.

Inchauspé, Emmanuel (1858), *Le verbe basque*, Bayonne / Paris, Veuve Lamaignère / Benjamin Duprat, XII+511 p.

Martinet, André (1985), *Syntaxe générale*, Paris, A. Colin, 266 p.

Oyyharçabal, Bernard (1985), Gustave Guillaume et les études basques : correspondance avec G. Lacombe, *Bulletin du Musée basque*, n° 107, Bayonne, p. 2-30.

Roulland, Daniel (2002), « Gustave Guillaume et la langue basque », dans *Le système des parties du discours : sémantique et syntaxe*, Lowe R. et al. (eds), Québec, Presses de l'Université de Laval, p. 383-395.

Perfectivité et schémas actanciels en basque**Daniel Roulland**

Université de Rennes

Depuis la thèse publiée de Jon Ortiz de Urbina *Parameters in the Grammar of Basque, A GB Approach to Basque Syntax* (1989), construite dans la voie tracée par Anderson (1976) et Dixon (1979, 1994), il est volontiers tenu pour « acquis » que le basque a une morphologie ergative, mais une syntaxe accusative. Dans les termes de Dixon (1979), il s'agit d'un cas « d'ergativité étendue » (*extended ergative*). Ortiz de Urbina considère que les langues ergatives résultent « apparemment d'un accident morphologique » (*apparently morphological quirk* 1989 : 61) dû à quelque trait général qui leur serait spécifique, car, malgré l'ergativité morphologique, les phénomènes syntaxiques comme le contrôle, le marquage génitif dans les propositions nominalisées, le liage anaphorique, la coordination et la réanalyse, fonctionnent de manière accusative :

- 1) [...] the ergative/absolutive morphological distinction is not relevant in syntactic terms and (that) the universal notions subject/object are (also) operative in the grammar of Basque (Urbina 1989 : 49)
- 2) Basque grammar makes use of the notion (...) subject/object much in the same way as nominative/accusative languages do (Urbina 1989 : 6)

Que le basque ne soit ergatif que de manière superficielle est admis aussi par G. Lazard (1994), au niveau de ses « critères premiers », dans la construction de la proposition simple. Dans les relations inter-propositionnelles (« critères seconds »), il est accusatif, ce qui fait écho au constat d'Ortiz de Urbina que l'accusativité n'est pas testable dans les phrases monoclausales (*uniclausal sentences* 1989 : 26). G. Rebuschi (1984) considère également, avec plus de réserve, que :

- 3) Le basque n'est ergatif que de manière très limitée ; seule la morphologie l'est fondamentalement, les phénomènes de syntaxe et de co-référence étant essentiellement neutres ou non-orientés (359)

Cette conclusion pose la question de l'autonomie de la syntaxe par rapport à la morphologie et celle de la nature et du projet même d'une grammaire universelle largement basée actuellement sur le modèle accusatif. Il me semble que les faits basques démontrent au contraire une ergativité complète, et que les soupçons d'accusativité profonde proviennent du postulat de cette autonomie qui entraîne mécaniquement la confusion entre faits de langue et faits de discours, en attribuant aux éléments linguistiques des valeurs inférentielles. Par ailleurs, la structure

ergative du basque semble se développer en corrélation étroite avec le caractère perfectif du verbe lexical : en effet, à quelques verbes près¹ et seulement à certaines formes de conjugaison, les relations argumentales de l'énoncé sont marquées dans un auxiliaire dont le lexical est exclu, le verbe lexical ne conservant qu'un marquage aspectuel restreint, et encore par nominalisation et déclinaison. Autrement dit, ne marquant ni la personne ni le temps, le verbe lexical est non-finé (c'est en fait un nominal) et il ne peut pas assigner de cas « sujet » comme dans les langues accusatives. Le participe perfectif ou d'accompli est sa forme la moins nominale, car elle évoque au moins une sorte d'acquis de procès dont le premier argument est l'argument le plus neutre dans l'échelle d'actance, c'est-à-dire l'absolutif. Il s'agit là d'un fait morphologique dont *dépend* l'ensemble de la syntaxe et non l'inverse. Cette perfectivité s'accompagne également d'une étanchéité des propositions qui exclut tout fonctionnement d'un « pivot » sous-jacent au sens de Dixon.

Questions méthodologiques

En premier lieu, dans le souci de définir une « grammaire universelle », les termes de sujet et d'objet sont généralement transposés directement de leur cadre accusatif, où ils ont quelque légitimité, vers le cadre ergatif où ils n'ont aucune pertinence : le basque n'a pas de complément d'objet, donc pas de cas accusatif, et si on peut parler de sujet, ce ne peut être qu'à propos du premier argument verbal qui est l'absolutif. F. Queixalos (2003 : 1-2) souligne fort justement que ces notions de sujet/objet ne peuvent être ainsi transposées que sur une « seule intuition fondée sur les rôles sémantiques en présence ». Autrement dit, la récusation de l'ergativité profonde (syntaxique) d'une langue repose largement sur une indistinction des niveaux d'analyse, ou un glissement² non explicité entre syntaxe et sémantique qui, d'une part, réduit la morphologie à l'accident superficiel (*quirk*) et, d'autre part, introduit sans protocole des facteurs énonciatifs et pragmatiques. Faute d'une théorie de l'interprétation, le modèle syntaxique d'Ortiz de Urbina est mécaniquement et systématiquement conduit à opérer par glissement de niveaux malgré son formalisme³.

En second lieu, la définition du couple accusatif sujet/objet recouvre celle d'agent/patient ainsi qu'en témoignent les paramètres utilisés : Dixon (1994) postule trois entités universelles : A le « sujet » d'un verbe transitif, O « l'objet » transitif et S le « sujet » intransitif. Une langue accusative traite de la même manière A et S (par exemple *le soleil* dans *le soleil a brûlé la récolte* et *le soleil brille*), différemment de O (ici *la récolte*). Une langue ergative groupe S et O (au cas

1 Quelques verbes peuvent avoir une conjugaison dite « synthétique » avec affixation directe des marqueurs personnels, temporels ou modaux directement sur la racine lexicale. Nous en verrons plus loin un cas avec *ibili* (marcher, aller).

2 M. Viel a pu parler, je crois, à ce propos d'un « glissement latéral » (je cite de mémoire).

3 Je ne discuterai pas ici de l'hypothèse inaccusative/inergative de Perlmutter (1978).

absolutif) différemment de A (à l'ergatif). Si Lazard (1994) conserve prudemment X, Y et Z pour ces trois actants, Ortiz de Urbina utilise TS (*transitive subject*), TO (*transitive object*) et IS (*intransitive subject*). Queixalos (2003 : 2) récuse à propos de Dixon 1994 le postulat « d'une affinité universelle entre le rôle sémantique d'agent et la relation grammaticale de sujet ».

Troisièmement, le basque peut ajouter morphologiquement dans l'auxiliaire des rappels pronominaux datif et allocutif aux marqueurs absolutif et ergatif, soit quatre marques d'accord associées, compte non tenu de marques de nombre, de temps et de modalité. La sélection de trois actants sur quatre sous postulat d'universalité, et sous prétexte selon Ortiz de Urbina que l'allocutif « ne renvoie pas à un argument de la proposition (1989 : 7) », puisqu'il marque seulement l'allocutaire⁴, résulte d'un découpage restrictif qui réduit, là encore, de manière non argumentée, un phénomène morphologique majeur à du décoratif optionnel (voir exemple 15). Au total, ces précautions permettent de conduire une argumentation selon laquelle le basque groupe *morphologiquement* O et S (Y et Z, TO et IS) différemment de A (X, TS) mais fonctionne inter-propositionnellement sur un groupement A/S, O étant traité différemment. Si on peut prouver ce dernier point, alors nous avons affaire en profondeur à un système accusatif. J-B Coyos donne un exemple de ce type d'analyse avec⁵ :

4) *Joan nahi/behar dut* (allé volonté/nécessité 3ABS-1ERG : je veux/dois m'en aller)

Le « sujet » de *joan* est par principe S (sujet intransitif), mais l'insertion de *nahi* ou *behar* provoque très généralement un marquage ergatif. On en conclut à une relation plus étroite entre S et A qu'entre S et O, ce qui motive un soupçon d'accusativité profonde, ou à tout le moins de rupture locale d'ergativité. En réalité, si on enlève *nahi/behar*, on retrouve obligatoirement un auxiliaire intransitif avec *joan naiz* (je suis allé) ou alors transitif mais avec l'allocutif comme dans *joan duk* (litt. « Tu m'as allé » O, tutoiement masculin). L'absolutif en (5) renvoie donc à *nahi/behar* qui sont des nominaux et peuvent se décliner, ce qui donne plus exactement « je-l'ai besoin (d')aller ». (5) montre un cas de « ré-analyse » dialectale avec un auxiliaire intransitif (exemple (72) de Urbina), l'accord de l'auxiliaire se faisant directement sur *joan*, *behar* devenant transparent sur le plan argumental :

5) *Zurekin joan behar naiz* (avec-vous allé nécessité je-suis : je dois aller avec vous)

Cet accord intransitif de l'auxiliaire avec *joan* semble donc montrer un figement accru de l'association des lexèmes modaux *nahi/behar* avec l'auxiliaire, phénomène qui est à relier avec la tendance constante à exclure le lexical de l'auxiliaire pour ne

4 Tutoiement féminin (*n*) ou masculin (*k*), vouvoiement respectueux (*zu*).

5 La graphie basque est sans surprise. Noter cependant *z* pour [s], *x* pour *ch* français. *R* est roulé, bref ou *amüi* dialectalement, et *rr* note un *r* multiple, comme en espagnol. *H* est prononcé dialectalement (nord). *J* est variablement un *yod*, une fricative vélaire, ou une post-alvéolaire (Coyos (1999 : 57sq)).

lui laisser que le relationnel. Le caractère modal de ces lexèmes les maintient à mi-chemin, en quelque sorte. Mais par quelque bout qu'on prenne le problème ici posé, cet exemple est un contre-argument à l'hypothèse d'une syntaxe accusative profonde, car il s'agit d'une proposition indépendante unique, sans enchaînement, avec *joan* comme seul verbe lexical. Si on suivait l'hypothèse d'une rupture d'ergativité, il serait utile de considérer également des ruptures d'accusativité en anglais par exemple : dans *the vanished man*, *man* est sujet intransitif de *vanish*, mais dans *the wounded man*, il est objet transitif, ce qui fait écrire à Arle R. Lommel (1997 : 3) que le participe passé anglais manifeste une relation de type ergatif avec a) non-référence à agent (A de Dixon) et b) traitement commun S/O :

- 6) It has also been pointed out to me by John Robertson (personal communication) that in English verbal particles modify their verb with respect only to what would be their absolute argument in an erg-abs language, as in example (3) :

3. a. I go *out* modifies subject of intransitive
- b. I was run *over* modifies subject of passive
- c. I ran him *over* modifies object of transitive

I have also observed that English past participles, when used as adjectives, modify only what would be used as their absolute argument, as

4. a *vanished* man X (abs) vanishes
- the *wounded* fish Y (erg) wounds X (abs)
- the *dead* cow X (abs) dies

From these examples I think it is clear that English covertly recognizes the erg-abs distinction.

Traiter la morphologie comme un accident de surface contredit le point de vue guillaumien selon lequel morphologie et syntaxe sont en rapport de complémentarité dans l'entier de la phrase. L'ergativité en basque est à examiner avec une distribution actancielle bien plus large que les relations binaires accusatives d'une part (l'utilisation par G. Rebuschi (1984) du schéma culiolien *aRb* est à cet égard symptomatique), et d'autre part en relation étroite avec la morphologie. En effet, le participe anglais, comme le montre A. R. Lommel, suspend les relations actancielles accusatives mais ce n'est pas un cas de rupture d'accusativité : il se produit que le participe passé déclare localement un procès accompli, ce qui annule l'assignation du cas « sujet ». Urbina le reconnaît (p.17) :

- 7) [...] participial clauses do not have any mechanism to assign case to the subject, there being no inflection, only PRO can occur.

Dixon (1994) note également ce fait que l'ergativité se développe à proportion de l'accompli ou de la perfectivité verbale :

- 8) In summary it will be seen that ergative marking is most likely to be found in clauses that describe some definite result, in past tense or perfective aspect. An ergative system is less likely to be employed when the clause refers to something that has not yet happened (in future tense), or is not complete (imperfective aspect) or did not happen (negative polarity), or where there is emphasis on the agent's role (imperative or hortative moods).

En anglais, le phénomène de neutralisation de l'agentivité demeure local, mais en basque le phénomène est absolu. La seule manière de sortir de ce perfectif est de procéder à des dérivations nominales, comme on le verra dans les exemples qui suivent. Le basque, proche en cela de beaucoup de langues ergatives, déclare un fait accompli et distribue les rôles actanciels par rapport à lui, au contraire des langues accusatives qui déclarent un argument actant ou thème et développent le fait ensuite. Typiquement, la syntaxe basque est très généralement en miroir par rapport à la syntaxe accusative, comme l'illustre l'exemple (58) d'Ortiz de Urbina :

- 9) *Amaitu arte egon gaitezen nahi du berak* (fini jusque resté que-nous voulu il-le lui-même = il (le) veut que nous restions jusqu'à (ce que nous ayons) fini)

Il y a là une inversion que l'on peut soupçonner être en rapport avec l'hypothèse guillaumienne d'une syntaxe génétique inversée par rapport à la syntaxe des résultats auquel cas le basque et généralement les langues de l'aire prime tendraient à maintenir de façon linéaire et sans enchaînement cette dimension génétique de l'énoncé.

Fonctionnement



Eskerrak eman diezaiokezue kartutxo gutxirekin gabiltzanari.

*Vous avez de la chance que nos cartouches soient comptées, sinon...
Hergé Le Temple du soleil, Paris, Casterman, 1976. Traduction basque Eguzkiaren Tenplua, Donostia, Elkar, 1988, p.36*

La vignette ci-dessus présente un énoncé où on reconnaîtra ces phénomènes. Elle montre le Capitaine Haddock en train de menacer des singes hurleurs qui lui semblent se moquer de lui. En détail, nous avons ceci :

Eskerrak : « remerciements ». *Esker* est au pluriel défini et à l'absolutif, c'est-à-dire sans marque fonctionnelle particulière. Il est important de noter que les marques de nombre et de fonction s'appliquent aux groupes nominaux et non pas aux mots isolés. Ainsi, « de chauds remerciements » se dirait *esker beroak* avec la marque de défini pluriel *-ak* sur l'adjectif *bero*, en fin de groupe.

Eman : « donné ». C'est la forme participe de base du verbe lexical. La forme productive actuelle est *-tu*. Elle a été significativement empruntée au participe accompli latin (*amatus* : ayant été aimé), et on peut former ainsi le verbe *eskertu*, sur la base *esker*, qui signifie qu'un remerciement a été fait. De la sorte, le verbe lexical désigne un accompli qu'on peut se représenter comme inactif du point de vue des relations argumentales, excepté l'absolutif, l'ergatif étant un complément. Je reprendrai à ce propos l'expression « forme morte du verbe » qu'employait Gustave Guillaume pour le participe passé français. Cette inactivité se manifeste dans l'utilisation des modaux dont nous avons parlé : dans *Eskerrak eman behar ditut* (il faut que je fasse des remerciements) : l'accord pluriel de l'auxiliaire avec *eskerrak* passe en quelque sorte à travers *eman* (donné) puis *behar* (nécessité) pour apparaître seulement en fin de proposition dans *ditut* (3ABS-PL-AUX-1ERG)⁶. Autrement dit, le verbe lexical basque ne retient pas d'accord personnel, lequel est différé jusqu'à l'auxiliaire. Il ne retient pas davantage d'indication temporelle, reportée sur le modal ou l'auxiliaire. Des modifications « aspectuelles » peuvent être obtenues par dérivation : ainsi la base *ema-* (donner) se nominalise en *ematea* (le fait de donner) qui peut être décliné nominalement. On comparera :

- 10) *Eskerrak eman ditut* (j'ai donné des remerciements)
- 11) *Eskerrak ematen ditut* (je les donne en ce moment, ou de manière répétée), cette dernière phrase signifiant littéralement « remerciements dans-le-donné je-les-ai », où, on *emate* est décliné à l'inessif dit « archaïque »

De la même façon pourra décliner *behar* dans :

- 12) *Eskerrak eman beharrean nago* (littéralement : je me trouve dans le besoin de donner des remerciements, *behar* à l'inessif déterminé)

Diezaiokezue : « vous pouvez le lui : 3ABS-AUX-i-3DAT-POT-2PL.ERG ». C'est l'auxiliaire qui porte les marques de personne, de temps et d'aspect. Il est chargé de distribuer les rôles argumentaux sous forme d'affixe. Il n'est pas obligatoire dans beaucoup de cas comme à l'impératif *eskerrak eman !* (donne des/les remerciements). En revanche il est impliqué dès que le réseau d'anaphore nominale est modifié. On peut comparer :

- 13) *Eskerrak eman ditu* (il a donné des/les remerciements)
- 14) *Eskerrak eman ditzala uste du* (il croit qu'il a donné des/les remerciements : l'auxiliaire retrouve une forme à absolutif singulier *ditu >du* et la proposition se

⁶ J'utilise les conventions de Leipzig (Leipzig Glossing Rules) d'avril 2003 pour l'explicitation des catégories. Les abréviations sont généralement transparentes : AUX=auxiliaire, 3ABS=3^{ème} personne à l'absolutif, PL=pluriel, POT=potentiel ...etc

redéveloppe sur *ditzan* « eux-lui », mais il est à noter que même en ce dernier cas cette proposition se décline nominalement à l'allatif, *-la*. De la même façon, *eman* peut être directement déterminé sous la forme déclinable *emana* = ce qui est donné, la chose donnée, *emanak* = les choses données)

Contrairement donc aux structures accusatives qui ne marquent dans le verbe que le « sujet », le basque marque les arguments absolutif, datif et ergatif. La tradition descriptive représente ces fonctions par les formes du pronom interrogatif (=qui) correspondant : *nor* (absolutif), *nori* (datif), *nork* (ergatif) :

- sujet intransitif (*naiz* : je suis) *nor* (absolutif)
- sujet intransitif et le datif (*natzaio* : je suis à lui) *nor-nori* (absolutif-datif)
- objet transitif et le sujet (*dut* : je l'ai) *nor-nork* (absolutif-ergatif)
- objet transitif, le datif et le sujet (*diot* : je l'ai à lui) *nor-nori-nork* (absolutif-datif-ergatif)

Comme nous l'avons vu, le basque permet aussi de marquer l'allocutaire dans l'auxiliaire selon qu'on le vouvoie ou qu'on le tutoie, et qu'il soit une femme ou un homme si on le tutoie. Par exemple, on notera dans (15) les marques de 3^{ème} personne absolutive (*z*), de datif (*o*), d'allocutif féminin (*n*) et de 1^{ère} personne ergative (*t*). Le radical est réduit à *i* pré-datif, et on remarquera la place de l'absolutif en préfixe, les autres marques étant suffixées. Sans l'allocutif on aurait *diot* au lieu de *zionat*⁷ :

- 15) *Begira zionat* (regardé je-l'ai, allocutif féminin)

Toutes ces indications montrent que l'auxiliaire est capable par sa structure de rassembler en une seule fois, c'est-à-dire en une seule proposition, ce que les langues accusatives doivent impérativement subordonner. Autrement dit ce qu'on appelle « proposition » en linguistique n'a pas la même étendue dans toutes les langues, cette étendue variant selon les latitudes d'incorporation du verbe. L'idée même d'une proposition modulaire, pertinente en logique, n'est pas vérifiée en linguistique. L'auxiliaire de la vignette : *diezaiokezue* signifie « le (d) AUX à lui (*o*) possible (*ke*) vous (*zue*) » soit « vous pouvez le lui », ce qui renvoie à ce qui est en cause *eskerrak eman* (« donner des remerciements », absolutif) mais aussi à l'attributaire *kartutxo gutxirekin gabiltzanari* (« au fait que nous allons avec peu de cartouches », datif), à l'agent *-zue* (« vous autres », ergatif). Si on veut, cet auxiliaire

⁷ Le passage de 3ABS *d* à *z* à l'allocutif mais aussi au passé reste très mystérieux. Il me semble devoir être lié au fait qu'avec la 3^{ème} personne absolutive au passé, et seulement elle, les marques ergatives des autres personnes sont préfixées. Ainsi, *diot/zionat* deviendrait *nion/nionan*, avec 1ERG *t* devenant préfixe *n* (*ni* = moi). Ortiz de Urbina pense que l'ergatif devient absolutif et qu'il y a donc une rupture d'ergativité (*split*). Il semble plutôt que 3ABS disparaît totalement (alors que *d/z*, ou *l* ou *b* à d'autres « temps », la marquent, quelle que soit l'origine et la valeur de ces affixes) et que l'ergatif occupe la place vide, puisqu'ergatif et absolutif sont en distribution complémentaire. Ce phénomène morphologique est du plus grand intérêt et relève d'une toute autre problématique que celle de la rupture d'ergativité, les préfixes ergatifs continuant de renvoyer à des nominaux ergatifs, et non à des absolutifs.

rassemble tous les rappels actanciels qui constituent la phrase, plus un infixe de potentiel (*ke*). Crucialement, il n'y a pas de marque de temps, ce qui implique le présent de situation : le passé s'obtiendrait par préfixation de l'ergatif et suffixation de *-n*, ce qui donnerait *zeniezaioketen* dans des conditions que nous n'avons pas à examiner ici.

Kartutxo gutxirekin : « avec peu de cartouches ». Comme signalé ci-dessus à propos d'*eskerrak*, la marque fonctionnelle du comitatif *-ekin* s'applique à l'ensemble du groupe nominal. Ce comitatif est un circonstant non rappelé dans l'auxiliaire.

Gabiltzanari : « au fait que nous allons ». Le verbe *ibili* (aller, marcher, fonctionner) est d'abord conjugué à la première personne du pluriel (*gabiltza*, nous allons). Ensuite il est nominalisé par le suffixe *-n* et défini par *-a*. *Gabiltzana* signifie « le fait que nous allons » ou « l'être dans l'aller ». Le dernier suffixe *-(r)i* est le suffixe de datif nominal qui s'applique à l'ensemble du groupe *kartutxo gutxirekin gabiltza* (nous allons avec peu de cartouches) et est lié à la marque dative *-o* de *diezaiokezue*.

Au total donc, notre phrase devient « vous pouvez donner des remerciements au fait que nous allons avec peu de cartouches ». Trois propositions en français, qui est constraint de changer de proposition dès qu'il y a un changement de sujet, comme dans toute langue accusative. A un certain niveau, en basque, il n'y a qu'une proposition, celle de *diezaiokezue*. P. Lafitte (1963) donne un grand nombre d'exemples de propositions déclinées comme des nominaux⁸ :

16) Ez ginauden hanbat lagunza emanen zinaukutelari beha nous ne nous attendions pas à ce que vous nous apportiez un tel secours (*zinaukutelari* (*zenigutelari* en basque unifié) : à ce que vous nous donneriez, allatif + datif) (403).

Ez dut erraitearen beharrik je n'ai pas besoin de dire, génitif de *erraitea*, forme nominale de *erran (esan)* = le fait de dire. Partitif de *behar* (472). Comparer avec *Ez dut dirurik* je n'ai pas d'argent, *diru* au partitif avec la négation.

Erranaren bortchaz à force de l'avoir dit, génitif de *errana* = ce qui est dit, instrumental *bortchaz* (806).

Zahartzeari zuhurtzen ari gira en commençant à vieillir, nous devenons sages, datif de *zahartza*, le fait de vieillir (*zahar vieux + tu*). *Zuhurtu* (s'assagir) à l'inessif archaïque (473).

[Nota de P. Lafitte : « le datif ressemble à l'adlatif mais il est moins pressant ».

Ex. *jausteria zagon* il se disposait à descendre (allatif), *jausteari zagon* il pensait à descendre (datif), *jausterat zoan* il allait descendre (destinatif)].

Hobe da ez dezazun egin il vaut mieux que vous ne le fassiez pas, génitif de *dezazu* (le-vous) (881).

Chuchen da denen maitatzea il est juste d'aimer tout le monde, absolutif nominal de *maite* = aimé (881).

8 P. Lafitte utilise le navarro-labourdin, ce qui explique les formes dialectales comme *niz*, *erran* (basque unifié *naiz*, *esan*) et une graphie traditionnelle dans *bortchaz*, *chuchen* (basque unifié *bortxaz*, *xuxen*).

Etsitua da ez dutelakoan aski estimatzen il est désespéré de n'avoir pas suffisamment d'estime, allatif + génitif + inessif pour *dute-la-ko-an* (880) (litt. Dans-de-que-ils-le + NEG + estimé + assez).

Triste niz ez ikusirik je suis triste de ne l'avoir pas vu, partitif de *ikusi* = vu (880).

Si on prend comme modèle universel une langue accusative, la contrainte du français paraît liée au changement du verbe lexical avec ici *pouvoir*, *donner* et *aller*, et l'explication est alors fondée sur les projections argumentales de ces verbes. Ce serait une erreur d'analyse, car elle fusionnerait le relationnel et le sémantique alors que la sémantise, « substance passante », est subordonnée à nos modes et formes d'appréhension. Que ces modes et formes soient d'ordre cognitif, logique ou formel demeure matière à débat, mais il est difficile d'admettre qu'un groupe fonctionnel dans une langue quelconque soit le résultat simple d'une projection de propriétés lexicales. On peut tenir aussi bien que ces propriétés sont subordonnées aux contraintes de forme. Il existe un lien privilégié entre le verbe et son sujet dans les langues accusatives, ce qui oblige à subordonner des propositions quand on change de sujet, mais le basque montre que ce n'est pas le cas dans les langues ergatives ou dans d'autres langues.

En basque, cette fonction de « sujet » liée au verbe lexical est inopérante du fait de la large incorporation verbale. Ceci a déjà fait écrire à Dixon que ses généralisations sur l'ergativité s'appliquaient difficilement aux langues à fort rappel pronominal dans le verbe. Il s'agit pourtant bien là d'une des clés de l'ergativité : l'absence de contrôle de la proposition par un argument quelconque, je veux dire l'absence de critère de sélection d'un argument qui la contrôlerait plus qu'un autre, ce qui laisse à l'absolutif une sorte de statut de sujet/thème par défaut, comme étant le moins marqué dans l'échelle d'actance. Dans un rapport patient/agent, c'est le patient qui devient sujet parce qu'il est neutre sur cette échelle. L'agent est alors repéré/marqué par rapport à lui, et non l'inverse. D'autre part cette neutralité fait l'économie d'une distinction entre entités référentielles et construits propositionnels. L'assiette large du mot prédictif permet d'assimiler dans le même statut nominal toute construction verbale, y compris propositionnelle au sens logique. Dans notre exemple, le rappel intraverbal datif *-o-* renvoie à une proposition entière tout comme il peut renvoyer à un attributaire ordinaire : *gizonari eskerrak eman dizkiot* (à-l'homme remerciements donné je-les-lui-ai). Cette indistinction se retrouve avec les pronoms de troisième personne neutre dans des langues accusatives, mais dans des constructions extraposées ou disloquées (par exemple en français « je l'ai dit, qu'il était gentil » ou « il apparaît qu'il était gentil »), mais en basque l'indistinction est fonctionnelle directement. En résumé, il s'agit d'une langue monoplanaire qui correspond tout à fait à la définition typologique qu'avait donnée Gustave Guillaume : une langue de l'aire « prime » qui est structurée sur une incorporation telle par le mot qu'elle n'a pas réellement besoin d'enclassement propositionnel.

Relations inter-propositionnelles

En poursuivant le raisonnement, on arrive à ceci que le caractère nominal du lexème verbal ne permettant pas d'assignation d'un cas « sujet » au sens de la relation nominative/accusative, les propositions basques sont monoclauisales. Ainsi de *jitean* à l'inessif en (17) :

- 17) *Jitean ikusi dut je l'ai vu en arrivant* (en arrivée vu je-l'ai)
Gure aita jitean irakurtzen ari nintzen quand notre père est arrivé, j'étais en train de lire (Lafitte 1963 : 893)

Le deuxième énoncé introduit *gure aita* (notre père) à l'absolutif, comme argument de *jitean*. On serait donc fondé à considérer qu'il s'agit d'une proposition enchaînée avec S absolutif malgré l'absence d'auxiliaire et la déclinaison nominale. De même pour *jitean* seul. C'est correct sur le plan logique, mais non sur le plan linguistique. D'une part, le verbe lexical est décliné comme le serait un autre nominal (*extxeal/liburutegian ikusi dut* = je l'ai vu dans la maison/la bibliothèque ... etc) et invoquer une règle de nominalisation ne serait pas productif car cette règle s'appliquerait de toute façon à tous les arguments. Il reste la possibilité d'expliquer l'auxiliaire, ce qui donnerait (*Gure aita jiten denean ikusi dut*, mais avec l'auxiliaire *da* à nouveau décliné à l'inessif *denean* comme *jitean*, comme argument de même rang. D'autre part, cet auxiliaire intégré ne se justifie que pour porter des marques temporelles ou modales spécifiques ou définir des co-indexations personnelles distinctes de celles de l'auxiliaire principal. *Jitean ikusi dut* peut signifier aussi bien que j'arrivais ou que c'est lui qui arrivait, ou même que j'ai vu quelqu'un comme nous arrivions, ou vous arriviez, ou ils arrivaient. La nominalisation a en effet pour conséquence d'empêcher la co-indexation et la laisser à l'inférence, ce qui provoque souvent l'effacement du possessif dans par exemple *aita (ikusi dut)* qui a toutes les chances d'être compris comme « (j'ai vu) mon/notre père » alors que rien ne le dit. Le problème est similaire à celui que poserait en français un énoncé comme *Paul se disputa avec Pierre, très fâché contre lui* : aucun mécanisme de co-indexation autre qu'inférentiel ne garantit que c'est Paul plutôt que Pierre qui est fâché, sinon la proximité comme dans *Paul, très fâché contre lui, se disputa avec Pierre* qui sélectionne Paul comme étant fâché.

On peut parler d'étanchéité par nominalisation des groupes syntaxiques, révélée par le marquage désinental final, qui oblige les verbes lexicaux en position d'argument ou de circonstant d'une matrice à demeurer dans sa structure argumentale directe par déclinaison, sans phénomène de relais. C'est valable pour les propositions. Un des faits probants en la matière est que le basque n'a pas de construction réfléchie qui suppose une co-indexation nominatif/accusatif : on ne peut pas dire *il s'est tué* (volontairement) qu'on remplacera par *il a tué sa tête* (*bere burua hil du*) avec grammaticalisation de *burua* et 3ABS dans l'auxiliaire. Autrement dit, il n'y a pas de subordination en basque. Il n'y a que dans les cas de

coordination que nous avons affaire dans un même énoncé à des propositions authentiquement distinctes.

Par ailleurs on trouve, dans les dialectes du nord, des génitifs au lieu d'absolutifs qui montrent le caractère nominal de l'ensemble :

- 18) *Eriden ukana dugu [populuaren korrumpitzen ari dela]* nous avons découvert [qu'il corrompt le peuple] litt. du-peuple en-corruption en-train qu'il-est, avec *populu* au génitif (exemple (34) d'Urbina)

Cette construction est limitée aux O de Dixon (les objets transitifs), et interdite aux « sujets » (A et S) qui conservent les formes absolutives et ergatives, ce qui serait un cas d'accusativité, puisque O fonctionnerait différemment de A et S. Or en (18) le problème est réglé puisque S « sujet intransitif » de *dela* (forme de subordination de *da* = il est) est nécessairement à l'absolutif d'une part, que d'autre part, dans une structure bi-actancielle « transitive », l'absolutif nécessite un terme opposé ergatif et non un génitif. De la même manière, on aura :

- 19) (*Nik*) *ez dakit zer egin* je ne sais pas quoi faire (1ERG neg je-le-sais quoi fait) (exemple (30))

Le participe *egin* ne peut pas assigner de cas sujet et donc seule la catégorie vide PRO peut fonctionner dans le modèle syntaxique. PRO est obligatoirement co-indexé avec *nik* (moi) ergatif (ou A) de *dakit*. Il est impossible de changer d'ergatif avec par exemple :

- 20) (*Nik*) *ez dakit *zuk zer egin* je ne sais pas *vous quoi faire

Enfin PRO ne peut valoir que pour A ou S, jamais O :

- 21) *Nik ez dakit nora joan* je ne sais pas où aller (PRO = S)
Nik ez dakit nori eman je ne sais pas à qui le donner (PRO = A) (ex. (31) et (32))

En fait le raisonnement doit être inversé complètement : ce n'est pas parce que la proposition est une participiale, que le participe ne peut pas assigner de cas sujet, et qu'en conséquence PRO apparaît, accueillant indifféremment A ou S. Les propositions *nora joan* et *nori eman* peuvent avoir et ont en fait un auxiliaire du type (*ez dakit*) *nora joan/nori eman behar dudan* (litt. où que je dois aller, avec *dut + n* conjonctif) en raison de l'étanchéité des propositions. Ce cas est un cas d'*effacement* de l'auxiliaire autorisé par l'inférence que la première personne demeure argument de la conjonctive, au cas voulu par la structure de celle-ci. On peut comparer à (22), avec changement d'ergatif, et (23) avec un antipassif, *zer* étant le O, à la fois de *dakit* et de *egin*, pourtant réputé exclu :

- 22) (*Nik*) *ez dakit zer egin duzun* je ne sais pas ce que vous avez fait

- 23) (*Nik*) *ez dakit zer egina zen* je ne sais pas ce qui a été fait

Coordination et effacement de l'auxiliaire

Un autre exemple est fourni par les coordinations. Lazard (1994) cite :

- 24) *Katua etorri (da), arraina jan (du) eta bertan gelditu da le chat (est) arrivé, (a) mangé le poisson et est resté là* (54)

Katuak arraina jan du eta bertan gelditu (da) *le chat a mangé le poisson et (il est) resté là* (55)

L'argument est que le chat reste à l'absolutif (*katua*) dans la première phrase en facteur commun de trois propositions dont une est transitive (il a mangé le poisson) : donc A est traité comme S. Outre que le « sujet » de *du* (il l'a) dans la deuxième proposition est l'absolutif *arraina* (le poisson), la permanence du chat comme argument, quel que soit son statut actanciel, résulte d'une inférence. Ainsi, Lazard pense que le « sujet » de *da* dans la dernière proposition ne peut être que le chat : c'est exact, car le poisson a été mangé et a donc disparu de la scène mais la proposition ne nous dit rien de tel. Dans un autre contexte, ce serait indécidable en dehors de l'inférence :

Un autre cas plus délicat est proposé par Ortiz de Urbina (1989 :25) :

- 25) *Semea eskolan utzi eta klasera joan zen il/ elle a laissé son fils à l'école et il/elle est parti(e) en classe*

Dans la première proposition, l'auxiliaire a été omis (*utzi zuen* = il/elle l'a laissé) et on est devant un cas d'incertitude quand au « sujet » de *joan zen* (il/elle est parti(e)). On comprend cependant qu'il s'agit du parent et non de *semea* (l'enfant) pourtant déjà à l'absolutif et donc le meilleur candidat théorique à l'anaphore. Les deux phrases partagent donc un nominal, écrit Urbina, qui représente une personne qui laisse l'enfant (*TS transitive subject*) et s'en va (*IS intransitive subject*). Là encore se manifeste une relation privilégiée entre les « sujets », l'objet transitif (*semea*) étant traité à part. La structure est donc accusative. En réalité, plusieurs éléments favorisent l'inférence qu'il s'agit du parent dans les deux propositions : le fait que l'enfant est laissé et donc sort du champ d'intérêt, mais aussi et surtout le fait que la conjonction de coordination *eta* (et) enchaîne une activité à une autre (le déplacement), enfin que l'auxiliaire transitif *zuen* est effacé, ce qui crée une attente. Que la personne ergative (le parent) soit cognitivement et contextuellement saillant n'implique en rien que A et S soient privilégiés par rapport à O. Un autre effacement du type *Semea utzi zuen eta klasera joan* serait nettement plus ambigu. Là encore l'étanchéité syntaxique des propositions se résout par l'inférence.

Un dernier cas est fourni par G. Rebuschi (1984 :323) :

- 26) *Ausiki eta, txakurrak azeria hil zuen* (l'ayant) mordu, le chien tua le renard ou (ayant été) mordu, le chien tua le renard

Il est impossible de manière non-inférentielle de savoir qui a été mordu sans auxiliaire pour *ausiki*, ce qui montre que cet auxiliaire est toujours là pour distribuer les rôles et n'est effacé que quand le contexte est suffisamment clair. On peut cependant éviter l'ambiguité en précisant soit l'argument ergatif soit l'argument absolutif :

- 27) *Azeriak ausiki eta (ausikita), txakurrak hil egin zuen le renard (ERG)(l'ayant) mordu, le chien le tua.*

C'est donc le double marquage sur les groupes nominaux et dans l'auxiliaire qui permet au basque d'importantes (et élégantes) économies formelles, mais ces formes sont toujours susceptibles de réapparaître en cas d'ambiguité trop grande. Aucune propriété transitive ou intransitive ne passe linguistiquement d'une proposition à une autre, ce qui confirme l'absence de « pivot », ou, comme le formule G. Rebuschi, la « neutralité » du pivot et « l'absence d'orientation » des procès.

Un autre argument en faveur de ce point de vue est fourni par les constructions anti-passives⁹ :

- 28) *Ni liburuak emanda nago* j'ai donné les livres (456) (noter *ni* et *liburuak* absolutifs et *nago* = je suis)

- 29) *Gehiegi edanda nago* j'ai trop bu (475) (litt. Je *suis trop bu)

Nago (de *egon*) est intransitif alors qu'il est employé avec un verbe lexical transitif. La raison est que ce verbe lexical est à une forme anti-passive (le deuxième anti-passif selon G. Rebuschi, le premier étant en *-a*, la marque nominale du défini, dans *emana*, *edana*), qui a pour vertu de détransitiver totalement le procès si tant est qu'il ait jamais été transitif en soi. La raison est que le suffixe *ta/da* (de *eta*) pointe sur l'état résultant de ce procès, ne laissant strictement aucune place ergative. Afin de fixer les idées, on pourrait gloser grossièrement (28) par *je suis dans l'état résultant d'avoir donné les livres* et (29) par *je suis dans l'état résultant d'avoir trop bu*. En d'autres termes, nous nous trouvons devant un cas d'hyper-perfectivation qui annule toute l'agentivité résiduelle du participe, auquel cas A et S ne sont pas traités ensemble différemment de O mais A, S et O se retrouvent sur le même plan.

Conclusion

Il est difficile de prétendre conclure sur ce sujet particulièrement sensible, et de nombreux points sont encore à étudier, mais ce parcours nous a cependant permis d'observer que les ruptures d'ergativité signalées en basque, et destinées à en montrer l'accusativité profonde, sont en fait des variations de marquage actanciel relatives à la perfectivité. Elles respectent toujours l'ergativité profonde de la structure. Les soi-disant groupements préférentiels de A et de S au détriment de O n'ont pas de fondement syntaxique ou sémantique, mais résultent de contraintes et latitudes inférentielles et il paraît dangereux de s'attaquer à l'ergativité sans une théorie de l'interprétation (Aristote disait que toute phrase était une énigme à résoudre). La structure même de la proposition, avec l'auxiliaire qui regroupe en une seule fois la totalité du réseau actanciel installé en amont, montre à quel point le basque a développé une élégante économie formelle. Il me semble enfin que le principe d'étanchéité ou de fermeture des propositions sur un unique verbe-auxiliaire incorporant, outre qu'il explique l'étendue de la déclinaison nominale aux

⁹ L'anti-passif est aux langues ergatives ce que le passif est aux langues accusatives, et consiste à effacer l'ergatif, l'éventuel « agent » étant à l'absolutif.

propositions intégrées, voire la sur-déclinaison, rend du même fait infiniment plus pertinente qu'un accessoire décoratif optionnel la marque grammaticalisée de l'allocutaire, en signalant l'importance de l'acte de parole et de la situation où il est mis en œuvre.

Bibliographie

- Bobaljik, Jonathan David (1993), « On Ergativity and Ergative Unergatives », *MIT Working Papers in Linguistics* 19, 45-88.
- Comrie, Bernard (1981), *Language Universals and Linguistic Typology*, Chicago, The University of Chicago Press, 2nd edition 1989.
- Coyos, J.-B. (1999), *Le Parler basque souletin des Arbailles, une approche de l'ergativité*, Paris, L'Harmattan.
- Dixon, R.M.W. (1979), « Ergativity », *Language*, 55.1, 59-138.
- Dixon, R.M.W. (1994), *Ergativity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Guillaume, Gustave (1971), *Leçons de linguistique*, 1948-49, publié par Roch Valin, Paris, Klincksieck et Québec, Presses de l'Université Laval.
- Hualde, J.I. & J. Ortiz de Urbina (1993), *Generative Studies in Basque Linguistics*, Amsterdam & Philadelphia, Benjamins.
- Jelinek, Eloise (1993), « Ergative 'Splits' and Argument Types », *MIT, Working Papers in Linguistics* 18, 15-42.
- Lafitte, Pierre (1963), *Grammaire basque (Navarro-Labourdin littéraire)*, édition revue et corrigée, Donostia, Elkar, Bayonne, Musée Basque (1979).
- Lafon, R. (1944), *Le système du verbe basque au XVIème siècle*, Delmas, Bordeaux (Reprinted in 1988 by Elkar, Donostia).
- Lafon, René (1999), *Vasconiana, Iker* 11, Bilbo, Euskaltzaindia (recueil d'articles publiés par J. Haritschelhar et P. Salaburu).
- Laka, Itziar (1993b), « Unergatives that Assign Ergative, Unaccusatives that Assign Accusative », *MIT Working Papers in Linguistics* 18, 149-172.
- Lakarra, J. & J. Ortiz de Urbina (eds.) (1992), *Syntactic Theory and Basque Syntax*, Donostia, Diputación Foralde Guipúzcoa.
- Lazard, G. (1994), *L'Actance*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Levin, B.C. (1983), *On the Nature of Ergativity*, PhD Dissertation, Cambridge, MIT Press.
- Lommel, Arle R. (1997), *An Ergative-Absolutive Distinction in the Hungarian Verbal Complex, an examination of the dual conjugational system of Hungarian as ERG-ABS in nature*, LACUS 97, Toronto, 1997.
- Martinet, A. (1962) ? « Le Sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du verbe basque », Paris, *BSL*, 73-82.
- Ortiz de Urbina, J. (1989), *Parameters in the Grammar of Basque*, Studies in Generative Grammar 33, Dordrecht, Foris Publications.
- Oyarzabal, B. (1993), « Verb agreement with non-arguments: On allocutive agreement », J. Hualde & J. Ortiz de Urbina (eds.), *Generative Studies in Basque Linguistics*, Amsterdam & Philadelphia, Benjamins, pp. 89-114.
- Perlmutter, D. (1978), « Impersonal Passives and the Unaccusative Hypothesis », *Berkeley Linguistic Society* 4, pp. 157-189.
- Queixalos, F. (2003), « Ergativité et relations grammaticales en Katukina », communication au Cercle Linguistique de l'INALCO, <http://perso.wanadoo.fr/anaid.donabedian/cli.htm>.
- Rebuschi, Georges (1984), *Structure de l'énoncé en basque*, Paris, Selaf.
- Rebuschi, Georges (1997), *Essais de linguistique basque*, Supplément de l'*Anuario del Seminario de Filología Vasca « Julio de Urquijo »*, XXXV, Bilbo/Donostia, Euskal Herriko Unibertsitatea.
- Roulland, D. (2001), « Auxiliaires modaux et interlocution », *Anglophonia* 10, Presses Universitaires du Mirail, 93-108.
- Roulland, D. (2002), « Gustave Guillaume et la langue basque », dans Lowe, R. (ed) (2002) *Le système des parties du discours, sémantique et syntaxe*, Actes du IXème colloque de l'Association Internationale de psychomécanique du langage, Presses de l'Université Laval, Québec, 383-395.
- Roulland, D. (2003), « Gentlemen, Include Me Out : à propos de l'ergativité », *Travaux Linguistiques du Cerlco* 16, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 205-214.
- Tovar, A. (1980), *Mitología e ideología sobre la lengua vasca*, Madrid, Alianza Editorial.

A propos des morphèmes de prédication verbale en béarnais (langue d'oc gascon)

André Joly

Université de Paris IV-Sorbonne

Il y a bien, au dessus de nous, vers les montaignes,
vn Gascon pur, que je treuve singulièrement beau, et
desirerois le sçauoir ; car c'est vn langage bref,
signifiant et pressé, et, a la vérité, un langage masle
et militaire plus que nul autre que i'entende

Michel de Montaigne
Essais, II, 17

Plus de trente ans après en avoir proposé une première analyse, en 1971 (voir Joly 1976), je reviens sur une particularité syntaxique du béarnais, appelé ici gasco-béarnais (sur le modèle de franco-qubécois)¹. Sauf cas révélateurs qui seront mentionnés plus loin, on ne peut y produire un énoncé sans recourir à un des trois morphèmes que je qualifiais à l'époque d'« énonciatifs », à la suite de Bouzet (1951) : *que*, *e*, *be* (et ses variantes dialectales *je/ja*). Je maintiens aujourd'hui cet appellatif, mais, à l'occasion de cette nouvelle analyse, je voudrais montrer pourquoi on a, au premier chef, à des morphèmes de prédication.

1. Faits observables

La plupart de mes exemples sont tirés d'écrits du siècle dernier, quelques-uns du dix-neuvième². J'en ai respecté l'orthographe. Le lecteur habitué à la graphie conforme à la réforme occitane appliquée à la langue gasconne pourra se reporter, en cas de gêne, à la nouvelle édition du *Dictionnaire béarnais* de Lespy & Raymond (1997). Pour les exemples oraux que j'ai pu recueillir, et qui apparaissent non référencés, j'utilise la nouvelle graphie.

1° QUE et E dans une même phrase :

-
- 1 Selon P. Bec, il s'agit là d'« un trait spécifique de l'aquitain dont les limites géographiques couvrent la plus grande partie du domaine (à l'exception du Médoc et d'une bande le long de la Garonne » (1970, p. 543).
 - 2 Les principaux textes utilisés sont les suivants : Camelat (« M.C. »), *Garbe de proses* 1775-1930, Pau, Marrimpouey ; Camelat, M. (1967), *Letres causides de Miqueu de Camelat a Andrèu Pic*, Pau, Marrimpouey ; Caseboune, Y. de (1954), *Cinquante ans de bite paysane*, Pau, Marrimpouey ; Palay, S. (1927), *Lou marcat de la trouje*, Gelos-Pau ; la revue *Reclams de Biarn e Gascougne*, Pau, depuis 1896.

[1] Lou pay, la may e la hilhe *qu'èren* coum aco à cauha-s quoan lou pay, qui s'at mastegabe loungtems-a, *e* digou... (Camelat, *Garbe*, p. 64).

(« Le père, la mère et la fille étaient donc ainsi à se chauffer (au coin du feu) quand le père, qui rongeait son frein depuis un bon moment, se mit à dire... »).

Dans un co-texte assertif affirmatif, cet exemple offre à la fois une occurrence de *que* et une occurrence de *e*. *Que* apparaît dans ce que l'analyse traditionnelle appelle la proposition principale, *e* dans la proposition subordonnée temporelle introduite par *quoan*. Les principaux emplois du morphème *e* sont les suivants :

[2] *E* :

- a. interrogatives : *E* sabes qu'as heyt ? (« Tu sais ce que tu as fait ? » ; Palay, *Trouje*, p. 9).
- b. optatives : *E* digousses la bertat ! (« Ah ! si tu disais la vérité ! »).
- c. hypothétiques : *E* m'at abousse dit, que seri bengut (« S'il me l'avait dit, je serais venu » ; Bouzet 1951, p. 51).
- d. complétives et relatives : Qu'aténdi *que* lo dinna *e* sia prèst (« J'attends que le déjeuner soit prêt »).

On remarquera que, dans le dernier exemple, l'inversion du sujet et du verbe entraîne le non-emploi de *e*: « Qu'aténdi que sia prèst lo dinna ». C'est là un « fait révélateur ». Sauf exceptions, *e* est donc utilisé dans les énoncés *interrogatifs* (2a), *optatifs* (2b) et *hypothétiques* (2c, dans ce cas, dans la séquence *e... que*, il signifie « si »).

Deux exemples pour illustrer l'emploi de *be* :

[3] *BE* (variantes *je/ja*) :

- a. Lou tour *b'ère* plâ yougat e [...] en you medich *be* m'en arridi tout soul (« le tour était bien joué et [...] il me fit bien rire dans mon coin » ; Reclams 1970, 7/8, p. 103).
- b. *Be* sounen a hoec (« (Mais) on sonne au feu ! » ; Caseboune, p. 17).

Dans chaque cas, on peut aussi utiliser *que*, soit respectivement : « Lou tour *qu'ère* plâ yougat » et « *Que* sounen a hoec ». Le sens est le même qu'en (3a) et (3b), mais l'*effet de sens* est différent (sur cette expression, voir Boone & Joly 2004). J'y reviendrai.

Les morphèmes *que*, *e* et *be*, qui remontent respectivement au latin *quod*, *est*, *bene* (*jam* pour *je/ja*), sont grammaticalisés. Leur emploi, selon contextes et co-textes, est obligatoire. Ainsi un énoncé comme :

[4] Plau (« il pleut »).

qu'on entend le long de la Garonne, par exemple dans la région d'Agen, «fait sens», mais ne fait pas phrase en gasco-béarnais, où il faut dire, avec le morphème d'assertion, *que* plau.

Contrairement à ce qu'on a pu dire, et malgré les apparences, ces morphèmes ne sont pas des introducteurs de phrases. Soit :

[5] *Qu'ey* arribade (« elle est arrivée »).

En gascon, comme dans la plupart des langues romanes, la personne intra-verbale n'est pas déflexive (sur ce terme, v. Boone & Joly). Quand on l'extrapole, avec une pause marquée à l'écrit par une virgule, elle donne lieu à une thématisation :

[5'] Éra, *qu'ey* arribade (« elle / quant à elle, elle est arrivée »).

Mais en (6), ci-dessous, où le sujet de l'énoncé est explicité sous forme d'un syntagme nominal (*la hemne*, « la femme »), qui peut être antéposé au noyau prédictif (comme en 6a), ou postposé (comme en 6b), plus aucun doute n'est possible : comme il n'y a pas de thématisation, il apparaît à l'évidence que *que* sert en quelque sorte de « copule » entre la forme verbale et le sujet nominal :

[6] *QUE* « copule » :

- a. La hemne *qu'ey* arribade (« la/ma femme est arrivée »), ou :
- b. *Qu'ey* arribade la hemne.

Mais :

c. **Que* la hemne ey arribade

où l'on voit que [6c] est agrammatical. Il est donc clair que *que* n'est pas un introducteur de phrase. Sa présence est visiblement requise *entre le sujet* (quand celui-ci n'est pas intra-verbal) *et le verbe*.

On peut raisonnablement conclure que ces morphèmes sont étroitement soudés au verbe. Ce sont en fait des « proclitiques » (Bouzet 1951, p. 48-49) ou, comme le disait le lexicographe Simin Palay ([1932] 1961), des « préverbes ». Seuls peuvent les séparer de la forme verbale les pronoms personnels qui, sous forme réduite, sont enclitiques, le morphème de prédication servant alors de support :

[7] a. *Be-m* escriberàs (« tu m'écriras, n'est-ce pas ? » ; Bouzet, *loc. cit.*)

b. *Que-b-at-disi* (« je vous le dis »)

Dans ces deux exemples, *-m-* (« à moi ») et *-b-* (« à vous », prononcé [p] devant voyelle), formes réduites des pronoms personnels (*me* de première personne et *bos*, de deuxième), sont dépourvus de ton et prennent appui sur le morphème précédent.

Enfin *que*, *e* et *be* commutent dans le paradigme de la prédication et ils sont *mutuellement exclusifs* :

[8] *Que* son beras aqueras oelhas (« Elles sont belles, ces brebis »)

E son beras aqueras oelhas ? (« Est-ce qu'elles sont belles, ces brebis ? »)

Be son beras aqueras oelhas ! (« Comme elles sont belles... ! »)

On en déduira que *que*, *e*, *be* forment un système — le *système de la prédication*. Je me propose d'en décrire à grands traits l'économie.

2. Essais d'explication

Dans la version antérieure de la présente étude, je passais en revue les divers essais d'explication qui avaient été proposés. Je ne reviendrai donc pas sur le détail, pour lequel on pourra se reporter à Joly 1987, pp. 271-275. J'en extrais ci-dessous l'essentiel, afin de montrer d'où je suis parti.

Selon la tradition, les morphèmes en question, mots « inutiles », seraient des « explétifs » (Lespy 1858 ; Luchaire 1879 ; Lanusse 1893 ; Palay 1961 ; Courriadès 1951, etc.). Ils sont cependant « très usités ». Comment expliquer pourquoi des mots dont ne peut-on se passer pour former une phrase seraient « vides de sens » ? Comment on peut produire du sens avec des mots qui en sont dépourvus ?

Pour Spitzer (1942), *que*, morphème de l'assertion, serait, à l'origine, un *pronome relatif*. Il interprète « Lou tou pay qu'ey arribat » (« ton père est arrivé ») en « ton père *qu'est arrivé* », qui dériverait de « ton père *qui est arrivé* », lui-même issu d'un groupe nominal dans un énoncé exclamatif (= ton père !) auquel viendrait s'ajouter une relative (qui est arrivé). On aurait donc en résumé la succession :

Ton père → ton père qui est arrivé → ton père qu'est arrivé

« Explication » quelque peu fantaisiste quand on sait notamment que le relatif gascon, *qui*, est invariable. Comment serait-on passé de *qui* à *que* ? Par réduction ? Et que se passe-t-il devant une consonne ? *Que* n'est pas dérivable du relatif latin *qui*.

Pour d'autres, *que* serait un *opérateur de mise en relief*, comme par exemple en espagnol « Verde, que te quiero verde » (« vert à vert que veux-tu », litt. = vert, que je te veux vert). L'objection, majeure, est que le morphème *que* n'apporte en béarnais aucune mise en relief ; si l'on cherche une mise en relief, soit on utilise *be* au lieu de *que*, soit on thématise le sujet par l'extrapolation du pronom correspondant (voir la « réalisation 3 » dans le tableau au § 4).

D'autres encore (Rohlf [1935]1970 ; Spitzer 1942 ; Bec 1968) voient en *que* un *morphème de nature explicative* (= « parce que »), un peu comme en espagnol ou en français dialectal : « Mets-toi le chapeau, qu'il fait froid ». Il n'y a rien d'« explicatif » dans le *que* gasco-béarnais. De plus, *que* n'est porteur d'aucune intonation particulière.

Enfin, selon la thèse la plus répandue (Lanusse 1893 ; Ronjat 1913 ; Bourciez 1925 ; Rohlf [1935] 1970 ; Bec 1968), *que* aurait une origine conjonctive et proviendrait d'un fragment de phrase introducteur du type français : « (j'affirme) *que...* », « (je pose) *que...* », ce qui, après ellipse du verbe donnerait l'équivalent du français classique : « *Que* le roi me doit encore quatre ou cinq mille francs de ma pension » (Monluc). Or le gasco-béarnais ne correspond pas du tout à ce modèle. L'équivalent serait « * Le roi *qu'il* me doit encore... », tournure inconnue en français.

Que explétif, *que* relatif, *que* de mise en relief, *que* explicatif, *que* conjonctif — autant d'hypothèses qui ne tiennent pas. Il fallait donc aller chercher ailleurs. C'est Bouzet (1951), suivi de Lafont (1967), qui, à l'époque, m'avait mis sur une piste. D'après Bouzet, les « particules » *que*, *e*, *be* « n'influent en rien sur le contenu objectif de la phrase, leur absence le laisse intact [...]. Leur intervention joue sur un autre domaine qui est celui de la subjectivité : elles notent [...] dans des nuances diverses, l'attitude du sujet parlant vis-à-vis de ce qu'il énonce » (1951, p. 50). Et il précise plus loin : « Elles opposent [...] l'affirmé au non-affirmé ». Quant à *que*, ce serait « le signe même du prédicat verbal » (*loc. cit.*). Il restait à démontrer tout cela. Sans compter que des zones d'ombre, voire des incohérences, subsistaient : si les morphèmes en question n'ont aucune influence sur « le contenu objectif de la phrase » et que leur « absence » laisse celui-ci intact, comment se fait-il que *leur présence est absolument nécessaire* pour qu'il y ait phrase ? Et peut-on réduire leur champ d'opération à la seule « subjectivité » ? Autant de questions auxquelles on doit essayer de répondre.

3. L'analyse de 1971-1976

Je ne ferai que la résumer. J'essayais de montrer que les morphèmes en question, sans l'intervention desquels il n'y aurait pas de phrase, sont au premier chef des *opérateurs d'incidence*, c'est-à-dire des *actualisateurs* de la phrase³ : en leur absence, la phrase n'accède donc pas au statut d'énoncé, comme le montre l'exemple 4 ci-dessus : « plau » (« (il) pleut »), en béarnais, n'est qu'un mot. Il doit être porté en phrase par *que*, *e* ou *be*, selon le cas. En témoigne aussi, indirectement, l'exemple suivant, où l'on voit *de* alterner avec *que*, comme en fr. « Et grenouilles *de* sauter » :

[9] L'omi *que* cride tan qui pot, *qu'ey* toucat, lou seryan e lou chef de seccioû *qu'ou bachen* ta l'arrepaus de l'escalè e *de telefouna* (= *que* telefounen) tau poste de secours.
« L'homme crie tant et plus, il est touché, le sergent et le chef de section le descendant au pied de l'escalier et ils téléphonent (« *de* téléphoner ») au poste de secours ».

Cet exemple montre qu'il faut toujours la présence d'un actualisateur de phrase. Je ne vois donc pas de raison fondamentale pour revenir sur l'analyse que je proposais à l'époque. Je ne remets pas davantage en cause la distinction entre, d'un côté, *que* et *be*, qui opèrent dans ce que j'appelais, à la suite de Guillaume (1929), le champ de la *position* et, d'un autre côté, *e*, qui opère dans le champ de la *supposition* ; cela rejette du reste la distinction que fait Bouzet entre l'*« affirmé »* et l'*« non-affirmé »*. En figure illustrative :

3 Pour une présentation générale de l'*« incidence »* (apport/support) et une liste complète des occurrences dans l'œuvre de Guillaume, v. Boone & Joly 2004.

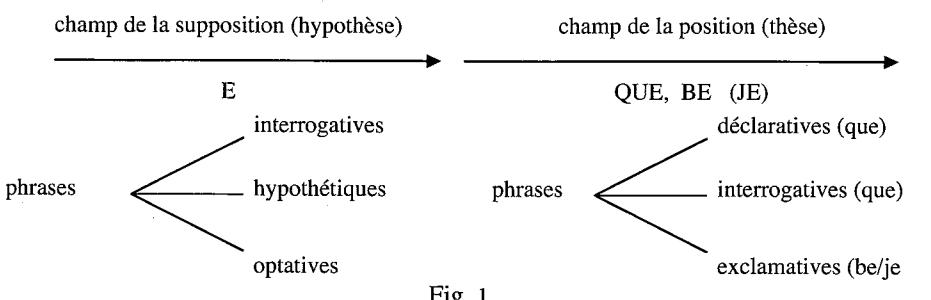


Fig. 1

Cela m'avait amené à faire le départ, pour ce qui est de la référence du prédicat à son support, entre une *incidence posée* (dans le champ du « théтиque ») et une *incidence supposée* (dans le champ de l'hypothétique) et à rendre compte de quelques emplois, comme par exemple l'alternance *e/se* vs. *que* :

[10] *E* m'at abousse dit (= *supposition*, en alternance possible avec la conjonction *se/si* : *Se* m'at abè dit), *qu*-at habèri heyt (= *position*).

« S'il me l'avait dit, je l'aurais fait »⁴.

L'emploi de *e* dans les subordonnées complétives, comme en (2d), s'explique de la même manière (voir ci-dessous § 5.1.).

4. Les morphèmes de prédication, vecteurs d'une double incidence

Je me propose à présent, compte tenu des avancées de ces trente dernières années, d'affiner l'analyse dont on vient de lire une brève présentation.

Voici, pour commencer, la distribution de *que*, *e* et *be*, conformément au schéma des différentes modalités syntaxiques⁵ :

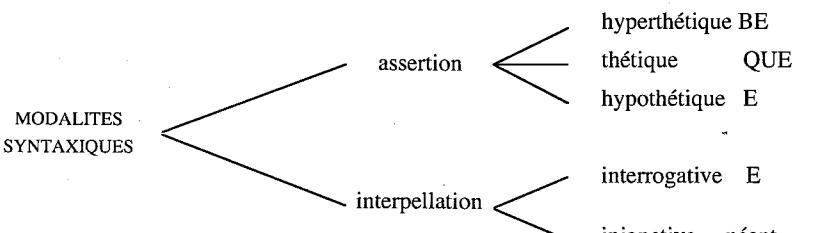


Fig. 2

4 Dans le mécanisme des phrases hypothétiques, on notera que, même dans le plan de l'hypothèse, le béarnais distingue la condition (protase avec *e*), et la conséquence (apodose avec *que*). En d'autres termes, distinction est bien faite entre une « *supposition supposée* » (*e*) et une « *supposition posée* » (*que*). Où l'on voit que ce qui domine ici c'est la mécanique *avant/après*, c'est-à-dire que l'aspect formel prend le pas sur l'aspect notionnel.

5 On trouvera une présentation des modalités syntaxiques dans Joly 1987, pp. 301-309.

Les modalités d'assertion opèrent ici en contexte affirmatif. L'emploi de la négation (*ne, no*) exclut celui de *que, e, be*. *Ne*, c'est en effet le refus de l'incidence prédictive. Comme la négation occupe syntaxiquement la même place que ces morphèmes, on pourrait l'inclure dans le système. On aurait donc un système à quatre termes ; *que, e, be, ne*. Mais j'hésite à le faire, étant donné le développement actuel de la négation en gascon en fait un calque trop marqué de la négation française (*no...pas // ne... pas*).

Comme on le voit sur la figure 2, l'assertion, ou modalité qui signale qu'un énoncé est *posé*, comporte en fait trois niveaux de position : la *position neutre* (thèse : *que*), la *super-position* (hyper-thèse : *be*), la *sous-position* (hypo-thèse : *e*). On remarque que cette dernière partage le même signe avec l'interpellation interrogative, ce à quoi on pouvait s'attendre, puisque l'interrogation est, par définition, une mise en hypothèse. Si cette distribution des modalités syntaxiques est correcte (en fonction de critères sur lesquels je ne reviens pas), on peut dire que *que, e* et *be* sont bel et bien des *morphèmes de prédication*.

La relecture de l'analyse proposée par L.L. Bonaparte en 1879 (voir, ici même 4.2.) m'a amené à considérer sous un autre jour la fonction prédictive des morphèmes en question. Bonaparte écrit :

[...] puisque M. Lespy traduit *que souy, que seran, que pourtabi* par « je suis, ils seront, je portais », comment peut-il nier que le monosyllabe *que* de ces phrases puisse remplacer les pronoms sujets ? (p. 229)

Il estime donc que le béarnais possèderait :

deux sortes de pronoms personnels dont la première comprend ceux qui, comme dans toute autre langue, changent pour chaque personne de chaque nombre, et la seconde ne présente *que le pronom invariable que* indiquant un sujet de personne indéterminée (loc. cit. ; c'est moi qui souligne)

Je jugeais alors cette « explication » tout à fait invraisemblable, pour ne pas dire loufoque. Mais je me demande à présent s'il n'y aurait quand même pas quelque chose à en tirer. Bien sûr, on ne peut défendre l'idée selon laquelle *que* pourrait « remplacer les pronoms sujets ». Il ne remplace rien puisque, de toute façon, le pronom est intégré au verbe. De plus, dans l'esprit de l'auteur, partant des traductions (« je suis » pour *que soy*, etc.), *que* remplacerait l'équivalent de « je », à savoir *jo*. Cela ne tient pas, puisque **jo soy* n'est pas dicible. *Jo* et *que* ne commutent pas. Si l'on veut introduire *jo* dans cet énoncé, force est de dire : *jo que soy* et, dans ce cas, *jo* (« moi/je ») est thématisé.

Ce qui me paraît toutefois intéressant dans les remarques de Bonaparte, à son insu, c'est l'observation, maladroitement exprimée, selon laquelle « le pronom invariable *que* [indiquerait] un sujet de personne indéterminée ». Formulée de cette manière, cette analyse n'est évidemment pas recevable : *que* n'est pas un pronom, ou un substitut de pronom et, on vient de le voir, il ne remplace rien. Ce qu'on peut cependant retenir, c'est que *que* est nécessaire, quel que soit le pronom en cause.

D'où l'idée qu'il est le *support obligé de toute personne* — première, seconde ou troisième — personne qui est elle-même le *support du prédicat* : autrement dit, on serait ici en présence d'une *incidence à deux étages*, d'où la séquence :

prédicat → personne → morphème *que* [et, de là, *position* de la phrase en Discours, c'est-à-dire sa transformation en énoncé]

D'où, en guise d'illustration, le tableau ci-dessous :

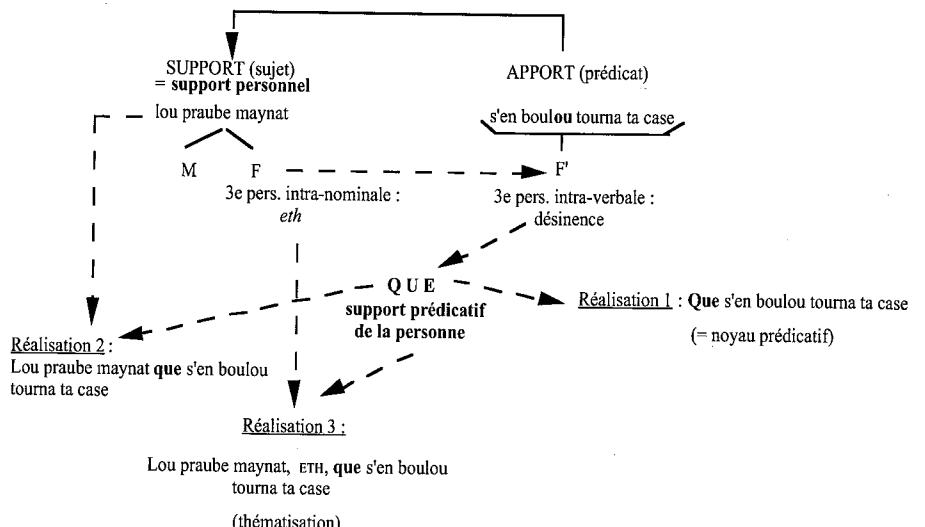


Fig. 3

Précisons qu'on n'est pas ici en présence d'un schéma « guillaumien » au sens dynamique du terme, mais d'une mise à plat des mécanismes en cause dans un énoncé comme :

Lou prabe maynat que s'en boulou tourna ta case
« le pauvre enfant voulut retourner à la maison ».

On part de la *proposée* de phrase « *Lou prabe maynat (SN) / s'en boulou tourna ta case* » (SV). C'est bien une « proposée » comme l'est (4), « *plau* », « *(il) pleut* » (gascon d'Agen), par opposition à la « transformée » « *que plau* » en gasco-béarnais. Cette proposée s'analyse, d'un côté en *sujet-support* (le syntagme nominal « *lou prabe maynat* »), de l'autre, en *prédicat-apport*, (« *s'en boulou tourna ta case* »). Ce qui fait que le syntagme nominal est sujet-support, c'est en réalité la *personne sous-jacente*, à savoir, en l'occurrence, la troisième, soutien formel de la matière notionnelle. Cette forme personnelle (notée F dans le tableau ci-dessus) est ici intra-nominale. La version pronomiale en serait *ét/eth* (« *lui* ») : « *ét que s'en boulou...* ». Cette personne, on la retrouve du côté du prédicat dans *boulou* (« *voulut* »), sous forme de désinence, notée F', *personne intra-verbale*.

On a constaté qu'en gasco-béarnais la personne seule — intra-nominale ou intra-verbale — ne suffit pas pour servir de soutien à un quelconque prédicat. Dans le cas présent, on ne pourra donc dire ni « **s'en boulou tourna ta case* », ni « **ét s'en boulou tourna ta case* ». Il faut nécessairement recourir à *que*, qui apparaît ainsi être le *support prédictif de la personne et du prédicat*. Premier cas : « *Que s'en boulou tourna ta case* » (réalisation 1 dans le tableau) ; second cas : « *Ét que s'en boulou tourna ta case* » (réalisation 2) ; troisième cas, sous une forme pleinement thématisée : « *Lou prabe maynat, ét, que s'en boulou tourna ta case* » (réalisation 3). On observera que, dans le cadre de la théorie guillaumienne, la « réalisation 2 » représente la version où, par *déflexivité* (v. Boone & Joly), la matière notionnelle du support personnel est pleinement exprimée : « *Lou prabe maynat que s'en boulou tourna ta case* ».

Si *que* et les autres morphèmes en question sont bien les supports prédictifs de la personne, on est effectivement en présence d'une double *incidence*. Ces morphèmes de soutien, marqueurs d'incidence, ont aussi pour fonction, on l'a vu (Fig. 2), d'indiquer les *modalités syntaxiques*, à savoir l'assertion — théthique, hypothétique, hyperthétique — ainsi que l'interpellation.

Il est désormais possible de réexaminer et d'expliquer plus en profondeur quelques cas d'emploi curieux que je signalais dans la version antérieure de la présente étude.

5. De quelques cas d'emplois

5.1. La présence de *e* dans les subordonnées

Revenons à l'exemple (1) avec la mise entre parenthèses de la principale, et la mise en italiques du noyau prédictif de la subordonnée :

(*Lou pay, la may e la hilhe qu'èren coum aco à cauha-s*) *quoan lou pay*, qui s'at mastegabe loungtems-a, *e digou...*

« Le père, la mère et la fille étaient donc ainsi à se chauffer (au coin du feu) *quand le père* qui rongeait son frein depuis un bon moment, *se mit à dire...* »

Rappelons que la subordonnée est une *sous-phrase* (pour utiliser l'expression de Damourette et Pichon reprise par G. Moignet) ; c'est ce que marque le morphème *e*, signe de mise en *hypo-thèse* (le trait d'union séparateur redonne ici à chacun des éléments composants sa valeur étymologique : l'hypothèse est, rappelons-le, une « mise au-dessous »). *E* est donc un morphème de « *prédication seconde* », c'est-à-dire d'une prédication dans la dépendance d'une première prédication ; en effet, dans une subordonnée, on ne pose la relation qu'au second degré. (Sur l'incidence des subordonnées, cf. Sechehaye 1926, p. 186 sq. et 193 sq.).

Le même mécanisme s'observe en (2d), « (*Qu'atendi*) que *lou dinna e sia près* », « (*J'attends*) que le déjeuner — *e* : *morphème de prédication seconde* — soit prêt » : dans la sous-phrase qu'est la subordonnée, *e* est la marque de cette mise en

hypothèse de la relation prédicative. J'ai toutefois signalé la variante avec inversion du sujet et du verbe ; dans ce cas, *e* n'est pas utilisé : « (Qu'atendi) que *sia près lou dinna* ». La raison en est qu'au sein de la complétive, le fait d'antéposer le prédicat-apport, donc de différer l'arrivée en phrase du sujet-support — de l'*« hypo-stasier »*⁶ — équivaut à une mise en hypothèse. Aucun morphème, marqueur d'incidence du prédicat-apport au sujet-support, n'est par conséquent requis en ce cas, puisque le prédicat est déjà « tombé » en phrase avant que ne soit posé le sujet.

5.2. Verbes déclaratifs, injonction et divers autres cas

Soit l'exemple suivant :

- [11] « “Nou t'en anis”, *e hasè lou pay* ».
« “Ne pars pas”, disait le père ».

Le verbe déclaratif est ici *ha* (« faire, dire » ; *hasè* est à l'imparfait). Or le contenu du dire (« Nou t'en anis ») est antérieurisé, ce qui fait que la prédication (*hasè lou pay*) lui est mécaniquement subordonnée (elle vient après), d'où la présence de *e* pour signaler cette subordination. On serait tenté de dire qu'ici, comme on vient de le voir en (2d), il y a aussi inversion du sujet et du verbe. Mais en (11) la forme d'indicatif (*hasè*) neutralise l'effet de l'inversion, ce qui oblige à recourir à *e* pour bien marquer l'hypo-thétisation. Toutefois, si l'on postériorise le contenu du dire, le verbe déclaratif et son sujet étant d'emblée posés, on obtient la variante « Lou pay *que hasè* : “Nou t'en anis” » ; dans ce cas, *e* n'a plus aucune raison d'être.

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus (§ 4), aucun morphème de prédication n'est utilisé dans les énoncés injonctifs :

- [12] Dechet-los-corre !

Cela est dû à la situation énonciative particulière : l'énoncé n'est pas posé, comme c'est le cas dans l'assertion, mais il est porté par l'énonciateur, face à son co-énonciateur. Le « sujet-support » étant dans l'énonciation même, point n'est besoin d'actualisateur de l'énoncé (selon Guillaume, l'impératif est un « mode de parole », un mode allocutif ; cf. Boone & Joly).

Les morphèmes énonciatifs ne s'utilisent pas davantage avec les pronoms interrogatifs (*qui*, *que*, *quau*, « qui, quoi, lequel ? ») ou avec les adverbes interrogatifs *on* (*oun*), *don* (*doun*) (« où, d'où ? ») :

- [13] Qué hem per aci ? (« Que faisons-nous ici ? »).
[14] Don èt ? (« D'où êtes-vous ? »).

pas plus qu'avec les formes verbales non personnelles :

- [15] En anan entau bosquet... (« En allant au petit bois... »).

La corrélation *mei... mei* (*mey*) correspondant au français *plus... plus* est

6 « Hypo-stase » doit être pris ici au sens strictement étymologique (« position en-dessous »).

intéressante dans la mesure où elle met bien en évidence la rapport entre *e* et *que* en structure profonde. Henri IV écrit à Gabrielle d'Estrées :

- [16] Quoan m'en ey d'ana à l'estrem de bous, lous soubenis que demouren en you [...] *mey e caminen, mey que praben*.

« Quand je dois m'éloigner de vous, les souvenirs demeurent en moi, plus ils vont, plus ils croissent ».

La succession *e* → *que* n'illustre pas ici la distinction entre le supposé et le posé, mais sa forme dématérialisée, si l'on peut dire, puisqu'on n'en garde que l'image d'un *avant* auquel succède un *après*. *E* et *que* ont pour fonction de marquer la corrélation en établissant une liaison étroite entre l'idée de « cheminer » (*camina*) et celle de « croître » (*praba*), liaison qui est de l'ordre de la condition et de la conséquence.

6. Que, e, be, morphèmes « à double effet »

Que, *e*, *be /je* sont des morphèmes de prédication. Mais ils ne sont pas que cela. En 1971, je les appelais « morphèmes énonciatifs » et j'avais en partie raison, mais il convenait de voir en eux, au premier chef, des actualisateurs de prédication.

En quoi sont-ils « énonciatifs » ? En ce que, hormis les cas de contrainte stricte, ils sont aussi, comme le disait déjà Bouzet, porteurs de *subjectivité*, c'est-à-dire de liberté, en fonction de l'*intentionnalité* du sujet parlant. Il semble qu'il y ait là une contradiction, la « contrainte » (en l'occurrence, la nécessité de les utiliser pour former les énoncés) étant apparemment incompatible avec la « liberté » (possibilité de recourir, au choix, à tel ou tel morphème). Tel est pourtant bien le cas.

Soient les exemples suivants.

- E* vs. *QUE* : [17a] *E-m bos mei* ? vs. (17b) *Que-m bos mei* ? (« Tu en veux encore ? »).

- BE* vs. *QUE* : [18a] *Qu'at ei deja dit*, vs. (18b) vs. *B'at ei deja dit* (« Je l'ai déjà dit »).

« *E-m bos mei* ? » est une interrogation neutre du point de vue de l'énonciateur. En revanche « *Que-m bos mei* ? » implique celui-ci davantage dans son dire ; l'invitation est plus pressante, ce que marquera en plus l'intonation. C'est, mutatis mutandis, le type de nuance qu'on obtient en anglais dans l'opposition entre *any* et *some*.

En [18a], « *Qu'at ei deja dit* » est une simple assertion théétique. « *B'at ei deja dit* », [18b], traduit en plus une certaine irritation de la part du locuteur, qu'on peut essayer de rendre en français par « je l'ai déjà dit, *non* ? » ou par « Je l'ai pourtant déjà bien dit ? ».

Enfin la modulation en reprise est également porteuse de subjectivité comme l'indiquent les gloses proposées pour :

- [19] Qu'at bederas, *ja*, « Tu le verras » (c'est moi qui te le garantis).

- [20] Que m'at diserà, *be*, « Il me le dira » (vous pouvez en être sûr).

Ces morphèmes du béarnais et de certains autres parlers gascons sont donc, en fin de compte, pour reprendre le concept de Guillaume, des *morphèmes à double*

effet (v. Boone & Joly à « morphème »). Toutefois, dans l'emploi que je fais de cette expression, je l'applique à un autre domaine. En définissant les cas de déclinaison et les flexions verbales comme des « morphèmes à double effet » Guillaume se situe en morpho-syntaxe : d'une part, ils assignent prévisionnellement un certain emploi en phrase, d'autre part, ils déterminent la partie du discours.

Lorsque j'identifie les morphèmes analysés ci-dessus comme des morphèmes à double effet, je me situe à un autre niveau, celui de la « sémantico-syntaxe » au sens le plus large, puisque je prends en considération à la fois le *plan de l'énoncé* et le *plan de l'énonciation*. On retrouve ainsi, d'une certaine manière, la distinction que fait Guillaume, mais qu'il n'a jamais développée, entre la *syntaxe générétique* (« verticale ») et la *syntaxe résultative* (« horizontale »). Cette distinction, qui oblige à mettre constamment en rapport le fait de Langue et le fait de Discours, conduit nécessairement à la réintroduction dans la syntaxe du sujet parlant, de sa subjectivité (Bréal) et de son intentionnalité (Bally, Bühler, Gardiner), ainsi qu'à l'élargissement du champ d'investigation du côté des modalités non strictement verbales de la communication.

Bibliographie

- Bec, P. (1970), *Manuel pratique de philologie romane*, Paris, Picard.
- Bonaparte, L.L. (1879), « Sur le caractère pronominal du monosyllabe béarnais que » dans *Actes de la Société Philologique*, tome IX, pp. 227-235.
- Boone, A. & Joly, A. ([1996] 2004), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
- Bouzet, J. (1951), « Les particules énonciatives du béarnais » dans *Mélanges Dauzat*, Paris, pp. 47-54.
- Courriadès, J. (1951), *Eléments de grammaire béarnaise*, Pau, Marrimpouey.
- Guillaume, G. ([1929] 1965), *Temps et verbe*, Paris, H. Champion.
- Joly, A. (1976), « Que et les autres morphèmes énonciatifs du béarnais », dans *Actes du XIII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Québec [Le congrès en question avait eu lieu en 1971 à Québec] Repris dans Joly 1987, pp. 265-283.
- Joly, A. (1987), *Essais de systématique énonciative*, Presses Universitaires de Lille.
- Lafont, R. (1967), *La phrase occitane, essai d'analyse systématique*, Paris, P.U.F.
- Lanusse, M. (1893), *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XV^e siècle à la seconde moitié du XVII^e*, Paris, Maisonneuve.
- Lespy, V. ([1858] 1880), *Grammaire béarnaise*, Paris.
- Lespy, V. & Raymond, P. ([1887] 1998, 2001), *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*, nouvelle édition revue et corrigée par Jean Lafitte, Princi Néguer Editor, Pau.
- Luchaire, A. (1879), *Etude sur les idiomes pyrénéens*, Paris.
- Palay, S. ([1932-1934] 1961), *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes*, Paris, CNRS.
- Rohlfs, G. ([1935] 1970), *Le gascon, études de philologie pyrénéenne*, Pau, Marrimpouey.
- Sechehaye, A. (1926), *Essai sur la structure logique de la phrase*, Paris.
- Spitzer, L. (1942), « Notas syntactico-estilísticas, à propósito del español que » dans *Revista de Filología Hispánica*, IV, Madrid, pp. 105-126 et 253-265.

22

Personne et énoncé : les séquences pronominales en espagnol

Justino Gracia Barrón, María Soledad Sicot-Dominguez

Université de la Sorbonne Nouvelle — Paris III
GERLHIS

Parlant de la personne dans la langue, Guillaume disait que, « par présence ou par absence », elle « se retrouve partout dans l'ouvrage construit qu'est la langue » (Guillaume 1982 : 46). Cette omniprésence fait entrevoir l'étendue du chantier qui s'offre à celui qui s'intéresse, comme Jacques Schmidely pour l'espagnol (1983), aux différents avatars sous lesquels se présente la notion de personne grammaticale dans une langue.

Or, si ce que l'on souhaite, c'est mettre en relation personne et énoncé, personne et phrase, le champ de la recherche se restreint : si l'énoncé est un fait de syntaxe, étudier la personne dans ses rapports à l'énoncé, c'est s'intéresser aux contraintes syntaxiques qu'elle subit. Il est dès lors certains aspects de cette personne qui pourront être écartés.

En espagnol, on écartera sans mal la personne intégrée au verbe, tout comme la personne subsumée dans le nom ; on abandonnera de même la personne saisie en elle-même et par elle-même, que la grammaire appelle « pronom sujet ». On délaissera encore les pronoms « termes de préposition » : ces formes comme les précédentes — les unes seules, les autres en compagnie de la préposition — font syntagme et jouissent, comme tout syntagme, de la relative liberté qu'une langue à syntaxe dite non contraignante, comme l'est l'espagnol, leur accordera.

Restent les pronoms existentiels atones, ceux qui, proclitiques ou enclitiques, apparaissent dans l'environnement immédiat du verbe faisant syntagme avec lui, les seuls à être soumis à de véritables contraintes syntaxiques. Les relations que ces formes entretiennent avec le verbe ont déjà été étudiées par J.-C. Chevalier (1980). Il est néanmoins, dans les problèmes posés par les personnes occupant cet espace — nous ne savons s'il faut dire péri-verbal ou tout simplement verbal —, encore une béance, une sorte de trou noir : la logique qui sous-tend la relation de plusieurs formes pronominales atones entre elles. Tout hispanisant sait que, dans les combinaisons de plusieurs pronoms atones, certaines séquences lui sont imposées, d'autres lui sont interdites, alors que d'autres semblent permises par la langue, et proscribes par la norme.

Pour qui voudrait comprendre le mécanisme qui se cache derrière ces syntaxes pronominales, le détour par les grammaires de l'espagnol n'est guère profitable : elles abordent les combinaisons de plusieurs pronoms atones soit par le rang personnel de chacune de ces formes pronominales, soit par la fonction « logique » que ces pronoms tiennent dans l'énoncé.

L'Académie de la langue espagnole énonce la règle de cet emploi pronominal de la façon suivante, traduite directement : « Lorsqu'il y a co-présence de plusieurs formes pronominales dans un même énoncé, le pronom *se* doit apparaître en premier ; le pronom de deuxième personne arrive toujours avant celui de première personne, et l'un ou l'autre de ceux-ci avant les pronoms de la troisième personne » (1973 : §3.10.7). Elle écarte ensuite, d'un revers de plume, certaines séquences « fautives », soit en traduction : « Dans la langue vulgaire on entend avec une certaine fréquence, *Me se cae la capa*, *Te se ve la intención* (mot à mot, “me se tombe la cape”, “te se voit l'intention”), mais cette tournure est considérée par tous comme étant un solécisme plébéien » (*ibid* : 427).

Il est tout de même étonnant qu'une séquence à ce point décriée résiste si bien à la critique et aille jusqu'à se manifester sous la plume des meilleurs écrivains. Quoi qu'il en soit, cette règle défendue avec tant d'ardeur interpelle quelque peu le linguiste.

Tout d'abord, parce qu'il se demande pourquoi le pronom *se*, que la tradition intègre parmi les formes atones de troisième personne, une parmi d'autres, mérite un traitement d'exception par rapport aux autres pronoms atones de troisième personne (*lo*, *la*, *le*, *los*, *las*, *les*).

Ensuite parce que cette règle — on vient de le voir — n'est pas respectée par tous. Dans un corpus relativement complet, on trouvera des énoncés où le pronom *se* ne précède pas les autres formes pronominales et d'autres énoncés où les formes de deuxième personne, *te*, *os*, ne précèdent pas celles de première, *me*, *nos*. Ces énoncés méritent tout de même l'attention du linguiste ; il n'est pas scandaleux de s'interroger sur la logique qui sous-tend ces combinaisons « plébéennes » que la norme rejette.

Mais surtout, si cette approche ne satisfait pas le chercheur, c'est parce qu'elle le laisse sur sa faim : il n'a là que la description de quelques possibilités combinatoires, description d'où le souci de théorisation est tout à fait absent.

L'approche fonctionnelle qui vient parfois, sinon se substituer à l'approche normative, du moins la compléter, n'est guère plus satisfaisante. Car, en affirmant que ces séquences incluent une forme de datif et une autre d'accusatif, on exclut de fait les séries *se me*, *se te*, *te me*... où les deux formes sont, d'un point de vue strictement morphologique, soit au datif soit à l'accusatif.

Certes, on sait bien que derrière les cas, ce qui se profile, ce sont les fonctions logiques : on entend par datif le COI et, par accusatif, le COD. Mais, par ce biais, on n'arrive toujours pas à trouver de constante dans les séquences pronominales

espagnoles : tantôt le COI précède le COD (*me lo dijo*, “il me l'a dit”), tantôt il le suit (*me le entregué*, “je me suis donné/e à elle ou à lui/”), tantôt on aura même du mal à décider quelle fonction « logique » accorder à la forme pronominale (quel est le COD et quel est le COI dans *no te me vayas*, litt. “ne te m'en vas pas” ?) ; et dans *se le dijo que no volviera más*, “on vous a dit de ne plus revenir”, est-ce que ce *se*, que le français traduit ici par “on”, est à considérer comme un véritable COD ? La tradition grammaticale répond négativement, sans ambiguïté.

Par ailleurs, dans des énoncés du type *;Había ido el gato y me se lo había comido!* (“le chat était arrivé” et, soit, litt. : “[il] me lui l’avait mangé”, soit : “il se me l’était mangé !”), énoncé authentique du dramaturge Carlos Arniches (dans Fernández Ramírez [1989 : 37]), il faudrait accepter qu’il y a co-présence, au choix, de deux COD ou de deux COI différents. En fin de compte, on constate que l’approche des séquences comprenant plusieurs pronoms atones par le biais des fonctions logiques fait apparaître des zones d’ombre qu’elle ne dissipe pas.

Somme toute, ce que révèlent ces inconnues, c'est que les séquences à pronoms atones multiples recèlent encore bien des mystères. Si, comme l'écrivait Michel Launay dans « La loi et le symptôme » (1983), sous chaque point de grammaire se dissimule une théorie linguistique, ici il doit bien y en avoir au moins une. C'est pour tenter de la trouver que nous allons revenir à l'usage et sérier les différents fonctionnements syntaxiques de ces séquences, aussi bien pour les emplois normés que pour les emplois hors-norme.

Dans le système des pronoms personnels, les formes atones appartiennent à la série dite des « existentiels », qui désignent les êtres saisis dans un comportement en rapport avec le verbe et sont confinés en espagnol au « cas objet », selon la description de Jean-Claude Chevalier (1982). La syntaxe de la langue espagnole permet la co-occurrence de deux ou trois formes pronominales atones dans le syntagme qui se construit autour du verbe. Les pronoms y apparaissent dans le même ordre les uns par rapport aux autres, quelle que soit leur position, proclitique ou enclitique.

Le tableau n° 1 propose un recensement des possibilités, et des impossibilités combinatoires des séquences à deux termes :

Tableau 1

Les cases vides correspondent aux séquences interdites par le système. Les séquences censurées par la norme (en italiques sur le tableau) seront analysées au même titre que les séquences normées.

Du point de vue morphologique, on peut observer deux sous-ensembles : l'un composé des formes qui ne présentent de variation ni en nombre ni en genre – on l'appellera l'ensemble des *formes invariables* : *me, te se, nos os* — l'autre constitué des *formes variables* qui s'opposent entre elles par le nombre — *le, les* — ou par le nombre et le genre — *lo, la, los, las*. Les premières correspondent aux pronoms « existentiels purs », les secondes aux « existentiels de rappel mémoriel », dans la terminologie de Gérard Moignet (1965). Le comportement syntaxique de ces pronoms varie en fonction de leur appartenance à l'une ou à l'autre des deux séries morphématiques :

Les pronoms variables n'entrent dans aucune combinatoire en tant que terme A de la séquence (**lo me dan*, “[ils] le me donnent”, **le te escapas*, “[tu] lui t'échappes”, sont des monstres linguistiques), alors que toutes les formes invariables peuvent apparaître en position A (*me lo vas a pagar*, “tu vas me le payer”, *te lo prometo*, “je te le promets”) et en position B (*se nos cerró la puerta*, “se nous a fermé la porte” / “on nous a fermé la porte”, *no te me vayas*, “ne te m'en va pas”).

Deux pronoms variables ne peuvent pas apparaître dans une même série (**le lo dije*, “[je] lui l'ai dit”, est impossible en espagnol), ce qui n'est pas le cas des formes invariables. (*se nos cerró la puerta* et *no te me vayas* sont des énoncés courants).

Il est interdit de représenter deux fois dans une même séquence un même statut personnel par des formes invariables. Les formes représentant un même rang personnel (**él te te ve*, “il te te voit”, **élla nos nos vio*, “elle nous nous vit”) aussi bien que la combinatoire « personne simple et personne associative du même rang » (**no os te equivoquéis*, “ne vous te trompez pas”, **nos me vieron en el cine*, “[ils] nous m'ont vu au cinéma”). Il est, en revanche, tout à fait banal de produire deux formes de troisième personne dans la même séquence, à condition que le pronom invariable soit le terme A et le variable le terme B (*él se lo comió*, “il se l'est mangé” / “il le lui a mangé”).

Les contraintes syntaxiques qui pèsent sur les séquences binaires se manifestent également dans les séquences ternaires, comme on peut le voir dans le tableau n° 2 :

Tableau 2

Terme A	Terme B											
	me	te	se	nos	os	lo	la	los	las	le	les	
te me	Ø	Ø	<i>te me se</i>	Ø	Ø	te me lo	te me la	te me los	te me las	te me le	te me les	
me te	Ø	Ø	<i>me te se</i>	Ø	Ø	me te lo	me te la	me te los	me te las	me te le	me te les	
os me	Ø	Ø	<i>os me se</i>	Ø	Ø	os me lo	os me la	os me los	os me las	os me le	os me les	
me os	Ø	Ø	<i>me os se</i>	Ø	Ø	me os lo	me os la	me os los	me os las	me os le	me os les	
te nos	Ø	Ø	<i>te nos se</i>	Ø	Ø	te nos lo	te nos la	te nos los	te nos las	te nos le	te nos les	
nos te	Ø	Ø	<i>nos te se</i>	Ø	Ø	nos os lo	nos os la	nos os los	nos os las	nos os le	nos os les	
os nos	Ø	Ø	<i>os nos se</i>	Ø	Ø	os nos lo	os nos la	os nos los	os nos las	os nos le	os nos les	
nos os	Ø	Ø	<i>nos os se</i>	Ø	Ø	nos os lo	nos os la	nos os los	nos os las	nos os le	nos os les	
se me	Ø	<i>se me te</i>	Ø	Ø	<i>se me os</i>	se me lo	se me la	se me los	se me las	se me le	se me les	
me se	Ø	<i>me se te</i>	Ø	Ø	<i>me se os</i>	me se lo	me se la	me se los	me se las	me se le	me se les	
se nos	Ø	<i>se nos te</i>	Ø	Ø	<i>se nos os</i>	se nos lo	se nos la	se nos los	se nos las	se nos le	se nos les	
nos se	Ø	<i>nos se te</i>	Ø	Ø	<i>nos se os</i>	nos se lo	nos se la	nos se los	nos se las	nos se le	nos se les	
se te	<i>se te me</i>	Ø	Ø	<i>se te nos</i>	Ø	se te lo	se te la	se te los	se te las	se te le	se te les	
te se	<i>te se me</i>	Ø	Ø	<i>te se nos</i>	Ø	te se lo	te se la	te se los	te se las	te se le	te se les	
se os	<i>se os me</i>	Ø	Ø	<i>se os nos</i>	Ø	se os lo	se os la	se os los	se os las	se os le	se os les	
os se	<i>os se me</i>	Ø	Ø	<i>os se nos</i>	Ø	os se lo	os se la	os se los	os se las	os se le	os se les	
me l-	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	
te l-	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	
se l-	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	
nos l-	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	
os l-	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	
l-	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	

Nous avons pris comme terme A la totalité des combinatoires à deux formes et comme terme B le pronom susceptible de fermer la série. La représentation des séquences interdites a été simplifiée par la schématisation des pronoms variables

(l-). Ont été conservées en italiques les séquences hors-norme, même celles dont l'actualisation discursive semble franchement improbable.

Les pronoms variables n'apparaissent dans la séquence, ni en position initiale (**lo te me comiste*, “[tu] le te m'as mangé”) ni en position médiane (**me lo te comiste*, “[tu] me le t'as mangé”).

Toute série pronomiale ternaire comporte au moins deux pronoms invariables (*te me lo comiste*, “[tu] te me l'as mangé”, *se te me rompió el florero*, litt. “se te m'est cassé le vase” / “le vase s'est cassé”), et jamais deux pronoms variables (**me le lo comió*, “[il] me lui le mangea”).

Tout pronom variable peut fermer une série possible de pronoms invariables (*Hágasemeles una buena acogida*, litt. “fasse-se [on]-me-leur un bon accueil” / “qu'on me leur fasse un bon accueil”, *castíguesemela*, litt. “punisse-se [on]-me-la” / “qu'on me la punisse”).

La double représentation de la personne est interdite lorsqu'elle concerne les formes invariables (**te me me, os nos te*), alors que la troisième personne peut être représentée dans une même séquence par la forme *se* et par un pronom en *l-* (*quiero que se me lo trate bien*, “[je] veux que se [on] me le traite bien” / “je veux qu'on me le traite bien”).

Il convient donc d'analyser séparément les deux sous-ensembles de pronoms dans la mesure où, comme le dit Gérard Moignet (1981 : p. 163), ils correspondent à « deux représentations possibles de la personne ».

Les pronoms atones invariables désignent la personne à travers son rôle dans l'acte énonciatif, la personne ordinale. Cette représentation concerne également les pronoms toniques dits sujet (*yo, tú, nosotros, vosotros*) ou les pronoms régis par des prépositions (*mi, ti, sí, nosotros, vosotros*). Toutes ces formes « posent » la personne par rapport à l'énoncé, mais les pronoms atones variables sont les seuls à représenter un être pris dans sa fonction purement énonciative. C'est donc la *personne ordinale*, en tant que telle, qui se trouve représentée *en tête des séquences pronominales*. Mais, *dans quel ordre* doit-elle apparaître ? Si l'on suit les prescriptions de l'Académie, le pronom *se*, de troisième personne, doit précéder tous les autres ; vient ensuite la deuxième personne et, pour finir, la première. C'est l'ordre des suites normées qui figurent dans le tableau 1 : 3-2 (*se te, se os*), 3-1 (*se me, se nos*) ou 2-1 (*os me, os nos*). Dans le tableau 2, les séquences acceptées par la norme dans une série de trois formes invariables (*se te me/os — se os me/nos*) se présentent sous la forme 3-2-1.

Cet ordre d'énonciation « conforme au bon usage, celui des gens bien élevés », comme l'écrit Andrés Bello au XIX^e siècle ([1847] 1984 : 35), correspond à une logique « culturelle ». En effet, quel que soit le moyen linguistique qu'il emploie pour évoquer la personne ordinale, un locuteur « bien élevé » produira des énoncés du type *Juan, tú y yo estamos invitados a una fiesta* (“Jean, toi et moi, nous sommes invités à la fête”), où il évoque d'abord le délocuté, absent de l'acte de parole, *Juan*,

ensuite l'allocutaire, dont la présence est établie par l'acte même d'énonciation, *tú*, et où, finalement, il se met en scène lui-même, *yo*, occupant, comme il se doit, la dernière place.

Telle n'est pas la logique de l'usager qui, transgressant la norme, volontairement ou involontairement, s'aventure dans les profondeurs de la « vulgarité plébéienne ». En énonçant : *Yo, tú y Juan estamos invitados a la fiesta*, cet usager parle avant tout de lui-même en tant que locuteur, acteur principal de l'énonciation, vient ensuite l'allocutaire présent dans l'acte de parole, mais dans un rôle secondaire et, en dernier lieu, le délocuté qui, lui, comme on le sait, ne brille que par son absence. Il est évident que cette transgression ne fait pas obstacle à la compréhension de l'énoncé. Ainsi, *Me se cae la capa* (litt. “me se tombe la cape” / “ma cape tombe”) ou *Te se ve la intención* (litt. “te se voit l'intention” / “ton intention se voit” / “on voit ton intention”) sont des phrases conformes au système, ce qui n'est pas le cas de l'énoncé **A Juan le se cae la capa*, (“A Jean lui se tombe la cape”), qui n'a aucune chance d'être produit par un locuteur hispanophone.

Il semble en fait que l'ordre d'apparition dans la séquence des pronoms atones invariables, pertinent du point de vue « culturel » ou « social », ne le soit pas du point de vue linguistique. Toutes les séquences qui apparaissent en italiques sur les deux tableaux, même si elles sont rarement actualisées, restent actualisables, contrairement à celles qui correspondent aux cases vides. Concrètement, les séquences hors-norme les plus fréquentes sont celles qui commencent par l'évocation de la personne simple impliquée dans l'interlocution : *me se* et *te se*, plus rarement *me te*, comme le montrent les exemples 1 à 6.

- [1] *Me se cae la capa*. (cité ci-dessus)
- [2] *Te se ve la intención*. (*ibid.*)
- [3] ¡Había ido el gato y *me se lo* había comido! (*ibid.*)
- [4] [...] ¿acaso aquí todo el mundo no me anda invitando con la norteamericana pá que le armemo la juerga y después *me se* emborrachan y me piden que no le cuente ná a monsieur el rectó? (Bryce Echenique, p. 77)
- [5] Si está flaca y no es la enfermedad, no importa porque es mejor así, el ser tan gordo no es tanta ventaja. Que Dios *me te* acompañe, (*Informe Semanal*, 16-1-96, in CREA)
- [6] marte Que según el eco oí / ser (tan liberal ladrón / que hurtándote el medio acento / entero *me te* llevó) / tu estimación ofendida; (Calderón de la Barca, in CREA)

Pour ce qui est de la « vulgarité », le sujet mérite réflexion, car, s'il est vrai que l'énoncé [5] (litt. “Que Dieu me t'accompagne”), pris dans un corpus oral enregistré en République Dominicaine, reflète, tout comme l'énoncé [1], le parler populaire (populaire, mais pas vulgaire) on ne peut pas en dire autant de l'énoncé [6] (“[il] me t'emporta tout entier”), qui appartient à la littérature classique, ou de l'énoncé [4] (“[ils] me se soûlent”) provenant d'un auteur péruvien qui reproduit les idiomatismes d'un personnage andalou possédant sans doute un certain degré de culture, puisqu'il travaille comme lecteur dans une université française.

La rareté des séquences commençant par les pronoms des personnes hétérogènes (*nos*, *os*), qu'elles soient admises ou rejetées par la norme grammaticale, tient sans doute au contenu de représentation de ces pronoms. *Nos* (moi et d'autres) et *os* (toi et d'autres) impliquent une partie d'altérité qui atténue la mise en avant du locuteur ou de l'allocutaire. Cette logique semble à l'œuvre, même chez les écrivains les plus illustres, comme on peut le voir exemple dans :

- [7] Me destiero a la memoria, / voy a vivir del recuerdo./ Buscadme, si *me os* pierdo, / en el yermo de la historia (Unamuno)

L'antéposition de *me* (litt. "cherchez-moi si je me vous perds") permet la mise en avant du locuteur par rapport aux allocutaires associés dans la forme *os*. Il s'agit là d'une transgression voulue par l'auteur dans un but stylistique.

Les formes atones invariables représentent donc un être qui se définit avant tout par sa fonction dans l'acte de parole, un être « énoncif ». La grammaire accorde à ces formes une fonction logico-syntaxique par delà la position qu'elles occupent dans la séquence atone, ce qu'avait noté Bello à partir des exemples 8 et 9, pris dans *La Celestina* :

- [8] Celestina.— ¿Quién eres tú?
Parmeno.— ¿Quién? Parmeno, [...] que *te me* dio mi madre cuando morabas en la cuesta del río, (De Rojas, p. 33)
- [9] Celestina.— [...] Hijo, bien sabes cómo tu madre, que Dios haya, *te me* dio viviendo tu padre. (ibid. p. 34)

Dans ces deux énoncés (litt. "*te me donna ma mère*" en [8] et "ta mère [...] te me donna", en [9], il est évident que, comme le dit l'auteur de la *Gramática de la lengua Castellana*, « seul le contexte permet de déterminer l'accusatif ». (Bello : 279), puisque aucun indice formel ne marque le « cas ». Les éléments contextuels *mi madre* et *tu madre* constituent ici des indices sémantiques sur lesquels on peut s'appuyer pour déclarer que dans l'énoncé [8] *me* est l'Objet I et *te* l'Objet II ("ma mère *me donna à toi*") et que ces fonctions sont inversées, sans que change l'ordre des pronoms, dans l'énoncé [9] ("ta mère *te donna à moi*"). Dans la mesure où, en principe, on ne peut donner que ce que l'on possède, l'expérience montre qu'une mère a plus de probabilités de donner son enfant à sa « collègue » que le contraire. Mais cela se discute.

Dans une communication récente, nous analysions le contenu de représentation du pronom *se*, nous postulions que, étant indifférent à la fonction syntaxique, ce contenu reçoit la charge sémantique d'une prédication verbale, simple ou complexe. C'est le cas de toutes les formes invariables, au moins dans les structures du type pronom + verbe (Sicot-Domínguez : 2003). En revanche, lorsque plusieurs êtres de rang personnel différent se trouvent représentés dans la sphère verbale, et que, par ailleurs, les postes fonctionnels sont saturés par d'autres moyens linguistiques, le statut du pronom atone devient plus difficile à déterminer.

C'est pourquoi les pronoms invariables qui apparaissent dans les séquences atones remplissent parfois des fonctions insuffisamment définies d'un point de vue logico-syntaxique. La grammaire traditionnelle distingue, d'une part, « les datifs 'objectifs' [qui] apparaissent impliqués dans l'idée du verbe ou [sont] postulés par lui », d'autre part, les « datifs 'd'intérêt' [qui expriment] une relation moins nécessaire du point de vue sémantique » (Fernández Ramírez : 33). Reprenons l'exemple *se te me rompió el florero* (litt., "se te m'est cassé le vase") ; trois êtres de rang personnel différent sont impliqués dans un procès : l'être délocuté, signifié par *se*, se trouve directement affecté par le procès *romper*, 'casser', ('le vase s'est cassé'). Des êtres signifiés par *te* et par *me*, on ne connaît que le rang personnel. Le contenu sémantique de l'énoncé sera déterminé par des éléments contextuels ou interlocutifs : soit "le vase qui m'appartient s'est cassé, et toi, *tu es le responsable de sa rupture*", soit "le vase qui t'appartient s'est cassé et moi *je suis le responsable de sa rupture*". Quelle que soit la référenciation de cet énoncé, la forme invariable désigne un être de parole qui, d'une façon ou d'une autre, prend part au procès. Cet être a une existence linguistique, il joue donc forcément un rôle dans la phrase : le pronom invariable qui y renvoie exprime une relation qui se situe en discours, dans la texture sémantique du procès en déroulement. Puisque ces pronoms ne signifient que l'être défini par son statut dans l'acte de parole, ils permettent en espagnol de poser plusieurs êtres accomplissant une fonction énonciative en relation avec le procès exprimé par le verbe.

Cela ne signifie pas pour autant qu'une fois l'énoncé construit et référencé, dans un mouvement allant du sémantique vers le syntaxique, on ne puisse accorder à ces formes une fonction « logique », toujours à l'intérieur du « cas objet » (*tu madre te dió, mi madre me dió*). En fait, la relation que l'être ordinal entretient avec le procès n'est pas spécifiée en langue, ni même en « langage », puisque la position des pronoms atones invariables dans la séquence n'a pas de pertinence syntaxique. Du point de vue de leur contenu de représentation, les formes invariables ne signifient que ceci : une entité énonciative s'inscrit, en discours, dans la texture sémantique d'un procès en cours et prend part à ce procès dans une fonction non spécifiée, qui peut être, éventuellement, de type prédictif.

Voilà pour ce qui est des formes pronominales atones invariables, seules ou en association. Venons-en maintenant aux pronoms en *l-*, et plus précisément à leurs contraintes syntaxiques révélées par les tableaux 1 et 2. La première, c'est la position imposée ; la seconde, l'impossibilité de faire apparaître, dans la même séquence syntaxique, deux pronoms en *l-*.

Commençons par cette seconde caractéristique : lorsque l'on tente de sémiotiser les deux fonctions logiques objet – COD et COI – par des formes pronominales de troisième personne, la fonction COI sera tenue, en espagnol, par le pronom invariable *se*. Autrement dit, les séquences équivalant à *le lui, le leur, la lui, la leur* sont systématiquement sémiotisées en espagnol : *se lo, se la, se los, se las*. Notons

que, par rapport à la séquence française, l'ordre syntaxique apparaît inversé (« COD puis COI » en français, « COI puis COD » en espagnol).

Cette impossible co-présence de deux formes en *l*- dans un même énoncé a sans doute une explication qui n'est certainement pas, ainsi que le signalait déjà Bello, la recherche d'une meilleure euphonie. Au vrai, pour comprendre la raison d'être de cette incapacité, il nous faudra faire un détour par le statut de l'être-objet de troisième personne dans le syntagme verbal espagnol et, plus précisément, par les phénomènes appelés "*leísmo*, *laísmo* et *loísmo*", qui sont spécifiques à cette langue.

Il y a *leísmo* lorsque l'on utilise les formes *le* ou *les*, aptes étymologiquement à dire le COI, pour référer à un COD, par exemple dans l'énoncé suivant :

[10] Hombres, mujeres y criaturas]. Fueron cercando al forastero [...], pero un terror antiguo *les* detenía y no se atrevieron a más (Borges : 35) (... une terreur ancienne *leur* [= *les*] arrêtait...).

Il y a *laísmo* lorsque l'on représente au moyen des formes pronominales *la* ou *las*, un COI féminin, en voici un exemple :

[11] « Si le parece bien, *la* telefonearé al principio de la semana próxima. » (Pérez Reverte : 368). ("je *la* téléphonera" [= je *lui* téléphonera])

Le *loísmo*, enfin, est cette « erreur » qui consiste à employer les formes *lo* et *los* pour évoquer un complément d'objet indirect masculin, comme dans l'énoncé suivant :

[12] Oprimió [...] aquella mano que, sin darlo importancia, había horadado más de un millón de billetes de ferrocarril. (Delibes : 42) ('sans *l'accorder* [= *lui accorder*] d'importance').

Par delà les notions normatives de correction ou d'incorrectitude, ce triple comportement ne prouve qu'une chose : toutes les formes pronominales atones en *l*- peuvent tenir, en espagnol, les deux fonctions objet, elles sont à même de « dire » aussi bien le COD que le COI. Par rapport aux pronoms français équivalents (*le*, *la*, *les*, *lui*, *leur*), les pronoms espagnols *lo*, *la*, *le*, *los*, *las*, *les* possèdent des compétences fonctionnelles élargies.

C'est certainement cet élargissement des compétences fonctionnelles qui est à la base de l'impossible co-présence de deux formes pronominales en *l*- dans la même séquence. Car ce qu'il signifie, c'est tout simplement que la fonction logique auprès du verbe n'est pas portée, en espagnol, par ces formes pronominales *et* par le verbe, mais uniquement et exclusivement par le verbe. Un détour par le français permettra de mieux comprendre ce qu'on entend par là.

Tout francophone qui entend l'énoncé *je lui dis* sait que *lui* est porteur de la fonction COI, et que, chaque fois que *lui* apparaîtra en tant que pronom atone complément dans un syntagme verbal, il sera porteur de cette même fonction ; de même, chaque fois que notre francophone entendra *je le dis*, il saura que *le* représente le COD ; s'il avait entendu un énoncé comme *nous le sommes*, il aurait encore, automatiquement et sans hésitation aucune, accordé à *le* la fonction

d'Attribut. Cela est tellement systématique que l'on peut dire que ces fonctions « collent à la peau » de ces formes, que ces fonctions sont « consubstantielles » au fonctionnement pronominal atone de ces formes. On devine aisément que la conséquence de ce qui vient d'être dit : les fonctions *logiques* des formes pronominales en *l*- permettent, en français, de répartir l'ensemble de ces pronoms en deux groupes : formes en *l*- COD — accessoirement Attribut — (*le*, *la*, *les*), et formes en *l*- COI (*lui*, *leur*). En d'autres termes, il existe en réalité, au sein de l'ensemble des pronoms en *l*- français, un double paradigme : celui des formes en *l*- COD/Attribut et celui des formes en *l*- COI.

Tableau 3

Pronoms cardinaux de troisième personne français

Fonction COD/Attribut	Fonction COI
<i>le</i> , <i>la</i> , <i>les</i>	<i>lui</i> , <i>leur</i>

Cela n'est pas le cas de l'espagnol : le paradigme espagnol des formes en *l*- est indifférencié, toutes les formes qui le composent pouvant tenir, le cas échéant, les deux fonctions objet.

Tableau 4

Pronoms cardinaux de troisième personne espagnols

Fonctions COD/Attribut/ COI
<i>lo</i> , <i>la</i> , <i>los</i> , <i>las</i> , <i>le</i> , <i>les</i>

Or il s'avère que deux formes de même rang appartenant à un même paradigme ne sauraient apparaître dans un même syntagme, (nul ne peut dire en français **je veux lire ce livre-ci-là*, pas plus qu'en espagnol **quiero leer este ese libro*) ; puisque les pronoms atones *lo*, *la*, *le*, et *los*, *las*, *les* appartiennent à un seul et unique ensemble, il est donc normal qu'ils ne puissent pas faire partie d'une même séquence syntaxique. Voilà pourquoi, lorsque l'espagnol veut employer deux formes de troisième personne dans le même syntagme verbal, il doit faire *appel à un pronom de troisième personne appartenant à l'autre paradigme*, au paradigme ordinal, le pronom invariable *se*.

Revenons maintenant à la première contrainte révélée par les tableaux 1 et 2 : les formes en *l*- apparaissent toujours occupant la dernière place dans les séquences à plusieurs pronoms atones. Y-a-t-il une raison linguistique à cela ?

Répondre à cette question, c'est accorder un statut à chacun des deux paradigmes atones : à celui des formes invariables et à celui des formes variables en *l*-.

Le paradigme des formes invariables intègre, on l'a dit, des êtres qui se définissent par leur position dans l'acte de parole — locuteur, allocuaire, délocuté — et par le fait que, quoique extérieurs au procès verbal en déroulement, ils sont cependant les contemporains de celui-ci.

Le paradigme des formes variables réunit six pronoms qui ne s'opposent pas par leur rang énonciatif — les six formes renvoient à la personne délocutée —, mais qui se distinguent entre eux par la façon de « poser » l'être face à la prédication verbale, par la façon d'argumenter, dans l'énoncé, les deux fonctions objet que le verbe porte (l'être en relation sera sémiotisé par *lo*, *la*, *los*, *las* ; l'être affranchi, l'être en autonomie, par *le* ou par *les*) (Gracia Barrón : 2001, chap. III et V).

Aux formes qui intègrent le premier paradigme — aux formes ordinaires —, il n'est pas demandé de saturer une quelconque fonction verbale, il ne leur est demandé que d'accompagner, en discours, le procès verbal et d'y instaurer une relation bijective entre l'être que ces formes portent et le procès verbal dont elles accompagnent le déroulement : dire *irme*, ‘m'en aller’, c'est créer un espace discursif et y convoquer conjointement, simultanément, l'être, ‘moi’, et le procès, ‘aller’, de sorte que celui-ci m'apparaisse assujetti à celui-là ; ceci est vrai, que je dise *Me voy a Madrid* (“je m'en vais à Madrid”) ou *Me voy a ayudarle* (“je m'en vais l'aider”). Quant à la fonction logique que la forme *me* porterait en propre, il est vain de la chercher car, en fait, elle n'en porte aucune : tout ce que l'on a fait en utilisant la forme atone invariable *me* c'est introduire, en discours, un « locuteur-existant » (un « être-là ») qui accompagne le procès ‘aller’ dans son déroulement. Tout le reste n'est que corréférence ou extrapolation.

En revanche, lorsque je dis *voy a verlo* ou *voy a verle* (“[je] vais le voir”, avec ses deux variantes), je sais que *lo* ou *le* sature, parfait, parachève, en discours, la dimension prédicative du procès ‘voir’, je sais que *vero* a ici une assise instanciée par un être ‘masculin ou sans nombre, singulier ou sans genre’ ; de même, lorsque j'énonce “*sin darlo*” ou “*sin darle importancia*” (“sans l'accorder” ou “sans lui accorder d'importance”), je sais que le procès ‘accorder de l'importance’ est argumenté ici avec, pour terme, un être singulier ; en fait, les pronoms appartenant au paradigme des formes variables, viennent compléter en discours la dimension prédicative du verbe ; en saturant l'un ou l'autre des deux postes fonctionnels objet, ils précisent l'étendue prédicative en discours du verbe qu'ils accompagnent.

En d'autres termes, les formes du premier paradigme, les formes ordinaires, ne reflètent qu'un support de prédication discursif inséré dans un syntagme verbal ; les formes du deuxième paradigme, les formes cardinales, en argumentant l'une ou l'autre des deux fonctions verbales dévolues à l'objet, viennent borner la portée prédicative du procès verbal qui structure l'énoncé.

Lorsqu'une séquence forme ordinaire + forme cardinale (*me lo*, *te lo*, *se lo* ; *me le*, *te le*, *se les*, ...) apparaît dans un syntagme verbal, ce que fait la langue espagnole, c'est placer en discours, et auprès du verbe, d'abord la personne par rapport à l'acte de parole — la personne « énonciative » — puis la personne, terme prédictif de l'argumentation verbale — la personne-objet. Tout se passe alors comme si ces séquences hétérogènes à plusieurs pronoms dessinaient, dans le syntagme verbal, l'épure d'un énoncé : l'indice de l'acte de parole, la personne ordinaire, en est le

point de départ — *l'image d'un support* —, l'indice de l'argumentation prédicative, la personne cardinale, en est le point d'arrivée — *l'image de l'apport*.

De là que la forme en *-l-* ne puisse apparaître qu'en fin de séquence ; car ici, comme dans toute séquence prédicative, on pose d'abord l'indice de l'être dont on parle, la forme ordinaire, puis, ensuite, celui de ce que l'on en dit, la forme cardinale.

Bibliographie

- Bello, Andrés ([1847] 1984), *Gramática de la lengua castellana*, Madrid, EDAF.
- Bosque, Ignacio y Demonte, Violeta, éds. (1999) *Gramática descriptiva de la lengua española*, Madrid, Espasa-Calpe, tome 1.
- Chevalier, Jean-Claude (1980), « Syntaxe des pronoms compléments », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, n° 5, mars, p. 25-66.
- Chevalier, Jean-Claude (1982), « Du pronom personnel en espagnol et en français », *TRALILI*, XX, 1, Strasbourg, p. 293-323.
- Fernandez Ramirez, Salvador (1987), *Gramática española*, Tomo 3.2., *El pronombre*, (Vol. preparado por José Polo), Madrid, Arco/Libros.
- Gili Y Gaya, Samuel (1961), *Curso superior de sintaxis española*, Barcelona, S.P.E.S.
- Gracia Barrón, Justino (2001), *De la pronominalité aux pronominalités: le cas des pronoms personnels atones de troisième personne en espagnol*, Lille, Septentrion, Thèse à la carte.
- Guillaume, Gustave (1982), *Leçons de linguistique 1948-49*, série C, « Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV) », Klincksieck, Paris ; Les Presses de l'Université de Laval, Québec.
- Launay, Michel (1983), « La loi et le symptôme », Colloque sur « La Linguistique fantastique », E.N.S. Fontenay, septembre.
- Moignet, Gérard (1965), *Le pronom personnel français, Essai de psycho-systématique historique*, Paris, Klincksieck.
- Real Academia Espagnola (1973), (Comisión de gramática), *Esbozo de una nueva gramática de la lengua española*, Madrid, Espasa Calpe.
- Schmidely, Jack (1983), *La personne grammaticale et la langue espagnole*, Paris, Editions Hispaniques.
- Seco, Manuel, *Gramática esencial del español, Introducción al estudio de la lengua*, Madrid, Espasa Calpe, 1991.
- Sicot-Domínguez, María Soledad (2002), « La filiación del *se* ‘espurio’ (el paso de *ge* a *se*: ¿evolución o sustitución?) », in Mª Teresa Echenique Elizondo et al. (eds.), *Actas del V Congreso Internacional de Historia de la Lengua Española*, Madrid : Gredos, t. 1, p. 1021-1028.
- Sicot-Domínguez, María Soledad (2003), « Le pronom *se*... image de quoi? », dans Christian Lagarde, (éd), *La linguistique hispanique dans tous ses états*, Perpignan : CRILAUP, Presses Universitaires de Perpignan, p. 185-195.
- Corpus :**
- Borges, Jorge Luis « Diálogo de muertos » in *El hacedor*, Alianza emecé, Madrid 1993.
- Bryce Echenique, Alfredo, *Magdalena peruana y otros cuentos*, Barcelone, Plaza & Janes, 1989.
- Delibes, Miguel, *La partida*, Alianza Editorial, Madrid, 1954.
- Perez-Reverte, Arturo, *La tabla de Flandes*, Madrid : Alfaguara Hispánica S.A., 1994.

Rojas, Fernando de, *La Celestina*, Madrid, Espasa Calpe, Austral, 1971.

Real Academia Espagnola, site internet CREA, (Corpus de la RAE), accès 04/10/2002.
Unamuno, Miguel de, *Cancionero*, Buenos Aires, 1953.

L'alternance phorique CE/IL dans la construction c'est / il est : étude contrastive avec l'italien

Luciana T. Soliman

Université de Modène, Italie

Lorella Sini

SSLMIT-Université de Bologne, Italie¹

1. Problématique²

Nous avons observé dans la production écrite et orale des apprenants italophones une tendance obstinée à l'erreur de traduction dans l'usage de *ce/il* dans les énoncés attributifs déictiques. Cette tendance est due à un manque d'équivalent direct en italien du morphème français *ce*. C'est bien à cause de cet anisomorphisme entre le français et l'italien que l'apprenant italophone a des difficultés à distinguer les énoncés prédicationnels des énoncés identificationnels, les premiers opérant une classification, les seconds apportant plutôt une description (Boone 1998). Le terme « prédicationnel » pourrait être remplacé par « descriptif », mais ce choix métalinguistique impliquerait une réduction sémantique et syntaxique du rôle de l'énoncé. « Prédicationnel », qui ne doit pas être confondu avec « prédictif », implique une reconnaissance socioculturelle d'une identité qualitative, alors que « identificationnel » signifie, du point de vue épistémologique, « assertorique », c'est-à-dire qui énonce une vérité de fait.

Prenons l'exemple canonique que nous présentons ordinairement à nos étudiants :

C'est un prof → phrase identificationnelle ou classifiante
Il est prof → phrase prédicationnelle ou non-classifiante

Le premier énoncé peut se traduire à l'aide du verbe *essere* (être) :

- [1A] *Egli è un professore*
- [1B] *Lui è un professore*

¹ Les sections 1, 2, 3.1 ont été rédigées par L.T. Soliman, tandis que L. Sini a rédigé les paragraphes 3.2 et 4.

² Cette étude est le fruit d'une collaboration entre l'Université de Modène et la Scuola Superiore di Lingue Moderne per Interpreti e Traduttori de l'Université de Bologne. Notre intérêt pour l'alternance phorique *ce/il* dans la construction *c'est/il est* provient de notre expérience didactique du français à des étudiants italophones. Notre enseignement nous a conduites à approfondir et éclaircir les mécanismes cognitifs qui sous-tendent ce phénomène.

- [1C] *[Ø] è un professore*
- [1D] *Questo è un professore*³.
- [1E] *Quello è un professore*⁴.

La deuxième phrase peut se traduire à l'aide des énoncés précédents, mais aussi moyennant le verbe *fare* (faire) :

- [2A] *Egli fa il professore*
- [2B] *Lui fa il professore*
- [2C] *[Ø] fa il professore*
- [2D] *Questo fa il professore*
- [2E] *Quello fa il professore*

La présence du morphème phorique zéro [2C] perturbe le processus d'apprentissage de l'apprenant. Il faut dire d'emblée qu'en italien le verbe implique une personne qui est psychiquement et morphologiquement intériorisée par le verbe lui-même au moyen des désinences de conjugaison. L'expression de la personne ou du sujet n'est donc pas nécessaire.

Par ailleurs, l'italien possède actuellement une faiblesse structurale au sein du système des pronoms, en particulier en ce qui concerne la troisième personne du singulier *egli/lui*. *Egli* est utilisé surtout à l'écrit ou en tout cas dans des situations formelles et dans des contextes syntaxiques plus limités par rapport à *lui*, qui bénéficie d'une plus large souplesse syntaxique. D'où l'usage plus fréquent de la forme dite du « pronom fort » ou « tonique » : *lui*⁵.

Les erreurs de traduction, en particulier à l'oral où le degré de concentration est plus relâché, se manifestent chez nos étudiants selon les formes suivantes :

- **Il est un prof.*
- **Il fait le prof.*
- **Celui-ci est un prof.*
- **Celui-là est un prof.*

Les italophones optent très volontiers pour **Il est un prof*, probablement pour des raisons d'économie linguistique : par un effort cognitif minimal, ils choisissent le pronom que nous appellerons « personnalisé », plus proche de leur système linguistique. Si la phrase B est correcte du point de vue grammatical (proche de

3 Le pronom démonstratif *questo* inclut le délocuté dans la sphère du moi, l'énonciateur l'introduit dans le jeu de l'interlocution.

4 Le pronom démonstratif *quello* peut exclure le délocuté.

5 On n'utilise pas *egli* isolé, c'est-à-dire après une question : *Chi è stato ? *Egli*. On n'emploie pas *egli* après le verbe : **è arrivato egli*. On n'utilise pas *egli* après le verbe : **è arrivato egli*. On n'utilise pas *egli* coordonné avec un autre nom ou syntagme nominal : **Maria ed egli vanno a Roma*. On ne trouve pas *egli* quand il y a nécessité d'emphase : **Egli è partito, non Piero*. Au féminin *lei* est le pronom le plus fréquent (cf. Vanelli 1997 : 71).

l'acceptation « il est le prof » dans le cas où le prédicat se réfère à un rôle), elle est inacceptable dans la perspective traduisante, étant donné notre cadre énonciatif (présentation de la profession d'une personne).

Généralement, l'enseignant cherche à expliquer le fonctionnement de *ce* dans les phrases identificationnelles du type *c'est un étudiant* à l'aide de quelques servitudes grammaticales qui ne fournissent aucun éclaircissement exhaustif : « contrairement à *il est*, *c'est* est suivi d'un déterminant ».

Le recours à la psychomécanique nous a paru utile afin de mettre en lumière les procédés cognitifs qui sont sous-jacents aux choix linguistiques. Identifier l'activité profonde de la pensée et de ses mécanismes nous a permis, nous semble-t-il, de révéler l'édification des structures *c'est/il est*. Notre recherche est encore à un niveau exploratoire et nous nous contenterons de nous attarder sur trois éléments dérivant de la typologie des erreurs que l'étudiant italophone commet habituellement. Nous étudierons d'abord *ce/il* exprimant respectivement la définition de la classe et l'assignation d'un statut et nous essaierons de systématiser leur valence ; ensuite nous aborderons les constructions *c'est/il est* en tant que construction brisée et construction plane ; enfin nous traiterons le morphème *ce* dans sa valeur « résomptive ».

2. De la définition de la classe à l'assignation d'un statut

2.1 En français

[...] La pensée tient sa puissance de ce qu'elle est habile à particulariser et à généraliser. Privée de cette double aptitude — qui constitue un entier (un entier intérieurement binaire) — la pensée humaine serait sans force et inopérante (Guillaume 1973 : 200).

Or nous pourrions détecter dans les constructions attributives *c'est/il est* ces deux opérations, l'une allant de l'universel au particulier, l'autre allant dans le sens inverse. Le seuil est représenté par la personne.

Analysons figurativement des phrases minimales en français :

- | | |
|--|---|
| [1] <i>C'est un prof</i> | [1A] <i>C'est un bon prof</i> |
| [2] <i>Il est prof</i> | [2A] <i>Il est bon prof</i> |
| [3] <i>C'est un linguiste</i> | [3A] <i>C'est un linguiste par vocation</i> |
| [4] <i>Il est linguiste par vocation</i> | [4A] <i>Il est linguiste par vocation</i> |
| [5] <i>C'est un génie</i> | [5A] <i>C'est un génie sublime</i> |
| [6] <i>*Il est génie sublime</i> | [6A] <i>*il est génie</i> |

- [1] *C'est un prof*
- [3] *C'est un linguiste*

- [2] *Il est prof*
- [4] *Il est linguiste*

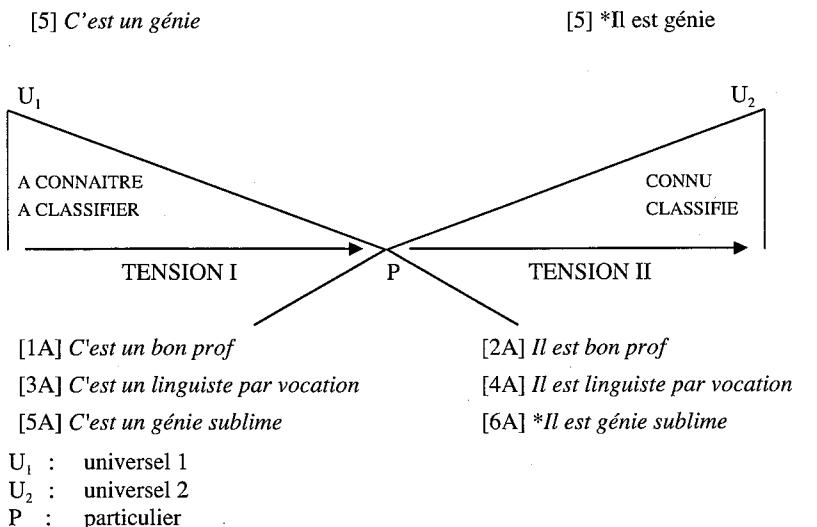


Fig. 1

Dans U_1 le sujet appartient à la classe « prof », « linguiste », « génie ». A ce stade une sorte de généralisation « en dehors de toute situation saillante » (Kleiber 1994 : 96) s'opère. La classe est stable. *C'est* objectivise le référent. Une réduction abstractive due à l'ajout d'un modalisateur axiologique de type valorisant (adjectif / syntagme prépositionnel) dans les exemples [1A], [3A], [5A] limite l'appartenance du sujet à la classe « prof », « linguiste », « génie » au sens où l'on classe en fournissant une caractéristique repérée par rapport à la classe. A la tension particularisante, qui s'est tarie, suit la tension généralisante qui abandonne la classification pour déboucher sur l'assignation d'une propriété.

La pensée saisit son activité dans la tension II. Comme le souligne également Boone (1994 : 72), le pronom *il* s'accommode d'un prédicat fournissant « une description ou une qualification du référent ». C'est pour cette raison que **Il est un prof* est un énoncé agrammatical s'il n'est pas intégré dans un contexte approprié (par exemple une expansion ou une spécification : *il est un excellent prof*) : un tel prédicat « entraîne une sortie du cadre qui a rendu le référent de *il* manifeste » (Kleiber 1994 : 97) et *il* implique une continuité et non une rupture, typique de l'opération de catégorisation.

La saisie dans la tension II *Il est bon prof* [2A], *Il est linguiste par vocation* [4A] s'identifie avec la modalisation de l'assignation d'un statut au sujet (la présence d'une propriété subjective à l'aide d'une expansion adjectivale ou d'un syntagme prépositionnel implique un manque de stabilité dans la saisie proche de P). **Il est génie sublime* [6A] et **Il est génie* [6] sont agrammaticaux : en effet, un génie peut rester méconnu ; l'opération de généralisation implique une reconnaissance collective socioculturelle qui peut ne pas avoir lieu. La collectivité peut-elle définir à l'unanimité un génie ? Peut-elle définir un individu où se joignent à la fois le fini et l'infiniment grand ? C'est cette impossibilité qui empêche l'accès à la tension II.

Bref, la tension I exprime l'appartenance à la classe, alors que la tension II désigne l'assignation d'un statut lié à l'appartenance à la classe (cf. Riegel 1985 : 199) : *il est prof* [2], *il est linguiste* [4]. On peut aller jusqu'à dire que la classe est un « avant » par rapport au statut, qui est un « après ». En effet, on attribue à la classe un statut par convention. De plus, on a un passage du +stable / +permanent au -stable / -permanent dans la Tension I et vice-versa dans la Tension II. Ce qui prouverait la progression bitensive qui est à la base du tenseur binaire radical.

2.2 En italien

Si l'on compare le français avec l'italien, en particulier la phrase évaluative *è un buon professore*, nous serions tentés de dire qu'il existe en italien une sorte de synapse sémiologique, c'est-à-dire qu'aux différentes saisies mentales en français ne correspondent pas des distinctions isomorphes en italien :

[7] *Egli/lui/[Ø] è un buon professore*

[7A] *C'est un bon prof*

[7B] ?*Il est un bon prof*⁶

[7C] *Il est bon prof*

[8] **Egli/*lui/*[Ø] è buon professore*

L'apprenant italien, à l'aide de schémas psychomécaniques, parviendrait à mieux comprendre la structure IL EST + N qui lui cause tant de problèmes : elle est accompagnée d'une spécification évaluative, marquée axiologiquement⁷, ou encore,

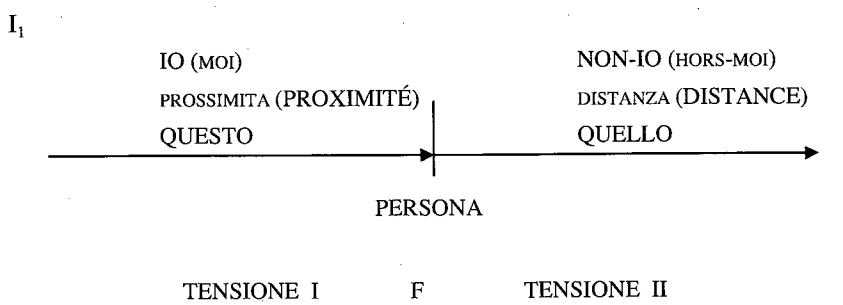
6 En réalité, pour ce qui concerne cette forme qui est volontiers choisie par nos étudiants pour traduire l'italien : *è un buon professore*, nous hésitons de plus en plus à la considérer comme fautive. Le SN attribut peut fonctionner en effet dans son interprétation prédicitionnelle si l'on implice une aspectualisation résultative du procès contingent (cf. Desclés 1991), par l'intermédiaire du verbe « devenir » : *“il est devenu un bon prof”* (cf. Boone 1987, qui reprend Higgins 1979). Nous avons pu relever de nombreux énoncés dans la presse quotidienne qui confirment cette tendance du français à adopter la structure “ il est (elle est, ils sont, elles sont) + article indéfini + substantif ” : *“Aujourd’hui G.P. a 31 ans. Elle est une femme et une actrice. Tout simplement”* (Elle, 12-08-2002); [à propos de Bertrand Delanoë, maire de Paris] *“il ne veut pas passer devant tout le monde. Ce soir, il est un Parisien, pas un notable”* (Nouvel Obs. 10-10-2002); *“H. n'est pas juste un musicien en devenir. Il est un chanteur à succès!”* (Elle, 03-07-2003); *“Diana est un personnage central de la saga des Menuhin... Elle était une ancienne danseuse, une ballerine, comme on dit.”* (Nouvel Obs. 06-08-2003). Dans l'acte de prédication, l'énonciateur semble s'efforcer de faire correspondre une certaine idée “pré-construite”, relative au statut supposé de la personne à laquelle on se réfère avec son statut réel constaté, avéré et reconnu. Dans le contexte énonciatif particulier qui apparaît dans ces énoncés, cette structure semble dénoter une sur-détermination du sujet. Marginalement, cette sur-détermination peut parfois affecter un sujet inanimé : [à propos du Concorde] *“Il vole. Il n'est pas un avion dangereux mais un avion suffisamment préoccupant pour que l'on arrête son exploitation”* (Fr. 2, avril 2003).

7 Pour une analyse contrastive français-italien de quelques problèmes aspectuels du système verbal, voir Soliman (2001).

7 Voir Boone (1987), où l'on rappelle qu'avec des adjectifs tels que *bon*, *mauvais*, *excellent*, *piètre* (et sans doute d'autres) le prédicible n'est pas obligatoirement accompagné d'un article indéfini.

elle sous-tend un écart entre le sujet-membre d'une classe et la propriété en tant que telle. L'évocation de la profession n'est plus simplement ressentie comme simple fonction attributive, mais comme l'accession à un statut, une fonction qui se charge d'une appréciation.

La question de la phoricité en italien est délicate. Alors qu'en français les deux tensions que l'on vient de repérer se fondent sur l'« à classifier » et le « classifié » et sur deux cinétismes du général au particulier et du particulier au général, en italien tout se fonde sur la distinction binaire de l'espace, distinction faite à partir de la personne :



I_1 : infinito spaziale 1 (infinitude spatiale 1)
 I_2 : infinito spaziale 2 (infinitude spatiale 2)
F : finito spaziale (finitude spatiale)

Fig. 2

Le pronom démonstratif italien proximal *questo/a/i/e* présente une affinité avec le mouvement orienté vers l'énonciateur, tandis que le distal *quello/a/i/e* exprime un mouvement orienté à partir de l'énonciateur.

Certes, comme le souligne Silvi (1996 : 279, traduit par nous), en italien « l'espace est originairement divisé en trois sous-espaces définis en toscan de la façon suivante : *io* → *qui, qua* → *questo*; *tu* → *costì, costà* → *codesto*; *lui* → *lì, là* → *quello*. Par la suite, les adverbes et l'adjectif démonstratif associés au « tu » ont été abandonnés, laissant l'espace divisé en deux sous-espaces seulement, à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace de l'interlocution ». Le système de la deixis en italien se présente en effet selon une bi-partition (et non plus une tri-partition) tel que nous pourrions le représenter dans la figure qui suit :

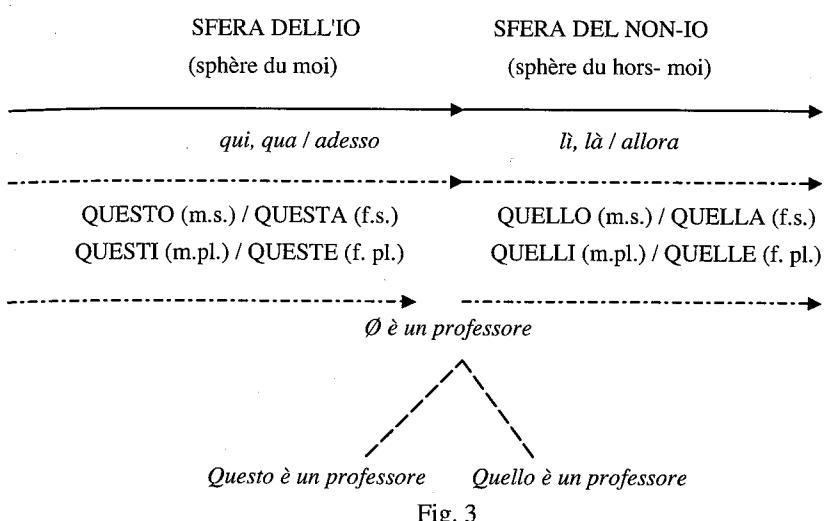


Fig. 3

Il est à noter qu'une sorte d'indifférenciation phorique peut se produire en l'absence de pronom déictique; c'est le geste accompagnateur (avec la main/le regard) qui peut suppléer à ce manque de précision. L'ostension entre donc en jeu.

Le langage physifie, si l'on ose dire ainsi, le mental. Le mental y appelle le physique qui le fera sensible, par vision ou par audition — c'est-à-dire par un recours à un moyen sensoriel dont le rôle, limité, est de produire une représentation physifiée du mental [...] (Guillaume 1973 : 121-122).

A la dicibilité orale et scripturale on peut donc ajouter la « dicibilité gestuelle » (Guillaume 1982 : 31), qui n'est pas dans ce cas purement accessoire.

Il y a pour Guillaume une idéation du geste, ce qui revient à dire que, dans la perspective praxéogénique de production de discours, le geste est d'abord un acte de représentation (Boone et Joly 1996 : 207).

Le gestuel, le parlé, la prosodie s'entremêlent. Ce n'est pas un hasard si le phonéticien Ivan Fonagy (1983; apud Boone et Joly 1996 : 209) déclare que l'intonation est « une projection spatiale de la mimique laryngée ».

Prenons la phrase sans déterminant : « *è professore di linguistica all'Università di Modena* ». L'emploi sans déterminant est acceptable grâce à la présence d'un syntagme prépositionnel « *di linguistica* » qui spécifie le nom, suivi d'un syntagme prépositionnel de localisation spatiale « *all'Università di Modena* ». L'expansion du nom a une fonction modalisatrice. L'italien passe ainsi de l'assignation à une catégorie professionnelle — « *è professore...* » — à l'attribution d'un statut spécifique, d'un titre.

Même si la construction avec le verbe « *fare* » dans « *fa il professore* » sort du cadre du mouvement bitensif exploitant le verbe *être*, nous pourrions dire que « *fa il professore* » insiste sur la profession exercée et non sur l'identité du sujet et que l'apprenant traduit parfois *il est prof* par « *fa il professore* » car il ressent que cette

construction est équivalente à l'emploi absolu de N en français, les deux désignant un rôle plutôt qu'une classe.

3. **C'est et Il est : construction brisée et construction plane**

3.1 Nous voudrions examiner maintenant l'occurrence de *ce* et de *il* comme sujets anaphoriques dans les phrases à attribut nominal :

[13] *Vede quella bionda?*

[14] *φ è mia moglie.*

[13A] *Vous voyez cette blonde?*

La question contenant l'exophore ostensive entraîne deux réponses possibles (Wagner 1980 : 88) :

[14A] *C'est ma femme.* P identificationnelle ou classifiante

[14B] *Ça, c'est ma femme.* "

[14C] *Elle est ma femme.* P prédicitionnelle ou non-classifiante

L'alternance *c'est / elle est* n'est pas facilement compréhensible pour un italophone. « L'intervalle compris entre l'instant où une présence peut être marquée et celui où l'on utilise *c'est* doit (...) être le lieu d'une recherche, d'une interrogation portant soit sur l'identité de la personne ou de la chose présentes, soit sur celle d'un de leurs caractères typiques » (Wagner 1980 : 89).

C'est [14A] répond à une demande d'identification du référent (*Qui est-ce?*), alors que le pronom *elle* [14C], empreint de redondance, répond à une question interprétée comme rhétorique. L'identité de la femme est déjà reconnue. L'emploi de *ça* [+ humain] [14B], appartenant au code oral, véhiculerait une note de mépris ou de manque de considération.

Prenons un autre exemple :

[15] *Hanno ricoverato un uomo : è un poliziotto.*

[16A] *On a hospitalisé un homme : c'est un agent de police.*

[16B] *On a hospitalisé un homme : il est agent de police.*

Dans [16A] la construction est brisée. Une sorte de pause médiane, de reprise ou « remise » à zéro de la saisie permet d'utiliser *ce* (C'EST + DET + N = universel 1). Dans [16B] la construction progresse d'un mouvement régulier, elle est « plane » comme le disent Damourette et Pichon, elle forme un continuum (IL EST + N = universel 2).

[17] *Hanno ricoverato il mio vicino di casa : è un poliziotto.*

[17A] *?On a hospitalisé mon voisin : c'est un agent de police.*

[17B] *On a hospitalisé mon voisin : il est agent de police.*

Alors que dans [17B] la construction plane ne pose aucun problème, la phrase [17A] n'est pas naturelle. La réduction de la compréhension (on passe de *homme* à *voisin*)

est incompatible avec *ce*, car l'identité de l'individu nommé a déjà été circonscrite. L'énoncé commençant par *c'est*, perçu comme une réponse à la question *Qui est-ce?*, remettrait en cause l'existence du voisin. De plus, le mouvement du large à l'étroit, de l'universel au particulier, qui dérive du choix du nom *voisin* entre en conflit avec l'universalité 1 dont la construction C'EST + DET + N est porteuse. Un mouvement à rebours semblerait peu naturel. La preuve en est que dans [17B] l'universalité 2 permet un mouvement en avant tout à fait acceptable.

Traduisons la phrase :

[18] *Hanno licenziato il mio vicino di casa. Peccato, era un buon meccanico.*

[18A] *On a licencié mon voisin. Dommage, c'était un bon mécanicien.*

[18B] *On a licencié mon voisin. Dommage, il était bon mécanicien.*

Les deux traductions sont acceptables car *c'était un bon mécanicien / il était bon mécanicien* sont proches de la particularisation (v. Fig. 1).

3.2 Examinons encore une fois le processus anaphorique et les erreurs de traduction que les apprenants italophones commettent d'habitude : à partir du moment où l'objet de discours est circonscrit, l'apprenant tend à pronominaliser le substantif avec une hésitation perceptible dans le repérage de l'élément présent dans le discours antérieur, à classer comme « identifié/non identifié » ce qui recouvre — non sans ambiguïté — les catégories « entité abstraite/entité concrète », « animé/non animé » ou encore « humain/non humain ». Par exemple dans la traduction de l'italien « *I medici sono ottimisti, non è grave* », les étudiants nous proposent volontiers :

*Les médecins sont optimistes, *il n'est pas grave* (et non pas « ce n'est pas grave » car « grave » en italien peut être appliqué à un humain et signifie : « il est dans un état grave »).

L'apprenant a du mal à identifier et, par conséquent, à trouver un correspondant anaphorique à certains référents non humains. Ainsi pour la traduction de [19], nous disposons d'un éventail de traductions relativement étendu :

[19] *Questo è ormai il nostro gatto. Lo abbiamo trovato lungo un fosso.*

[19A] *Lui, c'est désormais notre chat. Nous l'avons trouvé au bord d'un fossé.*

[19B] *Ça, c'est désormais notre chat. Nous l'avons trouvé au bord d'un fossé.*

[19C] **Celui-ci est désormais notre chat. Nous l'avons trouvé au bord d'un fossé.*

[19D] **Ceci c'est désormais notre chat. Nous l'avons trouvé au bord d'un fossé.*

[19E] **Ceci est désormais notre chat. Nous l'avons trouvé au bord d'un fossé.*

Le déictique supplétif *questo* peut être traduit par les structures concurrentes *Lui, c'est* [+ animé] ou *ça, c'est* [+/-animé] exprimant une distance affective avec des sujets animés.

Relativement à *ceci/cela/ça*, nous avons insisté avec nos étudiants sur leur différence en termes de phoricité et de code linguistique. *Ceci* appartient désormais

au code écrit et a une valeur cataphorique. En outre, *ceci* implique un univers non-partagé avec l'interlocuteur, ce qui est impossible dans l'acte énonciatif de présentation (*ça, c'est mon chat*), où il existe un contact entre deux coénonciateurs *in praesentia*. Les morphèmes *ceci* et *cela* pourraient être représentés figurativement comme suit :

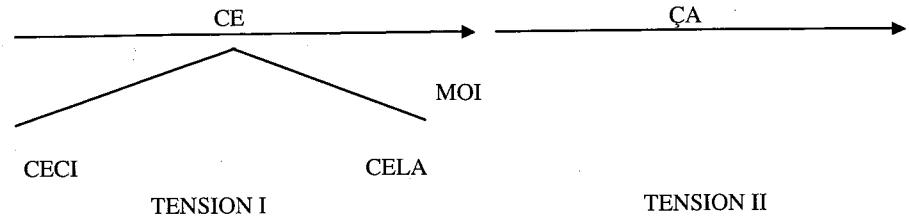


Fig. 4

Comme nous le suggère Rocchetti⁸, dans la première tension s'effectue une sorte d'anticipation du dialogue (dans une sorte d'acte conatif⁹), alors que dans la deuxième tension l'interlocution est déjà entrée en jeu. L'opposition traditionnelle de distance/proximité pourrait être abandonnée pour une différenciation entre i) une deixis non-consensuelle (l'emploi de *ceci* est la marque d'une rupture énonciative annonçant un discours à venir, alors que *cela* signale une reprise anaphorique et assure la continuité du discours) et ii) une deixis consensuelle (cf. Danon-Boileau 1992 : 417). Par deixis non-consensuelle Danon-Boileau (cf. sa *deixis de rupture*) entend la définition unilatérale d'un contenu de la part du locuteur, alors que par deixis consensuelle il entend la fonction où « énonciateur et co-énonciateurs 'fusionnent' leurs regards » (*ibid.* : 417). Danon-Boileau fournit comme argument linguistique prioritaire en faveur du statut premier de la deixis consensuelle l'acquisition du langage : l'enfant utilise *ça* lorsqu'il désigne quelque chose dans la situation d'énonciation : « son acte d'ostension repose encore crucialement sur la possibilité de partager les représentations avec le coénonciateur » (*ibid.* : 422). Cette observation pourrait servir notre démonstration même si, comme l'observe Joly (1987 : n. 10, 169-170) l'ordre psychogénétique, celui de l'acquisition des catégories du langage par l'enfant, peut être différent de l'ordre systogénétique (celui de la cinèse systématique).

Il est possible qu'il existe un mouvement allant de la personne d'univers (première tension) à la personne humaine (deuxième tension). Les déictiques règlent l'extension des supports de signification et sont donc liés à la personne. *Ce* serait lié à ce qui est délocuté (*il/elle*), alors que *ça* impliquerait la présence de la personne allocutive (*tu*). On peut repérer également une indétermination progressive : la première tension (Fig. 4) (*ce*) implique une délimitation bien circonscrite de l'entité

⁸ Nous remercions vivement M. Rocchetti pour ses précieuses remarques.

⁹ On dit en effet dans la forme interrogative : “Combien cela vous a-t-il coûté?” et pas * “Combien ça vous a-t-il coûté?”

(et de l'endroit), alors que dans la deuxième tension (*ça*) il y a une perte de définition spatiale qui ne touche pas à la présence de l'entité. Comme le remarque Rocchetti, l'affinité entre *ça* et *là* n'est pas à sous-estimer¹⁰. En effet, *il est là* actualise la présence de *il* mais ne définit pas la localisation du *il* (pour spécifier l'endroit où *il* se trouve, l'énonciateur aura plutôt recours à *ici*). De même, quoique à un niveau différent, *ça* dénote des distances et des limites spatiales et cognitives estompées.

Le problème de traduction ne se pose pas avec le déictique complétif [20] ou lorsque le sujet est un nom [21]. Toutefois, l'apprenant n'a guère recours aux constructions [20B] et [21B], car elles n'ont pas d'équivalent direct en italien.

[20] *Questo posto è riposante! Ci tornerò la prossima estate.*

[20A] *Cet endroit est reposant! J'y reviendrai l'été prochain.*

[20B] *Cet endroit, c'est reposant!. J'y reviendrai l'été prochain.*

[20C] *Cet endroit, il est reposant! J'y reviendrai l'été prochain.*

[21] *La farmacia? Non è lontana da qui.*

[21A] *La pharmacie? Ce n'est pas loin d'ici.*

[21B] *La pharmacie? Elle n'est pas loin d'ici.*

4. Ce résomptif / Ce non-résomptif : alternances et hésitations dans l'acte de prédication

4.1 Soient les traductions qui peuvent être proposées pour le seul énoncé [22] :

[22] *Le pere sono delizioso.*

[22A] *Les poires sont délicieuses.*

[22B] *Les poires, c'est délicieux.*

[22C] *Elles sont délicieuses, ces poires.*

[22D] *Ces poires, elles sont délicieuses.*

[22E] *Tes poires, elles sont délicieuses.*

Les italophones utilisent très rarement la construction [22B] et optent de préférence pour [22A] (par un effort cognitif minimal). De plus, le déterminant *i/gli/le* (*le pere*) dénote aussi bien une extensité maximale qu'une extensité spécifique (« toutes les poires sont délicieuses » vs. « ces poires... », voire « tes poires... »).

Ce a une valeur que nous appellerons résomptive quand *ce* condense le segment antérieur (anaphore — v. 22B) et non-résomptive quand il devance le segment à suivre (cataphore — v. 24B). D'autres exemples :

¹⁰ Cette confusion se manifeste par l'orthographe erronée “çà” très fréquente chez les usagers de la langue (qu'ils soient français ou étrangers).

- [23] *La vita è bella.*
- [23A] *La vie est belle.*
- [23B] *La vie, c'est beau.*
- [23C] **La vie, c'est belle.*

Face à cette concurrence de formes, l'italophone choisit de préférence encore une fois [23A] ou [24A]. Les étudiants peuvent également produire les énoncés [23C] et [24C], par un phénomène d'hypercorrection.

Il faut dire que l'italien ne perçoit pas toujours la césure de la mise en relief (intonation brisée, pause médiane), car en italien les dislocations à droite et à gauche ne correspondent pas toujours à une thématisation forte (une « mise en saillance ») dans l'interprétation du discours. L'interprétation de ce fait énonciatif est comparable à la faible différence qui existe en français entre « il est arrivé un accident » et « un accident est arrivé ».

Corollairement, nous signalons que la fréquence des structures disloquées en italien qui déplacent les positions de la hiérarchie thématique en position frontale avec spécification cataphorique du degré de saillance, conduit à un brouillage de l'interprétation quant à la perception du sujet profond et de l'attribut dans les phrases du type :

- [25] *Quello dell'alternanza è un fenomeno molto diffuso.*

Qui est plus ou moins équivalent à :

- [26] *Altro fenomeno molto diffuso è quello dell'alternanza.*

Traduction fournie par les étudiants :

- [26A] **Autre phénomène très répandu est celui de l'alternance.*

Au lieu de :

- [26B] *L'alternance est un phénomène très répandu.*

4.2 Comme nous venons de le dire, l'apprenant italophone, confronté à la possibilité d'opter pour deux structures, toutes deux acceptables, préfère produire un énoncé contenant le pronom « personnalisé » [27A], écartant le *ce* présentatif et le *ce* résomptif [27B].

- | | |
|--|---|
| [27] — <i>Cosa nepensi del film ?</i> | — <i>Era bello all'inizio, ma la storia era troppo lunga.</i> |
| [27A] — <i>Qu'est-ce que tu penses du film ?</i> | — <i>Il était beau au début, mais l'histoire, elle était trop longue.</i> |
| [27B] — <i>Qu'est-ce que tu penses du film ?</i> | — <i>C'était beau au début, mais l'histoire, c'était trop long.</i> |

Cela est dû au fait que « le choix d'une expression anaphorique résulte d'une accommodation à l'état courant de la représentation discursive du moyen pour référer et, en particulier d'une accommodation à l'accessibilité dans cette

- [24] *È bella la vita.*
- [24A] *Elle est belle, la vie.*
- [24B] *C'est beau, la vie.*
- [24C] **C'est belle, la vie.*

représentation de l'objet désigné » (Apothéloz 1995 : 319). L'emploi de *c'est* provoque une rupture, en présentant la « particularité d'engendrer des objets, plutôt que de désigner des objets déjà introduits » (Apothéloz, p. 226, confirmant une réflexion de Wagner). L'italien tend donc à conserver un lien étroit sur le plan sémantique entre la qualité ou la propriété (exprimée par l'adjectif qui s'accorde) et l'entité qualifiée.

Ainsi un énoncé du type :

- [28] *J'ai bu mais c'était trop froid.* [sous-entendu : le café, le chocolat, l'eau...]

peut correspondre en italien suivant l'objet prédiqué [éventuellement avec geste ostensif montrant la tasse vide] à :

- [28A] *L'ho bevuta, ma era fredda.* [la cioccolata, l'acqua]
- [28B] *Ho bevuto, ma era fredda.* [la cioccolata, l'acqua]
- [28C] *L'ho bevuto, ma era freddo.* [il caffè]
- [28D] *Ho bevuto, ma era freddo.* [il caffè]

Pour l'apprenant, l'énoncé [28] est étrange, car un italophone identifie et saisit toujours l'objet référé dans l'acte de prédication. Le repérage de l'objet de prédication est en effet pour l'italien un problème délicat. Prenons la phrase [29] : dans l'énoncé italien, prédique-t-on sur la couleur ou sur le pull ? Le français opte pour un acte de prédication sur le pull (sans doute à cause d'une phraséologie prégnante en français courant : « mon pull est noir » et pas *« la couleur de mon pull est noire »).

- [29] — *Qual è il colore del suo maglione ?* — *È nero.*

- [29A] — *Quelle est la couleur de son pull ?* — **C'est noir.*

- [29B] — *Elle est noire.*

- [29C] — *Il est noir.*

5. Pour conclure

Nous avons voulu essayer, à partir de notre expérience didactique, mettre au jour quelques psychomécanismes qui sous-tendent les différents effets de discours, en français et en italien. Nous avons la conviction que la représentation vectorielle peut aider l'apprenant à mieux intégrer le fonctionnement des deux systèmes linguistiques et, en particulier, ceux qui régissent l'emploi des deux constructions concurrentes *c'est/il est*, constructions idiomatiques s'il en est et qui ont suscité bien des études. Les schémas utilisés ont permis d'établir une série de relations qui pourraient s'avérer productives, aussi bien dans une optique intralinguistique que dans une perspective contrastive. Mais comme nous l'avons plusieurs fois rappelé, notre recherche n'a discerné que les lois constructives principales des énoncés attributifs. La reconstitution des deux entiers systématiques français et italien a été simplement amorcée.

Bibliographie sélective

- Apothéloz D. (1995), *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Librairie Droz, Genève/Paris.
- Boone A. (1987), « Les constructions 'il est linguiste' / 'c'est un linguiste' » dans *Langue française* 1987, pp. 94-106.
- Boone A. et Joly A. (1996), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
- Boone A. (1998), « Essai de typologie des phrases copulatives », dans Forsgren M., Jonasson K. et Kronning H. (éds), *Prédication, assertion, information*, Actes du Colloque d'Uppsala en Linguistique Française (6-9 juin 1996), Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, pp. 67-80.
- Danon-Boileau L. (1992), « Ce que ça veut dire : les enseignements de l'observation clinique », dans Morel M.A. et Danon-Boileau L. (éds), *La deixis*, Paris, PUF, pp. 415-425.
- Desclés J.-P. (1991), « Archétypes cognitifs et types de procès », dans Fuchs C. (éd.), *Les typologies de procès*, Paris, Klincksieck, p. 171-195.
- Guillaume G. (1973), *Principes de linguistique théorique*, Paris / Québec, Klincksieck / Les Presses de l'Université Laval.
- Guillaume G. (1982), *Leçons de linguistique 1956-1957*, vol. 5, « Systèmes linguistiques et successivité historique des systèmes II », Lille / Québec, Presses Universitaires de Lille / Les Presses de l'Université Laval.
- Joly A. (1987), *Essais de systématique énonciative*, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- Joly A. et O'Kelly D. (1990), *Grammaire systématique de l'anglais*, Paris, Nathan.
- Kleiber G. (1994), *Anaphores et pronoms*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- Riegel M. (1985), *L'adjectif attribut*, Paris, PUF.
- Rouveret A. (1998), *Être et avoir. Syntaxe, sémantique, typologie*, Saint-Denis, PUV.
- Silvi R. (1996), « Un esempio di psicomeccanica applicata », *Studi filosofici*, XIX, pp. 267-283.
- Soliman L.T. (2001), *L'aspetto verbale in chiave psicomeccanica. Analisi della lingua francese con alcune considerazioni di carattere contrastivo francese / italiano*, Tesi di Dottorato (XIII ciclo), Università degli Studi di Trieste.
- Vanelli L. (1997), « Perché 'lui' invece di 'egli' », *Italiano e oltre*, XII, pp. 70-78.
- Wagner R. (1980), *Essais de linguistique française*, Paris, Nathan, pp. 87-102.

Quelques remarques sur *ta* en japonais

Kiyoko Anzai

Université du Sud Toulon-Var

L'objectif du présent article est d'examiner les fonctions du morphème japonais *ta*. Employé en position finale de la phrase¹, *ta* peut exprimer trois sens : temporel, aspectuel et modal. Avant de commencer notre analyse, nous allons présenter quelques caractéristiques du japonais.

1. Caractéristiques du japonais

La phrase japonaise est constituée de deux éléments fondamentaux : le thème, ce dont on parle, et le prédicat, qui exprime le procès. On distingue aussi les caractéristiques essentielles suivantes : sur le plan nominal où figurent le thème, le sujet, l'objet etc., le rôle grammatical est indiqué par ce qu'on appelle *joshi*, à savoir une particule postposée ; sur le plan prédicatif, le sens temporel, aspectuel ou modal est précisé par un morphème en fin de mot.

1.1. Nom et particule postposée

Le nom est invariable. Il ne s'accorde ni en genre ni en nombre. En japonais, les particules postposées au nom ou au mot nominalisateur spécifient les fonctions des syntagmes nominaux².

[1] kare wa gakusei.da.
lui th étudiant/ass
« Il est étudiant ».

[2] haha ga watashi.tachi no kimono o shitate.ru.
mère sujet moi/pl c.dét kimono obj coudre/dic
« C'est notre mère qui fait nos kimonos ».

En [1], le mot pronominal de personne *kare* ("lui") est suivi de la particule *wa* qui indique le thème. Le mot *kare* est précisé comme étant le thème de la phrase. De la même façon, en [2], les noms *haha*, *kimono* et le mot pronominal de personne *watashitachi* sont suivis des particules suivantes : *ga* (sujet), *no* (complément déterminatif), et *o* (complément d'objet direct). Ainsi, les particules attachées aux

1 Le prédicat en *ta* peut occuper une position adnomiale, dans ce cas, il se rapporte au mot nominal. Il est employé aussi dans une phrase subordonnée. Mais nous ne traitons pas ces emplois dans le présent article.

2 On trouvera à la fin de l'article les *abbreviations* utilisées dans les exemples.

noms et aux mots pronominaux indiquent leur rôle grammatical dans la phrase (par exemple, *wa*, *ga*, *o*) et la relation grammaticale entre les mots (p. ex. *no*).

1.2. Le verbe

Le prédicat exprime le procès. Il existe trois sortes de prédicats : verbal, adjectival et le prédicat formé du nom et d'un suffixe assertif.

Un verbe se compose d'une partie invariable et d'une partie variable. Le verbe ne se conjugue pas en fonction de la personne grammaticale. Par exemple, les formes suivantes sont communes pour toutes les personnes grammaticales.

- [3] *kak.u* ("écrire") : verbe à la forme du dictionnaire qui exprime un sens présent et futur

kak.e ("écris, écrivez") : verbe à la forme impérative

kak.a.nai ("ne pas écrire") : verbe à la forme négative

Précisons ici que l'on peut décomposer *kakanai* ("ne pas écrire") comme on l'a montré ci-dessus, à savoir :

- [4] *kak* : radical

a : terminaison du radical d'une forme négative

nai : suffixe négatif

Mais, étant donné que l'objectif de cet article n'est pas d'étudier la structure morphologique du mot, nous ne séparerons pas la terminaison du radical pour ne pas alourdir la transcription de la phrase japonaise.

1.3. L'adjectif

Les adjectifs se divisent en deux types selon leur suffixe final : ceux qui se terminent par *i* et ceux qui se terminent par *na*. Par exemple :

- [5] *samu.i* kuni

froid/s.a pays

« un pays froid »

- [6] *shizuka.na* heya

calme/s.dét pièce

« une pièce calme »

Dans l'emploi prédictif, l'adjectif du type *i* ne change pas de forme, alors que l'adjectif du type *na* remplace celui-ci par *da*, suffixe assertif.

- [7] *kono kuni wa samu.i*.

ce pays th froid/s.a

« Ce pays est froid ».

- [8] *kono heya wa shizuka.da*.

ce pièce th calme/s.a

« Cette pièce est calme ».

Le suffixe *da* exprime un sens présent avec un adjectif du type *na*. Il marque aussi l'assertion.

1.4. Prédicats dynamiques et prédicats non dynamiques

Les prédicats expriment le procès : action physique ou mentale, mouvement, phénomène naturel, perception, prise de conscience, état, etc. On peut distinguer le procès dynamique du procès non dynamique. L'action physique est le prototype du procès dynamique, alors que l'état est celui du procès non dynamique. Le procès dynamique est exprimé, entre autres, par un verbe d'action ou de mouvement, alors que le procès non dynamique l'est par un verbe de conscience ou d'état, un prédicat adjectival et un prédicat formé du nom et d'un suffixe assertif. Nous appelons le premier groupe le *prédicat dynamique* et le second groupe le *prédicat non dynamique*.

Dans cet article, nous traiterons le prédicat verbal et le prédicat adjectival du type *i*, mais non le prédicat adjectival du type *na*, ni le prédicat formé du nom et d'un suffixe assertif.

1.5. Les deux formes fondamentales du prédicat

Le prédicat japonais prend un suffixe différent selon la valeur temporelle, aspectuelle ou modale. On distingue, à la fin d'un mot, soit le suffixe de la forme du dictionnaire, soit le suffixe *ta*. À la forme du dictionnaire, le verbe se termine par *u* (*ru*), l'adjectif du type *i* reste identique. À la forme en *ta*, le verbe se termine par *ta*, l'adjectif du type *i* par *katta*. On a donc deux séries : « *u* (*ru*) - *ta* » pour le verbe ; « *i* - *katta* » pour l'adjectif. À titre d'exemple, nous prendrons trois mots : *kaku* ("écrire"), *taberu* ("manger"), *utsukushii* ("beau").

- [9] *kak.u* - *kai.ta* / *tabe.ru* - *tabe.ta*

- [10] *utsukushi.i* - *utsukushi.katta*

La forme du dictionnaire peut exprimer un fait générique ou un procès présent ou futur. La forme en *ta* marque une valeur temporelle, aspectuelle ou modale.

1.6. Quelques points complémentaires

Notons trois points pour faciliter l'interprétation des énoncés que nous allons présenter :

a) En japonais, l'emplacement des mots dans la phrase suit l'ordre principal « thème – objet – prédicat »

b) Le japonais peut supprimer le sujet, dans la mesure où celui-ci est impliqué dans le contexte. Par exemple :

- [11] — *kyô daigaku ni ik.u ?*

aujourd'hui université loc aller/dic

« Tu vas à la fac aujourd'hui ? »

— *un, ik.u*.

oui aller/dic

« Oui, j'y vais ».

- [12] — *yamada.san, i.ru ?*

yamada/déf être/dic

« M. Yamada est là ? »

- sakki dekake.ta.yo.
il y a quelques minutes sortir/TA/hyp
« Il est sorti il y a quelques minutes ».

(c) Il existe aussi des particules situées à la fin de la phrase : elles expriment un sens variable selon l'attitude mentale du locuteur.

2. Sens et fonctions de *ta*

Teramura (1987) analyse les sens et les fonctions de *ta* du point de vue de la structure japonaise. *ta* marque le passé, l'accompli et un sens modal reflétant l'attitude mentale du locuteur vis-à-vis du procès.

2.1. Passé ou accompli avec un verbe dynamique

Selon Teramura, *ta* peut exprimer le passé ou l'accompli lorsqu'il est attaché à un verbe dynamique.

- [13] hirumeshi o tabe.ta. (Teramura, p.321)
déjeuner *obj* manger/TA
« J'ai déjeuné ».

Cet énoncé peut exprimer une action passée avec l'adverbe de temps *kinô* (*hier*), une action accomplie avec l'adverbe *mô* (*déjà*) :

- [14] kinô wa hirumeshi o tabe.ta.ka. (Teramura, p.322)
hier *th* déjeuner *obj* manger/TA/int
« Hier, as-tu déjeuné ? »
- [15] mô hirumeshi o tabe.ta.ka. (*ibid.*)
déjà déjeuner *obj* manger/TA/int
« As-tu déjà déjeuné ? »

Cette différence entre le passé et l'accompli présent s'observe aussi avec la forme négative de *ta*. On répond à ces questions (14) et (15) comme suit :

- [16] iya, tabe.na.katta. (*tebe.tei.nai / tabe.nai) (*ibid.*)
non manger/nég/katTA manger/rés/nég manger/nég
« Non, je n'ai pas déjeuné ».
- [17] iya, (mada) tabe.tei.nai. / tabe.nai. (*tabe.na.katta)
non encore manger/rés/nég manger/nég manger/nég/kaTA
« Non, je n'ai pas encore mangé ».

On remarque qu'il y a deux expressions différentes : *tabenakatta* et *tabeteinai*. La forme — *nakatta* ("ne pas avoir" p.p.) correspond au *ta* temporel; la forme (*mada*) — *teinai* ("ne pas encore avoir" p.p.) au *ta* aspectuel.

2.2. Sens modal avec un verbe non dynamique et un adjetif

En ce qui concerne le sens modal, *ta* peut exprimer divers sens. Nous nous bornons ici à citer trois exemples avec un verbe non dynamique et un adjetif du type *i*.

- [18] basu ga kuru. (Teramura, p.342)
bus *suj* venir/dic
« Voilà le bus qui arrive ».
- [19] basu ga kita. (*ibid.*)

- bus *suj* venir/TA
« Voilà le bus ».

Selon Teramura, l'exemple [18] n'exprime qu'un fait que l'on observe, mais que l'on n'attendait pas, tandis que l'exemple [19] marque la réalisation de l'attente du locuteur, c'est-à-dire que celui-ci attendait le bus.

Quant à l'adjectif qui se termine par *katta*, et qui est moins étudié, Teramura en suggère un examen sous un angle différent de celui du verbe.

- [20] yappari ki.te.yo.katta. (cf. *yappari ki.te.yo.i) (*ibid.*)
finalement venir/s.part/bon/katTA (finalement venir/s.part/bon/s.a)
« Finalement, je crois que j'ai bien fait de venir».
- [21] yappari kore wa mazu.katta. (cf. yappari mazu.i) (*ibid.*)
finalement ceci th mauvais/katTA finalement mauvais/s.a
« Je me doutais bien que ça n'irait pas ».

Nous remarquons qu'il y a une différence entre [20] et [21] : en [20] le prédicat adjectival *yokatta* se rapporte au procès ("être venu"), alors qu'en [21] le prédicat adjectival *mazukatta* se rapporte à l'objet indiqué par le mot *kore* ("ceci"). De plus, dans le cas de l'exemple [20], on ne peut pas employer la forme du dictionnaire. Nous analyserons quelques énoncés avec *yokatta* dans la section 4.

2.3. Analyse de Inoue (2001)

L'étude de Inoue (2001) couvre tous les sens de *ta*. Nous nous référerons ici à son idée sur les sens passé, accompli présent, et au sens modal dit de « découverte ». Les exemples sont empruntés à Inoue (2001, pp.97-99) :

- [22] mótsuaruto wa 1788 nen no natsu ni mit.tsu no
Mozart thè année c.dét été loc trois/spec c.dét
kôkyôkyoku o sakkyokushi.ta.
symphonie obj composer/TA
« Mozart a composé trois symphonies dans le courant de l'été 1788 ».
- [23] (la journée d'hier était la dernière limite pour la remise du compte rendu)
— kinô, repôto dashi.ta ?
hier compte rendu remettre/TA
« Hier, tu as remis ton compte rendu ? »
- un, (chanto kinô) dashi.ta.yo. / iya, (kinô wa kekkyoku) dasa.na.katta.
oui bien hier remettre/TA/hyp non hier th finalement remettre/nég/katTA
« Oui, je l'ai bien remis hier. / Non, (hier, finalement,) je ne l'ai pas remis ».
- [24] (demain est la dernière limite pour la remise du compte rendu)
— (mô) repôto dashi.ta ?
déjà compte rendu remettre/TA
« Tu as (déjà) remis ton compte rendu ? »
- un, (mô) dashi.ta.yo. / iya, (mada) dashi.tei.nai.
oui déjà remettre/TA/hyp / non, encore remettre/rés/nég
« Oui, je l'ai (déjà) remis. / Non, je ne l'ai pas (encore) remis ».
- [25] a, koko ni at.ta. : (découverte)

ah ici loc être/TA
 « Tiens, il est là ».

Les exemples [22] et [23] expriment des actions passées. En [24], l'adverbe *mô* (déjà) donne à *ta* le sens d'accompli présent. En [25], la forme en *ta* est employée, par exemple, lorsqu'on a trouvé ce qu'on cherchait.

Selon Inoue (2001), dans la phrase principale, le *ta* même n'exprime que le sens temporel suivant : « il s'est produit tel événement ou état avant l'instant de parole ». Les sens aspectuel et modal relèvent, selon lui, d'un autre niveau que le sens de *ta*. Tenant compte de la distinction entre le prédicat dynamique et le prédicat non dynamique, car *ta* peut exprimer le sens aspectuel présent avec le prédicat dynamique et le sens modal avec le prédicat non dynamique, Inoue explique à quoi ressortissent les sens aspectuel et modal. En [24], la forme (*mô*)...*ta* est employée lorsqu'on pense que l'instant de parole est inclus dans la période qui se situe avant la date limite de la remise du compte rendu. Prononcé à un moment situé avant la date limite, cette phrase exprime l'action attachée à cet instant de parole. Le sens aspectuel suit donc le processus ci-après : on suppose une période pendant laquelle un événement a lieu et qui inclut l'instant de parole ; la réalisation de cet événement est en relation avec le présent, tant que l'instant de parole est conçu comme étant dans cette période supposée ; il en résulte que la forme (*mô*)...*ta* exprime un sens d'accompli présent qu'on peut décrire comme suit : « l'événement s'est déjà réalisé avant l'instant de parole ».

Quant au sens modal de « découverte », selon Inoue, *ta* exprime un état que l'on vient d'observer, à un instant passé immédiat, en le détachant de ce même état qui se prolonge dans le présent. De ce fait, *ta* renvoie à l'*observation de l'état dans le passé immédiat*.

Partant de cette étude, nous allons tâcher de définir, en examinant quelques énoncés, les fonctions de *ta* dans le discours, par rapport aux éléments linguistiques de l'énoncé.

3. Fonctions de *ta* en discours

Avec les exemples ci-dessus, nous venons d'examiner les problèmes qui se posent au niveau du discours. Ils ressortissent à la valeur fondamentale au niveau de la langue. Nous empruntons à Joly et O'Kelly (1990) les définitions de « langue » et de « discours » : « La langue est l'ensemble des représentations permanentes grâce auxquelles un locuteur peut momentanément s'exprimer. On appellera inversement discours l'expression effective momentanée rendue possible par ces représentations. Il ressort de cette distinction que, partout et toujours, on n'exprime qu'à partir de ce qui a été préalablement représenté » (p.14).

Il est nécessaire de préciser la valeur fondamentale de *ta* en langue, mais nous nous limiterons cette fois à l'observation de quelques éléments linguistiques qui

interviennent dans le sens de l'énoncé avec *ta*, et à proposer une notion unifiée pour le sens modal de *ta*, ainsi que pour sa valeur fondamentale.

3.1 Fonction temporelle de *ta*

Ta marque le passé lorsque l'énoncé comporte une indication temporelle. Le circonstanciel de temps donne à l'énoncé une bonne interprétation du prédicat avec *ta*.

Le sens passé est également évident lorsque les procès³ sont présentés en successivité. C'est le cas des passages suivants, que nous avons relevés dans un roman :

- [26] takeyabu no chikakuni konoha ya siba o tsumiage.*te*, sore o bambous c.dét près feuille ou branchages obj entasser/part cela obj moyash.i, sono hi no nakani tamago o hitotsuzutsu nage.ire.*ta*. brûler/s.part ce feu c.dét dans œuf obj l'un après l'autre jeter/mettre/TA « Je fis un tas de feuilles et de branchages près des bambous, puis j'y mis le feu et jetai les œufs l'un après l'autre dans les flammes » (Shayô, Soleil couchant).

- [27] o.bentô o kusahara no ueni oi.*te*, mata déf/panier-repas obj herbe c.dét sur poser/s.part encore ôisogide hikikaeshi.teik.are.*ta*. précipitamment retourner/s.part./v.f.s./dét/TA « Il posa le carton du déjeuner sur l'herbe et s'enfuit aussitôt ». (ibid.)

- [28] naoji ga nannpô kara kaet.te.ki.*te*, Naoji sujet sud du Pacifique org rentrer/v.f.v/s.part watashitachi no hontôno jigoku ga hajimat.*ta*. moi/pl c.dét véritable enfer sujet commencer/TA « Dès que Naoji revint du Pacifique sud, un véritable enfer commença pour nous ». (ibid.)

Le suffixe *te* a une fonction conjonctive entre les procès. Marqué par *te*, le procès est mis dans l'antériorité de ce qui suit. La suite des procès est située avant l'instant de parole par *ta* qui occupe la position finale dans la phrase. Dans son emploi temporel, *ta* situe le procès dans le passé.

3.2 Fonction aspectuelle de *ta*

Ta marque le sens d'accompli présent quand il y a dans l'énoncé un adverbe traduit par « déjà ». Le sens de l'adverbe oriente l'énoncé vers une interprétation aspectuelle. C'est le cas des exemples [15] et [24], où *mô* (« déjà ») associe l'action réalisée à l'instant de parole. Sans cet adverbe, l'énoncé peut tout de même exprimer le sens d'accompli présent, mais celui-ci est tributaire du contexte extra-linguistique. Le fait que *ta* puisse avoir le sens d'accompli présent, sans recourir au sens de l'adverbe, s'explique, selon nous, par le sens d'accomplissement de *ta*. Il exprime que le procès atteint son terme, c'est-à-dire qu'il est achevé. Il s'agit de la notion de

³ Par « procès », nous entendons l'action quelle qu'en soit la transitivité, et l'état.

temps à l'intérieur du procès, sans référence au temps d'époque⁴. Ce sens est évident avec le verbe perfectif⁵ :

- [29] kabin ga ware.ta.
vase *suj* casser/TA

« Le vase s'est cassé ».

- [30] atama ga itaku.nat.ta.
tête *suj* avoir mal, faire mal à / devenir /TA

« J'ai eu mal à la tête ».

Dans son emploi aspectuel, *ta* situe le procès à son point terminal. Nous considérons que *ta* a pour fonction d'actualiser le procès dans le temps linguistique : le *temps d'univers* et le *temps d'événement*. La définition de ces deux sortes de temps est empruntée à Joly et O'Kelly (1990) :

En effet, le temps représenté linguistiquement – il ne s'agit pas ici du temps d'expérience, à savoir la durée – est à la fois :

un lieu où prennent place les événements : le *temps d'univers*,
le temps propre à chaque événement, la durée dont il est le lieu : son *temps d'événement*.
Il ne s'agit pas de deux sortes de temps de nature différente (le temps est *un*), mais de deux manières de l'appréhender (p.105).

Ta marque le passé ou l'aspect selon le temps dans lequel est situé le procès : il exprime le procès passé quand il le situe dans le temps d'univers, le procès accompli quand il le situe dans le temps d'événement.

3.3. Fonction modale de *ta*

Pour ce qui est du sens modal, il faut évidemment tenir compte du sujet parlant. Nous entendons par « sens modal » le « sens apporté par l'attitude mentale de l'énonciateur⁶ vis-à-vis du procès réalisé ». Avec cette interprétation, la notion de modalité n'a aucun caractère rigide, mais il nous semble pouvoir distinguer, au moins, le *ta* qui reflète l'idée subjective de l'énonciateur du *ta* portant sur un fait objectif.

Ta peut marquer la modalité avec le prédicat non dynamique. Voici les exemples donnés par Inoue (2001) :

4 Par *temps d'époque*, nous entendons le temps linguistique constitué par trois époques : « passé », « présent » et « futur ».

5 Le verbe perfectif est défini comme un verbe qui implique un changement d'état. Il s'agit de l'aspect lexical. En français, certains verbes de ce type font alterner les auxiliaires « être » et « avoir » : il a changé / il est changé ; il a disparu / il est disparu ; l'autocar a passé / l'autocar est passé, etc.

6 Pour la modalité, nous avons trouvé des exemples dans un roman. Nous utilisons donc le terme « énonciateur », au lieu de « locuteur », en nous référant à la distinction que font Joly et O'Kelly (1989) : « Un énonciateur – tout producteur de texte – tient en effet à sa disposition divers moyens pour exprimer sa visée d'effet et « agir sur autrui » (p.12).

- [31] — chotto, kore ajimishi.te.mi.te.
hé ceci goûter/s.part/essayer/s.part
« Tu devrais y goûter ».

— i.yo.

oui.hyp

« Oui, merci ». (Si tu veux)

— dô, oishi.katta ?
alors bon/katTA

« Alors, c'est bon ? / Alors, c'était bon ? »

(c'est ce qu'on dit après avoir goûté à quelque chose) (Inoue, p.140)

Selon Inoue, cet énoncé avec *ta* convient quand on a déjà goûté à ce qu'on mange. Sans cette entente préalable entre les interlocuteurs, il est inconvenant. Cet énoncé, dit-il, fonctionne comme *ta* dans le sens de « découverte » : l'énoncé exprime l'état observé à un moment situé avant l'instant de parole, en le détachant de ce même état, qui est au présent. L'état est ainsi exprimé indépendamment de celui de l'instant de parole. Il en résulte que l'état observé à un moment situé avant l'instant de parole est mis en avant. Il est ainsi suggéré qu'il y a eu un processus allant « de l'action d'observer à la découverte de l'état ». Dans la situation où l'on interpelle un enfant en train de manger et où on lui demande si ça lui plaît, on emploie l'adjectif verbal à la forme non passée, comme on le constate en [32a]. En revanche, *ta* est peu acceptable, comme on le voit en [32b].

- [32] A.— dô ? oishi.i ?
alors bon/s.a
« Alors, tu aimes ? / Alors, c'est bon ?»

B.— ?? dô ? oishi.katta ?
alors bon/katTA

« Alors, tu aimes ? / Alors, c'est bon ? / Alors, c'était bon ? » (Inoue, 2001 p. 141)

Cette analyse nous conduit au rôle de l'énonciateur dans l'énoncé de *ta* modal. Nous empruntons le concept de « modalité phrasique » à Joly et O'Kelly (1989) : « En *modalité thétique*, le locuteur pose son assertion, sans plus. En *modalité hyperthétique*, il hausse le ton, “dièse” en quelque sorte l'assertion thétique ; en *modalité hypothétique* au contraire, il la “bémolise” » (p.35).

Formulons l'hypothèse de travail selon laquelle *ta* marquerait la modalité *thétique*. Par « thétique », nous entendons *focalisation sur ce qui a été réalisé*. Considérons l'énoncé suivant :

- [33] sate, kesa.wa, sûpu.o hitosaji osui.ninat.te, a, to chîsai.koe.o o.age.ninat.ta.node,
kaminoke? to.o.tazunesuru.to, ïe, to.o.kotae.ninaru.

« Quoi qu'il en soit, en avalant sa soupe ce matin-là, elle poussa un petit cri : « Ah ! » et, dès que je lui eus demandé si elle y avait trouvé un cheveu, elle me répondit qu'il n'en était rien » :

— shiokara.katta.kashira
sale/katTA / int/hypo

« Peut-être l'ai-je trop salée » (*Shayô, Soleil couchant*).

Dans la réplique qu'on vient de lire, le suffixe *kashira* exprime un doute. D'où le sens de l'énoncé : le personnage féminin se demande si, devant la réaction de sa mère, elle a trop salé la soupe. *Ta* est la marque de son assertion. En effet, *ta* se rapporte à deux choses : à l'état qui précède la prise de conscience du procès et à l'assertion de l'énonciateur.

Il est possible d'exprimer linguistiquement la prise de conscience du procès qui précède l'état : c'est la forme en *te* :

- [34] sono o.kao wa, sukoshi yatsure.*te*, utukushi.*katta*.
ce déf/visage th un peu maigrir/s.part beau/katTA

« Son visage me parut un peu maigre et très beau » (*Shayô / Soleil couchant*).

L'adjectif verbal qui se termine par *ta*, *utsukushikatt*, se rapporte au sujet thématisé (*sono o.kao wa*) "son visage". Le prédicat en *ta* porte sur une impression passée. Employé avant ce prédicat en *ta*, la forme en *te* exprime ce sur quoi se fonde cette impression passée. Dans cet énoncé, *ta* marque donc l'assertion de l'énonciateur sur l'état qui se rapporte à la prise de conscience qu'il a du procès réalisé : "son visage a maigrir".

Les exemples ci-dessous nous permettent de constater que l'énoncé du *ta* comporte bien l'assertion de l'énonciateur :

- [35] — [...] sonna.mono ga a.*ta*.n.deshô.ka.
de ce genre.chose *suj* être /TA /conf /hyp/int
« C'était vraiment comme ça ? »
- a..*ta*.nda.ne.
être /TA /conf /hyp
« Il faut le croire ».

On peut traduire la forme en *ta* par le temps présent. De plus, *attandane*, traduit par "il faut le croire", exprime le sentiment de l'énonciateur. L'expression du sentiment apparaît clairement dans les expressions suivantes :

- [36] sakuya wa, môshiwake.nai.koto o itashi.mashi.*ta*.
hier th excuse/nég/nom obj v.déf(faire)/déf/TA
« Ce que j'ai fait la nuit dernière est impardonnable ».
- [37] O.jôzuni.deki.mashi.*ta*.
déf/habileté/pouvoir/déf/TA
« Tu l'as très bien fait ».
- [38] yâ, kyô wa go.kurô.sama.deshi.*ta*.⁷
hé aujourd'hui th déf/peine /déf/déf/TA
« Vous avez bien travaillé aujourd'hui. Merci ».

7 Cette expression comporte le prédicat de déférence formé du nom *gokurôsama* et du mot assertif *desu*.

Ces tournures sont employées dans la relation interlocutive avec l'intention suivante de l'énonciateur : en [36], il présente ses excuses dans un style soutenu ; en [37], il loue un enfant pour ce qu'il a fait ; en [38], un supérieur témoigne sa reconnaissance à un subordonné pour services rendus. Dans tous les cas, l'énonciateur exprime assertivement son idée sur le procès réalisé. *Ta* a pour fonction de marquer l'assertion de l'énonciateur rapportée au procès actualisé.

De ces observations sur *ta* en discours, du point de vue du temps, de l'aspect et de la modalité, nous pouvons déduire sa valeur en langue : elle consiste en un mouvement d'actualisation. "*Ta*" est un morphème d'actualisation.

4. Modalité thématique et effets de sens : le cas de l'adjectif verbal *yokatta*.

Nous proposons à présent quelques remarques sur l'adjectif verbal *yoi* associé à *ta* : *yokatta*.

Dans *Kiyonihongojiten, A Dictionary of Basic Japanese*, l'adjectif *yoi* est analysé des trois points de vue suivants : (i) jugement universel et positif sur le fait ; (ii) jugement variant selon la situation ; (iii) jugement subjectif sur soi-même :

- [39] *yoi* kangae / okonai / taido / henji / hanashi
« un(e) bon(ne) idée / acte / comportement / réponse / histoire »
- [40] *yoi* mibun / iegara / zunô / kusuri / shinamono / tochi / keshiki
« un(e) / des bon(ne)s classe sociale / famille / esprit / médicament / marchandise / terrain
/ nagame / naka / asobi / tomodachi
/ paysage / vue / relations / jeu / ami »
- [41] *yoi* kibun / *ii*⁸ kimochi
« un (e) bonne humeur / sentiment »

L'adjectif *yoi* est aussi employé en fin de phrase comme prédicat :

- [42] kyô wa tenki ga yo.i.
aujourd'hui th temps *suj* bon/s.a
« Il fait beau aujourd'hui ».

Dans ce cas, l'adjectif *yoi* est un prédicat axiologique. Il s'agit donc d'une micro-classe exprimant le jugement du locuteur.

4.1. Le prédicat *yokatta*

Le prédicat *yokatta* se rapporte au mot nominal en (43), au procès en (44) :

- [43] tônin ga jimansuru. dakenokotowaat. te,
propre personne *suj* être fier/dic/ d'autant que/s.part
chôbô wa kanari *yo.katta* (Kôjin)
vue th assez YOKATTA
« Il avait raison d'être fier de la vue magnifique qui s'étendait devant nous ».
- [44] ki.te.*yo.katta* (Teramura, p.327)

8 « *ii* » est une forme transformée du « *yoi* ».

venir/s.part/YOKATTA

« I am glad I came » (traduit par Teramura), « Je suis content d'être venu »

En [43], le prédicat *yokatta* se rapporte à *chōbō* (la vue). Le prédicat *yokatta* exprime l'assertion du jugement qui se rapporte à une impression passée. En (44), selon Teramura (1984), l'anglais dispose de moyens linguistiques plus analytiques que le japonais, car l'anglais fait une distinction explicite entre l'attitude du locuteur et le procès, alors que ceux-ci fusionnent en une seule forme *yokatta* en japonais. Dans le cas où *yokatta* porte sur le procès, *ta* focalise, selon nous, sur le jugement positif du locuteur. On peut le constater dans les énoncés suivants :

- [45] a. *watashi wa ki.te.yo.katta*
moi th venir/s.part/YOKATTA
« Je suis content d'être venu(e) ».
- b. **kare wa ki.te.yo.katta*
lui th venir/s.part/YOKATTA

Il est possible d'avoir dans l'énoncé [44] *watashi* ("moi"), suivi de la particule postposée *wa*, marque de thème, mais non *kare* ("lui") suivi de la même particule. Pour que l'énoncé [45b] soit naturel, il faut remplacer *wa* par *ga*, la particule postposée de sujet, et mettre un verbe auxiliaire bénéficiaire *tekureru*: *kare ga kitekurete.yokatta* « Je suis content(e) qu'il soit venu ».

4.2. L'effet de sens du prédicat *yokatta*

En observant des énoncés comportant le prédicat *yokatta*, nous remarquons que ce prédicat adjectif exprime des effets de sens véhiculés par l'ensemble des éléments de l'énoncé. Nous allons examiner quelques effets de sens de *yokatta* dans trois sortes d'énoncés : (i) *yokatta* exclamatif ; (ii) *yokatta* se rapportant au procès sur le plan de la réalité ; (iii) *yokatta* se rapportant au procès sur le plan virtuel.

4.2.1. Le prédicat *yokatta* exclamatif

Employé seul, le prédicat *yokatta* exprime un sens exclamatif, comme par exemple un soulagement ou une satisfaction quant à l'état qui résulte d'un procès.

- [46] mā, *yo.katta*
oh YOKATTA
« Oh, quelle chance ! » (Shayō, Soleil couchant)
- [47] *yo.katta, to omot.ta totanni,*
YOKATTA cit penser/TA dès que
watashi wa kono kaji no genin ni kizui.te gyottoshi.ta.
moi th ce feu c.dét cause ind s'aviser/s.part être horrifié/TA
« "Nous avons de la chance !" Ce fut ma première pensée ; mais, tout de suite après, je fus horrifiée en m'avisant subitement de ce qui avait causé ce feu ». (*ibid.*)
- [48] ninomiya.junnsa ga *yo.katta, yo.katta, to osshatekure.ru.shi,(...)*
Ninomiya/agent de police sujet YOKATTA YOKATTA cit v.déf (dire) /bénç /dic /s.part
« L'agent de police (qui s'appelle Ninomiya) me dit : « Tout s'est bien passé ; cela va bien ». (...) ». (*ibid.*)
- [49] *kakine no hō ni mada kinjono o.kata ga i.rashi.te,*

haie c.dét côté loc encore voisin/dét déf/n.déf (personne) *suj* être /déf/s.part sono *watashi* no henji o kikitot.ta yōsu.de, sōka, ce moi c.dét réponse *obj* entendre/TA avoir l'air de/conj bien yo.katta, yo.katta, to t.nagara, sorosoro hikiage.teika.re.ta. YOKATTA YOKATTA cit dire/part lentement se retirer/v.f.s/déf/TA

« Les voisins demeurés autour de moi entendirent probablement ma réponse, car ils commencèrent petit à petit à se retirer en exprimant à voix basse leur soulagement » (*ibid.*)

Dans les énoncés ci-dessus, *yokatta* se rapporte au procès qui n'est pas exprimé dans l'énoncé, mais qui est impliqué dans le contexte. Par conséquent, *yokatta* focalise sur le sentiment du locuteur.

4.2.2. Le prédicat *yokatta* se rapportant au procès sur le plan de la réalité

Parfois, le procès est explicite dans l'énoncé. C'est le cas des énoncés ci-dessous :

- [50] *kouyatte omoikitte ki.ta hô.ga, ima kangaetemi.ru.to*
ainsi se hasarder à venir/TA (mieux) fait de/suj maintenant réfléchir/dic/cit
yappari yo.katta.n.da.ne
finalement YOKATTA/conf/ass/hyp

« A bien y réfléchir maintenant, je crois avoir bien fait d'avoir pris la décision de venir ». (Kazetachinu, *Le Vent se lève*)

Yokatta marque un jugement sur un fait réalisé, *omoikittekiita* ("avoir pris la décision de venir"). Il porte sur un procès qui s'est produit sur le plan de la réalité. Dans ce cas, l'énoncé exprime, comme effet de sens, la satisfaction que le sujet éprouve d'avoir pris une bonne décision.

- [51] ie ni hi ga tsuka.naku.te, *yo.katta*
maison loc feu *suj* prendre/nég/s.part YOKATTA
« C'est une chance que la maison n'ait pas pris feu » (Shayō, Soleil couchant)

En [51], *yokatta* se rapporte en effet à ce qui n'a pas eu lieu dans la réalité. Mais l'inachèvement du procès est marqué par le suffixe *te*, suffixe participial. De là, "ne pas avoir pris feu" est saisi comme un fait négatif sur le plan de la réalité. Étant donné que le prédicat *yokatta* se rapporte à ce qui ne s'est pas produit, il exprime un sens positif atténué. Cet énoncé signifie que le sujet de l'énoncé craignait que la maison ne prenne feu, et qu'il sait maintenant que cela n'arrivera pas, car l'incendie a été neutralisé par la suite des événements. D'où l'effet de sens de soulagement : la personne est soulagée en apprenant que le feu a été maîtrisé.

4.2.3. Le prédicat *yokatta* se rapportant au procès sur le plan virtuel.

Lorsque le prédicat *yokatta* est employé dans une phrase hypothétique marquée par un suffixe postposé (*r)eba* ou *tara*, il se rapporte au procès considéré comme condition, à laquelle correspond un jugement positif. Voici deux exemples :

- [52] [...] oisî sūpu o itadai.te, naoji o omot.te,
bon soupe *obj v.déf(manger) /s.part* Naoji *obj* penser/*s.part*
tamaranakunat.ta. motto, naoji ni, *yokushi.teya.reba yo.katta.*
souffrir/TA plus Naoji *ind* être gentil/bén/cond YOKATTA.

« [...] en mangeant ton délicieux potage, j'ai pensé à Naoji et j'ai trop souffert. J'aurais dû être meilleure pour lui». (Shayô, Soleil couchant)

Dans cet énoncé, le procès qui se rapporte à *yokatta* est exprimé hypothétiquement : *yokushiteyareba* signifie "si je m'étais mieux comporté / si j'avais fait davantage". Conjoint à cette forme hypothétique, *yokatta* exprime une sorte de regret. Il en est de même dans l'exemple suivant :

- [53] un, ano renchuu to noma.nake.reba yo.katta.
oui ces camarades *conj boire/nég/cond* YOKATTA
« En effet, je n'aurais pas dû boire avec ces types ». (Kojin)

Dans cet énoncé, *yokatta* porte sur un procès qui est achevé, mais dont, à l'instant de parole, on regrette la réalisation. On obtient donc l'effet de sens "regret d'avoir agi".

Lorsqu'on a un prédicat axiologique, il y a toujours opposition des valeurs. Nous avons vu quelques effets de sens produits par le prédicat *yokatta* par rapport à d'autres éléments phrasiques.

5. Conclusion

Au regard des exemples que nous avons présentés, nous concluons que *ta* a pour fonction, en japonais, d'actualiser le procès dans le temps linguistique : temps d'univers et temps d'événement. De là les sens passé et accompli de *ta* en discours. *Ta* peut aussi exprimer l'assertion de l'énonciateur rapportée au procès actualisé. Nous avons essayé de définir le sens modal de *ta* en termes de *théâtrique*, à savoir de focalisation sur ce qui est réalisé. Il nous faudra cependant préciser cette notion dans une analyse plus rigoureuse. Nous avons observé quelques effets de sens du prédicat axiologique. Celui-ci peut produire des effets de sens contrastifs en fonction des éléments de l'énoncé.

Ayant ainsi distingué la fonction de *ta* en discours de sa valeur en langue, nous avons avancé que *ta* est un morphème d'actualisation. En approfondissant et en élargissant cette analyse, nous développerons notre hypothèse, afin de mettre à jour un fonctionnement linguistique plus spécifique.

Université du Sud Toulon-Var, doctorat de linguistique

Transcription :

Les énoncés japonais sont transcrits selon le système Hepburn

Abréviations :

Les mots entre parenthèses sont limités à ceux qui sont cités dans les exemples du présent article.

<i>ass</i> :	suffixe assertif (<i>da</i>)
<i>bén</i> :	forme verbale exprimant l'intention de rendre service à qn. (<i>V.teya.(ru)</i>)
<i>bénç</i> :	forme verbale bénéficiaire (<i>V.tekure.(ru)</i>)
<i>cit</i> :	particule de citation (<i>to</i>)
<i>dic</i> :	suffixe verbal de la forme du dictionnaire, de présent et de futur ((<i>r</i>) <i>u</i>)
<i>cond</i> :	suffixe de condition ((<i>r</i>) <i>eba</i>)
<i>conf</i> :	verbe auxiliaire de confirmation (<i>noda</i>)
<i>conj</i> :	particule de conjonction (<i>de, to</i>)
<i>c.dét</i> :	particule du complément déterminatif (<i>no</i>)
<i>déf</i> :	affixe ou verbe auxiliaire de déférence (<i>o, san, (r)are, des(u), mas(u)</i>)
<i>hyp</i> :	particule finale d'assertion hyperthétique (<i>ne, yo</i>)
<i>hypo</i> :	verbe auxiliaire d'assertion hypothétique (<i>deshô</i>)
<i>ind</i> :	particule du complément d'objet indirect (<i>ni</i>)
<i>int</i> :	particule d'interrogation (<i>ka</i>)
<i>int.hypo</i> :	particule d'interrogation hypothétique (<i>kashira</i>)
<i>loc</i> :	particule locative (<i>ni</i>)
<i>nég</i> :	suffixe négatif (<i>na(i)</i>)
<i>nom</i> :	nominalisateur (<i>koto</i>)
<i>n.déf</i> :	nom de déférence (<i>kata</i>)
<i>obj</i> :	particule du complément d'objet direct (<i>o</i>)
<i>org</i> :	particule de l'origine (<i>kara</i>)
<i>part</i> :	particule participiale (<i>nagara</i>)
<i>pl</i> :	suffixe pluriel (<i>tachi</i>)
<i>s.a</i> :	suffixe du prédicat adjectival (<i>i, da</i>)
<i>rés</i> :	forme résultative (<i>V.te.i.(ru)</i>)
<i>s.dét</i> :	suffixe déterminatif (<i>na</i>)
<i>s.part</i> :	suffixe participial (<i>i, te</i>)
<i>spéc</i> :	spécificatif numéral
<i>suj</i> :	particule du sujet (<i>ga</i>)
<i>th</i> :	particule du thème (<i>wa</i>)
<i>v.déf</i> :	verbe de déférence accentuée (<i>itas(u), itadak(u), osshar(u)</i>)
<i>v.f.s.</i> :	forme verbale exprimant le procès qui s'enfuit (<i>V.teik.(u)</i>)
<i>v.f.v.</i> :	forme verbale exprimant le procès vient (<i>V.teku.(ru)</i>)

Bibliographie

- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion
- Benveniste, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard.
- Brunot, F. ([1922] 1936), *La Pensée et la Langue – Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, 3^e éd., revue, Paris, Masson et Cie.
- Haruki, Y. (2003), « Kaisô to Katari – fukugôkako to tanjunkako no kôtai » (Évocation du passé et narration - alternance du passé composé et du passé simple), *Gengoniokeru jikû o megutte* (Temps et espace dans la langue), pp.25-32, Osaka, Université d'Osaka, Faculté de Langues et de Civilisations, Cours post-universitaire, département de recherches en Langues et Civilisations.
- Inoue, M. (2001), « Gendainihongo no « ta » - shubunmatsu no « ...ta » no imi nitsuite » (« ta » dans le japonais moderne – sur le sens de « ta » à la fin de la phrase principale), *Ta no gengogaku* (Études linguistiques de « ta »), Tokyo, Hitsujishobô, pp. 97-163.
- Joly, A. (1987), *Essais de systématique énonciative*, Presses Universitaires de Lille
- Joly, A., O'Kelly, D. (1989), *L'analyse linguistique des textes anglais*, Paris, Nathan.
- Joly, A., O'Kelly, D. (1990), *Grammaire systématique de l'anglais*, Paris, Nathan.
- Morita, Y. (1988), *Kisonihongojiten* (A Dictionary of Basic Japanese), Tokyo, Kadokawashoten.
- O'Kelly, D. (1994), « Du référent expérientiel au référent mental : pour une approche de la temporalité », *Modèles linguistiques*, Tome XV, Fascicule 1, vol. 29, pp. 25-68.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Rossigneux, J.-C. (1997), *Nom et détermination nominale en japonais*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Paris-Sorbonne.
- Teramura, H. (1984), *Nihongo no sintakusu to imi II*, (Syntaxe et sémantique en japonais II), Tokyo, Kuroshioshuppan.
- Vassant, A. (1977), *Passé simple et passé composé en français contemporain, problématique et méthodologies*, Thèse de doctrat de troisième cycle, Université de Paris-Sorbonne.
- Wilmet, M. (1997), *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Sources des exemples**
- Kazetachinu* : Hori Tatsuo, Kadokawashoten (1950 / 1995 (nouvelle version ; 35^e édition)
- Kôjin* : Natsume Sôseki, Shinchôsha (1952 / 1989 (73^e édition).
- Shayô* : Dazai Osamu, Shinchôsha (1950 / 1987 (84^e édition))
- Le vent se lève* (*Kazetachinu*), traduit du japonais par Daniel Struve, Gallimard, 1993.
- Soleil Couchant, crépuscule de l'aristocratie* (*Shayô*), traduit du japonais par Hélène de Sarbois et G. Renondeau, Gallimard, 1986.

À la recherche du signifié de puissance de la préposition polonaise ZA. Syntagme prépositionnels avec ZA comme structures avec un point de repère.

Barbara Bacz

Université Laval, Québec

1. Introduction

Un des buts les plus importants de la psychomécanique du langage est la recherche du signifié de puissance d'une forme grammaticale. Cette tâche s'avère particulièrement difficile dans le cas des prépositions, et cela, pour plusieurs raisons. D'abord, il n'est pas toujours possible de regrouper les prépositions en paires afin de les analyser à l'aide du tenseur binaire. Une telle analyse, proposée par Guillaume (1992, *Leçons de l'année 1938-1939*), s'est démontrée relativement fructueuse pour les prépositions françaises *à* et *de* dans la recherche de Lowe (1996). Toutefois, la méthode n'est pas applicable, comme suggéré par la recherche en sémantique prépositionnelle faite à l'université Laval, aux prépositions anglaises *at* (Lassadi 2000) et *for* (Gruntman 1999) pour lesquelles il est pratiquement impossible de trouver des prépositions à signification contraire. La préposition polonaise *za* dans son sens spatial de ‘derrière’ est normalement couplée et contrastée avec la préposition spatiale *przed* ‘devant’ (*Jan zaparkowa_samochód za domem* ‘Jean a stationné la voiture derrière la maison’ versus *Jan zaparkowa_samochód przed domem* ‘Jean a stationné la voiture devant la maison’). Toutefois, quand on parle de certaines relations dans le temps, ou dans l'espace mental, la signification contraire de la préposition *przed* ‘avant’ est exprimée soit par *za* traduit comme *après* ou par la préposition *po*, qui, elle aussi, signifie ‘après’. Ce manque de symétrie binaire entre les prépositions polonaises exprimant le contraste ‘avant/après’ est illustré par les exemples temporels [1a], [1b] et [1c]. La phrase [1a] ‘Il est parti il y a un an’, avec la préposition *przed*, soit ‘avant,’ s'oppose sémantiquement à la phrase [1b], ‘Je reviendrai dans une année’, avec la préposition *za* ‘après’, et à la phrase [1c], ‘Il est revenu une année plus tard’ avec la préposition *po* (dans ce cas-ci également traduite par ‘après’) :

PRZED ‘avant’ vs ZA / PO ‘après’

[1a] *Wyjechał przed rokiem*-INST.

Il est parti avant un an-INST.
‘Il est parti il y a un an’

- [1b] ***Przyjadę za rok*- ACC.**
 Je reviendrai **après un an**-ACC.
 'Je reviendrai dans un an'
- [1c] ***Wrócił po roku*-INST.**
 Il est revenu **après un an**-INST.
 'Il est revenu un an plus tard'

La fonction principale des prépositions est d'exprimer les relations entre deux entités. Puisque les relations perçues et comprises, et donc le plus facilement représentées mentalement par le sujet parlant, sont des relations spatiales, l'arrangement géométrique des objets dans l'espace est essentiel pour la compréhension de la signification des prépositions. Par contre, la géométrie spatiale, même si elle est présente dans notre expérience du monde, n'est pas reflétée dans toute sa complexité dans le tenseur binaire, qui est un mécanisme principal de description linguistique en psychomécanique.

En psychomécanique du langage, l'expérience du monde est reconnue comme un facteur primordial conditionnant la visée de discours du sujet parlant. En sémantique cognitive, cependant, on propose un lien très direct entre la perception (surtout visuelle) du monde et sa conceptualisation (c'est-à-dire, expérience et représentation mentale). L'analogie entre perception et conception /conceptualisation, développée par Langacker dans son article « Viewing in Cognition and Grammar » (Langacker 2000 : 204), indique que les concepts strictement spatiaux employés dans la description psychologique de la perception visuelle peuvent être utiles comme outils d'analyse dans la description sémantique de la catégorie grammaticale des prépositions¹. Par exemple, dans son analyse des relations spatiales exprimées par quelques prépositions françaises, Vandeloise (1986 : 11-128 ; 145-155) utilise efficacement la notion de l'observateur (qui regarde la scène d'un point de vue approprié) et du concept de l'orientation

1 Dans « Viewing in Cognition and Grammar », Langacker (2000 : 203-245) insiste sur l'analogie entre *perception* et *conception*, et par extension, *conceptualisation*, terme employé dans son sens le plus étendu, pour indiquer toute sorte d'expérience mentale (Langacker 2000 : 204) : « [...] conception in general has various properties that are most evident and clearly discernible in perception, vision in particular. Leaving aside the question of primacy, I suggest that certain aspects of visual perception instantiate more general features of cognition, so that we can validly posit abstract analogs for numerous constructs useful in describing vision ».

Il faut bien souligner le fait que Langacker est très prudent et qu'il ne propose aucun mécanisme de dérivation métaphorique entre perception et conceptualisation : « I have never claimed that all conceptual or semantic structures are visio-spatial in nature ; [...] while it is evident that space and vision play a major role in the metaphorical structuring of other domains I make no specific claim concerning the nature or the extent of their primacy. [...] That we think and talk of conception in terms of vision does not entail [...] that conception in general actually derives from vision by abstraction or metaphorical extension [...] » (pp. 210-204).

intrinsèque d'un objet (qui comprend la direction de son mouvement, la direction frontale et la ligne du regard).

Syntagmes prépositionnels avec ZA

Dans les langues slaves à cas, comme le polonais, la tâche descriptive en ce qui concerne la sémantique des prépositions est plus compliquée qu'en français ou en anglais parce que les prépositions n'existent pas sans les cas qu'elles régissent. La description sémantique d'une préposition polonaise implique donc nécessairement une considération de la sémantique du ou des cas morphologiques liés à cette préposition. Il est évident que les prépositions et les cas qu'elles régissent doivent être sémantiquement compatibles.

La préposition polonaise *za*, traduite par 'après, derrière, de l'autre côté, par, dans, durant, à', etc. régit trois cas morphologiques : l'instrumental, l'accusatif et le génitif. Les trois exemples en [2], avec le même objet prépositionnel, le nom *dzień*, soit 'jour, journée', illustrent l'emploi de la préposition *za* avec ses trois cas : l'instrumental dans l'exemple [2a], l'accusatif dans [2b] et le génitif dans [2c] :

Syntagmes Typiques avec ZA

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <p>[2a] <i>I tak miała dzień za dniem</i>-INST.
 Et ainsi passa journée après journée-INST.
 'Et ainsi passèrent jour après jour'</p> <p>[2b] <i>Przyjdź za dniem</i>-ACC. <i>Iub dwa</i>.
 'Viens dans un jour-ACC ou deux'</p> <p>[2c] <i>Wróć do domu za dniem</i>-GÉN.
 Rentre à la maison durant la journée-GÉN. (= avant la fin de la journée)
 'Rentre à la maison avant la tombée de la nuit'</p> | INST/TEMPS
ACC/TEMP
GÉN/TEMPS |
|---|-------------------------------------|

Les exemples typiques des syntagmes prépositionnels avec *za* présentés en [2] contiennent des expressions temporelles plutôt que spatiales, même si les relations dans l'espace sont primaires et plus fondamentales que les relations dans le temps². La raison pour mon choix d'exemples temporels est justifiée par la spécificité des données polonaises sous analyse : c'est seulement dans les expressions temporelles qu'on peut apprécier la gamme des combinaisons structurelles de *za* avec les trois cas qu'elle régit³. Une sélection des expressions idiomatiques polonaises avec *za* et le cas génitif est donnée en [3]. Nous voyons que la combinaison *za + GÉN* n'est possible qu'avec les noms qui indiquent des périodes de temps tels *dzień*'journée'

2 Notons ici que les enfants perçoivent la position des objets dans l'espace avant de comprendre la notion de temps (Clark 1973). Notons également que le temps est souvent décrit comme une métaphore spatiale (voir Greulich 1996).

3 Dans leur dictionnaire du polonais contemporain *Słownik współczesnego języka polskiego*, Dunaj et al. (1996 : 1310) définissent les syntagmes prépositionnels avec *za + génitif* comme des expressions temporelles : « *za + Gén.* indique une période de temps dans lequel se déroule un événement (notre traduction).

(exemple [2c]), *młodość* ‘temps de jeunesse’ [3a], *czasy* ‘période de temps dans le passé’ [3b], *pamięć* ‘période de temps présent dans la mémoire’ [3d], etc. :

ZA + Génitif (temps)

- [3a] *Za mojej młodości*-GÉN., *dziecięta wychodziły za mąż przed dwudziestką.*
‘Au temps de ma jeunesse, les jeunes filles se mariaient avant la vingtaine’
- [3b] *Za Króla Sasa*-GÉN., *jedz, pij i popuszczaj pasa.*
‘Durant le temps du règne du Roi Sas-GÉN, mange, bois et détache ta ceinture’
- [3c] *Za moich czasów*-GÉN., *nie było takich możliwości.*
‘Durant ma jeunesse, on n'avait pas de telles possibilités’
- [3d] *Muszę spisać notatki z podróży za świeżej pamięci.*
‘Je dois rédiger mes souvenirs de voyage avant de les oublier’

Tandis que les syntagmes prépositionnels avec *za* régissant le cas génitif font toujours référence au domaine du temps, les syntagmes prépositionnels avec *za* et l'instrumental, et ceux avec *za* et l'accusatif renvoient soit à l'espace, physique ou mental de l'objet dont on parle, soit à sa position sur la ligne du temps. Les exemples en [4], avec l'instrumental, et les exemples en [5], avec l'accusatif, représentent des emplois spatiaux (physiques et mentaux). Les deux exemples de [6], comme ceux de [2a] et de [2b], discutés plus haut, représentent les emplois de *za* avec l'instrumental et avec l'accusatif dans le domaine du temps. Pour faciliter la comparaison des effets de sens, nous avons employé les variantes lexicales du même verbe *iść* ‘aller’ comme prédicat des quatre phrases représentant des emplois spatiaux (4a, 4b, 5a, 5b).

ZA + Instrumental (espace)

- [4a] *Biała kura idzie za czarną kurą*-INST. ESPACE PHYSIQUE
La poule blanche va après/ derrière la poule noire-INST.
‘La poule blanche suit la poule noire’
- [4b] *Marek idzie za twoim przykładem*-INST. ESPACE MENTAL
Marc va après ton exemple-INST.
‘Marc suit ton exemple’

Dans l'exemple [4a], la position de l'entité dont on parle (« l'entité profilée » selon la terminologie de la linguistique cognitive), soit la poule blanche, est définie par rapport à la position de l'entité indiquée par l'objet prépositionnel de *za*, la poule noire, et par la direction du mouvement des deux entités. La poule blanche se trouve derrière la poule noire et les deux poules marchent dans la même direction. Dans l'exemple [4b], il est question du mouvement dans l'espace mental. La position et le mouvement du sujet, *Marc*, sont définis par rapport à l'entité abstraite, *ton exemple*. Au sens figuratif, *Marc* se trouve « derrière » l'exemple qu'il suit et cet exemple (l'objet suivi) est un objet mental.

Le cas accusatif en polonais est normalement employé pour indiquer le but à atteindre. L'interprétation des exemples de [5] est largement due au sens qu'apporte le cas accusatif.

ZA + Accusatif

- [5a] *Jan wyszedł za drzwiami*-ACC. ESPACE PHYSIQUE
Jean est sorti pour se trouver derrière la porte-ACC.
‘Jean est sorti et il se trouve derrière la porte’
- [5b] *Maria wyszła za mężczyzną*-ACC. ESPACE MENTAL
Marie est sortie pour se trouver derrière un homme.
‘Marie s'est mariée’

Dans la phrase [5a], la position spatiale du sujet, Jean, est déterminée par la destination de son mouvement vers l'extérieur (d'une chambre ou d'une maison, soit d'un endroit où l'on entre ou que l'on quitte par la porte). Le syntagme prépositionnel avec le cas accusatif au [5a] *za drzwiami* - ACC, évoque la position derrière la porte vue comme le point d'arrivée dans le mouvement de Jean. L'expression idiomatique *wyjść za mąż* ‘se marier’, en [5b], qui signifie littéralement ‘partir pour prendre place derrière un homme’, s'applique exclusivement aux jeunes filles. L'expression signifiant *se marier*, employée pour les hommes, évoque l'idée de ‘se prendre une femme’ avec le verbe réflexif *ożenić się* ‘se marier’. Dans la phrase [5b], il est question du mouvement abstrait d'une jeune fille qui quitte sa maison pour arriver à sa destination de femme mariée, à savoir, métaphoriquement, derrière son mari.

En examinant les effets de sens des syntagmes prépositionnels avec la préposition spatiale *za* qui régissent les cas instrumental et accusatif, on voit bien que les emplois métaphoriques (dans les exemples 4b et 5b) sont motivés par les significations des emplois de *za* qui évoquent l'espace physique (4a et 5a).

Notons par ailleurs que les emplois temporels de *za* avec l'instrumental dans le corpus des données sous analyse évoquent toujours un enchaînement d'événements qui se déroulent l'un après l'autre dans une suite qui est ensuite répétée.

ZA + Instrumental/ accusatif (temps)

- [6a] *Odczuwał bóль za każdym poruszeniem*-INST *ręki*. TEMPS
Il éprouvait de la douleur après chaque mouvement -INST de la main.
‘Il éprouvait de la douleur à chaque mouvement de la main’
- [6b] *Obiad będzie gotowy za minutę*-ACC TEMPS
Le dîner sera prêt après (que passera) une minute.
‘Le dîner sera prêt dans une minute’

Dans l'exemple [6a] le sujet éprouvait de la douleur après avoir remué la main. La langue polonaise emploie la préposition *za* dans le sens d’‘après’ pour souligner le fait que le deuxième événement suit le premier dans le temps. Il est donc positionné après l'événement qui le précède, et cette séquence est ensuite répétée. En français, la préposition *à* employée pour décrire la même situation met en relief l'idée d'accompagnement dans la série : le premier événement est toujours accompagné par le deuxième. (Pour souligner la notion d'accompagnement, le polonais se servirait plutôt de la préposition *przy* ‘à côté de’ qui régit le cas locatif, comme dans

la phrase suivante : *Odczuwał bó l przy każdym ruchu ręki*, ‘Il éprouvait de la douleur à chaque mouvement de la main’). Dans l'exemple [6a], l'idée de répétition est communiquée par le mot *każdy* ‘chaque’. Dans l'exemple [2a], *I tak mijał dzień za dniem*, par la répétition du mot *jour* dans l'expression avec *za* et par la signification lexicale du verbe *mijać* ‘passer dans le temps’, on évoque l'idée du passage du temps mesuré par une suite de jours qui arrivent et passent l'un après l'autre.

Suivant et derrière — deux significations de ZA

A la suite de l'analyse des effets de sens produits par les divers emplois de la préposition *za* en polonais, dans ma recherche sur la sémantique de cette préposition (Bacz 1995, Bacz 2002), je suis arrivée à la conclusion qu'on ne peut proposer que deux significations de base pour *za* : celle évoquant la notion d'un objet suivant un autre objet et celle exprimant la position de l'objet dont on parle de l'autre côté ou derrière l'objet indiqué par le syntagme prépositionnel. Les deux signifiés de puissance (ou « prototypes sémantiques » selon la terminologie cognitiviste) proposés pour la préposition *za* sont illustrés par les séries d'exemples avec l'instrumental en [7] et en [8]. Les exemples en question expriment la situation des objets dont on parle dans deux domaines : celui de l'espace physique et celui de l'espace mental.

ZA = ‘suivant’

- | | |
|--|-----------------|
| [7a] <i>Autobus jedzie za ciężrówką</i> -INST.
L'autobus va derrière le camion.
'L'autobus suit le camion' | ESPACE PHYSIQUE |
| [7b] <i>Jan teskni za matką</i> -INST.
Jean languit après sa mère-INST.
'La mère de Jean lui manque' | ESPACE MENTAL |
| [7c] <i>Złodziej poszedł za głosem sumienia</i> - INST.
<i>i oddał skradzione pieniądze</i> .
Le voleur est allé après la voix de sa conscience et a rendu l'argent volé.
'Le voleur a écouté la voix de sa conscience et a rendu l'argent volé' | ESPACE MENTAL |

Dans l'exemple [7a], les deux objets, l'autobus (dont on parle) et le camion (qu'il suit) sont tous les deux en mouvement et ils se dirigent dans la même direction. La position de l'autobus est définie par rapport à celle du camion (l'objet suivi), en s'appuyant sur l'orientation générale (Vandeloise 1986) des deux objets établie par la direction de leur mouvement. La distance entre l'objet suivi et l'objet suivant reste plus ou moins stable. Du point de vue de la direction de leur mouvement et de leurs caractéristiques intrinsèques (les véhicules ont un « avant » et un « arrière ») et ils possèdent par conséquent ce que Vandeloise appelle « la direction frontale »), la position de l'autobus peut être décrite comme ‘derrière’ le camion.

Dans l'exemple [7b], le sujet de la phrase, Jean, peut aussi être défini comme se trouvant derrière l'objet suivi, sa mère. Dans ce cas, l'activité de suivre est

métaphorique. On peut dire qu'en languissant après sa mère, Jean la suit mentalement. Ses pensées, d'une certaine manière, poursuivent l'objet exprimé par le substantif du syntagme prépositionnel. Cet objet (sa mère) peut être soit en mouvement, soit stationnaire. L'important, c'est que la position de l'objet dont on parle (Jean) dépend de la position de l'objet suivi. On peut dire que l'objet dont on parle s'oriente sur l'objet suivi par la direction de son mouvement mental vers l'objet poursuivi.

Dans l'exemple [7c], le sujet de la phrase, le voleur, suit la voix de sa conscience, qui n'est ni dynamique ni stationnaire. L'activité de suivre est clairement métaphorique⁴.

ZA = ‘Derrière/ de l'autre côté de’

- | | |
|--|-----------------|
| [8a] <i>Jan schował się za drzewem</i> -INST.
'Jean s'est caché derrière l'arbre'-INST. | ESPACE PHYSIQUE |
| [8b] <i>Jan mieszka za oceanem</i> -INST.
Jean habite de l'autre côté de l'océan.
'Jean habite en Amérique' | ESPACE PHYSIQUE |
| [8c] <i>Podpisali ten kontrakt za moimi plecami</i> -INST.
Ils ont signé ce contrat derrière mon dos -INST.
'Ils ont signé ce contrat sans m'avertir' | ESPACE MENTAL |

Les exemples de [8] ne peuvent être interprétés sans prendre en considération le point de vue de l'observateur de la scène évoquée. Normalement, l'observateur en question est le locuteur, mais le point de vue de l'interlocuteur est aussi considéré dans des cas spécifiques (voir Langacker 2000 : 212 pour discussion). La fonction principale de l'entité évoquée par l'objet prépositionnel des syntagmes avec *za* est de séparer l'objet dont on parle de l'observateur. En d'autres termes, le substantif du syntagme prépositionnel évoque un objet qui sert de barrière entre l'observateur et l'entité dont on parle. Dans l'exemple [8a], *Jean s'est caché derrière l'arbre*, le sujet parlant, qui est aussi l'observateur externe de la scène, est séparé de l'objet dont on parle, c'est-à-dire, Jean, par un arbre. Dans l'exemple [8b], *Jean habite de l'autre côté de l'océan*, la barrière séparant l'observateur / locuteur du sujet de la phrase est l'océan. Notons que la préposition polonaise *za* est employée dans des situations impliquant l'observateur, l'objet observé et l'objet barrière séparant l'observateur de l'objet observé, indépendamment de la grandeur de la barrière ou de son habileté à cacher l'objet dont on parle. En français, par contre, le choix de la préposition dans les situations décrites aux numéros [8a] et [8b] dépend des caractéristiques intrinsèques de l'objet barrière : on dit donc *derrière l'arbre* mais *de l'autre côté de l'océan* (voir Vandeloise 1986).

Dans l'expression idiomatique de l'exemple [8c], ‘faire quelque chose derrière le dos de quelqu'un’, l'objet de la préposition *za* évoque une barrière métaphorique (le dos) entre le locuteur et la scène visualisée, qui est décrite à l'aide d'une

⁴ Un autre exemple de *za* + INST indiquant l'activité de suivre dans l'espace mental est fourni par la phrase suivante : *Marianna wyjechala do Brazylii za chlebem*-INST, ‘Marie-Anne est partie au Brésil pour [gagner] son pain’-INST.

métaphore. La situation réelle est transférée de l'espace physique à l'espace mental pour représenter visuellement la manière dont s'est déroulée la signature du contrat⁵.

L'analyse alternative : barrière — une seule signification de ZA

Il me semble impossible de concilier les deux types d'emplois de *za* identifiés plus haut et illustrés en [7] et [8] si le seul outil dont on dispose pour analyser les prépositions est le tenseur binaire. Cependant, en empruntant à la linguistique cognitive le principe du parallélisme entre perception et conception et en élargissant l'inventaire des outils analytiques de la sémantique prépositionnelle par les concepts propres à l'analyse visuelle de l'espace, nous pouvons sauvegarder le principe de l'unité entre le signe linguistique et sa signification. Nous pouvons donc proposer un seul signifié de puissance pour la préposition polonaise *za*. L'hypothèse avancée dans cette communication est la suivante : dans ses emplois avec les cas instrumental, accusatif et génitif, la préposition *za* implique toujours une présence de l'observateur qui regarde la scène évoquée. Le signifié de puissance de cette préposition est lié à la notion de 'barrière', évoquée par l'objet prépositionnel du syntagme avec *za*, qui sépare l'observateur de l'objet dont on parle. Par conséquent, les syntagmes prépositionnels avec *za* sont traités comme des « structures avec un point de repère » (*reference-point constructions*), ce point de repère étant le point de vue de l'observateur de la scène évoquée. Pour appuyer cette hypothèse nous présenterons une analyse alternative des exemples avec l'instrumental énumérés en [7], où la signification de *za* a été identifiée avec la notion de « suivre ».

Les exemples où la signification de *za* a été décrite comme celle de « derrière » (4, 5, 8), ainsi que les emplois temporels de la préposition (voir Bacz, sous presse), ne posent pas des problèmes pour cette nouvelle analyse.

Au lieu de s'appuyer sur les caractéristiques intrinsèques des deux objets en [7a], c'est-à-dire la direction du mouvement et la direction frontale du camion et de l'autobus, pour se représenter mentalement leurs positions, nous pouvons visualiser la scène du point de vue de l'observateur qui la regarde de l'extérieur. Cet observateur, c'est nous, le sujet parlant qui est situé devant le camion, sur la ligne du mouvement du camion et de l'autobus, qui est aussi notre ligne de regard. Du point de vue de l'observateur, l'autobus se trouve derrière le camion et le camion sert de barrière entre nous et l'objet dont on parle, soit l'autobus. La position « *za* » est maintenant visualisée dans le sens contraire à celui de l'interprétation basée sur la direction du mouvement de l'autobus ; toutefois, une telle représentation mentale est tout à fait possible.

5 Un bon exemple évoquant l'idée d'une barrière physique est fourni par l'expression courante : *Za oknem-INST pada deszcz*, Il pleut derrière la fenêtre-INST, 'Il pleut dehors'.

Notons la traduction française de cette expression avec *za* ('Il pleut dehors') n'accepte, ni la préposition *derrière*, ni l'expression *de l'autre côté*, mais exige la présence de l'adverbe *dehors*.

Dans l'exemple [6b], '*Jean languit après sa mère*', c'est sa mère qui sépare Jean de l'observateur de la scène. Du point de vue du locuteur/observateur, Jean se trouve alors derrière l'objet exprimé par le syntagme avec *za*, c'est-à-dire, sa mère. Il la suit constamment dans ses pensées et comme elle est toujours devant lui, du point de vue de l'observateur externe, il se trouve derrière elle.

La situation est semblable en [6c] — la voix de la conscience du voleur, évoquée par le syntagme prépositionnel avec *za*, conditionne (nous pouvons dire « dirige ») son comportement. Si cette situation est représentée mentalement en termes 'visuels', c'est-à-dire du point de vue du sujet parlant/observateur externe, la voix de la conscience suivie par le voleur se trouve devant lui. Alors, la position du voleur dans l'espace mental est derrière la voix de la conscience.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons dire que l'analyse alternative impliquant le concept de l'observateur externe est bien possible pour des exemples qui évoquent la notion de 'suivre' (comme les exemples représentés en [7]. L'intérêt de cette analyse est qu'elle nous permet de lier les deux types d'emplois de la préposition *za* identifiés auparavant et de suggérer un seul signifié de puissance pour cette préposition. Une vérification de cette analyse reste évidemment à faire dans tous les emplois de cette préposition.

Références bibliographiques

- Bacz, B. (1995), "On the potential significate of the Polish morpheme *za* in its uses as a preposition and a prefix", communication présentée au Colloque de psychomécanique de l'Acfas à Chicoutimi, Québec, mai 1995.
- Bacz, B. (sous presse), "A preliminary semantic analysis of the Polish preposition *za*", *Langues et linguistique*, no. 29, 2003.
- Clark, H. (1973), "Space, time, semantics and the child", dans Moore, T.E. éd., *Cognitive Development and the Acquisition of Language*, New York, Academic Press.
- Dunaj, B. et al. (1996), *Słownik współczesnego języka polskiego*, Warszawa, Wydawnictwo Wilga.
- Greulich, I. (1996), « Entre l'espace et le temps. Emplois des cas polonais dans la désignation du lieu et du temps : le nominatif et l'accusatif », *Langues et linguistique*, no. 22, pp. 61-76.
- Gruntman, C. (1999), "For and during: What is the difference of meaning?", Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Guillaume, G. (1993), *Leçons de linguistique 1938-1939*, vol.12, Presses Universitaires de Lille, Presses de l'Université Laval, Québec.
- Langacker, R. W. (2000), "Viewing in cognition and grammar", dans Langacker, R.W., *Grammar and Conceptualization*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter, pp. 203-245.
- Lassadi, B. (2000), "Towards a semantic description of the preposition AT : A cognitive approach", Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Lowe, R. (1996), « L'analyse des prépositions à et de dans le cadre d'une syntaxe opérative », *Kalimat al-Balmand*, no. 13, 65-82.
- Vandeloise, C. (1986), *L'espace en français*, Paris, Éditions du Seuil.

**Le cas oblique du roumain : quelques réflexions
en rapport avec la genèse de la phrase**

Romana Timoc-Bardy
A IPL

Introduction

Du point de vue formel, la phrase est unité d'effet ou unité de discours. Elle est l'aboutissement de l'acte de langage. Et cela à la différence du mot, qui, dans nos idiomes, est constitué dès la langue comme unité de puissance, de synthèse des éléments formateurs groupés en lui. Le mot est déjà une syntagmatique, et c'est pourquoi toute étude de la phrase doit commencer par l'étude de la construction du mot, du degré de systématisation du mot. Car si la phrase, être éphémère, est construite dans le moment même du discours, les conditions de sa construction n'en sont pas moins établies dès le plan puissanciel, dès la langue.

Dans l'acte de langage, la pensée en instance d'expression a recours aux ressources systématiques de la langue, guidée par ce regard constructeur que l'on a appelé « visée phrastique ». Celle-ci détermine pour chaque mot les types de fonctions ou de rôles syntaxiques qu'il aura à remplir. Et c'est à partir de ce rôle prévu par la visée phrastique, rôle rendu possible par la partie du discours, que la psychogénèse d'un mot donné peut s'amorcer. Selon Guillaume, le mot prend position dans la phrase au titre de sa forme générale, car, du point de vue de la visée phrastique, il s'agit de reconstruire un mot apte à remplir une certaine fonction. Ainsi que cela a été mis en évidence lors de notre précédent colloque à Québec, l'effection proprement dite du mot commence par sa forme théorétique, c'est-à-dire la partie du discours, se continue par les formes vectrices, et se termine par la substance lexicale. La psychogénèse aboutit ainsi à la dicibilité mentale du mot, qui devient effective dans l'acte d'expression qui se déclenche alors et suit sans solution de continuité. Et c'est dans cette deuxième phase, dite sémiogénèse, qu'il y a un renversement de l'ordre opératif : l'expression commence par la substance notionnelle et se continue par les formes vectrices et la partie du discours.

L'étude de la genèse de la phrase est ainsi naturellement en étroite relation avec la structure du mot. Pour citer Guillaume (1971 : 30) : « [...] toute étude du mécanisme constructif de la phrase se subordonnera à une considération préalable de la structure du mot [...]. Car c'est de l'état de mot que dépendent fondamentalement les jeux de syntaxe. Un mot, par constitution, apporte avec lui

ses possibilités associatives en phrase. De sorte que la structure de la phrase apparaît conditionnée, et jouée, par la structure du mot ».

L'apprehension phrastique.

Ces réflexions sur le cas oblique du roumain ont pour point de départ le mécanisme de l'"apprehension phrastique", désignation que Gustave Guillaume propose pour dénommer de manière synthétique les opérations de saisie formelle de la sémantise à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur du mot, en vue de l'intégration de celui-ci à la phrase. (*cf. Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, s.v.). Voici l'explication qu'il en donne dans sa leçon du 9 décembre 1943 (1991 : 49 sq.) :

Un fait important à noter dans la structure du mot français, c'est qu'il se termine par l'incorporation de déterminants qui n'appartiennent pas à sa compréhension, mais déjà à son appréhension, c'est-à-dire à la saisie que la phrase n'en a pas encore faite, mais en fera. Un nom latin qui porte un cas de déclinaison est un mot qui a incorporé en lui, par une sorte d'anticipation, quelque chose de la saisie phrastique à laquelle il se destine. Le nom qui porte un cas de déclinaison est un nom qui, par avance, et en quelque sorte provisionnellement, se destine lui-même à tenir dans la phrase saisissante un emploi déterminé, à l'exclusion des autres. On se trouve en présence d'une énèxie [une retenue — n.n.] de l'apprehension par la compréhension.

Il en est de même en français. Le cas synthétique du français est, dans le nom français, l'incorporation anticipée, virtuelle, d'une appréhension que la saisie phrastique rendra effective. De même le nombre : un nom qui intérieurise la marque du pluriel est un nom destiné par avance, virtuellement, à ne servir que dans le cas où la phrase requiert effectivement pour se construire la pluralité du nom. Un nom au singulier est tout pareillement un nom qui a incorporé en lui, par avance, l'indication de la saisie numérique qu'il attend de la phrase et qu'il accepte.

Que les déterminants de la partie du discours représentent dans le mot même une partie détachée de l'apprehension phrastique est un fait de première importance à ne jamais perdre de vue. Si toute l'apprehension phrastique susceptible d'atteindre les mots était, par hypothèse, incorporée dans le mot sémantème, il n'existerait pas dans la langue de mots grammaticaux, toujours représentatifs dans une langue de la partie de saisie, d'apprehension phrastique, que le mot n'a pas incorporée provisionnellement à titre de déterminants de la partie du discours.

En latin et dans les langues flexionales à déclinaisons, le mot retient en lui une part importante d'apprehension phrastique. Du latin aux langues romanes, il y a eu sur ce point une notable évolution, dont témoigne dans les idiomes néo-latins la disparition totale ou quasi totale de la déclinaison, du moins celle du substantif. Mais, malgré les fortes similitudes entre ces langues, on peut se poser la question de savoir si la proportion d'apprehension phrastique retenue dans le mot varie ou non d'une langue néo-latine à une autre. La même question peut se poser quant au jeu compensatoire entre ce que le mot retient en lui d'apprehension phrastique et la partie complémentaire, non intérieurisée par le mot, et reportée par conséquent sur des éléments séparés du mot de langue, tels que sont, pour le nom, qui nous intéresse ici, l'article (indicateur d'extensité) et la préposition (marqueur de

fonction). Ces éléments constituent ce que Guillaume appelle le système de l'apprehension. Ils précèdent le mot en discours. Sur ce point, le roumain déroge partiellement, car le substantif incorpore l'article défini.

Pour ce qui est du français, il apparaît clairement, ainsi que d'ailleurs Guillaume lui-même l'a montré, que « dans le plan du nom, nous avons affaire à un mot qui ne tend pas à retenir en lui par incorporation anticipée l'apprehension phrastique, mais au contraire à évacuer en dehors de lui toute incorporation excessive d'apprehension phrastique » (*ibid.*, pp. 50-51).

La répartition dichotomique de l'apprehension phrastique, propre à l'ensemble du domaine roman, se caractérise en roumain, dans le plan du nom notamment, par un dosage spécifique où peut se constater une plus grande incorporation anticipée d'apprehension phrastique dans le mot de langue, par rapport aux autres langues romanes.

Un fait de grande importance est que l'article défini n'y est pas un mot de langue. Il est incorporé au nom dans le champ suffixal, champ de la morphologie intégrée, lieu des formes vectrices préconclusives qui mènent le mot à sa catégorisation, c'est-à-dire à l'universalisation intégrante qu'est la partie du discours. Dans cette langue, l'article défini est en même temps indicateur d'extensité discursive et forme vectrice, morphème à double effet. Le logiciel nominal de substantivation comprend deux variantes : celle où le processus de substantivation se réalise en absence d'article, et celle où il se réalise, pour ainsi dire, sous article défini.

Parallèlement, au niveau sémiologique, l'article défini sert d'expression au cas de fonction. En faisant ici abstraction des quelques inflexions qu'utilise le vocatif, nous pouvons dire que le nom lui-même ne varie plus en cas, à l'exception des singuliers féminins. Ceux-ci possèdent un génitif-datif (cas oblique) — dont il est par ailleurs intéressant de remarquer qu'il coïncide formellement avec leur pluriel — qui s'oppose à la forme de base, celle du nominatif-accusatif (*cf. tableau ci-dessous*).

En revanche, dans le paradigme avec article défini, il y a opposition entre le nominatif-accusatif et le génitif-datif, aux deux genres — et, pour bien des mots, grâce seulement à l'article —, aussi bien au singulier qu'au pluriel. L'article manifeste, par sa variation casuelle, qu'au niveau psychique le cas nominal est maintenu. Il y a lieu de se souvenir ici de l'affirmation de Guillaume suivant laquelle la réduction du nombre des cas sémiologiques dans une langue donnée n'équivaut pas à leur élimination pure et simple.

Afin d'illustrer ces remarques examinons les paradigmes de *vecin* "voisin" et de *cas* "maison" :

<i>M. sans art</i>	<i>M. avec art.</i>	<i>F. sans art.</i>	<i>F. avec art</i>
Sg. N. vecin	vec inu	cas	casa
A. vecin	vecin ul	cas	Casa
G. vecin	vecinului	case	casei
D. vecin	ve cinului	case	case

<i>Pl.</i>	N. vecini	ve cinii	case	caselle
A.	vecini	Vecinii	Case	Casele
G.	vecini	vecinilo	case	caselor
D.	vecini	vecinilo	case	caselor

Cette systématisation de la construction du nom nous situe, dès le logiciel nominal, en plein domaine de l'appréhension phrasique. Nous sommes dans l'univers du discours, puisqu'il est question du rôle qu'aura le mot dans la phrase, de l'extensité convenant au discours et déjà prévue pour celui-ci. Dès le logiciel nominal se trouve prévue une largeur d'application que le discours appliquera à l'entité spatiale qu'est le nom. Se trouve prévu également, mais dans une moindre mesure, le type de relation ou d'incidence syntagmatique qu'il pourra assumer.

Le cas oblique.

Le cas de déclinaison est un morphème à double effet qui assume dans le mot une double fonction : il assigne prévisionnellement au nom un certain emploi, à l'exclusion d'autres — c'est sa fonction accessoire — ; il détermine la partie du discours — c'est sa fonction principale.

Comme nous venons de le rappeler, Gustave Guillaume a le mérite d'avoir distingué les cas psychiques, purement mentaux, d'un côté, et, de l'autre, les cas sémiologiques, apparemment représentés et sous lesquels les cas psychiques s'expriment (1964 : 103). Il a aussi le mérite d'avoir signalé que la réduction du nombre des cas sémiologiquement signifiés dans une langue n'équivaut pas à leur élimination, mais qu'elle peut être la conséquence de la neutralisation de plusieurs cas psychiques sous un seul cas sémiologique. Ainsi, dans la lignée de Guillaume, on considère que le français possède en langue un cas unique, dit synthétique ou synaptique, créé en moyen français, et qui réunit en lui, sans les discriminer, les fonctions de sujet, d'objet et d'attribut. Le cas synthétique est en langue un cas zéro (nul ou négatif). Il devient positif en discours en tant que sujet, objet ou attribut. C'est l'ordre des mots qui effectue cette résolution en cas analytiques de discours. Tout ce qui n'entre pas dans la compétence du cas unique requerra l'intervention du système compensatoire d'appréhension phrasique, à savoir de la préposition, qui apportera au substantif la fonction de discours requise dont elle est le signe. Sous préposition, le substantif conserve en discours le cas zéro.

Qu'en est-il de la systématisation casuelle du nom roumain?

À première vue, elle apparaît similaire, mais en même temps plus complexe que celle du français. Pour en rendre compte, il faut nécessairement tenir présents à l'esprit les deux niveaux, psychique et sémiologique, ainsi que les indications fournies par l'entier du syntagme nominal.

À propos des exemples précédents nous remarquerons encore que :

a) Les prédéterminants du substantif s'infléchissent au génitif-datif, indiquant ainsi le cas. Si on ajoute à *vecin* et à *cas* un prédéterminant, en l'occurrence le démonstratif de rapprochement *acest*, on aura les paradigmes suivants :

	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>
<i>Sg..</i>	N. <i>acest vecin</i> « ce voisin »	N. <i>aceast cas</i> « cette maison »
A.	<i>acest vecin</i>	<i>aceast cas</i>
G.	<i>acestui vecin</i>	<i>acesiei case</i>
D.	<i>acestui vecin</i>	<i>acesiei case</i>

	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>
<i>Pl..</i>	N. <i>ace ti vecini</i> « ces voisins »	N. <i>aceste case</i> « ces maisons »
A.	<i>ace ti vecini</i>	<i>aceste case</i>
G.	<i>acestor vecini</i>	<i>acestor case</i>
D.	<i>acestor vecini</i>	<i>acestor case</i>

Or, en concevabilité opérative, il faut admettre, que, lorsque, dans le temps opératif porteur de la genèse d'un tel syntagme, s'engage le signe correspondant aux prédéterminants *acestui*, *acestor*, le substantif *vecin*, respectivement *vecini*, en tant que support d'incidence, est déjà construit dans l'esprit du locuteur au plan psychogénique, même si l'effection proprement dite du signe puissanciel *vecin* ou *vecini*, auquel le contenu psychogénique est lié, se trouve retardée dans la genèse du syntagme. Le phénomène d'accord du prédéterminant en genre et en nombre avec le substantif *vecin*, subséquent en syntaxe terminale, le prouve. Or, ce phénomène d'accord s'exerce aussi en cas, cas dont le substantif lui-même ne porte pas la marque sémiologique. Cela nous indique que, psychiquement, le cas oblique subsiste comme cas précoce de langue.

b) La langue populaire et familière se passe le plus souvent du cas oblique et utilise pour marquer la fonction, tout comme le français, une préposition. Par exemple, au lieu de *acestor vecini* on dira *la ace ti vecini* ('à ces voisins').

Cette syntaxe, largement pratiquée par la langue populaire — tolérée par la norme surtout pour les pluriels, et proscriite en tant que relâchée et/ou régionale pour les singuliers et les noms propres — montre que, malgré tout, dans son évolution, le roumain s'est quand même bien engagé dans la voie de la création d'un cas synaptique semblable à celui du français. Le remplacement du cas oblique par la syntaxe prépositionnelle est d'ailleurs utilisé même par la norme correcte dans le cas des indéclinables : *Am dat la doi dintre ei* "j'ai donné à deux d'entre eux".

c) Comme on l'aura sans doute déjà remarqué à travers ces quelques exemples, le datif d'attribution flexionnel, précoce, ne peut être sémiologiquement réalisé sans qu'une extensité soit prévue pour l'emploi en phrase, extensité exprimée soit dans le substantif lui-même dès la langue par l'intermédiaire de l'article défini incorporé, soit au niveau du discours par des déterminants antéposés. Extensité et fonction apparaissent ici aussi comme étant liées.

Fonctions syntaxiques du cas oblique.

Dans l'évolution vers le cas synthétique, il y a lieu de croire qu'ont été d'abord neutralisées, compensées, les fonctions antinomiques, symétriques, de sujet et d'objet direct. Sémiologiquement, tous les substantifs ainsi que leurs déterminants adjetivaux, pronominaux etc., sont identiques aux deux cas que la grammaire roumaine appelle nominatif (ou cas du sujet), et accusatif (cas de l'objet direct).

Le cas oblique génitif-datif reste en dehors de cette symétrie ou de cet équilibre de deux contraires que sont le nominatif et l'accusatif. Ses valeurs contextuelles de base et les fonctions syntaxiques qu'il remplit sont par excellence :

a) complément génitival du nom (expression de la « possession »), où il a la valeur contextuelle d'un génitif : *casa vecinului* « la maison du voisin » ;

b) complément verbal, objet indirect, où il a la valeur contextuelle de datif d'attribution : *ofer vecinului ajutor* « j'offre de l'aide au voisin ».

Au niveau sémiologique et, sans doute aussi en représentation mentale, il y a là synapse : à la synapse nominatif / accusatif, le roumain oppose (ou ajoute) une synapse génitif / datif. Sur quoi repose-t-elle ?

Il est tentant de faire l'hypothèse que, en représentation mentale, datif et génitif ont pu être associés à un dépassement, à quelque chose d'ultérieur, à un après. C'est d'ailleurs ainsi que le datif latin a été quelquefois décrit. Non pas qu'on préjuge des fonctions propres au roumain par le latin, mais le datif se situerait en représentation mentale comme au terme d'un mouvement, lequel est placé lui-même dans l'au-delà de l'événement que la phrase dit. Ce cas presuppose l'existence avant lui d'un processus verbal, avec ses points naturels de départ et d'arrivée. Le datif est le destinataire d'un procès. Il est un point d'aboutissement. L'hypothèse de l'assimilation du datif à un point d'aboutissement en représentation mentale se trouve étayée par l'équivalent prépositionnel utilisé en syntaxe non flexionnelle (appréhension phrastique en dehors du mot) : la préposition *la*, équivalente du français *à*, qui indique le mouvement d'approche vers un point. La préposition, qui est un réalisateur de fonction, s'installe dans l'intervalle, dans le diastème entre deux termes, qui ne peuvent pas entrer en incidence. Elle indique, par son contenu idéogénique, la nature de ce rapport : *Am dat la doi dintre ei* (« J'ai donné à deux d'entre eux »).

Quant à la sémiologie casuelle, pour autant qu'elle est signifiante, elle nous suggère la même interprétation, puisque les féminins révèlent, dans le paradigme sans article, la synapse pluriel / génitif-datif singulier : *case* sert d'expression à la fois au cas oblique singulier et au pluriel. Cette synapse, on s'en souvient, remonte au latin (génitif-datif singulier / nominatif pluriel dans la première déclinaison et génitif singulier / nominatif pluriel dans la deuxième). Or, dans le cas du pluriel, on peut considérer qu'il s'agit de la représentation d'une expansion, ou d'un mouvement de dépassement d'une donnée de départ. Il y aurait donc à la base de ces synapses une analogie mentale entre deux types de dépassement : le dépassement numérique d'un côté, dans le cas du pluriel, et le dépassement casuel de l'autre.

Les valeurs discursives de datif ou de génitif se réalisent dans des conditions syntaxiques différentes.

La syntaxe du datif est libre et n'a rien de commun avec la rigidité phrastique qui gouverne en français l'emploi d'un datif d'attribution. Quelle que soit la place du datif par rapport au verbe, il est logique de supposer en syntaxe générative la réalisation préalable de celui-ci. Si le datif est antéposé au verbe, ce dernier est déjà vraisemblablement présent à l'esprit du locuteur au niveau psychogénique lorsque s'engage l'effection du signe correspondant au substantif au datif. Dans ce cas, la sémiogénèse du verbe s'effectue en décalage dans la phrase.

La valeur de génitif, en revanche, ne peut être obtenue que dans des conditions syntaxiques strictes, à l'intérieur d'un syntagme génitival où le substantif au cas oblique devient incident à un substantif support et marque ce que l'on appelle en grammaire « la possession ». Le réalisateur de cette incidence est l'article, car la condition obligatoire qui la rend possible est que le processus de substantivation du support soit fait sous article défini et que les deux substantifs se suivent immédiatement. Ex. :

casa vecinului (« la maison du voisin »)

Nous sommes là, de nouveau, dans le domaine de l'apprehension phrastique, car l'extensité donnée depuis la langue par l'article prépare le substantif à recevoir en phrase, si besoin est, et suivant la visée phrastique, certains types de déterminations complémentaires. Le substantif à article défini est comme en attente, comme en situation d'appel de détermination subséquente. Ainsi, le possessif ou le démonstratif postposés ne peuvent être incidents à un substantif support que si celui-ci y est préparé par l'article défini. Il en est de même pour le cas oblique. Nous pouvons estimer que l'article participe en roumain du système incidentiel.

Au niveau notionnel, dans *casa vecinului*, la compréhension de S1 (*casa*) se trouve précisée, délimitée, par celle de S2 (*vecinului*). L'espace de S1 est incident à l'espace de S2. Au niveau formel, syntaxique, c'est S1 qui est le support et S2 qui est l'apport.

Pour qu'on ait un tel syntagme, il est nécessaire que l'extensité par l'article défini pour S1 convienne à la visée phrastique. Dans les cas contraires, où le substantif

support (S1) ne reçoit pas d'extensité par l'article défini, ou bien s'il en reçoit une par un ou des déterminants antéposés excluant l'article défini, ou encore par un autre déterminant, postposé, qui le sépare du cas oblique (S2), l'incidence de S2 à S1 ne peut se réaliser. Le cas oblique S2 ne sera pas alors un génitif de discours, mais aboutira à la valeur discursive de datif comme il y aboutit en syntaxe libre. On peut illustrer les deux résultats par un exemple simple, le couple :

- *gloria eroilor* ("la gloire des héros") - génitif de discours;
- *glorie eroilor* ("gloire aux héros") - datif de discours

Pour obtenir la valeur de génitif, force est alors, dans le temps même de la construction de la phrase, de remanier la composition du syntagme en reprenant le substantif support S1 démunie d'article défini par un substitut anaphorique contenant cet article, un pronom de la série *al* (m. sg.), *a* (f. sg.), *ai* (m. pl.), *ale* (f. pl.) — appelé en grammaire « article génitival » —, qui reprend le genre et le nombre de S1. Le cas oblique S2 pourra alors être incident à S1 :

- gloria etern a eroilor* ("la gloire éternelle des héros")
- frumoasele case ale vecinului* ("les belles maisons du voisin")
- casa nou a vecinului* ("la maison neuve du voisin")

L'article défini incorporé remplit, on le voit, un rôle complexe dans le domaine de la fonction et de l'incidence, en plus du sien propre, qui est d'être indicateur d'extensité. On comprend dès lors qu'il puisse entrer en concurrence avec la préposition, celle-ci représentant le mécanisme de l'apprehension phrasique extérieure au mot, et, celui-là, la proportion d'apprehension phrasique incorporée dès le mot de langue. Article et préposition entrent dans un mécanisme compensatoire : à la différence des autres langues romanes, en roumain les substantifs précédés de préposition rejettent l'article défini.

Ex. : *sub cas* ("sous la maison"), *pentru vecin* ("pour le voisin").

Il est nécessaire que le substantif reçoive une détermination subséquente pour que l'article indicateur d'extensité apparaisse, malgré l'expression de la fonction par la préposition.

Ex. : *sub casa vecin* ("sous la maison voisine"), *pentru vecinul vostru* ("pour votre voisin").

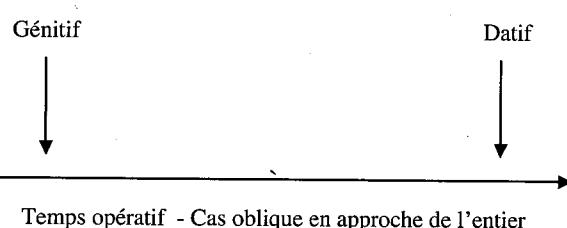
L'article incorporé est encore opérateur d'incidence dans les syntagmes que la grammaire appelle "prépositions articulées construites avec le génitif". Il s'agit dans ce cas de mots qui sont adverbes à l'origine. L'article défini s'y attache, et par là même les fait fonctionner comme prépositions, rendant possible l'incidence à ces prépositions de substantifs au cas oblique. Ex. : *înaintea*, adverbe ("devant", "avant") devient *înaintea*, préposition, avec article final *-a*, dans *înaintea casei* ("devant la maison"). Dans ce type aussi, l'expression du rapport syntaxique, de la fonction, participe du système compensatoire, de la concurrence

article / préposition. L'on a *înaintea* + cas oblique, comme ci-dessus, ou bien *înainte* + *de* + cas nul, comme dans *înainte de examen* ("avant l'examen").

Conclusion

Dans une réflexion antérieure sur le cas oblique (Timoc-Bardy 1999 : 162-189), j'avais estimé que le datif était cas de langue, et que, à travers le traitement par l'article, tel qu'il vient d'être évoqué, la syntaxe créait un génitif de discours. Ce qui m'y avait conduite, ce n'était pas tant sa sémiologie, où l'on reconnaît le datif en *-ui*, *-ei* du latin vulgaire, que le roumain a généralisé au cas oblique dans l'ensemble du domaine pronominal : relatifs-interrogatifs, indéfinis etc. L'argument qui avait pesé davantage, c'était le fait que, à l'état isolé, ou en syntaxe très libre, le nom au cas oblique a la fonction d'un datif, ainsi que l'interprète d'ailleurs la grammaire. Il évoque l'aboutissement à un point. Je pense maintenant que c'est là rester trop près des valeurs discursives et que datif et génitif ne sont tous deux que des cas de discours. Il y a un cas oblique unique en langue, qui apparaît en syntaxe terminale tantôt essentiellement comme un apport au verbe — un datif —, tantôt, dans des conditions spéciales, comme un apport au substantif — un génitif. Cette conclusion me semble respecter davantage une conception génétique du phénomène linguistique. L'acte de langage n'opère pas avec des résultats, mais avec des mouvements. Il n'est pas profitable à l'analyse de regarder un être de langue ou de discours « à l'état d'entier, sorti du temps opératif de sa construction mentale, mais sous une condition qui est celle de sa marche à l'entier, avoisiné cinétiquement d'autant près que l'on voudra [...]. Le temps opératif de la formation du discours ne porte jamais que des êtres de langue non encore sortis de leur propre temps opératif » (Guillaume 1973 : 223).

En représentant le temps opératif de la construction mentale du cas oblique par une ligne vectrice, on pourra figurer ainsi les deux valeurs de génitif et de datif :



Le datif est réalisé dans les conditions où rien n'entrave ce mouvement dans sa marche à l'entier, qu'il avoisine cinétiquement d'autant près que l'on voudra. Le génitif est réalisé dans le cas contraire, où le mouvement est intercepté et retenu dans sa marche par un traitement syntaxique spécial (article défini).

Références bibliographiques

Ouvrages de Gustave Guillaume, par ordre chronologique de publication :

- (1964), *Langage et science du langage*, Librairie A.-G. Nizet, Paris ; Presses de l'Université Laval, Québec.
- (1971) *Leçons de linguistique 1948-49*, série B, volume 2, « Psycho-systématique du Langage. Principes, méthodes et applications I », Klincksieck, Paris, Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- (1973) *Leçons de linguistique 1948-49*, série C, volume 3, « Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV) », Klincksieck, Paris ; Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- (1991) *Leçons de linguistique 1943-1944*, série A, volume 10, « Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (II) », Presses Universitaires de Lille ; Les Presses de l'Université Laval, Québec.

Autres ouvrages :

Boone Annie, Joly André ([1998] 2004), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, L'Harmattan Paris / Montréal.

Timoc-Bardy, Romana (1999) *Nom et verbe dans la langue roumaine. Essais de psychosystématique dans la perspective romane*. Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III.

Babel

**LANGAGE – IMAGINAIRES – CIVILISATIONS
REVUE SEMESTRIELLE EDITEE PAR LA FACULTE DES
LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES**

Publiée avec le concours de la Faculté des Lettres et Sciences humaines et du Service culturel de l'Université du Sud Toulon-Var

Rédacteur en chef : James Dauphiné

Rédacteur adjoint : Michel Mestre

Comité de rédaction

Daniel Aris, Daniel Bilous, Marie-Stéphane Bourjac, Claude Dauphiné, Evelyne Hunnecke, Monique Léonard, Gilles Leydier, Patrick Menneteau.

Sommaire des thématiques abordées dans *BABEL*

- N°1, 1996 : « Langages et cultures », par James Dauphiné
- N°2, 1997 : « Mère Méditerranée », par André-Alain Morello
- N°3, 1999 : « Ecritures hétérogènes », par Claudine Sanchez
- N°4, 2000 : « Littérature et prophéties », par Myriam Jacquemier
- N°5, 2001 : « Hommes et montagnes », par Michel Mestre et Michel Tailland
- N°6, 2002 : « La Bibliothèque 1 », par James DAUPHINE et Michel Mestre
- N°7, 2003 : « Rhétoriques méditerranéennes », par Jacques- Emmanuel Bernard
- N°8, 2003 : « Le voyage initiatique en montagne », par Michel Mestre et Michel Tailland
- N° 9, 2004 : « La civilisation : objet, enjeux, méthodes », par Gilles Leydier
- N° 10, 2004 : « Une montagne de journaux, des journaux de montagne », par Michel Mestre et Michel Tailland

SERVICE DE VENTE AU NUMERO

UNIVERSITE du SUD Toulon-Var
BP 20132, 83957 LA GARDE Cédex
Tel : 04 94 14 20 00 – Fax : 04 94 14 20 90
Prix : 12 euros (port inclus)

BON DE COMMANDE - ORDER FORM

à renvoyer à Modèles linguistiques

c/o André Joly

14, rue des Pyrénées 64190 Gurs/Navarrenx France

email : andjol@free.fr

- **Commande de la publication en cours :** Tome XXV, fasc. 1 et 2 (n° 49 et 50 en un volume)
 2004 : Actes du colloque : "Genèse de la phrase dans la diversité des langues"
 tenu à Oloron-Sainte-Marie les 3, 4 et 5 juin 2003.
- Je désire recevoir le tome XXV, fasc. 1 et 2, 2004 /-----/
 I wish to receive the tome XXV, fasc. 1 and 2, 2004 /-----/

■ **Commande d'un abonnement 2005 renouvelable en 2006**

- Je désire recevoir abonnement(s) d'un an (2 fascicules)
 pour 2005 (Tome XXVI, Vol. 51 et 52)
- I wish year subscription(s) for 2005 (Tome XXVI, Vol. 51 and 52)
- renouvellement automatique pour 2006 Oui
 Non

■ **Commande de numéros particuliers de la collection** (reportez vous à la liste ci-jointe)

- Je désire recevoir les volumes suivants de la collection:
 I wish to receive the following back numbers:
- Année: - N° de Volume:
 - Year: - Issue: Tome:

LIVRER à (si différente de l'adresse de facturation)

SHIP TO (if different to the billing address)

N° CLIENT (au dessus adresse).....

SUB. NUM (above address):

NOM:

NAME:

ADRESSE:

ADDRESS.....

VILLE

TOWN.....

PAYS.....

COUNTRY.....

FACTURER à

BILL TO.....

N° CLIENT.....

SUB NUM (above address) :

NOM:

NAME:

ADRESSE:

ADDRESS.....

VILLE

TOWN.....

PAYS.....

COUNTRY.....

TARIFS 2005 - PRICES 2005

Abonnement France: 40 € (frais de port en sus) Etranger : 50 € (frais de port en sus)
 Subscription : 40 € (postage not included) Abroad : 50 € (postage not included)
 Prix France au n°: 25 € (frais de port en sus) Etranger: 29 € (frais de port en sus)
 Per issue : 25 € (postage not included) Etranger: 29 € (postage not included)
 Frais de port France : 5 € - Frais de port Etranger : 8 €

MODE DE PAIEMENT - MEANS OF PAYMENT

Par chèques bancaires ou postaux libellés en euros et compensables en France.

Veuillez libeller vos paiements à l'ordre de Modèles linguistiques

Please make out your payment to Modèles linguistiques

Virement au compte Crédit Lyonnais n° 0000079164E

Association Loi 1901 n° 14022-80

Numéros disponibles (à la date de publication du présent volume)

Tome III	Fasc. 2, 1981 (vol. 6)	<i>L'étude phonique du langage</i>
Tome IV	Fasc. 1, 1982 (vol. 7)	<i>La construction sociale du sens</i>
	Fasc. 2, 1982 (vol. 8)	<i>La sémantique grammaticale</i>
Tome V	Fasc. 1, 1983 (vol. 9)	<i>Problèmes de théorie et de méthode</i>
	Fasc. 2, 1983 (vol. 10)	<i>Signification, ambiguïté et paraphrase</i>
Tome VI	Fasc. 1, 1984 (vol. 11)	<i>L'opposition verbo-nominale dans les langues du monde</i>
	Fasc. 2, 1984 (vol. 12)	<i>De l'opérativité dans le langage</i>
Tome VII	Fasc. 1, 1985 (vol. 13)	<i>Catégories vides et explication en syntaxe</i>
	Fasc. 2, 1985 (vol. 14)	<i>Problèmes de sémantique et d'interprétation</i>
Tome VIII	Fasc. 1, 1986 (vol. 15)	<i>Les classes d'unités significatives</i>
	Fasc. 2, 1986 (vol. 16)	<i>Psychosystématique du langage, syntaxe et sémantique</i>
Tome IX	Fasc. 1, 1987 (vol. 17)	<i>Aspects de la cohésion et de la cohérence discursive</i>
	Fasc. 2, 1987 (vol. 18)	<i>La pensée linguistique en Angleterre, 1915-1945</i>
Tome X	Fasc. 1, 1988 (vol. 19)	<i>Ambiguïté, Paraphrase et Langage en acte</i>
	Fasc. 2, 1988 (vol. 20)	<i>Analyse transphrasistique</i>
Tome XI	Fasc. 1, 1989 (vol. 21)	<i>Compétence(s) de communication</i>
	Fasc. 2, 1989 (vol. 22)	<i>Généricité, spécificité et aspect : Parfait et perfectivité...</i>
Tome XII	Fasc. 1, 1990 (vol. 23)	<i>La notion de « mot » (I)</i>
	Fasc. 2, 1990 (vol. 24)	<i>La notion de « mot » (II)</i>
Tome XIII	Fasc. 1, 1991 (vol. 25)	<i>L'expression de la possession (I)</i>
	Fasc. 2, 1991 (vol. 26)	<i>L'expression de la possession (II)</i>
Tome XIV	Fasc. 1, 1992 (vol. 27)	<i>Études de systématique énonciative</i>
	Fasc. 2, 1992 (vol. 28)	<i>Relations actancielles</i>
Tome XV	Fasc. 1, 1993 (vol. 29)	<i>Le linguistique et le cognitif (I)</i>
	Fasc. 2, 1993 (vol. 30)	<i>Le linguistique et le cognitif (II)</i>
Tome XVI	Fasc. 1, 1994 (vol. 31)	<i>Temps et langage (I)</i>
	Fasc. 2, 1994 (vol. 32)	<i>Temps et langage (II)</i>
Tome XVII	Fasc. 1, 1995 (vol. 33)	<i>Temps et langage (III)</i>
	Fasc. 2, 1996 (vol. 34)	<i>Le statut de l'explication en linguistique</i>
Tome XVIII	Fasc. 1, 1997 (vol. 35)	<i>Nouveaux discours sur le discours rapporté</i>
	Fasc. 2, 1997 (vol. 36)	<i>La grammaticalisation</i>
Tome XIX	Fasc. 1, 1998 (vol. 37)	<i>Le subjonctif</i>
	Fasc. 2, 1998 (vol. 38)	<i>Un siècle de linguistique en France (I)</i>
Tome XX	Fasc. 1, 1999 (vol. 39)	<i>Un siècle de linguistique en France (II) : Sémantique</i>
	Fasc. 2, 1999 (vol. 40)	<i>Les fondements théoriques de l'analyse du discours</i>
Tome XXI	Fasc. 1, 2000 (vol. 41)	<i>Un siècle de linguistique en France (III) : Saussure</i>
	Fasc. 2, 2000 (vol. 42)	<i>Un siècle de ling. en France (IV) : Morphologie...</i>
Tome XXII	Fasc. 1, 2001 (vol. 43)	<i>Un siècle de linguistique en France (V) : Phonologie...</i>
	Fasc. 2, 2001 (vol. 44)	<i>Le fragment</i>
Tome XXIII	Fasc. 1, 2002 (vol. 45)	<i>Histoire de la syntaxe, 1870-1940 (I)</i>
	Fasc. 2, 2002 (vol. 46)	<i>Histoire de la syntaxe, 1870-1940 (II)</i>
Tome XXIV	Fasc. 1, 2003 (vol. 47)	<i>Modèles sémiotiques et textualité</i>
Tome XXIV	Fasc. 2, 2003 (vol. 48)	<i>Le paragraphe</i>

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'A.N.R.T.
Dépot Légal : Décembre 2004